This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SIÈCLE

DE LOUIS XIV

PAR VOLTAIRE

ÉDITION CLASSIQUE

ACCOMPAGNÉE D'UNE NOTICE ET DE NOTES

PAR A. GARNIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

F. V. Paget

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FROM THE LIBRARY OF

PROFESSOR FÉLICIEN VICTOR PAGET

BY BEQUEST OF MADAME PAGET

NO.

SIÈCLE

DE LOUIS XIV

PAR VOLTAIRE

17374. — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

SIÈCLE
DE LOUIS XIV
PAR VOLTAIRE

ÉDITION CLASSIQUE

ACCOMPAGNÉE D'UNE NOTICE ET DE NOTES

PAR A. GARNIER

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888

DC125
V.62
1892

NOTICE

SUR

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV.

I. Première publication du *Siècle de Louis XIV*. — Éditions de l'auteur. — Contrefaçons contemporaines.

Voltaire était âgé de trente-huit ans, et il avait déjà composé la *Henriade*, *Charles XII* et *Zaïre*, quand il songea à écrire l'histoire de Louis XIV[1]. Il s'occupa aussitôt à en amasser les matériaux, l'abandonnant et la reprenant tour à tour, se délassant de ces études sérieuses par *Mahomet* et *Mérope*, mais y revenant toujours : c'était le dernier ouvrage qu'il voulait faire avant de mourir[2]. On sait que Voltaire, qui devait vivre quatre-vingt-quatre ans, parlait sans cesse de sa mort prochaine. En 1739, pour pressentir l'opinion publique, il publia un *Essai sur le Siècle de Louis XIV*, qui comprenait à peu près les deux premiers chapitres du livre actuel : l'*Essai* fut supprimé par un arrêt du conseil. « J'ose dire, écrivit-il au marquis d'Argenson[3], que dans tout autre temps une pareille entreprise serait encouragée par le gouvernement. Louis XIV donnait six mille livres de pension aux Valincour, aux Pellisson, aux Racine et aux Despréaux, pour faire son histoire qu'ils ne firent point; et moi je suis persécuté pour avoir fait ce qu'ils devaient faire. J'élevais un monument à la gloire de mon pays, et je suis écrasé sous les premières pierres que j'ai posées. » Cette sévérité excessive fut

1. Lettre à M. de Formont, septembre 1732.
2. Lettre à M. de Cideville, 26 juin 1735.
3. Lettre au marquis d'Argenson, 8 janvier 1740.

une leçon pour lui ; et, quand l'ouvrage fut entièrement achevé, il le fit paraître à Berlin où il s'était retiré. « Un mot hardi, disait-il quelques mois auparavant à sa nièce Mme Denis[1], eût paru une licence effrénée ; on aurait interprété les choses les plus innocentes avec cette charité qui empoisonne tout.... Ma chère enfant, pour écrire l'histoire de son pays, il faut être hors de son pays. »

On place ordinairement en 1752 l'époque de cette première publication. Il semblerait, par la correspondance de l'auteur, qu'il faut l'avancer d'une année. Le 20 février 1751, il annonce à sa nièce « qu'il s'amuse, pendant les intervalles de sa maladie, à finir le *Siècle de Louis XIV* ; » et huit mois plus tard (7 octobre 1751), il parle au marquis de Thibouville de l'édition de Berlin, « trop incomplète et trop fautive, sur laquelle malheureusement on en a fait tant d'autres. »

L'ouvrage en effet avait eu un succès prodigieux ; et il obtint bien vite un honneur auquel Voltaire était habitué, celui des contrefaçons étrangères : des libraires allemands et hollandais s'emparèrent du *Siècle de Louis XIV*, l'imprimèrent sans même consulter l'auteur, et l'on compta huit éditions en moins de dix mois. Le plus célèbre de « ces pirates[2] » fut un Français réfugié en Allemagne, un certain La Beaumelle, qui serait aujourd'hui inconnu, si Voltaire ne l'avait immortalisé par ses critiques piquantes et souvent cruelles. C'était un de ces hommes de lettres, si nombreux alors, qui n'avaient pas de patrie, et qui allaient chercher fortune auprès des princes et des souverains de l'Europe. Il était venu à Berlin « pour voir trois grands hommes : le roi, M. de Voltaire, et Maupertuis. » Il y arriva, précédé d'un petit ouvrage, *Mes Pensées ou le Qu'en dira-t-on ?* dans lequel il ne ménageait cependant ni Frédéric, ni les philosophes qu'il avait attirés en Prusse pour en faire ses amis et ses courtisans. Il

1. Lettre à Mme Denis, 28 octobre 1750.
2. Voltaire, *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I.

avait écrit : « Il y a eu de plus grands poëtes que Voltaire : il n'y en eut jamais de si bien récompensés. Le roi de Prusse comble de bienfaits les hommes à talents, précisément par les mêmes raisons qui engagent un prince d'Allemagne à combler de bienfaits un bouffon ou un nain. » Voltaire, qui savait si bien se moquer de ses ennemis et quelquefois même de ses amis, ne pardonna pas au nouveau venu, et bientôt La Beaumelle fut obligé de quitter Berlin.

Il se vengea à sa manière, en publiant à Francfort une édition frauduleuse du *Siècle de Louis XIV*, « excellent livre, disait l'avertissement, augmenté de remarques qui le rendront encore meilleur. » Ces remarques étaient dirigées à la fois et contre l'histoire et contre l'historien. Souvent elles s'adressaient plus haut, et elles attaquaient sans respect les familles les plus illustres de France. Voltaire y répondit par un *Supplément au Siècle de Louis XIV*, où il dépassa lui-même toute mesure ; et, quelques jours après, il apprit que La Beaumelle, arrivé à Paris, avait été mis à la Bastille pour une note injurieuse à la mémoire du Régent[1]. Il sembla regretter alors la vivacité qu'il avait montrée contre un écrivain devenu prisonnier d'État[2], mais il n'en prépara pas moins une nouvelle édition pour le réfuter. Elle parut à Genève, en 1756, et La Beaumelle y fut traité avec une sévérité impitoyable et railleuse, que l'on ne s'expliquerait pas sans les détails où nous venons d'entrer. Voltaire nous dit quelque part[3] qu'il a toujours fait cette prière : « Mon Dieu, rendez mes ennemis ridicules. » Il faut avouer qu'il y aidait bien un peu.

L'édition de 1756 est encore remarquable par un autre côté : le *Siècle de Louis XIV* était précédé de l'*Essai sur les Mœurs*, qui en devenait comme l'intro-

1. Voy. cette note au chap. XXVII, page 361.
2. Lettre à M. Roques, juillet 1753.
3. Lettre à M. Damilaville, 18 mai 1767.

duction. Plus tard, en 1763, Voltaire y ajouta le *Précis du Siècle de Louis XV*. Enfin, en 1768, parut à Genève le livre tel qu'il est resté depuis, *corrigé et considérablement augmenté*, suivant la formule : c'est la dernière édition de l'auteur, la plus exacte, la plus complète, celle que nous avons à apprécier.

II. Plan du *Siècle de Louis XIV*.

Voltaire commence ainsi son ouvrage : « Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire : on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais. » Quand on lit sa correspondance dans les années qui ont précédé ou suivi la publication du *Siècle de Louis XIV*, on est frappé de le voir revenir sans cesse sur cette idée, qui fait, à ses yeux, la nouveauté et l'originalité de son livre. « On n'a fait que l'histoire des rois, écrit-il au marquis d'Argenson [1], mais on n'a pas fait celle de la nation. Il semble que, pendant quatorze cents ans, il n'y ait eu dans les Gaules que des rois, des ministres et des généraux : mais nos mœurs, nos lois, nos coutumes, notre esprit, ne sont-ils donc rien? » Il dit encore à l'un de ses amis [2] : « Vous avez ranimé dans moi cette ancienne idée que j'avais d'un essai sur le siècle de Louis XIV. S'il n'y avait que l'histoire d'un roi à faire, je ne m'en donnerais pas la peine; mais son siècle mérite assurément qu'on en parle. »

C'était la première fois qu'un écrivain, cessant de se borner au récit vulgaire des batailles et à l'histoire convenue des rois, cherchait dans les annales du passé les manifestations variées et multiples de la pensée humaine. C'était la première fois qu'on essayait de

1. Lettre au marquis d'Argenson, 26 janvier 1740.
2. Lettre à M. de Formont, 28 janvier 1736.

représenter dans un tableau unique tant d'objets divers et cependant inséparables, les négociations, les guerres, le gouvernement intérieur, les finances, le commerce, les lettres et les arts, en un mot tout ce qui fait la vie et la grandeur d'une nation. Le temps et de nouvelles recherches ont dû ajouter des renseignements utiles ou intéressants à ceux que Voltaire avait recueillis; mais on n'a pu lui enlever l'honneur d'avoir envisagé le premier l'histoire de ce point de vue supérieur et vraiment philosophique. Nous ne le comparerons pas aux annalistes médiocres et aux compilateurs ennuyeux qui l'avaient précédé en France. Bossuet lui-même avait écrit d'admirables réflexions sur l'histoire universelle plutôt qu'une histoire universelle.

Dans l'antiquité, Thucydide, Tite Live, Tacite, ces grands maîtres, avaient excellé à peindre les débats orageux de la place publique et les graves délibérations du sénat, la sagesse ou l'imprévoyance des rois et des peuples, la fortune heureuse ou contraire des combats, et surtout les leçons morales que l'histoire présente aux méditations humaines; mais on chercherait en vain dans leur récit ces renseignements que l'esprit plus curieux et plus pratique des modernes voudrait y trouver. Ils nous parlent à peine des institutions qui régissaient leur patrie; ils ne semblent pas croire qu'on puisse les ignorer, et ce n'est que par quelques indications vagues et fugitives qu'on a pu reconstruire, dans leurs ouvrages, l'édifice politique des sociétés anciennes. Ils nous fournissent encore moins de lumières sur l'administration intérieure des États, sur les finances, sur le commerce et l'industrie, abandonnés aux mains des esclaves; et tout un côté de l'antiquité grecque et latine nous est resté caché. Enfin, chose plus singulière, les lettres et les arts n'entrèrent jamais dans le cadre de leur histoire, à une époque et dans des républiques où ils jetèrent le plus vif éclat. Thucydide a raconté les premières années de la guerre du Péloponèse, sans

faire mention des écrivains et des artistes qui ont illustré ce grand siècle; et quand il nomme en passant Sophocle, commandant d'une flotte athénienne, il ne daigne pas rappeler que cet amiral était le plus grand poëte de la Grèce. Tacite, qui a décrit la décadence politique et morale du monde romain sous les premiers Césars, n'a pas songé à ennoblir et à relever aux yeux de la postérité cette ère nouvelle d'une république dégradée, par les noms glorieux encore de ses derniers prosateurs et de ses derniers poëtes. Aussi, tout en admirant ces grands génies, peut-on croire que Voltaire leur est supérieur par le plan même de son histoire [1].

La diversité des matières qui devaient composer le *Siècle de Louis XIV* en explique la division générale. « On décrira, dit l'auteur [2], les grands événements politiques et militaires de ce règne. Le gouvernement intérieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera traité à part. La vie privée de Louis XIV, les particularités de sa cour et de son règne tiendront une grande place. D'autres articles seront pour les arts, pour les sciences, pour les progrès de l'esprit humain dans ce siècle. Enfin on parlera de l'Église, etc. »

Des critiques dont la parole fait autorité ont blâmé cette division, qui leur a paru briser l'unité de l'ouvrage. « L'activité multiple et continue de ce règne en est le caractère, a dit M. Villemain [3]; il fallait donc la

1. « En se modelant en général sur ces grands maîtres, dit Voltaire lui-même, on a aujourd'hui un fardeau plus pesant que le leur à soutenir. On exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population; il en est de l'histoire comme des mathématiques et de la physique : la carrière s'est prodigieusement accrue. Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire. » (*Dictionnaire philosophique*, article *Histoire*.) Dans sa correspondance, Voltaire revient souvent sur cette appréciation des historiens anciens. Ainsi il dit de Tacite : « Je suis curieux, je voudrais connaître les droits du sénat, les forces de l'empire, le nombre des citoyens, la forme du gouvernement, les mœurs, les usages. Je ne trouve rien de tout cela dans Tacite : il n'y a d'ailleurs ni ordre, ni dates. » (Lettre à la marquise du Deffant, 30 juillet 1768.)

2. Voy. au chap. I, page 6.

3. *Tableau du* XVIIIe *siècle*, 16e leçon.

mettre constamment sous les yeux du lecteur. Les fêtes se seraient mêlées aux guerres, les lois aux conquêtes, la religion aux intrigues de cour, et les lettres à tout. On aurait suivi, sous toutes les formes à la fois, la grandeur croissante du souverain et de la nation, puis leur déclin et leur dernier effort. » Sans nier la simplicité dramatique d'un plan pareil, on se demande s'il était possible de le suivre dans une histoire que remplissent tant d'événements et de nature si diverse. L'entreprise a été tentée de nos jours par le savant Sismondi, dans les volumes qu'il a consacrés au règne de Louis XIV. La vérité, ou plutôt l'exactitude chronologique, y a gagné peut-être, mais l'intérêt et l'art y ont certainement perdu. Tout est divisé et rien n'est complet; l'attention, partagée tour à tour entre mille objets, ne saurait s'attacher puissamment à aucun d'eux; et l'esprit est fatigué de la succession rapide de tant de tableaux, qui se suivent sans s'appeler autrement que par les nécessités de la chronologie.

On ne peut regretter que Voltaire ait adopté un plan différent. Il faut remarquer d'ailleurs qu'il ne s'est pas renfermé avec une rigueur systématique dans les divisions qu'il avait tracées : parfois les sujets viennent se mêler sous sa plume, quand la clarté du récit peut l'exiger. Tantôt, au début d'une campagne, il dira comment les ministres en avaient préparé le succès par le rétablissement des finances et la réforme de l'armée; tantôt, après un traité glorieux, il rappellera que les lettres, si florissantes alors, contribuaient encore à la grandeur du roi et de la France en Europe; ailleurs, au milieu des guerres malheureuses qui ont marqué les premières années du XVIIIe siècle, il montrera la monarchie de Louis XIV affaiblie devant ses ennemis et menacée dans l'intérieur même du royaume par le réveil redoutable des passions religieuses.

La méthode suivie par Voltaire nous semble donc préférable à celle qu'on aurait voulu qu'il suivît; car

il a pu, en conservant l'unité dont son livre avait besoin, exposer avec plus de suite et décrire dans leur ensemble les diverses parties de ce grand règne. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas terminé une histoire aussi variée par une appréciation générale qui la résumât tout entière. Le *Siècle de Louis XIV* va finir en Chine, au milieu des querelles obscures de quelques missionnaires chrétiens : il manque de conclusion. On ne peut expliquer cette faute d'un écrivain, si habile d'ordinaire, qu'en rappelant que, dans sa pensée, le *Siècle de Louis XIV* n'était point un ouvrage séparé, mais seulement l'une des parties du grand monument qu'il voulait « élever à l'honneur de la vertu et des arts [1]. » Dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, nous trouvons en effet, au premier chapitre, un jugement rapide du dernier règne, de même que Tacite, suivant l'expression de M. Villemain, à l'ouverture des *Annales*, en peu de pages, a fait revivre tous les souvenirs de la vie et du génie d'Auguste [2] Mais si l'auteur peut sembler excusable, on n'en regrettera pas moins que son œuvre soit restée incomplète, et que cette histoire si dramatique n'ait pas un dénoûment digne de la majesté d'une telle époque et de la beauté même du livre.

III. Exactitude du *Siècle de Louis XIV*.

Voltaire a dit [3] que les préjugés sont des grands seigneurs qu'il faut savoir parfois ménager. On nous permettra cependant de combattre ce vieux préjugé, qui ne veut voir dans l'auteur du *Siècle de Louis XIV* qu'un historien mal instruit, superficiel et inexact. Dans ses lettres, il parle souvent, avec un grand air de sincérité et sans charlatanerie, des immenses recherches qu'il avait faites, et du travail as-

1. Lettre à M. de Ciddeville, 9 janvier 1740.
2. *Tableau du* XVIII*e siècle*, 16e leçon.
3. Lettre au président Hesnault, 6 janvier 1752.

sidu auquel il s'était livré. Cet écrivain si facile, qui achevait *Zaïre* en vingt-deux jours et *Catilina* en une semaine, qui se comparait lui-même en plaisantant « à un robinet qu'il suffit d'ouvrir pour remplir à l'instant tout un bassin[1], » employa vingt années à composer sa grande histoire, et seize autres à la revoir et à la corriger. Il fit venir, il consulta, il demanda à ses amis tous les ouvrages qui pouvaient l'éclairer. Il leur répétait sans cesse et sous toutes les formes ce qu'il écrivait à M. Thieriot (24 septembre 1735) : « Si vous connaissez quelque livre où l'on puisse trouver de bons mémoires sur le commerce, je vous prie de me l'indiquer afin que je le fasse venir de Paris. Faites-moi connaître aussi tous les livres où l'on peut trouver quelques instructions touchant l'histoire du dernier siècle et le progrès des beaux-arts : je vous répéterai toujours cette *antienne*. » Il eut ainsi sous la main, pour l'édition définitive de 1768, des matériaux sans nombre, abîme inépuisable qui aurait effrayé tout autre que lui. Il avait lu tous les *Mémoires* qu'on avait publiés sur le siècle précédent[2]; les *histoires générales* de Louis XIV, par Pellisson, Limiers, Riencourt, Reboulet, Larrey, La Hode et La Martinière, Roussel, Lamberty, le comte italien François-Marie Ottieri, le bénédictin Vittorio Siri, etc.; les *histoires particulières* de quelques-uns des grands hommes de cette époque, aujourd'hui inconnues, si l'on en excepte celles de Turenne et de Fénelon par Ramsay; les *Abrégés chronologiques* du P. Daniel et du président Hesnault; les *Lettres* du cardinal Mazarin, du comte d'Avaux, de Mme de Sévigné, de Mme de Maintenon, de Fénelon et du vicomte de Bolingbroke; les *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre; les *Recherches sur les finances de France*, par Forbonnais; les *Mémoires des intendants*, publiés vers 1700, pour l'instruction du duc de Bourgogne; les *Recueils littéraires* du P. Nicéron[3], du

1. Lettre au comte d'Argental, 21 août 1749.
2. Ils forment aujourd'hui la seconde partie de la *Collection Petitot*.
3. Dans la *Liste des écrivains français*, Voltaire a consacré un article au

P. Lambert et du P. Desmolets, etc., etc. Il avait été lui-même en Hollande pour lire les histoires satiriques que la censure ne laissait point entrer dans le royaume[1]; et, pendant son séjour en Prusse, il avait étudié les livres étrangers qui avaient paru sur Louis XIV : il avait voulu chercher la vérité jusque dans les pamphlets des réfugiés calvinistes et des ennemis de la France.

Mais ces ouvrages écrits déjà et publiés ne sont pas la seule source historique où il ait puisé. Plus d'une grande famille lui confia de précieux manuscrits : il put connaître les Mémoires alors inédits de Villars, du maréchal de Berwick, de Torcy, de Mme de Caylus, du marquis de Dangeau, et même, dit-on, mais sans preuves bien décisives, du duc de Saint-Simon[2]; il obtint du maréchal de Noailles, à force d'instances, quelques pages curieuses des Mémoires de Louis XIV; il put pénétrer dans les archives secrètes des ministères, et quelques-uns de ces dépôts, fermés au public, lui furent ouverts, mais avec une discrétion qu'expliquent assez le siècle et le moment où il écrivait : c'est lui-même qui nous apprend[3] « qu'il travailla six mois sans relâche dans les bureaux des ministres, tandis qu'il était historiographe de France. »

Enfin il ne pouvait négliger la tradition orale à une époque où les souvenirs du dernier règne étaient encore vivants dans la mémoire des contemporains et de leurs familles. Il reçut les confidences inappréciables des Villars, des Villeroi, des Richelieu, des Bouillon, des Choiseul, des Vendôme, des Noailles, des d'Argenson, des

P. Niceron, barnabite, auteur des *Mémoires sur les hommes illustres dans les lettres.*

1. « Les cérémonies par lesquelles on passe en France avant de pouvoir avoir dans sa bibliothèque un livre de Hollande, sont terribles : il est aussi difficile de faire venir certains bons livres que d'arrêter l'inondation des mauvais qu'on imprime à Paris avec approbation et privilége. » (Lettre de Voltaire au marquis d'Argens, 21 juin 1739.)

2. Tous ces Mémoires ont été publiés depuis cette époque, excepté ceux du marquis de Dangeau. Le *Journal de la cour de Louis XIV*, manuscrit de cinquante-huit volumes in-4°, n'est encore connu que par quelques extraits de Voltaire, de Mme de Genlis et de Lémontey. Voy. plus loin une note de la page 344 sur ces Mémoires.

3. *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I.

d'Argental, des La Feuillade; et on voit dans ses lettres qu'il les importunait sans cesse par des demandes de renseignements. Fleury, le cardinal premier ministre, sachant qu'il travaillait à l'histoire de Louis XIV et au tableau de son siècle, ne dédaigna pas de le faire venir quelquefois dans sa retraite d'Issy, « pour lui apprendre des anecdotes[1]. » Voltaire s'adressa encore à des personnages moins importants, mais également instruits, l'abbé Morellet, l'abbé Dubos, l'abbé d'Olivet, le président Hesnault, MM. Foncemagne et de Burigny, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; le libraire Berger, le savant Secousse, continuateur du *Recueil des Ordonnances des rois de France*; et tant d'autres. Il écrivait à l'abbé d'Olivet[2] : « J'ai bien des anecdotes sur Corneille et sur Racine et sur la littérature du beau siècle passé : vous devriez augmenter mon magasin. » A l'abbé Dubos[3] : « A qui daignerez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à un homme qui aime sa patrie et la vérité, et qui ne cherche à écrire l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en gazetier, mais en philosophe? » Au président Hesnault[4] : « Oserais-je vous supplier de m'honorer de vos remarques sur ce volume? ce serait un nouveau bienfait. Vous qui avez bâti un si beau palais, mettez quelques pierres à ma maisonnette. »

Voilà quelques-uns des matériaux qu'il dut employer. Ils auraient lassé la patience d'un écrivain moins laborieux. On ne sait pas assez avec quelle énergie cet homme chétif et malade, « qui demandait seulement de la santé au ciel, comme Ajax demandait du jour[5], » se donnait aux études qui l'occupaient; il répète plus d'une fois, dans ses lettres, ce proverbe qu'il s'appliquait à lui-même[6] : « Qui emploie sa journée fait bien

1. *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I.
2. Lettre à l'abbé d'Olivet, 12 février 1736.
3. Lettre à l'abbé Dubos, 30 octobre 1738.
4. Lettre au président Hesnault, 8 janvier 1752.
5. Lettre à M. de Ciddeville, 3 avril 1752.
6. Lettre au comte d'Argental, 20 janvier 1738.

des choses; » il se compare souvent à un moine enfermé dans son couvent; il écrit au duc de Richelieu[1] « qu'il travaille comme un bénédictin : » rapprochement qu'on peut trouver étrange entre la plus bruyante renommée du XVIIIe siècle et le mérite modeste des Calmet et des Mabillon, mais qui témoigne au moins de l'opiniâtreté persévérante de son esprit. Ce dévouement de Voltaire à l'œuvre qu'il avait entreprise exige peut-être qu'on n'en parle qu'avec justice et même avec une respectueuse sympathie. Il faut reconnaître que le *Siècle de Louis XIV* est ordinairement exact, beaucoup plus exact qu'on ne le croit ou qu'on ne le dit. Des fautes de détails, quelques dates et quelques faits omis ou erronés ne sauraient étonner dans un ouvrage de cette nature, ni surtout en affaiblir le mérite général. « Un errata, disait-il lui-même[2], suffit pour ces bagatelles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'un maçon subalterne aura mal arrangés dans la cour. » Sans doute plusieurs parties de ce grand règne ont été explorées avec succès, même après lui : la publication récente des *Négociations relatives à la succession d'Espagne* a jeté un jour nouveau et inattendu sur la diplomatie française au XVIIe siècle; l'administration intérieure a été plus étudiée et mieux connue[3]; le ministère de Colbert surtout a été mieux apprécié sans être plus admiré : mais, quand on veut juger un historien, quelques omissions involontaires ou inévitables doivent-elles faire oublier les services réels qu'il a rendus à la science?

IV. Impartialité du *Siècle de Louis XIV*.

L'impartialité de Voltaire a été mise en doute comme son exactitude; mais ici encore la mauvaise réputation

1. Lettre au duc de Richelieu, 31 août 175..
2. *Avis à l'auteur du journal de Gottingue.*
3. Voltaire s'applaudissait dans ses lettres d'en avoir parlé le premier : « C'est là, ce me semble, dit-il au président Hesnault, 8 janvier 1752, que Louis XIV paraît bien grand, et que je donne à la nation une supériorité dont les étrangers sont forcés de convenir. »

de l'auteur a fait tort à l'ouvrage. Voltaire est impartial, si impartialité veut dire justice et modération.

Dans les matières religieuses et ecclésiastiques, toujours si délicates à traiter, il a montré une réserve qui contraste avec l'esprit d'autres ouvrages publiés par lui à la même époque. « J'apprends, dit-il, dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, que plusieurs protestants me reprochent d'avoir trop peu respecté leur secte; j'apprends que quelques catholiques crient que j'ai beaucoup trop ménagé, trop plaint, trop loué les protestants. Cela ne prouve-t-il pas que j'ai gardé mon caractère, que je suis impartial? » Il écrivait encore à l'un de ses amis[1] : « Je ne connais aucun ultramontain qui ait parlé de la cour de Rome avec plus de circonspection. » Il est vrai qu'il n'approuve pas beaucoup les querelles théologiques qui ont attristé la fin du règne, les persécutions dirigées contre les protestants, et l'intolérance du dernier confesseur de Louis XIV; mais on peut être impartial sans admirer Mme Guyon et le P. Tellier : la véritable impartialité consiste plutôt à ne pas les admirer. Parfois, et surtout dans des passages ajoutés vers la fin de sa vie, on sent qu'il est tenté d'oublier sa modération ordinaire; le philosophe des *Lettres anglaises* reparaît; quelques traits satiriques et moqueurs s'échappent de sa plume; mais en général il est resté fidèle à la loi de convenance et de réserve qu'il s'était imposée.

Dans les questions de gouvernement et d'administration intérieure, l'impartialité lui était plus facile et dut moins lui coûter. Ici il parle avec respect « des vertus qu'on ne voit guère que dans les républiques; » là il semble condamner ces États, dont la destinée est « de vivre dans les factions[2]; » ici il admire la na-

1. Lettre à M. de Ciddeville, 9 janvier 1740.

2. « On ne cesse de nous vanter les belles républiques de la Grèce; mais, dans leurs temps les plus florissants, la discorde, la haine étaient au dehors entre toutes les villes, et au dedans dans chaque cité. Quel gouvernement que celui où le juste Aristide était banni, Phocion mis à mort, Socrate condamné à la ciguë! » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article *Gouvernement*.)

tion anglaise, « la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui d'efforts en efforts ait enfin établi un gouvernement sage; » là il fait l'éloge des monarchies absolues et montre quels avantages elles ont sur les autres royautés. Il n'a donc de préférence pour aucune forme de gouvernement, et il n'est pas obligé, comme tant d'écrivains, d'apprécier avec passion ou même de dénaturer les événements dans l'intérêt de ses convictions politiques. Jean-Jacques certainement n'aurait pas raconté de la même façon l'histoire de Louis XIV. On reproche cependant à Voltaire de n'avoir fait qu'un panégyrique, et d'avoir trop admiré le grand roi. Avant de le condamner, remarquons d'abord qu'il se croyait très-hardi en composant son livre. Il écrit au duc de Richelieu[1] : « Je me suis constitué, de mon autorité privée, juge des rois, des généraux, des parlements, de l'Église et des sectes qui la partagent : voilà ma charge. Ajoutez à ce fardeau celui d'être obligé de rapporter des anecdotes très-délicates qu'on ne peut supprimer. Il faut faire sentir ce que les suites très-mal ménagées de la révocation de l'édit de Nantes ont coûté à la France; il faut avouer la mauvaise conduite du ministère dans la guere de 1701. J'ai dû et j'ai osé remplir tous ces devoirs peut-être dangereux. » Il revient souvent sur cette idée : « Pellisson, dit-il à milord Harvey (1740)[2], eût écrit plus éloquemment que moi; mais il était courtisan, et il était payé. Je ne suis ni l'un ni l'autre : c'est à moi qu'il appartient de dire la vérité. » Ailleurs il écrit[3] qu'il a traité Louis XIV « avec le respect qu'on doit aux têtes couronnées qui viennent de mourir, et avec le respect qu'on doit à la vérité qui ne mourra jamais. »

Il faut avouer qu'il y aurait mauvaise grâce à accuser

1. Lettre au duc de Richelieu, 31 août 1751.
2. On lira plus loin cette belle lettre de Voltaire à milord Harvey; elle appartient au *Siècle de Louis XIV*, et en est l'éloquente justification.
3. *Conseils à un journaliste.*

de flatterie et de complaisance un historien qui avait si peur d'avoir été trop hardi : il semble au contraire que ses craintes étaient bien justifiées. Le gouvernement de Louis XV, jusqu'à l'avénement du duc de Choiseul, protecteur des philosophes, avait été moins tolérant que la monarchie de Louis XIV. « La profession des lettres, disait Voltaire lui-même[1], si brillante et même si libre sous Louis XIV, le plus despotique de nos rois, est devenue un métier de servitude. L'esprit de petitesse et de minutie est venu au point que l'on ne peut plus imprimer que des livres insipides. Les bons auteurs du siècle de Louis XIV n'obtiendraient pas de privilége : Boileau et La Bruyère ne seraient que persécutés. » C'était le moment où Fréret était mis à la Bastille pour avoir voulu prouver que les premiers Francs, nos ancêtres, n'avaient été que des barbares ; un abbé, Lenglet-Dufresnoy, moins heureux encore, avait été puni par trois ou quatre lettres de cachet pour avoir publié les Mémoires de quelques contemporains de Charles IX et de Henri III. L'*Histoire* même *de Charles XII* n'avait pas trouvé grâce devant les censeurs, parce qu'elle contenait, « des vérités qui pouvaient choquer plusieurs princes[2], » et elle n'avait pu se produire que secrètement à Rouen et à Lyon. Nous avons déjà dit que l'*Essai sur le Siècle de Louis XIV* avait été supprimé par un arrêt du conseil, en 1739; et quand, douze années plus tard, l'ouvrage entier eut été achevé, quand il eut été imprimé à Berlin et accueilli dans toute l'Europe avec admiration ou avec curiosité, Voltaire ne put obtenir d'abord la permission de le faire paraître en France. « J'ai sans peine[3] un privilége de l'empereur pour dire que Léopold était un poltron; j'en ai un en Hollande pour dire que les Hollandais sont des ingrats et que leur commerce dépérit; je peux hardiment imprimer, sous les yeux du roi de Prusse, que son

1. Lettre à M. de Formont, 1734.
2. Lettre à M. de Ciddeville, 5 février 1731.
3. Lettre au président Hesnault, 1er février 1752.

aïeul, le *Grand Électeur*, s'abaissa inutilement devant Louis XIV : il n'y aurait donc qu'en France où il ne me serait pas permis de faire paraître l'éloge de Louis XIV et de la France, et cela parce que je n'ai eu ni la bassesse ni la sottise de défigurer cet éloge par de honteuses réticences et par de lâches déguisements ! »

Cet ouvrage, qui avait inspiré tant d'inquiétudes au gouvernement, eut dans la suite une destinée bien différente. On commença à le trouver, du vivant même de Voltaire, trop timide et trop louangeur. Voltaire écrivait au duc de Richelieu[1] : « La manie qu'on a aujourd'hui de dénigrer Louis XIV et Colbert me paraît bien étrange. » Il résistait à cette réaction qui atteignait du même coup son livre. « J'ai peur, dit-il encore au duc de Richelieu[2], d'avoir le défaut des vieillards qui font toujours l'éloge du temps passé ; mais il me semble que le siècle de Louis XIV, dont on fait actuellement une édition nouvelle fort augmentée, était un peu supérieur à notre siècle. » La réaction continua, après sa mort, sous l'influence des idées qui amenèrent la Révolution française. Un critique ingénieux, qui semble avoir hérité de l'esprit caustique de Voltaire, Lémontey, écrivit dans son *Essai sur la monarchie de Louis XIV*, où il mettait un peu de vérité et beaucoup de finesse au service d'un paradoxe : « Voltaire se laisse trop éblouir par l'éclat littéraire pour être parfaitement juste : il a traité un roi qui avait fondé des académies comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient les églises. » Enfin de nos jours la publication longtemps attendue des Mémoires de Saint-Simon a paru porter le dernier coup à la réputation de Voltaire. On a recueilli avidement ces anecdotes suspectes, ces bruits de la cour et de la ville qu'on aurait pu trouver déjà dans La Beaumelle et les réfugiés français de Hollande,

1. Lettre au duc de Richelieu, 22 novembre 1759.
2. Lettre au même, 28 novembre 1767.

ces *on dit* scandaleux que l'auteur rapporte avec complaisance sans y croire toujours lui-même, ces jugements passionnés; et on a dit : voilà le vrai siècle de Louis XIV, dont nous n'avions qu'une esquisse flattée et mensongère.

Il est temps de ne plus sacrifier Voltaire à un engouement irréfléchi. Saint-Simon est un admirable peintre de mœurs et de caractères; il a, dans ses bons morceaux, une verve qui entraîne; peu de pages dans notre langue peuvent être comparées au récit de la mort de Monseigneur, au tableau touchant des derniers instants de la Dauphine, à la scène imprévue et éloquente de la dégradation des bâtards sous la Régence; mais il faut se défier de son impartialité et de sa justice. Il est assez singulier que ceux qui attaquent aujourd'hui Louis XIV et son historien, au nom des idées nouvelles qui régissent la société française, aillent emprunter leurs chefs d'accusation au plus absolu et au plus entêté des défenseurs du privilége aristocratique. On oublie que l'irascible duc et pair condamne surtout dans le règne cette politique intérieure qui, honorant les grands seigneurs sans leur livrer le pouvoir, préférant le mérite à la naissance dans l'État comme dans l'Église, et donnant à l'armée par *l'ordre du tableau* une constitution nouvelle et plus libérale, a établi pacifiquement la bourgeoisie dans l'administration du royaume, en attendant qu'elle voulût avec trop d'ambition peut-être et trop tôt saisir le gouvernement lui-même.

En se plaçant à ce point de vue, on trouvera souvent que les critiques les plus vives de Saint-Simon sont le plus bel éloge de la monarchie de Louis XIV, et que Voltaire, moins aveuglé par la passion politique, a été plus véritablement impartial. Nous ne prétendons pas sans doute qu'il faille accepter sans examen toutes ses opinions et tous ses jugements : nous aurons à signaler nous-même ses ménagements peu justifiés pour quel-

ques grands seigneurs qui avaient été les protecteurs de sa jeunesse, comme les maréchaux de Villeroi et de La Feuillade; mais ces complaisances particulières n'empêchent pas que l'ensemble du siècle et du règne n'ait été apprécié avec vérité.

V. Style du *Siècle de Louis XIV.*

Voltaire, qui se félicitait avec raison de la nouveauté de son plan, croyait encore le *Siècle de Louis XIV* original par un autre côté, la manière dont il l'avait écrit. Il avait considéré l'histoire comme un drame véritable, qui devait avoir son intérêt, ses péripéties et son dénoûment. Il écrit au marquis d'Argenson[1] : « Il n'y a que des gens qui ont fait des tragédies qui puissent jeter quelque intérêt dans notre histoire. Mézeray et Daniel m'ennuient : c'est qu'ils ne savent ni peindre ni remuer les passions. » Il ajoute, dans une lettre au président Hesnault[2] : « Il faut une exposition, un nœud et un dénoûment dans une histoire comme dans une tragédie, sans quoi on n'est qu'un Reboulet, ou un Limiers ou un La Hode.... Mon secret est de forcer le lecteur à se dire à lui-même : Philippe V sera-t-il roi? sera-t-il chassé d'Espagne? la Hollande sera-t-elle détruite? Louis XIV succombera-t-il? En un mot, j'ai voulu émouvoir même dans l'histoire. » Il avait donné déjà l'exemple de cet intérêt vraiment dramatique dans son *Histoire de Charles XII*; et il le renouvela avec plus de succès dans le *Siècle de Louis XIV* : « Voilà pourquoi, disait-il lui-même[3], j'ai vu des princes qui ne lisent jamais, et qui entendent médiocrement notre langue, lire ce volume avec avidité et ne pouvoir le quitter. »

En effet, quand on compare Voltaire aux compilateurs qui l'ont précédé, ou même à quelques-uns des historiens éminents qui l'ont suivi, il paraît bien supé-

1. Lettre au marquis d'Argenson, 26 janvier 1740.
2. Lettre au président Hesnault, 8 janvier 1757
3. Même lettre.

rieur. Tout le monde a rendu hommage au mérite de son style : clarté, naturel, esprit, grâce, harmonie, tel est l'ensemble heureux des qualités qui ont fait de sa prose un modèle classique. Comme les grands écrivains du XVIIe siècle dont il s'honorait de suivre les traditions, il varie sa manière avec les sujets qu'il traite, rapide et entraînant quand il raconte les combats, sérieux et concis quand il expose le gouvernement intérieur et les conquêtes plus durables de la paix, brillant quand il déroule sous nos yeux toutes les merveilles des lettres et des arts. « J'ai voulu, écrit-il à M. Thieriot[1], être le peintre et non l'historien de ce beau siècle de Louis XIV. » En effet c'est un peintre qui sait toujours employer les couleurs convenables au sujet. Suivant la remarque ingénieuse de M. Villemain[2], cet ouvrage est, par l'élégance même de la forme, une image du siècle mémorable dont il offre l'histoire.... On ne décrira pas mieux le génie de cette société puissante et polie, dont Voltaire avait vu la dernière splendeur et dont il parlait la langue. C'est par là que son récit est original et ne peut plus être surpassé.

VI. Avertissement sur la nouvelle édition.

Quelques mots sur cette nouvelle édition. Nous avons suivi généralement le texte publié par M. Beuchot sur les manuscrits mêmes de l'auteur. Nous aurions voulu conserver le *Catalogue* que Voltaire a placé au commencement du *Siècle de Louis XIV*, et qui contient la biographie rapide de la famille royale, des princes du sang, des souverains contemporains, des ministres, des généraux, des savants en tout genre et des artistes. C'est peut-être le seul exemple d'un *catalogue* où l'intérêt ne manque jamais, où l'esprit abonde. L'espace nous a manqué pour l'ajouter à un volume déjà si

1. Lettre à M. Thieriot, juillet 1735.
2. *Tableau du* XVIIIe *siècle*, 16e leçon.

considérable : nous nous sommes contenté d'en donner quelques extraits nécessaires à l'intelligence du récit.

Quant aux notes qui accompagnent cette nouvelle édition, elles ont pour objet, quelquefois de rectifier ou de compléter les jugements de l'historien, le plus souvent de comparer ses opinions à celles des contemporains de ce grand siècle. Nous avons puisé largement dans les Lettres si intéressantes et les Mémoires si variés de cette époque. Nous avons aussi profité des derniers travaux de la critique et de l'érudition modernes, et principalement de l'*Histoire des Français*, par Sismondi; de l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Sainte-Aulaire; de la belle publication de M. Mignet, sur les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, etc. Enfin nous avons tâché de donner à la jeunesse de nos écoles une édition utile, nous voudrions pouvoir dire intéressante, quand il s'agit d'un ouvrage de Voltaire et du *Siècle de Louis XIV*.

A. G.

LISTE

DES

ENFANTS DE LOUIS XIV,

DES PRINCES DE LA MAISON DE FRANCE, DES PRINCIPAUX MINISTRES DES CONFESSEURS DU ROI, DES ARCHEVÊQUES DE PARIS, ETC.[1]

I. FAMILLE ROYALE.

1° Enfants de Louis XIV.

LOUIS, nommé MONSEIGNEUR[2], DAUPHIN, et plus tard GRAND DAUPHIN, né le 1er novembre 1661, du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Philippe IV d'Espagne, et mort le 14 avril 1711.

MARIE-ANNE, dite Mademoiselle DE BLOIS, fille légitimée de la duchesse de La Vallière, née en 1666, mariée à Louis-Armand, prince de Conti, morte en 1739. — Son frère, LOUIS DE BOURBON, comte DE VERMANDOIS, né en 1667, mort en 1683.

LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, duc DU MAINE, fils légitimé de la marquise de Montespan, né en 1670, marié à Anne-Louise de Bourbon, petite-fille du grand Condé, mort en 1736. — Son frère, LOUIS-ALEXANDRE DE BOURBON, comte DE TOULOUSE, né en 1678, amiral de France en 1683, mort en 1737. — Leur

1. Cette liste n'est qu'un résumé très-succinct de la première partie du *Catalogue*, dont nous avons parlé dans la *Préface*: nous avons omis quelques noms peu importants; nous en avons ajouté d'autres, comme ceux des confesseurs du roi et des archevêques de Paris, qui ont joué un rôle si considérable pendant le règne de Louis XIV.

2. Il est nécessaire, quand on veut lire et comprendre les histoires et surtout les Mémoires de cette époque, de connaître les titres honorifiques dont on se servait communément au XVIIe siècle pour désigner les membres de la famille royale, les princes du sang, et les personnages les plus importants de la cour. Le fils aîné du roi s'appelait *Monseigneur* ou *Dauphin*; le frère du roi, *Monsieur*; la sœur ou la belle-sœur du roi, *Madame*; la fille de Monsieur, *Mademoiselle*; le chef de la maison de Bourbon-Condé, *Monsieur le Prince*; le fils aîné de Monsieur le Prince, *Monsieur le Duc*: l'aîné de la maison de Bourbon-Soissons, *Monsieur le Comte*. Le grand écuyer s'appelait *Monsieur le Grand*; le premier écuyer, *Monsieur le Premier*. On trouve quelquefois, mais plus rarement, *Monsieur le Premier de Paris*, pour désigner le premier président du parlement de Paris. Les évêques enfin prenaient le nom de leur siége épiscopal: *Monsieur de Meaux*, l'évêque de Meaux, etc., etc.

sœur, Louise-Françoise de Bourbon, dite Mademoiselle de Nantes, née en 1673, mariée à Louis III, duc de Bourbon-Condé, petit-fils du grand Condé; morte en 1743. — Une autre sœur, Françoise-Marie de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, née en 1677, mariée à Philippe d'Orléans, plus tard régent de France; morte en 1749.

2° Enfants du Grand Dauphin.

Monseigneur eut de son mariage avec Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière :

Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, appelé quelquefois le Petit Dauphin du vivant de son père, mort le 18 février 1712 d'une rougeole épidémique, dix mois après Monseigneur.

Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, né le 19 décembre 1683, mort le 9 juillet 1746.

Charles, duc de Berri, né en 1686, mort en 1714.

3° Enfants du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne eut de son mariage avec Marie-Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée, premier roi de Sardaigne, morte le 12 février 1712 :

Louis, duc de Bretagne, né en 1705, mort en 1712.

Louis, duc d'Anjou, plus tard Louis XV, né le 15 février 1710, mort le 10 mai 1774.

II. PRINCES DU SANG ROYAL.

1° Maison d'Orléans.

Jean-Baptiste-Gaston, duc d'Orléans, second fils de Henri IV et de Marie de Médicis, frère de Louis XIII, né à Fontainebleau en 1608; mort à Blois, dans la disgrâce, en 1660.

Mademoiselle de Montpensier, fille du précédent et de Marie de Bourbon-Montpensier, nommée Mademoiselle et plus tard la Grande Mademoiselle, née en 1627, morte en 1693. Avec elle s'éteignit la première maison d'Orléans, issue de Henri IV. La seconde commence avec :

Philippe, dit Monsieur, frère unique de Louis XIV, né en 1640, mort le 9 juin 1701. Il épousa Henriette, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, petite-fille de Henri le Grand, princesse chère à la France par son esprit et par ses grâces, morte à la fleur de son âge, en 1670. Il eut de cette princesse : Marie-Louise, mariée à Charles II, roi d'Espagne, en 1679, morte à

vingt-sept ans, en 1689; et ANNE-MARIE, mariée à Victor-Amédée, duc de Savoie, depuis roi de Sardaigne. Il eut de son second mariage avec la fille de l'Électeur palatin, Charlotte-Élisabeth de Bavière :

PHILIPPE D'ORLÉANS, dit le *Regent*, né en 1674, mort en 1723.

2e Maison de Bourbon-Condé [1].

HENRI DE BOURBON, prince DE CONDÉ, second du nom, premier prince du sang, né en 1588, mort en 1646. Sa plus grande gloire fut d'être le père du grand Condé.

LE GRAND CONDÉ, LOUIS II du nom, fils du précédent et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, neveu du duc de Montmorency, décapité à Toulouse; né le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686. Il eut de Clémence de Maillé de Brézé, nièce du cardinal de Richelieu :

HENRI-JULES, nommé communément MONSIEUR LE PRINCE, mort en 1709. Henri-Jules eut d'Anne de Bavière, palatine du Rhin :

LOUIS DE BOURBON, troisième du nom, nommé MONSIEUR LE DUC [2], marié à Louise-Françoise de Bourbon, fille de Louis XIV et de la marquise de Montespan, et père de celui qui fut premier ministre sous Louis XV; mort en 1710. — ANNE-LOUISE DE BOURBON, qui épousa le duc du Maine, entra plus tard dans la conspiration de Cellamare contre le Régent, tint à Sceaux une cour brillante, rivale de celle de Versailles, et mourut en 1753, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

3e Maison de Bourbon-Conti.

ARMAND DE BOURBON, prince DE CONTI, frère du grand Condé, généralissime de la Fronde contre la cour et même contre son frère, depuis janséniste; il mourut en 1666, laissant d'Anne Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin :

LOUIS, prince DE CONTI, mort sans enfant de sa femme Marie-Anne, fille de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, en 1685.

1. Elle descendait de Louis Ier, prince de Condé, qui était frère d'Antoine de Navarre, père de Henri IV.

2. Louis XIV ne voulut pas que Louis III, jusqu'alors appelé *Monsieur le Duc*, prît le nom de *Monsieur le Prince*, à la mort de son père, comme c'était l'usage dans sa maison. Il n'aimait pas, dit Saint-Simon, « ce nom singulier de *Monsieur le Prince* » qui semblait donner aux Condé le titre et les droits de premiers princes du sang, à une époque où ils avaient cessé de l'être par l'accroissement de la famille royale (voy. Saint-Simon, chap. CCXXVII).

François-Louis, prince de La Roche-sur-Yon, et plus tard prince de Conti après la mort de son frère, élu roi de Pologne en 1697; mort en 1709. Il eut d'Adélaïde de Bourbon, sa cousine :

Louis-Armand, prince de Conti, né en 1695, mort en 1727

4° Maison de Bourbon-Soissons.

Il n'y eut de cette maison, qui descendait de Louis Ier, prince de Condé, que Louis, comte de Soissons, appelé communément Monsieur le Comte, tué à la bataille de la Marfée, en 1641, sans laisser d'enfant. L'une de ses sœurs, porta entre autres biens, le comté de Soissons au prince Thomas de Savoie, appelé le prince de Carignan, et elle en eut :

Eugène-Maurice, comte de Soissons, colonel général des Suisses, marié à Olympe Mancini [1], nièce du cardinal Mazarin. C'est le père du célèbre prince Eugène.

III. PRINCIPAUX MINISTRES.

1° Ministre d'État.

Giulio Mazarini, cardinal, premier ministre, d'une ancienne famille de Sicile transplantée à Rome, fils de Pietro Mazarini et d'Ortenzia Buffalini, né en 1602; employé d'abord par le cardinal Sacchetti. Il arrêta les deux armées française et espagnole prêtes à se charger auprès de Casal, et fit conclure la paix de Quérasque, en 1631. Vice-légat à Avignon, et

1. Olympe Mancini profita de sa faveur à la cour et surtout auprès de Louis XIV, pour prendre le titre de *Madame la Comtesse*, et assurer à son mari celui de *Monsieur le Comte*. Après sa disgrâce, « l'usage s'interrompit, dit Saint-Simon (chap. CCXXXVII) : elle redevint la comtesse de Soissons ; mais, par habitude parmi beaucoup de gens, demeura *Madame la Comtesse*. On voit ainsi, ajoute gravement le rigide défenseur de l'étiquette et des priviléges aristocratiques, jusqu'où et avec quelle facilité les abus s'introduisent et s'établissent en France. » Quelquefois cependant l'usage était plus fort que la volonté même du roi. Dans le même chapitre, Saint-Simon nous apprend que Louis XIV, après l'exil de la comtesse de Soissons, « avait bien envie d'introduire l'usage d'appeler le comte de Toulouse *Monsieur le Comte* tout court. Parlant de lui, il ne disait jamais que *le Comte*, et toute la maison de ce fils naturel ne disait jamais que *Monsieur le Comte*. Je ne sais comment il est arrivé que le comte de Toulouse, *Monsieur le Comte* tout court dans le désir et dans la bouche du roi et dans celle de toute la marine, n'a jamais pu l'être dans le public, excepté un très-petit nombre de bas courtisans, et qui encore n'osaient le hasarder hors de la présence du roi ; ni comment ce monarque, si flatté, si redouté, dont les moindres désirs étaient adorés, n'a jamais pu venir à bout de tout ce qui de plain-pied avait réussi à la nièce du cardinal Mazarin, femme d'un prince de la maison de Savoie, par le chausse-pied de la conformité du nom de comtesse de Soissons »

nonce extraordinaire en France en 1634. Il apaisa les troubles de Savoie, en 1640, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi. Cardinal en 1641, à la recommandation de Louis XIII : entièrement attaché à la France depuis ce temps-là. Admis au conseil suprême le 5 décembre 1642, sous le nom de *spécial conseiller*, il y prit place au-dessus du chancelier. Déclaré seul conseiller de la reine régente, pour les affaires ecclésiastiques, par le testament de Louis XIII. Parrain de Louis XIV avec la princesse de Condé-Montmorency. Il n'eut pas de lettres patentes de premier ministre, mais il en fit les fonctions. Mort le 9 mars 1661.

2° Chanceliers, gardes des sceaux.

Charles DE L'AUBESPINE, marquis DE CHATEAUNEUF, garde des sceaux en 1650, démis en 1651, mort en 1653.

Matthieu MOLÉ, premier président du parlement de Paris en 1641, magistrat juste et intrépide ; garde des sceaux en 1651, mort en 1656.

Pierre SÉGUIER, duc DE VILLEMOR, chancelier 1656-1672 Mort à quatre-vingt-quatre ans, en 1672.

Étienne D'ALIGRE, 1672-1677 ; fils d'un autre Étienne, chancelier sous Louis XIII.

Michel LE TELLIER, 1677-1685 ; père du célèbre Louvois.

Louis BOUCHERAT, 1685-1699 ; sa devise était un coq sous un soleil, par allusion à la devise de Louis XIV ; les paroles étaient : *Sol reperit vigilem.*

Louis PHÉLYPEAUX, comte DE PONTCHARTRAIN, descendant de plusieurs ministres secrétaires d'État ; chancelier, 1699-1714 ; mort en 1727.

Daniel-François VOISIN, 1714-1717 ; prédécesseur du célèbre d'Aguesseau.

3° Surintendants des finances et contrôleurs généraux[1].

Claude LE BOUTHILLIER, surintendant, 1640-1643.

Nicolas BAILLEUL, marquis DE CHATEAU-GONTHIER, 1643-

1. Sous l'ancienne monarchie, et particulièrement au XVIIe siècle, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts et quelquefois même la marine étaient placés dans les attributions du surintendant des finances et plus tard du contrôleur général.

1648. Il eut sous lui, pour contrôleur général, Particelli, dit Emeri, connu par ses déprédations.

Particelli, dit EMERI, fils d'un paysan de Sienne, placé par le cardinal Mazarin; surintendant en 1648; sacrifié quelques mois après à la haine publique.

Le maréchal duc DE LA MEILLERAIE, 1648-1649; mort en 1664.

EMERI reprit la surintendance immédiatement après la démission du maréchal. Un Italien, nommé Tonti, imagina alors les emprunts en rentes viagères, rentes distribuées en plusieurs classes et qui sont payées au dernier vivant de chaque classe. Elles furent appelées *tontines*, du nom de l'inventeur. Emeri mort en 1650.

Claude DE MESME, comte D'AVAUX, l'un des négociateurs de la paix de Westphalie. Surintendant en 1650; mort la même année.

Charles, duc DE LA VIEUVILLE, le même que le cardinal de Richelieu avait fait chasser du conseil et enfermer dans le château d'Amboise en 1624, qui, échappé de ce château, avait fui en Angleterre et avait été condamné à mort par contumace. Surintendant en 1651.

René DE LONGUEIL, marquis DE MAISONS, 1651-1653. Il a bâti le château de Maisons, un des plus beaux de l'Europe. C'est le coup d'essai et le chef-d'œuvre de François Mansard, qui était alors un jeune homme et simple maçon.

Abel SERVIEN, plénipotentiaire avec le comte d'Avaux, au congrès de Westphalie; surintendant avec Fouquet, 1653-1659.

Nicolas FOUQUET, marquis DE BELLE-ISLE, resté seul par la mort de son collègue Abel Servien, 1659-1661. Accusé de dilapidations et de crime d'État, il fut condamné au bannissement perpétuel, par commissaires, en 1664, et mourut ignoré en 1680 [1].

Après sa disgrâce, la place de surintendant fut supprimée : il n'y eut plus que des contrôleurs généraux.

Jean-Baptiste COLBERT, 1664-1683.

Claude LE PELLETIER, 1683-1689.

Louis PHÉLYPEAUX, comte DE PONTCHARTRAIN, 1689-1699; le même qui fut plus tard chancelier.

Michel DE CHAMILLART, 1699-1709 : mort en 1721.

Nicolas DESMARETS, neveu du grand Colbert, 1709-1715.

1. Voy. ci-après, aux *Anecdotes*, chap. XXV, page 316.

4° Secrétaires d'État de la guerre.

Michel Le Tellier, 1643-1666; le même qui fut plus tard chancelier.

François-Michel Le Tellier, plus connu sous le nom de marquis de Louvois, fils du précédent et son successeur au département de la guerre, 1666-1691.

Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbesieux, fils du précédent, secrétaire d'État de la guerre après la mort de son père, 1691-1701.

Michel de Chamillart, déjà contrôleur général des finances, 1701-1709.

Daniel Voisin, secrétaire d'État de la guerre en 1709, exerça le ministère, quoique chancelier, en 1714, jusqu'à la mort de Louis XIV.

5° Secrétaires d'État des affaires étrangères.

Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, 1643-1661; mort en 1666.

Hugues, marquis de Lionne, d'une ancienne famille de Dauphiné, 1661-1671.

Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'État en 1671; renvoyé en 1679, et remplacé par le marquis de Croissy; rappelé au ministère des affaires étrangères avec son gendre, le marquis de Torcy, 1696 : il mourut trois ans après.

Charles Colbert, marquis de Croissy, frère du grand Colbert, 1679-1696.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, fils du précédent et gendre d'Arnauld de Pomponne, 1696-1715; mort en 1746.

6° Secrétaires d'État de la marine.

Jean-Baptiste Colbert joignit le département de la marine à celui des finances, 1664-1683.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils du précédent, secrétaire d'État de la marine, 1683-1690.

Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, déjà contrôleur général depuis 1689, successeur du marquis de Seignelay à la marine, 1690-1699.

Jérôme PHÉLYPEAUX, comte DE PONTCHARTRAIN, fils du précédent, secrétaire d'État de la marine quand son père fut nommé chancelier, 1699-1715.

VI. CONFESSEURS DU ROI.

Le P. ANNAT, dont le vrai nom paraît avoir été CANARD, 1654-1670.

Le P. FERRIER, 1670-1675.

Le P. LA CHAISE, petit-neveu du fameux P. Cotton, confesseur de Henri IV, 1675-1709.

Le P. TELLIER ou LE TELLIER (Michel), fils d'un paysan de Vire, dans la basse Normandie, 1709-1715 ; mort en 1719.

V. ARCHEVÊQUES DE PARIS.

Paul DE GONDI, cardinal DE RETZ, fils de Philibert-Emmanuel de Gondi, général des galères sous Louis XIII ; coadjuteur, en 1643, de l'archevêque de Paris, Henri de Gondi, son oncle ; cardinal en 1651 ; archevêque de Paris à la mort de son oncle, 1655 ; démis en 1662 ; mort dans la retraite, à Saint-Mihiel, en Lorraine, 1679.

Pierre DE MARCA, ancien archevêque de Toulouse ; archevêque de Paris après la démission forcée du cardinal de Retz, 1662.

Hardouin DE BEAUMONT DE PÉRÉFIXE, né en 1605 ; précepteur du jeune Louis XIV ; évêque de Rodez en 1648 ; archevêque de Paris après Pierre de Marca, 1662-1670.

François DE HARLAY, seigneur de Chanvalon, successeur de Péréfixe, 1670-1695.

Louis-Antoine DE NOAILLES, né en 1651 ; archevêque de Paris par la protection de Mme de Maintenon, 1695-1729.

LETTRE DE VOLTAIRE A MILORD HARVEY,

GARDE DES SCEAUX D'ANGLETERRE.

1710.

MILORD,

Soyez un peu moins fâché contre moi de ce que j'appelle le siècle dernier le siècle de Louis XIV. Je sais bien que Louis XIV n'a pas eu l'honneur d'être le maître ni le bienfaiteur d'un Bayle, d'un Newton, d'un Halley, d'un Addison, d'un Dryden; mais dans le siècle qu'on nomme de Léon X, ce pape Léon X avait-il tout fait? n'y avait-il pas d'autres princes qui contribuèrent à polir et à éclairer le genre humain? Cependant le nom de Léon X a prévalu, parce qu'il encouragea les arts plus qu'aucun autre. Eh! quel roi a donc en cela rendu plus de services à l'humanité que Louis XIV? Quel roi a répandu plus de bienfaits, a marqué plus de goût, s'est signalé par de plus beaux établissements? Il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait faire, sans doute, parce qu'il était homme; mais il a fait plus qu'aucun autre, parce qu'il était un grand homme; ma plus forte raison pour l'estimer beaucoup, c'est qu'avec des fautes connues il a plus de réputation qu'aucun de ses contemporains, c'est que, malgré un million d'hommes dont il a privé la France, et qui tous ont été intéressés à le décrier, toute l'Europe l'estime, et le met au rang des plus grands et des meilleurs monarques.

Nommez-moi donc, milord, un souverain qui ait attiré chez lui plus d'étrangers habiles, et qui ait plus encouragé le mérite dans ses sujets. Soixante savants de l'Europe reçurent à la fois des récompenses de lui, étonnés d'en être connus.

« Quoique le roi ne soit pas votre souverain, leur écrivait M. Colbert, il veut être votre bienfaiteur; il m'a commandé de vous envoyer la lettre de change ci-jointe, comme un gage de son estime. » Un Bohémien, un Danois, recevaient de ces lettres datées de Versailles. Guglielmini bâtit une maison à Florence des bienfaits de Louis XIV; il mit le nom de ce roi sur le frontispice[1], et vous ne voulez pas qu'il soit à la tête du siècle dont je parle!

1. Guglielmini, mathématicien célèbre, né à Bologne en 1655, mort à Padoue le 12 juillet 1710. — Au chapitre XXVIII (page 379), Voltaire attribue l'inscription, *Ædes a Deo datæ*, à Viviani de Florence.

Ce qu'il a fait dans son royaume doit servir à jamais d'exemple. Il chargea de l'éducation de son fils et de son petit-fils les plus éloquents et les plus savants hommes de l'Europe[1]. Il eut l'attention de placer trois enfants de Pierre Corneille, deux dans les troupes et l'autre dans l'Église; il excita le mérite naissant de Racine par un présent considérable pour un jeune homme inconnu et sans bien; et quand ce génie se fut perfectionné, ces talents, qui souvent sont l'exclusion de la fortune, firent la sienne. Il eut plus que de la fortune, il eut la faveur, et quelquefois la familiarité d'un maître dont un regard était un bienfait: il était, en 1688 et 1689, de ces voyages de Marly tant brigués par les courtisans; il couchait dans la chambre du roi pendant ses maladies, et lui lisait ses chefs-d'œuvre d'éloquence et de poésie qui décoraient ce beau règne.

Cette faveur, accordée avec discernement, est ce qui produit de l'émulation et qui échauffe les grands génies: c'est beaucoup de faire des fondations, c'est quelque chose de les soutenir; mais s'en tenir à ces établissements, c'est souvent préparer les mêmes asiles pour l'homme inutile et pour le grand homme; c'est recevoir dans la même ruche l'abeille et le frelon.

Louis XIV songeait à tout; il protégeait les académies, et distinguait ceux qui se signalaient. Il ne prodiguait point ses faveurs à un genre de mérite à l'exclusion des autres, comme tant de princes qui favorisent, non ce qui est bon, mais ce qui leur plaît; la physique et l'étude de l'antiquité attirèrent son attention. Elle ne se ralentit pas même dans les guerres qu'il soutenait contre l'Europe; car, en bâtissant trois cents citadelles, en faisant marcher quatre cent mille soldats, il faisait élever l'Observatoire, et tracer une méridienne d'un bout du royaume à l'autre, ouvrage unique dans le monde. Il faisait imprimer dans son palais les traductions des bons auteurs grecs et latins; il envoyait des géomètres et des physiciens au fond de l'Afrique et de l'Amérique chercher de nouvelles connaissances. Songez, milord, que, sans le voyage et les expériences de ceux qu'il envoya à Cayenne, en 1672, et sans les mesures de M. Picard[2], jamais Newton n'eût fait ses découvertes

1. Bossuet, précepteur du Grand Dauphin; Fénelon, du duc de Bourgogne; Fleury, de Louis XV.
2. L'abbé J. Picard, professeur d'astronomie au collége de France et membre de l'Académie des Sciences.

sur l'attraction. Regardez, je vous prie, un Cassini et un Huygens qui renoncent tous deux à leur patrie qu'ils honorent, pour venir en France jouir de l'estime et des bienfaits de Louis XIV. Et pensez-vous que les Anglais mêmes ne lui aient pas d'obligation? Dites-moi, je vous prie, dans quelle cour Charles II puisa tant de politesse et tant de goût? Les bons auteurs de Louis XIV n'ont-ils pas été vos modèles? N'est-ce pas d'eux que votre sage Addison, l'homme de votre nation qui avait le goût le plus sûr, a tiré souvent ses excellentes critiques? L'évêque Burnet avoue que ce goût, acquis en France par les courtisans de Charles II, réforma chez vous jusqu'à la chaire, malgré la différence de nos religions : tant la saine raison a partout d'empire! Dites-moi si les bons livres de ce temps n'ont pas servi à l'éducation de tous les princes de l'Empire? Dans quelles cours de l'Allemagne n'a-t-on pas vu des théâtres français? Quel prince ne tâchait pas d'imiter Louis XIV? Quelle nation ne suivait pas alors les modes de la France?

Vous m'apportez, milord, l'exemple du czar Pierre le Grand, qui a fait naître les arts dans son pays, et qui est le créateur d'une nation nouvelle; vous me dites que cependant son siècle ne sera pas appelé dans l'Europe *le siècle du czar Pierre;* vous en concluez que je ne dois pas appeler le siècle passé le siècle de Louis XIV. Il me semble que la différence est bien palpable. Le czar Pierre s'est instruit chez les autres peuples, il a porté leurs arts chez lui; mais Louis XIV a instruit les nations : tout, jusqu'à ses fautes, leur a été utile. Les protestants qui ont quitté ses États ont porté chez vous-mêmes une industrie qui faisait la richesse de la France. Comptez-vous pour rien tant de manufactures de soie et de cristaux? Ces dernières surtout furent perfectionnées chez vous par nos réfugiés, et nous avons perdu ce que vous avez acquis.

Enfin la langue française, milord, est devenue presque la langue universelle. A qui en est-on redevable? était-elle aussi étendue du temps de Henri IV? Non, sans doute; on ne connaissait que l'italien et l'espagnol. Ce sont nos excellents écrivains qui ont fait ce changement. Mais qui a protégé, employé, encouragé ces excellents écrivains? C'était M. Colbert, me direz-vous; je l'avoue, et je prétends bien que le ministre doit partager la gloire du maître; mais qu'eût fait un Colbert sous un autre prince, sous votre roi Guillaume, qui

n'aimait rien, sous le roi d'Espagne Charles II, sous tant d'autres souverains?

Croiriez-vous bien, milord, que Louis XIV a réformé le goût de sa cour en plus d'un genre? Il choisit Lulli pour son musicien, et ôta le privilége à Cambert, parce que Cambert était un homme médiocre, et Lulli un homme supérieur. Il savait distinguer l'esprit du génie; il donnait à Quinault les sujets de ses opéras; il dirigeait les peintures de Le Brun, il soutenait Boileau, Racine et Molière contre leurs ennemis; il encourageait les arts utiles comme les beaux-arts, et toujours en connaissance de cause; il prêtait de l'argent à Van-Robais pour établir ses manufactures; il avançait des millions à la compagnie des Indes qu'il avait formée; il donnait des pensions aux savants et aux braves officiers. Non-seulement il s'est fait de grandes choses sous son règne, mais c'est lui qui les faisait. Souffrez donc, milord, que je tâche d'élever à sa gloire un monument que je consacre encore plus à l'utilité du genre humain.

Je ne considère pas seulement Louis XIV parce qu'il a fait du bien aux Français, mais parce qu'il a fait du bien aux hommes; c'est comme homme, et non comme sujet, que j'écris; je veux peindre le dernier siècle, et non pas simplement un prince. Je suis las des histoires où il n'est question que des aventures d'un roi, comme s'il existait seul ou que rien n'existât que par rapport à lui : en un mot, c'est encore plus d'un grand siècle que d'un grand roi que j'écris l'histoire.

Pellisson eût écrit plus éloquemment que moi; mais il était courtisan, et il était payé. Je ne suis ni l'un ni l'autre: c'est à moi qu'il appartient de dire la vérité.

J'espere que dans cet ouvrage vous trouverez, milord, quelques-uns de vos sentiments; plus je penserai comme vous, plus j'aurai le droit d'espérer l'approbation publique.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER

Introduction.

Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire : on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais.

Tous les temps ont produit des héros et des politiques; tous les peuples ont éprouvé des révolutions; toutes les histoires sont presque égales pour qui ne veut mettre que des faits dans sa mémoire. Mais quiconque pense, et, ce qui est encore plus rare, quiconque a du goût, ne compte que quatre siècles dans l'histoire du monde. Ces quatre âges heureux sont ceux où les arts ont été perfectionnés, et qui, servant d'époque à la grandeur de l'esprit humain, sont l'exemple de la postérité.

Le premier de ces siècles à qui la véritable gloire est attachée est celui de Philippe [1] et d'Alexandre, ou celui des Périclès, des Démosthène, des Aristote, des Platon, des Apelle, des Phidias, des Praxitèle; et cet honneur a été renfermé dans les limites de la Grèce : le reste de la terre alors connue était barbare.

Le second âge est celui de César et d'Auguste, désigné encore par les noms de Lucrèce, de Cicéron, de Tite Live, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Varron, de Vitruve.

1. Beaucoup d'historiens ont réclamé plus justement pour un Grec l'honneur de donner son nom au plus beau siècle littéraire de la Grèce : nous voulons parler de Périclès, qui gouverna la république d'Athènes avec l'autorité d'un monarque, et protégea les arts avec la magnificence et le goût d'un Auguste.

Le troisième est celui qui suivit la prise de Constantinople par Mahomet II. Le lecteur peut se souvenir qu'on vit alors en Italie une famille de simples citoyens faire ce que devaient entreprendre les rois de l'Europe. Les Médicis appelèrent à Florence les savants, que les Turcs chassaient de la Grèce c'était le temps de la gloire de l'Italie. Les beaux-arts y avaient déjà repris une vie nouvelle; les Italiens les honorèrent du nom de vertu, comme les premiers Grecs les avaient caractérisés du nom de sagesse. Tout tendait à la perfection.

Les arts, toujours transplantés de Grèce en Italie, se trouvaient dans un terrain favorable, où ils fructifiaient tout à coup. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, voulurent à leur tour avoir de ces fruits; mais ou ils ne vinrent point dans ces climats, ou bien ils dégénérèrent trop vite.

François Ier encouragea des savants, mais qui ne furent que savants; il eut des architectes, mais il n'eut ni des Michel-Ange, ni des Palladio [1]; il voulut en vain établir des écoles de peinture : les peintres italiens qu'il appela ne firent point d'élèves français. Quelques épigrammes et quelques contes libres composaient toute notre poésie. Rabelais était notre seul livre de prose à la mode, du temps de Henri II [2].

En un mot, les Italiens seuls avaient tout, si vous en exceptez la musique, qui n'était pas encore perfectionnée, et la philosophie expérimentale, inconnue partout également, et qu'enfin Galilée fit connaître.

Le quatrième siècle est celui que l'on nomme le siècle de Louis XIV, et c'est peut-être celui des quatre qui approche le

1. André Palladio, célèbre architecte, né à Vicence en 1518, mort en 1580. On admire encore aujourd'hui trois de ses chefs-d'œuvre, le Palais de la Raison, à Vicence, dont le portique est à trois faces ; le Palais des Doges, à Venise; et un célèbre théâtre, le plus vaste de l'Europe, à Parme.

2. Sans vouloir réhabiliter la littérature du XVIe siècle en France avec certains critiques qui ne verraient volontiers dans le siècle de Louis XIV qu'une époque de décadence ou de correcte médiocrité, on peut croire que l'auteur ne l'a pas appréciée avec justice. Voltaire, novateur en tant d'autres choses, était moins hardi en littérature, et il s'honorait de respecter les traditions des grands maîtres. Il y a plus : élevé à l'école de Racine et de Fénelon, doué lui-même d'un esprit plus facile que profond et plus ingénieux que puissant, il admirait surtout la correction, la pureté du style, l'élégance, l'harmonie, le naturel; et les mâles beautés de Corneille n'ont pas toujours trouvé grâce devant lui. Il ne faut donc pas s'étonner s'il n'a pas une admiration bien vive pour notre XVIe siècle, ce réveil énergique mais désordonné de l'art et de la poésie, cet essor vigoureux mais mal réglé d'une nation qui s'ignorait encore : dans ses jugements littéraires, il est souvent plus sévère, et, comme nous dirions aujourd'hui, plus classique que Boileau lui-même.

plus de la perfection. Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus fait en certains genres que les trois ensemble. Tous les arts, à la vérité, n'ont point été poussés plus loin que sous les Médicis, sous les Auguste et les Alexandre; mais la raison humaine en général s'est perfectionnée. La saine philosophie n'a été connue que dans ce temps; et il est vrai de dire qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Cette heureuse influence ne s'est pas même arrêtée en France; elle s'est étendue en Angleterre : elle a excité l'émulation dont avait alors besoin cette nation spirituelle et hardie; elle a porté le goût en Allemagne, les sciences en Russie; elle a même ranimé l'Italie qui languissait, et l'Europe a dû sa politesse et l'esprit de société à la cour de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que ces quatre siècles aient été exempts de malheurs et de crimes. La perfection des arts cultivés par des citoyens paisibles n'empêche pas les princes d'être ambitieux, les peuples d'être séditieux, les prêtres et les moines d'être quelquefois remuants et fourbes. Tous les siècles se ressemblent par la méchanceté des hommes; mais je ne connais que ces quatre âges distingués par les grands talents.

Avant le siècle que j'appelle de Louis XIV, et qui commence à peu près à l'établissement de l'Académie française [1], les Italiens appelaient tous les ultramontains du nom de barbares : il faut avouer que les Français méritaient en quelque sorte cette injure. Leurs pères joignaient la galanterie romanesque des Maures à la grossièreté gothique. Ils n'avaient presque aucun des arts aimables, ce qui prouve que les arts utiles étaient négligés; car lorsqu'on a perfectionné ce qui est nécessaire, on trouve bientôt le beau et l'agréable; et il n'est pas

1. Louis XIV est né en 1638, le 5 septembre, selon l'*Art de vérifier les dates;* le 16, suivant d'autres biographes : l'établissement de l'Académie française est de 1635. Conrart (Valentin), conseiller et secrétaire du roi, riche et ami des lettres, avait réuni chez lui dès l'année 1629 quelques gens d'esprit, Chapelain, Godeau, Gombaud et autres : cette société fut le berceau de l'Académie française, que Louis XIII érigea en compagnie, sur les instances du cardinal de Richelieu. On sait que Conrart, académicien sans avoir jamais rien écrit, n'a pas échappé à la critique maligne de Boileau :

« Imitez de Conrart le silence prudent »

dit le satirique (épître 1re).

étonnant que la peinture, la sculpture, la poésie, l'éloquence, la philosophie, fussent presque inconnues à une nation qui, ayant des ports sur l'Océan et sur la Méditerranée, n'avait pourtant point de flotte, et qui, aimant le luxe à l'excès, avait à peine quelques manufactures grossières.

Les Juifs, les Génois, les Vénitiens, les Portugais, les Flamands, les Hollandais, les Anglais, firent tour à tour le commerce de la France, qui en ignorait les principes. Louis XIII, à son avénement à la couronne, n'avait pas un vaisseau : Paris ne contenait pas quatre cent mille hommes, et n'était pas décoré de quatre beaux édifices ; les autres villes du royaume ressemblaient à ces bourgs qu'on voit au delà de la Loire. Toute la noblesse, cantonnée à la campagne dans des donjons entourés de fossés, opprimait ceux qui cultivent la terre. Les grands chemins étaient presque impraticables ; les villes étaient sans police, l'État sans argent, et le gouvernement presque toujours sans crédit parmi les nations étrangères.

On ne doit pas se dissimuler que, depuis la décadence de la famille de Charlemagne, la France avait langui plus ou moins dans cette faiblesse, parce qu'elle n'avait presque jamais joui d'un bon gouvernement [1].

Il faut, pour qu'un État soit puissant, ou que le peuple ait une liberté fondée sur les lois, ou que l'autorité souveraine soit affermie sans contradiction. En France, les peuples furent esclaves jusque vers le temps de Philippe Auguste ; les seigneurs furent tyrans jusqu'à Louis XI ; et les rois, toujours occupés à soutenir leur autorité contre leurs vassaux, n'eurent jamais ni le temps de songer au bonheur de leurs sujets, ni le pouvoir de les rendre heureux.

Louis XI fit beaucoup pour la puissance royale, mais rien pour la félicité et la gloire de la nation [2]. François Ier fit naître le

1. Cette appréciation politique des siècles qui ont précédé celui de Louis XIV est trop sévère pour être juste. On sait qu'aux yeux de Voltaire, le moyen âge, tout rempli de l'esprit et de l'influence souveraine de l'Église, n'a été qu'une époque de superstition, de barbarie, de folies guerrières et de servitude : l'*Essai sur les Mœurs* a été le développement brillant, mais souvent passionné, de ces idées.

2. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, où l'on n'accusera certainement pas Voltaire de complaisance et de flatterie, il a été plus juste envers Louis XI. « C'est à lui que le peuple dut le premier abaissement des grands : environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter.... De lui vient l'établissement des postes.... Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses États, comme ils l'avaient été du temps de Charlemagne. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire. » (Chap. XCIV.)

commerce, la navigation, les lettres et tous les arts ; mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, et tous périrent avec lui. Henri le Grand allait retirer la France des calamités et de la barbarie où trente ans de discorde l'avaient replongée, quand il fut assassiné dans sa capitale, au milieu du peuple dont il commençait à faire le bonheur. Le cardinal de Richelieu, occupé d'abaisser la maison d'Autriche, le calvinisme et les grands, ne jouit point d'une puissance assez paisible pour réformer la nation ; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.

Ainsi, pendant neuf cents années, le génie des Français a été presque toujours rétréci sous un gouvernement gothique, au milieu des divisions et des guerres civiles, n'ayant ni lois ni coutumes fixes, changeant de deux siècles en deux siècles un langage toujours grossier; les nobles sans discipline, ne connaissant que la guerre et l'oisiveté ; les ecclésiastiques vivant dans le désordre et dans l'ignorance; et les peuples sans industrie, croupissant dans leur misère.

Les Français n'eurent part ni aux grandes découvertes ni aux inventions admirables des autres nations : l'imprimerie, la poudre, les glaces, les télescopes, le compas de proportion [1], la machine pneumatique, le vrai système de l'univers, ne leur appartiennent pas ; ils faisaient des tournois, pendant que les Portugais et les Espagnols découvraient et conquéraient de nouveaux mondes à l'orient et à l'occident du monde connu. Charles-Quint prodiguait déjà en Europe les trésors du Mexique, avant que quelques sujets de François Ier eussent découvert la contrée inculte du Canada; mais par le peu même que firent les Français dans le commencement du XVIe siècle, on vit de quoi ils sont capables quand ils sont conduits.

On se propose de montrer ce qu'ils ont été sous Louis XIV.

Il ne faut pas qu'on s'attende à trouver ici, plus que dans le tableau des siècles précédents, les détails immenses des guerres, des attaques de villes prises et reprises par les armes, données et rendues par des traités. Mille circonstances intéressantes pour les contemporains se perdent aux yeux de la

1. Le compas de proportion est un instrument de mathématiques composé de deux règles plates, assemblées à charnières par un des bouts, et portant sur leurs faces des lignes divisées. Ses usages, dit Vallot, sont fondés sur les propriétés des triangles semblables.

postérité, et disparaissent pour ne laisser voir que les grands événements qui ont fixé la destinée des empires. Tout ce qui s'est fait ne mérite pas d'être écrit. On ne s'attachera, dans cette histoire, qu'à ce qui mérite l'attention de tous les temps, à ce qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, à ce qui peut servir d'instruction, et conseiller l'amour de la vertu, des arts et de la patrie [1].

On a déjà vu [2] ce qu'étaient et la France et les autres Etats de l'Europe avant la naissance de Louis XIV; on décrira ici les grands événements politiques et militaires de son règne. Le gouvernement intérieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera traité à part. La vie privée de Louis XIV, les particularités de sa cour et de son règne, tiendront une grande place. D'autres articles seront pour les arts, pour les sciences, pour les progrès de l'esprit humain dans ce siècle. Enfin on parlera de l'Église, qui depuis si longtemps est liée au gouvernement, qui tantôt l'inquiète et tantôt le fortifie, et qui, instituée pour enseigner la morale, se livre souvent à la politique et aux passions humaines.

1. Cette méthode est la seule qui puisse convenir à une histoire générale, et c'est par elle que Voltaire est très-supérieur à tant d'historiens qui nous fatiguent par l'abondance stérile des détails. Il l'avait déjà appliquée à l'*Essai sur les Mœurs* : « On a bien moins songé, dit-il lui-même, à recueillir une multitude énorme de faits qui s'effacent tous les uns par les autres, qu'à rassembler les principaux et les plus avérés qui puissent servir à guider le lecteur, et à le faire juger par lui-même de l'extinction, de la renaissance et des progrès de l'esprit humain, à lui faire reconnaître les peuples par les usages mêmes de ces peuples.... Les hommes s'éclairent par ce tableau de leurs malheurs et de leurs sottises. Les sociétés parviennent avec le temps à rectifier leurs idées; les hommes apprennent à penser. » (3e remarque de l'*Essai sur les Mœurs*.)

2. Voy. l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXV et suivants.

CHAPITRE II[1].

Des États de l'Europe avant Louis XIV.

Il y avait déjà longtemps qu'on pouvait regarder l'Europe

1. Ce chapitre est l'abrégé rapide et brillant des derniers livres de l'*Essai sur les Mœurs*. L'auteur excelle dans ces esquisses générales, qui font revivre en quelques traits les souvenirs d'un siècle passé et le génie d'un peuple. Remarquons ici, une fois pour toutes, l'habileté ordinaire de ses transitions. Il passe d'un sujet à l'autre avec un art qui dissimule la diversité même des tableaux qu'il retrace; c'est un des secrets de son talent. Il commence par la maison d'Autriche dont la puissance, partagée entre deux familles, menaçait

chrétienne (à la Russie près[1]) comme une espèce de grande république partagée en plusieurs États, les uns monarchiques, les autres mixtes, ceux-ci aristocratiques, ceux-là populaires, mais tous correspondants les uns avec les autres; tous ayant un même fond de religion, quoique divisés en plusieurs sectes, tous ayant les mêmes principes de droit public et de politique, inconnus dans les autres parties du monde. C'est par ces principes que les nations européanes[2] ne font point esclaves leurs prisonniers, qu'elles respectent les ambassadeurs de leurs ennemis, qu'elles conviennent ensemble de la prééminence et de quelques droits de certains princes, comme de l'empereur, des rois et des autres moindres potentats, et qu'elles s'accordent surtout dans la sage politique de tenir entre elles, autant qu'elles peuvent, une balance égale de pouvoir, employant sans cesse les négociations, même au milieu de la guerre, et entretenant les unes chez les autres des ambassadeurs ou des espions moins honorables, qui peuvent avertir toutes les cours des desseins d'une seule, donner à la fois l'alarme à l'Europe, et garantir les plus faibles des invasions que le plus fort est toujours prêt d'entreprendre[3].

encore l'indépendance de l'Europe; l'Espagne l'amène à parler du Portugal et des Provinces-Unies, qui s'étaient séparés d'elle; la Hollande, déjà redoutable par ses flottes, est une image affaiblie de l'Angleterre qui affectait la souveraineté des mers; l'Angleterre, qui avait conservé la vieille devise de Henri VIII : « Qui je défends est maître, » lui rappelle l'idée de la cour de Rome, cette médiatrice toute-puissante des peuples et des rois au moyen âge; enfin il termine par la France, dont il va raconter l'histoire pendant le siècle de Louis XIV.

1. *A la Russie près.* On avait longtemps regardé la Russie comme un pays barbare et appartenant à l'Asie plutôt qu'à l'Europe. Ce fut Pierre le Grand qui la fit connaître, on peut le dire, aux nations plus civilisées de l'Occident: sous son règne, en 1716, la Russie commença à figurer dans l'*Almanach royal*, au nombre des puissances européennes.

2. *Européanes.* Voltaire avait proposé et défendu, avec la vivacité et l'esprit qu'il mettait en toutes choses, un nouveau système d'orthographe et une réforme partielle de notre langue. Il trouvait ridicule, par exemple, qu'on dise *aoust*, quand nous avons le mot harmonieux d'*auguste*; qu'on écrive *François*, lorsque nous prononçons *Français*. « Quand nous commençâmes, dit-il, à parler la langue des Romains, nos vainqueurs, nous la corrompîmes. D'*augustus* nous fîmes *aoûst, août* : de *pavo, paon* : de *Cadomum, Caen* ; de *junius, juin* ; d'*unctus, oint*. C'est une propriété des barbares d'abréger tous les mots. La plupart des lettres que nous avons retranchées et que nous prononcions durement sont nos anciens habits de sauvages : chaque peuple en a des magasins. »—« L'orthographe de la plupart des livres français, dit-il ailleurs, est ridicule. » (*Dictionnaire philosophique*, articles *Franc, Français, Orthographe.*) *Européen* est un de ces mots auxquels Voltaire fit une guerre acharnée, parce qu'il le trouvait sec et dur; il dit toujours : *Européan, Européane.* Nous écrivons aujourd'hui *Français*, comme il le demandait; mais nous avons continué à dire *août* et *européen* : l'usage a prévalu.

3. *Prêt de* est aujourd'hui peu usité; mais on en trouve de nombreux

Depuis Charles-Quint la balance penchait du côté de la maison d'Autriche. Cette maison puissante était, vers l'an 1530, maîtresse de l'Espagne, du Portugal, et des trésors de l'Amérique; les Pays-Bas, le Milanais, le royaume de Naples, la Bohême, la Hongrie, l'Allemagne même (si on peut le dire), étaient devenus son patrimoine, et si tant d'États avaient été réunis sous un seul chef de cette maison, il est à croire que l'Europe lui aurait enfin été asservie.

DE L'ALLEMAGNE.

L'empire d'Allemagne est le plus puissant voisin qu'ait la France: il est d'une plus grande étendue, moins riche peut-être en argent, mais plus fécond en hommes robustes et patients dans le travail. La nation allemande est gouvernée, peu s'en faut, comme l'était la France sous les premiers rois *Capétiens*, qui étaient des chefs, souvent mal obéis, de plusieurs grands vassaux et d'un grand nombre de petits. Aujourd'hui soixante villes libres et qu'on nomme impériales, environ autant de souverains séculiers, près de quarante princes ecclésiastiques, soit abbés, soit évêques, neuf électeurs, parmi lesquels on peut compter aujourd'hui quatre rois [1], enfin l'empereur, chef de tous ces potentats, composent ce grand corps germanique, que le flegme allemand a fait subsister jusqu'à nos jours, avec presque autant d'ordre qu'il y avait autrefois de confusion dans le gouvernement français.

Chaque membre de l'Empire a ses droits, ses priviléges, ses obligations; et la connaissance difficile de tant de lois, souvent contestées, fait ce que l'on appelle en Allemagne l'*étude du droit public*, pour laquelle la nation germanique est si renommée.

L'empereur, par lui-même, ne serait guère à la vérité plus

exemples, au XVIIe et au XVIIIe siècle, dans Racine, Voltaire, Montesquieu, Vertot, etc. Nous disons aujourd'hui *près de*, sur le point de.... et *prêt à*, décidé à.

1. Les quatre rois dont il est parlé ici étaient l'électeur-roi de Bohême, le plus ancien de tous; l'électeur de Saxe, roi de Pologne depuis 1697; l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse depuis 1701; et l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre depuis 1714. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que depuis la mort de Voltaire l'état politique de l'Allemagne est tout à fait changé. Les principautés ecclésiastiques ont été sécularisées; les villes impériales et un grand nombre d'États secondaires ont disparu; l'Empire lui-même a été remplacé par la Confédération germanique, qui compte quarante souverains, dont un empereur et sept rois.

puissant ni plus riche qu'un doge de Venise. Vous savez que l'Allemagne, partagée en villes et en principautés, ne laisse au chef de tant d'États que la prééminence avec d'extrêmes honneurs, sans domaines, sans argent, et par conséquent sans pouvoir.

Il ne possède pas, à titre d'empereur, un seul village. Cependant cette dignité, souvent aussi vaine que suprême, était devenue si puissante entre les mains des Autrichiens, qu'on a craint souvent qu'ils ne convertissent en monarchie absolue cette république de princes.

Deux partis divisaient alors, et partagent encore aujourd'hui l'Europe chrétienne, et surtout l'Allemagne.

Le premier est celui des catholiques, plus ou moins soumis au pape; le second est celui des ennemis de la domination spirituelle et temporelle du pape et des prélats catholiques. Nous appelons ceux de ce parti du nom général de protestants, quoiqu'ils soient divisés en luthériens, calvinistes et autres, qui se haïssent entre eux presque autant qu'ils haïssent Rome

En Allemagne, la Saxe, une partie du Brandebourg, le Palatinat, une partie de la Bohême, de la Hongrie, les États de la maison de Brunswick, le Wurtemberg, la Hesse, suivent la religion luthérienne, qu'on nomme *évangélique*. Toutes les villes libres impériales ont embrassé cette secte, qui a semblé plus convenable que la religion catholique à des peuples jaloux de leur liberté.

Les calvinistes, répandus parmi les luthériens qui sont les plus forts, ne font qu'un parti médiocre; les catholiques composent le reste de l'Empire, et ayant à leur tête la maison d'Autriche, ils étaient sans doute les plus puissants.

Non-seulement l'Allemagne, mais tous les États chrétiens saignaient encore des plaies qu'ils avaient reçues de tant de guerres de religion, fureur particulière aux chrétiens, ignorée des idolâtres, et suite malheureuse de l'esprit dogmatique introduit depuis si longtemps dans toutes les conditions. Il y a peu de points de controverse qui n'aient causé une guerre civile; et les nations étrangères (peut-être notre postérité) ne pourront un jour comprendre que nos pères se soient égorgés mutuellement, pendant tant d'années, en prêchant la patience.

Je vous ai déjà fait voir comment Ferdinand II[1] fut près de

1. « Voyez l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXVIII. » (Note de Voltaire.)

changer l'aristocratie allemande en une monarchie absolue, et comment il fut sur le point d'être détrôné par Gustave-Adolphe. Son fils Ferdinand III, qui hérita de sa politique, et fit comme lui la guerre de son cabinet, régna pendant la minorité de Louis XIV.

L'Allemagne n'était point alors aussi florissante qu'elle l'est devenue depuis; le luxe y était inconnu, et les commodités de la vie étaient encore très-rares chez les plus grands seigneurs. Elles n'y ont été portées que vers l'an 1686 par les réfugiés français qui allèrent y établir leurs manufactures. Ce pays fertile et peuplé manquait de commerce et d'argent; la gravité des mœurs et la lenteur particulière aux Allemands les privaient de ces plaisirs et de ces arts agréablès que la sagacité italienne cultivait depuis tant d'années, et que l'industrie française commençait dès lors à perfectionner. Les Allemands, riches chez eux, étaient pauvres ailleurs; et cette pauvreté, jointe à la difficulté de réunir en peu de temps sous les mêmes étendards tant de peuples différents, les mettait à peu près, comme aujourd'hui, dans l'impossibilité de porter et de soutenir longtemps la guerre chez leurs voisins. Aussi c'est presque toujours dans l'Empire que les Français ont fait la guerre contre les empereurs. La différence du gouvernement et du génie[1] paraît rendre les Français plus propres pour l'attaque, et les Allemands pour la défense.

DE L'ESPAGNE.

L'Espagne, gouvernée par la branche aînée de la maison d'Autriche, avait imprimé, après la mort de Charles-Quint, plus de terreur que la nation germanique. Les rois d'Espagne étaient incomparablement plus absolus et plus riches. Les

1. *Génie, ingenium*, esprit, caractère, naturel. Ce mot n'a pas d'autre sens, au XVIIe siècle, et chez nos grands écrivains. Un auteur de génie signifiait tout simplement un homme d'esprit Boileau a dit de lui-même :

« Ainsi, sans m'aveugler d'une vaine manie,
Je mesure mon vol à mon faible *génie*. »

La Bruyère a écrit de Fénelon : « On sent la force et l'ascendant de ce rare esprit, soit qu'il prêche de *génie* et sans préparation, soit qu'il prononce un discours étudié et oratoire. » C'est seulement de nos jours que le *génie* est devenu cette faculté supérieure et créatrice qui n'a appartenu qu'à quelques hommes dans l'histoire des lettres et des arts.

mines du Mexique et du Potosi[1] semblaient leur fournir de quoi acheter la liberté de l'Europe. Vous avez vu ce projet de la monarchie ou plutôt de la supériorité universelle sur notre continent chrétien, commencé par Charles-Quint et soutenu par Philippe II.

La grandeur espagnole ne fut plus, sous Philippe III, qu'un vaste corps sans substance, qui avait plus de réputation que de force.

Philippe IV, héritier de la faiblesse de son père, perdit le Portugal par sa négligence, le Roussillon par la faiblesse de ses armes, et la Catalogne par l'abus du despotisme. De tels rois ne pouvaient être longtemps heureux dans leurs guerres contre la France. S'ils obtenaient quelques avantages par les divisions et les fautes de leurs ennemis, ils en perdaient le fruit par leur incapacité. De plus, ils commandaient à des peuples que leurs priviléges mettaient en droit de mal servir : les Castillans avaient la prérogative de ne point combattre hors de leur patrie; les Aragonais disputaient sans cesse leur liberté contre le conseil royal ; et les Catalans, qui regardaient leurs rois comme leurs ennemis, ne leur permettaient pas même de lever des milices dans leurs provinces.

L'Espagne cependant, réunie avec l'Empire, mettait un poids redoutable dans la balance de l'Europe.

DU PORTUGAL.

Le Portugal redevenait alors un royaume. Jean, duc de Bragance, prince qui passait pour faible, avait arraché cette province à un roi plus faible que lui. Les Portugais cultivaient par nécessité le commerce, que l'Espagne négligeait par fierté; ils venaient de se liguer avec la France et la Hollande, en 1641, contre l'Espagne. Cette révolution du Portugal valut à la France plus que n'eussent fait les plus signalées victoires. Le ministère français, qui n'avait contribué en rien à cet événement, en retira sans peine le plus grand avantage qu'on puisse avoir contre son ennemi, celui de le voir attaqué par une puissance irréconciliable.

Le Portugal, secouant le joug de l'Espagne, étendant son

1. Le *Potosi*, province de l'ancien Pérou, où se trouve le Cerro de Potosi, si célèbre par ses mines d'argent.

commerce et augmentant sa puissance, rappelle ici l'idée de la Hollande qui jouissait des mêmes avantages d'une manière bien différente.

DES PROVINCES-UNIES.

Ce petit État des sept Provinces-Unies, pays fertile en pâturages, mais stérile en grains, malsain, et presque submergé par la mer, était depuis environ un demi-siècle un exemple presque unique sur la terre de ce que peuvent l'amour de la liberté et le travail infatigable. Ces peuples pauvres, peu nombreux, bien moins aguerris que les moindres milices espagnoles, et qui n'étaient comptés encore pour rien dans l'Europe, résistèrent à toutes les forces de leur maître et de leur tyran, Philippe II, éludèrent les desseins de plusieurs princes qui voulaient les secourir pour les asservir, et fondèrent une puissance que nous avons vue balancer le pouvoir de l'Espagne même. Le désespoir qu'inspire la tyrannie les avait d'abord armés : la liberté avait élevé leur courage, et les princes de la maison d'Orange en avaient fait d'excellents soldats. A peine vainqueurs de leurs maîtres, ils établirent une forme de gouvernement qui conserve, autant qu'il est possible, l'égalité, le droit le plus naturel des hommes.

Cet État, d'une espèce si nouvelle, était depuis sa fondation attaché intimement à la France : l'intérêt les réunissait ; ils avaient les mêmes ennemis ; Henri le Grand et Louis XIII avaient été ses alliés et ses protecteurs.

DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre, beaucoup plus puissante, affectait la souveraineté des mers, et prétendait mettre une balance entre les dominations de l'Europe ; mais Charles Ier, qui régnait depuis 1625, loin de pouvoir soutenir le poids de cette balance, sentait le sceptre échapper déjà de sa main : il avait voulu rendre son pouvoir en Angleterre indépendant des lois, et changer la religion en Écosse. Trop opiniâtre pour se désister de ses desseins et trop faible pour les exécuter, bon mari, bon maître, bon père, honnête homme, mais monarque mal conseillé, il s'engagea dans une guerre civile qui lui fit perdre enfin,

comme nous l'avons déjà dit [1], le trône et la vie sur un échafaud, par une révolution presque inouïe.

Cette guerre civile, commencée dans la minorité de Louis XIV, empêcha pour un temps l'Angleterre d'entrer dans les intérêts de ses voisins : elle perdit sa considération avec son bonheur; son commerce fut interrompu; les autres nations la crurent ensevelie sous ses ruines, jusqu'au temps où elle devint tout à coup plus formidable que jamais, sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'Évangile d'une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, et qui dans son gouvernement couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur [2].

DE ROME.

Cette balance que l'Angleterre s'était longtemps flattée de maintenir entre les rois par sa puissance, la cour de Rome essayait de la tenir par sa politique. L'Italie était divisée, comme aujourd'hui, en plusieurs souverainetés : celle que possède le pape est assez grande pour le rendre respectable comme prince, et trop petite pour le rendre redoutable. La nature du gouvernement ne sert pas à peupler son pays, qui d'ailleurs a peu d'argent et de commerce; son autorité spirituelle, toujours un peu mêlée de temporel, est détruite et abhorrée dans la moitié de la chrétienté; et si dans l'autre il est regardé comme un père, il a des enfants qui lui résistent quelquefois avec raison et avec succès. La maxime de la France est de le regarder comme une personne sacrée, mais entreprenante, à laquelle il faut baiser les pieds et lier quelquefois les mains. On voit encore dans tous les pays catholiques les traces des pas que la cour de Rome a faits autrefois vers la monar-

1. Voy. l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXX.

2. Il faut lire le portrait de Cromwell dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*. On a souvent loué l'éloquence de ce morceau; on n'en a peut-être pas assez remarqué la vérité. Il y a des traits d'une finesse et d'une pénétration singulières : Bossuet parle admirablement de « ce subtil conducteur des sectes d'Angleterre, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance. » C'est, sous une forme plus oratoire, la pensée de Voltaire. Il faut lire aussi, dans l'*Histoire de la civilisation en Europe* (13e leçon), une appréciation du génie de Cromwell : c'est peut-être le dernier mot de la critique sur cet homme extraordinaire.

chie universelle. Tous les princes de la religion catholique envoient au pape, à leur avénement, des ambassades qu'on nomme d'*obédience*. Chaque couronne a dans Rome un cardinal, qui prend le nom de protecteur. Le pape donne des bulles de tous les évêchés, et s'exprime dans ses bulles comme s'il conférait ces dignités de sa seule puissance. Tous les évêques italiens, espagnols, flamands, se nomment évêques par la permission divine, et *par celle du saint-siége*. Beaucoup de prélats français, vers l'an 1682, rejetèrent cette formule si inconnue aux premiers siècles; et nous avons vu de nos jours, en 1754, un évêque (Stuart Fitz-James, évêque de Soissons) assez courageux pour l'omettre dans un mandement qui doit passer à la postérité : mandement ou plutôt instruction unique, dans laquelle il est dit expressément ce que nul pontife n'avait encore osé dire, que tous les hommes, et les infidèles mêmes sont nos frères.

Enfin le pape a conservé, dans tous les États catholiques, des prérogatives qu'assurément il n'obtiendrait pas si le temps ne les lui avait pas données. Il n'y a point de royaume dans lequel il n'y ait beaucoup de bénéfices à sa nomination; il reçoit en tribut les revenus de la première année des bénéfices consistoriaux [1].

Les religieux, dont les chefs résident à Rome, sont encore autant de sujets immédiats du pape, répandus dans tous les États. La coutume, qui fait tout, et qui est cause que le monde est gouverné par des abus comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de remédier entièrement à un danger qui tient d'ailleurs à des choses regardées comme sacrées. Prêter serment à un autre qu'à son souverain est un crime de lèse-majesté dans un laïque; c'est, dans le cloître, un acte de religion. La difficulté de savoir à quel point on doit obéir à ce souverain étranger, la facilité de se laisser séduire, le plaisir de secouer un joug naturel pour en prendre un qu'on se donne soi-même, l'esprit de trouble, le malheur des temps, n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de religieux à servir Rome contre leur patrie.

L'esprit éclairé qui règne en France depuis un siècle, et qui s'est étendu dans presque toutes les conditions, a été le meil-

1. On appelle *bénéfices consistoriaux* les évêchés, abbayes et autres bénéfices dont les bulles sont expédiées par le pape en son consistoire.

leur remède à cet abus. Les bons livres écrits sur cette matière sont de vrais services rendus aux rois et aux peuples; et un des grands changements qui se soient faits par ce moyen dans nos mœurs sous Louis XIV, c'est la persuasion dans laquelle les religieux commencent tous à être qu'ils sont sujets du roi avant que d'être serviteurs du pape. La juridiction, cette marque essentielle de la souveraineté, est encore demeurée au pontife romain. La France même, malgré toutes ses libertés de l'Église gallicane, souffre que l'on appelle au pape en dernier ressort dans quelques causes ecclésiastiques.

Si l'on veut dissoudre un mariage, épouser sa cousine ou sa nièce, se faire relever de ses vœux, c'est encore à Rome et non à son évêque qu'on s'adresse; les grâces y sont taxées, et les particuliers de tous les États y achètent des dispenses à tout prix.

Ces avantages, regardés par beaucoup de personnes comme la suite des plus grands abus, et par d'autres comme les restes des droits les plus sacrés, sont toujours soutenus avec art. Rome ménage son crédit avec autant de politique que la république romaine en mit à conquérir la moitié du monde connu.

Jamais cour ne sut mieux se conduire selon les hommes et selon les temps. Les papes sont presque toujours des Italiens blanchis dans les affaires, sans passions qui les aveuglent; leur conseil est composé de cardinaux qui leur ressemblent, et qui sont tous animés du même esprit. De ce conseil émanent des ordres qui vont jusqu'à la Chine et à l'Amérique : il embrasse en ce sens l'univers, et on a pu dire quelquefois ce qu'avait dit autrefois un étranger du sénat de Rome : « J'ai vu un consistoire de rois. » La plupart de nos écrivains se sont élevés avec raison contre l'ambition de cette cour; mais je n'en vois point qui ait rendu assez de justice à sa prudence. Je ne sais si une autre nation eût pu conserver si longtemps dans l'Europe tant de prérogatives toujours combattues : toute autre cour les eût peut-être perdues, ou par sa fierté, ou par sa mollesse, ou par sa lenteur, ou par sa vivacité; mais Rome, employant presque toujours à propos la fermeté et la souplesse, a conservé tout ce qu'elle a pu humainement garder. On la vit rampante sous Charles-Quint, terrible au roi de France Henri III, ennemie et amie tour à tour de Henri IV, adroite avec Louis XIII, opposée ouvertement à Louis XIV

dans le temps qu'il fut à craindre, et souvent ennemie secrète des empereurs, dont elle se défiait plus que du sultan des Turcs.

Quelques droits, beaucoup de prétentions, de la politique et de la patience, voilà ce qui reste aujourd'hui à Rome de cette ancienne puissance qui, six siècles auparavant, avait voulu soumettre l'Empire et l'Europe à la tiare.

Naples[1] est un témoignage subsistant encore de ce droit que les papes surent prendre autrefois avec tant d'art et de grandeur, de créer et de donner des royaumes; mais le roi d'Espagne, possesseur de cet État, ne laissait à la cour romaine que l'honneur et le danger d'avoir un vassal trop puissant.

Au reste, l'État du pape était dans une paix heureuse, qui n'avait été altérée que par la petite guerre dont j'ai parlé entre les cardinaux Barberin, neveux du pape Urbain VIII, et le duc de Parme[2].

DU RESTE DE L'ITALIE.

Les autres provinces d'Italie écoutaient des intérêts divers. Venise craignait les Turcs et l'empereur; elle défendait à peine ses États de terre ferme des prétentions de l'Allemagne et de l'invasion du Grand Seigneur. Ce n'était plus cette Venise autrefois la maîtresse du commerce du monde, qui, cent cinquante ans auparavant, avait excité la jalousie de tant de rois. La sagesse de son gouvernement subsistait; mais son grand commerce anéanti lui ôtait presque toute sa force, et la ville de Venise était par sa situation incapable d'être domptée, et par sa faiblesse incapable de faire des conquêtes.

1. Robert Guiscard avait mis sous la protection de l'Église, entre les mains de Nicolas II, tous les pays qu'il avait soumis dans l'Italie méridionale, et ceux qu'il pourrait soumettre encore (1059). Plus tard Innocent II donna à Roger Ier le titre de roi des Deux-Siciles (1139); et dès ce moment, pendant tout le moyen âge, les papes furent considérés comme les suzerains du nouvel État. On sait qu'ils en disposèrent à plusieurs reprises, et qu'ils l'enlevèrent à la maison de Souabe qui en avait hérité, pour l'offrir à celle d'Anjou. Mais avec le temps s'affaiblirent leurs droits de suzeraineté, surtout quand Ferdinand d'Aragon, *le Catholique*, se fut emparé du royaume, au commencement du XVIe siècle : l'ancien tribut, payé par les conquérants normands, se réduisit au don annuel d'une haquenée blanche.

2. Voy. l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXV. Les neveux d'Urbain VIII, appelés Barberini comme leur oncle, attaquèrent le duc de Parme, Édouard, pour une légère redevance qu'il se refusait à payer. Voltaire a raconté assez plaisamment cette petite guerre qu'il comparera plus loin à la Fronde (chap. IV du *Siècle de Louis XIV*)

L'État de Florence jouissait de la tranquillité et de l'abondance sous le gouvernement des Médicis; les lettres, les arts et la politesse, que les Médicis avaient fait naître, florissaient encore. La Toscane alors était en Italie ce qu'Athènes avait été en Grèce.

La Savoie, déchirée par une guerre civile et par les troupes françaises et espagnoles, s'était enfin réunie tout entière en faveur de la France, et contribuait en Italie à l'affaiblissement de la puissance autrichienne.

Les Suisses conservaient, comme aujourd'hui, leur liberté, sans chercher à opprimer personne. Ils vendaient leurs troupes à leurs voisins plus riches qu'eux; ils étaient pauvres; ils ignoraient les sciences et tous les arts que le luxe a fait naître: mais ils étaient sages et heureux.

DES ÉTATS DU NORD.

Les nations du nord de l'Europe, la Pologne, la Suède, le Danemark, la Russie, étaient, comme les autres puissances, toujours en défiance ou en guerre entre elles. On voyait, comme aujourd'hui[1], dans la Pologne, les mœurs et le gouvernement des Goths et des Francs, un roi électif, des nobles partageant sa puissance, un peuple esclave, une faible infanterie, une cavalerie composée de nobles; point de villes fortifiées; presque point de commerce. Ces peuples étaient tantôt attaqués par les Suédois ou par les Moscovites, et tantôt par les Turcs. Les Suédois, nation plus libre encore par sa constitution, qui admet les paysans même dans les états généraux, mais alors plus soumise à ses rois que la Pologne, furent victorieux presque partout. Le Danemark, autrefois formidable à la Suède, ne l'était plus à personne; et sa véritable grandeur n'a commencé que sous ses deux rois Frédéric III et Frédéric IV. La Moscovie n'était encore que barbare.

DES TURCS.

Les Turcs n'étaient pas ce qu'ils avaient été sous les Sélim,

1. Voltaire écrivait en 1751, sans prévoir sans doute que la Pologne périrait si vite des suites désastreuses de *ce gouvernement des Goths*. Le premier partage de la Pologne eut lieu en 1772, vingt et un ans après la première édition du *Siècle de Louis XIV*.

les Mahomet et les Soliman : la mollesse corrompait le sérail, sans en bannir la cruauté. Les sultans étaient en même temps et les plus despotiques des souverains dans leur sérail, et les moins assurés de leur trône et de leur vie. Osman et Ibrahim[1] venaient de mourir par le cordeau ; Mustapha avait été deux fois déposé. L'empire turc, ébranlé par ces secousses, était encore attaqué par les Persans; mais quand les Persans le laissaient respirer, et que les révolutions du sérail étaient finies, cet empire redevenait formidable à la chrétienté, car depuis l'embouchure du Borysthène jusqu'aux États de Venise, on voyait la Moscovie, la Hongrie, la Grèce, les îles, tour à tour en proie aux armes des Turcs; et dès l'an 1644, ils faisaient constamment cette guerre de Candie si funeste aux chrétiens. Tels étaient la situation, les forces et l'intérêt des principales nations européanes vers le temps de la mort du roi de France Louis XIII.

SITUATION DE LA FRANCE.

La France, alliée à la Suède, à la Hollande, à la Savoie, au Portugal, et ayant pour elle les vœux des autres peuples demeurés dans l'inaction, soutenait contre l'Empire et l'Espagne une guerre ruineuse aux deux partis, et funeste à la maison d'Autriche. Cette guerre était semblable à toutes celles qui se font depuis tant de siècles entre les princes chrétiens, dans lesquelles des millions d'hommes sont sacrifiés et des provinces ravagées pour obtenir enfin quelques petites villes frontières dont la possession vaut rarement ce qu'a coûté la conquête.

Les généraux de Louis XIII avaient pris le Roussillon; les Catalans venaient de se donner à la France, protectrice de la liberté qu'ils défendaient contre leurs rois; mais ces succès n'avaient pas empêché que les ennemis n'eussent pris Corbie en 1636 et ne fussent venus jusqu'à Pontoise. La peur avait chassé de Paris la moitié de ses habitants, et le cardinal de Richelieu, au milieu de ses vastes projets d'abais-

1. *Et Ibrahim.* « C'est lui dont Racine dit avec juste raison :

» L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance,
» Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance. »

« Tiré de sa prison pour régner après la mort d'Amurat, son frère. Tout imbécile qu'il était, les Turcs conquirent l'île de Candie sous son règne. Étranglé en 1649. » (Voltaire, *Liste des souverains contemporains.*)

ser la puissance autrichienne, avait été réduit à taxer les portes cochères de Paris à fournir chacune un laquais pour aller à la guerre, et pour repousser les ennemis des portes de la capitale.

Les Français avaient donc fait beaucoup de mal aux Espagnols et aux Allemands, et n'en avaient pas moins essuyé.

FORCES DE LA FRANCE APRÈS LA MORT DE LOUIS XIII, ET MŒURS DU TEMPS.

Les guerres avaient produit des généraux illustres, tels qu'un Gustave-Adolphe, un Walstein, un duc de Weimar, Piccolomini, Jean de Wert, le maréchal de Guébriant, les princes d'Orange, le comte d'Harcourt. Des ministres d'État ne s'étaient pas moins signalés. Le chancelier Oxenstiern, le comte duc d'Olivarès, mais surtout le cardinal de Richelieu, avaient attiré sur eux l'attention de l'Europe. Il n'y a aucun siècle qui n'ait eu des hommes d'État et de guerre célèbres : la politique et les armes semblent malheureusement être les deux professions les plus naturelles à l'homme ; il faut toujours ou négocier ou se battre. Le plus heureux passe pour le plus grand, et le public attribue souvent au mérite tous les succès de la fortune.

La guerre ne se faisait pas comme nous l'avons vu faire du temps de Louis XIV ; les armées n'étaient pas si nombreuses : aucun général, depuis le siége de Metz par Charles-Quint, ne s'était vu à la tête de cinquante mille hommes ; on assiégeait et on défendait les places avec moins de canons qu'aujourd'hui. L'art des fortifications était encore dans son enfance. Les piques et les arquebuses étaient encore en usage ; on se servait beaucoup de l'épée, devenue inutile aujourd'hui. Il restait encore des anciennes lois des nations celle de déclarer la guerre par un héraut. Louis XIII fut le dernier qui observa cette coutume : il envoya un héraut d'armes à Bruxelles déclarer la guerre à l'Espagne en 1635.

Vous savez que rien n'était plus commun alors que de voir des prêtres commander des armées : le cardinal infant, le cardinal de Savoie, Richelieu, La Valette, Sourdis, archevêque de Bordeaux [1], le cardinal Théodore Trivulce, com-

1. Le cardinal infant, Ferdinand d'Espagne, était frère de Philippe IV, et gouverneur des Pays-Bas. Le cardinal de Savoie, Maurice, était l'un des

mandant de la cavalerie espagnole, avaient endossé la cuirasse et fait la guerre eux-mêmes. Un évêque de Mende avait été souvent intendant d'armées. Les papes menacèrent quelquefois d'excommunication ces prêtres guerriers. Le pape Urbain VIII, fâché contre la France, fit dire au cardinal de La Valette qu'il le dépouillerait du cardinalat s'il ne quittait les armes; mais, réuni avec la France, il le combla de bénédictions [1].

Les ambassadeurs, non moins ministres de paix que les ecclésiastiques, ne faisaient nulle difficulté de servir dans les armées des puissances alliées, auprès desquelles ils étaient employés. Charnacé, envoyé de France en Hollande, y commandait un régiment en 1637, et depuis même l'ambassadeur d'Estrades fut colonel à leur service.

La France n'avait en tout qu'environ quatre-vingt mille hommes effectifs sur pied. La marine, anéantie depuis des siècles, rétablie un peu par le cardinal de Richelieu, fut ruinée sous Mazarin. Louis XIII n'avait qu'environ quarante-cinq millions réels de revenu ordinaire; mais l'argent était à vingt-six livres le marc : ces quarante-cinq millions revenaient à environ quatre-vingt-cinq millions de notre temps, où la valeur arbitraire du marc d'argent monnayé est poussée jusqu'à quarante-neuf livres et demie, celle de l'argent fin à cinquante-quatre livres dix-sept sous : valeur que l'intérêt public et la justice demandent qui ne soit jamais changée.

Le commerce, généralement répandu aujourd'hui, était en très-peu de mains; la police du royaume était entièrement négligée, preuve certaine d'une administration peu heureuse. Le cardinal de Richelieu, occupé de sa propre grandeur attachée à celle de l'État, avait commencé à rendre la France formidable au dehors, sans avoir encore pu la rendre bien

frères de Victor-Amédée Ier. Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, prit part à l'expédition de la Rochelle (1629), et dirigea plus d'une fois avec succès nos escadres de la Méditerranée. Ces habitudes guerrières du clergé ne doivent pas nous étonner, quelque étranges qu'elles paraissent aujourd'hui. C'était un reste des mœurs féodales. Les évêques, vassaux du roi pour les terres que possédaient les églises, lui devaient le service militaire au même titre que les seigneurs laïques : quelquefois ils se faisaient remplacer dans le commandement de leurs hommes par un *vidame* ou *avoué*, chargé de l'administration temporelle des domaines ecclésiastiques; souvent ils remplissaient en personne le service dont leur fief était chargé.

1. *Il le combla de bénédictions.* Il faut croire qu'Urbain VIII changea encore d'avis dans la suite; car, apprenant que La Valette était mort à la tête d'une armée (1639), il ne voulut pas qu'on fît à Rome pour lui les prières publiques qu'on a coutume de faire pour les cardinaux décédés. Telles sont les dernières *bénédictions* dont le pape combla le cardinal guerrier.

florissante au dedans. Les grands chemins n'étaient ni réparés ni gardés; les brigands les infestaient; les rues de Paris, étroites, mal pavées, et couvertes d'immondices dégoûtantes, étaient remplies de voleurs [1]. On voit, par les registres du Parlement, que le guet de cette ville était réduit alors à quarante-cinq hommes mal payés, et qui même ne servaient pas.

Depuis la mort de François II, la France avait été toujours ou déchirée par des guerres civiles, ou troublée par des factions. Jamais le joug n'avait été porté d'une manière paisible et volontaire. Les seigneurs avaient été élevés dans les conspirations : c'était l'art de la cour, comme celui de plaire au souverain l'a été depuis.

Cet esprit de discorde et de faction avait passé de la cour jusqu'aux moindres villes, et possédait toutes les communautés du royaume : on se disputait tout, parce qu'il n'y avait rien de réglé; il n'y avait pas jusqu'aux paroisses de Paris qui n'en vinssent aux mains les processions se battaient les unes contre les autres pour l'honneur de leurs bannières. On avait vu souvent les chanoines de Notre-Dame aux prises avec ceux de la Sainte-Chapelle; le Parlement et la Chambre des Comptes s'étaient battus pour le pas dans l'église de Notre-Dame, le jour que Louis XIII mit son royaume sous la protection de la vierge Marie.

Presque toutes les communautés du royaume étaient armées; presque tous les particuliers respiraient la fureur du duel. Cette barbarie gothique autorisée autrefois par les rois mêmes, et devenue le caractère de la nation, contribuait encore, autant que les guerres civiles et étrangères, à dépeupler le pays. Ce n'est pas trop dire, que dans le cours de vingt années, dont dix avaient été troublées par la guerre, il était mort plus de gentilshommes français de la main des Français mêmes que de celle des ennemis.

On ne dira rien ici de la manière dont les arts et les sciences étaient cultivés; on trouvera cette partie de l'histoire de nos mœurs à sa place. On remarquera seulement que la nation française était plongée dans l'ignorance, sans excepter ceux qui croient n'être point peuple [2].

1. Ce fut seulement en 1728, sous le ministère du cardinal Fleury, que l'on commença à numéroter les maisons de Paris, et à écrire aux coins des rues et des places publiques leur dénomination.

2. Nous avons déjà remarqué que Voltaire a jugé trop sévèrement le siècle qui a précédé celui de Louis XIV; il avait dit dans l'*Essai sur les Mœurs*,

On consultait les astrologues et on y croyait. Tous les mémoires de ce temps-là, à commencer par l'*Histoire du président de Thou*, sont remplis de prédictions. Le grave et sévère duc de Sully rapporte sérieusement celles qui furent faites à Henri IV. Cette crédulité, la marque la plus infaillible de l'ignorance, était si accréditée qu'on eut soin de tenir un astrologue [1] caché près de la chambre de la reine Anne d'Autriche au moment de la naissance de Louis XIV.

Ce que l'on croira à peine, et ce qui est pourtant rapporté par l'abbé Vittorio Siri, auteur contemporain très-instruit, c'est que Louis XIII eut dès son enfance le surnom de *Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la Balance.

La même faiblesse, qui mettait en vogue cette chimère absurde de l'astrologie judiciaire, faisait croire aux possessions et aux sortiléges : on en faisait un point de religion; l'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons. Les tribunaux, composés de magistrats qui devaient être plus éclairés que le vulgaire, étaient occupés à juger des sorciers. On reprochera toujours à la mémoire du cardinal de Richelieu la mort de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien par une commission du conseil. On s'indigne que le ministre et les juges aient eu la faiblesse de croire aux diables de Loudun, ou la barbarie d'avoir fait périr un innocent dans les flammes. On se souviendra avec étonnement jusqu'à la dernière postérité que la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de Grève comme sorcière.

On voit encore, dans une copie de quelques registres du Châtelet [2], un procès commencé en 1610, au sujet d'un cheval qu'un maître industrieux avait dressé à peu près de la ma-

avec moins d'exagération et plus de justice : « Dans ce temps de conspirations et de supplices, le royaume fleurit pourtant, et malgré tant d'afflictions le siècle de la politesse et des arts s'annonçait. Louis XIII n'y contribua en rien, mais le cardinal de Richelieu servit beaucoup à ce changement. La philosophie ne put, il est vrai, effacer la rouille scolastique; mais Corneille commença en 1636 par la tragédie du *Cid* le siècle qu'on appelle celui de Louis XIV. Le Poussin égala Raphaël d'Urbin dans quelques parties de la peinture. La sculpture fut bientôt perfectionnée par Girardon, et le mausolée même du cardinal de Richelieu en est une preuve. Les Français commencèrent à se rendre recommandables, surtout par les grâces et les politesses de l'esprit : c'était l'aurore du bon goût. » (Chap. CLXXVI.) Opposer Voltaire à lui-même est quelquefois la meilleure critique qu'on puisse faire de ses jugements.

1. Il s'appelait Morin. Voy plus loin au chapitre XXVI, *Anecdotes*.

2. *Le Châtelet*, ancien tribunal où les affaires civiles et criminelles étaien jugées en première instance. Il y avait à Paris le *grand Châtelet*, où l'on rendait la justice, et le *petit Châtelet*, qui servait de prison.

nière dont nous avons vu des exemples à la foire : on voulait faire brûler et le maître et le cheval.

En voilà assez pour faire connaître en général les mœurs et esprit du siècle qui précéda celui de Louis XIV.

Ce défaut de lumières dans tous les ordres de l'État fomentait chez les plus honnêtes gens des pratiques superstitieuses qui déshonoraient la religion. Les calvinistes, confondant avec le culte raisonnable des catholiques les abus qu'on faisait de ce culte, n'en étaient que plus affermis dans leur haine contre notre Église. Ils opposaient à nos superstitions populaires, souvent remplies de débauches, une dureté farouche et des mœurs féroces, caractère de presque tous les réformateurs : ainsi l'esprit de parti déchirait et avilissait la France, et l'esprit de société, qui rend aujourd'hui cette nation si célèbre et si aimable, était absolument inconnu. Point de maisons où les gens de mérite s'assemblassent pour se communiquer leurs lumières ; point d'académies, point de théâtres réguliers. Enfin, les mœurs, les lois, les arts, la société, la religion, la paix et la guerre n'avaient rien de ce qu'on vit depuis dans le siècle appelé *le siècle de Louis XIV*.

CHAPITRE III.

Minorité de Louis XIV. Victoires des Français sous le grand Condé, alors duc d'Enghien.

Le cardinal de Richelieu et Louis XIII venaient de mourir, l'un admiré et haï, l'autre déjà oublié. Ils avaient laissé aux Français, alors très-inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. Louis XIII, par son testament, établissait un conseil de régence. Ce monarque, mal obéi pendant sa vie, se flatta de l'être mieux après sa mort ; mais la première démarche de sa veuve Anne d'Autriche fut de faire annuler les dernières volontés de son mari par un arrêt du parlement de Paris. Ce corps, longtemps opposé à la cour, et qui avait à peine conservé sous Louis XIII la liberté de faire des remontrances, cassa le testament de son roi avec la même facilité qu'il aurait jugé la cause d'un citoyen[1]. Anne

1. « Riencourt, dans son *Histoire de Louis XIV*, dit que le testament de

d'Autriche s'adressa à cette compagnie pour avoir la régence illimitée, parce que Marie de Médicis s'était servie du même tribunal après la mort de Henri IV; et Marie de Médicis avait donné cet exemple, parce que toute autre voie eût été longue et incertaine; que le Parlement, entouré de ses gardes, ne pouvait résister à ses volontés, et qu'un arrêt rendu au Parlement et par les pairs semblait assurer un droit incontestable.

L'usage qui donne la régence aux mères des rois parut donc alors aux Français une loi presque aussi fondamentale que celle qui prive les femmes de la couronne. Le parlement de Paris ayant décidé deux fois cette question, c'est-à-dire ayant seul déclaré par des arrêts ce droit des mères, parut en effet avoir donné la régence : il se regarda, non sans quelque vraisemblance, comme le tuteur des rois, et chaque conseiller crut être une partie de la souveraineté. Par le même arrêt, Gaston, duc d'Orléans, jeune oncle du roi, eut le vain titre de lieutenant général du royaume sous la régente absolue.

Anne d'Autriche fut obligée d'abord de continuer la guerre contre le roi d'Espagne, Philippe IV, son frère, qu'elle aimait. Il est difficile de dire précisément pourquoi l'on faisait cette guerre; on ne demandait rien à l'Espagne, pas même la Navarre, qui aurait dû être le patrimoine des rois de France. On se battait depuis 1635 parce que le cardinal de Richelieu l'avait voulu, il est à croire qu'il l'avait voulu pour se rendre nécessaire [1]. Il s'était lié contre l'empereur avec la Suède, et avec le duc Bernard de Saxe-Weimar, l'un de ces généraux que

Louis XIII fut vérifié au Parlement. Ce qui trompa cet écrivain, c'est qu'en effet Louis XIII avait déclaré la reine régente, ce qui fut confirmé; mais il avait limité son autorité, ce qui fut cassé. » (Note de Voltaire.)

1. Il serait facile de prouver avec tous les historiens modernes que cette guerre fut le résultat d'une nécessité impérieuse, et non d'un caprice ou d'un calcul égoïste : il est plus simple d'opposer Voltaire à lui-même. Il a dit tout à l'heure, en termes excellents, la puissance de la maison d'Autriche et le danger dont elle menaçait l'équilibre de l'Europe. C'est pour affaiblir cette puissance et conjurer ce danger que Richelieu, après avoir soutenu longtemps de ses encouragements et de ses subsides les ennemis de l'Autriche, intervint lui-même dans la lutte et décida la victoire par les armées de la France. Ailleurs, dans l'*Histoire de Charles XII*, l'écrivain a signalé les grands résultats de cette guerre, mais il en a fait honneur à Gustave-Adolphe : « Ce fut lui qui par ses victoires contribua en effet à l'abaissement de la maison d'Autriche : entreprise dont on attribue toute la gloire au cardinal de Richelieu, qui savait l'art de se faire une réputation, tandis que Gustave se bornait à faire de grandes choses. » (Livre Ier.) Voltaire est toujours spirituel; il n'est pas toujours juste. Gustave-Adolphe fut un brillant capitaine; mais Richelieu était un grand ministre, dont la politique avait préparé les victoires mêmes des Suédois.

les Italiens nommaient *condottieri*[1], c'est-à-dire qui vendaient leurs troupes. Il attaquait aussi la branche autrichienne-espagnole dans ces dix provinces que nous appelons en général du nom de Flandre, et il avait partagé avec les Hollandais, alors nos alliés, cette Flandre qu'on ne conquit point.

Le fort de la guerre était du côté de la Flandre. Les troupes espagnoles sortirent des frontières du Hainaut au nombre de vingt-six mille hommes, sous la conduite d'un vieux général expérimenté, nommé don Francisco de Mello : ils vinrent ravager les frontières de la Champagne; ils attaquèrent Rocroi, et ils crurent pénétrer bientôt jusqu'aux portes de Paris, comme ils avaient fait huit ans auparavant. La mort de Louis XIII, la faiblesse d'une minorité, relevaient leurs espérances; et quand ils virent qu'on ne leur opposait qu'une armée inférieure en nombre, commandée par un jeune homme de vingt-un ans, leur espérance se changea en sécurité.

Ce jeune homme sans expérience, qu'ils méprisaient, était Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, connu depuis sous le nom de grand Condé. La plupart des grands capitaines sont devenus tels par degrés. Ce prince était né général; l'art de la guerre semblait en lui un instinct naturel : il n'y avait en Europe que lui et le Suédois Torstenson qui eussent eu à vingt ans ce génie qui peut se passer de l'expérience[2].

Le duc d'Enghien avait reçu, avec la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder de bataille. Le maréchal de L'Hospital, qui lui avait été donné pour le conseiller et pour le conduire, secondait par sa circonspection ces ordres timides. Le prince ne crut ni le maréchal ni la cour; il ne confia son dessein qu'à Gassion, maréchal de camp, digne d'être consulté par lui : ils forcèrent le maréchal à trouver la bataille nécessaire.

1. *Condottiere* vient du mot *condotta*, contrat de louage.

2. « Torstenson était page de Gustave-Adolphe, en 1624. Le roi, prêt d'attaquer un corps de Lithuaniens en Livonie, et n'ayant point d'adjudant auprès de lui, envoya Torstenson porter ses ordres à un officier général, pour profiter d'un mouvement qu'il vit faire aux ennemis. Torstenson part et revient. Cependant les ennemis avaient changé leur marche; le roi était désespéré de l'ordre qu'il avait donné : « Sire, dit Torstenson, daignez me pardonner; « voyant les ennemis faire un mouvement contraire, j'ai donné un ordre con- « traire. » Le roi ne dit mot; mais le soir, ce page servant à table, il le fit souper à côté de lui, et lui donna une enseigne aux gardes, quinze jours après une compagnie, ensuite un régiment. Torstenson fut un des grands capitaines de l'Europe. » (Note de Voltaire.)

(19 mai 1643)[1] On remarque que ce prince, ayant tout réglé le soir, veille de la bataille, s'endormit si profondément qu'il fallut le réveiller pour combattre. On conte la même chose d'Alexandre. Il est naturel qu'un jeune homme, épuisé par les fatigues que demande l'arrangement d'un si grand jour, tombe ensuite dans un sommeil plein ; il l'est aussi qu'un génie fait pour la guerre, agissant sans inquiétude, laisse au corps assez de calme pour dormir. Le prince gagna la bataille par lui-même, par un coup d'œil qui voyait à la fois le danger et la ressource, par son activité exempte de trouble, qui le portait à propos à tous les endroits. Ce fut lui qui, avec de la cavalerie, attaqua cette infanterie espagnole jusque-là invincible, aussi forte, aussi serrée que la phalange ancienne si estimée, et qui s'ouvrait, avec une agilité que la phalange n'avait pas, pour laisser partir la décharge de dix-huit canons qu'elle renfermait au milieu d'elle. Le prince l'entoura et l'attaqua trois fois. A peine victorieux, il arrêta le carnage. Les officiers espagnols se jetaient à ses genoux pour trouver auprès de lui un asile contre la fureur du soldat vainqueur. Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner qu'il en avait pris pour les vaincre.

Le vieux comte de Fuentes, qui commandait cette infanterie espagnole, mourut percé de coups. Condé en l'apprenant dit « qu'il voudrait être mort comme lui, s'il n'avait pas vaincu. »

Le respect qu'on avait en Europe pour les armées espagnoles se tourna du côté des armées françaises, qui n'avaient point depuis cent ans gagné de bataille si célèbre; car la sanglante journée de Marignan, disputée plutôt que gagnée par François Ier contre les Suisses, avait été l'ouvrage des bandes noires allemandes[2] autant que des troupes françaises. Les journées de Pavie et de Saint-Quentin étaient encore des époques fatales à la réputation de la France. Henri IV avait eu le malheur de ne remporter des avantages mémorables que sur sa propre nation. Sous Louis XIII, le maréchal de Guébriant avait eu de petits succès, mais toujours balancés par des pertes. Les

1. Il faut comparer le récit de Bossuet, dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé*, avec celui de Voltaire. L'un est plus oratoire, plus entraînant, d'une magnificence presque poétique; l'autre est plus simple, comme il convient à l'histoire.

2. *Des bandes noires allemandes.* On désignait ainsi les lansquenets, à cause de la couleur de leurs drapeaux.

grandes batailles qui ébranlent les États, et qui restent à jamais dans la mémoire des hommes, n'avaient été livrées en ce temps que par Gustave-Adolphe.

Cette journée de Rocroi devint l'époque de la gloire française et de celle de Condé. Il sut vaincre et profiter de la victoire. Ses lettres à la cour firent résoudre le siége de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas osé hasarder; et au retour de ses courriers, tout était déjà préparé pour cette expédition.

Le prince de Condé passa à travers le pays ennemi, trompa la vigilance du général Beck, et prit enfin Thionville (8 auguste [1] 1643). De là, il courut mettre le siége devant Syrck, et s'en rendit maître. Il fit repasser le Rhin aux Allemands; il le passa après eux; il courut réparer les pertes et les défaites que les Français avaient essuyées sur ces frontières après la mort du maréchal de Guébriant. Il trouva Fribourg pris, et le général Merci sous ses murs avec une armée supérieure encore à la sienne. Condé avait sous lui deux maréchaux de France, dont l'un était Gramont, et l'autre ce Turenne, fait maréchal depuis peu de mois, après avoir servi heureusement en Piémont contre les Espagnols. Il jetait alors les fondements de la grande réputation qu'il eut depuis. Le prince, avec ces deux généraux, attaqua le camp de Merci, retranché sur deux éminences (31 auguste 1644). Le combat recommença trois fois, à trois jours différents. On dit que le duc d'Enghien jeta son bâton de commandement dans les retranchements des ennemis, et marcha pour le reprendre l'épée à la main, à la tête du régiment de Conti. Il fallait peut-être des actions aussi hardies pour mener les troupes à des attaques aussi difficiles [2]. Cette bataille de Fribourg, plus meurtrière que décisive, fut la seconde victoire de ce prince. Merci décampa quatre jours après. Philipsbourg et Mayence rendus furent la preuve et le fruit de la victoire.

Le duc d'Enghien retourne à Paris, reçoit les acclamations

1. Voltaire écrit partout et avec intention *auguste* au lieu d'*août*. Il dit plus d'une fois, dans *le Siècle de Louis XIV* : « *Auguste*, que nous appelons si improprement *août*. » L'usage contraire a prévalu. (Voy. la note 2 de la p. 7.)

2. Dans le récit de la bataille de Fribourg, Bossuet ne parle pas de cette action héroïque du prince de Condé. Il dit seulement : « On ne l'eut pas plutôt vu pied à terre forcer le premier ces inaccessibles hauteurs, que son ardeur entraîna tout après elle. » Aucun autre contemporain ne paraît avoir connu ce fait, si souvent cité depuis. C'est peut-être une de ces traditions populaires, comme il s'en forme tant autour du nom des grands hommes, après leur mort.

du peuple et demande des récompenses à la cour, il laisse son armée au prince maréchal de Turenne. Mais ce général, tout habile qu'il est déjà, est battu à Mariendal. (avril 1645) Le prince revole à l'armée, reprend le commandement, et joint à la gloire de commander encore Turenne celle de réparer sa défaite. Il attaque Merci dans les plaines de Nordlingen. Il y gagne une bataille complète (3 auguste 1645); le maréchal de Gramont y est pris, mais le général Glen, qui commandait sous Merci, est fait prisonnier, et Merci est au nombre des morts. Ce général, regardé comme un des plus grands capitaines, fut enterré près du champ de bataille; et on grava sur sa tombe. STA, VIATOR; HEROEM CALCAS : *Arrête, voyageur; tu foules un héros.* Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé, et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter une victoire dont il pouvait être humilié. Peut-être ne fut-il jamais si grand qu'en servant ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur.

Le nom du duc d'Enghien éclipsait alors tous les autres noms. (7 octobre 1646) Il assiégea ensuite Dunkerque, à la vue de l'armée espagnole, et il fut le premier qui donna cette place à la France.

Tant de succès et de services, moins récompensés que suspects à la cour, le faisaient craindre du ministère autant que des ennemis. On le tira du théâtre de ses conquêtes et de sa gloire, et on l'envoya en Catalogne avec de mauvaises troupes mal payées; il assiégea Lérida et fut obligé de lever le siége (1647). On l'accuse, dans quelques livres, de fanfaronnade, pour avoir ouvert la tranchée avec des violons. On ne savait pas que c'était l'usage en Espagne [1].

Bientôt les affaires chancelantes forcèrent la cour de rappeler Condé [2] en Flandre. L'archiduc Léopold, frère de l'empereur Ferdinand III, assiégeait Lens en Artois. Condé, rendu à ses troupes qui avaient toujours vaincu sous lui, les mena droit à l'archiduc. C'était pour la troisième fois qu'il donnait bataille avec le désavantage du nombre. Il dit à ses soldats ces seules paroles : « Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg, et de Nordlingen. »

1. On lit dans les *ana* du temps que plus tard le grand Condé, se trouvant au théâtre, voulut faire saisir par le guet un spectateur qui troublait l'ordre, mais que celui-ci dit tout haut en s'esquivant : « On ne me prend pas, je me nomme Lérida. »

2. « Son père était mort en 1646. » (Note de Voltaire.)

(10 auguste 1648) Il dégagea lui-même le maréchal de Gramont, qui pliait avec l'aile gauche; il prit le général Beck. L'archiduc se sauva à peine avec le comte de Fuensaldagne. Les Impériaux et les Espagnols, qui composaient cette armée, furent dissipés; ils perdirent plus de cent drapeaux et trente-huit pièces de canon, ce qui était alors très-considérable. On leur fit cinq mille prisonniers, on leur tua trois mille hommes, le reste déserta, et l'archiduc demeura sans armée.

Ceux qui veulent véritablement s'instruire peuvent remarquer que, depuis la fondation de la monarchie, jamais les Français n'avaient gagné de suite tant de batailles et de si glorieuses par la conduite et par le courage.

Tandis que le prince de Condé comptait ainsi les années de sa jeunesse par des victoires, et que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait aussi soutenu la réputation d'un fils de Henri IV et celle de la France par la prise de Gravelines (juillet 1644), par celle de Courtrai et de Mardick (novembre 1644), le vicomte de Turenne avait pris Landau; il avait chassé les Espagnols de Trèves et rétabli l'électeur.

(Novembre 1647) Il gagna avec les Suédois la bataille de Lavingen, celle de Sommerhausen, et contraignit le duc de Bavière à sortir de ses États à l'âge de près de quatre-vingts ans. (1645) Le comte d'Harcourt prit Balaguer et battit les Espagnols. Ils perdirent en Italie Porto Longone. (1646) Vingt vaisseaux et vingt galères de France, qui composaient presque toute la marine rétablie par Richelieu, battirent la flotte espagnole sur la côte d'Italie.

Ce n'était pas tout; les armes françaises avaient encore envahi la Lorraine sur le duc Charles IV, prince guerrier, mais inconstant, imprudent et malheureux, qui se vit à la fois dépouillé de son État par la France, et retenu prisonnier par les Espagnols. Les alliés de la France pressaient la puissance autrichienne au midi et au nord. Le duc d'Albuquerque, général des Portugais, gagna (mai 1644) contre l'Espagne la bataille de Badajoz. Torstenson défit les Impériaux près de Tabor (mars 1645), et remporta une victoire complète. Le prince d'Orange, à la tête des Hollandais, pénétra jusque dans le Brabant.

Le roi d'Espagne, battu de tous côtés, voyait le Roussillon et la Catalogne entre les mains des Français. Naples, révoltée contre lui, venait de se donner au duc de Guise, dernier

prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres et dangereux. Celui-ci, qui ne passa que pour un aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, avait eu du moins la gloire d'aborder seul dans une barque au milieu de la flotte d'Espagne, et de défendre Naples sans autre secours que son courage[1].

A voir tant de malheurs qui fondaient sur la maison d'Autriche, tant de victoires accumulées par les Français, et secondées des succès de leurs alliés, on croirait que Vienne et Madrid n'attendaient que le moment d'ouvrir leurs portes, et que l'empereur et le roi d'Espagne étaient presque sans États. Cependant cinq années de gloire, à peine traversées par quelques revers, ne produisirent que très peu d'avantages réels, beaucoup de sang répandu, et nulle révolution. S'il y en eut une à craindre, ce fut pour la France; elle touchait à sa ruine au milieu de ces prospérités apparentes.

1. Les Napolitains s'étaient révoltés contre l'Espagne, en 1647, sous la conduite du pêcheur Masaniello (Thomas Aniello). Après avoir renversé leur idole d'un jour, ils se donnèrent au duc de Guise, qui remporta d'abord quelques succès sur le vice-roi duc d'Arcos, et finit par des revers son expédition aventureuse : il resta cinq ans prisonnier en Espagne. On disait, en le voyant passer avec le prince de Condé : *Voilà les héros de la fable et de l'histoire.*

CHAPITRE IV.

Guerre civile.

La reine Anne d'Autriche, régente absolue, avait fait du cardinal Mazarin le maître de la France et le sien. Il avait sur elle cet empire qu'un homme adroit devait avoir sur une femme née avec assez de faiblesse pour être dominée, et avec assez de fermeté pour persister dans son choix.

On lit dans quelques Mémoires de ces temps-là que la reine ne donna sa confiance à Mazarin qu'au défaut de Potier, évêque de Beauvais, qu'elle avait d'abord choisi pour son ministre. On peint cet évêque comme un homme incapable : il est à croire qu'il l'était, et que la reine ne s'en était servie quelque temps que comme d'un fantôme, pour ne pas effaroucher d'abord la nation par le choix d'un second cardinal et

d'un étranger[1]. Mais ce qu'on ne doit pas croire, c'est que Potier eût commencé son ministère passager par déclarer aux Hollandais « qu'il fallait qu'ils se fissent catholiques s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de la France. » Il aurait donc dû faire la même proposition aux Suédois. Presque tous les historiens rapportent cette absurdité, parce qu'ils l'ont lue dans les Mémoires des courtisans et des Frondeurs. Il n'y a que trop de traits dans ces Mémoires, ou falsifiés par la passion, ou rapportés sur des bruits populaires. Le puéril ne doit pas être cité, et l'absurde ne peut être cru. Il est très-vraisemblable que le cardinal Mazarin était ministre désigné depuis longtemps dans l'esprit de la reine, et même du vivant de Louis XIII. On ne peut en douter quand on a lu les Mémoires de La Porte, premier valet de chambre d'Anne d'Autriche. Les subalternes, témoins de tout l'intérieur d'une cour, savent des choses que les parlements et les chefs de parti même ignorent, ou ne font que soupçonner.

Mazarin usa d'abord avec modération de sa puissance. Il faudrait avoir vécu longtemps avec un ministre pour peindre son caractère, pour dire quel degré de courage ou de faiblesse il avait dans l'esprit, à quel point il était ou prudent ou fourbe.

1. On peut croire aussi, avec un grand nombre d'historiens, que la reine mère était sincère quand elle voulut d'abord s'appuyer sur le parti que Richelieu avait combattu et abaissé. Elle ne pouvait oublier si vite ses anciens amis, cruellement persécutés sous le dernier règne; d'ailleurs elle avait besoin de leur appui pour renverser les ministres que le testament de Louis XIII lui avait imposés dans le conseil de régence, et obtenir du parlement une autorité absolue. Après la mort du roi, tous ceux qui avaient souffert avec elle et pour elle se hâtèrent d'accourir, se crurent un instant les maîtres de l'État, et affectèrent des airs de supériorité et de protection qui leur firent donner le nom d'*Importants*. Un de leurs chefs, Potier, grand aumônier de la reine et évêque de Beauvais, que le cardinal de Retz appelle, dans un langage peu ecclésiastique, une *bête mitrée* et *plus idiot que tous les idiots*, fut choisi pour ministre principal. Mais bientôt Anne d'Autriche comprit tous les dangers de cette réaction aristocratique, quand sa vieille amie, la duchesse de Chevreuse, eut réclamé au nom des *Importants* la restitution des charges, des places et des gouvernements que Richelieu avait enlevés aux grands seigneurs pour les confier à des hommes nouveaux et plus dévoués. « Pour les satisfaire, dit très-bien M. de Sainte-Aulaire, il eût fallu perdre toutes les conquêtes faites par Richelieu au profit de l'autorité royale; et au moment où Anne d'Autriche recevait le précieux dépôt de cette autorité, elle en devenait avare. » Elle rompit donc avec la *cabale des Importants*, les écarta par l'exil ou par la prison, et forma un nouveau ministère dont Mazarin eut la direction principale. L'abbé Arnauld raconte dans ses Mémoires que, vers cette époque, se trouvant à Ruel, dans la maison qui avait appartenu à Richelieu, elle s'arrêta devant son portrait et dit, après l'avoir considéré quelque temps en silence : « Si cet homme vivait encore, il serait plus puissant que jamais. » (*Histoire de la Fronde*, chap. II.)

Ainsi, sans vouloir deviner ce qu'était Mazarin, on dira seulement ce qu'il fit[1]. Il affecta, dans les commencements de sa grandeur, autant le simplicité que Richelieu avait déployé de hauteur. Loin de prendre des gardes et de marcher avec un faste royal, il eut d'abord le train le plus modeste; il mit de l'affabilité et même de la mollesse partout où son prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible. La reine voulait faire aimer sa régence et sa personne de la cour et des peuples, et elle y réussissait[2]. Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et le prince de Condé appuyaient son pouvoir, et n'avaient d'émulation que pour servir l'État.

Il fallait des impôts pour soutenir la guerre contre l'Espagne et contre l'empereur. Les finances en France étaient, depuis la mort du grand Henri IV, aussi mal administrées qu'en Espagne et en Allemagne. La régie était un chaos; l'ignorance extrême; le brigandage au comble: mais ce brigandage ne s'étendait pas sur des objets aussi considérables qu'aujourd'hui. L'État était huit fois moins endetté; on n'avait point des ar-

1. On voit que Voltaire affecte de dédaigner les portraits historiques. Dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie II, il répond à La Beaumelle, qui lui reprochait *de n'avoir pas semé assez de portraits dans son ouvrage :* « J'ai toujours pensé que c'est une espèce de charlatanerie de peindre autrement que par les faits les hommes publics avec lesquels on n'a pu avoir de liaison.... Le cardinal de Retz a fait une espèce de galerie de portraits dans ses Mémoires; cette liberté lui était très-permise : il avait connu tous ceux dont il parlait. Il serait seulement à souhaiter peut-être que son pinceau eût été quelquefois moins conduit par la passion. De tous ces caractères tracés par des contemporains, qu'il y en a peu d'entièrement fidèles! N'entend-on pas tous les jours porter des jugements différents d'un homme en place par la même personne, selon qu'elle est plus ou moins contente? J'eus une preuve bien forte de ce que j'avance, lorsqu'un jour à Bleinheim je suppliai Mme la duchesse de Marlborough de me montrer ses Mémoires. Elle me répondit : Attendez quelque temps, je suis occupée actuellement à réformer le caractère de la reine Anne; je me suis remise à l'aimer depuis que ces gens-ci gouvernent. » — Malgré tout l'esprit de Voltaire, on peut trouver cette sévérité excessive. Il fallait condamner l'abus sans proscrire l'usage des portraits historiques. Personne ne regrettera ceux que nous ont laissés les historiens anciens; et Voltaire lui-même, dans *le Siècle de Louis XIV*, infidèle à la loi qu'il s'était faite, en a tracé plus d'un qu'on lira avec intérêt.

2. « Tous les exilés, dit le cardinal de Retz (Édition Petitot, tome XLIV, page 156), furent rappelés, tous les prisonniers remis en liberté, tous les criminels justifiés; tous ceux qui avaient perdu des charges y rentrèrent; on donnait tout, on ne refusait rien. On voyait sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux et bénin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir de ce que sa dignité de cardinal ne lui permettait pas de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde, qui marchait dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse. » Toute la langue, disait-on, était réduite à ces deux petits mots : *la reine est si bonne*.

mées de deux cent mille hommes à soudoyer, point de subsides immenses à payer, point de guerre maritime à soutenir. Les revenus de l'État montaient, dans les premières années de la régence, à près de soixante et quinze millions de livres de ce temps. C'était assez s'il y avait eu de l'économie dans le ministère ; mais en 1646 et 47 on eut besoin de nouveaux secours. Le surintendant était alors un paysan siennois, nommé Particelli Emeri, dont l'âme était plus basse que la naissance, et dont le faste et les débauches indignaient la nation. Cet homme inventait des ressources onéreuses et ridicules. Il créa des charges de contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers du roi crieurs de vin; il vendait des lettres de noblesse. Les rentes sur l'hôtel de ville de Paris[1] ne se montaient alors qu'à près d'onze millions. On retrancha quelques quartiers aux rentiers; on augmenta les droits d'entrée[2], on créa quelques charges de maîtres des requêtes; on retint environ quatre-vingt mille écus de gages aux magistrats.

Il est aisé de juger combien les esprits furent soulevés contre deux Italiens, venus tous deux en France sans fortune, enrichis aux dépens de la nation, et qui donnaient tant de prise sur eux. Le parlement de Paris, les maîtres des requêtes[3], les

1. En 1522, François Ier avait emprunté 200 000 livres à la ville de Paris, avec un intérêt annuel de 8 pour 100. Ce furent les premières *rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville*, portées peu à peu sous ses successeurs jusqu'à la somme de onze millions.

2. M. de Sainte-Aulaire, dans l'*Histoire de la Fronde* (chap. III) a prouvé que Particelli Emeri n'était pas un administrateur aussi méprisable que le pense Voltaire. Son *édit du tarif* était une innovation heureuse. « Il voulait substituer aux vieilles routines, à des expédients empreints de tous les vices de l'ordre social du moyen âge, un plan de finances en harmonie avec l'état et les besoins de la société nouvelle. » Depuis l'origine de la monarchie, le peuple et le tiers état payaient seuls l'impôt direct, la taille, qui, augmentant de siècle en siècle, avait atteint sous Louis XIII la somme, énorme pour le temps, de quarante-quatre millions. Les ordres privilégiés, la noblesse et le clergé, étaient exempts de la taille; Emeri imagina d'établir un droit sur toutes les marchandises qui servaient à la consommation de Paris: ce droit devait être payé à l'entrée, sans distinction de personnes, conformément à un *tarif*. Dans la pensée du surintendant, cet édit n'était qu'un premier pas, et la mesure devait être étendue successivement à toutes les villes du royaume. C'était alléger la taille, qui pesait si lourdement sur le peuple, en créant les impôts indirects, auxquels tous contribuaient. Emeri justifia devant le parlement, avec une netteté remarquable, la justice et la nécessité de cette réforme; mais l'assemblée, prévenue contre le ministre, ou trop ignorante, la repoussa.

3. Les institutions de notre vieille France sont si peu connues aujourd'hui qu'il ne sera pas inutile de dire quelques mots sur les attributions du parlement de Paris. La *grand'chambre* jugeait les causes des pairs de France, les crimes de lèse-majesté et toutes les affaires capitales. Les *chambres des enquêtes* recevaient les appels des tribunaux inférieurs en matière civile et correctionnelle; elles étaient au nombre de cinq. Deux *chambres des re-*

autres cours, les rentiers s'ameutèrent. En vain Mazarin ôta la surintendance à son confident Emeri, et le relégua dans une de ses terres; on s'indignait encore que cet homme eût des terres en France, et on eut le cardinal Mazarin en horreur, quoique dans ce temps-là même il consommât le grand ouvrage de la paix de Munster : car il faut bien remarquer que ce fameux traité et les barricades sont de la même année 1648.

Les guerres civiles commencèrent à Paris comme elles avaient commencé à Londres, pour un peu d'argent.

(1647) Le parlement de Paris, en possession de vérifier les édits de ces taxes, s'opposa vivement aux nouveaux édits; il acquit la confiance des peuples par les contradictions dont il fatigua le ministère.

On ne commença pas d'abord par la révolte; les esprits ne s'aigrirent et ne s'enhardirent que par degrés. La populace peut d'abord courir aux armes et se choisir un chef, comme on avait fait à Naples; mais des magistrats, des hommes d'État procèdent avec plus de maturité, et commencent par observer les bienséances, autant que l'esprit de parti peut le permettre.

Le cardinal Mazarin avait cru qu'en divisant adroitement la magistrature il préviendrait tous les troubles; mais on opposa l'inflexibilité à la souplesse. Il retranchait quatre années de gages à toutes les cours supérieures[1], en leur remettant la

quêtes avaient une juridiction spéciale sur les ecclésiastiques, les communautés religieuses et les privilégiés. Il faut ajouter deux chambres mixtes, celle de *la Tournelle* pour les appels au criminel, composée de dix magistrats de la grand'chambre et dix des enquêtes; celle *de l'Édit*, tirée de la grand'chambre, avec un conseiller protestant pour connaître des contestations entre les catholiques et les protestants. Mais le parlement de Paris n'avait pas seulement des attributions judiciaires : il avait le droit, depuis Charles V, d'*enregistrer* les lois, édits et ordonnances de la couronne; dans ce cas, toutes les chambres devaient se réunir pour donner une sanction solennelle aux volontés royales.

1. Les cours supérieures s'appelaient aussi compagnies souveraines : en 1671, un édit de Louis XIV leur enleva ce dernier titre, comme s'il eût été une injure à la souveraineté royale. Elles étaient au nombre de quatre : le *parlement* de Paris; la *cour des comptes*, qui devait vérifier la comptabilité des recettes et des dépenses publiques; la *cour des aides*, chargée d'enregistrer les aides nouvelles établies par le roi (on appelait *aides* des contributions sur les denrées et sur les marchandises); le *grand conseil*, nommé aussi *conseil privé* ou *conseil des parties*, qui venait le dernier dans la hiérarchie de la magistrature, parce qu'il datait seulement de Charles VIII. Ce conseil connaissait en général des conflits d'attributions entre les administrations locales, jugeait depuis François Ier les affaires ecclésiastiques relatives au Concordat, et même, dans certains cas, pouvait casser, en tribunal d'appel, les arrêts des parlements; mais ce dernier droit, mal défini et surtout contesté, donnait lieu à des réclamations fréquentes du parlement de Paris, qui n'avait jamais voulu reconnaître de juridiction supérieure à la sienne.

paulette, c'est-à-dire en les exemptant de payer la taxe inventée par Paulet sous Henri IV, pour s'assurer la propriété de leurs charges. Ce retranchement n'était pas une lésion, mais il conservait les quatre années au parlement, pensant le désarmer par cette faveur. Le parlement méprisa cette grâce qui l'exposait au reproche de préférer son intérêt à celui des autres compagnies. (1648) Il n'en donna pas moins son arrêt d'union[1] avec les autres cours de justice. Mazarin, qui n'avait jamais bien pu prononcer le français, ayant dit que cet arrêt d'*ognon* était attentatoire, et l'ayant fait casser par le conseil, ce seul mot d'*ognon* le rendit ridicule; et comme on ne cède jamais à ceux qu'on méprise, le parlement en devint plus entreprenant.

Il demanda hautement qu'on révoquât tous les intendants, regardés par le peuple comme des exacteurs, et qu'on abolît cette magistrature de nouvelle espèce, instituée sous Louis XIII sans l'appareil des formes ordinaires : c'était plaire à la nation autant qu'irriter la cour. Il voulait que, selon les anciennes lois, aucun citoyen ne fût mis en prison sans que ses juges naturels en connussent dans les vingt-quatre heures; et rien ne paraissait si juste[2].

Le parlement fit plus; il abolit (14 mai 1648) les intendants par un arrêt, avec ordre aux procureurs du roi de son ressort d'informer contre eux.

1. Le 13 mai 1648, les cours supérieures se réunirent dans la chambre de Saint-Louis, au Palais de Justice, « pour servir le public et le particulier, et réformer les abus de l'État. » Le premier ministre se montra d'abord effrayé de cette formation d'une assemblée délibérante sans l'aveu de la couronne, et il fit casser *l'édit d'union* par le conseil du roi. Puis, avec cette souplesse dont il a donné tant d'exemples, il permit ce qu'il avait défendu, espérant sans doute désarmer l'opposition des cours supérieures, et en obtenir l'argent nécessaire à la continuation de la guerre étrangère. La régente voulait d'abord recourir aux moyens extrêmes : « M. le cardinal est trop bon, disait-elle; il gâtera tout pour vouloir toujours ménager ses ennemis. — Vous êtes vaillante, lui répondit Mazarin, comme un soldat qui ne connaît pas le danger. » (*Mémoires* de Mme de Motteville, Édit. Petitot, t. XXXVII, p. 387.)

2. L'institution des intendants est une des réformes qui font le plus d'honneur à Richelieu. Avant lui, les provinces étaient sous la direction de *gouverneurs*, qui, appartenant aux plus illustres familles de la noblesse française, se regardaient presque comme les héritiers de l'aristocratie féodale, et n'obéissaient pas toujours aux volontés royales. Richelieu, pour surveiller les gouverneurs et réduire leurs attributions, institua des officiers supérieurs de justice, police et finances, appelés *intendants*, nommés et révoqués par le roi. « Cette création, dit M. de Sainte-Aulaire, dans son introduction à *l'Histoire de la Fronde*, changeait la forme de l'administration intérieure, portait l'ordre, la célérité, l'économie, là où il n'existait auparavant que confusion, lenteur et gaspillage. » Le parlement était mieux inspiré quand il réclamait des garanties sérieuses en faveur de la liberté individuelle, une justice plus prompte et l'abolition de tous les tribunaux exceptionnels.

Ainsi la haine contre le ministre, appuyée de l'amour du bien public, menaçait la cour d'une révolution. La reine céda; elle offrit de casser les intendants, et demanda seulement qu'on lui en laissât trois : elle fut refusée[1].

(20 auguste 1648) Pendant que ces troubles commençaient, le prince de Condé remporta la célèbre victoire de Lens, qui mettait le comble à sa gloire. Le roi, qui n'avait alors que dix ans, s'écria : *Le parlement sera bien fâché.* Ces paroles faisaient voir assez que la cour ne regardait alors le parlement de Paris que comme une assemblée de rebelles.

Le cardinal et ses courtisans ne lui donnaient pas un autre nom. Plus les parlementaires se plaignaient d'être traités de rebelles, plus ils faisaient de résistance.

La reine et le cardinal résolurent de faire enlever trois des plus opiniâtres magistrats du parlement, Novion Blancménil, président qu'on appelle à mortier[2], Charton, président d'une chambre des enquêtes, et Broussel, ancien conseiller-clerc de la grand'chambre.

Ils n'étaient pas chefs de parti, mais les instruments des chefs. Charton, homme tres-borné, était connu par le sobriquet du président *Je dis ça*, parce qu'il ouvrait et concluait toujours ses avis par ces mots. Broussel n'avait de recommandable que ses cheveux blancs, sa haine contre le ministère, et la réputation d'élever toujours la voix contre la cour sur quelque sujet que ce fût. Ses confrères en faisaient peu de cas, mais la populace l'idolâtrait.

Au lieu de les enlever sans éclat dans le silence de la nuit, le cardinal crut en imposer au peuple en les faisant arrêter en plein midi, tandis qu'on chantait le *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire de Lens, et que les suisses de la chambre apportaient dans l'église soixante et treize drapeaux pris sur les

1. Voltaire n'a pas fait connaître toutes les demandes des compagnies ; on peut les trouver dans l'*Histoire de la Fronde*. Elles étaient au nombre de vingt-sept. La plus importante peut-être était qu'à l'avenir les impôts ne pourraient être perçus légalement, s'ils n'avaient été enrégistrés *librement* et *volontairement*, c'est-à-dire discutés en toute indépendance par le parlement. C'était changer la forme du gouvernement; c'était faire passer une partie du pouvoir législatif, le droit de vote et d'examen, non pas aux états généraux, la véritable représentation en la France, mais à une compagnie de magistrats inamovibles ; c'était substituer à la monarchie des derniers siècles le gouvernement impossible d'une oligarchie bourgeoise de deux cents individus.

2. Le *mortier* était une sorte de bonnet en forme de mortier, que portaient les présidents de chambre, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des cours de justice.

ennemis. Ce fut précisément ce qui causa la subversion du royaume. Charton s'esquiva; on prit Blancménil sans peine; il n'en fut pas de même de Broussel. Une vieille servante seule, en voyant jeter son maître dans un carrosse par Comminges, lieutenant des gardes du corps, ameute le peuple; on entoure le carrosse; on le brise; les gardes françaises prêtent main-forte. Le prisonnier est conduit sur le chemin de Sedan. Son enlèvement, loin d'intimider le peuple, l'irrite et l'enhardit. On ferme les boutiques, on tend les grosses chaînes de fer qui étaient alors à l'entrée des rues principales, on fait quelques barricades; quatre cent mille voix crient : *Liberté* et *Broussel*.

Il est difficile de concilier tous les détails rapportés par le cardinal de Retz, Mme de Motteville, l'avocat général Talon, et tant d'autres; mais tous conviennent des principaux points. Pendant la nuit qui suivit l'émeute, la reine faisait venir environ deux mille hommes de troupes cantonnées à quelques lieues de Paris, pour soutenir la maison du roi. Le chancelier Séguier se transportait déjà au parlement, précédé d'un lieutenant et de plusieurs hoquetons [1], pour casser tous les arrêts et même, disait-on, pour interdire ce corps. Mais, dans la nuit même, les factieux s'étaient assemblés chez le coadjuteur de Paris, si fameux sous le nom de cardinal de Retz, et tout était disposé pour mettre la ville en armes. Le peuple arrête le carrosse du chancelier et le renverse. Il put à peine s'enfuir avec sa fille, la duchesse de Sully, qui, malgré lui, l'avait voulu accompagner; il se retire en désordre dans l'hôtel de Luynes, pressé et insulté par la populace. Le lieutenant civil [2] vient le prendre dans son carrosse, et le mène au Palais-Royal, escorté de deux compagnies suisses et d'une escouade de gendarmes; le peuple tire sur eux, quelques-uns sont tués : la duchesse de Sully est blessée au bras (26 auguste 1648). Deux cents barricades sont formées en un instant, on les pousse jusqu'à cent pas du Palais-Royal. Tous les soldats, après avoir vu tomber quelques-uns des leurs, reculent et regardent faire les bourgeois :

1 *Et de plusieurs hoquetons.* On appelait *hoquetons*, du nom de leur casaque brodée, les archers du grand prévôt et du chancelier.

2. *Le lieutenant civil*, second magistrat de la juridiction du Châtelet à Paris, connaissait des causes civiles.

3. Il faut lire dans les Mémoires de Mme de Motteville une satire piquante des bourgeois de Paris, défenseurs des barricades : « Les bourgeois, qui avaient pris les armes, n'étaient guère plus sages que le peuple, et demandaient Broussel d'aussi bon cœur que le crocheteur; car, outre qu'ils étaient infectés du bien public, ils étaient remplis de joie de penser qu'ils étaient

Le parlement en corps marche à pied vers la reine, à travers les barricades qui s'abaissent devant lui, et redemande ses membres emprisonnés. La reine est obligée de les rendre, et par cela même elle invite les factieux à de nouveaux outrages.

Le cardinal de Retz se vante d'avoir seul armé tout Paris dans cette journée, qui fut nommée des *barricades*, et qui était la seconde de cette espèce[1]. Cet homme singulier est le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile sans avoir la religion pour prétexte. Il s'est peint lui-même dans ses Mémoires, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite. C'était un homme qui, du sein de la débauche, et languissant encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. Il respirait la faction et les complots; il avait été, à l'âge de vingt-trois ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu; il fut l'auteur des barricades; il précipita le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. Son extrême vanité lui faisait entreprendre des crimes téméraires, afin qu'on en parlât. C'est cette même vanité qui lui a fait répéter tant de fois : « Je suis d'une maison de Florence aussi ancienne que celle des plus grands princes; » lui dont les ancêtres avaient été des marchands, comme tant de ses compatriotes.

Ce qui paraît surprenant, c'est que le parlement, entraîné par lui, leva l'étendard contre la cour, avant même d'être appuyé par aucun prince[2].

nécessaires à quelque chose. Ils croyaient avoir part au gouvernement, puisqu'ils gardaient les portes de la ville, et chacun dans sa boutique raisonnait sur les affaires de l'État : ils ne faisaient pas autant de bruit que les autres, mais ils demandaient Broussel gravement, » etc. (Édition Petitot, t. XXXVIII, p. 24.)

1. *Qui était la seconde de cette espèce.* La première est du 12 mai 1588, sous Henri III, à l'époque de la Ligue. Il paraît que les Parisiens étaient déjà fort experts en l'art des barricades sous l'ancienne monarchie. Celles de 1648 « étaient dressées avec autant d'intelligence que si des gens de guerre avaient dirigé les travaux : elles étaient formées de barriques pleines de sable, et liées entre elles par les chaînes de fer scellées au coin de toutes les rues. Une ouverture pratiquée au milieu n'admettait qu'une personne à la fois, et les fenêtres de toutes les maisons voisines étaient garnies de pavés et de grès pour assommer les assaillants. » (Sismondi, *Histoire des Français*, année 1648.) « On ne vit jamais, dit naïvement Mme de Motteville, un désordre mieux ordonné. »

2. La paix avait semblé un instant rétablie, quelques semaines après *la journée des barricades*. Anne d'Autriche, par la déclaration de Saint-Germain, accepta toutes les réformes que les cours supérieures avaient réclamées, le 24 octobre 1648, le jour même où Mazarin signait la paix de Westphalie. C'était une véritable révolution qui associait la magistrature à la

Cette compagnie, depuis longtemps, était regardée bien différemment par la cour et par le peuple. Si l'on en croyait la voix de tous les ministres et de la cour, le parlement de Paris était une cour de justice faite pour juger les causes des citoyens : il tenait cette prérogative de la seule volonté des rois, il n'avait sur les autres parlements du royaume d'autre prééminence que celle de l'ancienneté et d'un ressort plus considérable; il n'était la cour des pairs que parce que la cour résidait à Paris [1]; il n'avait pas plus de droit de faire des remontrances que les autres corps, et ce droit était encore une pure grâce : il avait succédé à ces parlements qui représentaient autrefois la nation française; mais il n'avait de ces anciennes assemblées rien que le seul nom ; et pour preuve incontestable, c'est qu'en effet les états généraux étaient substitués à la place des assemblées de la nation ; et le parlement de Paris ne res-

puissance législative et souveraine. Mais la reine mère n'avait voulu que gagner du temps, et elle était décidée à ne pas exécuter l'ordonnance du 24 octobre, qu'elle regardait, dit Mme de Motteville, « comme un assassinat contre l'autorité royale. » (Édition Petitot, t. XXXVIII, p. 84.) D'un autre côté, les cours supérieures n'étaient pas assez puissantes pour en imposer l'exécution à la couronne. La lutte recommença bientôt, mais avec un autre caractère. Voltaire n'a pas même mentionné la déclaration de Saint-Germain. M. de Sainte-Aulaire, dans l'*Histoire de la Fronde*, en a montré toute l'importance ; peut-être même l'a-t-il exagérée, quand il a dit que « les articles délibérés en la chambre de Saint-Louis avaient proclamé les vrais principes de la liberté et posé les bases d'un gouvernement légal et d'une administration régulière. » (Chap. v.) Sans doute les intentions des cours supérieures avaient été loyales et quelques-unes de leurs demandes excellentes ; mais la magistrature s'était trompée quand elle avait cru pouvoir fonder une sorte de monarchie constitutionnelle et bourgeoise, au XVIIe siècle, entre Richelieu et Louis XIV. Les faits qui suivent prouveront assez combien cette tentative était prématurée et ces prétentions chimériques.

1. On sait que la *cour des pairs* avait été instituée par Philippe Auguste : elle se composait de douze pairs, laïques ou ecclésiastiques, les représentants les plus illustres de la société féodale ; et elle avait eu d'abord des attributions fort étendues, jugeant les vassaux de la couronne et faisant des ordonnances pour tout le royaume. Plus tard, quand les Capétiens eurent conquis la plupart des grands fiefs, ils remplacèrent les pairs par des barons, et la cour perdit déjà de son importance. Enfin, sous Philippe le Bel, une nouvelle révolution en changea tout à fait le caractère : le roi garda pour lui seul la puissance législative, substitua les légistes aux barons ; et la cour des pairs, appelée désormais *parlement*, ne fut plus qu'une assemblée de justice. Cependant les seigneurs n'en furent pas encore absolument exclus : quand le roi se rendait au parlement de Paris pour y faire enregistrer des édits ou tenir *un lit de justice*, les ducs et pairs l'accompagnaient et se plaçaient à ses côtés, sur les hauts siéges, au-dessus des magistrats. « C'est de là, dit Saint-Simon, qu'il a usurpé le nom de *cour des pairs* : je dis usurpé, parce qu'il ne lui est pas propre, et que, partout où il a plu à nos rois d'assembler les pairs pour y juger des affaires majeures ou faire les sanctions les plus importantes, son cabinet, une maison de campagne, un parlement autre que celui de Paris, tous ces lieux différents ont été pour ce jour-là la cour des pairs ; et de cela beaucoup d'exemples, depuis que le parlement de Paris s'en est attribué le nom. » (Chap. CCCLXXI.)

semblait pas plus aux parlements tenus par nos premiers rois, qu'un consul de Smyrne ou d'Alep ne ressemble à un consul romain.

Cette seule erreur de nom était le prétexte des prétentions ambitieuses d'une compagnie d'hommes de loi, qui tous, pour avoir acheté leurs offices de robe, pensaient tenir la place des conquérants des Gaules et des seigneurs des fiefs de la couronne. Ce corps, en tous les temps, avait abusé du pouvoir que s'arroge nécessairement un premier tribunal, toujours subsistant dans une capitale. Il avait osé donner un arrêt contre Charles VII et le bannir du royaume; il avait commencé un procès criminel contre Henri III[1] : il avait en tous les temps résisté, autant qu'il l'avait pu, à ses souverains; et dans cette minorité de Louis XIV, sous le plus doux des gouvernements et sous la plus indulgente des reines, il voulait faire la guerre civile à son prince, à l'exemple de ce parlement d'Angleterre qui tenait alors son roi prisonnier, et qui lui fit trancher la tête. Tels étaient les discours et les pensées du cabinet.

Mais les citoyens de Paris, et tout ce qui tenait à la robe, voyaient dans le parlement un corps auguste, qui avait rendu la justice avec une intégrité respectable, qui n'aimait que le bien de l'État et qui l'aimait au péril de sa fortune, qui bornait son ambition à la gloire de réprimer l'ambition des favoris, et qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple; et, sans examiner l'origine de ses droits et de son pouvoir, on lui supposait les droits les plus sacrés et le pouvoir le plus incontestable : quand on le voyait soutenir la cause du peuple contre les ministres détestés, on l'appelait *le père de l'État ;* et on faisait peu de différence entre le droit qui donne la couronne aux rois, et celui qui donnait au parlement le pouvoir de modérer les volontés des rois.

Entre ces deux extrémités, un milieu juste était impossible à trouver; car enfin il n'y avait de loi bien reconnue que celle de l'occasion et du temps. Sous un gouvernement vigoureux le parlement n'était rien : il était tout sous un roi faible; et l'on pouvait lui appliquer ce que dit M. de Guéméné, quand cette compagnie se plaignit, sous Louis XIII, d'avoir été précédée par les députés de la noblesse : « Messieurs, vous prendrez bien votre revanche dans la minorité. »

1. « Voy *Histoire du Parlement*, chap. XXX » (Note de Voltaire.)

On ne veut point répéter ici tout ce qui a été écrit sur ces troubles, et copier des livres pour remettre sous les yeux tant de détails alors si chers et si importants, et aujourd'hui presque oubliés; mais on doit dire ce qui caractérise l'esprit de la nation, et moins ce qui appartient à toutes les guerres civiles que ce qui distingue celle de la Fronde.

Deux pouvoirs établis chez les hommes uniquement pour le maintien de la paix, un archevêque et un parlement de Paris, ayant commencé les troubles, le peuple crut tous ses emportements justifiés. La reine ne pouvait paraître en public sans être outragée; on ne l'appelait que *Dame Anne*, et, si l'on y ajoutait quelque titre, c'était un opprobre. Le peuple lui reprochait avec fureur de sacrifier l'État à son amitié pour Mazarin; et, ce qu'il y avait de plus insupportable, elle entendait de tous côtés ces chansons et ces vaudevilles[1], monuments de plaisanterie et de malignité qui semblaient devoir éterniser le doute où l'on affectait d'être de sa vertu. Mme de Motteville[2] dit, avec sa noble et sincère naïveté, que « ces insolences faisaient horreur à la reine, et que les Parisiens trompés lui faisaient pitié. »

(6 janvier 1649) Elle s'enfuit de Paris avec ses enfants, son ministre, le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, le grand Condé lui-même, et alla à Saint-Germain, où presque toute la cour coucha sur la paille. On fut obligé de mettre en gage chez les usuriers les pierreries de la couronne.

Le roi manqua souvent du nécessaire. Les pages de sa chambre furent congédiés, parce qu'on n'avait pas de quoi les nourrir. En ce temps-là même la tante de Louis XIV, fille de Henri le Grand, femme du roi d'Angleterre, réfugiée à Paris, y était réduite aux extrémités de la pauvreté; et sa fille, depuis mariée au frère de Louis XIV, restait au lit, n'ayant pas de quoi se chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré de ses fureurs, fît seulement attention aux afflictions de tant de personnes royales.

1. On appelait anciennement *vaudevilles* des couplets satiriques sur les personnes ou sur les événements politiques. « Un recueil de vaudevilles, dit Ménage, est indispensable à qui veut bien connaître l'histoire. »

2. « MOTTEVILLE (Françoise Bertaut de), née en 1615, en Normandie. Cette dame a écrit des Mémoires qui regardent particulièrement la reine Anne, mère de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits avec un grand air de sincérité. Morte en 1689. » (Voltaire, *Liste des écrivains français.*) — Voltaire aurait pu ajouter que Mme de Motteville est un de nos plus charmants auteurs, et que peu de Mémoires ont été écrits avec plus de grâce et d'esprit que les siens.

Anne d'Autriche, dont on vantait l'esprit, les grâces, la bonté, n'avait presque jamais été en France que malheureuse. Longtemps traitée comme une criminelle par son époux, persécutée par le cardinal de Richelieu, elle avait vu ses papiers saisis au Val-de-Grâce; elle avait été obligée de signer en plein conseil qu'elle était coupable envers le roi son mari. Quand elle accoucha de Louis XIV, ce même mari ne voulut jamais l'embrasser selon l'usage, et cet affront altéra sa santé au point de mettre en danger sa vie. Enfin, dans sa régence, après avoir comblé de grâces tous ceux qui l'avaient implorée, elle se voyait chassée de la capitale par un peuple volage et furieux. Elle et la reine d'Angleterre, sa belle-sœur, étaient toutes deux un mémorable exemple des révolutions que peuvent éprouver les têtes couronnées; et sa belle-mère, Marie de Médicis, avait été encore plus malheureuse.

La reine, les larmes aux yeux, pressa le prince de Condé de servir de protecteur au roi. Le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Lens et de Nordlingen, ne put démentir tant de services passés : il fut flatté de l'honneur de défendre une cour qu'il croyait ingrate, contre la Fronde qui recherchait son appui. Le parlement eut donc le grand Condé à combattre, et il osa soutenir la guerre.

Le prince de Conti, frère du grand Condé, aussi jaloux de son aîné qu'incapable de l'égaler, le duc de Longueville, le duc de Beaufort, le duc de Bouillon, animés par l'esprit remuant du coadjuteur et avides de nouveautés, se flattant d'élever leur grandeur sur les ruines de l'État, et de faire servir à leurs desseins particuliers les mouvements aveugles du parlement, vinrent offrir leurs services[1]. On nomma, dans la grand'chambre, les généraux d'une armée qu'on n'avait pas. Chacun se taxa pour lever des troupes. Il y avait vingt conseillers pourvus de charges nouvelles, crées par le cardinal de Richelieu : leurs confrères, par une petitesse d'esprit dont toute société est susceptible, semblaient poursuivre sur eux la

1. Dès ce moment, la Fronde change de caractère : grave et sérieuse jusqu'alors, elle va devenir frivole et ridicule. Quand le parlement, incapable de lutter contre l'autorité royale, eut accepté les services des princes du sang, ces jeunes seigneurs dénaturèrent le mouvement commencé par les cours souveraines et inauguré par la déclaration de Saint-Germain, donnèrent à l'insurrection par leur luxe et leur galanterie les apparences d'une fête, et s'amusèrent de la guerre civile. La Fronde mérite alors le nom que l'histoire lui a conservé, celui d'un jeu d'enfants, et les plaisanteries mordantes de Voltaire dans les pages qui vont suivre.

mémoire de Richelieu; ils les accablaient de dégoûts, et ne les regardaient pas comme membres du parlement : il fallut qu'ils donnassent chacun quinze mille livres pour les frais de la guerre, et pour acheter la tolérance de leurs confrères.

La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, qui avaient tant crié contre des impôts faibles et nécessaires, et surtout contre l'augmentation du tarif, laquelle n'allait qu'à deux cent mille livres, fournirent une somme de près de dix millions de notre monnaie d'aujourd'hui pour la subversion de la patrie. On rendit un arrêt par lequel il fut ordonné de se saisir de tout l'argent des partisans de la cour. On en prit pour douze cent mille de nos livres. On leva douze mille hommes par arrêt du parlement (15 février 1649) : chaque porte cochère fournit un homme et un cheval. Cette cavalerie fut appelée *la cavalerie des portes cochères*. Le coadjuteur avait un régiment à lui, qu'on nommait *régiment de Corinthe*, parce que le coadjuteur était archevêque titulaire de Corinthe.

Sans les noms de roi de France, de grand Condé, de capitale du royaume, cette guerre de la Fronde eût été aussi ridicule que celle des Barberins[1]; on ne savait pourquoi on était en armes. Le prince de Condé assiégea cent mille bourgeois avec huit mille soldats. Les Parisiens sortaient en campagne, ornés de plumes et de rubans; leurs évolutions étaient le sujet de plaisanterie des gens de métier. Ils fuyaient dès qu'ils rencontraient deux cents hommes de l'armée royale. Tout se tournait en raillerie; le régiment de Corinthe ayant été battu par un petit parti, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*.

Ces vingt conseillers, qui avaient fourni chacun quinze mille livres, n'eurent d'autre honneur que d'être appelés les *quinze-vingts*.

Le duc de Beaufort-Vendôme, petit-fils de Henri IV, l'idole du peuple et l'instrument dont on se servit pour le soulever[2],

1. Sur la guerre des *Barberins*, voy. la note 2 de la p. 16.

2. *Dont on se servit pour le soulever*. Le cardinal de Retz, qui se vantait d'avoir étudié l'art des conspirations dans les *Vies* de Plutarque et le *Catilina* de Salluste, avoue lui-même avec une franchise singulière qu'il se servit du duc de Beaufort pour soulever le peuple : « Il me fallait un fantôme, mais il ne me fallait qu'un fantôme; et, par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme était petit-fils de Henri le Grand, qu'il parlait comme on parle aux halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants de Henri le Grand et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds ; vous ne pouvez

prince populaire, mais d'un esprit borné, était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la Fronde même. On ne parlait jamais de lui que sous le nom de *roi des halles*. Une balle lui ayant fait une contusion au bras, il disait que ce n'était qu'une confusion.

La duchesse de Nemours rapporte, dans ses Mémoires, que le prince de Condé présenta à la reine un petit nain bossu, armé de pied en cap. « Voilà, dit-il, le généralissime de l'armée parisienne. » Il voulait par là désigner son frère, le prince de Conti, qui était en effet bossu, et que les Parisiens avaient choisi pour leur général. Cependant ce même Condé fut ensuite général des mêmes troupes; et Mme de Nemours ajoute qu'il disait que toute cette guerre ne méritait d'être écrite qu'en vers burlesques. Il l'appelait aussi la guerre des pots de chambre.

Les troupes parisiennes, qui sortaient de Paris et revenaient toujours battues, étaient reçues avec des huées et des éclats de rire. On ne réparait tous ces petits échecs que par des couplets et des épigrammes. Les cabarets et les autres maisons de débauche étaient les tentes où l'on tenait les conseils de guerre au milieu des plaisanteries, des chansons et de la gaieté la plus dissolue. La licence était si effrénée, qu'une nuit les principaux officiers de la Fronde, ayant rencontré le saint sacrement qu'on portait dans les rues à un homme qu'on soupçonnait d'être mazarin [1], reconduisirent les prêtres à coups de plat d'épée.

Enfin on vit le coadjuteur, archevêque de Paris, venir prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevait la poignée, et on criait : *Voilà le bréviaire de notre archevêque.*

Il vint un héraut d'armes à la porte Saint-Antoine, accompagné d'un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour signifier des propositions (1649). Le parlement ne voulut point le recevoir; mais il admit dans la grand'chambre un envoyé de l'archiduc Léopold, qui faisait alors la guerre à la France.

Au milieu de tous ces troubles, la noblesse s'assembla en

vous imaginer le poids de ces circonstances, et vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans le peuple.... Le feu prit en moins d'un instant. » (Édition Petitot, t. XLIV, p. 318.)

1. *D'être mazarin*, c'est-à-dire partisan de Mazarin.

corps aux Augustins[1], nomma des syndics, tint publiquement des séances réglées. On eût cru que c'était pour réformer la France, et pour assembler les états généraux : c'était pour un tabouret[2] que la reine avait accordé à Mme de Pons. Peut-être n'y a-t-il jamais eu une preuve plus sensible de la légèreté d'esprit qu'on reprochait aux Français.

Les discordes civiles qui désolaient l'Angleterre, précisément en même temps, servent bien à faire voir les caractères des deux nations. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur raisonnée : ils donnaient de sanglantes batailles; le fer décidait tout; les échafauds étaient dressés pour les vaincus; leur roi, pris en combattant, fut amené devant une cour de justice, interrogé sur l'abus qu'on lui reprochait d'avoir fait de son pouvoir, condamné à perdre la tête, et exécuté devant tout son peuple (9 février 1649), avec autant d'ordre et avec le même appareil de justice que si on avait condamné un citoyen criminel, sans que, dans le cours de ces troubles horribles, Londres se fût ressentie un moment des calamités attachées aux guerres civiles.

Les Français, au contraire, se précipitaient dans les séditions par caprice et en riant; les femmes étaient à la tête des nations; l'amour faisait et rompait les cabales. La duchesse de Longueville engagea Turenne, à peine maréchal de France, à faire révolter l'armée qu'il commandait pour le roi.

C'était la même armée que le célèbre duc de Saxe-Weimar

1. *Aux Augustins.* C'était le nom d'un couvent situé près du Pont-Neuf, et qui servait souvent, sous l'ancienne monarchie, aux assemblées de la noblesse et du clergé.

2. Il paraît que l'*affaire du tabouret* était une grave question pour la noblesse. A la cour, la manière de saluer, de traverser les appartements et surtout de s'asseoir, variait suivant le rang des nobles visiteurs. Le roi et la reine avaient seuls droit à un fauteuil; les fils de France, à un fauteuil à dos, sans bras; les princes du sang et les ducs et pairs, à un tabouret : leurs femmes jouissaient du même privilége. Mme de Pons, mariée à François d'Albret, comte de Pons, ne pouvait donc prétendre à l'honneur d'être *assise*, pour nous servir d'une expression familière à Saint-Simon. Louis XIV, scrupuleux observateur de l'étiquette, en imposa le respect à tout le monde : la femme du chancelier, comte de Pontchartrain, ayant pris un jour le tabouret à la toilette de la duchesse de Bourgogne, « le roi, qui le sut, lui lava la tête, et avertit le chancelier que sa femme avait fait une sottise, qu'il ne trouverait pas bon qu'elle recommençât : aussi s'en garda-t-elle bien depuis. Cela fit grand bruit à la cour. » (Saint-Simon, chap. LXX.) On voit aussi, dans les Mémoires de Louis XIV (t. II, p. 64) que Monsieur, frère du roi, demanda en vain un fauteuil à dos pour sa femme : ses prières, ses plaintes et même ses pleurs ne purent rien obtenir. (Voy. plus loin, au chap. IX, la note 2 de la page 103.)

avait rassemblée. Elle était commandée, après la mort du duc de Weimar, par le comte d'Erlach, d'une ancienne maison du canton de Berne. Ce fut ce comte d'Erlach qui donna cette armée à la France, et qui lui valut la possession de l'Alsace. Le vicomte de Turenne voulut le séduire; l'Alsace eût été perdue pour Louis XIV : mais il fut inébranlable; il contint les troupes weimariennes dans la fidélité qu'elles devaient à leur serment. Il fut même chargé par le cardinal Mazarin d'arrêter le vicomte. Ce grand homme, infidèle alors par faiblesse, fut obligé de quitter en fugitif l'armée dont il était général pour plaire à une femme qui se moquait de sa passion; il devint, de général du roi de France, lieutenant de don Estevan de Gamare, avec lequel il fut battu à Réthel par le maréchal du Plessis-Praslin.

On connaît ce billet du maréchal d'Hocquincourt à la duchesse de Montbazon : *Péronne est à la belle des belles*. On sait ces vers du duc de La Rochefoucauld pour la duchesse de Longueville, lorsqu'il reçut, au combat de Saint-Antoine, un coup de mousquet qui lui fit perdre quelque temps la vue :

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois; je l'aurais faite aux dieux[1].

On voit, dans les Mémoires de Mademoiselle, une lettre de Gaston, duc d'Orléans, son père, dont l'adresse est : *A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.*

La guerre finit et recommença à plusieurs reprises; il n'y eut personne qui ne changeât souvent de parti. Le prince de Condé, ayant ramené dans Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue; et ne trouvant pas qu'on lui donnât des récompenses proportionnées à sa gloire et à ses services, il fut le premier à tourner Mazarin en ridicule, à braver la reine, et à insulter le gouvernement qu'il dédaignait. Il écrivit, à ce qu'on prétend, au car-

1. Voltaire dit ailleurs (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I,) que ces vers sont tirés de la tragédie d'*Alcyonée*, par du Ryer, mauvais poëte du règne précédent; il ajoute que le duc de La Rochefoucauld, après sa rupture avec Mme de Longueville, parodia ainsi ces vers :

> Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connais mieux,
> J'ai fait la guerre aux rois : j'en ai perdu les yeux,

dinal, *all' illustrissimo signor Faquino*. Il lui dit un jour : *Adieu, Mars*. Il encouragea un marquis de Jarsai à faire une déclaration d'amour à la reine, et trouva mauvais qu'elle osât s'en offenser. Il se ligua avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, qui abandonnèrent le parti de la Fronde. On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, au commencement de la régence, celle des *importants ;* on appelait celle de Condé le *parti des petits-maîtres*, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *frondeurs* qu'on donne aux censeurs du gouvernement.

On employa de tous côtés des moyens aussi bas qu'odieux. Joly, conseiller au Châtelet, depuis secrétaire du cardinal de Retz, imagina de se faire une incision au bras et de se faire tirer un coup de pistolet dans son carrosse, pour faire accroire que la cour avait voulu l'assassiner.

Quelques jours après, pour diviser le parti du prince de Condé et les Frondeurs, et pour les rendre irréconciliables, on tire des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé, et on tue un de ses valets de pied, ce qui s'appelait une *joliade renforcée*. Qui fit cette étrange entreprise? Est-ce le parti du cardinal Mazarin? il en fut très-soupçonné. On en accusa le cardinal de Retz, le duc de Beaufort et le vieux Broussel, en plein parlement, et ils furent justifiés.

Tous les partis se choquaient, négociaient, se trahissaient tour à tour. Chaque homme important, ou qui voulait l'être, prétendait établir sa fortune sur la ruine publique ; et le bien public était dans la bouche de tout le monde. Gaston était jaloux de la gloire du grand Condé et du crédit de Mazarin. Condé ne les aimait ni ne les estimait. Le coadjuteur de l'archevêché de Paris voulait être cardinal par la nomination de la reine, et il se dévouait alors à elle[1] pour obtenir cette dignité

1. Non-seulement le coadjuteur, mais la *vieille Fronde* et le parlement étaient disposés à s'unir avec la cour contre le prince de Condé, dont les insolences n'étaient du goût de personne. On voit dans l'*Histoire de la Fronde* que le prince ne cachait pas son mépris pour ces bourgeois qui « prétendaient à gouverner l'État. » Un jour, en pleine assemblée, il injuria et menaça du poing le conseiller Quatre-Sous, qui avait parlé contre son opinion ; une autre fois, il jura qu'il « ferait périr sous le bâton » une députation du parlement d'Aix qui était venue dénoncer à la reine les violences du comte d'Alais, gouverneur de Provence, ami du prince. Sa

étrangère qui ne donnait aucune autorité, mais un grand relief. Telle était alors la force du préjugé, que le prince de Conti, frère du grand Condé, voulait aussi couvrir sa couronne de prince d'un chapeau rouge. Et tel était en même temps le pouvoir des intrigues, qu'un abbé sans naissance et sans mérite, nommé La Rivière, disputait ce chapeau romain au prince. Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre : le prince, parce qu'enfin il sut le mépriser, La Rivière, parce qu'on se moqua de son ambition ; mais le coadjuteur l'obtint pour avoir abandonné le prince de Condé aux ressentiments de la reine.

Ces ressentiments n'avaient d'autre fondement que de petites querelles d'intérêt entre le grand Condé et Mazarin. Nul crime d'État ne pouvait être imputé à Condé ; cependant on l'arrêta dans le Louvre, lui, son frère de Conti, et son beau-frère de Longueville, sans aucune formalité, et uniquement parce que Mazarin le craignait (18 janvier 1650). Cette démarche était, à la vérité, contre toutes les lois ; mais on ne connaissait les lois dans aucun des partis.

Le cardinal, pour se rendre maître de ces princes, usa d'une fourberie qu'on appela politique. Les Frondeurs étaient accusés d'avoir tenté d'assassiner le prince de Condé ; Mazarin lui fait accroire qu'il s'agit d'arrêter un des conjurés et de tromper les Frondeurs ; que c'est à son altesse à signer l'ordre aux gendarmes de la garde de se tenir prêts au Louvre. Le grand Condé signe lui-même l'ordre de sa détention. On ne vit jamais mieux que la politique consiste souvent dans le mensonge, et que l'habileté est de pénétrer le menteur.

On lit dans la *Vie de la duchesse de Longueville* que la reine mère se retira dans son petit oratoire pendant qu'on se saisissait des princes, qu'elle fit mettre à genoux le roi son fils, âgé de onze ans, et qu'ils prièrent Dieu dévotement ensemble pour l'heureux succès de cette expédition. Si Mazarin en avait usé ainsi, c'eût été une momerie atroce. Ce n'était dans Anne d'Autriche qu'une faiblesse ordinaire aux femmes. La dévotion, chez elles, s'allie avec l'amour, avec la politique, avec la cruauté même. Les femmes fortes sont au-dessus de ces petitesses.

Le prince de Condé eût pu gouverner l'État s'il avait seule-

nièce, la duchesse de Nemours dit avec raison, dans ses Mémoires, « qu'il savait mieux gagner des batailles que des cœurs. » (Édition Petitot, t. XXXIV, p. 437.)

ment voulu plaire; mais il se contentait d'être admiré. Le peuple de Paris, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit des feux de joie lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France.

Ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que cette prison de trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. La mère du prince de Condé, exilée, resta dans Paris malgré la cour, et porta sa requête au parlement (1650). Sa femme, après mille périls, se réfugia dans la ville de Bordeaux; aidée des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, elle souleva cette ville et arma l'Espagne.

Toute la France redemandait le grand Condé. S'il avait paru alors, la cour était perdue. Gourville, qui, de simple valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, était devenu un homme considérable par son caractère hardi et prudent, imagina un moyen sûr de délivrer les princes enfermés alors à Vincennes. Un des conjurés eut la bêtise de se confesser à un prêtre de la Fronde. Ce malheureux prêtre avertit le coadjuteur, persécuteur en ce temps-là du grand Condé. L'entreprise échoua par la révélation de la confession, si ordinaire dans les guerres civiles[1].

On voit par les Mémoires du conseiller d'État Lenet, plus curieux que connus, combien, dans ces temps de licence effrénée, de troubles, d'iniquités et même d'impiétés, les prêtres avaient encore de pouvoir sur les esprits. Il rapporte qu'en Bourgogne le doyen de la Sainte-Chapelle, attaché au prince de Condé, offrit pour tout secours de faire parler en sa faveur tous les prédicateurs en chaire, et de faire manœuvrer tous les prêtres dans la confession.

Pour mieux faire connaître encore les mœurs du temps, il dit que lorsque la femme du grand Condé alla se réfugier dans

1. L'anecdote a été rapportée autrement par Gourville lui-même, dans ses Mémoires : « Le vendredi, un des quatre (conjurés), ayant été saisi de peur, fit semblant le même jour d'aller à confesse à l'église de Notre-Dame, au pénitencier ; et, s'étant accusé d'un vol dont il voulait faire la restitution, il lui donna un paquet où il avait mis quelque argent, et lui dit qu'il y trouverait le nom de la personne. Le pénitencier étant rentré chez lui ouvrit le paquet et y trouva écrit : Dimanche, à trois heures, on doit mettre les princes en liberté ; il y a une intelligence dans Vincennes pour cela. Le pénitencier alla aussitôt porter le billet à M. le coadjuteur, et l'exécution du complot fut impossible. » (Édition Petitot, t. LII, p. 220.)

Bordeaux, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld allèrent au-devant d'elle à la tête d'une foule de jeunes gentilshommes qui crièrent à ses oreilles *vive Condé*, ajoutant un mot obscène pour Mazarin, et la priant de joindre sa voix aux leurs.

(13 février 1651) Un an après, les mêmes Frondeurs qui avaient vendu le grand Condé et les princes à la vengeance timide de Mazarin forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons, et à chasser du royaume son premier ministre. Mazarin alla lui-même au Havre, où ils étaient détenus; il leur rendit leur liberté, et ne fut reçu d'eux qu'avec le mépris qu'il en devait attendre; après quoi il se retira à Liége. Condé revint dans Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant haï. Sa présence renouvela les cabales, les dissensions et les meurtres.

Le royaume resta dans cette combustion encore quelques années. Le gouvernement ne prit presque jamais que des partis faibles et incertains : il semblait devoir succomber; mais les révoltés furent toujours désunis, et c'est ce qui sauva la cour. Le coadjuteur, tantôt ami, tantôt ennemi du prince de Condé, suscita contre lui une partie du parlement et du peuple : il osa en même temps servir la reine en tenant tête à ce prince, et l'outrager en la forçant d'éloigner le cardinal Mazarin, qui se retira à Cologne. La reine, par une contradiction trop ordinaire aux gouvernements faibles, fut obligée de recevoir à la fois ses services et ses offenses, et de nommer au cardinalat ce même coadjuteur, l'auteur des barricades, qui avait contraint la famille royale à sortir de la capitale et à l'assiéger.

CHAPITRE V.

Suite de la guerre civile jusqu'à la fin de la rébellion en 1653.

Enfin le prince de Condé se résolut à une guerre qu'il eût dû commencer du temps de la Fronde, s'il avait voulu être le maître de l'État, ou qu'il n'aurait dû jamais faire, s'il avait été citoyen. Il part de Paris; il va soulever la Guyenne, le Poitou et l'Anjou, et mendier contre la France le secours des Espagnols, dont il avait été le fléau le plus terrible [1].

1. On lit dans l'*Histoire de mon temps* par Burnet, évêque anglican de Salisbury, que Condé avait songé d'abord à reformer le parti calviniste dont

Rien ne marque mieux la manie de ce temps, et le dérèglement qui déterminait toutes les démarches, que ce qui arriva alors à ce prince. La reine lui envoya un courrier de Paris avec des propositions qui devaient l'engager au retour et à la paix. Le courrier se trompa ; et au lieu d'aller à Angerville, où était le prince, il alla à Augerville [1]. La lettre vint trop tard. Condé dit que, s'il l'avait reçue plus tôt, il aurait accepté les propositions de paix ; mais que, puisqu'il était déjà assez loin de Paris, ce n'était pas la peine d'y retourner. Ainsi la méprise d'un courrier et le pur caprice de ce prince replongèrent la France dans la guerre civile.

(Décembre 1651) Alors le cardinal Mazarin, qui du fond de son exil à Cologne avait gouverné la cour, rentra dans le royaume, moins en ministre qui venait reprendre son poste qu'en souverain qui se remettait en possession de ses États ; il était conduit par une petite armée de sept mille hommes levés à ses dépens, c'est-à-dire avec l'argent du royaume qu'il s'était approprié.

On fait dire au roi, dans une déclaration de ce temps-là, que le cardinal avait en effet levé ces troupes de son argent ; ce qui doit confondre l'opinion de ceux qui ont écrit qu'à sa première sortie du royaume Mazarin s'était trouvé dans l'indigence. Il donna le commandement de sa petite armée au maréchal d'Hocquincourt. Tous les officiers portaient des écharpes vertes ; c'était la couleur des livrées du cardinal. Chaque parti avait alors son écharpe : la blanche était celle du roi ; l'isabelle, celle du prince de Condé. Il était étonnant que le cardinal Mazarin, qui avait jusqu'alors affecté tant de modestie, eût la hardiesse de faire porter ses livrées à une armée, comme

ses ancêtres avaient été les chefs, et à s'allier avec Cromwell : il promettait de se faire protestant, si l'Angleterre voulait lui fournir une flotte et une armée. Le Protecteur envoya en France un de ses agents, nommé Stoupe, qui s'assura que les calvinistes étaient partout satisfaits du nouveau gouvernement et que les édits en leur faveur étaient scrupuleusement observés ; il refusa les propositions de Condé, qui se tourna alors vers les Espagnols et conclut avec la cour de Madrid un traité que les mœurs de cette époque expliquent sans le justifier. M. de Sainte-Aulaire, qui a cité ce passage curieux de l'évêque Burnet (chap. XVI), ajoute une accusation beaucoup plus grave, si elle était fondée : il prétend, d'après les Mémoires du comte de Coligny, que le prince de Condé avait formé le projet de renverser Louis XIV et de placer sa famille sur le trône de France. Ces Mémoires, publiés pour la première fois en 1826, avaient été écrits sur les marges d'un missel.

1. Angerville est une petite ville voisine d'Étampes ; Augerville était un château en Gâtinais, près de Montargis.

s'il avait un parti différent de celui de son maître, mais il ne put résister à cette vanité : c'était précisément ce qu'avait fait le maréchal d'Ancre, et ce qui contribua beaucoup à sa perte. La même témérité réussit au cardinal Mazarin : la reine l'approuva. Le roi, déjà majeur[1], et son frère allèrent au-devant de lui[2].

(Décembre 1651) Aux premières nouvelles de son retour, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, qui avait demandé l'éloignement du cardinal, leva des troupes dans Paris sans savoir à quoi elles seraient employées. Le parlement renouvela ses arrêts; il proscrivit Mazarin et mit sa tête à prix. Il fallut chercher dans les registres quel était le prix d'une tête ennemie du royaume. On trouva que sous Charles IX on avait promis, par arrêt, cinquante mille écus à celui qui représenterait l'amiral Coligny mort ou vif. On crut très-sérieusement procéder en règle en mettant ce même prix à l'assassinat d'un cardinal premier ministre.

Cette proscription ne donna à personne la tentation de mériter les cinquante mille écus, qui après tout n'eussent point été payés. Chez une autre nation et dans un autre temps, un tel arrêt eût trouvé des exécuteurs; mais il ne servit qu'à faire de nouvelles plaisanteries. Les Blot et les Marigny, beaux esprits qui portaient la gaîté dans les tumultes de ces troubles, firent afficher dans Paris une répartition des cent cinquante mille livres : tant pour qui couperait le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil, etc. Ce ridicule fut tout l'effet de la proscription contre la personne du ministre; mais ses meubles et sa bibliothèque furent vendus par un second arrêt : cet argent était destiné à payer un assassin; il fut dissipé par les dépositaires, comme tout l'argent qu'on levait alors. Le cardinal, de son côté, n'employait contre ses ennemis ni le poison ni l'assassinat; et, malgré l'ai-

1. On sait que la majorité des rois de France avait été fixée par une ordonnance de Charles V à treize ans accomplis. Louis XIV était donc majeur depuis quelques mois.

2. On a reproché avec raison au cardinal Mazarin ce retour prématuré, qui indiquait trop d'ambition et peu de prudence. Bossuet lui-même a osé le condamner, dans l'*Oraison funèbre de Michel Letellier* : « Deux fois, dit-il, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps et s'éloigner de la cour; mais, il le faut dire, toujours il y voulait revenir trop tôt. Letellier s'opposait à ses impatiences jusqu'à se rendre suspect, etc. » Il est certain que ce premier retour de Mazarin fut une faute : il souleva de nouveau le parlement, qui semblait réconcilié avec la cour, et qui venait de déclarer le prince de Condé criminel de lèse-majesté.

greur et la manie de tant de partis et de tant de haines, on ne commit pas autant de grands crimes, les chefs de parti furent moins cruels, et les peuples moins furieux que du temps de la Ligue; car ce n'était pas une guerre de religion.

(Décembre 1651) L'esprit de vertige qui régnait en ce temps posséda si bien tout le corps du parlement de Paris, qu'après avoir solennellement ordonné un assassinat dont on se moquait, il rendit un arrêt par lequel plusieurs conseillers devaient se transporter sur la frontière pour informer contre l'armée du cardinal Mazarin, c'est-à-dire contre l'armée royale.

Deux conseillers furent assez imprudents pour aller avec quelques paysans faire rompre les ponts par où le cardinal devait passer : l'un d'eux, nommé Bitaut, fut fait prisonnier par les troupes du roi, relâché avec indulgence et moqué de tous les partis.

(6 auguste 1652) Cependant le roi majeur interdit le parlement de Paris et le transfère à Pontoise. Quatorze membres attachés à la cour obéissent, les autres résistent. Voilà deux parlements qui, pour mettre le comble à la confusion, se foudroient par des arrêts réciproques, comme du temps de Henri IV et de Charles VI.

Précisément dans le temps que cette compagnie s'abandonnait à ces extrémités contre le ministre du roi, elle déclarait criminel de lèse-majesté le prince de Condé, qui n'était armé que contre ce ministre ; et, par un renversement d'esprit que toutes les démarches précédentes rendent croyable, elle ordonna que les nouvelles troupes de Gaston, duc d'Orléans, marcheraient contre Mazarin, et elle défendit en même temps qu'on prît aucuns deniers dans les recettes publiques pour les soudoyer.

On ne pouvait attendre autre chose d'une compagnie de magistrats qui, jetée hors de sa sphère, et ne connaissant ni ses droits, ni son pouvoir réel, ni les affaires politiques, ni la guerre, s'assemblant et décidant en tumulte, prenait des partis auxquels elle n'avait pas pensé le jour d'auparavant, et dont elle-même s'étonnait ensuite [1].

1. M de Sainte-Aulaire a jugé le parlement avec moins de sévérité. Selon lui, les magistrats de Paris voulaient former un tiers parti, qui, appuyé par les milices des villes, résisterait en même temps aux princes et à la cour. Le cardinal de Retz, qui partageait les mêmes opinions, avec moins de désintéressement peut-être, essaya en vain de gagner le duc d'Orléans à la cause parlementaire, en le flattant de l'espoir séduisant de devenir le maître de

Le parlement de Bordeaux servait alors le prince de Condé; mais il tint une conduite un peu plus uniforme, parce qu'étant plus éloigné de la cour, il était moins agité par des factions opposées. Des objets plus considérables intéressaient toute la France.

Condé, ligué avec les Espagnols, était en campagne contre le roi; et Turenne, ayant quitté ces mêmes Espagnols, avec lesquels il avait été battu à Réthel, venait de faire sa paix avec la cour et commandait l'armée royale. L'épuisement des finances ne permettait ni à l'un ni à l'autre des deux partis d'avoir de grandes armées; mais de petites ne décidaient pas moins du sort de l'État. Il y a des temps où cent mille hommes en campagne peuvent à peine prendre deux villes; il y en a d'autres où une bataille entre sept ou huit mille hommes peut renverser un trône ou l'affermir.

Louis XIV, élevé dans l'adversité, allait avec sa mère, son frère et le cardinal Mazarin de province en province, n'ayant pas autant de troupes autour de sa personne, à beaucoup près, qu'il en eut depuis en temps de paix pour sa seule garde. Cinq à six mille hommes, les uns envoyés d'Espagne, les autres levés par les partisans du prince de Condé, le poursuivaient au cœur de son royaume.

Le prince de Condé courait cependant de Bordeaux à Montauban, prenait des villes et grossissait partout son parti.

Toute l'espérance de la cour était dans le maréchal de Turenne. L'armée royale se trouvait auprès de Gien sur la Loire. Celle du prince de Condé était à quelques lieues sous les ordres du duc de Nemours et du duc de Beaufort. Les divisions de ces deux généraux allaient être funestes au parti du prince. Le duc de Beaufort était incapable du moindre commandement. Le duc de Nemours passait pour être plus brave et plus aimable qu'habile. Tous deux ensemble ruinaient leur armée. Les soldats savaient que le grand Condé était à cent lieues de là et se croyaient perdus, lorsqu'au milieu de la nuit un cour-

l'État. Comme le prince hésitait : « Que deviendrons-nous, lui dit-il enfin, si la cour triomphe? — Je serai fils de France et vous cardinal-archevêque de Paris, répondit le duc avec un geste d'insouciance. — Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes, » repartit le coadjuteur, comme s'il prévoyait l'avenir. On peut croire, avec M. de Sainte-Aulaire, aux intentions loyales du parlement; mais il faut avouer avec Voltaire que cette compagnie, *jetée hors de sa sphère*, n'était guère capable à cette époque de tenir la balance entre la cour et les princes.

rier se présenta dans la forêt d'Orléans devant les grandes gardes. Les sentinelles reconnurent dans ce courrier le prince de Condé lui-même, qui venait d'Agen, à travers mille aventures et toujours déguisé, se mettre à la tête de son armée.

Sa présence faisait beaucoup, et cette arrivée imprévue encore davantage. Il savait que tout ce qui est soudain et inespéré transporte les hommes. Il profita à l'instant de la confiance et de l'audace qu'il venait d'inspirer. Le grand talent de ce prince dans la guerre était de prendre en un instant les résolutions les plus hardies, et de les exécuter avec non moins de conduite que de promptitude.

(7 avril 1652) L'armée royale était separée en deux corps. Condé fondit sur celui qui était à Bléneau, commandé par le maréchal d'Hocquincourt; et ce corps fut dissipé en même temps qu'attaqué. Turenne n'en put être averti. Le cardinal Mazarin effrayé courut à Gien, au milieu de la nuit, réveiller le roi qui dormait, pour lui apprendre cette nouvelle. Sa petite cour fut consternée; on proposa de sauver le roi par la fuite, et de le conduire secrètement à Bourges. Le prince de Condé victorieux approchait de Gien; la désolation et la crainte augmentaient. Turenne par sa fermeté rassura les esprits, et sauva la cour par son habileté; il fit, avec le peu qui lui restait de troupes, des mouvements si heureux, profita si bien du terrain et du temps, qu'il empêcha Condé de poursuivre son avantage. Il fut difficile alors de décider lequel avait acquis le plus d'honneur, ou de Condé victorieux, ou de Turenne qui lui avait arraché le fruit de sa victoire. Il est vrai que dans ce combat de Bléneau, si longtemps célèbre en France, il n'y avait pas eu quatre cents hommes de tués; mais le prince de Condé n'en fut pas moins sur le point de se rendre maître de toute la famille royale, et d'avoir entre ses mains son ennemi, le cardinal Mazarin. On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts, et un danger plus pressant.

Condé, qui ne se flattait pas de surprendre Turenne comme il avait surpris d'Hocquincourt, fit marcher son armée vers Paris; il se hâta d'aller dans cette ville jouir de sa gloire et des dispositions favorables d'un peuple aveugle. L'admiration qu'on avait pour ce dernier combat, dont on exagérait encore toutes les circonstances, la haine qu'on portait à Mazarin, le nom et la présence du grand Condé semblaient d'abord le rendre maître absolu de la capitale; mais dans le

fond tous les esprits étaient divisés ; chaque parti était subdivisé en factions, comme il arrive dans tous les troubles. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, raccommodé en apparence avec la cour, qui le craignait et dont il se défiait, n'était plus le maître du peuple, et ne jouait plus le principal rôle. Il gouvernait le duc d'Orléans, et était opposé à Condé. Le parlement flottait entre la cour, le duc d'Orléans et le prince : quoique tout le monde s'accordât à crier contre Mazarin, chacun ménageait en secret des intérêts particuliers ; le peuple était une mer orageuse, dont les vagues étaient poussées au hasard par tant de vents contraires. On fit promener dans Paris la châsse de sainte Geneviève, pour obtenir l'expulsion du cardinal ministre ; et la populace ne douta pas que cette sainte n'opérât ce miracle, comme elle donne de la pluie.

On ne voyait que négociations entre les chefs de parti, députations du parlement, assemblées de chambres, séditions dans la populace, gens de guerre dans la campagne. On montait la garde à la porte des monastères. Le prince avait appelé les Espagnols à son secours. Charles IV, ce duc de Lorraine chassé de ses États, et à qui il restait pour tout bien une armée de huit mille hommes qu'il vendait tous les ans au roi d'Espagne, vint auprès de Paris avec cette armée. Le cardinal Mazarin lui offrit plus d'argent pour s'en retourner que le prince de Condé ne lui en avait donné pour venir. Le duc de Lorraine quitta bientôt la France, après l'avoir désolée sur son passage, emportant l'argent des deux partis.

Condé resta donc dans Paris, avec un pouvoir qui diminua tous les jours, et une armée plus faible encore. Turenne mena le roi et sa cour vers Paris. Le roi, à l'âge de quinze ans, vit (juillet 1652) de la hauteur de Charonne la bataille de Saint-Antoine, où ces deux généraux firent avec si peu de troupes de si grandes choses, que la réputation de l'un et de l'autre, qui semblait ne pouvoir plus croître, en fut augmentée.

Le prince de Condé, avec un petit nombre de seigneurs de son parti, suivi de peu de soldats, soutint et repoussa l'effort de l'armée royale. Le duc d'Orléans, incertain du parti qu'il devait prendre, restait dans son palais du Luxembourg. Le cardinal de Retz était cantonné dans son archevêché. Le parlement attendait l'issue de la bataille pour donner quelque arrêt. La reine en larmes était prosternée dans une chapelle aux Carmélites. Le peuple, qui craignait alors également et

les troupes du roi et celles de Monsieur le Prince, avait fermé les portes de la ville, et ne laissait plus entrer ni sortir personne, pendant que ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait au combat et versait son sang dans le faubourg. Ce fut là que le duc de La Rochefoucauld, si illustre par son courage et par son esprit, reçut un coup au-dessus des yeux, qui lui fit perdre la vue pour quelque temps [1]. Un neveu du cardinal Mazarin y fut tué, et le peuple se crut vengé. On ne voyait que jeunes seigneurs tués ou blessés qu'on rapportait à la porte Saint-Antoine, qui ne s'ouvrait point.

Enfin Mademoiselle, fille de Gaston, prenant le parti de Condé, que son père n'osa secourir, fit ouvrir les portes aux blessés [2] et eut la hardiesse de faire tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille. L'armée royale se retira : Condé n'acquit que de la gloire; mais Mademoiselle se perdit pour jamais dans l'esprit du roi, son cousin, par cette action violente; et le cardinal Mazarin, qui savait l'extrême envie qu'avait Mademoiselle d'épouser une tête couronnée, dit alors : *Ce canon-là vient de tuer son mari.*

La plupart de nos historiens n'étalent à leurs lecteurs que ces combats et ces prodiges de courage et de politique; mais qui saurait quels ressorts honteux il fallait faire jouer, dans quelles misères on était obligé de plonger les peuples, et à quelles bassesses on était réduit, verrait la gloire des héros de ce temps-là avec plus de pitié que d'admiration. On en peut juger par les seuls traits que rapporte Gourville, homme attaché à Monsieur le Prince. Il avoue que lui-même, pour lui procurer de l'argent, vola celui d'une recette, et qu'il alla prendre dans son logis un directeur des postes, à qui il fit payer une rançon; et il rapporte ces violences comme des choses ordinaires.

1. Voyez page 46.

2. Elle reçut le prince de Condé dans une maison voisine de la Bastille, et elle a raconté avec une émotion qu'on rencontre rarement dans ses Mémoires, la première entrevue qu'ils eurent ensemble : « Il m'y vint voir; il était dans un état pitoyable; il avait deux doigts de poussière sur le visage; ses cheveux tout mêlés; son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse était pleine de coups, et il tenait son épée nue à sa main, ayant perdu le fourreau. Il me dit : Vous voyez un homme au désespoir, j'ai perdu tous mes amis; MM. de Nemours, de La Rochefoucauld et de Clinchamp sont blessés à mort. Je l'assurai qu'ils étaient en meilleur état qu'il ne les croyait... cela le réjouit un peu. Il était tout à fait affligé; lorsqu'il entra, il se jeta sur un siège; il pleurait et me disait : Pardonnez à la douleur où je suis. » (Édition Petitot, t. XLI, p. 262.)

La livre de pain valait alors à Paris vingt-quatre de nos sous. Le peuple souffrait, les aumônes ne suffisaient pas; plusieurs provinces étaient dans la disette.

Y a-t-il rien de plus funeste que ce qui se passa dans cette guerre devant Bordeaux? Un gentilhomme est pris par les troupes royales, on lui tranche la tête. Le duc de La Rochefoucauld fait pendre par représailles un gentilhomme du parti du roi; et ce duc de La Rochefoucauld passe pourtant pour un philosophe [1]. Toutes ces horreurs étaient bientôt oubliées pour les grands intérêts des chefs de parti.

Mais en même temps y a-t-il rien de plus ridicule que de voir le grand Condé baiser la châsse de sainte Geneviève dans une procession, y frotter son chapelet, le montrer au peuple, et prouver par cette facétie que les héros sacrifient souvent à la canaille?

Nulle décence, nulle bienséance, ni dans les procédés, ni dans les paroles. Omer Talon rapporte qu'il entendit des conseillers appeler, en opinant, le cardinal premier ministre *faquin*. Un conseiller, nommé Quatre-Sous, apostropha rudement le grand Condé en plein parlement; on se donna des gourmades dans le sanctuaire de la justice.

Il y avait eu des coups donnés à Notre-Dame pour une place que les présidents des enquêtes disputaient au doyen de la grand'chambre en 1644. On laissa entrer dans le parquet des gens du roi, en 1645, des femmes du peuple qui demandèrent à genoux que le parlement fît révoquer les impôts.

Ce désordre en tout genre continua depuis 1644 jusqu'en 1653, d'abord sans trouble, enfin dans des séditions continuelles d'un bout du royaume à l'autre.

(1652) Le grand Condé s'oublia jusqu'à donner un soufflet au comte de Rieux, fils du prince d'Elbeuf, chez le duc d'Orléans : ce n'était pas le moyen de regagner le cœur des Parisiens. Le comte de Rieux rendit le soufflet au vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens. Cette étrange aventure ne produisit rien; Monsieur fît mettre pour quelques jours le fils du duc d'Elbeuf à la Bastille, et il n'en fut plus parlé.

La querelle du duc de Beaufort et du duc de Nemours, son

1. « ROCHEFOUCAULD (François, duc de La), né en 1613. Ses Mémoires sont lus, et on sait par cœur ses *Pensées*. Mort en 1680. » (Voltaire, *Liste des écrivains français*.)

beau-frère. fut sérieuse. Ils s'appelèrent en duel, ayant chacun quatre seconds. Le duc de Nemours fut tué par le duc de Beaufort; et le marquis de Villars[1], surnommé *Orondate*, qui secondait Nemours, tua son adversaire, Héricourt, qu'il n'avait jamais vu auparavant. De justice, il n'y en avait pas l'ombre. Les duels étaient fréquents, les déprédations continuelles, les débauches poussées jusqu'à l'impudence publique; mais au milieu de ces désordres il régna toujours une gaîté qui les rendit moins funestes.

Après le sanglant et inutile combat de Saint-Antoine, le roi ne put rentrer dans Paris, et le prince n'y put demeurer longtemps. Une émotion populaire et le meurtre de plusieurs citoyens, dont on le crut l'auteur, le rendirent odieux au peuple[2]. Cependant il avait encore sa brigue au parlement. (20 juillet 1652) Ce corps, peu intimidé alors par une cour errante et chassée en quelque façon de la capitale, pressé par les cabales du duc d'Orléans et du prince, déclara par un arrêt le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, quoique le roi fût majeur : c'était le même titre qu'on avait donné au duc de Mayenne du temps de la Ligue. Le prince de Condé fut nommé généralissime des armées. Les deux parlements de Paris et de Pontoise se contestant l'un à l'autre leur autorité, donnant des arrêts contraires, et qui par là se seraient rendus le mépris du peuple, s'accordaient à demander l'expulsion de Mazarin: tant la haine contre ce ministre semblait alors le devoir essentiel d'un Français.

Il ne se trouva dans ce temps aucun parti qui ne fût faible: celui de la cour l'était autant que les autres; l'argent et les forces manquaient à tous; les factions se multipliaient; les combats n'avaient produit de chaque côté que des pertes et des regrets. La cour se vit obligée de sacrifier encore Mazarin, que tout le monde appelait la cause des troubles et qui n'en était

1. *Le marquis de Villars.* C'est le père du maréchal de Villars, le futur vainqueur de Denain.

2. Condé et le duc de Beaufort s'étaient rendus à l'hôtel de ville, à travers une foule d'ouvriers ivres et de soldats déguisés en artisans: ils essayèrent vainement de gagner l'assemblée à la cause des princes. Condé, en se retirant, s'avança sur le perron et dit à haute voix: « Ces gens ne veulent rien faire pour nous : ce sont des Mazarins; faites-en ce que vous voudrez. » Aussitôt l'hôtel de ville fut attaqué, les portes brûlées, un grand nombre de magistrats égorgés: la nuit seule mit fin au massacre. Ces violences criminelles achevèrent de rendre Condé odieux au parlement et à la bourgeoisie de Paris. (*Mémoires* de Mlle de Montpensier, Édition Petitot, t. XLI, pages 276-284; et du cardinal de Retz, Éd. Petitot, t. XLVI, p. 128.)

que le prétexte. Il sortit une seconde fois du royaume (12 auguste 1652). Pour surcroît de honte, il fallut que le roi donnât une déclaration publique, par laquelle il renvoyait son ministre, en vantant ses services et en se plaignant de son exil.

Charles Ier, roi d'Angleterre, venait de perdre la tête sur un échafaud, pour avoir, dans le commencement des troubles, abandonné le sang de Strafford, son ami, à son parlement : Louis XIV, au contraire, devint le maître paisible de son royaume en souffrant l'exil de Mazarin. Ainsi les mêmes faiblesses eurent des succès bien différents. Le roi d'Angleterre, en abandonnant son favori, enhardit un peuple qui respirait la guerre, et qui haïssait les rois; et Louis XIV, ou plutôt la reine mère, en renvoyant le cardinal, ôta tout prétexte de révolte à un peuple las de la guerre, et qui aimait la royauté.

(20 octobre 1652) Le cardinal à peine parti pour aller à Bouillon, lieu de sa nouvelle retraite, les citoyens de Paris, de leur seul mouvement, députèrent au roi pour le supplier de revenir dans sa capitale. Il y rentra; et tout y fut si paisible qu'il eût été difficile d'imaginer que quelques jours auparavant tout avait été dans la confusion. Gaston d'Orléans, malheureux dans ses entreprises, qu'il ne sut jamais soutenir, fut relégué à Blois, où il passa le reste de sa vie dans le repentir; et il fut le deuxième fils de Henri le Grand qui mourut sans beaucoup de gloire. Le cardinal de Retz, aussi imprudent qu'audacieux, fut arrêté dans le Louvre, et, après avoir été conduit de prison en prison, il mena longtemps une vie errante qu'il finit enfin dans la retraite, où il acquit des vertus que son grand courage n'avait pu connaître dans les agitations de sa fortune.

Quelques conseillers qui avaient le plus abusé de leur ministère payèrent leurs démarches par l'exil; les autres se renfermèrent dans les bornes de la magistrature, et quelques-uns s'attachèrent à leur devoir par une gratification annuelle de cinq cents écus, que Fouquet, procureur général et surintendant des finances, leur fit donner sous main[1].

Le prince de Condé cependant, abandonné en France de presque tous ses partisans et mal secouru des Espagnols, continuait sur les frontières de la Champagne une guerre malheu-

1. « *Mémoires de Gourville.* » (Note de Voltaire.)

reuse. Il restait encore des factions dans Bordeaux, mais elles furent bientôt apaisées.

Ce calme du royaume était l'effet du bannissement du cardinal Mazarin; cependant, à peine fut-il chassé par le cri général des Français et par une déclaration du roi, que le roi le fit revenir (3 février 1653). Il fut étonné de rentrer dans Paris tout-puissant et tranquille. Louis XIV le reçut comme un père, et le peuple comme un maître. On lui fit un festin à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations des citoyens : il jeta de l'argent à la populace; mais on dit que, dans la joie d'un si heureux changement, il marqua du mépris pour l'inconstance, ou plutôt pour la folie des Parisiens. Les officiers du parlement, après avoir mis sa tête à prix comme celle d'un voleur public, briguèrent presque tous l'honneur de venir lui demander sa protection; et ce même parlement, peu de temps après, condamna par contumace le prince de Condé à perdre la vie (27 mars 1653); changement ordinaire dans de pareils temps, et d'autant plus humiliant que l'on condamnait par des arrêts celui dont on avait si longtemps partagé les fautes. On vit le cardinal, qui pressait cette condamnation de Condé, marier au prince de Conti, son frère, l'une de ses nièces (22 février 1654) : preuve que le pouvoir de ce ministre allait être sans bornes.

Le roi réunit les parlements de Paris et de Pontoise : il défendit les assemblées des chambres[1]. Le parlement voulut re-

[1] Voltaire a raconté plus loin, au chap. XXV, la fameuse séance où Louis XIV, à peine âgé de seize ans, défendit avec tant de hauteur au parlement de s'assembler à l'avenir sans la permission royale. On a reproché avec raison à l'historien d'avoir relégué à la fin de l'ouvrage, parmi les *Anecdotes*, un événement qui était toute une révolution dans le gouvernement. Au reste, la reine mère aurait désiré des mesures plus rigoureuses encore que celles qui furent prises : « En entrant ce même jour-là dans sa chambre, dit Mme de Motteville, elle me fit l'honneur, en me voyant, de s'approcher de moi, et de me dire tout bas, avec un visage riant : Madame, il y en a dix d'exilés ou de prisonniers. Je lui répondis de même en riant : Votre Majesté en est donc bien aise? — Je le suis en vérité, me dit-elle; mais pas tout à fait; car je voulais qu'on les mît tous à la Bastille, et par la douceur ordinaire de M. le cardinal, il n'y en a qu'un. » (Édition Petitot, t. XXXIX, p. 364.) Il faut ajouter que le jeune roi, comme sa mère, se montra plus vindicatif que le ministre, et qu'il ne pardonna jamais aux auteurs ou même aux souvenirs de la Fronde. On peut lire dans les Mémoires de Saint-Simon l'histoire du malheureux de Fargues. C'était un gentilhomme de bonne maison, qui avait pris part aux derniers troubles, et qui depuis cette époque vivait obscurément dans ses domaines à quelques lieues de Saint-Germain. Un jour quelques seigneurs de la cour, et parmi eux le duc de Lauzun, qui le conta depuis à Saint-Simon, s'égarèrent à la chasse et trouvèrent un asile dans sa maison. Quand le roi apprit le nom de leur hôte : « Comment! dit-il, Fargues est-il si près d'ici? » Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aven-

montrer; on mit en prison un conseiller, on en exila quelques autres, le parlement se tut : tout était déjà changé.

ture, et tous deux trouvèrent que Fargues était bien hardi d'habiter si près de la cour : « Ils mandèrent le premier président, ajoute Saint-Simon (chap. CLI), et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues; ils lui contèrent l'aventure de la chasse, et témoignèrent à Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre. » Quelque temps après, de Fargues fut impliqué dans un meurtre commis à Paris au plus fort des troubles, jugé sans appel et pendu. C'était en 1665, quatorze ans après la Fronde.

CHAPITRE VI.

État de la France jusqu'à la mort du cardinal Mazarin, en 1661.

Pendant que l'État avait été ainsi déchiré au dedans, il avait été attaqué et affaibli au dehors. Tout le fruit des batailles de Rocroi, de Lens et de Nordlingen fut perdu. (1651) La place importante de Dunkerque fut reprise par les Espagnols; ils chassèrent les Français de Barcelone; ils reprirent Casal en Italie.

Cependant, malgré les tumultes d'une guerre civile et le poids d'une guerre étrangère, le cardinal Mazarin avait été assez habile et assez heureux pour conclure cette célèbre paix de Westphalie par laquelle l'empereur et l'Empire vendirent au roi et à la couronne de France la souveraineté de l'Alsace pour trois millions de livres payables à l'archiduc, c'est-à-dire pour environ six millions d'aujourd'hui. (1648) Par ce traité, devenu pour l'avenir la base de tous les traités, un nouvel électorat fut créé pour la maison de Bavière. Les droits de tous les princes et des villes impériales, les priviléges des moindres gentilshommes allemands furent confirmés. Le pouvoir de l'empereur fut restreint dans des bornes étroites, et les Français, joints aux Suédois, devinrent les législateurs de l'Empire. Cette gloire de la France était due au moins en partie aux armes de la Suède. Gustave-Adolphe avait commencé d'ébranler l'Empire. Ses généraux avaient encore poussé assez loin leurs conquêtes sous le gouvernement de sa fille Christine. Son général Wrangel était prêt d'entrer en Autriche. Le comte de Kœnigsmarck était maître de la moitié de la ville de Prague et assiégeait l'autre, lorsque cette paix fut conclue. Pour accabler ainsi l'empereur, il n'en coûta guère à la France qu'environ un million par an donné aux Suédois.

Aussi la Suède obtint par ces traités de plus grands avantages que la France; elle eut la Poméranie, beaucoup de places et de l'argent. Elle força l'empereur de faire passer entre les mains des luthériens des bénéfices qui appartenaient aux catholiques romains. Rome cria à l'impiété, et dit que la cause de Dieu était trahie. Les protestants se vantèrent qu'ils avaient sanctifié l'ouvrage de la paix en dépouillant des papistes. L'intérêt seul fit parler tout le monde.

L'Espagne n'entra point dans cette paix, et avec assez de raison; car, voyant la France plongée dans les guerres civiles, le ministère espagnol espéra profiter des divisions de la France. Les troupes allemandes licenciées devinrent aux Espagnols un nouveau secours. L'empereur, depuis la paix de Munster, fit passer en Flandre, en quatre ans de temps, près de trente mille hommes. C'était une violation manifeste des traités; mais ils ne sont presque jamais exécutés autrement.

Les ministres de Madrid eurent, dans le commencement de ces négociations de Westphalie, l'adresse de faire une paix particulière avec la Hollande. La monarchie espagnole fut enfin trop heureuse de n'avoir plus pour ennemis et de reconnaître pour souverains ceux qu'elle avait traités si longtemps de rebelles indignes de pardon. Ces républicains augmentèrent leurs richesses, et affermirent leur grandeur et leur tranquillité, en traitant avec l'Espagne, sans rompre avec la France.

(1653) Ils étaient si puissants que, dans une guerre qu'ils eurent quelque temps après avec l'Angleterre, ils mirent en mer cent vaisseaux de ligne; et la victoire demeura souvent indécise entre Blake, l'amiral anglais, et Tromp, l'amiral de Hollande, qui étaient tous deux sur mer ce que les Condé et les Turenne étaient sur terre. La France n'avait pas en ce temps dix vaisseaux de cinquante pièces de canon qu'elle pût mettre en mer; sa marine s'anéantissait de jour en jour.

Louis XIV se trouva donc, en 1653, maître absolu d'un royaume encore ébranlé des secousses qu'il avait reçues, rempli de désordres en tout genre d'administration, mais plein de ressources, n'ayant aucun allié, excepté la Savoie, pour faire une guerre offensive, et n'ayant plus d'ennemis étrangers que l'Espagne, qui était alors en plus mauvais état que la France[1]. Tous les Français qui avaient fait la guerre civile

1. M. Mignet a indiqué en quelques mots l'état intérieur de l'Espagne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle : « Elle manqua de marine, d'ar-

étaient soumis, hors le prince de Condé et quelques uns de ses partisans, dont un ou deux lui étaient demeurés fidèles par amitié et par grandeur d'âme, comme le comte de Coligny et Bouteville; et les autres, parce que la cour ne voulut pas les acheter assez chèrement.

Condé, devenu général des armées espagnoles, ne put relever un parti qu'il avait affaibli lui-même par la destruction de leur infanterie aux journées de Rocroi et de Lens. Il combattait avec des troupes nouvelles dont il n'était pas le maître, contre les vieux régiments français qui avaient appris à vaincre sous lui, et qui étaient commandés par Turenne.

Le sort de Turenne et de Condé fut d'être toujours vainqueurs quand ils combattirent ensemble à la tête des Français, et d'être battus quand ils commandèrent les Espagnols.

Turenne avait à peine sauvé les débris de l'armée d'Espagne à la bataille de Réthel, lorsque de général du roi de France il s'était fait le lieutenant d'un général espagnol : le prince de Condé eut le même sort devant Arras. (25 auguste 1654). L'archiduc[1] et lui assiégeaient cette ville. Turenne les assiégea dans leur camp, et força leurs lignes; les troupes de l'archiduc furent mises en fuite. Condé, avec deux régiments de Français et de Lorrains, soutint seul les efforts de l'armée de Turenne; et, tandis que l'archiduc fuyait, il battit le maréchal d'Hocquincourt, il repoussa le maréchal de La Ferté, et se retira victorieux, en couvrant la retraite des Espagnols vaincus. Aussi le roi d'Espagne lui écrivit ces propres paroles : « J'ai su que tout était perdu, et que vous avez tout conservé. »

mée; d'argent. Le pays qui avait envoyé plus de cent vaisseaux à Lépante contre les Turcs, et qui en avait réuni cent soixante-quinze en 1588 contre l'Angleterre, se vit réduit à en emprunter quelques-uns à des navigateurs génois pour son service du Nouveau-Monde. Après avoir eu des armées formidables sur tout le continent, il ne pouvait plus entretenir un effectif de vingt mille hommes. Avec les mines du Nouveau-Monde, il était obligé de recourir à des souscriptions pour se défendre ou pour subsister. Il n'avait plus de commerce; ses manufactures de Séville et de Ségovie étaient en grande partie tombées; l'agriculture était anéantie; la population, qui s'était élevée à vingt millions sous les Arabes, était alors descendue à six.... La mort avait pénétré partout : elle atteignit aussi la dynastie par l'impuissance. Jamais la décadence d'une famille n'a été plus marquée qu'en Espagne. A mesure que l'action diminue pour la royauté, les facultés royales s'amoindrissent. Charles V avait été général et roi; Philippe II n'avait été que roi; Philippe III et Philippe IV n'avaient pas même été rois; Charles II ne fut pas même homme. » (*Introduction aux Négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. 29.)

1. Cet archiduc, gouverneur des Pays-Bas espagnols, était un prince autrichien, Léopold, frère de l'empereur Ferdinand III.

Il est difficile de dire ce qui fait perdre ou gagner les batailles, mais il est certain que Condé était un des grands hommes de guerre qui eussent jamais paru, et que l'archiduc et son conseil ne voulurent rien faire dans cette journée de ce que Condé avait proposé

Arras sauvé, les lignes forcées, et l'archiduc mis en fuite, comblèrent Turenne de gloire ; et on observa que dans la lettre écrite au nom du roi au parlement[1] sur cette victoire, on y attribua le succès de toute la campagne au cardinal Mazarin, et qu'on ne fit pas même mention du nom de Turenne. Le cardinal s'était trouvé en effet à quelques lieues d'Arras avec le roi. Il était même entré dans le camp au siége de Stenay, que Turenne avait pris avant de secourir Arras. On avait tenu devant le cardinal des conseils de guerre. Sur ce fondement il s'attribua l'honneur des événements, et cette vanité lui donna un ridicule que toute l'autorité du ministère ne put effacer.

Le roi ne se trouva point à la bataille d'Arras, et aurait pu y être : il était allé à la tranchée au siége de Stenay; mais le cardinal Mazarin ne voulut pas qu'il exposât davantage sa personne, à laquelle le repos de l'État et la puissance du ministre semblaient attachés.

D'un côté Mazarin, maître absolu de la France et du jeune roi, de l'autre don Louis de Haro, qui gouvernait l'Espagne et Philippe IV, continuaient sous le nom de leurs maîtres cette guerre peu vivement soutenue. Il n'était pas encore question dans le monde du nom de Louis XIV, et jamais on n'avait parlé du roi d'Espagne. Il n'y avait alors qu'une tête couronnée en Europe qui eût une gloire personnelle : la seule Christine, reine de Suède, gouvernait par elle-même, et soutenait l'honneur du trône, abandonné, ou flétri, ou inconnu dans les autres États.

Charles II, roi d'Angleterre, fugitif en France avec sa mère et son frère, y traînait ses malheurs et ses espérances. Un simple citoyen avait subjugué l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Cromwell, cet usurpateur digne de régner, avait pris le nom de *Protecteur*, et non celui de roi, parce que les Anglais savaient jusqu'où les droits de leurs rois devaient s'étendre, et ne connaissaient pas quelles étaient les bornes de l'autorité d'un protecteur.

1. *Écrite au nom du roi au parlement.* « Datée de Vincennes, du 11 septembre 1654. » (Note de Voltaire.)

Il affermit son pouvoir en sachant le réprimer à propos; il n'entreprit point sur les priviléges dont le peuple était jaloux; il ne logea jamais des gens de guerre dans la Cité de Londres; il ne mit aucun impôt dont on pût murmurer; il n'offensa point les yeux par trop de faste; il ne se permit aucun plaisir; il n'accumula point de trésors; il eut soin que la justice fût observée avec cette impartialité impitoyable, qui ne distingue point les grands des petits.

Le frère de Pantaléon Sâ, ambassadeur de Portugal en Angleterre, ayant cru que sa licence serait impunie parce que la personne de son frère était sacrée, insulta des citoyens de Londres, et en fit assassiner un pour se venger de la résistance des autres; il fut condamné à être pendu. Cromwell, qui pouvait lui faire grâce, le laissa exécuter, et signa ensuite un traité avec l'ambassadeur.

Jamais le commerce ne fut si libre ni si florissant; jamais l'Angleterre n'avait été si riche. Ses flottes victorieuses faisaient respecter son nom sur toutes les mers[1], tandis que Mazarin, uniquement occupé de dominer et de s'enrichir, laissait languir dans la France la justice, le commerce, la marine et même les finances. Maître de la France, comme Cromwell l'était de l'Angleterre, après une guerre civile, il eût pu faire pour le pays qu'il gouvernait ce que Cromwell avait fait pour le sien; mais il était étranger, et l'âme de Mazarin, qui n'avait pas la barbarie de celle de Cromwell, n'en avait pas aussi la grandeur.

Toutes les nations de l'Europe qui avaient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques Ier et sous Charles Ier la briguèrent sous le Protecteur. La reine Christine elle-même, quoiqu'elle

1. *Ses flottes victorieuses faisaient respecter son nom sur toutes les mers.* Pour être juste, il ne faut pas oublier que la marine anglaise, créée par Henri VII, développée par Élisabeth, avait fait de plus grands progrès encore sous Charles Ier : la *taxe des vaisseaux*, qui souleva toute l'opposition libérale, avait servi à construire des navires nombreux et d'une grandeur extraordinaire. La république recueillit tout le fruit des efforts de la monarchie. Cromwell continua l'œuvre des Stuarts par une mesure hardie, l'*acte de navigation*, dirigée principalement contre les Hollandais : il défendit aux étrangers d'importer dans le royaume-uni aucune marchandise qui ne fût une production directe de leur territoire ou de leur industrie. C'était assurer à l'Angleterre le monopole du commerce maritime et la forcer elle-même d'aller chercher au loin les marchandises dont elle avait besoin. L'*acte de navigation* a duré deux siècles : il vient d'être aboli (1849) sous l'influence des doctrines nouvelles du *libre échange*. L'Angleterre a pu accomplir impunément cette grande réforme, parce qu'elle n'a plus aujourd'hui à redouter la concurrence étrangère.

eût détesté le meurtre de Charles Ier, entra dans l'alliance d'un tyran qu'elle estimait.

Mazarin et don Louis de Haro prodiguèrent à l'envi leur politique pour s'unir avec le Protecteur. Il goûta quelque temps la satisfaction de se voir courtisé par les deux plus puissants royaumes de la chrétienté.

Le ministre espagnol lui offrait de l'aider à prendre Calais; Mazarin lui proposait d'assiéger Dunkerque, et de lui remettre cette ville. Cromwell avait à choisir entre les clefs de la France et celles de la Flandre. Il fut beaucoup sollicité aussi par Condé; mais il ne voulut point négocier avec un prince qui n'avait plus pour lui que son nom, et qui était sans parti en France et sans pouvoir chez les Espagnols.

Le Protecteur se détermina pour la France, mais sans faire de traité particulier, et sans partager des conquêtes par avance : il voulait illustrer son usurpation par de plus grandes entreprises. Son dessein était d'enlever le Mexique aux Espagnols; mais ils furent avertis à temps. Les amiraux de Cromwell leur prirent du moins la Jamaïque (mai 1655), île que les Anglais possèdent encore, et qui assure leur commerce dans le Nouveau Monde. Ce ne fut qu'après l'expédition de la Jamaïque que Cromwell signa son traité avec le roi de France, mais sans faire encore mention de Dunkerque. Le Protecteur traita d'égal à égal; il força le roi à lui donner le titre de frère dans ses lettres. (8 novembre 1655) Son secrétaire signa avant le plénipotentiaire de France dans la minute du traité qui resta en Angleterre; mais il traita véritablement en supérieur, en obligeant le roi de France de faire sortir de ses États Charles II et le duc d'York, petits-fils de Henri IV, à qui la France devait un asile. On ne pouvait faire un plus grand sacrifice de l'honneur à la fortune.

Tandis que Mazarin faisait ce traité, Charles II lui demandait une de ses nièces en mariage. Le mauvais état de ses affaires, qui obligeait ce prince à cette démarche, fut ce qui lui attira un refus. On a même soupçonné le cardinal d'avoir voulu marier au fils de Cromwell celle qu'il refusait au roi d'Angleterre. Ce qui est sûr, c'est que, lorsqu'il vit ensuite le chemin du trône moins fermé à Charles II, il voulut renouer ce mariage; mais il fut refusé à son tour.

La mère de ces deux princes, Henriette de France, fille de Henri le Grand, demeurée en France sans secours, fut réduite

à conjurer le cardinal d'obtenir au moins de Cromwell qu'on lui payât son douaire. C'était le comble des humiliations les plus douloureuses, de demander une subsistance à celui qui avait versé le sang de son mari sur un échafaud. Mazarin fit de faibles instances en Angleterre au nom de cette reine, et lui nnonça qu'il n'avait rien obtenu. Elle resta à Paris dans la pauvreté, et dans la honte d'avoir imploré la pitié de Cromwell, tandis que ses enfants allaient dans l'armée de Condé et de don Juan d'Autriche apprendre le métier de la guerre contre la France qui les abandonnait.

Les enfants de Charles Ier, chassés de France, se réfugièrent en Espagne. Les ministres espagnols éclatèrent dans toutes les cours et surtout à Rome, de vive voix et par écrit, contre un cardinal qui sacrifiait, disaient-ils, les lois divines et humaines, l'honneur et la religion, au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France Charles II et le duc d'York, cousins de Louis XIV, pour plaire au bourreau de leur père. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au Protecteur.

La guerre continuait toujours en Flandre avec des succès divers. Turenne, ayant assiégé Valenciennes avec le maréchal de La Ferté, éprouva le même revers que Condé avait essuyé devant Arras. Le prince, secondé alors de don Juan d'Autriche, plus digne de combattre à ses côtés que n'était l'archiduc, força les lignes du maréchal de La Ferté, le prit prisonnier [1], et délivra Valenciennes. Turenne fit ce que Condé avait fait dans une déroute pareille. (17 juillet 1656) Il sauva l'armée battue, et fit tête partout à l'ennemi; il alla même un mois après assiéger et prendre la petite ville de La Capelle : c'était peut-être la première fois qu'une armée battue avait osé faire un siége.

Cette marche de Turenne, si estimée, après laquelle il prit La Capelle, fut éclipsée par une marche plus belle encore du prince de Condé. (Avril 1657) Turenne assiégeait à peine Cambrai, que Condé, suivi de deux mille chevaux, perça à travers l'armée des assiégeants, et ayant renversé tout ce qui voulait l'arrêter, il se jeta dans la ville. Les citoyens reçurent à genoux

1. *Le prit prisonnier.* Expression familière à l'auteur du *Siècle de Louis XIV;* elle est tombée en désuétude, et avec raison. On l'employait communément au XVIIe siècle; l'abbé de Choisy, par exemple, dit dans ses Mémoires : « Coligny, qui avait été *pris prisonnier*.... »

leur libérateur. Ainsi ces deux hommes opposés l'un à l'autre déployaient les ressources de leur génie. On les admirait dans leurs retraites comme dans leurs victoires, dans leur bonne conduite et dans leurs fautes mêmes qu'ils savaient toujours réparer. Leurs talents arrêtaient tour à tour les progrès de l'une et de l'autre monarchie; mais le désordre des finances en Espagne et en France était encore un plus grand obstacle à leurs succès.

La ligue faite avec Cromwell donna enfin à la France une supériorité plus marquée: d'un côté, l'amiral Blake alla brûler les galions[1] d'Espagne auprès des îles Canaries, et leur fit perdre les seuls trésors avec lesquels la guerre pouvait se soutenir; de l'autre, vingt vaisseaux anglais vinrent bloquer le port de Dunkerque, et six mille vieux soldats, qui avaient fait la révolution d'Angleterre, renforcèrent l'armée de Turenne.

Alors Dunkerque, la plus importante place de la Flandre, fut assiégée par mer et par terre. Condé et don Juan d'Autriche, ayant ramassé toutes leurs forces, se présentèrent pour la secourir. L'Europe avait les yeux sur cet événement. Le cardinal Mazarin mena Louis XIV auprès du théâtre de la guerre, sans lui permettre d'y monter, quoiqu'il eût près de vingt ans. Ce prince se tint dans Calais. Ce fut là que Cromwell lui envoya une ambassade fastueuse, à la tête de laquelle était son gendre, lord Falconbridge. Le roi lui envoya le duc de Créqui, et Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal, suivis de deux cents gentilshommes. Mancini présenta au Protecteur une lettre du cardinal. Cette lettre est remarquable; Mazarin lui dit «qu'il est affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde.» C'est ainsi qu'il parlait à l'assassin du gendre de Henri IV et de l'oncle de Louis XIV, son maître.

Cependant le prince maréchal de Turenne attaqua l'armée d'Espagne, ou plutôt l'armée de Flandre, près des dunes. Elle était commandée par don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV et d'une comédienne, et qui devint deux ans après beau-frère de Louis XIV. Le prince de Condé était dans cette armée, mais il ne commandait pas : ainsi il ne fut pas difficile à Turenne

1. On donnait le nom de *galions* à des bâtiments de fort tonnage, et quelquefois armés en guerre, dont les Espagnols se servaient pour rapporter les produits des mines du Mexique et du Pérou.

de vaincre. Les six mille Anglais contribuèrent à la victoire: elle fut complète (14 juin 1658). Les deux princes d'Angleterre, qui furent depuis rois, virent leurs malheurs augmentés dans cette journée par l'ascendant de Cromwell.

Le génie du grand Condé ne put rien contre les meilleures troupes de France et d'Angleterre. L'armée espagnole fut détruite. Dunkerque se rendit bientôt après. Le roi accourut avec son ministre pour voir passer la garnison. Le cardinal ne laissa paraître Louis XIV ni comme guerrier ni comme roi; il n'avait point d'argent à distribuer aux soldats; à peine était-il servi : il allait manger chez Mazarin ou chez le maréchal de Turenne, quand il était à l'armée. Cet oubli de la dignité royale n'était pas dans Louis XIV l'effet du mépris pour le faste, mais celui du dérangement de ses affaires, et du soin que le cardinal avait de réunir pour soi-même la splendeur et l'autorité.

Louis n'entra dans Dunkerque que pour la rendre au lord Lockhart, ambassadeur de Cromwell. Mazarin essaya si par quelque finesse il pourrait éluder le traité et ne pas remettre la place; mais Lockhart menaça, et la fermeté anglaise l'emporta sur l'habileté italienne.

Plusieurs personnes ont assuré que le cardinal, qui s'était attribué l'événement d'Arras, voulut engager Turenne à lui céder encore l'honneur de la bataille des Dunes. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre par laquelle il parût que le cardinal avait arrangé lui-même tout le plan des opérations. Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût produit la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'église. Mazarin, qui avait eu cette faiblesse, eut celle de rester brouillé jusqu'à sa mort avec Turenne.

Au milieu de ce premier triomphe, le roi tomba malade à Calais, et fut plusieurs jours à la mort. Aussitôt tous les courtisans se tournèrent vers son frère Monsieur. Mazarin prodigua les ménagements, les flatteries et les promesses au maréchal Du Plessis-Praslin, ancien gouverneur de ce jeune prince, et au comte de Guiche, son favori. Il se forma dans Paris une cabale assez hardie pour écrire à Calais contre le cardinal. Il prit ses mesures pour sortir du royaume, et pour mettre à couvert ses richesses immenses. Un empirique d'Abbe-

ville[1] guérit le roi avec du vin émétique que les médecins de la cour regardaient comme un poison. Ce bonhomme s'asseyait sur le lit du roi, et disait : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas. » Dès qu'il fut convalescent, le cardinal exila tous ceux qui avaient cabalé contre lui.

(13 septembre 1658) Peu de mois après mourut Cromwell, à l'âge de cinquante-cinq ans, au milieu des projets qu'il faisait pour l'affermissement de sa puissance et pour la gloire de sa nation. Il avait humilié la Hollande, imposé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Espagne, et forcé la France à briguer son alliance. Il avait dit depuis peu, en apprenant avec quelle hauteur ses amiraux s'étaient conduits à Lisbonne : « Je veux qu'on respecte la république anglaise autant qu'on a respecté autrefois la république romaine. » Les médecins lui annoncèrent la mort. Je ne sais s'il est vrai qu'il fit dans ce moment l'enthousiaste et le prophète, et s'il leur répondit que Dieu ferait un miracle en sa faveur. Thurloe, son secrétaire, prétend qu'il leur dit : *La nature peut plus que les médecins.* Ces mots ne sont point d'un prophète, mais d'un homme très-sensé. Il se peut qu'étant convaincu que les médecins pouvaient se tromper, il voulût, en cas qu'il en réchappât, se donner auprès du peuple la gloire d'avoir prédit sa guérison, et rendre par là sa personne plus respectable et même plus sacrée.

Il fut enterré en monarque légitime, et laissa dans l'Europe la réputation d'un homme intrépide, tantôt fanatique, tantôt fourbe, et d'un usurpateur qui avait su régner.

Le chevalier Temple prétend que Cromwell avait voulu, avant sa mort, s'unir avec l'Espagne contre la France, et se faire donner Calais avec le secours des Espagnols, comme il avait eu Dunkerque par les mains des Français. Rien n'était plus dans son caractère et dans sa politique. Il eût été l'idole du peuple anglais, en dépouillant ainsi l'une après l'autre deux nations que la sienne haïssait également. La mort renversa ses grands desseins, sa tyrannie et la grandeur de l'Angleterre.

Il est à remarquer qu'on porta le deuil de Cromwell à la cour de France, et que Mademoiselle fut la seule qui ne rendit point cet hommage à la mémoire du meurtrier d'un roi son parent.

1. Cet *empirique* était un célèbre médecin d'Abbeville, nommé du Sauzay : il fit prendre au roi du vin émétique, malgré l'opposition du premier médecin Vallot, et le guérit en quelques jours. (Sismondi, année 1658.)

Nous avons vu déjà[1] que Richard Cromwell succéda paisiblement et sans contradiction au protectorat de son père, comme un prince de Galles aurait succédé à un roi d'Angleterre. Richard fit voir que du caractère d'un seul homme dépend souvent la destinée de l'État. Il avait un génie bien contraire à celui d'Olivier Cromwell, toute la douceur des vertus civiles, et rien de cette intrépidité féroce qui sacrifie tout à ses intérêts. Il eût conservé l'héritage acquis par les travaux de son père, s'il eût voulu faire tuer trois ou quatre principaux officiers de l'armée, qui s'opposaient à son élévation[2]. Il aima mieux se démettre du gouvernement que de régner par des assassinats; il vécut particulier, et même ignoré, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans le pays dont il avait été quelques jours le souverain. Après sa démission du protectorat, il voyagea en France : on sait qu'à Montpellier le prince de Conti, frère du grand Condé, en lui parlant sans le connaître, lui dit un jour : « Olivier Cromwell était un grand homme; mais son fils Richard est un misérable de n'avoir pas su jouir du fruit des crimes de son père. » Cependant ce Richard vécut heureux, et son père n'avait jamais connu le bonheur.

Quelque temps auparavant la France vit un autre exemple bien plus mémorable du mépris d'une couronne. Christine, reine de Suède, vint à Paris. On admira en elle une jeune reine, qui à vingt-sept ans avait renoncé à la souveraineté dont elle était digne, pour vivre libre et tranquille. Il est honteux aux écrivains protestants d'avoir osé dire, sans la moindre preuve, qu'elle ne quitta sa couronne que parce qu'elle ne pouvait plus la garder. Elle avait formé ce dessein dès l'âge de vingt ans, et l'avait laissé mûrir sept années. Cette résolution, si supérieure aux idées vulgaires et si longtemps méditée, de-

1. « Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXI. » (Note de Voltaire.)

2. On peut voir dans l'histoire de Monk par M. Guizot quels obstacles puissants *s'opposaient à l'élévation de Richard*. Produit violent et factice de l'esprit protestant et des passions religieuses mises au service d'un capitaine heureux et d'un parti exalté, la république ne pouvait prendre racine dans un pays de traditions monarchiques et de grandes fortunes; la royauté et l'aristocratie tenaient trop de place, non-seulement dans les institutions, mais encore dans les habitudes et les souvenirs du peuple. Un gouvernement qui avait supprimé l'une et voulait se passer de l'autre ne pouvait être qu'un accident, une nécessité momentanée : il ne pouvait pas durer. Cromwell, en écrasant les Niveleurs, en disciplinant la fougue des Indépendants, avait préparé lui-même le retour de la dynastie proscrite, et la restauration des Stuarts s'accomplit avec une facilité qui étonna les exilés eux-mêmes.

vait fermer la bouche à ceux qui lui reprochaient de la légèreté et une abdication involontaire L'un de ces deux reproches détruisait l'autre; mais il faut toujours que ce qui est grand soit attaqué par les petits esprits.

Pour connaître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ses lettres. Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambassadeur de France auprès d'elle : « J'ai possédé sans faste, je quitte avec facilité. Après cela ne craignez pas pour moi; mon bien n'est pas au pouvoir de la fortune. » Elle écrivit au prince de Condé : « Je me tiens autant honorée par votre estime que par la couronne que j'ai portée. Si, après l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant souhaité me coûte cher; mais je ne me repentirai pourtant point de l'avoir acheté au prix d'une couronne, et je ne noircirai jamais une action qui m'a semblé si belle par un lâche repentir; et s'il arrive que vous condamniez cette action, je vous dirai pour toute excuse que je n'aurais pas quitté les biens que la fortune m'a donnés, si je les eusse crus nécessaires à ma félicité, et que j'aurais prétendu à l'empire du monde, si j'eusse été aussi assurée d'y réussir ou de mourir, que le serait le grand Condé. »

Telle était l'âme de cette personne si singulière; tel était son style dans notre langue, qu'elle avait parlée rarement. Elle savait huit langues; elle avait été disciple et amie de Descartes, qui mourut à Stockholm, dans son palais, après n'avoir pu obtenir seulement une pension en France, où ses ouvrages furent même proscrits pour les seules bonnes choses qui y fussent. Elle avait attiré en Suède tous ceux qui pouvaient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets l'avait dégoûtée de régner sur un peuple qui n'était que soldat. Elle crut qu'il valait mieux vivre avec des hommes qui pensent que de commander à des hommes sans lettres ou sans génie. Elle avait cultivé tous les arts dans un climat où ils étaient alors inconnus. Son dessein était d'aller se retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y passer, parce que ces arts ne commençaient qu'à y naître. Son goût la fixait à Rome. Dans cette vue elle avait quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une et pour l'autre, elle ne fit point scrupule de se conformer en apparence aux sentiments du peuple chez lequel elle voulait passer sa vie. Elle avait quitté son royaume en 1654, et fait

publiquement à Inspruck la cérémonie de son abjuration. Elle plut à la cour de France, quoiqu'il ne s'y trouvât pas une femme dont le génie pût atteindre au sien[1]. Le roi la vit, et lui rendit de grands honneurs; mais il lui parla à peine. Élevé dans l'ignorance, le bon sens avec lequel il était né le rendait timide.

La plupart des femmes et des courtisans n'observèrent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'était pas coiffée à la française, et qu'elle dansait mal. Les sages ne condamnèrent dans elle que le meurtre de Monaldeschi, son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devait demander justice, et non se la faire. Ce n'était pas une reine qui punissait un sujet; c'était une femme qui terminait une galanterie par un meurtre, c'était un Italien qui en faisait assassiner un autre par l'ordre d'une Suédoise dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Christine, en Suède, n'aurait eu le droit de faire assassiner personne; et certes ce qui eût été un crime à Stockholm n'était pas permis à Fontainebleau. Ceux qui ont justifié cette action méritent de servir de pareils maîtres. Cette honte et cette cruauté terniront la philosophie de Christine, qui lui avait fait quitter un trône. Elle eût été punie en Angleterre, et dans tous les pays où les lois règnent; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations et contre l'humanité[2].

1. L'histoire n'a pas ratifié tous ces éloges. Voltaire était plus indulgent que Molière pour les femmes savantes, et la reine de Suède lui rappelait sans doute la marquise du Châtelet. Christine avait de l'esprit, de la mémoire, des connaissances étendues, et une certaine fierté de caractère: elle plut d'abord à la cour de France; mais elle la choqua bientôt par la bizarrerie de son costume, son mépris des bienséances, le pédantisme et la licence de sa conversation, ses galanteries mêlées à une dévotion apparente. Si l'on pouvait conserver encore quelque sympathie pour *cette reine philosophe*, comme l'appelle l'historien, il suffirait de lire le récit de la sincère Mme de Motteville sur le meurtre odieux de Monaldeschi, et la relation touchante du P. Lebel, qui assista le grand écuyer à ses derniers instants. « Cette barbare princesse, après une action aussi cruelle que celle-là, demeura dans sa chambre à rire et à causer aussi tranquillement que si elle eût fait une chose indifférente ou fort louable. » (Mme de Motteville. Édition Petitot, t. XXXIX, p. 420.)

2. « Un nommé La Beaumelle, qui falsifia le *Siècle de Louis XIV*, et qui le fit imprimer à Francfort avec des notes aussi scandaleuses que fausses, dit à ce sujet que Christine était en droit de faire assassiner Monaldeschi, parce qu'elle ne voyageait pas incognito; et il ajoute que Pierre le Grand, entrant dans un café à Londres, tout écumant de colère, parce que, disait-il, un de

Après la mort de Cromwell et la déposition de son fils, l'Angleterre resta un an dans la confusion de l'anarchie. Charles-Gustave, à qui la reine Christine avait donné le royaume de Suède, se faisait redouter dans le Nord et dans l'Allemagne. L'empereur Ferdinand III était mort en 1657 ; son fils Léopold, âgé de dix-sept ans, déjà roi de Hongrie et de Bohême, n'avait point été élu roi des Romains du vivant de son père. Mazarin voulut essayer de faire Louis XIV empereur. Ce dessein était chimérique; il eût fallu ou forcer les électeurs ou les séduire. La France n'était ni assez forte pour ravir l'Empire, ni assez riche pour l'acheter; aussi les premières ouvertures, faites à Francfort par le maréchal de Gramont et par Lionne, furent-elles abandonnées aussitôt que proposées. Léopold fut élu. Tout ce que put la politique de Mazarin, ce fut de faire une ligue avec des princes allemands pour l'observation des traités de Munster, et pour donner un frein à l'autorité de l'empereur sur l'Empire (auguste 1658).

La France, après la bataille des Dunes, était puissante au dehors par la gloire de ses armes, et par l'état où étaient réduites les autres nations : mais le dedans souffrait; il était épuisé d'argent; on avait besoin de la paix.

Les nations, dans les monarchies chrétiennes, n'ont presque jamais d'intérêt aux guerres de leurs souverains. Des armées mercenaires, levées par ordre d'un ministre, et conduites par un général qui obéit en aveugle à ce ministre, font plusieurs campagnes ruineuses, sans que les rois au nom desquels elles combattent aient l'espérance ou même le dessein de ravir tout le patrimoine l'un de l'autre. Le peuple vainqueur ne profite jamais des dépouilles du peuple vaincu : il paye tout; il souffre dans la prospérité des armes comme dans

ses généraux lui avait menti, s'écria qu'il avait été tenté de le fendre en deux d'un coup de sabre; qu'alors un marchand anglais avait dit au czar qu'on aurait condamné Sa Majesté à être pendue.

« On est obligé de relever ici l'insolence absurde d'un pareil conte. Peut-on imaginer que le czar Pierre aille dire, dans un café, qu'un de ses généraux lui a menti? Fend-on aujourd'hui un homme en deux d'un coup de sabre? Un empereur va-t-il se plaindre à un marchand anglais de ce qu'un général lui a menti? En quelle langue parlait-il à ce marchand, lui qui ne savait pas l'anglais? Comment ce faiseur de notes peut-il dire que Christine, après son abdication, était en droit de faire assassiner un Italien à Fontainebleau, et ajouter, pour le prouver, qu'on aurait pendu Pierre le Grand à Londres? On sera forcé de remarquer quelquefois les absurdités de ce même éditeur. En fait d'histoire, il ne faut pas dédaigner de répondre: il n'y a que trop de lecteurs qui se laissent séduire par les mensonges d'un écrivain sans pudeur, sans retenue, sans science et sans raison. » (Note de Voltaire.)

l'adversité; et la paix lui est presque aussi nécessaire, après la plus grande victoire, que quand les ennemis ont pris ses places frontières.

Il fallait deux choses au cardinal pour consommer heureusement son ministère; faire la paix et assurer le repos de l'État par le mariage du roi. Les cabales pendant sa maladie lui faisaient sentir combien un héritier du trône était nécessaire à la grandeur du ministre. Toutes ces considérations le déterminèrent à marier Louis XIV promptement. Deux partis se présentaient, la fille du roi d'Espagne et la princesse de Savoie. Le cœur du roi avait pris un autre engagement; il aimait éperdument Mlle Mancini, l'une des nièces du cardinal; né avec un cœur tendre et de la fermeté dans ses volontés, plein de passion et sans expérience, il aurait pu se résoudre à épouser sa maîtresse.

Mme de Motteville, favorite de la reine mère, dont les Mémoires ont un grand air de vérité, prétend que Mazarin fut tenté de laisser agir l'amour du roi, et de mettre sa nièce sur le trône. Il avait déjà marié une autre nièce au prince de Conti, une au duc de Mercœur : celle que Louis XIV aimait avait été demandée en mariage par le roi d'Angleterre. C'étaient autant de titres qui pouvaient justifier son ambition. Il pressentit adroitement la reine mère : « Je crains bien, lui dit-il, que le roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce. » La reine, qui connaissait le ministre, comprit qu'il souhaitait ce qu'il feignait de craindre. Elle lui répondit avec la hauteur d'une princesse du sang d'Autriche, fille, femme et mère de rois, et avec l'aigreur que lui inspirait depuis quelque temps un ministre qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Elle lui dit : « Si le roi était capable de cette indignité, je me mettrais avec mon second fils à la tête de toute la nation contre le roi et contre vous. »

Mazarin ne pardonna jamais, dit-on, cette réponse à la reine; mais il prit le parti sage de penser comme elle : il se fit lui-même un honneur et un mérite de s'opposer à la passion de Louis XIV [1]. Son pouvoir n'avait pas besoin d'une reine de son sang pour appui. Il craignait même le carac-

1. D'après Mme de Motteville (Édition Petitot, t. XL, p. 11), il déclara à Louis XIV « qu'il poignarderait sa nièce plutôt que de l'élever par une si grande trahison. » Comme le jeune roi semblait persister dans sa résolution, il lui écrivit plusieurs lettres, paternelles et sévères, qui ont été recueillies

tère de sa nièce; et il crut affermir encore la puissance de son ministère en fuyant la gloire dangereuse d'élever trop sa maison.

Dès l'année 1656, il avait envoyé Lionne en Espagne solliciter la paix et demander l'infante; mais don Louis de Haro, persuadé que, quelque faible que fût l'Espagne, la France ne l'était pas moins, avait rejeté les offres du cardinal. L'infante, fille du premier lit, était destinée au jeune Léopold. Le roi d'Espagne, Philippe IV, n'avait alors de son second mariage qu'un fils, dont l'enfance malsaine faisait craindre pour sa vie. On voulait que l'infante, qui pouvait être héritière de tant d'États, portât ses droits dans la maison d'Autriche, et non dans une maison ennemie : mais enfin Philippe IV ayant eu un autre fils, don Philippe Prosper, et sa femme étant encore enceinte, le danger de donner l'infante au roi de France lui parut moins grand, et la bataille des Dunes lui rendit la paix nécessaire.

Les Espagnols promirent l'infante, et demandèrent une suspension d'armes. Mazarin et don Louis se rendirent sur les frontières d'Espagne et de France, dans l'île des Faisans (1659). Quoique le mariage d'un roi de France et la paix générale fussent l'objet de leurs conférences, cependant plus d'un mois se passa à arranger les difficultés sur la préséance, et à régler des cérémonies. Les cardinaux se disaient égaux aux rois, et supérieurs aux autres souverains. La France prétendait avec plus de justice la prééminence sur les autres puissances. Cependant don Louis de Haro mit une égalité parfaite entre Mazarin et lui, entre la France et l'Espagne.

Les conférences durèrent quatre mois. Mazarin et don Louis y déployèrent toute leur politique : celle du cardinal était la finesse; celle de don Louis, la lenteur. Celui-ci ne donnait

par l'historien Limiers (IV, p. 596) : « Je m'intéresse plus, disait-il, à votre gloire et à la conservation de votre État qu'à toutes les choses du monde. Quoi que vous fassiez, je vais signer les articles de votre mariage et de la paix; puis j'irai me confiner en un lieu qui me donnera le moyen de vous servir en ce rencontre, comme j'ai eu le bonheur de faire, trente ans durant, le roi votre père et vous, sans que vos armes et vos affaires aient perdu leur réputation, pendant que j'ai eu l'honneur de les conduire. » Louis XIV céda aux instances de sa mère et aux conseils de son ministre. Marie Mancini fut exilée de la cour par le cardinal lui-même. Le jeune roi voulut la revoir une dernière fois : « Vous pleurez, lui dit-elle, vous êtes le maître, et je pars. » Deux ans plus tard, elle épousait le prince Colonna, connétable de Naples. (Voy. les Mémoires de Choisy, Édition Petitot, LXIII, p. 194 et suiv.)

presque jamais de paroles, et celui-là en donnait toujours d'équivoques. Le génie du ministre italien était de vouloir surprendre; celui de l'espagnol était de s'empêcher d'être surpris. On prétend qu'il disait du cardinal : « Il a un grand défaut en politique, c'est qu'il veut toujours tromper. »

Telle est la vicissitude des choses humaines, que de ce fameux traité des Pyrénées il n'y a pas deux articles qui subsistent aujourd'hui. Le roi de France garda le Roussillon, qu'il aurait toujours conservé sans cette paix ; mais à l'égard de la Flandre, la monarchie espagnole n'y a plus rien. La France était alors l'amie nécessaire du Portugal; elle ne l'est plus: tout est changé. Mais si don Louis de Haro avait dit que le cardinal Mazarin savait tromper, on a dit depuis qu'il savait prévoir. Il méditait dès longtemps l'alliance des maisons de France et d'Espagne. On cite cette fameuse lettre de lui, écrite pendant les négociations de Munster : « Si le roi très-chrétien pouvait avoir les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot, en épousant l'infante, alors nous pourrions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renonciation qu'on fît faire à l'infante : et ce ne serait pas une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du prince son frère qui l'en pût exclure. » Ce prince était alors Balthasar, qui mourut en 1649.

Le cardinal se trompait évidemment en pensant qu'on pourrait donner les Pays-Bas et la Franche-Comté en mariage à l'infante. On ne stipula pas une seule ville pour sa dot. Au contraire, on rendit à la monarchie espagnole des villes considérables qu'on avait conquises, comme Saint-Omer, Ypres, Menin, Oudenarde et d'autres places. On en garda quelques-unes. Le cardinal ne se trompa point en croyant que la renonciation serait un jour inutile; mais ceux qui lui font l'honneur de cette prédiction lui font donc prévoir que le prince don Balthasar mourrait en 1649 ; qu'ensuite les trois enfants du second mariage seraient enlevés au berceau; que Charles, le cinquième de tous ces enfants mâles, mourrait sans postérité, et que ce roi autrichien ferait un jour un testament en faveur du petit-fils de Louis XIV. Mais enfin le cardinal Mazarin prévit ce que vaudraient des renonciations, en cas que la postérité mâle de Philippe IV s'éteignît; et des événements étranges l'ont justifié après plus de cinquante années.

Marie-Thérèse, pouvant avoir pour dot les villes que la France rendait, n'apporta, par son contrat de mariage, que

cinq cent mille écus d'or au soleil[1] : il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir sur la frontière. Ces cinq cent mille écus, valant alors deux millions cinq cent mille livres, furent pourtant le sujet de beaucoup de contestations entre les deux ministres[2]. Enfin, la France n'en reçut jamais que cent mille francs.

Loin que ce mariage apportât aucun autre avantage présent et réel que celui de la paix, l'infante renonça à tous les droits qu'elle pourrait jamais avoir sur aucune des terres de son père, et Louis XIV ratifia cette renonciation de la manière la plus solennelle, et la fit ensuite enregistrer au parlement.

Ces renonciations et ces cinq cent mille écus de dot semblaient être les clauses ordinaires des mariages des infantes d'Espagne avec les rois de France. La reine Anne d'Autriche, fille de Philippe III, avait été mariée à Louis XIII à ces mêmes conditions ; et quand on avait donné Isabelle, fille de Henri le Grand, à Philippe IV, roi d'Espagne, on n'avait pas stipulé plus de cinq cent mille écus d'or pour sa dot, dont même on ne lui paya jamais rien, de sorte qu'il ne paraissait pas qu'il y eût alors aucun avantage dans ces grands mariages : on n'y voyait que des filles de rois mariées à des rois, ayant à peine un présent de noces.

Le duc de Lorraine, Charles IV, de qui la France et l'Espagne avaient beaucoup à se plaindre, ou plutôt qui avait beaucoup à se plaindre d'elles, fut compris dans le traité, mais en prince malheureux qu'on punissait, parce qu'il ne pouvait se faire craindre. La France lui rendit ses États, en démolissant Nancy et en lui défendant d'avoir des troupes. Don Louis de Haro obligea le cardinal Mazarin à faire recevoir en grâce le prince de Condé, en menaçant de lui laisser en souveraineté

1. L'*écu d'or au soleil* est une monnaie frappée sous Louis IX et sous Charles VIII, avec un soleil à dragons au-dessus de la couronne.

2. M. Mignet a publié le premier des détails fort intéressants sur toute cette partie des négociations (partie I, section I). L'Espagne, qui ne savait plus trouver d'argent pour les dépenses les plus utiles, était incapable de payer la dot de l'infante ; Mazarin le savait, et, avec son habileté italienne, il fit insérer dans le contrat de mariage une clause qui légitimait pour l'avenir toutes les prétentions de la cour de France, en subordonnant la validité des renonciations au payement de la dot : « *Moyennant* le payement desdits cinq cent mille écus d'or aux termes ci-dessus dits, la sérénissime infante Marie-Thérèse *renonce*, etc., etc. » Le cabinet espagnol rejeta d'abord ces propositions, dont il voyait le danger ; l'insistance de Mazarin et de son ministre plénipotentiaire, de Lionne, l'emporta.

Rocroi, le Catelet et d'autres places dont il était en possession. Ainsi la France gagna à la fois ces villes et le grand Condé. Il perdit sa charge de grand maître de la maison du roi, qu'on donna ensuite à son fils, et ne revint presque qu'avec sa gloire.

Charles II, roi titulaire d'Angleterre, plus malheureux alors que le duc de Lorraine, vint près des Pyrénées, où l'on traitait cette paix. Il implora le secours de don Louis et de Mazarin. Il se flattait que leurs rois, ses cousins germains, réunis, oseraient enfin venger une cause commune à tous les souverains, puisque enfin Cromwell n'était plus ; il ne put seulement obtenir une entrevue, ni avec Mazarin, ni avec don Louis. Lockhart, cet ambassadeur de la république d'Angleterre, était à Saint-Jean-de-Luz ; il se faisait respecter encore, même après la mort du Protecteur ; et les deux ministres, dans la crainte de choquer cet Anglais, refusèrent de voir Charles II. Ils pensaient que son rétablissement était impossible, et que toutes les factions anglaises, quoique divisées entre elles, conspiraient également à ne jamais reconnaître de rois. Ils se trompèrent tous deux : la fortune fit, peu de mois après, ce que ces deux ministres auraient pu avoir la gloire d'entreprendre. Charles fut rappelé dans ses États par les Anglais, sans qu'un seul potentat de l'Europe se fût jamais mis en devoir ni d'empêcher le meurtre du père, ni de servir au rétablissement du fils. Il fut reçu dans les plaines de Douvres par vingt mille citoyens, qui se jetèrent à genoux devant lui. Des vieillards qui étaient de ce nombre m'ont dit que presque tout le monde fondait en larmes. Il n'y eut peut-être jamais de spectacle plus touchant, ni de révolution plus subite (juin 1660). Ce changement se fit en bien moins de temps que le traité des Pyrénées ne fut conclu ; et Charles II était déjà paisible possesseur de l'Angleterre, que Louis XIV n'était pas même encore marié par procureur.

(Auguste 1660) Enfin le cardinal Mazarin ramena le roi et a nouvelle reine à Paris. Un père qui aurait marié son fils sans lui donner l'administration de son bien n'en eût pas usé autrement que Mazarin, il revint plus puissant et plus jaloux de sa puissance et même des honneurs que jamais. Il exigea et il obtint que le parlement vînt le haranguer par députés. C'était une chose sans exemple dans la monarchie ; mais ce n'était pas une trop grande réparation du mal que le parle-

ment lui avait fait. Il ne donna plus la main aux princes du sang, en lieu tiers, comme autrefois. Celui qui avait traité don Louis de Haro en égal voulut traiter le grand Condé en inférieur. Il marchait alors avec un faste royal, ayant, outre ses gardes, une compagnie de mousquetaires, qui est aujourd'hui la seconde compagnie des mousquetaires du roi[1]. On n'eut plus auprès de lui un accès libre; si quelqu'un était assez mauvais courtisan pour demander une grâce au roi, il était perdu. La reine mère, si longtemps protectrice obstinée de Mazarin contre la France, resta sans crédit dès qu'il n'eut plus besoin d'elle. Le roi son fils, élevé dans une soumission aveugle pour ce ministre, ne pouvait secouer le joug qu'elle lui avait imposé aussi bien qu'à elle-même; elle respectait son ouvrage, et Louis XIV n'osait pas encore régner du vivant de Mazarin.

Un ministre est excusable du mal qu'il fait, lorsque le gouvernail de l'État est forcé dans sa main par les tempêtes; mais dans le calme, il est coupable de tout le bien qu'il ne fait pas. Mazarin ne fit de bien qu'à lui, et à sa famille par rapport à lui. Huit années de puissance absolue et tranquille, depuis son dernier retour jusqu'à sa mort, ne furent marquées par aucun établissement glorieux ou utile; car le collége des Quatre-Nations ne fut que l'effet de son testament[2].

Il gouvernait les finances comme l'intendant d'un seigneur obéré. Le roi demandait quelquefois de l'argent à Fouquet, qui lui répondait : « Sire, il n'y a rien dans les coffres de Votre Majesté; mais M. le cardinal vous en prêtera. » Mazarin était

1. Les compagnies de mousquetaires de la maison du roi ont été supprimées sous Louis XVI par le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre. Elles ont été un instant rétablies, en 1814 et en 1815, dans les premiers mois de la Restauration.

2. Il n'est pas besoin de relever l'injustice de cette appréciation. Voltaire ne pardonne pas volontiers aux ministres qui n'ont pas eu le mérite, supérieur à ses yeux, de protéger les lettres; et la rancune du poëte inspire quelquefois les jugements de l'historien. M. Mignet a dit avec plus de raison, en parlant des dernières années de Mazarin : « Non content de ces grands résultats qui assuraient la prépondérance de la France en Europe, il lui prépara un avenir plus puissant encore : il fit la ligue du Rhin contre l'Autriche, et il ménagea la succession même d'Espagne à Louis XIV en le mariant avec l'infante Marie-Thérèse. Après l'achèvement de ces magnifiques choses, qui lui permettaient de dire que *si son langage n'était pas français, son cœur l'était*, il mourut. Au grand ministre succéda le grand roi. » (*Introduction*, p. 49.) — Le collége fondé par Mazarin s'appela *Collége des Quatre-Nations*, parce qu'il était destiné à recevoir les élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments de ce collége forment aujourd'hui le palais de l'Institut.

riche d'environ deux cents millions, à compter comme on fait aujourd'hui. Plusieurs Mémoires disent qu'il en amassa une partie par des moyens trop au-dessous de la grandeur de sa place[1]. Ils rapportent qu'il partageait avec les armateurs les profits de leurs courses : c'est ce qui ne fut jamais prouvé; mais les Hollandais l'en soupçonnèrent, et ils n'auraient pas soupçonné le cardinal de Richelieu.

On dit qu'en mourant il eut des scrupules, quoique au dehors il montrât du courage. Du moins il craignit pour ses biens, et il en fit au roi une donation entière, croyant que le roi les lui rendrait. Il ne se trompa point; le roi lui remit la donation au bout de trois jours. Enfin il mourut (9 mars 1661), et il n'y eut que le roi qui semblât le regretter, car ce prince savait déjà dissimuler. Le joug commençait à lui peser; il était impatient de régner[2]. Cependant il voulut paraître sensible à une mort qui le mettait en possession de son trône.

Louis XIV et la cour portèrent le deuil du cardinal Mazarin, honneur peu ordinaire, et que Henri IV avait fait à la mémoire de Gabrielle d'Estrées.

On n'entreprendra pas ici d'examiner si le cardinal Mazarin a été un grand ministre ou non : c'est à ses actions de parler, et à la postérité de juger. Le vulgaire suppose quelquefois une étendue d'esprit prodigieuse et un génie presque divin dans

1. Mme de Motteville (Édition Petitot, t. XL, p. 85), Gourville et surtout Brienne l'accusent d'avoir aimé passionnément le jeu et de n'avoir pas été toujours scrupuleux « Il supportait la perte impatiemment, dit Brienne, et se montrait trop sensible au gain. D'ailleurs il faisait bien ses parties et prenait d'ordinaire un croupier qui savait mieux jouer que lui, tant il avait peur de perdre. Enfin, il croyait que, tous les gros joueurs ayant la réputation de tromper, il ne lui était pas défendu de faire comme les autres, ce qu'il appelait d'un ton plus doux *prendre ses avantages.* »

2. « Ces manières dures et impérieuses, dit l'abbé de Choisy (Édition Petitot, t. LXIII, p. 191), eussent été capables de révolter l'esprit du roi, si le respect qu'il avait pour sa mère et l'amitié qu'il croyait devoir au cardinal n'eussent arrêté ses premiers mouvements. Il avait naturellement la principale qualité des rois, une profonde dissimulation : il dissimula donc, et ne laissa presque pas apercevoir qu'il fût sensible. Il s'amusait à des revues, à des danses, à des ballets, et pendant que le cardinal disposait de tout, il vivait comme un particulier, sans se mêler de rien, et donnait peu d'idées de ce qu'il a été depuis. » « Toutefois, dit Saint-Simon, il pointait sous ce joug : il comprenait l'oisiveté comme l'ennemie de la gloire; il eut assez de sentiment pour se croire délivré à la mort de Mazarin, s'il n'eut pas assez de force pour se délivrer plus tôt. » (Chap. CDVI.) Ajoutons à ces témoignages celui de Louis XIV lui-même dans ses Mémoires : « Je ne laissais pas de m'exercer et de m'éprouver en secret et sans confident, raisonnant seul et en moi-même sur tous les événements qui se présentaient, plein d'espérance et de joie quand je découvrais quelquefois que mes premières pensées étaient les mêmes où s'arrêtaient à la fin les gens habiles et consommés. » (Tome I, p. 8.)

ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès. Ce n'est point une pénétration supérieure qui fait les hommes d'État, c'est leur caractère. Les hommes, pour peu qu'ils aient de bon sens, voient tous à peu près leurs intérêts. Un bourgeois d'Amsterdam ou de Berne en sait sur ce point autant que Séjan, Ximénès, Buckingham, Richelieu ou Mazarin, mais notre conduite et nos entreprises dépendent uniquement de la trempe de notre âme, et nos succès dépendent de la fortune.

Par exemple, si un génie tel que le pape Alexandre VI. ou Borgia son fils, avait eu la Rochelle à prendre, il aurait invité dans son camp les principaux chefs, sous un serment sacré, et se serait défait d'eux; Mazarin serait entré dans la ville deux ou trois ans plus tard, en gagnant et en divisant les bourgeois; don Louis de Haro n'eût pas hasardé l'entreprise. Richelieu fit une digue sur la mer, à l'exemple d'Alexandre, et entra dans la Rochelle en conquérant; mais une marée un peu forte, ou un peu plus de diligence de la part des Anglais, délivraient la Rochelle, et faisaient passer Richelieu pour un téméraire.

On peut juger du caractère des hommes par leurs entreprises. On peut bien assurer que l'âme de Richelieu respirait la hauteur et la vengeance, que Mazarin était sage, souple et avide de biens; mais pour connaître à quel point un ministre a de l'esprit, il faut ou l'entendre souvent parler, ou lire ce qu'il a écrit. Il arrive souvent parmi les hommes d'État ce qu'on voit tous les jours parmi les courtisans : celui qui a le plus d'esprit échoue, et celui qui a dans le caractère plus de patience, de force, de souplesse et de suite, réussit.

En lisant les Lettres du cardinal Mazarin et les Mémoires du cardinal de Retz, on voit aisément que Retz était le génie supérieur [1]. Cependant Mazarin fut tout-puissant, et Retz fut

1 Bossuet a parlé aussi avec éloge du cardinal de Retz dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*. « Puis-je oublier celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs, cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi; ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée et comme peu capable de contenter ses désirs? Mais, pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il devait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts; et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. » La postérité n'a pas confirmé tous ces éloges de l'orateur sacré et de l'historien. Le cardinal de Retz,

accablé. Enfin il est très-vrai que, pour faire un puissant ministre, il ne faut souvent qu'un esprit médiocre, du bon sens et de la fortune; mais, pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'amour du bien public. Le grand homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie.

Le monument qui immortalise le cardinal Mazarin est l'acquisition de l'Alsace. Il donna cette province à la France dans le temps que la France était déchaînée contre lui; et, par une fatalité singulière, il fit plus de bien au royaume lorsqu'il y était persécuté que dans la tranquillité d'une puissance absolue.

était un homme et surtout un écrivain d'infiniment d'esprit; mais il fit un déplorable usage de tant de qualités brillantes, ternies par l'ambition et par une conduite qui ne fut pas toujours digne d'un prélat.

CHAPITRE VII

Louis XIV gouverne par lui-même. Il force la branche d'Autriche espagnole à lui céder partout la préséance, et la cour de Rome à lui faire satisfaction. Il achète Dunkerque. Il donne des secours à l'empereur, au Portugal, aux États-Généraux, et rend son royaume florissant et redoutable.

Jamais il n'y eut dans une cour plus d'intrigues et d'espérances que durant l'agonie du cardinal Mazarin. Les femmes qui prétendaient à la beauté se flattaient de gouverner un prince de vingt-deux ans, que l'amour avait déjà séduit jusqu'à lui faire offrir sa couronne à sa maîtresse. Les jeunes courtisans croyaient renouveler le règne des favoris. Chaque ministre espérait la première place. Aucun d'eux ne pensait qu'un roi élevé dans l'éloignement des affaires osât prendre sur lui le fardeau du gouvernement. Mazarin avait prolongé l'enfance de ce monarque autant qu'il l'avait pu. Il ne l'instruisait que depuis fort peu de temps, et parce que le roi avait voulu être instruit [1].

1. La Porte et Saint-Simon ont adressé à Mazarin des reproches plus graves encore : ils l'ont accusé, non-seulement d'avoir élevé le jeune roi dans l'éloignement des affaires, ce qui semble vrai, mais même d'avoir négligé à dessein son éducation. « Le croira-t-on? dit Saint-Simon, il était né juste et bon, et Dieu lui avait donné assez pour être un bon roi, et peut-être même un assez grand roi. Tout le mal lui vint d'ailleurs. Sa première

On était si loin d'espérer d'être gouverné par son souverain, que de tous ceux qui avaient travaillé jusqu'alors avec le premier ministre, il n'y en eut aucun qui demandât au roi quand il voudrait les entendre. Ils lui demandèrent tous : « A qui nous adresserons-nous? » et Louis XIV leur répondit : *A moi*. On fut encore plus surpris de le voir persévérer. Il y avait quelque temps qu'il consultait ses forces, et qu'il essayait en secret son génie pour régner [1]. Sa résolution prise une fois, il la maintint jusqu'au dernier moment de sa vie. Il fixa à

éducation fut tellement abandonnée que personne n'osait approcher de son appartement. On lui a souvent ouï parler de ces temps avec amertume, jusque-là qu'il racontait qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du Palais-Royal à Paris, où la cour demeurait alors. Dans la suite, sa dépendance fut extrême. *A peine lui apprit-on à lire et à écrire*, et il demeura tellement ignorant que les choses les plus connues d'histoire, d'événements, de fortune, de conduite, de naissance, de lois, il n'en sut jamais un mot. » (Chap. CDVI.) Ces accusations semblent peu justifiées : dès l'année 1644, le cardinal lui avait donné pour précepteur l'abbé de Beaumont, Hardouin de Péréfixe, l'auteur de la *Vie de Henri le Grand*, plus tard archevêque de Paris. Sous la direction de ce maître habile, le jeune prince reçut cette simple et forte éducation du XVIIe siècle, qui développait le jugement, formait le goût et préparait l'esprit à l'exercice souverain de son intelligence et de sa volonté. L'étude des lettres anciennes en fut le fondement, et nous avons encore, imprimée sous le nom de Louis XIV, une traduction des *Commentaires de César*, qui fut peut-être l'œuvre du royal écolier. Au reste, Mazarin l'avait deviné : il avait dit de lui au maréchal de Gramont, qui exprimait des craintes sur l'avenir du nouveau règne : « Ah! *monsou* le maréchal, vous ne le connaissez pas; il y a en lui de l'étoffe de quoi faire quatre rois et un honnête homme. » Il avait dit une autre fois au maréchal de Villeroi, au sortir d'une audience que le roi avait donnée aux députés des États de Bourgogne : « Avez-vous pris garde, *monsou* le maréchal, comme le roi écoute en maître et parle en père? Il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre. » (*Mémoires* de Choisy, Édition Petitot, t. LXIII, p. 192.) Dans les derniers temps de son ministère, il l'initia à la politique et à la science du gouvernement : « Il tenait le conseil presque tous les jours avec Fouquet, de Lionne et les secrétaires d'État, et ne voulait pas qu'on parlât d'affaires que le roi n'y fût. » En mourant, il lui conseilla de réprimer ses passions, pour agir toujours en roi, de tenir les princes du sang le plus bas qu'il pourrait, de ne pas se familiariser avec les courtisans, de garder sur les affaires le secret impénétrable qui seul les fait réussir, de *cultiver avec soin le talent royal de la dissimulation que la nature lui avait prodigué*, enfin de ne pas avoir de premier ministre. (Choisy, Édition Petitot, t. LXIII, p. 191, 198.)

1. *Et qu'il essayait en secret son génie pour régner*. Louis XIV nous l'apprend lui-même dans ses Mémoires (voy. la note 2 de la page 82). Nous aurons occasion de citer plus d'une fois encore ces Mémoires précieux, que le roi avait commencés en 1670 pour l'instruction de son fils. Avant de mourir, il les confia au maréchal de Noailles, qui en déposa plus tard le manuscrit à la Bibliothèque royale. Voltaire, à force d'instances, en obtint communication; mais l'ouvrage ne fut publié qu'en 1806 par le général de Grimoard. Du reste, il est difficile de savoir au juste quelle part appartient à Louis XIV et à Pellisson dans ces Mémoires. Quelquefois le manuscrit est écrit ou corrigé de la main même du roi; quelquefois Pellisson y propose en note des suppressions et des changements. Il est possible que Pellisson ait été consulté sur *la rédaction*; mais il est probable que *les pensées* sont du roi.

chacun de ses ministres les bornes de son pouvoir, se faisant rendre compte de tout par eux à des heures réglées, leur donnant la confiance qu'il fallait pour accréditer leur ministère, et veillant sur eux pour les empêcher d'en trop abuser [1].

Mme de Motteville nous apprend que la réputation de Charles II, roi d'Angleterre, qui passait alors pour gouverner par lui-même, inspira de l'émulation à Louis XIV. Si cela est, il surpassa beaucoup son rival, et il mérita toute sa vie ce qu'on avait dit d'abord de Charles.

Il commença par mettre de l'ordre dans les finances dérangées par un long brigandage. La discipline fut rétablie dans les troupes, comme l'ordre dans les finances. La magnificence et la décence embellirent sa cour. Les plaisirs mêmes eurent de l'éclat et de la grandeur. Tous les arts furent encouragés, et tous employés à la gloire du roi et de la France.

Ce n'est pas ici le lieu de le représenter dans sa vie privée, ni dans l'intérieur de son gouvernement; c'est ce que nous ferons à part [2]. Il suffit de dire que ses peuples, qui depuis la mort de Henri le Grand n'avaient point vu de véritable roi, et qui détestaient l'empire d'un premier ministre, furent remplis d'admiration et d'espérance quand ils virent Louis XIV faire à vingt-deux ans ce que Henri avait fait à cinquante. Si Henri IV avait eu un premier ministre, il eût été perdu, parce que la haine contre un particulier eût ranimé vingt factions

1. La reine mère s'étonna beaucoup de cette résolution et elle ne croyait guère à la persévérance de son fils : « L'évêque de Bayeux m'a conté que M. Le Tellier avait assuré à son père que le roi lui avait dit, quatre jours avant la mort du cardinal : Je veux gouverner par moi-même, assister réglément au conseil, entretenir les ministres les uns après les autres; et je suis résolu de n'y pas manquer un seul jour, quoique je prévoie qu'à la longue cela deviendra ennuyeux. M. Le Tellier alla tout courant le dire à la reine mère, qui lui rit au nez, en lui disant : En bonne foi, M. Le Tellier, qu'en croyez-vous? » (*Mémoires* de Choisy, Édit. Petitot, t. LXIII, p. 232.) Cependant Louis XIV fut fidèle à sa parole pendant cinquante-quatre ans. Nous voudrions pouvoir citer en entier les belles pages où le roi parle à son fils, avec une élévation vraiment éloquente, de la douceur du travail : « Après ce ferme propos de m'imposer un travail régulier, je me sentis comme élever l'esprit et le courage; je me trouvai tout autre; il me sembla seulement alors que j'étais roi et né pour l'être. » Et ailleurs : « J'éprouvai une douceur difficile à exprimer, et que vous ne connaîtrez vous-même qu'en la goûtant comme moi; car c'est, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que vous ne ignorons; et je ne sais enfin quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnait. » (*Mémoires* de Louis XIV, t. I, p. 19, 21.)

2. Voy. les chapitres XXV-XXX.

trop puissantes. Si Louis XIII n'en avait pas eu, ce prince dont un corps faible et malade énervait l'âme, eût succombé sous le poids. Louis XIV pouvait sans péril avoir ou n'avoir pas de premier ministre. Il ne restait pas la moindre trace des anciennes factions; il n'y avait plus en France qu'un maître et des sujets. Il montra d'abord qu'il ambitionnait toute sorte de gloire, et qu'il voulait être aussi considéré au dehors qu'absolu au dedans.

Les anciens rois de l'Europe prétendent entre eux une entière égalité, ce qui est très-naturel : mais les rois de France ont toujours réclamé la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume; et s'ils ont cédé aux empereurs, c'est parce que les hommes ne sont presque jamais assez hardis pour renverser un long usage. Le chef de la république d'Allemagne, prince électif et peu puissant par lui-même, a le pas sans contredit sur tous les souverains, à cause de ce titre de César et d'héritier de Charlemagne. Sa chancellerie allemande ne traitait pas même alors les autres rois de majesté. Les rois de France pouvaient disputer la préséance aux empereurs, puisque la France avait fondé le véritable empire d'Occident, dont le nom seul subsiste en Allemagne. Ils avaient pour eux non-seulement la supériorité d'une couronne héréditaire sur une dignité élective, mais l'avantage d'être issus, par une suite non interrompue, de souverains qui régnaient sur une grande monarchie plusieurs siècles avant que, dans le monde entier, aucune des maisons qui possèdent aujourd'hui des couronnes fût parvenue à quelque élévation. Ils voulaient au moins précéder les autres puissances de l'Europe. On alléguait en leur faveur le nom de *très-chrétien*. Les rois d'Espagne opposaient le titre de *catholique;* et depuis qu Charles-Quint avait eu un roi de France prisonnier à Madrid, la fierté espagnole était bien loin de céder ce rang. Les Anglais et les Suédois, qui n'allèguent aujourd'hui aucun de ces surnoms, reconnaissent le moins qu'ils peuvent cette supériorité.

C'était à Rome que ces prétentions étaient autrefois débattues. Les papes, qui donnaient les États avec une bulle, se croyaient, à plus forte raison, en droit de décider du rang entre les couronnes. Cette cour, où tout se passe en cérémonies, était le tribunal où se jugeaient ces vanités de la grandeur. La France y avait eu toujours la supériorité quand elle

était plus puissante que l'Espagne ; mais, depuis le règne de Charles-Quint, l'Espagne n'avait négligé aucune occasion de se donner l'égalité. La dispute restait indécise ; un pas de plus ou de moins dans une procession, un fauteuil placé près d'un autel, ou vis-à-vis la chaire d'un prédicateur, étaient des triomphes et établissaient des titres pour cette prééminence. La chimère du point d'honneur était extrême alors sur cet article entre les couronnes, comme la fureur des duels entre les particuliers.

(1661) Il arriva qu'à l'entrée d'un ambassadeur de Suède à Londres, le comte d'Estrades, ambassadeur de France et le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne, se disputerent le pas. L'Espagnol, avec plus d'argent et une plus nombreuse suite, avait gagné la populace anglaise : il fait d'abord tuer les chevaux des carrosses français ; et bientôt les gens du comte d'Estrades, blessés et dispersés, laissèrent les Espagnols marcher l'épée nue comme en triomphe.

Louis XIV, informé de cette insulte, rappela l'ambassadeur qu'il avait à Madrid, fit sortir de France celui d'Espagne, rompit les conférences qui se tenaient encore en Flandre au sujet des limites, et fit dire au roi Philippe IV, son beau-père, que s'il ne reconnaissait la supériorité de la couronne de France et ne réparait cet affront par une satisfaction solennelle, la guerre allait recommencer. Philippe IV ne voulut pas replonger son royaume dans une guerre nouvelle pour la préséance d'un ambassadeur : il envoya le comte de Fuentes déclarer au roi, à Fontainebleau, en présence de tous les ministres étrangers qui étaient en France (24 mars 1662), « que les ministres espagnols ne concourraient plus dorénavant avec ceux de France. » Ce n'en était pas assez pour reconnaître nettement la prééminence du roi ; mais c'en était assez pour un aveu authentique de la faiblesse espagnole. Cette cour, encore fière, murmura longtemps de son humiliation. Depuis, plusieurs ministres espagnols ont renouvelé leurs anciennes prétentions : ils ont obtenu l'égalité à Nimègue ; mais Louis XIV acquit alors, par sa fermeté, une supériorite réelle dans l'Europe, en faisant voir combien il était à craindre.

A peine sorti de cette petite affaire avec tant de grandeur, il en marqua encore davantage dans une occasion où sa gloire semblait moins intéressée. Les jeunes Français, dans les guerres faites depuis longtemps en Italie contre l'Espagne, avaient

donné aux Italiens, circonspects et jaloux, l'idée d'une nation impétueuse. L'Italie regardait toutes les nations dont elle était inondée comme des barbares, et les Français comme des barbares plus gais que les autres, mais plus dangereux, qui portaient dans toutes les maisons les plaisirs avec le mépris, et la débauche avec l'insulte. Ils étaient craints partout, et surtout à Rome.

Le duc de Créqui, ambassadeur auprès du pape, avait révolté les Romains par sa hauteur : ses domestiques, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, qui se faisait alors un honneur d'attaquer toutes les nuits le guet qui veille à la sûreté de la ville.

Quelques laquais du duc de Créqui s'avisèrent de charger, l'épée à la main, une escouade des Corses (ce sont des gardes du pape qui appuient les exécutions de la justice). Tout le corps des Corses offensé, et secrètement animé par don Mario Chigi, frère du pape Alexandre VII, qui haïssait le duc de Créqui, vint en armes assiéger la maison de l'ambassadeur (20 auguste 1662). Ils tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait alors dans son palais; ils lui tuèrent un page, et blessèrent plusieurs domestiques. Le duc de Créqui sortit de Rome, accusant les parents du pape et le pape lui-même d'avoir favorisé cet assassinat. Le pape différa tant qu'il put la réparation, persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à temporiser, et que tout s'oublie. Il fit pendre un Corse et un sbire[1] au bout de quatre mois; et il fit sortir de Rome le gouverneur, soupçonné d'avoir autorisé l'attentat : mais il fut consterné d'apprendre que le roi menaçait de faire assiéger Rome, qu'il faisait déjà passer des troupes en Italie, et que le maréchal du Plessis-Praslin était nommé pour les commander. L'affaire était devenue une querelle de nation à nation, et le roi voulait faire respecter la sienne. Le pape, avant de faire la satisfaction qu'on demandait, implora la médiation de tous les princes catholiques; il fit ce qu'il put pour les animer contre Louis XIV : mais les circonstances n'étaient pas favorables au pape. L'Empire était attaqué par les Turcs; l'Espagne était embarrassée dans une guerre peu heureuse contre le Portugal.

1. *Sbire* (*sbirro*), archer, puis agent de police.

La cour romaine ne fit qu'irriter le roi sans pouvoir lui nuire. Le parlement de Provence cita le pape, et fit saisir le comtat d'Avignon. Dans d'autres temps les excommunications de Rome auraient suivi ces outrages; mais c'étaient des armes usées : il fallut que le pape pliât; il fut forcé d'exiler de Rome son propre frère, d'envoyer son neveu, le cardinal Chigi, en qualité de légat *a latere*[1], faire satisfaction au roi; de casser la garde corse, et d'élever dans Rome une pyramide avec une inscription qui contenait l'injure et la réparation. Le cardinal Chigi fut le premier légat de la cour romaine qui fût jamais envoyé pour demander pardon. Les légats auparavant venaient donner des lois et imposer des décimes. Le roi ne s'en tint pas à faire réparer un outrage par des cérémonies passagères et par des monuments qui le sont aussi (car il permit, quelques années après, la destruction de la pyramide); mais il força la cour de Rome à promettre de rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme, à dédommager le duc de Modène de ses droits sur Comacchio; et il tira ainsi d'une insulte l'honneur solide d'être le protecteur des princes d'Italie.

En soutenant sa dignité, il n'oubliait pas d'augmenter son pouvoir. (27 octobre 1662) Ses finances, bien administrées par Colbert, le mirent en état d'acheter Dunkerque et Mardick du roi d'Angleterre, pour cinq millions de livres, à vingt-six livres dix sous le marc. Charles II, prodigue et pauvre, eut la honte de vendre le prix du sang des Anglais[2]. Son chancelier Hyde, accusé d'avoir ou conseillé ou souffert cette faiblesse, fut banni depuis par le parlement d'Angleterre, qui punit souvent les fautes des favoris, et qui quelquefois même juge ses rois.

1. Dans les derniers temps de l'Empire romain, on appelait *legati* ou *missi a latere* les délégués de la cour impériale qu'on envoyait dans les provinces. Au moyen âge, dans les pays catholiques, on donna le même nom aux cardinaux romains, ambassadeurs *extraordinaires* du saint-siége.

2. L'enthousiasme national qui avait accueilli le retour de la dynastie des Stuarts avait bien vite disparu : Charles II, élevé comme toute sa famille dans les idées du pouvoir absolu, voulut gouverner sans consulter son parlement, et il le convoquait le moins souvent qu'il pouvait. Pour trouver l'argent nécessaire à la marche des affaires et aussi à ses plaisirs, il *vendit*, comme on le dit ici, *le prix du sang des Anglais* à un rival enrichi par Colbert. Nous pouvons ajouter déjà que pendant tout son règne il se laissa pensionner par Louis XIV, et fut, pour ainsi dire, à la solde de la France. Cette vénalité honteuse, révélée pour la première fois par l'auteur du *Siècle de Louis XIV* et longtemps niée par les historiens anglais, a été mise dans tout son jour par la publication des *Négociations relatives à la succession d'Espagne.*

(1663) Louis fit travailler trente mille hommes à fortifier Dunkerque du côté de la terre et de la mer. On creusa entre la ville et la citadelle un bassin capable de contenir trente vaisseaux de guerre, de sorte qu'à peine les Anglais eurent vendu cette ville, qu'elle devint l'objet de leur terreur.

(30 auguste 1663) Quelque temps après le roi força le duc de Lorraine à lui donner la forte ville de Marsal. Ce malheureux Charles IV, guerrier assez illustre, mais prince faible, inconstant et imprudent, venait de faire un traité par lequel il donnait la Lorraine à la France après sa mort, à condition que le roi lui permettrait de lever un million sur l'État qu'il abandonnait, et que les princes du sang de Lorraine seraient réputés princes du sang de France. Ce traité, vainement vérifié au parlement de Paris, ne servit qu'à produire de nouvelles inconstances dans le duc de Lorraine, trop heureux ensuite de donner Marsal, et de se remettre à la clémence du roi.

Louis augmentait ses États même pendant la paix, et se tenait toujours prêt pour la guerre, faisant fortifier ses frontières, tenant ses troupes dans la discipline, augmentant leur nombre, faisant des revues fréquentes.

Les Turcs étaient alors très-redoutables en Europe; ils attaquaient à la fois l'empereur d'Allemagne et les Vénitiens. La politique des rois de France a toujours été, depuis François Ier, d'être alliés des empereurs turcs, non-seulement pour les avantages du commerce, mais pour empêcher la maison d'Autriche de trop prévaloir. Cependant un roi chrétien ne pouvait refuser du secours à l'empereur, trop en danger; et l'intérêt de la France était bien que les Turcs inquiétassent la Hongrie, mais non pas qu'ils l'envahissent : enfin ses traités avec l'Empire lui faisaient un devoir de cette démarche honorable. Il envoya donc six mille hommes en Hongrie, sous les ordres du comte de Coligny, seul reste de la maison de ce Coligny, autrefois si célèbre dans nos guerres civiles, et qui mérite peut-être une aussi grande renommée que cet amiral, par son courage et par sa vertu. L'amitié l'avait attaché au grand Condé, et tous les efforts du cardinal Mazarin n'avaient jamais pu l'engager à manquer à son ami [1]. Il mena avec lui l'élite de la noblesse de France, et entre autres le jeune La Feuil-

1. Nous voyons en effet dans les Mémoires de Choisy (édit. Petitot, t. LXIII, p. 205) qu'après la bataille des Dunes, où Coligny avait été fait prisonnier

lade, homme entreprenant et avide de gloire et de fortune (1664) Ces Français allèrent servir en Hongrie sous le général Montecuculli, qui tenait alors tête au grand vizir Kiuperli ou Kouprogli, et qui depuis, en servant contre la France, balança la réputation de Turenne. Il y eut un grand combat à Saint-Gothard, au bord du Raab, entre les Turcs et l'armée de l'empereur. Les Français y firent des prodiges de valeur; les Allemands mêmes, qui ne les aimaient point, furent obligés de leur rendre justice; mais ce n'est pas la rendre aux Allemands, de dire, comme on a fait dans tant de livres, que les Français eurent seuls l'honneur de la victoire.

Le roi, en mettant sa grandeur à secourir ouvertement l'empereur et à donner de l'éclat aux armes françaises, mettait sa politique à soutenir secrètement le Portugal contre l'Espagne. Le cardinal Mazarin avait abandonné formellement les Portugais par le traité des Pyrénées; mais l'Espagnol avait fait plusieurs petites infractions tacites à la paix. Le Français en fit une hardie et décisive : le maréchal de Schomberg, étranger et huguenot, passa en Portugal avec quatre mille soldats français, qu'il payait de l'argent de Louis XIV, et qu'il feignait de soudoyer au nom du roi de Portugal. Ces quatre mille soldats français, joints aux troupes portugaises, remportèrent à Villa-Viciosa (17 juin 1665) une victoire complète, qui affermit le trône dans la maison de Bragance. Ainsi Louis XIV passait déjà pour un prince guerrier et politique, et l'Europe le redoutait même avant qu'il eût encore fait la guerre.

Ce fut par cette politique qu'il évita, malgré ses promesses, de joindre le peu de vaisseaux qu'il avait alors aux flottes hollandaises. Il s'était allié avec la Hollande en 1662. Cette république, environ vers ce temps-là, recommença la guerre contre l'Angleterre, au sujet du vain et bizarre honneur du pavillon, et des intérêts réels de son commerce dans les Indes. Louis voyait avec plaisir ces deux puissances mari-

« le cardinal lui envoya M. Le Tellier pour lui proposer de quitter le service de M. le prince et de s'attacher à lui, avec ordre, s'il acceptait le parti de bonne grâce, de lui dire tout de suite que son Eminence lui donnait sa nièce et qu'il le déclarait son héritier. Coligny répondit fièrement qu'il n'abandonnerait point M. le prince dans son malheur. » Il faut croire qu'il se repentit plus tard de sa fidélité; car dans ses Mémoires il attaque avec la plus grande vivacité son ancien ami, et il lui prête les projets les plus criminels. Voy. la note 1 de la page 50.

times mettre en mer tous les ans, l'une contre l'autre, des flottes de plus de cent vaisseaux, et se détruire mutuellement par les batailles les plus opiniâtres qui se soient jamais données, dont tout le fruit était l'affaiblissement des deux partis. Il s'en donna une qui dura trois jours (11, 12 et 13 juin 1666). Ce fut dans ces combats que le Hollandais Ruyter acquit la réputation du plus grand homme de mer qu'on eût vu encore. Ce fut lui qui alla brûler les plus beaux vaisseaux d'Angleterre jusque dans ses ports, à quatre lieues de Londres. Il fit triompher la Hollande sur les mers, dont les Anglais avaient toujours eu l'empire, et où Louis XIV n'était rien encore.

La domination de l'Océan était partagée, depuis quelque temps, entre ces deux nations. L'art de construire les vaisseaux, et de s'en servir pour le commerce et pour la guerre, n'était bien connu que d'elles. La France, sous le ministère de Richelieu, se croyait puissante sur mer, parce que d'environ soixante vaisseaux ronds [1] que l'on comptait dans ses ports, elle pouvait en mettre en mer environ trente, dont un seul portait soixante et dix canons. Sous Mazarin, on acheta des Hollandais le peu de vaisseaux que l'on avait. On manquait de matelots, d'officiers, de manufactures pour la construction et pour l'équipement. Le roi entreprit de réparer les ruines de la marine, et de donner à la France tout ce qui lui manquait, avec une diligence incroyable : mais, en 1664 et 1665, tandis que les Anglais et les Hollandais couvraient l'Océan de près de trois cents gros vaisseaux de guerre, il n'en avait encore que quinze ou seize du dernier rang, que le duc de Beaufort occupait contre les pirates de Barbarie; et lorsque les États-Généraux pressèrent Louis XIV de joindre sa flotte à la leur, il ne se trouva dans le port de Brest qu'un seul brûlot, qu'on eut honte de faire partir, et qu'il fallut pourtant leur envoyer sur leurs instances réitérées. Ce fut une honte que Louis XIV s'empressa bien vite d'effacer [2].

1. *Vaisseaux ronds.* C'était la forme ordinaire des bâtiments de guerre à cette époque, ils étaient moins allongés que les galères anciennes et que nos vaisseaux modernes.

2. On lit dans une lettre de Louis XIV au comte d'Estrades, du 21 août 1665 (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, partie II section III), que la flotte française se composait déjà à cette époque de *quarante* vaisseaux. Mais le roi n'avait pas voulu exposer sa marine renaissante au milieu de ces terribles guerres; et le duc de Beaufort, malgré toutes les re-

(1665) Il donna aux États un secours de ses forces de terre plus essentiel et plus honorable. Il leur envoya six mille Français pour les défendre contre l'évêque de Munster, Christophe-Bernard Van-Galen, prélat guerrier et ennemi implacable, soudoyé par l'Angleterre pour désoler la Hollande; mais il leur fit payer chèrement ce secours, et les traita comme un homme puissant qui vend sa protection à des marchands opulents. Colbert mit sur leur compte non-seulement la solde de ses troupes, mais jusqu'aux frais d'une ambassade envoyée en Angleterre pour conclure leur paix avec Charles II. Jamais secours ne fut donné de si mauvaise grâce, ni reçu avec moins de reconnaissance.

Le roi, ayant ainsi aguerri ses troupes et formé de nouveaux officiers en Hongrie, en Hollande, en Portugal, respecté et vengé dans Rome, ne voyait pas un seul potentat qu'il dût craindre. L'Angleterre ravagée par la peste, Londres réduite en cendres par un incendie attribué injustement aux catholiques, la prodigalité et l'indigence continuelle de Charles II, aussi dangereuse pour ses affaires que la contagion et l'incendie, mettaient la France en sûreté du côté des Anglais. L'empereur réparait à peine l'épuisement d'une guerre contre les Turcs. Le roi d'Espagne, Philippe IV, mourant, et sa monarchie aussi faible que lui, laissaient Louis XIV le seul puissant et le seul redoutable. Il était jeune, riche, bien servi, obéi aveuglément, et marquait l'impatience de se signaler et d'être conquérant.

clamations des Hollandais, resta avec son escadre dans l'Océan sans jamais dépasser le cap du Finisterre. Plus tard, après la paix de Bréda, Louis XIV fit valoir habilement cette inaction calculée auprès de Charles II qu'il voulait gagner à sa politique, et son ambassadeur, le marquis de Ruvigny, fut chargé de dire à Londres (11 août 1667) : « Sa Majesté a envoyé sa flotte *à des noces*, sans l'avoir jamais voulu joindre à celle de ses maîtres (les États-Généraux), ce qui leur a fait perdre des batailles, et la déclaration de guerre n'a été qu'un parchemin. » On voit, par ces lettres diplomatiques du cabinet de Versailles, que le roi aurait pu joindre une flotte déjà considérable à celle des Hollandais, si la politique ne lui avait inspiré une autre résolution, plus conforme, il faut l'avouer, aux intérêts de la France qu'au traité d'alliance et d'amitié qui l'unisait à la république.

CHAPITRE VIII.

Conquête de la Flandre.

L'occasion se présenta bientôt à un roi qui la cherchait. Philippe IV, son beau-père, mourut (1665) : il avait eu de sa première femme, sœur de Louis XIII, cette princesse Marie-Thérèse, mariée à son cousin Louis XIV; mariage par lequel la monarchie espagnole est enfin tombée dans la maison de Bourbon, si longtemps son ennemie. De son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche était né Charles II, enfant faible et malsain [1], héritier de sa couronne, et seul reste de trois enfants mâles, dont deux étaient morts en bas âge. Louis XIV prétendit que la Flandre, le Brabant et la Franche-Comté, provinces du royaume d'Espagne, devaient, selon la jurisprudence de ces provinces, revenir à sa femme, malgré sa renonciation [2]. Si les causes des rois pouvaient se juger par les lois des nations à un tribunal désintéressé, l'affaire eût été un peu douteuse.

Louis fit examiner ses droits par son conseil et par des théologiens, qui les jugèrent incontestables; mais le conseil et le confesseur de la veuve de Philippe IV les trouvaient bien mau-

1. *Enfant faible et malsain.* Voici le portrait qu'en traçait l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid, après sa première entrevue avec le jeune prince (lettre du 20 novembre 1665) : « Le roi d'Espagne était debout, appuyé sur les genoux de la señora Miguel de Texada, ménine, qui le soulevait par les cordons de sa robe. Il porte sur la tête un petit bonnet à l'anglaise qu'il n'a pas la force d'ôter; nous n'en pûmes tirer aucune parole, sinon qu'il me dit, *cubrios* (couvrez-vous). Il paraît extrêmement faible, le visage blême et la bouche tout ouverte; et quoique l'on dise qu'il marche sur ses pieds et que la menine le tient seulement par les cordons pour l'empêcher de faire de mauvais pas, j'en douterais fort, et je vis qu'il prit la main de sa gouvernante pour s'appuyer en se retirant; quoi qu'il en soit, les médecins augurent mal de sa longue vie. » (*Négociations relatives*, etc., partie II, section II.)

2. C'est le droit de *dévolution.* « Ce droit, dit M. Mignet (*Introduction*, p. 58), résultait d'une coutume en vigueur dans quelques provinces des Pays-Bas, qui donnait l'héritage paternel aux enfants du premier lit, préférablement à ceux du second. Louis XIV détourna cette coutume de son application civile pour la transporter dans l'ordre politique et lui faire régir la transmission des couronnes ou tout au moins des provinces. Marie-Thérèse, sa femme, étant du premier lit, tandis que Charles II était du second, il revendiqua pour elle la partie des Pays-Bas qui admettait le droit de dévolution. »

vais. Elle avait pour elle une puissante raison, la loi expresse de Charles-Quint; mais les lois de Charles-Quint n'étaient guere suivies par la cour de France.

Un des prétextes que prenait le conseil du roi était que les cinq cent mille écus donnés en dot à sa femme n'avaient point été payés [1]; mais on oubliait que la dot de la fille de Henri IV ne l'avait pas été davantage. La France et l'Espagne combattirent d'abord par des écrits, où l'on étala des calculs de banquier et des raisons d'avocat; mais la seule raison d'État était écoutée. Cette raison d'État fut bien extraordinaire. Louis XIV allait attaquer un enfant dont il devait être naturellement le protecteur, puisqu'il avait épousé la sœur de cet enfant. Comment pouvait-il croire que l'empereur Léopold, regardé comme le chef de la maison d'Autriche, le laisserait opprimer cette maison, et s'agrandir dans la Flandre? Qui croirait que l'empereur et le roi de France eussent déjà partagé en idée les dépouilles du jeune Charles d'Autriche, roi d'Espagne? On trouve quelques traces de cette triste vérité dans les Mémoires du marquis de Torcy [2]; mais elles sont peu démêlées. Le temps a enfin dévoilé ce mystère, qui prouve qu'entre les rois la convenance et le droit du plus fort tiennent lieu de justice, surtout quand cette justice semble douteuse.

Tous les frères de Charles II, roi d'Espagne, étaient morts. Charles était d'une complexion faible et malsaine. Louis XIV et Léopold firent, dans son enfance, à peu près le même traité de partage qu'ils entamèrent depuis à sa mort. Par ce traité, qui est actuellement dans le dépôt du Louvre, Léopold devait laisser Louis XIV se mettre déjà en possession de la Flandre, à condition qu'à la mort de Charles l'Espagne passerait sous la

1. Nous avons vu (au chap. VI, note 2 de la page 79) que dans le traité des Pyrénées la validité des renonciations avait été formellement subordonnée au payement exact de la dot. Les *Négociations* publiées par M. Mignet prouvent que Mazarin avait laissé un habile successeur dans le ministre des affaires étrangères, de Lionne. De Lionne pressa longtemps et avec instances le payement de la dot, en laissant entrevoir au cabinet espagnol que, si cette condition n'était pas remplie, la France se croirait autorisée à faire valoir, même par les armes, les prétentions de Marie-Thérèse. Puis, quand il vit que la cour de Madrid semblait disposée à faire les plus grands sacrifices pour acquitter cette dette d'honneur, il cessa d'insister. Le roi écrivit le 13 novembre 1661 à l'archevêque d'Embrun son ambassadeur : « Quant au payement de la dot de la reine, si on n'y a pas pourvu sur vos instances, vous n'avez qu'à en laisser présentement la poursuite. » Le roi voulait sans doute se ménager un prétexte et une apparence de justice : la négligence ou la pénurie de l'Espagne le servit à souhait.

2. *Dans les Mémoires du marquis de Torcy.* « Tome I, page 16, édition supposée de la Haye. » (Note de Voltaire.)

domination de l'empereur[1]. Il n'est pas dit s'il en coûta de l'argent pour cette étrange négociation. D'ordinaire ce principal article de tant de traités demeure secret.

Léopold n'eut pas sitôt signé l'acte qu'il s'en repentit : il exigea au moins qu'aucune cour n'en eût connaissance, qu'on n'en fît point une double copie selon l'usage, et que le seul instrument qui devait subsister fût enfermé dans une cassette de métal, dont l'empereur aurait une clef et le roi de France l'autre. Cette cassette dut être déposée entre les mains du grand-duc de Florence. L'empereur la remit pour cet effet entre les mains de l'ambassadeur de France à Vienne, et le roi envoya seize de ses gardes du corps aux portes de Vienne pour accompagner le courrier, de peur que l'empereur ne changeât d'avis et ne fît enlever la cassette sur la route. Elle fut portée à Versailles, et non à Florence, ce qui laisse soupçonner que Léopold avait reçu de l'argent, puisqu'il n'osa se plaindre[2].

Voilà comment l'empereur laissa dépouiller le roi d'Espagne.

Le roi, comptant encore plus sur ses forces que sur ses raisons, marcha en Flandre à des conquêtes assurées[3].

1. M. Mignet a exposé tous les détails de cette longue et étonnante négociation, commencée le 8 janvier 1667 et terminée seulement le 17 janvier de l'année suivante, quelques jours après la conquête de la Flandre. Elle fut conduite par l'ambassadeur de France à Vienne, le chevalier de Grémonville, un de ces diplomates formés à l'école de Mazarin. « Telle fut, dit M. Mignet, la fin d'une des plus grandes affaires entreprises par la politique, puisqu'elle était destinée à régler la plus vaste succession territoriale du monde; des plus hardies, puisqu'elle réglait cette succession trente-deux ans avant qu'elle s'ouvrît; des plus habilement conduites, puisqu'elle réussit; et des plus mystérieuses, puisqu'elle est restée secrète jusqu'à nos jours. » (*Négociations relatives*, etc., partie III, section III.) Il n'est pas tout à fait exact de dire que ce traité était *resté secret jusqu'à nos jours*, puisque Voltaire en avait déjà parlé. C'est un exemple, ajouté à tant d'autres, des immenses recherches auxquelles s'était livré l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et des découvertes précieuses qu'il avait faites dans l'histoire diplomatique de ce règne, alors si peu connue.

2. On ne sait si Léopold avait reçu de l'argent; mais Louis XIV nous dit dans ses Mémoires (t. II, p. 153) qu'il avait fait accepter au principal ministre de l'empereur une somme de 100 000 écus pour se le rendre favorable dans ces négociations. Le roi de France, enrichi par Colbert, était, suivant la remarque ingénieuse de M. Mignet, le trésorier des souverains nécessiteux de l'Europe et de leurs ministres.

3. Louis XIV avait tout préparé pour accabler l'Espagne : il lui avait enlevé tous ses alliés en Europe, à commencer par l'Empire et l'empereur, et il avait réduit les autres États à la neutralité ou à l'inaction. Les négociations qui ont rempli cette belle époque, ignorées ou mal connues jusqu'à nos jours, ont été publiées par M. Mignet (t. I et II). Après les avoir résumées en quelques lignes dans son *Introduction*, il ajoute : « Presque toutes ces négociations réussirent. On n'en est pas surpris lorsqu'on connaît la manière dont elles furent conduites par M. de Lionne. La vue de ce ministre embrasse avec aisance le vaste champ des affaires politiques de l'Europe, et elles lui sont si familières, qu'il les traite avec une facilité merveil-

(1667) Il était à la tête de trente-cinq mille hommes ; un autre corps de huit mille fut envoyé vers Dunkerque, un de quatre mille vers Luxembourg. Turenne était sous lui le général de cette armée. Colbert avait multiplié les ressources de l'État pour fournir à ces dépenses. Louvois, nouveau ministre de la guerre, avait fait des préparatifs immenses pour la campagne. Des magasins de toute espèce étaient distribués sur la frontière. Il introduisit le premier cette méthode avantageuse, que la faiblesse du gouvernement avait jusqu'alors rendue impraticable, de faire subsister les armées par magasins : quelque siége que le roi voulût faire, de quelque côté qu'il tournât ses armes, les secours en tout genre étaient prêts, les logements des troupes marqués, leurs marches réglées. La discipline, rendue plus sévère de jour en jour par l'austérité inflexible du ministre, enchaînait tous les officiers à leur devoir. La présence d'un jeune roi, l'idole de son armée, leur rendait la dureté de ce devoir aisée et chère. Le grade militaire commença dès lors à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore : par là l'officier de la plus médiocre naissance fut encouragé, sans que ceux de la plus haute eussent à se plaindre. L'infanterie, sur qui tombait tout le poids de la guerre, depuis l'inutilité reconnue des lances, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession. Les maximes nouvelles dans le gouvernement inspiraient un nouveau courage.

Le roi, entre un chef et un ministre également habiles, tous deux jaloux l'un de l'autre, et cependant ne l'en servant que mieux, suivi des meilleures troupes de l'Europe, enfin ligué de nouveau avec le Portugal, attaquait avec tous ses avantages une province mal défendue d'un royaume ruiné et déchiré. Il n'avait à faire qu'à sa belle-mère, femme faible, gouvernée par un jésuite, dont l'administration méprisée et malheureuse

leuse. Dans les ordres et les directions qu'il donne, il montre la connaissance la plus profonde des hommes et des matières d'État ; il prévoit toutes les difficultés probables, et il indique avec abondance les moyens de les vaincre. On le surprend fréquemment à penser, agir, diriger de lui-même, sauf l'approbation du roi qui ne lui manque jamais : il paraît ne pas douter que ses avis seront écoutés, préférés, suivis. » Le marquis de Lionne n'a pas été jugé moins favorablement par ses contemporains : « Il avait, dit l'abbé de Choisy (Édition Petitot, t. LXIII, p. 214), un génie supérieur. Son esprit, naturellement vif et perçant, s'était encore aiguisé dans les affaires où le cardinal Mazarin l'avait mis de bonne heure. » Saint-Simon (chap. CXXX) l'appelle « le plus grand ministre du règne de Louis XIV. »

laissait la monarchie espagnole sans défense [1]. Le roi de France avait tout ce qui manquait à l'Espagne.

L'art d'attaquer les places n'était pas encore perfectionné comme aujourd'hui, parce que celui de les bien fortifier et de les bien défendre était plus ignoré. Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons.

Louis n'eut qu'à se présenter devant elles. (Juin 1667) Il entra dans Charleroi comme dans Paris; Ath, Tournai, furent prises en deux jours; Furnes, Armentières, Courtrai, ne tinrent pas davantage. Il descendit dans la tranchée devant Douai, qui se rendit le lendemain (6 juillet). Lille, la plus florissante ville de ces pays, la seule bien fortifiée, et qui avait une garnison de six mille hommes, capitula (27 auguste) après neuf jours de siége. Les Espagnols n'avaient que huit mille hommes à opposer à l'armée victorieuse; encore l'arrière-garde de cette petite armée fut-elle taillée en pièces (31 auguste) par le marquis, depuis maréchal, de Créqui. Le reste se cacha sous Bruxelles et sous Mons, laissant le roi vaincre sans combattre.

Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des succès si faciles, parut le voyage d'une cour. La bonne chère, le luxe et les plaisirs s'introduisirent alors dans les armées, dans le temps même que la discipline s'affermissait. Les officiers faisaient le devoir militaire beaucoup plus exactement, mais avec des commodités plus recherchées. Le maréchal de Turenne n'avait eu longtemps que des assiettes de fer en campagne. Le marquis d'Humières fut le premier, au siége d'Arras [2], en 1658, qui se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger des ragoûts et des entremets. Mais dans cette campagne de 1667, où un jeune roi, aimant la magnificence, étalait celle de sa cour dans les fatigues de la guerre, tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, dans les équipages. Ce luxe, la marque certaine de la richesse d'un grand État, et souvent la cause de la décadence d'un petit, était cependant encore très-peu de chose auprès de celui qu'on a vu depuis. Le roi, ses généraux et ses ministres allaient au rendez-vous de l'armée à

1. *Dont l'administration laissait la monarchie espagnole sans défense.* C'était le père Nithard, confesseur de la reine, qui l'avait accompagnée en Espagne et exerçait sur elle un empire absolu.

2. Il y a ici erreur, au moins dans le nom d'Arras. Arras appartenait à la France depuis le 13 juin 1640; en 1654, les Espagnols en tentèrent inutilement le siége, comme on l'a vu plus haut (chap. VI, p. 64).

cheval, au lieu qu'aujourd'hui il n'y a point de capitaine de cavalerie ni de secrétaire d'un officier général qui ne fasse ce voyage en chaise de poste avec des glaces et des ressorts, plus commodément et plus tranquillement qu'on ne faisait alors une visite dans Paris d'un quartier à un autre.

La délicatesse des officiers ne les empêchait point alors d'aller à la tranchée avec le pot[1] en tête et la cuirasse sur le dos. Le roi en donnait l'exemple : il alla ainsi à la tranchée devant Douai et devant Lille. Cette conduite sage conserva plus d'un grand homme. Elle a été trop négligée depuis par des jeunes gens peu robustes, pleins de valeur, mais de mollesse, et qui semblent plus craindre la fatigue que le danger.

La rapidité de ces conquêtes remplit d'alarmes Bruxelles; les citoyens transportaient déjà leurs effets dans Anvers. La conquête de la Flandre entière pouvait être l'ouvrage d'une campagne. Il ne manquait au roi que des troupes assez nombreuses pour garder les places prêtes à s'ouvrir à ses armes. Louvois lui conseilla de mettre de grosses garnisons dans les villes prises, et de les fortifier. Vauban, l'un de ces grands hommes et de ces génies qui parurent dans ce siècle pour le service de Louis XIV, fut chargé de ces fortifications. Il les fit suivant sa nouvelle méthode, devenue aujourd'hui la règle de tous les bons ingénieurs. On fut étonné de ne plus voir les places revêtues que d'ouvrages presque au niveau de la campagne. Les fortifications hautes et menaçantes n'en étaient que plus exposées à être foudroyées par l'artillerie : plus il les rendit rasantes, moins elles étaient en prise[2]. Il construisit la citadelle de Lille sur ces principes (1668). On n'avait point encore en France détaché le gouvernement d'une ville de celui de la forteresse. L'exemple commença en faveur de Vauban; il fut le premier gouverneur d'une citadelle. On peut encore observer que le premier de ces plans en relief qu'on voit dans la galerie du Louvre[3] fut celui des fortifications de Lille.

Le roi se hâta de venir jouir des acclamations des peuples, des adorations de ses courtisans et de ses maîtresses, et des fêtes qu'il donna à sa cour.

1. *Le pot.* Sorte de casque ou de coiffure militaire.
2. *Être en prise*, c'est-à-dire être exposé ; on dit aussi dans le sens contraire : *être hors de prise.*
3. Ces plans ont été depuis transportés aux Invalides.

CHAPITRE IX.

Conquête de la Franche-Comté. Paix d'Aix-la-Chapelle.

(1668) On était plongé dans les divertissements à Saint-Germain, lorsqu'au cœur de l'hiver, au mois de janvier [1], on fut étonné de voir des troupes marcher de tous côtés, aller e revenir sur les chemins de la Champagne, dans les Trois Évêchés: des trains d'artillerie, des chariots de munitions, s'arrêtaient, sous divers prétextes, dans la route qui mène de Champagne en Bourgogne. Cette partie de la France était remplie de mouvements dont on ignorait la cause. Les étrangers par intérêt, et les courtisans par curiosité, s'épuisaient en conjectures; l'Allemagne était alarmée : l'objet de ces préparatifs et de ces marches irrégulières était inconnu à tout le monde. Le secret dans les conspirations n'a jamais été mieux gardé qu'il le fut dans cette entreprise de Louis XIV. Enfin le 2 de février il part de Saint-Germain avec le jeune duc d'Enghien, fils du grand Condé, et quelques courtisans : les autres officiers étaient au rendez-vous des troupes. Il va à cheval à grandes journées, et arrive à Dijon. Vingt mille hommes assemblés de vingt routes différentes se trouvent le même jour en Franche-Comté, à quelques lieues de Besançon, et le grand Condé paraît à leur tête, ayant pour son principal lieutenant général Montmorency-Bouteville, son ami, devenu duc de Luxembourg [2],

1. La conquête si rapide de la Flandre avait inquiété les Hollandais, qui se hâtèrent de conclure avec la Suède et l'Angleterre le traité de la Triple alliance (23 janvier 1668). Ils demandèrent à Louis XIV, au nom de l'Espagne, un armistice de trois mois pour négocier un accommodement entre les deux couronnes : le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, le repoussa avec fierté en disant que cette suspension d'armes serait accordée par la nature, et qu'on n'avait pas besoin de la recevoir, comme une grâce, d'un ennemi. Louis XIV nous dit lui-même dans ses Mémoires (t. II, p. 344 et 345) qu'il fut piqué de ces paroles, et qu'il voulut prouver aux Espagnols qu'il pouvait continuer ses conquêtes malgré les rigueurs de la saison. Alors il prépara secrètement contre la Franche-Comté cette expédition si bien racontée par Voltaire.

2. Montmorency-Bouteville, plus tard maréchal de Luxembourg, était le fils posthume de ce comte de Bouteville, si connu par ses duels et décapité sous Louis XIII. Il s'était attaché, pendant la Fronde, à la fortune du prince de Condé, qui, pour récompenser son dévouement, lui fit épouser en 1661 Madeleine-Charlotte, héritière du duché-pairie de Luxembourg. « Elle était, dit Saint-Simon avec peu de respect, laide affreusement et de taille et de visage; c'était une grosse vilaine harengère dans son tonneau;

toujours attaché à lui dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Luxembourg était l'élève de Condé dans l'art de la guerre; et il obligea, à force de mérite, le roi, qui ne l'aimait pas, à l'employer.

Des intrigues eurent part à cette entreprise imprévue : le prince de Condé était jaloux de la gloire de Turenne, et Louvois de sa faveur auprès du roi, Condé était jaloux en héros, et Louvois en ministre. Le prince, gouverneur de la Bourgogne, qui touche à la Franche-Comté, avait formé le dessein de s'en rendre maître en hiver, en moins de temps que Turenne n'en avait mis l'été précédent à conquérir la Flandre française. Il communiqua d'abord son projet à Louvois, qui l'embrassa avidement, pour éloigner et rendre inutile Turenne, et pour servir en même temps son maître.

Cette province, assez pauvre alors en argent, mais très-fertile, bien peuplée, étendue en long de quarante lieues et large de vingt, avait le nom de Franche, et l'était en effet. Les rois d'Espagne en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Quoique ce pays fût du gouvernement de la Flandre, il n'en dépendait que peu. Toute l'administration était partagée et disputée entre le parlement et le gouverneur de la Franche-Comté. Le peuple jouissait de grands priviléges, toujours respectés par la cour de Madrid, qui ménageait une province jalouse de ses droits, et voisine de la France. Besançon même se gouvernait comme une ville impériale. Jamais peuple ne vécut sous une administration plus douce, et ne fut si attaché à ses souverains. Leur amour pour la maison d'Autriche s'est conservé pendant deux générations; mais cet amour était au fond celui de leur liberté. Enfin la Franche-Comté était heureuse, mais pauvre, et, puisqu'elle était une espèce de république, il y avait des factions. Quoi qu'en dise Pellisson, on ne se borna pas à employer la force.

On gagna d'abord quelques citoyens par des présents et des espérances. On s'assura l'abbé Jean de Vatteville, frère de celui qui, ayant insulté à Londres l'ambassadeur de France, avait procuré par cet outrage l'humiliation de la branche d'Autriche espagnole. Cet abbé, autrefois officier, puis chartreux, puis longtemps musulman chez les Turcs, et enfin ecclésiastique, eut

mais elle était fort riche par le défaut des enfants du premier lit, dont l'État parut à M. le prince un chausse-pied pour faire Bouteville duc et pair. » (*Mémoires* de Saint-Simon, chap. XVI.)

parole d'être grand doyen[1] et d'avoir d'autres bénéfices. On acheta peu cher quelques magistrats, quelques officiers; et à la fin même, le marquis d'Yenne, gouverneur général, devint si traitable, qu'il accepta publiquement, après la guerre, une grosse pension et le grade de lieutenant-général en France. Ces intrigues secrètes, à peine commencées, furent soutenues par vingt mille hommes. Besançon, la capitale de la province, est investie par le prince de Condé, Luxembourg court à Salins : le lendemain Besançon et Salins se rendirent. Besançon ne demanda pour capitulation que la conservation d'un saint suaire fort révéré dans cette ville; ce qu'on lui accorda très-aisément. Le roi arrivait à Dijon. Louvois, qui avait volé sur la frontière pour diriger toutes ces marches, vient lui apprendre que ces deux villes sont assiégées et prises. Le roi courut aussitôt se montrer à la fortune qui faisait tout pour lui.

Il alla assiéger Dôle en personne. Cette place était réputée forte; elle avait pour commandant le comte de Montrevel, homme d'un grand courage, fidèle par grandeur d'âme aux Espagnols qu'il haïssait, et au parlement qu'il méprisait. Il n'avait pour garnison que quatre cents soldats et les citoyens, et il osa se défendre. La tranchée ne fut point poussée dans les formes. A peine l'eut-on ouverte qu'une foule de jeunes volontaires, qui suivaient le roi, courut attaquer la contrescarpe et s'y logea : le prince de Condé, à qui l'âge et l'expérience avaient donné un courage tranquille, les fit soutenir à propos, et partagea leur péril pour les en tirer. Ce prince était partout avec son fils, et venait ensuite rendre compte de tout au roi, comme un officier qui aurait eu sa fortune à faire. Le roi, dans son quartier, montrait plutôt la dignité d'un monarque dans sa cour qu'une ardeur impétueuse qui n'était pas nécessaire. Tout le cérémonial de Saint-Germain était observé. Il avait son petit coucher, ses grandes, ses petites entrées, une salle des audiences dans sa tente. Il ne tempérait le faste du trône qu'en faisant manger à sa table ses officiers généraux et ses aides de camp[2]. On ne lui voyait point, dans les travaux de

1. *D'être grand doyen.* Le grand doyen du chapitre de Besançon était le premier dignitaire ecclésiastique de la province après l'archevêque.

2. Nous avons déjà parlé (note 2 de la page 45) du cérémonial de la cour dans les réceptions solennelles. Si on voulait juger ces règles minutieuses ou plutôt ce véritable code de l'étiquette avec nos idées d'aujourd'hui, on serait tenté de n'en apercevoir que la frivolité et la tyrannie. Mais écoutons Louis XIV traitant lui-même dans ses Mémoires (t. II, p. 66) cette

la guerre, ce courage emporté de François Ier et de Henri IV, qui cherchaient toutes les espèces de danger. Il se contentait de ne les pas craindre, et d'engager tout le monde à s'y précipiter pour lui avec ardeur. Il entra dans Dôle (14 février 1668) au bout de quatre jours de siége, douze jours après son départ de Saint-Germain ; et enfin, en moins de trois semaines, toute la Franche-Comté lui fut soumise. Le conseil d'Espagne, étonné et indigné du peu de résistance, écrivit au gouverneur « que le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de ce pays, au lieu d'y aller en personne. »

Tant de fortune et tant d'ambition réveillèrent l'Europe assoupie ; l'Empire commença à se remuer, et l'empereur à lever des troupes[1]. Les Suisses, voisins des Francs-Comtois, et qui n'avaient guère alors d'autre bien que leur liberté, tremblèrent pour elle. Le reste de la Flandre pouvait être envahi au printemps prochain. Les Hollandais, à qui il avait toujours importé d'avoir les Français pour amis, frémissaient de les avoir

question du cérémonial : « Ceux-là s'abusent lourdement, qui s'imaginent que ce ne soit là que des affaires de cérémonie. Les peuples sur qui nous régnons, ne pouvant pas pénétrer le fond des affaires, règlent d'ordinaire leurs jugements sur ce qu'ils voient au dehors, et c'est le plus souvent sur les séances et sur les rangs qu'ils mesurent leurs respects et leur obéissance. Comme il est important au public de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres, qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer avec lui ; et l'on ne peut, sans faire tort à tout le corps de l'Etat, ôter à son chef les moindres marques de supériorité qui le distinguent des autres membres. » A l'armée, tout le cérémonial de Saint-Germain était observé, comme le dit Voltaire, et même plus rigoureusement qu'il ne le dit. Il y a dans les Mémoires de Saint-Simon quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt : « Je ne parlerai pas de la manière de vivre du roi quand il s'est trouvé dans ses armées ; je dirai seulement qu'il n'y mangeait soir et matin qu'avec des gens *d'une qualité à pouvoir avoir cet honneur*. Quand on y pouvait prétendre, on le faisait demander au roi par le premier gentilhomme de la chambre en service. Il rendait la réponse, et dès le lendemain, si elle était favorable, on se présentait au roi lorsqu'il allait dîner, qui vous disait : Monsieur, mettez-vous à table. *Les grades militaires, même d'ancien lieutenant-général, ne suffisaient pas.* On a vu que M. de Vauban, lieutenant-général si distingué depuis tant d'années, y mangea pour la première fois à la fin du siége de Namur, et qu'il fut comblé de cette distinction.... Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même avec aucuns princes du sang, qui n'y ont mangé qu'à des festins de leurs noces, quand le roi les a voulu faire. » (*Mémoires* de Saint-Simon, chap. CDXVII.)

1. *Et l'empereur à lever des troupes.* Nous avons déjà dit que le traité de la Triple alliance (23 janvier 1668) avait précédé la conquête de la Franche-Comté. Quant à l'empereur, il ne leva des troupes que pour la forme et par convenance ; car c'était quelques jours auparavant (17 janvier 1668) qu'il avait signé avec Louis XIV le traité de partage de la monarchie espagnole. La publication de M. Mignet a jeté un grand jour sur toute cette partie du règne, et rectifié ou complété sur plus d'un point les assertions de l'historien.

pour voisins. L'Espagne alors eut recours à ces mêmes Hollandais, et fut en effet protégée par cette petite nation, qui ne lui paraissait auparavant que méprisable et rebelle.

La Hollande était gouvernée par Jean de Witt, qui dès l'âge de vingt-huit ans avait été élu grand pensionnaire[1], homme amoureux de la liberté de son pays autant que de sa grandeur personnelle : assujetti à la frugalité et à la modestie de sa république, il n'avait qu'un laquais et une servante, et allait à pied dans la Haye, tandis que dans les négociations de l'Europe son nom était compté avec les noms des plus puissants rois : homme infatigable dans le travail, plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires, excellent citoyen, grand politique, et qui cependant fut depuis très-malheureux.

Il avait contracté avec le chevalier Temple, ambassadeur d'Angleterre à la Haye, une amitié bien rare entre des ministres. Temple était un philosophe qui joignait les lettres aux affaires; homme de bien, malgré les reproches que l'évêque Burnet lui a faits d'athéisme; né avec le génie d'un sage républicain, aimant la Hollande comme son propre pays, parce qu'elle était libre, et aussi jaloux de cette liberté que le grand pensionnaire lui-même. Ces deux citoyens s'unirent avec le comte de Dhona, ambassadeur de Suède, pour arrêter les progrès du roi de France.

Ce temps était marqué pour les événements rapides. La Flandre, qu'on nomme Flandre française, avait été prise en trois mois, la Franche-Comté en trois semaines. Le traité entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède, pour tenir la balance de l'Europe et réprimer l'ambition de Louis XIV, fut proposé et conclu en cinq jours. Le conseil de l'empereur Léopold n'osa entrer dans cette intrigue. Il était lié par le traité secret qu'il avait signé avec le roi de France pour dépouiller le jeune roi d'Espagne. Il encourageait secrètement l'union de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande; mais il ne prenait aucunes mesures ouvertes.

1. Chaque ville était gouvernée par un pensionnaire, le premier des magistrats municipaux, ainsi nommé de la *pension* qu'il recevait de la cité. Chaque province avait son grand pensionnaire, qui faisait les fonctions de ministre d'Etat; mais comme la Hollande était la plus importante et la plus riche des Provinces-Unies, son grand pensionnaire exerçait une sorte de supériorité sur tous les autres, et il était regardé comme le chef de la république. Jean de Witt, né en 1625 à Dordrecht, avait été nommé pensionnaire de la ville en 1650, et grand pensionnaire de Hollande en 1653, après la mort du dernier stathouder, Guillaume II, père du célèbre Guillaume d'Orange.

Louis XIV fut indigné qu'un petit État tel que la Hollande conçût l'idée de borner ses conquêtes et d'être l'arbitre des rois, et plus encore qu'elle en fût capable. Cette entreprise des Provinces-Unies lui fut un outrage sensible qu'il fallut dévorer, et dont il médita dès lors la vengeance.

Tout ambitieux, tout puissant et tout irrité qu'il était, il détourna l'orage qui allait s'élever de tous les côtés de l'Europe. Il proposa lui-même la paix[1]. La France et l'Espagne choisirent Aix-la-Chapelle pour le lieu des conférences, et le nouveau pape Rospigliosi, Clément IX, pour médiateur.

La cour de Rome, pour décorer sa faiblesse d'un crédit apparent, rechercha par toutes sortes de moyens l'honneur d'être l'arbitre entre les couronnes. Elle n'avait pu l'obtenir au traité pes Pyrénées : elle parut l'avoir au moins à la paix d'Aix-la-Chapelle. Un nonce fut envoyé à ce congrès pour être un fantôme d'arbitre entre des fantômes de plénipotentiaires. Les Hollandais, déjà jaloux de la gloire, ne voulurent point partager celle de conclure ce qu'ils avaient commencé. Tout se traitait en effet à Saint-Germain, par le ministère de leur ambassadeur Van-Beuning. Ce qui avait été accordé en secret par lui était envoyé à Aix-la-Chapelle, pour être signé avec appareil par les ministres assemblés au congrès. Qui eût dit trente ans auparavant qu'un bourgeois de Hollande obligerait la France et l'Espagne à recevoir sa médiation?

Ce Van-Beuning, échevin d'Amsterdam, avait la vivacité d'un Français et la fierté d'un Espagnol. Il se plaisait à choquer, dans toutes les occasions, la hauteur impérieuse du roi, et opposait une inflexibilité républicaine au ton de supériorité que les ministres de France commençaient à prendre. « Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi? » lui disait M. de Lionne

1. Louis XIV nous apprend dans ses Mémoires qu'il hésita d'abord s'il ferait la paix (t. II, p. 361) : il avait levé trois armées qui devaient envahir en même temps les Pays-Bas, la première par la vallée de l'Escaut, la seconde au centre par la Meuse, l'autre à l'est par la Moselle; Créquy, Turenne et Condé étaient déjà choisis pour les commander. Dans ces grandes circonstances, le roi consulta ses généraux et ses ministres : Turenne et Condé demandèrent la continuation de la guerre, et promirent la conquête des Pays-Bas avant la fin de la campagne : l'Espagne était affaiblie, l'Empire divisé ou allié de la France, l'Angleterre mal préparée à une guerre offensive, la Suède trop éloignée du théâtre des événements, la Hollande impuissante avec les seules forces de la république. Richelieu, qui avait tant de hardiesse dans l'esprit et de fierté dans le caractère, aurait peut-être suivi de pareils conseils et bravé les menaces de la Triple alliance; Louis XIV et de Lionne, élevés dans les idées de Mazarin, aimèrent mieux désarmer l'Europe en gardant la Flandre, et réserver l'avenir.

dans une conférence. « J'ignore ce que veut le roi, dit Van-Beuning, je considère ce qu'il peut. » Enfin, à la cour du plus superbe monarque du monde, un bourgmestre conclut avec autorité (2 mai 1668) une paix par laquelle le roi fut obligé de rendre la Franche-Comté. Les Hollandais eussent bien mieux aimé qu'il eût rendu la Flandre, et être délivrés d'un voisin si redoutable; mais toutes les nations trouvèrent que le roi marquait assez de modération en se privant de la Franche-Comté. Cependant il gagnait davantage en retenant les villes de Flandre, et il s'ouvrait les portes de la Hollande, qu'il songeait à détruire dans le temps qu'il lui cédait.

CHAPITRE X.

Travaux et magnificence de Louis XIV. Aventure singulière en Portugal. Casimir en France. Secours en Candie. Conquête de la Hollande.

Louis XIV, forcé de rester quelque temps en paix, continua, comme il avait commencé, à régler, à fortifier [1] et embellir son royaume. Il fit voir qu'un roi absolu, qui veut le bien, vient à bout de tout sans peine. Il n'avait qu'à commander, et les succès dans l'administration étaient aussi rapides que l'avaient été ses conquêtes. C'était une chose véritablement admirable de voir les ports de mer, auparavant déserts, ruinés, maintenant entourés d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts de navires et de matelots, et contenant déjà près de soixante grands vaisseaux qu'il pouvait armer en guerre. De nouvelles colonies, protégées par son pavillon, partaient de tous côtés pour l'Amérique, pour les Indes orientales, pour les côtes de l'Afrique. Cependant en France, et sous ses yeux, des édifices immenses occupaient des milliers d'hommes, avec tous les arts que l'architecture entraîne après elle; et dans l'intérieur de sa cour et de sa capitale, des arts plus nobles et plus ingénieux donnaient à la France des plaisirs et une gloire dont les siècles précédents n'avaient pas eu même l'idée. Les lettres florissaient; le bon goût et la raison pénétraient dans les écoles de la barbarie. Tous ces détails de la gloire et de la

1. C'est en 1669, quelque temps après la paix d'Aix-la-Chapelle, que Boi-

félicité de la nation trouveront leur véritable place dans cette histoire; il ne s'agit ici que des affaires générales et militaires.

Le Portugal donnait en ce temps un spectacle étrange à l'Europe. Don Alfonse, fils indigne de l'heureux don Jean de Bragance, y régnait : il était furieux et imbécile. Sa femme, fille du duc de Nemours, amoureuse de don Pèdre, frère d'Alfonse, osa concevoir le projet de détrôner son mari et d'épouser son amant. L'abrutissement du mari justifia l'audace de la reine; et ayant acquis dans le royaume, par son habileté, l'autorité que son mari avait perdue par ses fureurs, elle le fit enfermer (novembre 1667.) Elle obtint bientôt de Rome une bulle pour épouser son beau-frère. Il n'est pas étonnant que Rome ait accordé cette bulle; mais il l'est que des personnes toutes-puissantes en aient besoin. Ce que Jules II avait accordé sans difficulté au roi d'Angleterre Henri VIII, Clément IX l'accorda à l'épouse d'un roi de Portugal. La plus petite intrigue fait dans un temps ce que les plus grands ressorts ne peuvent opérer dans un autre. Il y a toujours deux poids et deux mesures pour tous les droits des rois et des peuples; et ces deux mesures étaient au Vatican depuis que les papes influèrent sur les affaires de l'Europe. Il serait impossible de comprendre comment tant de nations avaient laissé une si étrange autorité au pontife de Rome, si l'on ne savait combien l'usage a de force.

Cet événement, qui ne fut une révolution que dans la famille royale, et non dans le royaume de Portugal, n'ayant rien changé aux affaires de l'Europe, ne mérite d'attention que par sa singularité.

leau écrivait son Épître 1re au Roi. Au tableau brillant que vient de tracer l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, on peut comparer cette poésie sérieuse et grave, qui n'est presque que de l'histoire mise en vers :

« Pour moi, loin des combats, sur un ton moins terrible,
Je dirai les exploits de ton règne paisible;
Je peindrai les plaisirs en foule renaissants,
Les oppresseurs du peuple à leur tour gémissants,
. . . . . .
Le soldat dans la paix sage et laborieux,
Nos artisans grossiers rendus industrieux.
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.
Tantôt je tracerai tes pompeux bâtiments,
Des loisirs d'un héros nobles amusements.
J'entends déjà frémir les deux mers, étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées. »

La France reçut bientôt après un roi qui descendait du trône d'une autre manière. (1668) Jean-Casimir, roi de Pologne, renouvela l'exemple de la reine Christine. Fatigué des embarras du gouvernement, et voulant vivre heureux, il choisit sa retraite à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain, dont il fut abbé. Paris, devenu depuis quelques années le séjour de tous les arts, était une demeure délicieuse pour un roi qui cherchait les douceurs de la société et qui aimait les lettres. Il avait été jésuite et cardinal avant d'être roi; et dégoûté également de la royauté et de l'Église, il ne cherchait qu'à vivre en particulier et en sage, et ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât à Paris le titre de majesté.

Mais une affaire plus intéressante tenait tous les princes chrétiens attentifs.

Les Turcs, moins formidables à la vérité que du temps des Mahomet, des Sélim et des Soliman, mais dangereux encore et forts de nos divisions, après avoir bloqué Candie pendant huit années, l'assiégeaient régulièrement avec toutes les forces de leur empire. On ne sait s'il était plus étonnant que les Vénitiens se fussent défendus si longtemps, ou que les rois de l'Europe les eussent abandonnés.

Les temps sont bien changés. Autrefois, lorsque l'Europe chrétienne était barbare, un pape, ou même un moine, envoyait des millions de chrétiens combattre les mahométans dans leur empire; nos États s'épuisaient d'hommes et d'argent pour aller conquérir la misérable et stérile province de Judée[1]: et maintenant que l'île de Candie, réputée le boulevard de la chrétienté, était inondée de soixante mille Turcs, les rois chrétiens regardaient cette perte avec indifférence. Quelques galères de Malte et du pape étaient le seul secours qui défendait cette république contre l'empire ottoman. Le sénat de Venise, aussi impuissant que sage, ne pouvait, avec ses soldats mercenaires et des secours si faibles, résister au grand vizir

1. Dans l'*Essai sur les Mœurs* (chap. LII), Voltaire a condamné les croisades avec plus de vivacité encore; il les appelle des *folies guerrières*. Montesquieu, dans la *Grandeur et décadence des Romains* (chap. XXIII), ne les a pas appréciées avec plus de justice. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'établir la légitimité de ces guerres extraordinaires : il ne faut plus les juger avec les idées des philosophes du XVIIIe siècle, mais avec l'esprit de foi qui animait la société chrétienne au moyen âge. Remarquons seulement que les croisades ont arrêté pendant deux siècles l'invasion musulmane, jusqu'alors irrésistible dans sa marche sur l'Europe, qu'elles ont révélé et cimenté l'union des États chrétiens, préparé l'émancipation des communes et hâté le développement intellectuel des nations de l'Occident.

Kiuperli, bon ministre, meilleur général, maître de l'empire de la Turquie, suivi de troupes formidables, et qui même avait de bons ingénieurs.

Le roi donna inutilement aux autres princes l'exemple de secourir Candie. Ses galères et les vaisseaux nouvellement construits dans le port de Toulon y portèrent sept mille hommes commandés par le duc de Beaufort : secours devenu trop faible dans un si grand danger, parce que la générosité française ne fut imitée de personne.

La Feuillade, simple gentilhomme français, fit une action qui n'avait d'exemple que dans les anciens temps de la chevalerie. Il mena près de trois cents gentilshommes à Candie à ses dépens, quoiqu'il ne fût pas riche. Si quelque autre nation avait fait pour les Vénitiens à proportion de La Feuillade, il est à croire que Candie eût été délivrée. Ce secours ne servit qu'à retarder la prise de quelques jours*, et à verser du sang inutilement. Le duc de Beaufort périt dans une sortie, et Kiuperli entra enfin par capitulation dans cette ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines (16 septembre 1669).

Les Turcs, dans ce siége, s'étaient montrés supérieurs aux chrétiens, même dans la connaissance de l'art militaire. Les plus gros canons qu'on eût vus encore en Europe furent fondus dans leur camp. Ils firent, pour la première fois, des lignes parallèles dans les tranchées. C'est d'eux que nous avons pris cet usage; mais ils ne le tinrent que d'un ingénieur italien. Il est certain que des vainqueurs tels que les Turcs, avec de l'expérience, du courage, des richesses, et cette constance dans le travail qui faisait alors leur caractère, devaient conquérir l'Italie et prendre Rome en bien peu de temps : mais les lâches empereurs qu'ils ont eus depuis, leurs mauvais généraux, et le vice de leur gouvernement, ont été le salut de la chrétienté.

Le roi, peu touché de ces événements éloignés, laissait mûrir son grand dessein de conquérir tous les Pays-Bas, et de commencer par la Hollande. L'occasion devenait tous les jours plus favorable. Cette petite république dominait sur les mers; mais sur la terre rien n'était plus faible. Liée avec l'Espagne et avec l'Angleterre, en paix avec la France, elle se reposait avec trop de sécurité sur les traités et sur les avantages d'un commerce immense. Autant que ses armées navales étaient

disciplinées et invincibles, autant[1] ses troupes de terre étaient mal tenues et méprisables. Leur cavalerie n'était composée que de bourgeois qui ne sortaient jamais de leurs maisons, et qui payaient des gens de la lie du peuple pour faire le service en leur place. L'infanterie était à peu près sur le même pied; les officiers, les commandants même des places de guerre étaient les enfants ou les parents des bourgmestres, nourris dans l'inexpérience et dans l'oisiveté, regardant leurs emplois comme des prêtres regardent leurs bénéfices. Le pensionnaire Jean de Witt avait voulu corriger cet abus, mais il ne l'avait pas assez voulu, et ce fut une des grandes fautes de ce républicain.

(1670) Il fallait d'abord détacher l'Angleterre de la Hollande. Cet appui venant à manquer aux Provinces-Unies, leur ruine paraissait inévitable. Il ne fut pas difficile à Louis XIV d'engager Charles dans ses desseins. Le monarque anglais n'était pas, à la vérité, fort sensible à la honte que son règne et sa nation avaient reçue, lorsque ses vaisseaux furent brûlés jusque dans la rivière de la Tamise par la flotte hollandaise. Il ne respirait ni la vengeance ni les conquêtes. Il voulait vivre dans les plaisirs, et régner avec un pouvoir moins gêné; c'est par là qu'on le pouvait séduire. Louis, qui n'avait qu'à parler alors pour avoir de l'argent, en promit beaucoup au roi Charles, qui n'en pouvait avoir sans son parlement. Cette liaison secrète entre les deux rois ne fut confiée en France qu'à Madame, sœur de Charles II et épouse de Monsieur, frère unique du roi, à Turenne et à Louvois.

(Mai 1670) Une princesse de vingt-six ans fut le plénipotentiaire qui devait consommer ce traité avec le roi Charles. On prit pour prétexte du passage de Madame en Angleterre un voyage que le roi voulut faire dans ses conquêtes nouvelles vers Dunkerque et vers Lille. La pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage. Trente mille hommes précédèrent ou suivirent la marche du roi; les uns destinés à renforcer les garnisons des pays conquis, les autres à travailler aux fortifications, quelques-uns à aplanir les chemins. Le roi menait avec lui la

1. *Autant que.... autant.* Cette tournure a vieilli; on dit simplement aujourd'hui : *autant.... autant.* Pascal a écrit comme Voltaire : « *Autant que* ce dessein était utile, *autant* l'exécution en était pénible. » On trouve des exemples analogues dans Racine et dans Bossuet.

reine sa femme, toutes les princesses et les plus belles femmes de sa cour. Madame brillait au milieu d'elles, et goûtait dans le fond de son cœur le plaisir et la gloire de tout cet appareil, qui couvrait son voyage. Ce fut une fête continuelle depuis Saint-Germain jusqu'à Lille.

Le roi, qui voulait gagner les cœurs de ses nouveaux sujets et éblouir ses voisins, répandait partout ses libéralités avec profusion; l'or et les pierreries étaient prodigués à quiconque avait le moindre prétexte pour lui parler. La princesse Henriette s'embarqua à Calais, pour voir son frère qui s'était avancé jusqu'à Cantorbéry. Charles, séduit par son amitié pour sa sœur et par l'argent de la France, signa tout ce que Louis XIV voulait, et prépara la ruine de la Hollande au milieu des plaisirs et des fêtes.

La perte de Madame, morte à son retour d'une manière soudaine et affreuse, jeta des soupçons injustes sur Monsieur [1], et ne changea rien aux résolutions des deux rois [2]. Les dépouilles de la république qu'on devait détruire étaient déjà partagées par le traité secret entre les cours de France et d'Angleterre, comme en 1635 on avait partagé la Flandre avec les Hollandais. Ainsi on change de vues, d'alliés et d'ennemis, et on est souvent trompé dans tous ses projets. Les bruits de cette entreprise prochaine commençaient à se répandre; mais l'Europe les écoutait en silence. L'empereur occupé des séditions de la Hongrie, la Suède endormie par les négociations, l'Espagne toujours faible, toujours irrésolue et toujours lente, laissaient une libre carrière à l'ambition de Louis XIV.

La Hollande, pour comble de malheur, était divisée en deux

1 Voy. plus loin, aux *Anecdotes*, chap. XXVI.

2. M. Mignet a fait connaître (partie IV *bis*, sections I et IV) les détails de cette négociation commencée le 5 mai 1668, quelques jours après la paix d'Aix-la-Chapelle, et terminée seulement le 12 février 1672. Charles II signa successivement trois traités : le premier, à Douvres (juin 1670) : il ne devait être connu que de ses conseillers catholiques : le second, à Londres (décembre 1670); il avait été communiqué à ses ministres protestants ; le troisième, à White-Hall (février 1672) : il était destiné à l'Angleterre tout entière. Dans le premier, le plus curieux et le plus étonnant de tous, Charles II se déclare « convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine aussitôt que le bien des affaires de son royaume le lui pourra permettre. » De son côté, Louis XIV s'engage à envoyer six mille hommes en Angleterre si l'abjuration du roi amène quelque trouble, et à lui fournir au préalable deux millions de livres, ce que le cabinet de Versailles appelle *les deux millions de la catholicité*.

factions : l'une, des républicains rigides à qui toute ombre d'autorité despotique semblait un monstre contraire aux lois de l'humanité ; l'autre, des républicains mitigés, qui voulaient établir dans les charges de ses ancêtres le jeune prince d'Orange si célèbre depuis sous le nom de Guillaume III. Le grand pensionnaire Jean de Witt et Corneille son frère étaient à la tête des partisans austères de la liberté ; mais le parti du jeune prince commençait à prévaloir. La république, plus occupée de ses dissensions domestiques que de son danger, contribuait elle-même à sa ruine.

Des mœurs étonnantes, introduites depuis plus de sept cents ans chez les chrétiens, permettaient que des prêtres fussent seigneurs temporels et guerriers. Louis soudoya l'archevêque de Cologne, Maximilien de Bavière, et ce même Van-Galen, évêque de Munster, abbé de Corbie en Westphalie, comme il soudoyait le roi d'Angleterre, Charles II. Il avait précédemment secouru les Hollandais contre cet évêque, et maintenant il le paye pour les écraser. C'était un homme singulier que l'histoire ne doit point négliger de faire connaître. Fils d'un meurtrier, et né dans la prison où son père fut enfermé quatorze ans, il était parvenu à l'évêché de Munster par des intrigues secondées de la fortune. A peine élu évêque, il avait voulu dépouiller la ville de ses priviléges. Elle résista, il l'assiégea ; il mit à feu et à sang le pays qui l'avait choisi pour son pasteur. Il traita de même son abbaye de Corbie. On le regardait comme un brigand à gages, qui tantôt recevait de l'argent des Hollandais pour faire la guerre à ses voisins, tantôt en recevait de la France contre la république.

La Suède n'attaqua pas les Provinces-Unies ; mais elle les abandonna dès qu'elle les vit menacées, et rentra dans ses anciennes liaisons avec la France moyennant quelques subsides. Tout conspirait à la destruction de la Hollande.

Il est singulier et digne de remarque que, de tous les ennemis qui allaient fondre sur ce petit État, il n'y en eût pas un qui pût alléguer un prétexte de guerre. C'était une entreprise a peu près semblable à cette ligue de Louis XII, de l'empereur Maximilien et du roi d'Espagne, qui avaient autrefois conjuré la perte de la république de Venise, parce qu'elle était riche et fière.

Les États-Généraux consternés écrivirent au roi, lui demandant humblement si les grands préparatifs qu'il faisait étaient

en effet destinés contre eux, ses anciens et fidèles alliés; en quoi ils l'avaient offensé; quelle réparation il exigeait. Il répondit « qu'il ferait de ses troupes l'usage que demanderait sa dignité, dont il ne devait compte à personne. » Ses ministres alléguaient pour toute raison que le gazetier de Hollande avait été trop insolent, et qu'on disait que Van-Beuning avait fait frapper une médaille injurieuse à Louis XIV. Le goût des devises régnait alors en France. On avait donné à Louis XIV la devise du soleil avec cette légende : *Nec pluribus impar*. On prétendait que Van-Beuning s'était fait représenter avec un soleil, et ces mots pour âme [1] : IN CONSPECTU MEO STETIT SOL; *A mon aspect le soleil s'est arrêté* [2]. Cette médaille n'exista jamais [3]. Il est vrai que les États avaient fait frapper une médaille dans laquelle ils avaient exprimé tout ce que la république avait fait de glorieux : *Assertis legibus; emendatis sacris; adjutis, defensis, conciliatis regibus; vindicata marium libertate; stabilita orbis Europæ quiete.* « Les lois affermies; la religion épurée; les rois secourus, défendus et réunis; la liberté des mers vengée; l'Europe pacifiée. »

Ils ne se vantaient en effet de rien qu'ils n'eussent fait : cependant ils firent briser le coin de cette médaille pour apaiser Louis XIV [4].

1. Terme de blason. On appelle *âme* les mots qui servent à expliquer la figure représentée dans le corps d'une devise.

2. « Il est vrai que depuis on a frappé en Hollande une médaille qu'on a cru être celle de Van-Beuning ; mais elle ne porte point de date. Elle représente un combat avec un soleil qui culmine sur la tête des combattants. La légende est : *Stetit sol in medio cœli.* Cette médaille, que des particuliers ont fabriquée, n'a été faite que pour la bataille d'Hochstedt, en 1709, à l'occasion de ces deux vers qui coururent alors :

Alter in egregio nuper certamine Josue
Clamavit : Sta, sol Gallice! solque stetit.

« Or, Van-Beuning ne s'appelait point Josué, mais Conrad. » (Note de Voltaire.) — Il faut avouer que la raison que donne Voltaire n'est pas bien concluante.

3. M. Mignet ne paraît pas douter (partie IV *bis*, section I) que cette médaille n'ait existé en effet; mais il rapporte une conversation de Van-Beuning avec le marquis de Pomponne, ambassadeur extraordinaire du roi de France à la Haye, où le fier Hollandais, 2 mai 1669, se défendit d'avoir lui-même commis ou imaginé « une si grande et si téméraire extravagance. » (Partie IV *bis*, section IV.)

4. Voltaire n'a pas fait connaître la véritable cause de la guerre de Hollande. Comme le remarque M. Mignet (partie IV *bis*, section I), « c'était une guerre de politique autant qu'une guerre de ressentiment. N'ayant plus à craindre l'Espagne, ayant affaibli l'Autriche et divisé l'Allemagne, voyant l'Angleterre désunie et les sentiments hostiles de la nation paralysés par les dispositions favorables des princes qui régnaient sur elle, Louis XIV ne pouvait rencontrer d'obstacle sérieux à sa politique sur le continent que

Le roi d'Angleterre, de son côté, leur reprochait que leur flotte n'avait pas baissé son pavillon devant un bateau anglais, et alléguait encore un certain tableau où Corneille de Witt, frère du pensionnaire, était peint avec les attributs d'un vainqueur. On voyait des vaisseaux pris et brûlés dans le fond du tableau. Ce Corneille de Witt, qui en effet avait eu beaucoup de part aux exploits maritimes contre l'Angleterre, avait souffert ce faible monument de sa gloire ; mais ce tableau presque ignoré était dans une chambre où l'on n'entrait presque jamais. Les ministres anglais qui mirent par écrit les griefs de leur roi contre la Hollande y spécifièrent des tableaux injurieux, *abusive pictures*. Les États, qui traduisaient toujours les mémoires des ministres en français, ayant traduit *abusive* par le mot *fautifs*, *trompeurs*, répondirent qu'ils ne savaient ce que c'était que ces *tableaux trompeurs*. En effet, ils ne devinèrent jamais qu'il était question de ce portrait d'un de leurs concitoyens, et ils ne purent imaginer ce prétexte de la guerre.

Tout ce que les efforts de l'ambition et de la prudence hu-

dans la clairvoyance, l'habileté, les subsides et la puissance des Hollandais. » On retrouve les mêmes pensées dans une lettre du 1er novembre 1671, que le marquis de Louvois écrivit au prince de Condé, pour le consulter au nom du roi : « Le véritable moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols était d'abaisser les Hollandais, et de les anéantir, s'il était possible. » Il ne faut donc pas voir seulement, dans la guerre de Hollande, les représailles d'une vanité blessée. Une autre raison ne paraît pas avoir été sans influence sur les résolutions de Louis XIV. Colbert essayait alors de ranimer ou plutôt de créer l'industrie française, et il l'avait *protégée* contre la concurrence des peuples voisins par des droits plus nombreux et plus élevés. D'un autre côté, pour assurer à notre marine renaissante le monopole du commerce extérieur, il avait chargé les navires étrangers, à leur arrivée en France, d'impositions nouvelles que les nôtres n'avaient pas à payer. Les Hollandais avaient été frappés plus qu'aucune autre nation par ces mesures, car chaque année plus de quatre mille de leurs vaisseaux entraient dans nos ports. Ils envoyèrent P. Grotius, dès le 14 octobre 1670, réclamer auprès de Louis XIV. L'ambassadeur défendit la cause des États par des raisons que ne désavoueraient pas les défenseurs modernes du *Libre Échange*. « Dieu, par sa providence toute divine, a de telle sorte diversifié la nature des terres et des climats, que chaque pays porte quelque chose de particulier et qui n'est pas commun aux autres, et veut débiter ce qu'il a de superflu en échange de ce qui lui manque. Il est aisé à comprendre que ceux qui facilitent ce commerce facilitent aussi les moyens qui rendent les peuples heureux et contents, et au contraire ceux qui le rendent difficile en lui bouchant les entrées par des impositions excessives empêchent leurs sujets de jouir non seulement de ce qui croît ailleurs, mais encore de pouvoir revendre en échange ce qu'ils ont chez eux. » (Partie IV *bis*, section IV.) Colbert tint bon ; alors les Hollandais usèrent de représailles contre les marchandises et les vins de France. Louis XIV y répondit par des édits plus rigoureux encore, et la rupture commerciale précéda de deux années la rupture politique

maine peuvent préparer pour détruire une nation, Louis XIV l'avait fait. Il n'y a pas chez les hommes d'exemple d'une petite entreprise formée avec des préparatifs plus formidables. De tous les conquérants qui ont envahi une partie du monde, il n'y en a pas un qui ait commencé ses conquêtes avec autant de troupes réglées et autant d'argent que Louis en employa pour subjuguer le petit État des Provinces-Unies. Cinquante millions, qui en feraient aujourd'hui quatre-vingt-dix-sept, furent consommés à cet appareil. Trente vaisseaux de cinquante pièces de canon joignirent la flotte anglaise, forte de cent voiles. Le roi, avec son frère, alla sur les frontières de la Flandre espagnole et de la Hollande, vers Maestricht et Charleroi, avec plus de cent douze mille hommes. L'évêque de Munster et l'électeur de Cologne en avaient environ vingt mille. Les généraux de l'armée du roi étaient Condé et Turenne. Luxembourg commandait sous eux. Vauban devait conduire les siéges. Louvois était partout avec sa vigilance ordinaire. Jamais on n'avait vu une armée si magnifique, et en même temps mieux disciplinée. C'était surtout un spectacle imposant, que la maison du roi nouvellement réformée. On y voyait quatre compagnies des gardes du corps, chacune composée de trois cents gentilshommes, entre lesquels il y avait beaucoup de jeunes *cadets* sans paye, assujettis comme les autres à la régularité du service; deux cents gendarmes de la garde, deux cents chevau-légers, cinq cents mousquetaires, tous gentilshommes choisis, parés de leur jeunesse et de leur bonne mine; douze compagnies de la gendarmerie, depuis augmentées jusqu'au nombre de seize. Les cent-suisses mêmes[1] accompagnaient le roi, et ses régiments des gardes françaises et suisses montaient la garde devant sa maison ou devant sa tente. Ces troupes, pour la plupart couvertes d'or et d'argent, étaient en même temps un objet de terreur et d'admiration pour des peuples chez qui toute espèce de magnificence était inconnue. Une discipline devenue encore plus exacte avait mis dans l'armée un nouvel ordre. Il n'y avait point encore d'inspecteurs de cavalerie et d'infanterie, comme nous en avons vu depuis; mais deux hommes uniques, chacun dans

1. Les chevau-légers, compagnie d'élite de deux cents hommes, avaient été appelés depuis Henri IV à faire partie de la garde du roi. La compagnie des cent-suisses avait été créée, sous Charles VIII, pour le service et la garde des rois de France. Elle subsista jusqu'au 10 août 1792, où elle disparut avec la vieille royauté.

leur genre, en faisaient les fonctions. Martinet mettait alors l'infanterie sur le pied de discipline où elle est aujourd'hui. Le chevalier de Fourilles faisait la même charge dans la cavalerie. Il y avait un an que Martinet avait mis la baïonnette en usage dans quelques régiments. Avant lui on ne s'en servait pas d'une manière constante et uniforme. Ce dernier effort peut-être de ce que l'art militaire a inventé de plus terrible était connu, mais peu pratiqué, parce que les piques prévalaient. Il avait imaginé des pontons de cuivre, qu'on portait aisément sur des charrettes [1]. Le roi, avec tant d'avantages, sûr de sa fortune et de sa gloire, menait avec lui un historien qui devait écrire ses victoires; c'était Pellisson, homme dont il sera parlé dans l'article des beaux-arts, plus capable de bien écrire que de ne pas flatter.

Ce qui avançait encore la chute des Hollandais, c'est que le marquis de Louvois avait fait acheter chez eux par le comte de Bentheim, secrètement gagné, une grande partie des munitions qui allaient servir à les détruire, et avait ainsi dégarni beaucoup leurs magasins. Il n'est point du tout étonnant que des marchands eussent vendu ces provisions avant la déclaration de la guerre, eux qui en vendent tous les jours à leurs ennemis pendant les plus vives campagnes. On sait qu'un négociant de ce pays avait autrefois répondu au prince Maurice, qui le réprimandait sur un tel négoce : « Monseigneur, si on pouvait par mer faire quelque commerce avantageux avec l'enfer, je hasarderais d'y aller brûler mes voiles. » Mais ce qui est surprenant, c'est qu'on a imprimé que le marquis de Louvois alla lui-même, déguisé, conclure ses marchés en Hol-

1. Ces préparatifs formidables de Louis XIV s'expliquent par la crainte qu'inspirait à tout le monde la nouvelle guerre, et l'opinion peut-être exagérée qu'on avait de la puissance hollandaise. « Quelle guerre ! écrit Mme de Sévigné; la plus cruelle, la plus périlleuse dont on ait jamais ouï parler, depuis le passage de Charles VIII en Italie. On l'a dit au roi : l'Yssel est défendu et bordé de deux cents pièces de canons, de soixante mille hommes de pied, de trois grosses villes, d'une large rivière qui est encore au-devant. Le comte de Guiche, qui sait le pays, nous montra l'autre jour cette carte chez Mme de Verneuil : c'est une chose étonnante. M. le prince est fort occupé de cette grande affaire. Il lui vint l'autre jour une manière de fou assez plaisant, qui lui dit qu'il savait fort bien faire de la monnaie. Mon ami, dit-il, je te remercie; mais si tu sais une invention pour nous faire passer l'Yssel sans être assommés, tu me feras grand plaisir, car je n'en sais point. » (Lettre du 27 avril 1672, à sa fille.) Nous citerons plus d'une fois encore la correspondance de Mme de Sévigné, si instructive et si intéressante, surtout depuis le départ de sa fille. Mme de Grignan venait de quitter Paris et la cour (1671), pour suivre son mari nommé lieutenant-général de Provence.

lande. Comment peut-on avoir imaginé une aventure si déplacée, si dangereuse et si inutile?

Contre Turenne, Condé, Luxembourg, Vauban, cent trente mille combattants, une artillerie prodigieuse, et de l'argent avec lequel on attaquait encore la fidélité des commandants des places ennemies, la Hollande n'avait à opposer qu'un jeune prince d'une constitution faible, qui n'avait vu ni siéges ni combats, et environ vingt-cinq mille mauvais soldats en quoi consistait alors toute la garde du pays. Le prince Guillaume d'Orange, âgé de vingt-deux ans, venait d'être élu capitaine général des forces de terre par les vœux de la nation : Jean de Witt, le grand pensionnaire, y avait consenti par nécessité. Ce prince nourrissait sous le flegme hollandais une ardeur d'ambition et de gloire qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper jamais dans ses discours. Son humeur était froide et sévère, son génie actif et perçant; son courage, qui ne se rebutait jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des fatigues au-dessus de ses forces. Il était valeureux sans ostentation, ambitieux, mais ennemi du faste; né avec une opiniâtreté flegmatique faite pour combattre l'adversité, aimant les affaires et la guerre, ne connaissant ni les plaisirs attachés à la grandeur, ni ceux de l'humanité, enfin presque en tout l'opposé de Louis XIV.

Il ne put d'abord arrêter le torrent qui se débordait sur sa patrie. Ses forces étaient trop peu de chose, son pouvoir même était limité par les États. Les armes françaises venaient fondre tout à coup sur la Hollande, que rien ne secourait. L'imprudent duc de Lorraine, qui avait voulu lever des troupes pour joindre sa fortune à celle de cette république, venait de voir toute la Lorraine saisie par les troupes françaises, avec la même facilité qu'on s'empare d'Avignon quand on est mécontent du pape.

Cependant le roi faisait avancer ses armées vers le Rhin, dans ces pays qui confinent à la Hollande, à Cologne et à la Flandre. Il faisait distribuer de l'argent dans tous les villages, pour payer le dommage que ses troupes y pouvaient faire. Si quelque gentilhomme des environs venait se plaindre, il était sûr d'avoir un présent. Un envoyé du gouverneur des Pays-Bas, étant venu faire une représentation au roi sur quelques dégâts commis par les troupes, reçut de la main du roi son portrait enrichi de diamants, estimé plus de douze mille

francs. Cette conduite attirait l'admiration des peuples, et augmentait la crainte de sa puissance.

Le roi était à la tête de sa maison et de ses plus belles troupes, qui composaient trente mille hommes : Turenne les commandait sous lui. Le prince de Condé avait une armée aussi forte. Les autres corps, conduits tantôt par Luxembourg, tantôt par Chamilly [1], faisaient dans l'occasion des armées séparées, ou se rejoignaient selon le besoin. On commença par assiéger à la fois quatre villes, dont le nom ne mérite de place dans l'histoire que par cet événement : Rhinberg, Orsoy, Wesel, Burick. Elles furent prises presque aussitôt qu'elles furent investies. Celle de Rhinberg, que le roi voulut assiéger en personne, n'essuya pas un coup de canon ; et, pour assurer encore mieux sa prise, on eut soin de corrompre le lieutenant de la place, Irlandais de nation, nommé Dosseri, qui eut la lâcheté de se vendre, et l'imprudence de se retirer ensuite à Maestricht, où le prince d'Orange le fit punir de mort.

Toutes les places qui bordent le Rhin et l'Yssel se rendirent. Quelques gouverneurs envoyèrent leurs clefs, dès qu'ils virent seulement passer de loin un ou deux escadrons français : plusieurs officiers s'enfuirent des villes où ils étaient en garnison, avant que l'ennemi fût dans leur territoire; la consternation était générale. Le prince d'Orange n'avait point encore assez de troupes pour paraître en campagne. Toute la Hollande s'attendait à passer sous le joug, dès que le roi serait au delà du Rhin. Le prince d'Orange fit faire à la hâte des lignes au delà de ce fleuve, et après les avoir faites, il connut l'impuissance de les garder. Il ne s'agissait plus que de savoir en quel endroit les Français voudraient faire un pont de bateaux, et de s'opposer, si on pouvait, à ce passage. En effet, l'intention du roi était de passer le fleuve sur un pont de ces petits bateaux inventés par Martinet. Des gens du pays informèrent alors le prince de Condé que la sécheresse de la saison avait formé un gué sur un bras du Rhin, auprès d'une vieille tourelle qui sert de bureau de péage, qu'on nomme *Tollhuys*, *la maison du péage*, dans laquelle il y avait dix-sept soldats. Le roi fit sonder ce gué par le comte de Guiche. Il n'y avait qu'environ

1. « CHAMILLY (Noël Bouton, marquis de) avait été au siége de Candie; maréchal en 1703, il s'est rendu célèbre par la défense de Grave en 1675 : le siége de cette petite place dura quatre mois et coûta seize mille hommes à l'armée des alliés. Mort en 1715. » (Voltaire, *Liste des maréchaux de France.*)

vingt pas à nager au milieu de ce bras du fleuve, selon ce que dit dans ses lettres Pellisson, témoin oculaire, et ce que m'ont confirmé les habitants. Cet espace n'était rien, parce que plusieurs chevaux de front rompaient le fil de l'eau très-peu rapide. L'abord était aisé : il n'y avait de l'autre côté de l'eau que quatre à cinq cents cavaliers et deux faibles régiments d'infanterie sans canon. L'artillerie française les foudroyait en flanc. Tandis que la maison du roi et les meilleures troupes de cavalerie passèrent, sans risque, au nombre d'environ quinze mille hommes (12 juin 1672), le prince de Condé les côtoyait dans un bateau de cuivre. A peine quelques cavaliers hollandais entrèrent dans la rivière pour faire semblant de combattre, ils s'enfuirent l'instant d'après devant la multitude qui venait à eux. Leur infanterie mit aussitôt bas les armes et demanda la vie. On ne perdit dans le passage que le comte de Nogent et quelques cavaliers qui, s'étant écartés du gué, se noyèrent; et il n'y aurait eu personne de tué dans cette journée, sans l'imprudence du jeune duc de Longueville. On dit qu'ayant la tête pleine des fumées du vin, il tira un coup de pistolet sur les ennemis qui demandaient la vie à genoux, en leur criant : *Point de quartier pour cette canaille.* Il tua du coup un de leurs officiers. L'infanterie hollandaise désespérée reprit à l'instant ses armes, et fit une décharge dont le duc de Longueville fut tué. Un capitaine de cavalerie nommé Ossembrœk[1], qui ne s'était point enfui avec les autres, court au prince de Condé qui montait alors à cheval en sortant de la rivière, et lui appuie son pistolet à la tête. Le prince, par un mouvement, détourna le coup, qui lui fracassa le poignet. Condé ne reçut jamais que cette blessure dans toutes ses campagnes. Les Français irrités firent main basse sur cette infanterie, qui se mit à fuir de tous côtés. Louis XIV passa sur un pont de bateaux avec l'infanterie, après avoir dirigé lui-même toute la marche.

Tel fut ce passage du Rhin, action éclatante et unique, célébrée alors comme un des grands événements qui dussent occuper la mémoire des hommes. Cet air de grandeur dont le roi relevait toutes ses actions, le bonheur rapide de ses conquêtes, la splendeur de son règne, l'idolâtrie de ses courtisans, enfin le goût que le peuple et surtout les Parisiens ont

1. « On prononce Ossembrouck; l'*œ* fait *ou* chez les Hollandais. » (Note de Voltaire.)

pour l'exagération, joint à l'ignorance de la guerre où l'on est dans l'oisiveté des grandes villes, tout cela fit regarder, à Paris, le passage du Rhin comme un prodige qu'on exagérait encore. L'opinion commune était que toute l'armée avait passé ce fleuve à la nage, en présence d'une armée retranchée, et malgré l'artillerie d'une forteresse imprenable, appelée le *Tholus*[1]. Il était très-vrai que rien n'était plus imposant pour les ennemis que ce passage, et que s'ils avaient eu un corps de bonnes troupes à l'autre bord, l'entreprise était très-périlleuse.

Dès qu'on eut passé le Rhin, on prit Doesbourg, Zutphen, Arnheim, Nosembourg, Nimègue, Schenck, Bommel, Crèvecœur, etc. Il n'y avait guère d'heures dans la journée où le roi ne reçût la nouvelle de quelque conquête. Un officier nommé Mazel mandait à M. de Turenne : « Si vous voulez m'envoyer cinquante chevaux, je pourrai prendre avec cela deux ou trois places. »

(20 juin 1672) Utrecht envoya ses clefs et capitula avec toute la province qui porte son nom. Louis fit son entrée triomphale dans cette ville (30 juin), menant avec lui son grand aumônier, son confesseur et l'archevêque titulaire d'Utrecht. On rendit avec solennité la grande église aux catholiques. L'archevêque, qui n'en portait que le vain nom, fut pour quelque temps établi dans une dignité réelle. La religion de Louis XIV faisait des conquêtes comme ses armes. C'était un droit qu'il acquérait sur la Hollande dans l'esprit des catholiques.

Les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel, de Gueldre, étaient soumises : Amsterdam n'attendait plus que le moment de son

1. Mme de Sévigné écrit à sa fille le 17 juin 1672, au bruit des premières nouvelles : « On dit que M. le prince est blessé; on dit que Nogent a été noyé; on dit que Guitry est tué; on dit que M. de Roquelaure et M. de La Feuillade sont blessés, qu'il y en a une infinité qui ont péri en cette rude occasion. Quand je saurai le détail de cette nouvelle, je vous la manderai. » Quelques jours après (lettre du 3 juillet), son effroi commence à se calmer : « Vous devez avoir reçu des relations fort exactes; elles vous auront fait voir que le Rhin était mal défendu. » D'autres continuèrent à célébrer cet exploit en termes pleins d'admiration. On connaît l'épître de Boileau; quinze années plus tard, Bossuet disait encore, dans l'*Oraison funèbre du prince de Condé* : « Laissons le passage du Rhin, le prodige de notre siècle et de la vie de Louis le Grand. » Napoléon ne partage pas l'enthousiasme du poëte et de l'orateur sacré : « Le passage du Rhin est une opération militaire du quatrième ordre, puisque dans cet endroit le fleuve est guéable, appauvri par le Wahal, et n'était d'ailleurs défendu que par une poignée d'hommes. » (*Mémoires* de Napoléon, t. V, p. 129.)

esclavage ou de sa ruine. Les juifs qui y sont établis s'empressèrent d'offrir à Gourville, intendant et ami du prince de Condé, deux millions de florins pour se racheter du pillage.

Déjà Naerden, voisine d'Amsterdam, était prise. Quatre cavaliers allant en maraude s'avancèrent jusqu'aux portes de Muiden, où sont les écluses qui peuvent inonder le pays, et qui n'est qu'à une lieue d'Amsterdam. Les magistrats de Muiden, éperdus de frayeur, vinrent présenter leurs clefs à ces quatre soldats; mais enfin, voyant que les troupes ne s'avançaient point, ils reprirent leurs clefs et fermèrent les portes. Un instant de diligence eût mis Amsterdam dans les mains du roi. Cette capitale une fois prise, non-seulement la république périssait, mais il n'y avait plus de nation hollandaise, et bientôt la terre même de ce pays allait disparaître. Les plus riches familles, les plus ardentes pour la liberté, se préparaient à fuir aux extrémités du monde et à s'embarquer pour Batavia. On fit le dénombrement de tous les vaisseaux qui pouvaient faire ce voyage et le calcul de ce qu'on pouvait embarquer. On trouva que cinquante mille familles pouvaient se réfugier dans leur nouvelle patrie. La Hollande n'eût plus existé qu'au bout des Indes orientales : ses provinces d'Europe, qui n'achètent leur blé qu'avec leurs richesses d'Asie, qui ne vivent que de leur commerce, et, si on l'ose dire, de leur liberté, auraient été presque tout à coup ruinées et dépeuplées. Amsterdam, l'entrepôt et le magasin de l'Europe, où deux cent mille hommes cultivent le commerce et les arts, serait devenue bientôt un vaste marais. Toutes les terres voisines demandent des frais immenses et des milliers d'hommes pour élever leurs digues : elles eussent probablement à la fois manqué d'habitants comme de richesses, et auraient été enfin submergées, ne laissant à Louis XIV que la gloire déplorable d'avoir détruit le plus singulier et le plus beau monument de l'industrie humaine.

La désolation de l'État était augmentée par les divisions ordinaires aux malheureux, qui s'imputent les uns aux autres les calamités publiques. Le grand pensionnaire de Witt ne croyait pouvoir sauver ce qui restait de sa patrie qu'en demandant la paix au vainqueur. Son esprit, à la fois tout républicain et jaloux de son autorité particulière, craignait toujours l'élévation du prince d'Orange, encore plus que les conquêtes du roi de France; il avait fait jurer à ce prince même l'observa-

tion d'un édit perpétuel, par lequel le prince était exclu de la charge de stathouder. L'honneur, l'autorité, l'esprit de parti, l'intérêt, lièrent de Witt à ce serment. Il aimait mieux voir sa république subjuguée par un roi vainqueur que soumise à un stathouder.

Le prince d'Orange, de son côté, plus ambitieux que de Witt, aussi attaché à sa patrie, plus patient dans les malheurs publics, attendant tout du temps et de l'opiniâtreté de sa constance, briguait le stathoudérat, et s'opposait à la paix avec la même ardeur. Les États résolurent qu'on demanderait la paix malgré le prince; mais le prince fut élevé au stathoudérat[1] malgré les de Witt.

Quatre députés vinrent au camp du roi implorer sa clémence au nom d'une république qui, six mois auparavant, se croyait l'arbitre des rois. Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette politesse[2] française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement. Louvois, dur et altier, né pour bien servir plutôt que pour faire aimer son maître, reçut les suppliants avec hauteur, et même avec l'insulte de la raillerie. On les obligea de revenir plusieurs fois. Enfin le roi leur fit déclarer ses volontés. Il voulait que les États lui cédassent tout ce qu'ils avaient au delà du Rhin, Nimègue, des villes et des forts dans le sein de leur pays; qu'on lui payât vingt millions; que les Français fussent les maîtres de tous les grands chemins de la Hollande, par terre et par eau, sans qu'ils payassent jamais aucun droit; que la religion catholique fût partout rétablie; que la république lui envoyât tous les ans une ambassade extraordinaire avec une médaille d'or, sur laquelle il fût gravé qu'ils tenaient leur liberté de Louis XIV; enfin, qu'à ces satisfactions ils joignissent celle qu'ils devaient au roi d'Angleterre et aux princes de l'Empire, tels que ceux de Cologne et de Munster, par qui la Hollande était encore désolée.

Ces conditions d'une paix qui tenait tant de la servitude parurent intolérables, et la fierté du vainqueur inspira un courage de désespoir aux vaincus. On résolut de périr les armes

1. « Il fut stathouder le 1er juillet. Comment La Beaumelle, dans son édition subreptice du *Siècle de Louis XIV*, a-t-il pu dire dans ses notes qu'il ne fut déclaré que capitaine et amiral? » (Note de Voltaire.)

2. « La Beaumelle, dans ses notes, dit : « C'est un être de raison que cette « politesse. » Comment cet écrivain ose-t-il démentir ainsi l'Europe? » (Note de Voltaire.)

à la main. Tous les cœurs et toutes les espérances se tournèrent vers le prince d'Orange. Le peuple en fureur éclata contre le grand pensionnaire, qui avait demandé la paix. A ces séditions se joignirent la politique du prince et l'animosité de son parti. On attente d'abord à la vie du grand pensionnaire Jean de Witt; ensuite on accuse Corneille son frère d'avoir attenté à celle du prince. Corneille est appliqué à la question. Il récita dans les tourments le commencement de cette ode d'Horace, *Justum et tenacem, etc.*, convenable à son état et à son courage, et qu'on peut traduire ainsi pour ceux qui ignorent le latin :

Les torrents impétueux,
La mer qui gronde et s'élance,
La fureur et l'insolence
D'un peuple tumultueux,
Des fiers tyrans la vengeance,
N'ébranlent pas la constance
D'un cœur ferme et vertueux.

(20 auguste 1672) Enfin la populace effrénée massacra dans la Haye les deux frères de Witt, l'un qui avait gouverné l'Etat pendant dix-neuf ans avec vertu, et l'autre qui l'avait servi de son épée. On exerça sur leurs corps sanglants toutes les fureurs dont le peuple est capable : horreurs communes à toutes les nations, et que les Français avaient fait éprouver au maréchal d'Ancre, à l'amiral Coligny, etc.; car la populace est presque partout la même. On poursuivit les amis du pensionnaire. Ruyter même, l'amiral de la république, qui seul combattait alors pour elle avec succès se vit environné d'assassins dans Amsterdam.

Au milieu de ces désordres et de ces désolations, les magistrats montrèrent des vertus qu'on ne voit guère que dans les républiques. Les particuliers qui avaient des billets de banque coururent en foule à la banque d'Amsterdam; on craignait que l'on n'eût touché au trésor public. Chacun s'empressait de se faire payer du peu d'argent qu'on croyait pouvoir y être encore. Les magistrats firent ouvrir les caves où le trésor se conserve. On le trouva tout entier tel qu'il avait été déposé depuis soixante ans; l'argent même était encore noirci de l'impression du feu qui avait, quelques années auparavant, consumé l'hôtel de ville. Les billets de banque s'étaient toujours négociés jusqu'à ce temps, sans que jamais on eût touché au trésor. On

paya alors avec cet argent tous ceux qui voulurent l'être. Tant de bonne foi et tant de ressources étaient d'autant plus admirables, que Charles II, roi d'Angleterre, pour avoir de quoi faire la guerre aux Hollandais et fournir à ses plaisirs, non content de l'argent de la France, venait de faire banqueroute à ses sujets. Autant il était honteux à ce roi de violer ainsi la foi publique, autant il était glorieux aux magistrats d'Amsterdam de la garder dans un temps où il semblait permis d'y manquer.

A cette vertu républicaine ils joignirent ce courage d'esprit qui prend les partis extrêmes dans les maux sans remède. Ils firent percer les digues qui retiennent les eaux de la mer. Les maisons de campagne, qui sont innombrables autour d'Amsterdam, les villages, les villes voisines, Leyde, Delft, furent inondés. Le paysan ne murmura pas de voir ses troupeaux noyés dans les campagnes. Amsterdam fut comme une vaste forteresse au milieu des eaux, entourée de vaisseaux de guerre qui eurent assez d'eau pour se ranger autour de la ville. La disette fut grande chez ces peuples : ils manquèrent surtout d'eau douce ; elle se vendait six sous la pinte ; mais ces extrémités parurent moindres que l'esclavage. C'est une chose digne de l'observation de la postérité, que la Hollande ainsi accablée sur terre, et n'étant plus un État, demeurât encore redoutable sur la mer : c'était l'élément véritable de ces peuples.

Tandis que Louis XIV passait le Rhin et prenait trois provinces, l'amiral Ruyter, avec environ cent vaisseaux de guerre et plus de cinquante brûlots, alla chercher, près des côtes d'Angleterre, les flottes des deux rois. Leurs puissances réunies n'avaient pu mettre en mer une armée navale plus forte que celle de la république. Les Anglais et les Hollandais combattirent comme des nations accoutumées à se disputer l'empire de l'Océan. (7 juin 1672) Cette bataille, qu'on nomme de Solbaie, dura un jour entier. Ruyter, qui en donna le signal, attaqua le vaisseau amiral d'Angleterre, où était le duc d'York, frère du roi. La gloire de ce combat particulier demeura à Ruyter. Le duc d'York, obligé de changer de vaisseau, ne reparut plus devant l'amiral hollandais. Les trente vaisseaux français eurent peu de part à l'action ; et tel fut le sort de cette journée, que les côtes de la Hollande furent en sûreté.

Après cette bataille, Ruyter, malgré les craintes et les contradictions de ses compatriotes, fit entrer la flotte marchande

des Indes dans le Texel, défendant ainsi et enrichissant sa patrie d'un côté, lorsqu'elle périssait de l'autre. Le commerce même des Hollandais se soutenait; on ne voyait que leurs pavillons dans les mers des Indes. Un jour qu'un consul de France disait au roi de Perse que Louis XIV avait conquis presque toute la Hollande : « Comment cela peut-il être, répondit ce monarque persan, puisqu'il y a toujours au port d'Ormuz vingt vaisseaux hollandais pour un français? »

Le prince d'Orange, cependant, avait l'ambition d'être un bon citoyen. Il offrit à l'État le revenu de ses charges, et tout son bien pour soutenir la liberté. Il couvrit d'inondations les passages par où les Français pouvaient pénétrer dans le reste du pays. Ses négociations promptes et secrètes réveillèrent de leur assoupissement l'empereur, l'Empire, le conseil d'Espagne, le gouverneur de Flandre. Il disposa même l'Angleterre à la paix. Enfin, le roi était entré au mois de mai en Hollande, et dès le mois de juillet l'Europe commençait à être conjurée contre lui.

Monterey, gouverneur de la Flandre, fit passer secrètement quelques régiments au secours des Provinces-Unies. Le conseil de l'empereur Léopold envoya Montecuculli à la tête de près de vingt mille hommes. L'électeur de Brandebourg, qui avait à sa solde vingt-cinq mille soldats, se mit en marche.

(Juillet 1672) Alors le roi quitta son armée. Il n'y avait plus de conquêtes à faire dans un pays inondé. La garde des provinces conquises devenait difficile. Louis voulait une gloire sûre; mais en ne voulant pas l'acheter par un travail infatigable, il la perdit. Satisfait d'avoir pris tant de villes en deux mois, il revint à Saint-Germain au milieu de l'été; et laissant Turenne et Luxembourg achever la guerre, il jouit du triomphe. On éleva des monuments de sa conquête, tandis que les puissances de l'Europe travaillaient à la lui ravir.

CHAPITRE XI.

Évacuation de la Hollande. Seconde conquête de la Franche-Comté.

On croit nécessaire de dire à ceux qui pourront lire cet ouvrage, qu'ils doivent se souvenir que ce n'est point ici une simple relation de campagnes, mais plutôt une histoire des

mœurs des hommes. Assez de livres sont pleins de toutes les minuties des actions de guerre, et de ces détails de la fureur e de la misère humaine. Le dessein de cet Essai est de peindre les principaux caractères de ces révolutions, et d'écarter la multitude des petits faits, pour laisser voir les seuls considérables, et, s'il se peut, l'esprit qui les a conduits.

La France fut alors au comble de sa gloire. Le nom de ses généraux imprimait la vénération. Ses ministres étaient regardés comme des génies supérieurs aux conseillers des autres princes, et Louis était en Europe comme le seul roi. En effet, l'empereur Léopold ne paraissait pas dans ses armées : Charles II, roi d'Espagne, fils de Philippe IV, sortait à peine de l'enfance ; celui d'Angleterre ne mettait d'activité dans sa vie que celle des plaisirs.

Tous ces princes et leurs ministres firent de grandes fautes. L'Angleterre agit contre les principes de la raison d'État en s'unissant avec la France pour élever une puissance que son intérêt était d'affaiblir. L'empereur, l'Empire, le conseil espagnol, firent encore plus mal de ne pas s'opposer d'abord à ce torrent. Enfin Louis lui-même commit une aussi grande faute qu'eux tous en ne poursuivant pas avec assez de rapidité des conquêtes si faciles. Condé et Turenne voulaient qu'on démolît la plupart des places hollandaises. Ils disaient que ce n'était point avec des garnisons que l'on prend des États, mais avec des armées; et qu'en conservant une ou deux places de guerre pour la retraite, on devait marcher rapidement à la conquête entière. Louvois, au contraire, voulait que tout fût place et garnison; c'était là son génie, c'était aussi le goût du roi. Louvois avait par là plus d'emplois à sa disposition ; il étendait le pouvoir de son ministère ; il s'applaudissait de contredire les deux plus grands capitaines du siècle. Louis le crut, et se trompa, comme il l'avoua depuis ; il manqua le moment d'entrer dans la capitale de la Hollande; il affaiblit son armée en la divisant dans trop de places; il laissa à son ennemi le temps de respirer. L'histoire des plus grands princes est souvent le récit des fautes des hommes.

Après le départ du roi, les affaires changèrent de face. Turenne fut obligé de marcher vers la Westphalie pour s'opposer aux Impériaux [1]. Le gouverneur de Flandre, Monterey, sans

1. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, surnommé le *grand lecteur*, venait de se déclarer contre la France, et il avait levé une armée

être avoué du conseil timide d'Espagne, renforça la petite armée du prince d'Orange d'environ dix mille hommes. Alors ce prince fit tête aux Français jusqu'à l'hiver. C'était déjà beaucoup de balancer la fortune. Enfin l'hiver vint; les glaces couvrirent les inondations de la Hollande. Luxembourg, qui commandait dans Utrecht, fit un nouveau genre de guerre inconnu aux Français, et mit la Hollande dans un nouveau danger, aussi terrible que les précédents.

Il assemble, une nuit, près de douze mille fantassins tirés des garnisons voisines. On arme leurs souliers de crampons. Il se met à leur tête, et marche sur la glace vers Leyde et vers la Haye. Un dégel survint : la Haye fut sauvée. Son armée entourée d'eau, n'ayant plus de chemin ni de vivres, était prête à périr. Il fallait, pour s'en retourner à Utrecht, marcher sur une digue étroite et fangeuse, où l'on pouvait à peine se traîner quatre de front. On ne pouvait arriver à cette digue qu'en attaquant un fort qui semblait imprenable sans artillerie. Quand ce fort n'eût arrêté l'armée qu'un seul jour, elle serait morte de faim et de fatigue. Luxembourg était sans ressource; mais la fortune, qui avait sauvé la Haye, sauva son armée par la lâcheté du commandant du fort, qui abandonna son poste sans aucune raison. Il y a mille événements, dans la guerre comme dans la vie civile, qui sont incompréhensibles ; celui-là est de ce nombre. Tout le fruit de cette entreprise fut une cruauté qui acheva de rendre le nom français odieux dans ce pays. Bodegrave et Svammerdam, deux bourgs considérables, riches et bien peuplés, semblables à nos villes de la grandeur médiocre, furent abandonnés au pillage des soldats, pour le prix de leur fatigue. Ils mirent le feu à ces deux villes; et, à la lueur des flammes, ils se livrèrent à la débauche et à la cruauté. Il est étonnant que le soldat français soit si barbare, étant commandé par ce prodigieux nombre d'officiers, qui ont avec justice la réputation d'être aussi humains que courageux. Ce pillage laissa une impression si profonde

de vingt mille hommes pour venir se joindre aux Hollandais. Turenne, malgré les approches de l'hiver et les ordres timides de Louvois, passa le Rhin, et, par une marche hardie, s'engagea à travers l'Empire jusqu'à quelques lieues de l'Elbe. Il fit reculer l'électeur, dissipa ses troupes sans combat, et lui imposa le traité de Vossem (près Maëstricht) le 6 juin 1673. (M. Mignet, partie V, section I.) C'est une des belles campagnes de Turenne. « Il est certain, écrivait à peu près à cette époque Mme de Sévigné, que M. de Turenne est mal avec M. de Louvois; mais, comme il est bien avec le roi et M. Colbert, cela ne fait aucun éclat. » (Lettre du 1er janvier 1674 à sa fille.)

que, plus de quarante ans après, j'ai vu les livres hollandais, dans lesquels on apprenait à lire aux enfants, retracer cette aventure, et inspirer la haine contre les Français à des générations nouvelles.

(1673) Cependant le roi agitait les cabinets de tous les princes par ses négociations. Il gagna le duc de Hanovre. L'électeur de Brandebourg, en commençant la guerre, fit un traité, mais qui fut bientôt rompu. Il n'y avait pas une cour en Allemagne où Louis n'eût des pensionnaires. Ses émissaires fomentaient en Hongrie les troubles de cette province, sévèrement traitée par le conseil de Vienne. L'argent fut prodigué au roi d'Angleterre, pour faire encore la guerre à la Hollande, malgré les cris de toute la nation anglaise, indignée de servir la grandeur de Louis XIV qu'elle eût voulu abaisser [1]. L'Europe était troublée par les armes et par les négociations de Louis. Enfin il ne put empêcher que l'empereur, l'Empire et l'Espagne ne s'alliassent avec la Hollande, et ne lui déclarassent solennellement la guerre. Il avait tellement changé le cours des choses, que les Hollandais, ses alliés naturels, étaient devenus les amis de la maison d'Autriche. L'empereur Léopold envoyait des secours lents; mais il montrait une grande animosité. Il est rapporté qu'allant à Égra voir les troupes qu'il y rassemblait, il communia en chemin, et qu'après la communion il prit en main un crucifix, et appela Dieu à témoin de la justice de sa cause. Cette action eût été à sa place du temps des croisades;

1. M. Mignet a publié (partie V, section II) la quittance générale des sommes que Charles II avait reçues de Louis XIV, depuis le 31 décembre 1670 jusqu'au 11 janvier 1674 : elles s'élevaient déjà à huit millions de livres, et ce chiffre devait être bien dépassé dans les années suivantes. Les membres du parlement n'étaient pas plus scrupuleux que le roi. Louis XIV écrit, le 20 mars 1675, à M. de Ruvigny : « Comme je vois que les ministres de Hollande et d'Espagne préparent toutes sortes de moyens pour cabaler dans le parlement d'Angleterre, j'ai jugé à propos de vous faire remettre une somme de cent mille livres. Je laisse à votre prudence et à votre fidélité de vous en servir comme vous le jugerez à propos, soit pour gagner dans cette assemblée ceux qui seraient contraires à mes intérêts, soit pour échauffer ceux qui seraient bien intentionnés. » Quelques semaines plus tard, une proposition contraire aux intérêts de la France fut repoussée par le parlement, mais seulement à une voix de majorité, et l'ambassadeur disait à Louis XIV, 23 mai 1675 : « Les ennemis de Votre Majesté ont été sur le point de gagner leur procès au parlement d'Angleterre, sans la vigilance de vos amis et de vos serviteurs, le bonheur et les secours de Votre Majesté, qui ont paru si à propos que ses intérêts n'ont pas été abandonnés. Votre Majesté me pardonnera si je ne m'explique pas en détail : il faudrait nommer trop souvent des gens qui ne le désirent pas par modestie. » Le dernier mot est charmant : il peint bien la naïve corruption du temps.

et la prière de Léopold n'empêcha point le progrès des armes du roi de France.

Il parut d'abord combien sa marine était déjà perfectionnée. Au lieu de trente vaisseaux qu'on avait joints, l'année d'auparavant, à la flotte anglaise, on en joignit quarante, sans compter les brûlots. Les officiers avaient appris les manœuvres savantes des Anglais, avec lesquels ils avaient combattu celles des Hollandais, leurs ennemis. C'était le duc d'York, depuis Jacques II, qui avait inventé l'art de faire entendre les ordres sur mer par les mouvements divers des pavillons. Avant ce temps les Français ne savaient pas ranger une armée navale en bataille. Leur expérience consistait à faire battre un vaisseau contre un vaisseau, non à en faire mouvoir plusieurs de concert, et à imiter sur la mer les évolutions des armées de terre, dont les corps séparés se soutiennent et se secourent mutuellement. Ils firent à peu près comme les Romains, qui en une année apprirent des Carthaginois l'art de combattre sur mer, et égalèrent leurs maîtres.

Le vice-amiral d'Estrées et son lieutenant Martel firent honneur à l'industrie militaire de la nation française, dans trois batailles navales consécutives, au mois de juin (les 7, 14 et 21 juin 1673), entre la flotte hollandaise et celle de France et d'Angleterre. L'amiral Ruyter fut plus admiré que jamais dans ces trois actions. D'Estrées écrivit à Colbert : « Je voudrais avoir payé de ma vie la gloire que Ruyter vient d'acquérir. » D'Estrées méritait que Ruyter eût ainsi parlé de lui. La valeur et la conduite furent si égales de tous côtés que la victoire resta toujours indécise.

Louis, ayant fait des hommes de mer de ses Français par les soins de Colbert, perfectionna encore l'art de la guerre sur terre par l'industrie de Vauban. Il vint en personne assiéger Maëstricht dans le même temps que ces trois batailles navales se donnaient. Maëstricht était pour lui une clef des Pays-Bas et des Provinces-Unies ; c'était une place forte défendue par un gouverneur intrépide, nommé Fariaux, né Français, qui avait passé au service d'Espagne, et depuis à celui de Hollande. La garnison était de cinq mille hommes. Vauban, qui conduisit ce siége, se servit, pour la première fois, des parallèles inventées par des ingénieurs italiens au service des Turcs devant Candie. Il y ajouta les places d'armes que l'on fait dans les tranchées pour y mettre les troupes en bataille, et pour les

mieux rallier en cas de sorties. Louis se montra, dans ce siége, plus exact et plus laborieux qu'il ne l'avait été encore. Il accoutumait, par son exemple, à la patience dans le travail sa nation accusée jusqu'alors de n'avoir qu'un courage bouillant que la fatigue épuise bientôt. Maëstricht se rendit au bout de huit jours (29 juin 1673).

Pour mieux affermir encore la discipline militaire, il usa d'une sévérité qui parut même trop grande. Le prince d'Orange, qui n'avait eu pour opposer à ces conquêtes rapides que des officiers sans émulation et des soldats sans courage, les avait formés à force de rigueurs, en faisant passer par la main du bourreau ceux qui avaient abandonné leur poste. Le roi employa aussi les châtiments la première fois qu'il perdit une place. Un très-brave officier, nommé Du-Pas, rendit Naerden au prince d'Orange (14 septembre 1673). Il ne tint à la vérité que quatre jours; mais il ne remit sa ville qu'après un combat de cinq heures, donné sur de mauvais ouvrages, et pour éviter un assaut général, qu'une garnison faible et rebutée n'aurait point soutenu. Le roi, irrité du premier affront que recevaient ses armes, fit condamner Du-Pas[1] à être traîné dans Utrecht, une pelle à la main; et son épée fut rompue : ignominie inutile pour les officiers français, qui sont assez sensibles à la gloire pour qu'on ne les gouverne point par la crainte de la honte. Il faut savoir qu'à la vérité les provisions[2] des commandants des places les obligent à soutenir trois assauts; mais ce sont de ces lois qui ne sont jamais exécutées. Du-Pas se fit tuer, un an après, au siége de la petite ville de Grave, où il servit volontaire. Son courage et sa mort durent laisser des regrets au marquis de Louvois, qui l'avait fait punir si durement[3]. La puissance souveraine peut maltraiter un brave homme, mais non pas le déshonorer.

1. « La Beaumelle dit qu'il fut condamné à une prison perpétuelle. Comment cela pourrait-il être, puisque, l'année suivante, il fut tué au siége de Grave? » (Note de Voltaire.)

2. On appelait *provisions* les lettres royales qui conféraient un office, une charge civile ou militaire. Voltaire dira encore plus loin (chap. XXI, page 263), en parlant du comte de Matignon : « Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les provisions de maréchal de France. »

3. La sévérité du marquis de Louvois, excessive peut-être en cette circonstance, contribua cependant à affermir la discipline et à assurer une supériorité incontestable aux armées françaises. Voltaire exposera plus loin (chap. XXIX) les réformes de ce grand ministre. Une anecdote piquante, racontée par Mme de Sévigné, prouve quelle rude guerre il faisait à ces colonels de cour, qui connaissaient à peine le régiment acheté en leur

Les soins du roi, le génie de Vauban, la vigilance sévère de Louvois, l'expérience et le grand art de Turenne, l'active intrépidité du prince de Condé, tout cela ne put réparer la faute qu'on avait faite de garder trop de places, d'affaiblir l'armée et de manquer Amsterdam.

Le prince de Condé voulut en vain percer dans le cœur de la Hollande inondée. Turenne ne put, ni mettre obstacle à la jonction de Montecuculli et du prince d'Orange, ni empêcher le prince d'Orange de prendre Bonn. L'évêque de Munster, qui avait juré la ruine des États-Généraux, fut attaqué lui-même par les Hollandais.

Le parlement d'Angleterre força son roi d'entrer sérieusement dans des négociations de paix, et de cesser d'être l'instrument mercenaire de la grandeur de la France. Alors il fallut abandonner les trois provinces hollandaises avec autant de promptitude qu'on les avait conquises. Ce ne fut pas sans les avoir rançonnées : l'intendant Robert tira de la seule province d'Utrecht, en un an, seize cent soixante et huit mille florins. On était si pressé d'évacuer un pays conquis avec tant de rapidité, que vingt-huit mille prisonniers hollandais furent rendus pour un écu par soldat. L'arc de triomphe de la porte Saint-Denis et les autres monuments de la conquête étaient à peine achevés, que la conquête était déjà abandonnée. Les Hollandais, dans le cours de cette invasion, eurent la gloire de disputer l'empire de la mer, et l'adresse de transporter sur terre le théâtre de la guerre hors de leur pays. Louis XIV passa dans l'Europe pour avoir joui avec trop de précipitation et trop de fierté de l'éclat d'un triomphe passager. Le fruit de cette entreprise fut d'avoir une guerre à soutenir contre l'Espagne, l'Empire et la Hollande réunis, d'être abandonné de l'Angleterre, et enfin de Munster, de Cologne même, et de laisser dans les pays qu'il avait envahis et quittés plus de haine que d'admiration pour lui.

Le roi tint seul contre tous les ennemis qu'il s'était faits. La prévoyance de son gouvernement et la force de son État pa-

nom : « M. de Louvois dit l'autre jour tout haut à M. de Nogaret : Monsieur, votre compagnie est en fort mauvais état. — Monsieur, dit-il, je ne le savais pas. — Il faut le savoir, dit M. de Louvois ; l'avez-vous vue ? — Non, monsieur, dit Nogaret. — Il faudrait l'avoir vue, monsieur. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné : car enfin il faut prendre parti, monsieur, ou se déclarer courtisan, ou faire son devoir, quand on est officier. » Ici, tout le monde approuvera le ministre.

rurent bien davantage encore lorsqu'il fallut se défendre contre tant de puissances liguées et contre de grands généraux, que[1] quand il avait pris, en voyageant, la Flandre française, la Franche-Comté et la moitié de la Hollande, sur des ennemis sans défense.

On vit surtout quel avantage un roi absolu, dont les finances sont bien administrées, a sur les autres rois. Il fournit à la fois une armée d'environ vingt-trois mille hommes à Turenne contre les Impériaux, une de quarante mille à Condé contre le prince d'Orange : un corps de troupes était sur la frontière du Roussillon ; une flotte chargée de soldats alla porter la guerre aux Espagnols jusque dans Messine : lui-même marcha pour se rendre maître une seconde fois de la Franche-Comté. Il se défendait et il attaquait partout en même temps.

D'abord, dans sa nouvelle entreprise sur la Franche-Comté, la supériorité de son gouvernement parut tout entière. Il s'agissait de mettre dans son parti, ou du moins d'endormir les Suisses, nation aussi redoutable que pauvre, toujours armée, toujours jalouse à l'excès de sa liberté, invincible sur ses frontières, murmurant déjà, et s'effarouchant de voir Louis XIV une seconde fois dans leur voisinage. L'empereur et l'Espagne sollicitaient les treize cantons de permettre au moins un passage libre à leurs troupes, pour secourir la Franche-Comté, demeurée sans défense par la négligence du ministère espagnol. Le roi, de son côté, pressait les Suisses de refuser ce passage ; mais l'Empire et l'Espagne ne prodiguaient que des raisons et des prières ; le roi, avec de l'argent comptant, détermina les Suisses à ce qu'il voulut : le passage fut refusé. Louis, accompagné de son frère et du fils du grand Condé, assiégea Besançon. Il aimait la guerre de siéges, et pouvait croire l'entendre aussi bien que les Condé et les Turenne ; mais, tout jaloux qu'il était de sa gloire, il avouait que ces deux grands hommes entendaient mieux que lui la guerre de campagne. D'ailleurs, il n'assiégea jamais une ville sans être moralement sûr de la prendre. Louvois faisait si bien les préparatifs, les troupes étaient si bien fournies, Vauban, qui conduisit presque tous les siéges, était un si grand maître dans l'art de prendre les villes, que la gloire du roi était en sûreté. Vauban dirigea les attaques de Besançon : elle fut prise en

1. *Davantage que.* Cette locution a vieilli ; mais elle n'a jamais été incorrecte. On en trouve des exemples dans nos plus grands écrivains.

neuf jours (15 mai 1674); et au bout de six semaines toute la Franche-Comté fut soumise au roi. Elle est restée à la France, et semble y être pour jamais annexée : monument de la faiblesse du ministère autrichien-espagnol, et de la force de celui de Louis XIV.

CHAPITRE XII.

Belle campagne et mort du maréchal de Turenne. Dernière bataille du grand Condé à Senef.

Tandis que le roi prenait rapidement la Franche-Comté, avec cette facilité et cet éclat attaché encore à sa destinée, Turenne, qui ne faisait que défendre les frontières du côté du Rhin, déployait ce que l'art de la guerre peut avoir de plus grand et de plus habile. L'estime des hommes se mesure par les difficultés surmontées, et c'est ce qui a donné une si grande réputation à cette campagne de Turenne.

(Juin 1674) D'abord il fait une marche longue et vive, passe le Rhin à Philippsbourg, marche toute la nuit à Sintzheim, force cette ville; et en même temps il attaque et met en fuite Caprara, général de l'empereur, et le vieux duc de Lorraine, Charles IV, ce prince qui passa toute sa vie à perdre ses États et à lever des troupes, et qui venait de réunir sa petite armée avec une partie de celle de l'empereur. Turenne, après l'avoir battu, le poursuit, et bat encore sa cavalerie à Ladenbourg (juillet 1674); de là il court à un autre général des Impériaux, le prince de Bournonville, qui n'attendait que de nouvelles troupes pour s'ouvrir le chemin de l'Alsace; il prévient la jonction de ces troupes, l'attaque, et lui fait quitter le champ de bataille (octobre 1674).

L'Empire rassemble contre lui toutes ses forces; soixante et dix mille Allemands sont dans l'Alsace; Brisach et Philippsbourg étaient bloqués par eux. Turenne n'avait plus que vingt mille hommes effectifs tout au plus. (Décembre) Le prince de Condé lui envoya de Flandre quelque secours de cavalerie; alors il traverse, par Thann et par Béfort, des montagnes couvertes de neige; il se trouve tout d'un coup dans la haute Alsace, au milieu des quartiers des ennemis, qui le croyaient

en repos en Lorraine, et qui pensaient que la campagne était finie. Il bat à Mulhausen les quartiers qui résistent; il en fait deux prisonniers. Il marche à Colmar, où l'électeur de Brandebourg, qu'on appelle le grand électeur, alors général des armées de l'Empire, avait son quartier. Il arrive dans le temps que ce prince et les autres généraux se mettaient à table; ils n'eurent que le temps de s'échapper; la campagne était couverte de fuyards.

Turenne, croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire[1], attend encore auprès de Turkheim une partie de l'infanterie ennemie. L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire sûre : il défait cette infanterie (5 janvier 1675). Enfin une armée de soixante et dix mille hommes se trouve vaincue et dispersée presque sans grand combat. L'Alsace reste au roi, et les généraux de l'Empire sont obligés de repasser le Rhin.

Toutes ces actions consécutives, conduites avec tant d'art, si patiemment digérées, exécutées avec tant de promptitude, furent également admirées des Français et des ennemis. La gloire de Turenne reçut un nouvel accroissement, quand on sut que tout ce qu'il avait fait dans cette campagne, il l'avait fait malgré la cour et malgré les ordres réitérés de Louvois, donnés au nom du roi. Résister à Louvois tout-puissant, et se charger de l'événement, malgré les cris de la cour, les ordres de Louis XIV et la haine du ministre, ne fut pas la moindre marque du courage de Turenne, ni le moindre exploit de la campagne[2].

1. *Croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire.* Lucain avait déjà dit de César :

« Nil actum reputans, si quid superesset agendum. »

2. Turenne n'aurait pas osé résister aux *ordres de Louis XIV.* Quand Louvois lui commanda, au nom du roi, d'abandonner l'Alsace aux Impériaux et de se retirer en Lorraine, le maréchal écrivit à Louis XIV une longue lettre, où il exposait et justifiait son plan de campagne; elle se terminait par ces paroles, significatives dans la bouche d'un homme comme Turenne : « Je connais la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis : je prends tout sur moi et je me charge des événements. » Le roi donna raison à son général, et lui laissa l'entière liberté d'agir comme il l'entendrait. On vient de voir comment Turenne en usa. « Aussi rien n'égala, dit M. Mignet (partie V, section III), l'enthousiasme dont il devint l'objet. Après qu'il eut mis ses troupes en quartiers d'hiver, il se rendit à Saint-Germain. Louis XIV lui avait écrit : « Je désire « que vous reveniez près de moi, où j'ai bien de l'impatience de vous voir « pour vous témoigner de vive voix la satisfaction que me donnent les ser- « vices considérables et importants que vous m'avez rendus pendant toute « la campagne, et la dernière victoire que vous venez de remporter sur

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

Il faut avouer que ceux qui ont plus d'humanité que d'estime pour les exploits de guerre gémirent de cette campagne si glorieuse. Elle fut célèbre par les malheurs des peuples, autant que par les expéditions de Turenne. Après la bataille de Sintzheim, il mit à feu et à sang le Palatinat, pays uni et fertile, couvert de villes et de bourgs opulents. L'électeur palatin vit, du haut de son château de Manheim, deux villes et vingt-cinq villages embrasés. Ce prince, désespéré, défia Turenne à un combat singulier, par une lettre pleine de reproches[1]. Turenne ayant envoyé la lettre au roi, qui lui défendit d'accepter le cartel, ne répondit aux plaintes et au défi de l'électeur que par un compliment vague, et qui ne signifiait rien. C'était assez le style et l'usage de Turenne, de s'exprimer toujours avec modération et ambiguïté.

Il brûla avec le même sang-froid les fours et une partie des

« mes ennemis. » Sur toute la route, les populations que Turenne avait sauvées des ravages d'une invasion accouraient au-devant de lui, émues d'admiration et de reconnaissance. Louis XIV le combla de tous les témoignages de la plus vive satisfaction; il l'embrassa publiquement et prescrivit à Louvois de lui faire de nouvelles excuses et de lui demander son amitié. A la cour, Turenne fut l'objet d'un empressement et de louanges qui faisaient ressortir sa rare modestie. Il était embarrassé de sa gloire. » Il faut lire dans l'ouvrage de M. Mignet le récit de cette belle campagne que Voltaire a racontée peut-être avec trop de sécheresse, et avec plus d'exactitude que d'intérêt.

1. « Pendant le cours de cette édition, M. Colini, secrétaire intime et historiographe de l'électeur palatin aujourd'hui régnant, a révoqué en doute l'histoire du cartel par des raisons très-spécieuses, énoncées avec beaucoup d'esprit et de sagacité. Il montre très-judicieusement que l'électeur Charles-Louis ne put écrire les lettres que Courtilz de Sandras et Ramsay ont imputées à ce prince. Plus d'un historien, en effet, attribue souvent à ses héros des écrits et des harangues de son imagination.

« On n'a jamais vu la véritable lettre de l'électeur Charles-Louis, ni la réponse du maréchal de Turenne. Il a seulement toujours passé pour constant que l'électeur, justement outré des ravages et des incendies que Turenne commettait dans son pays, lui proposa un duel par un trompette nommé Petit-Jean. J'ai vu la maison de Bouillon persuadée de cette anecdote. Le grand prieur de Vendôme et le maréchal de Villars n'en doutaient pas. Les *Mémoires* du marquis de Beauvau, contemporain, l'affirment. Cependant il se peut que le duel n'ait pas été expressément proposé dans la lettre amère que l'électeur dit lui-même avoir écrite au prince maréchal de Turenne. Plût à Dieu qu'il fût douteux que le Palatinat ait été embrasé deux fois! Voilà ce qui n'est que trop constant, ce qui est essentiel, et ce qu'on reproche à la mémoire de Louis XIV.

« M. Colini reproche à M. le président Hénault d'avoir dit, dans son *Abrégé chronologique*, que le prince de Turenne répondit à ce cartel *avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade*. La honte était dans l'incendie, lorsqu'on n'était pas encore en guerre ouverte avec le Palatinat, et ce n'était point une bravade dans un prince justement irrité, de vouloir se battre contre l'auteur de ces cruels excès. L'électeur était très-vif; l'esprit de chevalerie n'était pas encore éteint. On voit dans les *Lettres* de Pellisson que Louis XIV lui-même demanda s'il pouvait en conscience se battre contre l'empereur Léopold. » (Note de Voltaire.)

campagnes de l'Alsace, pour empêcher les ennemis de subsister. Il permit ensuite à sa cavalerie de ravager la Lorraine. On y fit tant de désordre, que l'intendant, qui, de son côté, désolait la Lorraine avec sa plume, lui écrivit et lui parla souvent pour arrêter cet excès. Il répondait froidement : « Je le ferai dire à l'ordre. » Il aimait mieux être appelé le père des soldats qui lui étaient confiés, que des peuples, qui, selon les lois de la guerre, sont toujours sacrifiés. Tout le mal qu'il faisait paraissait nécessaire; sa gloire couvrait tout : d'ailleurs les soixante et dix mille Allemands qu'il empêcha de pénétrer en France y auraient fait beaucoup plus de mal qu'il n'en fit à l'Alsace, à la Lorraine et au Palatinat.

Telle a été depuis le commencement du XVIe siècle la situation de la France, que, toutes les fois qu'elle a été en guerre, il a fallu combattre à la fois vers l'Allemagne, la Flandre, l'Espagne et l'Italie. Le prince de Condé faisait tête en Flandre au jeune prince d'Orange, tandis que Turenne chassait les Allemands de l'Alsace. La campagne du maréchal de Turenne fut heureuse, et celle du prince de Condé sanglante. Les petits combats de Sintzheim et de Turkheim furent décisifs : la grande et célèbre bataille de Senef ne fut qu'un carnage Le grand Condé, qui la donna pendant les marches sourdes de Turenne en Alsace, n'en tira aucun succès, soit que les circonstances des lieux lui fussent moins favorables, soit qu'il eût pris des mesures moins justes, soit plutôt qu'il eût des généraux plus habiles et de meilleures troupes à combattre[1]. Le marquis de Feuquières veut qu'on ne donne à la bataille de Senef que le nom de combat, parce que l'action ne se passa pas entre deux armées rangées, et que tous les corps n'agirent point; mais il paraît qu'on s'accorde à nommer *bataille* cette journée si vive et si meurtrière. Le choc de trois mille hommes rangés, dont tous les petits corps agiraient, ne serait qu'un combat. C'est toujours l'importance qui décide du nom.

Le prince de Condé avait à tenir la campagne, avec envi-

1. Ces guerres si longues et ces levées continuelles commençaient déjà à épuiser la France : les armées se remplissaient de jeunes soldats dont l'ardeur ne pouvait suppléer toujours à l'inexpérience. Mme de Sévigné écrit plaisamment à sa fille, le 2 novembre 1673 : « Despréaux a été avec Bourville voir M. le Prince. M. le Prince voulut qu'il vît son armée : — Eh bien, qu'en dites-vous? dit M. le Prince. — Monseigneur, dit Despréaux, je crois qu'elle sera fort bonne quand elle sera majeure. — C'est que le plus âgé n'a pas dix-huit ans. »

ron quarante-cinq mille hommes, contre le prince d'Orange, qui en avait, dit-on, soixante mille. Il attendit que l'armée ennemie passât un défilé à Senef, près de Mons. Il attaqua (11 auguste 1674) une partie de l'arrière-garde, composée d'Espagnols, et y eut un grand avantage. On blâma le prince d'Orange de n'avoir pas pris assez de précaution dans le passage du défilé; mais on admira la manière dont il rétablit le désordre, et on n'approuva pas que Condé voulût ensuite recommencer le combat contre des ennemis trop bien retranchés. On se battit à trois reprises. Les deux généraux, dans ce mélange de fautes et de grandes actions, signalèrent également leur présence d'esprit et leur courage. De tous les combats que donna le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats. Il eut trois chevaux tués sous lui. Il voulait, après trois attaques meurtrières, en hasarder encore une quatrième. Il parut, dit un officier qui y était, qu'il n'y avait plus que le prince de Condé *qui eût envie de se battre*[1]. Ce que cette action eut de plus singulier, c'est que les troupes de part et d'autre, après les mêlées les plus sanglantes et les plus acharnées, prirent la fuite le soir par une terreur panique. Le lendemain, les deux armées se retirèrent chacune de son côté, aucune n'ayant ni le champ de bataille ni la victoire, toutes deux plutôt également affaiblies et vaincues. Il y eut près de sept mille morts et cinq mille prisonniers du côté des Français; les ennemis firent une perte égale. Tant de sang inutilement répandu empêcha l'une et l'autre armée de rien entreprendre de considérable. Il importe tant de donner de la réputation à ses armes, que le prince d'Orange, pour faire croire qu'il avait eu la victoire, assiégea Oudenarde; mais le prince de Condé prouva qu'il n'avait pas perdu la bataille, en faisant aussitôt lever le siége et en poursuivant le prince d'Orange.

On observa également en France et chez les alliés la vaine cérémonie de rendre grâces à Dieu d'une victoire qu'on n'avait point remportée : usage établi pour encourager les peuples, qu'il faut toujours tromper.

Turenne en Allemagne, avec une petite armée, continua des progrès qui étaient le fruit de son génie. Le conseil de Vienne, n'osant plus confier la fortune de l'Empire à des

1. Le mot est du marquis de La Fare, connu par des *Mémoires sur Louis XIV*, et quelques vers agréables. (Édition Petitot, t. LXV, p. 200.)

princes qui l'avaient mal défendu, remit à la tête de ses armées le général Montecuculli, celui qui avait vaincu les Turcs à la journée de Saint-Gothard, et qui, malgré Turenne et Condé, avait joint le prince d'Orange et avait arrêté la fortune de Louis XIV, après la conquête de trois provinces de Hollande.

On a remarqué que les plus grands généraux de l'Empire ont souvent été tirés d'Italie [1]. Ce pays, dans sa décadence et dans son esclavage, porte encore des hommes qui font souvenir de ce qu'il était autrefois. Montecuculli était seul digne d'être opposé à Turenne. Tous deux avaient réduit la guerre en art. Ils passèrent quatre mois à se suivre, à s'observer dans des marches et dans des campements plus estimés que des victoires par les officiers allemands et français. L'un et l'autre jugeaient de ce que son adversaire allait tenter, par les démarches que lui-même eût voulu faire à sa place; et ils ne se trompèrent jamais. Ils opposaient l'un à l'autre la patience, la ruse et l'activité; enfin ils étaient prêts d'en venir aux mains et de commettre leur réputation au sort d'une bataille, auprès du village de Saltzbach, lorsque Turenne, en allant choisir une place pour dresser une batterie, fut tué d'un coup de canon (27 juillet 1675). Il n'y a personne qui ne sache les circonstances de cette mort; mais on ne peut se défendre d'en retracer les principales, par le même esprit qui fait qu'on en parle encore tous les jours [2].

Il semble qu'on ne puisse trop redire que le même boulet qui le tua ayant emporté le bras de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, son fils, se jetant en larmes auprès de lui, *Ce n'est pas moi*, lui dit Saint-Hilaire, *c'est ce grand homme qu'il faut pleurer :* paroles comparables à tout ce que l'histoire a consacré de plus héroïque, et le plus digne éloge de Turenne. Il est très-rare que sous un gouvernement monarchique, où les hommes ne sont occupés que de leur intérêt

1. On peut citer, pour ne parler que des généraux du XVIIe siècle, Piccolomini, Gallas, Colloredo, Torquato Conti, pendant la guerre de Trente ans; Montecuculli, le comte Caprara, le prince Eugène, sous le règne de Louis XIV.

2. Mme de Sévigné a donné plusieurs relations de la mort de Turenne. La plus intéressante et la plus complète est du 28 août 1675. Nous ne citerons pas cette lettre que tout le monde connaît. Elle dit ailleurs, comme Voltaire lui-même : « Ne croyez pas, ma fille, que la mort de M. de Turenne ait passé ici aussi vite que les autres nouvelles; on en parle et on le pleure encore tous les jours.

« Tout en fait souvenir, et rien ne lui ressemble.

« On peut dire ce vers pour lui. » (26 août 1675.)

particulier, ceux qui ont servi la patrie meurent regrettés du public. Cependant Turenne fut pleuré des soldats et des peuples. Louvois fut le seul qui ne le regretta pas : la voix publique l'accusa même lui et son frère, l'archevêque de Reims, de s'être réjouis indécemment de la perte de ce grand homme [1]. On sait les honneurs que le roi fit rendre à sa mémoire, et qu'il fut enterré à Saint-Denis comme le connétable Du Guesclin [2], au-dessus duquel l'opinion générale l'élève autant que le siècle de Turenne est supérieur au siècle du connétable.

Turenne n'avait pas eu toujours des succès heureux a la guerre; il avait été battu à Mariendal, à Rethel, à Cambrai; aussi disait-il qu'il avait fait des fautes, et il était assez grand pour l'avouer. Il ne fit jamais de conquêtes éclatantes, et ne donna point de ces grandes batailles rangées dont la décision rend quelquefois une nation maîtresse de l'autre; mais ayant toujours réparé ses défaites et fait beaucoup avec peu, il passa pour le plus habile capitaine de l'Europe, dans un temps où l'art de la guerre était plus approfondi que jamais. De même, quoiqu'on lui eût reproché sa défection dans les guerres de la Fronde, quoiqu'à l'âge de près de soixante ans l'amour lui eût fait révéler le secret de l'État [3], quoiqu'il eût exercé dans le Palatinat des cruautés qui ne semblaient pas nécessaires, il conserva la réputation d'un homme de bien, sage et modéré, parce que ses vertus et ses grands talents, qui n'étaient qu'à lui, devaient faire oublier des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. Si on pouvait le comparer à quelqu'un, on oserait dire que, de tous les généraux des siècles passés, Gonzalve de Cordoue, surnommé *le grand capitaine*, est celui auquel il ressemblait davantage.

1. Mme de Sévigné écrit à sa fille, 7 août : « On pourrait bien vous dire à quel point la perte du héros a été promptement oubliée *dans cette maison* : ç'a été une chose scandaleuse. » Un peu plus tard (12 août), elle écrit encore : « On vint éveiller M. de Reims à cinq heures du matin, pour lui dire que M. de Turenne avait été tué. Il demanda si l'armée était défaite; on lui dit que non : il gronda qu'on l'eût éveillé, appela son valet de chambre coquin fit retirer le rideau et se rendormit. » C'était montrer sans doute peu de reconnaissance ou trop de rancune. Quelques historiens ont même prétendu que Louis XIV s'était trop facilement et trop vite consolé de cette grande perte, et que l'expression de Mme de Sévigné, *dans cette maison*, doit s'appliquer au roi lui-même. Rien n'autorise à le croire.

2. « Ce fut, dit éloquemment Saint-Simon, la récompense de ses vertus militaires, et de la mort qui le couronna par un coup de canon à la tête de l'armée. » (Chap. CLXVII.)

3. Voy. plus loin, aux *Anecdotes*, chap. XXVI.

Né calviniste, il s'était fait catholique l'an 1668. Aucun protestant et même aucun philosophe ne pensa que la persuasion seule eût fait ce changement dans un homme de guerre, dans un politique âgé de cinquante années, qui avait encore des maîtresses. On sait que Louis XIV, en le créant maréchal général de ses armées[1], lui avait dit ces propres paroles rapportées dans les lettres de Pellisson et ailleurs : « Je voudrais que vous m'obligeassiez à faire quelque chose de plus pour vous. » Ces paroles (selon eux) pouvaient, avec le temps, opérer une conversion. La place de connétable pouvait tenter un cœur ambitieux. Il était possible aussi que cette conversion fût sincère. Le cœur humain rassemble souvent la politique, l'ambition, les faiblesses de l'amour, les sentiments de la religion. Enfin il était très-vraisemblable que Turenne ne quitta la religion de ses pères que par politique ; mais les catholiques, qui triomphèrent de ce changement, ne voulurent pas croire l'âme de Turenne capable de feindre[2].

1. La charge de *maréchal général des camps et armées de France* avait été créée autrefois, sous le ministère du duc de Luynes, pour le duc de Lesdiguières, qui devint plus tard connétable. Mazarin rétablit cette charge, le 7 avril 1660, en faveur de Turenne. « L'épée de connétable, dit Saint-Simon, était bien le but du modeste héros, mais la timidité du cardinal Mazarin ne put se résoudre à la mettre entre des mains si puissantes et si habiles. » (Chap. CLXVII.) On sait que la charge de connétable avait été abolie par le cardinal de Richelieu, à la mort de Lesdiguières, en 1626.

2. Dans une lettre du 8 janvier 1752, Voltaire répond au président Hénault, qui l'accusait d'avoir parlé trop légèrement de la conversion du grand Turenne : « Si vous pouvez croire sérieusement que le vicomte de Turenne changea de religion à cinquante ans par persuasion, vous avez assurément une bonne âme. Cependant si, en faveur du préjugé, il faut adoucir ce trait, de tout mon cœur : je ne veux point choquer d'aussi grands seigneurs que les préjugés. » Il ne paraît pas que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ait changé ou *adouci* son opinion dans aucune des éditions de son ouvrage. Le maréchal avait cinquante-sept ans quand il abjura le protestantisme. Nous voyons dans quelques-unes de ses lettres, publiées seulement de nos jours, que depuis longtemps déjà sa conscience n'était plus tranquille : après la mort de sa femme, la duchesse de Caumont La Force, calviniste comme lui, et calviniste ardente, les instances de son neveu le cardinal de Bouillon et surtout la lecture du célèbre traité de Bossuet sur l'*Exposition de la doctrine de l'Église* le décidèrent à se convertir au catholicisme. Depuis cette époque, la correspondance de Mme de Sévigné nous le montre préoccupé de ses devoirs religieux jusqu'à la dévotion ; elle écrit à sa fille, le 2 août 1675 : « Je reviens à M. de Turenne, qui, en disant adieu à M. le cardinal de Retz, lui dit : « Monsieur, je ne suis pas un *diseur ;* mais je vous prie de croire « sérieusement que, sans ces affaires-ci où peut-être on a besoin de moi, je « me retirerais comme vous ; et je vous donne ma parole que, si j'en reviens, « je ne mourrai pas sur le coffre, et je mettrai, à votre exemple, quelque « temps entre la vie et la mort. » Et ailleurs, dans la lettre du 23 août : « Il voulait se confesser, et en se cachotant, il avait donné ses ordres pour le soir, et devait communier le lendemain dimanche, qui était le jour qu'il croyait donner sa bataille. »

Ce qui arriva en Alsace, immédiatement après la mort de Turenne, rendit sa perte encore plus sensible[1]. Montecuculli, retenu par l'habileté du général français trois mois entiers au delà du Rhin, passa ce fleuve dès qu'il sut qu'il n'avait plus Turenne à craindre. Il tomba sur une partie de l'armée qui demeurait éperdue entre les mains de Lorges et de Vaubrun, deux lieutenants-généraux désunis et incertains. Cette armée, se défendant avec courage, ne put empêcher les Impériaux de pénétrer dans l'Alsace, dont Turenne les avait tenus écartés. Elle avait besoin d'un chef, non-seulement pour la conduire, mais pour réparer la défaite récente du maréchal de Créqui, homme d'un courage entreprenant, capable des actions les plus belles et les plus téméraires, dangereux à sa patrie autant qu'aux ennemis.

Créqui venait d'être vaincu, par sa faute, à Consarbruck. (11 auguste 1675) Un corps de vingt mille Allemands, qui assiégeait Trèves, tailla en pièces et mit en fuite sa petite armée. Il échappe à peine lui quatrième. Il court, à travers de nouveaux périls, se jeter dans Trèves, qu'il aurait dû secourir avec prudence, et qu'il défendit avec courage. Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la place; la brèche était praticable : il s'obstine à tenir encore. La garnison murmure. Le capitaine Bois-Jourdain, à la tête des séditieux, va capituler sur la brèche. On n'a point vu commettre une lâcheté avec tant d'audace. Il menace le maréchal de le tuer s'il ne signe. Créqui se retire, avec quelques officiers fidèles, dans une église : il aima mieux être pris à discrétion que de capituler[2].

Pour remplacer les hommes que la France avait perdus dans tant de siéges et de combats, Louis XIV fut conseillé de ne se

1. Mme de Sévigné cite un exemple bien remarquable de la confiance que Turenne inspirait aux provinces de l'est : « Le premier président de la cour des aides a une terre en Champagne; son fermier lui vint signifier l'autre jour ou de la rabaisser considérablement, ou de rompre le bail qui en fut fait il y a deux ans; on lui demande pourquoi, on dit que ce n'est point la coutume : il répond que du temps de M. de Turenne on pouvait recueillir avec sûreté et compter sur les terres de ce pays-là; mais que depuis sa mort tout le monde quittait, croyant que les ennemis vont entrer en Champagne. Voilà des choses simples et naturelles qui font son éloge aussi magnifiquement que les Fléchier et les Mascaron. » (Lettre du 21 août, à sa fille.)

2. « Reboulet dit que le marquis de Créqui eut la faiblesse de signer la capitulation : rien n'est plus faux; il aima mieux se laisser prendre à discrétion, et il eut ensuite le bonheur d'échapper. Qu'on lise tous les mémoires du temps; que l'on consulte l'*Abrégé chronologique* du président Hénault : « Bois-Jourdain, dit-il, fit la capitulation à l'insu du maréchal, etc. » (Note de Voltaire.)

point tenir aux recrues de milice comme à l'ordinaire, mais de faire marcher le ban et l'arrière-ban. Par une ancienne coutume, aujourd'hui hors d'usage, les possesseurs des fiefs étaient dans l'obligation d'aller à leurs dépens à la guerre pour le service de leur seigneur suzerain, et de rester armés un certain nombre de jours. Ce service composait la plus grande partie des lois de nos nations barbares[1]. Tout est changé aujourd'hui en Europe; il n'y a aucun État qui ne lève des soldats qu'on retient toujours sous le drapeau, et qui forment des corps disciplinés.

Louis XIII convoqua une fois la noblesse de son royaume. Louis XIV suivit alors cet exemple. Le corps de la noblesse marcha sous les ordres du marquis depuis maréchal de Rochefort[2], sur les frontières de Flandre, et après sur celles d'Allemagne, mais ce corps ne fut ni considérable ni utile, et ne pouvait l'être. Les gentilshommes aimant la guerre et capables de bien servir étaient officiers dans les troupes; ceux que l'âge ou le mécontentement tenait renfermés chez eux n'en sortirent point; les autres, qui s'occupaient à cultiver leurs héritages, vinrent avec répugnance au nombre d'environ quatre mille. Rien ne ressemblait moins à une troupe guerrière. Tous montés et armés inégalement, sans expérience et sans exercice, ne pouvant ni ne voulant faire un service régulier, ils ne causèrent que de l'embarras, et on fut dégoûté d'eux pour jamais. Ce fut la dernière trace, dans nos armées réglées, qu'on ait vue de l'ancienne chevalerie, qui composait autrefois ces armées, et qui, avec le courage naturel à la nation, ne fit jamais bien la guerre.

(Auguste et septembre 1675.) Turenne mort, Créqui battu et prisonnier, Trèves prise, Montecuculli faisant contribuer l'Alsace, le roi crut que le prince de Condé pouvait seul ranimer la confiance des troupes, que décourageait la mort de Turenne. Condé laissa le maréchal de Luxembourg soutenir

1. Ce service cessa d'être obligatoire, quand Charles VII eut établi une armée permanente et royale, aux états généraux d'Orléans (1439): la noblesse ne fut plus appelée qu'à de rares intervalles. Quant aux mots *ban* et *arrière-ban*, on n'en connaît pas le sens précis : il semble que le *ban* était la convocation des vassaux immédiats du roi, et l'*arrière-ban*, la convocation des vassaux médiats et inférieurs.

2. Le maréchal de Rochefort avait été nommé après la mort de Turenne; il était du nombre de ces huit maréchaux de France que Mme Cornuel, si célèbre alors par son esprit, appelait plaisamment *la monnaie de M. de Turenne*.

en Flandre la fortune de la France, et alla arrêter les progrès de Montecuculli. Autant il venait de montrer d'impétuosité à Senef, autant il eut alors de patience. Son génie, qui se pliait à tout, déploya le même art que Turenne. Deux seuls campements arrêtèrent les progrès de l'armée allemande, et firent lever à Montecuculli les siéges d'Haguenau et de Saverne. Après cette campagne, moins éclatante que celle de Senef et plus estimée, ce prince cessa de paraître à la guerre. Il eût voulu que son fils commandât; il offrait de lui servir de conseil; mais le roi ne voulait pour généraux ni de jeunes gens ni de princes; c'était avec quelque peine qu'il s'était servi même du prince de Condé. La jalousie de Louvois contre Turenne avait contribué, autant que le nom de Condé, à le mettre à la tête des armées.

Ce prince se retira à Chantilly, d'où il vint très-rarement à Versailles voir sa gloire éclipsée dans un lieu où le courtisan ne considère que la faveur. Il passa le reste de sa vie tourmenté de la goutte, se consolant de ses douleurs et de sa retraite dans la conversation des hommes de génie en tout genre dont la France était alors remplie. Il était digne de les entendre, et n'était étranger dans aucune des sciences ni des arts où ils brillaient. Il fut admiré encore dans sa retraite[1] : mais enfin ce feu dévorant, qui en avait fait dans sa jeunesse un héros impétueux et plein de passions, ayant consumé les forces de son corps né plus agile que robuste, il éprouva la caducité avant le temps, et son esprit s'affaiblissant avec son corps, il ne resta rien du grand Condé, les deux dernières années de sa vie : il mourut en 1686. Montecuculli se retira du service de l'empereur, en même temps que le prince de Condé cessa de commander les armées de France.

C'est un conte bien répandu et bien méprisable, que Montecuculli renonça au commandement des armées après la mort de Turenne, parce qu'il n'avait, disait-il, plus d'émule digne de lui. Il aurait dit une sottise, quand même il ne fût pas resté un Condé. Loin de dire cette sottise dont on lui fait honneur, il combattit contre les Français, et leur fit repasser le Rhin cette année. D'ailleurs, quel général d'armée aurait jamais dit à son maître : « Je ne veux plus vous servir, parce que

1. Mme de Sévigné écrit à sa fille, le 23 juillet 1677 : « M. le Prince est dans son apothéose de Chantilly : il vaut mieux là que tous vos héros d'Homère. »

vos ennemis sont trop faibles, et que j'ai un mérite trop supérieur[1] ? »

1 On peut s'étonner que le président Hénault ait cru à un pareil conte dans son *Abrégé chronologique*, si exact d'ordinaire et trop peu lu aujourd'hui. (*Année* 1675.)

CHAPITRE XIII.

Depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678.

Après la mort de Turenne et la retraite du prince de Condé, le roi n'en continua pas la guerre avec moins d'avantage contre l'Empire, l'Espagne et la Hollande. Il avait des officiers formés par ces deux grands hommes. Il avait Louvois, qui lui valait plus qu'un général, parce que sa prévoyance mettait les généraux en état d'entreprendre tout ce qu'ils voulaient. Les troupes, longtemps victorieuses, étaient animées du même esprit qu'excitait encore la présence d'un roi toujours heureux.

Il prit en personne, dans le cours de cette guerre, (26 avril 1676) Condé, (11 mai 1676) Bouchain, (17 mars 1677) Valenciennes, (5 avril 1677) Cambrai. On l'accusa, au siége de Bouchain, d'avoir craint de combattre le prince d'Orange, qui vint se présenter devant lui avec cinquante mille hommes pour tenter de jeter du secours dans la place. On reprocha aussi au prince d'Orange d'avoir pu livrer bataille à Louis XIV, et de ne l'avoir pas fait. Car tel est le sort des rois et des généraux, qu'on les blâme toujours de ce qu'ils font et de ce qu'ils ne font pas; mais ni lui ni le prince d'Orange n'étaient blâmables. Le prince ne donna point la bataille quoiqu'il le voulût, parce que Monterey, gouverneur des Pays-Bas, qui était dans son armée, ne voulut point exposer son gouvernement au hasard d'un événement décisif; la gloire de la campagne demeura au roi, puisqu'il fit ce qu'il voulut, et qu'il prit une ville en présence de son ennemi.

A l'égard de Valenciennes, elle fut prise d'assaut, par un de ces événements singuliers qui caractérisent le courage impétueux de la nation.

Le roi faisait ce siége, avant avec lui son frère et cinq ma-

réchaux de France, d'Humières, Schomberg, La Feuillade, Luxembourg et de Lorges. Les maréchaux commandaient chacun leur jour l'un après l'autre. Vauban dirigeait toutes les opérations.

On n'avait pris encore aucun des dehors de la place. Il fallait d'abord attaquer deux demi-lunes[1]. Derrière ces demi-lunes était un grand ouvrage à couronne, palissadé et fraisé[2], entouré d'un fossé coupé de plusieurs traverses[3]. Dans cet ouvrage à couronne était encore un autre ouvrage, entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchements, franchir un bras de l'Escaut. Ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage, qu'on nomme pâté[4]. Derrière ce pâté coulait le grand cours de l'Escaut, profond et rapide, qui sert de fossé à la muraille. Enfin la muraille était soutenue par de larges remparts. Tous ces ouvrages étaient couverts de canons. Une garnison de trois mille hommes préparait une longue résistance.

Le roi tint conseil de guerre pour attaquer les ouvrages du dehors. C'était l'usage que ces attaques se fissent toujours pendant la nuit, afin de marcher aux ennemis sans être aperçu, et d'épargner le sang du soldat. Vauban proposa de faire l'attaque en plein jour. Tous les maréchaux de France se récrièrent contre cette proposition. Louvois la condamna. Vauban tint ferme, avec la confiance d'un homme certain de ce qu'il avance. « Vous voulez, dit-il, ménager le sang du soldat : vous l'épargnerez bien davantage quand il combattra de jour, sans confusion et sans tumulte, sans craindre qu'une partie de nos gens tire sur l'autre, comme il n'arrive que trop souvent. Il s'agit de surprendre l'ennemi, il s'attend toujours aux attaques de nuit : nous le surprendrons en effet, lorsqu'il faudra qu'épuisé des fatigues d'une veille il soutienne les efforts de nos troupes fraîches. Ajoutez à cette raison que, s'il y a dans cette armée des soldats de peu de courage, la nuit favorise leur timidité ;

1. La *demi-lune* est un ouvrage qui présente vers la campagne un angle flanqué, saillant, formé de deux faces, et surmonté d'une guérite.

2. *A couronne*, c'est-à-dire en forme de couronne : un bastion entre deux courtines terminées chacune par un demi-bastion. — *Palissadé et fraisé*. On appelle *fraise* une rangée de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification vers le milieu du talus, de telle sorte qu'ils présentent la pointe à l'ennemi.

3. *Traverses*. Tranchées pratiquées dans un fossé pour le passer ou pour empêcher qu'on le passe.

4. On appelle *pâté* un ouvrage avancé, placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau.

mais que pendant le jour l'œil du général inspire la valeur, et élève les hommes au-dessus d'eux-mêmes[1]. »

Le roi se rendit aux raisons de Vauban, malgré Louvois et cinq maréchaux de France.

(17 mars 1677) A neuf heures du matin les deux compagnies de mousquetaires, une centaine de grenadiers, un bataillon des gardes, un du régiment de Picardie, montent de tous côtés sur ce grand ouvrage à couronne. L'ordre était simplement de s'y loger, et c'était beaucoup : mais quelques mousquetaires noirs ayant pénétré par un petit sentier jusqu'au retranchement intérieur qui était dans cette fortification, ils s'en rendent d'abord les maîtres. Dans le même temps, les mousquetaires gris y abordent par un autre endroit. Les bataillons des gardes les suivent : on tue et on poursuit les assiégés; les mousquetaires baissent le pont-levis qui joint cet ouvrage aux autres ; ils suivent l'ennemi de retranchement en retranchement, sur le petit bras de l'Escaut et sur le grand. Les gardes s'avancent en foule. Les mousquetaires sont déjà dans la ville, avant que le roi sache que le premier ouvrage attaqué est emporté.

Ce n'était pas encore ce qu'il y eut de plus étrange dans cette action. Il était vraisemblable que de jeunes mousquetaires, emportés par l'ardeur du succès, se jetteraient aveuglément sur les troupes et sur les bourgeois qui venaient à eux dans la rue, qu'ils y périraient, ou que la ville allait être pillée : mais ces jeunes gens, conduits par un cornette, nommé Moissac, se mirent en bataille derrière des charrettes ; et, tandis que les troupes qui venaient se formaient sans précipitation, d'autres mousquetaires s'emparaient des maisons voisines, pour protéger par le feu ceux qui étaient dans la rue; on donnait des otages de part et d'autre ; le conseil de ville s'assemblait; on députait vers le roi : tout cela se faisait

1. Voltaire n'aimait pas les harangues dans une histoire : « Si les héros qu'on fait parler ne les ont pas prononcées, l'histoire est alors romanesque en ce point. Il n'y a que deux discours directs dans toute l'histoire du *Siècle de Louis XIV*. Ils furent tous deux prononcés en effet, l'un par le maréchal de Vauban au siége de Valenciennes, l'autre par le duc d'Orléans avant la bataille de Turin. On n'examine point ici les raisons qu'ont eues quelques anciens de prendre une plus grande liberté; mais on croit que, dans un siècle aussi philosophe que le nôtre, et au milieu de tant de nations éclairées, l'on doit au public ce respect de ne dire que l'exacte vérité, de faire toujours disparaître l'auteur pour ne laisser voir que le héros, et de ne mettre jamais son imagination à la place des réalités. » (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie II.)

sans qu'il y eût rien de pillé, sans confusion, sans faire de fautes d'aucune espèce. Le roi fit la garnison prisonnière de guerre, et entra dans Valenciennes, étonné d'en être le maître. La singularité de l'action a engagé à entrer dans ce détail.

(9 mars 1678) Il eut encore la gloire de prendre Gand en quatre jours et Ypres en sept (25 mars). Voilà ce qu'il fit par lui-même[1]. Ses succès furent encore plus grands par ses généraux.

(Septembre 1676) Du côté de l'Allemagne, le maréchal duc de Luxembourg laissa d'abord, à la vérité, prendre Philippsbourg à sa vue, essayant en vain de la secourir avec une armée de cinquante mille hommes. Le général qui prit Philippsbourg était Charles V, nouveau duc de Lorraine, héritier de son oncle Charles IV, et dépouillé comme lui de ses États. Il avait toutes les qualités de son malheureux oncle, sans en avoir les défauts. Il commanda longtemps les armées de l'Empire avec gloire, mais, malgré la prise de Philippsbourg, et quoiqu'il fût à la tête de soixante mille combattants, il ne put jamais rentrer dans ses États. En vain il mit sur ses étendards *Aut nunc, aut nunquam*, ou maintenant, ou jamais.

Le maréchal de Créqui, racheté de sa prison, et devenu plus prudent par sa défaite de Consarbruck, lui ferma toujours l'entrée de la Lorraine. (7 octobre 1677) Il le battit dans le petit combat de Kochersberg en Alsace. Il le harcela et le fatigua sans relâche. (14 novembre 1677) Il prit Fribourg à sa vue, et quelque temps après il battit encore un détachement de son armée à Rhinfeld. (Juillet 1678) Il passa la rivière de Kins en sa présence, le poursuivit vers Offenbourg, le chargea dans sa retraite; et ayant immédiatement après emporté le fort de Kehl, l'épée à la main, il alla brûler le pont de Strasbourg, par lequel cette ville, qui était libre encore, avait donné tant de fois passage aux armées impériales. Ainsi le maréchal de Créqui répara un jour de témérité par une suite

1. La rapidité de ces conquêtes excitait un enthousiasme dont nous retrouvons les traces dans la correspondance de Mme de Sévigné. Elle écrit à son cousin, le comte de Bussy (3 novembre 1677) : « Le roi dit il y a quatre jours à Racine et à Despréaux : « Je suis fâché que vous ne soyez venus à « cette dernière campagne, vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût « pas été long. » Racine lui répondit : « Sire, nous sommes deux bourgeois « qui n'avons que des habits de ville : nous en commandâmes de campagne ; « mais les places que vous attaquiez furent plus tôt prises que nos habits ne « furent faits. » Cela fut reçu agréablement. » — On sait que Racine et Boileau avaient été nommés historiographes du roi de France. Leur travail a péri presque tout entier dans un incendie.

de succès dus à sa prudence; et il eût peut-être acquis une réputation égale à celle de Turenne, s'il eût vécu.

Le prince d'Orange ne fut pas plus heureux en Flandre que le duc de Lorraine en Allemagne : non-seulement il fut obligé de lever le siége de Maëstricht et de Charleroi; mais, après avoir laissé tomber Condé, Bouchain et Valenciennes sous la puissance de Louis XIV, il perdit la bataille de Mont-Cassel contre Monsieur (11 avril 1677), en voulant secourir Saint-Omer. Les maréchaux de Luxembourg et d'Humières commandaient l'armée sous Monsieur. On prétend qu'une faute du prince d'Orange et un mouvement habile de Luxembourg décidèrent du gain de la bataille. Monsieur chargea avec une valeur et une présence d'esprit qu'on n'attendait pas d'un prince efféminé. Jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point incompatible avec la mollesse. Ce prince, qui s'habillait souvent en femme, qui en avait les inclinations, agit en capitaine et en soldat. Le roi, son frère, parut jaloux de sa gloire. Il parla peu à Monsieur de sa victoire. Il n'alla pas même voir le champ de bataille, quoiqu'il se trouvât tout auprès. Quelques serviteurs de Monsieur, plus pénétrants que les autres, lui prédirent alors qu'il ne commanderait plus d'armée, et ils ne se trompèrent pas.

Tant de villes prises, tant de combats gagnés en Flandre et en Allemagne n'étaient pas les seuls succès de Louis XIV dans cette guerre. Le comte de Schomberg et le maréchal de Navailles battaient les Espagnols dans le Lampourdan, au pied des Pyrénées. On les attaquait jusque dans la Sicile.

La Sicile, depuis le temps des tyrans de Syracuse, sous lesquels au moins elle avait été comptée pour quelque chose dans le monde, a toujours été subjuguée par des étrangers; asservie successivement aux Romains, aux Vandales, aux Arabes, aux Normands, sous le vasselage des papes, aux Français, aux Allemands, aux Espagnols; haïssant presque toujours ses maîtres, se révoltant contre eux sans faire de véritables efforts dignes de la liberté, et excitant continuellement des séditions pour changer de chaînes.

Les magistrats de Messine venaient d'allumer une guerre civile contre leurs gouverneurs, et d'appeler la France à leur secours. Une flotte espagnole bloquait leur port. Ils étaient réduits aux extrémités de la famine.

D'abord le chevalier de Valbelle vint avec quelques frégates

à travers la flotte espagnole. Il apporte à Messine des vivres, des armes et des soldats. Ensuite le duc de Vivonne arrive avec sept vaisseaux de guerre de soixante pièces de canon, deux de quatre-vingts, et plusieurs brûlots; il bat la flotte ennemie (9 février 1675), et entre victorieux dans Messine.

L'Espagne est obligée d'implorer, pour la défense de la Sicile, les Hollandais ses anciens ennemis, qu'on regardait toujours comme les maîtres de la mer. Ruyter vient à son secours du fond du Zuyderzée, passe le détroit, et joint à vingt vaisseaux espagnols vingt-trois grands vaisseaux de guerre.

Alors les Français qui, joints avec les Anglais, n'avaient pu battre les flottes de Hollande, l'emportèrent seuls sur les Hollandais et les Espagnols réunis. (8 janvier 1676) Le duc de Vivonne, obligé de rester dans Messine pour contenir le peuple déjà mécontent de ses défenseurs, laissa donner cette bataille par Duquesne, lieutenant général des armées navales, homme aussi singulier que Ruyter, parvenu comme lui au commandement par son seul mérite, mais n'ayant encore jamais commandé d'armée navale, et plus signalé jusqu'à ce moment dans l'art d'un armateur que dans celui d'un général. Mais quiconque a le génie de son art et du commandement passe bien vite et sans effort du petit au grand. Duquesne se montra grand général de mer contre Ruyter. C'était l'être que de remporter sur ce Hollandais un faible avantage. Il livra encore une seconde bataille navale aux deux flottes ennemies près d'Agouste (12 mars 1676). Ruyter, blessé dans cette bataille, y termina sa glorieuse vie. C'est un des hommes dont la mémoire est encore dans la plus grande vénération en Hollande. Il avait commencé par être valet et mousse de vaisseau; il n'en fut que plus respectable. Le nom des princes de Nassau n'est pas au-dessus du sien. Le conseil d'Espagne lui donna le titre et les patentes de duc, dignité étrangère et frivole pour un républicain. Ces patentes ne vinrent qu'après sa mort. Les enfants de Ruyter, dignes de leur père, refusèrent ce titre, si brigué dans nos monarchies, mais qui n'est pas préférable au nom de bon citoyen.

Louis XIV eut assez de grandeur d'âme pour être affligé de sa mort. On lui représenta qu'il était défait d'un ennemi dangereux. Il répondit « qu'on ne pouvait s'empêcher d'être sensible à la mort d'un grand homme. »

Duquesne, le Ruyter de la France, attaqua une troisième

fois les deux flottes après la mort du général hollandais. Il leur coula à fond, brûla et prit plusieurs vaisseaux. Le maréchal duc de Vivonne avait le commandement en chef de cette bataille; mais ce n'en fut pas moins Duquesne qui remporta la victoire[1]. L'Europe était étonnée que la France fût devenue en si peu de temps aussi redoutable sur mer que sur terre. Il est vrai que ces armements et ces batailles gagnées ne servirent qu'à répandre l'alarme dans tous les États. Le roi d'Angleterre, ayant commencé la guerre pour l'intérêt de la France, était prêt enfin de se liguer avec le prince d'Orange, qui venait d'épouser sa nièce[2]. De plus, la gloire acquise en Sicile coûtait trop de trésors. Enfin les Français évacuèrent Messine (8 avril 1678), dans le temps qu'on croyait qu'ils se rendraient maîtres de toute l'île. On blâma beaucoup Louis XIV d'avoir fait dans cette guerre des entreprises qu'il ne soutint pas, et d'avoir abandonné Messine, ainsi que la Hollande, après des victoires inutiles.

Cependant c'était être bien redoutable de n'avoir d'autre malheur que de ne pas conserver toutes ses conquêtes. Il pressait ses ennemis d'un bout de l'Europe à l'autre. La guerre de Sicile lui avait coûté beaucoup moins qu'à l'Espagne épuisée et battue en tous lieux. Il suscitait encore de nouveaux ennemis à la maison d'Autriche. Il fomentait les troubles de Hongrie; et ses ambassadeurs à la Porte ottomane la pressaient de porter la guerre dans l'Allemagne, dût-il envoyer encore par bienséance quelque secours contre les Turcs, appelés par sa politique. Il accablait seul tous ses ennemis. Car alors la Suède, son unique alliée, ne faisait qu'une guerre malheureuse contre l'électeur de Brandebourg. Cet électeur, père du premier roi

1. Le duc de Vivonne était le frère de Mme de Montespan, mais il n'avait pas une grande réputation d'habileté. On lit dans les Mémoires de l'abbé de Choisy (Édition Petitot, t. LXIII, p. 247) : « Le maréchal de Vivonne écrivait de Messine au roi et finissait sa lettre par ces mots : *Nous avons besoin ici de dix mille hommes pour soutenir l'affaire.* Il la donna à cacheter à l'intendant Colbert du Terron, qui ajouta après les dix mille hommes : *Et d'un général.* Ce du Terron avait bien de l'esprit. »

2. Louis XIV avait essayé vainement de retenir Charles II dans son parti, et par ses négociations et par son argent. Les adversaires de l'alliance française devenaient tous les jours plus nombreux dans le pays et plus influents dans le parlement. Le roi d'Angleterre disait lui-même tristement à l'ambassadeur de Louis XIV, M de Ruvigny (6 juin 1675), « qu'il était pressé de toute part par ses sujets, et qu'il était comme une place assiégée, qui ne peut plus se défendre. » Il fut obligé enfin de consentir au mariage de sa nièce, Marie, fille de Jacques II, avec le prince d'Orange, et bientôt après de s'allier avec les États-Généraux (10 janvier 1678).

de Prusse, commençait à donner à son pays une considération qui s'est bien augmentée depuis : il enlevait alors la Poméranie aux Suédois.

Il est remarquable que dans le cours de cette guerre il y eut presque toujours des conférences ouvertes pour la paix : d'abord à Cologne, par la médiation inutile de la Suède; ensuite à Nimègue, par celle de l'Angleterre. La médiation anglaise fut une cérémonie presque aussi vaine que l'avait été l'arbitrage du pape au traité d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV fut en effet le seul arbitre. Il fit ses propositions, le 9 d'avril 1678, au milieu de ses conquêtes, et donna à ses ennemis jusqu'au 10 de mai pour les accepter. Il accorda ensuite un délai de six semaines aux États-Généraux, qui le demandèrent avec soumission.

Son ambition ne se tournait plus alors du côté de la Hollande. Cette république avait été assez heureuse ou assez adroite pour ne paraître plus qu'auxiliaire dans une guerre entreprise pour sa ruine. L'Empire et l'Espagne, d'abord auxiliaires, étaient devenus les principales parties.

Le roi, dans les conditions qu'il imposa, favorisait le commerce des Hollandais : il leur rendait Maëstricht, et remettait aux Espagnols quelques villes qui devaient servir de barrières aux Provinces-Unies, comme Charleroi, Courtrai, Oudenarde, Ath, Gand, Limbourg; mais il se réservait Bouchain, Condé, Ypres, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Aire, Saint-Omer, Cassel, Charlemont, Poperinghe, Bailleul, etc.; ce qui faisait une bonne partie de la Flandre. Il y ajoutait la Franche-Comté, qu'il avait deux fois conquise; et ces deux provinces étaient un assez digne fruit de la guerre.

Il ne voulait dans l'Allemagne que Fribourg ou Philippsbourg, et laissait le choix à l'empereur. Il rétablissait dans l'évêché de Strasbourg et dans leurs terres les deux frères Furstenberg, que l'empereur avait dépouillés, et dont l'un était en prison.

Il fut hautement le protecteur de la Suède, son alliée, et alliée malheureuse, contre le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg. Il exigea que le Danemark rendît tout ce qu'il avait pris sur la Suède, qu'il modérât les droits de passage dans la mer Baltique, que le duc de Holstein fût rétabli dans ses États, que le Brandebourg cédât la Poméranie qu'il avait conquise, que les traités de Westphalie fussent rétablis de

point en point. Sa volonté était une loi d'un bout de l'Europe à l'autre. En vain l'électeur de Brandebourg lui écrivit la lettre la plus soumise, l'appelant *Monseigneur*, selon l'usage, le conjurant de lui laisser ce qu'il avait acquis, l'assurant de son zèle et de son service : ses soumissions furent aussi inutiles que sa résistance, et il fallut que le vainqueur des Suédois rendît toutes ses conquêtes.

Alors les ambassadeurs de France prétendaient la main sur les électeurs. Celui de Brandebourg offrit tous les tempéraments pour traiter à Clèves avec le comte depuis maréchal d'Estrades, ambassadeur auprès des États-Généraux. Le roi ne voulut jamais permettre qu'un homme qui le représentait cédât à un électeur, et le comte d'Estrades ne put traiter.

Charles-Quint avait mis l'égalité entre les grands d'Espagne et les électeurs. Les pairs de France par conséquent la prétendaient. On voit aujourd'hui à quel point les choses sont changées, puisque aux diètes de l'Empire les ambassadeurs des électeurs sont traités comme ceux des rois.

Quant à la Lorraine, il offrait de rétablir le nouveau duc Charles V; mais il voulait rester maître de Nancy et de tous les grands chemins.

Ces conditions furent fixées avec la hauteur d'un conquérant; cependant elles n'étaient pas si outrées qu'elles dussent désespérer ses ennemis, et les obliger à se réunir contre lui par un dernier effort : il parlait à l'Europe en maître, et agissait en même temps en politique.

Il sut aux conférences de Nimègue semer la jalousie parmi les alliés. Les Hollandais s'empressèrent de signer, malgré le prince d'Orange, qui, à quelque prix que ce fût, voulait faire la guerre; ils disaient que les Espagnols étaient trop faibles pour les secourir s'ils ne signaient pas.

Les Espagnols, voyant que les Hollandais avaient accepté la paix, la reçurent aussi, disant que l'Empire ne faisait pas assez d'efforts pour la cause commune.

Enfin les Allemands, abandonnés de la Hollande et de l'Espagne, signèrent les derniers, en laissant Fribourg au roi, et confirmant les traités de Westphalie.

Rien ne fut changé aux conditions prescrites par Louis XIV. Ses ennemis eurent beau faire des propositions outrées pour colorer leur faiblesse, l'Europe reçut de lui des lois et la paix. Il n'y eut que le duc de Lorraine qui osa refuser l'acceptation

d'un traité qui lui semblait trop odieux. Il aima mieux être un prince errant dans l'Empire qu'un souverain sans pouvoir et sans considération dans ses États : il attendit sa fortune du temps et de son courage.

(10 auguste 1678) Dans le temps des conférences de Nimègue, et quatre jours après que les plénipotentiaires de France et de Hollande avaient signé la paix, le prince d'Orange fit voir combien Louis XIV avait en lui un ennemi dangereux. Le maréchal de Luxembourg, qui bloquait Mons, venait de recevoir la nouvelle de la paix. Il était tranquille dans le village de Saint-Denis, et dînait chez l'intendant de l'armée. (14 auguste) Le prince d'Orange, avec toutes ses troupes, fond sur le quartier du maréchal, le force, et engage un combat sanglant, long et opiniâtre, dont il espérait avec raison une victoire signalée; car non-seulement il attaquait, ce qui est un avantage, mais il attaquait des troupes qui se reposaient sur la foi du traité. Le maréchal de Luxembourg eut beaucoup de peine à résister; et s'il y eut quelque avantage dans ce combat, il fut du côté du prince d'Orange, puisque son infanterie demeura maîtresse du terrain où elle avait combattu.

Si les hommes ambitieux comptaient pour quelque chose le sang des autres hommes, le prince d'Orange n'eût point donné ce combat. Il savait certainement que la paix était signée[1]; il savait que cette paix était avantageuse à son pays : cependant il prodiguait sa vie et celle de plusieurs milliers d'hommes pour prémices d'une paix générale qu'il n'aurait pu empêcher, même en battant les Français. Cette action, pleine d'inhumanité non moins que de grandeur, et plus admirée alors que blâmée, ne produisit pas un nouvel article de paix, et coûta,

1. On a prétendu que le prince d'Orange avait le traité dans sa poche, quand il commença l'attaque. Cependant il écrivit, le lendemain de la bataille, à son ami le pensionnaire Gaspard Fagel : « Je ne sais comment notre peuple prendra cela, mais je puis vous déclarer devant Dieu que je n'ai su qu'aujourd'hui à midi, par votre lettre du 13, que la paix était conclue. » Toute l'Europe crut le contraire; et lui-même, si nous en croyons Gourville (Édition Petitot, t. LII, p. 481), avoua plus tard que, s'il n'avait reçu que le lendemain la nouvelle officielle du traité, il savait cependant que la paix était faite. C'était l'opinion de la cour de France. Mme de Sévigné écrit au comte de Bussy, le 23 août 1678 : « La paix étant faite et signée, M. le prince d'Orange a voulu se donner le divertissement de ce tournoi. Vous savez qu'il n'y a pas eu moins de sang répandu qu'à Senef. Le lendemain du combat, il envoya faire ses excuses à M. de Luxembourg, et lui manda que, s'il lui avait fait savoir que la paix était signée, il se serait bien gardé de le combattre. Cela ne vous paraît-il pas ressembler à l'homme qui se bat en duel à la comédie, et qui demande pardon à tous les coups qu'il donne dans le corps de son ennemi? »

sans aucun fruit, la vie à deux mille Français et à autant d'ennemis. On vit dans cette paix combien les événements contredisent les projets. La Hollande, contre qui seule la guerre avait été entreprise, et qui aurait dû être détruite, n'y perdit rien ; au contraire, elle y gagna une barrière : et toutes les autres puissances qui l'avaient garantie de la destruction y perdirent.

Le roi fut en ce temps au comble de la grandeur. Victorieux depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, supérieur en tout genre à ses ennemis réunis, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, enfin son arbitre et son pacificateur, ajoutant à ses États la Franche-Comté, Dunkerque et la moitié de la Flandre ; et, ce qu'il devait compter pour le plus grand de ses avantages, roi d'une nation alors heureuse et alors le modèle des autres nations. L'hôtel de ville de Paris lui déféra quelque temps après le nom de *grand* avec solennité (1680), et ordonna que dorénavant ce titre seul serait employé dans tous les monuments publics. On avait, dès 1673, frappé quelques médailles chargées de ce surnom. L'Europe, quoique jalouse, ne réclama pas contre ces honneurs. Cependant le nom de Louis XIV a prévalu dans le public sur celui de *grand*. L'usage est le maître de tout. Henri, qui fut surnommé *le grand* à si juste titre après sa mort, est appelé communément Henri IV ; et ce nom seul en dit assez. M. le Prince est toujours appelé *le grand* Condé, non-seulement à cause de ses actions héroïques, mais par la facilité qui se trouve à le distinguer, par ce surnom, des autres princes de Condé. Si on l'avait nommé Condé *le grand*, ce titre ne lui fût pas demeuré. On dit *le grand* Corneille, pour le distinguer de son frère [1]. On ne dit pas *le grand* Virgile, ni *le grand* Homère, ni *le grand* Tasse. Alexandre le Grand n'est plus connu que sous le nom d'Alexandre. On ne dit point César *le grand*. Charles-Quint, dont la fortune fut plus éclatante que celle de Louis XIV, n'a jamais eu le nom de *grand* : il n'est resté à Charlemagne que comme un nom propre. Les titres ne servent de rien pour la postérité ; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses impose plus de respect que toutes les épithètes.

1. « Dans ses *Commentaires sur Corneille* (examen d'*Horace*), Voltaire dit qu'on lui donna le nom de *grand*, « non seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes ».

CHAPITRE XIV.

Prise de Strasbourg. Bombardement d'Alger. Soumission de Gênes. Ambassade de Siam. Le pape bravé dans Rome. Électorat de Cologne disputé.

L'ambition de Louis XIV ne fut point retenue par cette paix générale. L'Empire, l'Espagne, la Hollande licencièrent leurs troupes extraordinaires. Il garda toutes les siennes ; il fit de la paix un temps de conquêtes (1680) : il était même si sûr alors de son pouvoir, qu'il établit dans Metz et dans Brisach[1] des juridictions pour réunir à sa couronne toutes les terres qui pouvaient avoir été autrefois de la dépendance de l'Alsace ou des Trois-Évêchés, mais qui depuis un temps immémorial avaient passé sous d'autres maîtres. Beaucoup de souverains de l'Empire, l'électeur palatin, le roi d'Espagne même, qui avait quelques bailliages dans ces pays, le roi de Suède, comme duc des Deux-Ponts, furent cités devant ces chambres pour rendre hommage au roi de France, ou pour subir la confiscation de leurs biens. Depuis Charlemagne on n'avait vu aucun prince agir ainsi en maître et en juge des souverains, et conquérir des pays par des arrêts.

L'électeur palatin et celui de Trèves furent dépouillés des seigneuries de Falkenbourg, de Germersheim, de Veldentz, etc. Ils portèrent en vain leurs plaintes à l'Empire assemblé à Ratisbonne[2], qui se contenta de faire des protestations.

Ce n'était pas assez au roi d'avoir la préfecture des dix villes libres de l'Alsace[3] au même titre que l'avaient eue les empe-

1. « Dans la compilation intitulée *Mémoires de Mme de Maintenon*, on trouve, tome III, page 23, ces mots : « Les réunions des chambres de « Metz et de Besançon. » Nous avons cru d'abord qu'il y avait eu une chambre de Besançon réunie à celle de Metz. Nous avons consulté tous les auteurs, nous avons trouvé que jamais il n'y eut à Besançon de chambre instituée pour juger quelles terres voisines pouvaient appartenir à la France. Il n'y eut, en 1680, que le conseil de Brisach et celui de Metz chargés de réunir à la France les terres qu'on croyait démembrées de l'Alsace et des Trois-Évêchés. Ce fut le parlement de Besançon qui réunit pour quelque temps Montbéliard à la France. » (Note de Voltaire.)

2. *L'Empire assemblé à Ratisbonne*, c'est-à-dire la diète des États de l'Empire à Ratisbonne.

3. *La préfecture des dix villes libres de l'Alsace*. On appelait ainsi la préfecture de Haguenau, qui comprenait dix villes libres ou impériales, Haguenau, Colmar, Schelestadt, Wissembourg, Landau, etc. Louis XIV

reurs; dejà dans aucune de ces villes on n'osait plus parler de liberté. Restait Strasbourg, ville grande et riche, maîtresse du Rhin par le pont qu'elle avait sur ce fleuve; elle formait seule une puissante république, fameuse par son arsenal qui renfermait neuf cents pièces d'artillerie.

Louvois avait formé dès longtemps le dessein de la donner à son maître. L'or, l'intrigue et la terreur, qui lui avaient ouvert les portes de tant de villes, préparèrent l'entrée de Louvois dans Strasbourg. (30 septembre 1681) Les magistrats furent gagnés. Le peuple fut consterné de voir à la fois vingt mille Français autour de ses remparts; les forts qui les défendaient près du Rhin, insultés et pris dans un moment; Louvois aux portes, et les bourgmestres parlant de se rendre : les pleurs et le désespoir des citoyens, amoureux de la liberté, n'empêchèrent point qu'en un même jour le traité de reddition ne fût proposé par les magistrats, et que Louvois ne prît possession de la ville. Vauban en a fait depuis, par les fortifications qui l'entourent, la barrière la plus forte de la France.

Le roi ne ménageait pas plus l'Espagne; il demandait dans les Pays-Bas la ville d'Alost et tout son bailliage, que les ministres avaient oublié, disait-il, d'insérer dans les conditions de la paix; et, sur les délais de l'Espagne, il fit bloquer la ville de Luxembourg (1682).

En même temps il achetait la forte ville de Casal d'un petit prince duc de Mantoue (1681), qui aurait vendu tout son État pour fournir à ses plaisirs.

En voyant cette puissance qui s'étendait ainsi de tous côtés, et qui acquérait pendant la paix plus que dix rois prédécesseurs de Louis XIV n'avaient acquis par leurs guerres, les alarmes de l'Europe recommencèrent. L'Empire, la Hollande, la Suède même, mécontente du roi, firent un traité d'association. Les Anglais menacèrent; les Espagnols voulurent la guerre; le prince d'Orange remua tout pour la faire commencer; mais aucune puissance n'osait alors porter les premiers coups[1].

l'avait obtenue au traité de Westphalie (1648), avec les mêmes droits de souveraineté et de supériorité territoriale que l'Empire et la maison d'Autriche y avaient exercés.

1. « On a prétendu que ce fut alors que le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, dit publiquement : « Je n'ai pu avoir son amitié, je mériterai son « estime. » Ce mot a été recueilli par plusieurs personnes, et l'abbé de Choisy le place vers l'année 1672. Il peut mériter quelque attention, parce qu'il annonçait de loin les ligues que forma Guillaume contre Louis XIV; mais il

Le roi, craint partout, ne songea qu'à se faire craindre davantage. (1680) Il portait enfin sa marine au delà des espérances des Français et des craintes de l'Europe : il eut soixante mille matelots (1681, 1682). Des lois aussi sévères que celles de la discipline des armées de terre retenaient tous ces hommes grossiers dans le devoir. L'Angleterre et la Hollande, ces puissances maritimes, n'avaient ni tant d'hommes de mer ni de si bonnes lois. Des compagnies de cadets dans les places frontières, et des gardes-marines[1] dans les ports, furent instituées et composées de jeunes gens qui apprenaient tous les arts convenables à leur profession, sous des maîtres payés du trésor public.

Le port de Toulon, sur la Méditerranée, fut construit à frais immenses pour contenir cent vaisseaux de guerre, avec un arsenal et des magasins magnifiques. Sur l'Océan, le port de Brest se formait avec la même grandeur. Dunkerque, le Havre-de-Grace, se remplissaient de vaisseaux : la nature était forcée à Rochefort.

Enfin le roi avait plus de cent vaisseaux de ligne, dont plusieurs portaient cent canons, et quelques-uns davantage. Ils ne restaient pas oisifs dans les ports. Ses escadres, sous le commandement de Duquesne, nettoyaient les mers infestées par les corsaires de Tripoli et d'Alger. Il se vengea d'Alger avec le secours d'un art nouveau, dont la découverte fut due à cette attention qu'il avait d'exciter tous les génies de son siècle. Cet art funeste, mais admirable, est celui des galiotes à bombes, avec lesquelles on peut réduire des villes maritimes en cendres. Il y avait un jeune homme, nommé Bernard Renaud, connu sous le nom de *petit Renaud*, qui, sans avoir jamais servi sur les vaisseaux, était un excellent marin à force de génie. Colbert, qui déterrait le mérite dans l'obscurité, l'avait souvent appelé au conseil de marine, même en présence du roi. C'était par les soins et sur les lumières de Renaud que

n'est pas vrai que ce fût à la paix de Nimègue que le prince d'Orange ait parlé ainsi; il est encore moins vrai que Louis XIV eût écrit à ce prince : « Vous me demandez mon amitié, je vous l'accorderai quand vous en serez « digne. » On ne s'exprime ainsi qu'avec son vassal : on ne se sert point d'expressions si insultantes envers un prince avec qui on fait un traité. Cette lettre ne se trouve que dans la compilation des *Mémoires de Maintenon*; et nous apprenons que ces Mémoires sont décriés par le grand nombre d'infidélités qu'ils renferment. » (Note de Voltaire.)

1. *Des gardes-marines*. C'étaient de jeunes gentilshommes qui apprenaient le service de la marine.

l'on suivait depuis peu une méthode plus régulière et plus facile pour la construction des vaisseaux. Il osa proposer dans le conseil de bombarder Alger avec une flotte. On n'avait pas d'idée que les mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide. La proposition révolta. Il essuya les contradictions et les railleries que tout inventeur doit attendre; mais sa fermeté, et cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes vivement frappés de leurs inventions, déterminèrent le roi à permettre l'essai de cette nouveauté.

Renaud fit construire cinq vaisseaux plus petits que les vaisseaux ordinaires, mais plus forts de bois, sans ponts, avec un faux tillac à fond de cale, sur lequel on maçonna des creux où l'on mit les mortiers. Il partit avec cet équipage sous les ordres du vieux Duquesne, qui était chargé de l'entreprise, et n'en attendait aucun succès. Duquesne et les Algériens furent étonnés de l'effet des bombes. (28 octobre 1681) Une partie de la ville fut écrasée et consumée; mais cet art, porté bientôt chez les autres nations, ne servit qu'à multiplier les calamités humaines, et fut plus d'une fois redoutable à la France, où il fut inventé.

La marine, ainsi perfectionnée en peu d'années, était le fruit des soins de Colbert. Louvois faisait à l'envi fortifier plus de cent citadelles. De plus, on bâtissait Huningue, Sarrelouis, les forteresses de Strasbourg, Mont-Royal, etc.; et pendant que le royaume acquérait tant de force au dehors, on ne voyait au dedans que les arts en honneur, l'abondance, les plaisirs. Les étrangers venaient en foule admirer la cour de Louis XIV. Son nom pénétrait chez tous les peuples du monde[1].

1. Ce tableau peut paraître exagéré. Si Louis XIV était encore le souverain le plus puissant de l'Europe et le plus redouté, la France commençait à perdre cette prospérité intérieure, cette *abondance* dont elle avait joui si longtemps. La longueur et les charges de la guerre précédente, les dépenses excessives du roi, le maintien coûteux d'une armée de cent cinquante mille hommes en temps de paix, l'émigration d'un grand nombre de protestants qu'effrayaient les persécutions déjà dirigées contre eux, toutes ces causes avaient porté un coup funeste à l'agriculture, au commerce, et par suite aux finances. On voit dans Forbonnais (*Recherches sur les finances de France*, t. I, p. 529 à 550) que le déficit allait augmentant chaque année, malgré la paix et malgré le génie de Colbert. Les revenus de l'État étaient de 80 à 90 millions : en 1681, on dépensa 134 millions; en 1682, 190. Colbert disait au roi, en 1681 : « Ce qu'il y a de plus important et sur quoi il y a plus de réflexions à faire, c'est la misère très-grande des peuples; toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, soit des receveurs généraux et autres personnes, même des évêques. » Il disait encore avec une simplicité expressive : « Encore un coup de canon et nous courons

Son bonheur et sa gloire étaient encore élevés par la faiblesse de la plupart des autres rois et par le malheur de leurs peuples. L'empereur Léopold avait alors à craindre les Hongrois révoltés, et surtout les Turcs qui, appelés par les Hongrois, venaient inonder l'Allemagne. La politique de Louis persécutait les protestants en France, parce qu'il croyait devoir les mettre hors d'état de lui nuire, mais protégeait sous main les protestants et les révoltés de Hongrie, qui pouvaient le servir. Son ambassadeur à la Porte avait pressé l'armement des Turcs avant la paix de Nimègue. Le divan, par une singularité bizarre, a presque toujours attendu que l'empereur fût en paix pour se déclarer contre lui. Il ne lui fit la guerre en Hongrie qu'en 1682, et, l'année d'après, l'armée ottomane, forte, dit-on, de plus de deux cent mille combattants, augmentée encore des troupes hongroises, ne trouvant sur son passage ni villes fortifiées, telles que la France en avait, ni corps d'armée capables de l'arrêter, pénétra jusqu'aux portes de Vienne, après avoir tout renversé sur son passage.

L'empereur Léopold quitta d'abord Vienne avec précipitation, et se retira jusqu'à Lintz, à l'approche des Turcs; et quand il sut qu'ils avaient investi Vienne, il ne prit d'autre parti que d'aller encore plus loin jusqu'à Passau, laissant le duc de Lorraine à la tête d'une petite armée, déjà entamée en chemin par les Turcs, soutenir comme il pourrait la fortune de l'Empire[1].

Personne ne doutait que le grand vizir Kara Mustapha, qui commandait l'armée ottomane, ne se rendît bientôt maître de Vienne, ville mal fortifiée, abandonnée de son maître, défendue à la vérité par une garnison dont le fonds devait être de seize mille hommes, mais dont l'effectif n'était pas de plus de huit mille. On touchait au moment de la plus terrible révolution.

à l'abîme. » Nous retrouvons dans la correspondance de Mme de Sévigné des traces de ces souffrances populaires. Elle écrit à sa fille, le 15 juin 1680. « Je mandais l'autre jour à Mme de Vins que je lui donnais à deviner quelle sorte de vertu je mettais ici le plus souvent en pratique, et je lui disais que c'était la libéralité. Il est vrai que j'ai donné d'assez grosses sommes depuis mon arrivée : un matin, huit cents francs; l'autre, mille francs; l'autre, cinq; un autre jour, trois cents écus : il semble que ce soit pour rire, ce n'est que trop une vérité. Je trouve des métayers et des meuniers qui me doivent toutes ces sommes, et qui n'ont pas un unique sou pour les payer : que fait-on? il faut bien leur donner. »

1. « Voyez les étranges particularités du siége de Vienne, dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CXCII, et dans les *Annales de l'Empire*, année 1683. » (Note de Voltaire.)

Louis XIV espéra, avec beaucoup de vraisemblance, que l'Allemagne, désolée par les Turcs, et n'ayant contre eux qu'un chef dont la fuite augmentait la terreur commune, serait obligée de recourir à la protection de la France. Il avait une armée sur les frontières de l'Empire, prête à le défendre contre ces mêmes Turcs que ses précédentes négociations y avaient amenés. Il pouvait ainsi devenir le protecteur de l'Empire, et faire son fils roi des Romains.

Il avait joint d'abord les démarches généreuses à ses desseins politiques, dès que les Turcs avaient menacé l'Autriche; non qu'il eût envoyé une seconde fois des secours à l'empereur, mais il avait déclaré qu'il n'attaquerait point les Pays-Bas, et qu'il laisserait ainsi à la branche d'Autriche espagnole le pouvoir d'aider la branche allemande, prête à succomber : il voulait pour prix de son inaction qu'on le satisfît sur plusieurs points équivoques du traité de Nimègue, et principalement sur ce bailliage d'Alost, qu'on avait oublié d'insérer dans le traité. Il fit lever le blocus de Luxembourg, en 1682, sans attendre qu'on le satisfît, et il s'abstint de toute hostilité une année entière. Cette générosité se démentit enfin pendant le siége de Vienne. Le conseil d'Espagne, au lieu de l'apaiser, l'aigrit; et Louis XIV reprit les armes dans les Pays-Bas, précisément lorsque Vienne était prête de succomber : c'était au commencement de septembre; mais, contre toute attente, Vienne fut délivrée. La présomption du grand vizir, sa mollesse, son mépris brutal pour les chrétiens, son ignorance, sa lenteur, le perdirent : il fallait l'excès de toutes ces fautes pour que Vienne ne fût pas prise. Le roi de Pologne, Jean Sobieski, eut le temps d'arriver; et avec le secours du duc de Lorraine, il n'eut qu'à se présenter devant la multitude ottomane pour la mettre en déroute (12 septembre 1683). L'empereur revint dans sa capitale avec la douleur de l'avoir quittée. Il y rentra lorsque son libérateur sortait de l'église, où l'on avait chanté le *Te Deum*, et où le prédicateur avait pris pour son texte : « Il fut un homme envoyé de Dieu, nommé Jean. » Vous avez déjà vu[1] que le pape Pie V avait appliqué ces paroles à don Juan d'Autriche, après la victoire de Lépante. Vous savez que ce qui paraît neuf n'est souvent qu'une redite. L'empereur Léopold fut à la fois triomphant et humi-

1. « Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLX. » (Note de Voltaire.)

lié. Le roi de France, n'ayant plus rien à ménager, fit bombarder Luxembourg. Il se saisit de Courtrai (novembre 1683), de Dixmude en Flandre. Il s'empara de Trèves, et en démolit les fortifications; tout cela pour remplir, disait-on, l'esprit des traités de Nimègue. Les Impériaux et les Espagnols négociaient avec lui à Ratisbonne, pendant qu'il prenait leurs villes; et la paix de Nimègue enfreinte fut changée en une trêve (auguste 1684) de vingt ans, par laquelle le roi garda la ville de Luxembourg et sa principauté, qu'il venait de prendre.

(Avril 1684) Il était encore plus redouté sur les côtes de l'Afrique, où les Français n'étaient connus, avant lui, que par les esclaves que faisaient les barbares.

Alger, deux fois bombardée, envoya des députés lui demander pardon et recevoir la paix; ils rendirent tous les esclaves chrétiens, et payèrent encore de l'argent, ce qui est la plus grande punition des corsaires.

Tunis, Tripoli firent les mêmes soumissions. Il n'est pas inutile de dire que lorsque Damfreville, capitaine de vaisseau, vint délivrer dans Alger tous les esclaves chrétiens au nom du roi de France, il se trouva parmi eux beaucoup d'Anglais qui, étant déjà à bord, soutinrent à Damfreville que c'était en considération du roi d'Angleterre qu'ils étaient mis en liberté. Alors le capitaine français fit appeler les Algériens, et remettant les Anglais à terre : « Ces gens-ci, dit-il, prétendent n'être délivrés qu'au nom de leur roi : le mien ne prend pas la liberté de leur offrir sa protection; je vous les remets : c'est à vous à montrer ce que vous devez au roi d'Angleterre. » Tous les Anglais furent remis aux fers. La fierté anglaise, la faiblesse du gouvernement de Charles II, et le respect des nations pour Louis XIV, se font connaître par ce trait.

Tel était ce respect universel, qu'on accordait de nouveaux honneurs à son ambassadeur à la Porte ottomane, tel que celui du sopha[1], tandis qu'il humiliait les peuples d'Afrique qui sont sous la protection du Grand-Seigneur.

La république de Gènes s'abaissa encore plus devant lui que celle d'Alger. Gènes avait vendu de la poudre et des bombes

1. *Tel que celui du sopha.* « Le sopha est une espèce d'estrade fort élevée et couverte d'un tapis. Le grand vizir donne ses audiences sur un sopha. Quand le grand vizir reçoit les ambassadeurs, on met le siége sur le sopha, et c'est ce qu'on nomme accorder les honneurs du sopha. » (Bescherelle, *Dictionnaire national.*)

aux Algériens. Elle construisait quatre galères pour le service de l'Espagne. Le roi lui défendit par son envoyé Saint-Olon, l'un de ses gentilshommes ordinaires, de lancer à l'eau les galères, et la menaça d'un châtiment prompt si elle ne se soumettait à ses volontés. Les Génois, irrités de cette entreprise sur leur liberté, et comptant trop sur le secours de l'Espagne, ne firent aucune satisfaction. Aussitôt quatorze gros vaisseaux, vingt galères, dix galiotes à bombes, plusieurs frégates, sortent du port de Toulon. Seignelay, nouveau secrétaire de la marine, et à qui le fameux Colbert, son père, avait déjà fait exercer cet emploi avant sa mort, était lui-même sur la flotte. Ce jeune homme, plein d'ambition, de courage, d'esprit, d'activité, voulait être à la fois guerrier et ministre, avide de toute espèce de gloire, ardent à tout ce qu'il entreprenait, et mêlant les plaisirs aux affaires sans qu'elles en souffrissent. Le vieux Duquesne commandait les vaisseaux, le duc de Mortemart les galères; mais tous deux étaient les courtisans du secrétaire d'État. On arrive devant Gènes, les dix galiotes y jettent quatorze mille bombes (17 mars 1684), et réduisent en cendres une partie de ces édifices de marbre, qui ont fait donner à la ville le nom de *Gênes la superbe*. Quatorze mille soldats débarqués s'avancent jusqu'aux portes, et brûlent le faubourg de Saint-Pierre d'Arène. Alors il fallut s'humilier pour prevenir une ruine totale. (22 février 1685) Le roi exigea que le doge de Gênes et quatre principaux sénateurs vinssent implorer sa clémence dans son palais de Versailles; et, de peur que les Génois n'éludassent la satisfaction et ne dérobassent quelque chose à sa gloire, il voulut que le doge qui viendrait lui demander pardon fût continué dans sa principauté, malgré la loi perpétuelle de Gênes, qui ôte cette dignité à tout doge absent un moment de la ville.

Impériale Lescaro, doge de Gênes, avec les sénateurs Lomellino, Garibaldi, Durazzo et Salvago vinrent à Versailles faire tout ce que le roi exigeait d'eux. Le doge, en habit de cérémonie, parla, couvert d'un bonnet de velours rouge qu'il ôtait souvent : son discours et ses marques de soumission étaient dictés par Seignelay. Le roi l'écouta, assis et couvert; mais, comme dans toutes les actions de sa vie il joignait la politesse à la dignité, il traita Lescaro et les sénateurs avec autant de bonté que de faste. Les ministres Louvois, Croissy[1]

1. Charles Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, ancien ambassa-

et Seignelay lui firent sentir plus de fierté. Aussi le doge disait : « Le roi ôte à nos cœurs la liberté, par la manière dont il nous reçoit ; mais ses ministres nous la rendent. » Ce doge était un homme de beaucoup d'esprit. Tout le monde sait que le marquis de Seignelay lui ayant demandé ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, il répondit : *C'est de m'y voir.*

(1684) L'extrême goût que Louis XIV avait pour les choses d'éclat fut encore bien plus flatté par l'ambassade qu'il reçut de Siam, pays où l'on avait ignoré jusqu'alors que la France existât. Il était arrivé, par une de ces singularités qui prouvent la supériorité des Européens sur les autres nations, qu'un Grec, fils d'un cabaretier de Céphalonie, nommé Phalk Constance, était devenu *barcalon*, c'est-à-dire premier ministre ou grand vizir du royaume de Siam. Cet homme, dans le dessein de s'affermir et de s'élever encore, et dans le besoin qu'il avait de secours étrangers, n'avait osé se confier ni aux Anglais ni aux Hollandais ; ce sont des voisins trop dangereux dans les Indes. Les Français venaient d'établir des comptoirs sur les côtes de Coromandel, et avaient porté dans ces extrémités de l'Asie la réputation de leur roi. Constance crut Louis XIV propre à être flatté par un hommage qui viendrait de si loin sans être attendu. La religion, dont les ressorts font jouer la politique du monde depuis Siam jusqu'à Paris, servit encore à ses desseins. Il envoya, au nom du roi de Siam, son maître, une solennelle ambassade avec de grands présents à Louis XIV, pour lui faire entendre que ce roi indien, charmé de sa gloire, ne voulait faire de traité de commerce qu'avec la nation française, et qu'il n'était pas même éloigné de se faire chrétien. La grandeur du roi flattée et sa religion trompée l'engagèrent à envoyer au roi de Siam deux ambassadeurs et six jésuites ; et depuis il y joignit des officiers avec huit cents soldats : mais l'éclat de cette ambassade siamoise fut le seul fruit qu'on en retira. Constance périt quatre ans après, victime de son ambition : quelque peu des Français qui restèrent auprès de lui furent massacrés, d'autres obligés de fuir ; et sa veuve, après avoir été sur le point d'être

deur de Louis XIV en Angleterre et en Bavière, était alors ministre des affaires étrangères. Il venait de succéder au marquis de Pomponne, qui lui-même avait remplacé de Lionne en 1671, avant la guerre de Hollande. On peut voir, dans les lettres de Mme de Sévigné (novembre 1679), les circonstances qui avaient amené la disgrâce inattendue du marquis de Pomponne. Voltaire en reparlera plus loin (chap. XXVIII).

reine, fut condamnée, par le successeur du roi de Siam, à servir dans la cuisine, emploi pour lequel elle était née.

Cette soif de gloire, qui portait Louis XIV à se distinguer en tout des autres rois, paraissait encore dans la hauteur qu'il affectait avec la cour de Rome. Odescalchi, Innocent XI, fils d'un banquier du Milanais, était sur le trône de l'Église. C'était un homme vertueux, un pontife sage, peu théologien, prince courageux, ferme et magnifique. Il secourut contre les Turcs l'Empire et la Pologne de son argent, et les Vénitiens de ses galères. Il condamnait avec hauteur la conduite de Louis XIV, uni contre des chrétiens avec les Turcs. On s'étonnait qu'un pape prît si vivement le parti des empereurs qui se disent rois des Romains, et qui, s'ils le pouvaient, régneraient dans Rome; mais Odescalchi était né sous la domination autrichienne. Il avait fait deux campagnes dans les troupes du Milanais. L'habitude et l'humeur gouvernent les hommes. Sa fierté s'irritait contre celle du roi qui, de son côté, lui donnait toutes les mortifications qu'un roi de France peut donner à un pape, sans rompre de communion avec lui. Il y avait depuis longtemps dans Rome un abus difficile à déraciner, parce qu'il était fondé sur un point d'honneur dont se piquaient tous les rois catholiques. Leurs ambassadeurs à Rome étendaient le droit de franchise et d'asile, affecté à leur maison, jusqu'à une très-grande distance, qu'on nomme *quartier*. Ces prétentions, toujours soutenues, rendaient la moitié de Rome un asile sûr à tous les crimes. Par un autre abus, ce qui entrait dans Rome sous le nom des ambassadeurs ne payait jamais d'entrée. Le commerce en souffrait, et le fisc en était appauvri.

Le pape Innocent XI obtint enfin de l'empereur, du roi d'Espagne, de celui de Pologne et du nouveau roi d'Angleterre, Jacques II, prince catholique, qu'ils renonçassent à ces droits odieux. Le nonce Ranucci proposa à Louis XIV de concourir, comme les autres rois, à la tranquillité et au bon ordre de Rome. Louis, très-mécontent du pape[1], répondit « qu'il

1. Le *mécontentement* de Louis XIV, qui remontait à plusieurs années, avait une cause fort grave. Voltaire a exposé ailleurs (chap. XXXV) l'affaire de la *régale* et les délibérations de la fameuse assemblée de 1682, où le clergé gallican, présidé par Bossuet, donna raison au roi contre le pape. Depuis cette époque, les rapports avaient été interrompus entre la France et la cour de Rome; Innocent XI avait refusé d'accorder les bulles d'investiture aux évêques nommés par le gouvernement; et un instant on put crain-

ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui, et que c'était à lui de servir d'exemple. » Il envoya à Rome le marquis de Lavardin en ambassade pour braver le pape. (16 novembre 1687) Lavardin entra dans Rome, malgré les défenses du pontife, escorté de quatre cents gardes de la marine, de quatre cents officiers volontaires et de deux cents hommes de livrée, tous armés. Il prit possession de son palais, de ses quartiers et de l'église de Saint-Louis, autour desquels il fit poster des sentinelles, et faire la ronde comme dans une place de guerre. Le pape est le seul souverain à qui on pût envoyer une telle ambassade : car la supériorité qu'il affecte sur les têtes couronnées leur donne toujours envie de l'humilier; et la faiblesse de son État fait qu'on l'outrage toujours impunément. Tout ce qu'Innocent XI put faire fut de se servir, contre le marquis de Lavardin, des armes usées de l'excommunication; armes dont on ne fait pas même plus de cas à Rome qu'ailleurs, mais qu'on ne laisse pas d'employer comme une ancienne formule, ainsi que les soldats du pape sont armés seulement pour la forme.

Le cardinal d'Estrées, homme d'esprit, mais négociateur souvent malheureux, était alors chargé des affaires de France à Rome. D'Estrées, ayant été obligé de voir souvent le marquis de Lavardin, ne put être ensuite admis à l'audience du pape sans recevoir l'absolution : en vain il s'en défendit, Innocent XI s'obstina à la lui donner, pour conserver toujours cette autorité imaginaire par les usages sur lesquels elle est fondée.

Louis, avec la même hauteur, mais toujours soutenu par les souterrains de la politique, voulut donner un électeur à Cologne. Occupé du soin de diviser ou de combattre l'Empire, il prétendait élever à cet électorat le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, sa créature et la victime de ses intérêts, ennemi irréconciliable de l'empereur, qui l'avait fait emprisonner dans la dernière guerre, comme un Allemand vendu à la France.

Le chapitre de Cologne, comme tous les autres chapitres d'Allemagne, a le droit de nommer son évêque, qui, par là,

dre un schisme entre les deux Églises. Quelques membres du parlement de Paris parlaient déjà de créer un patriarche en France, et d'y établir une Église *catholique-apostolique*, qui ne serait pas *romaine*. Cette querelle toujours pendante explique, sans la justifier, la hauteur de Louis XIV dans le nouveau débat qui va suivre.

devient électeur. Celui qui remplissait ce siége était Ferdinand de Bavière, autrefois l'allié et depuis l'ennemi du roi, comme tant d'autres princes. Il était malade à l'extrémité. L'argent du roi, répandu à propos parmi les chanoines, les intrigues et les promesses firent élire le cardinal de Furstenberg comme coadjuteur; et après la mort du prince, il fut élu une seconde fois par la pluralité des suffrages. Le pape, par le concordat germanique, a le droit de conférer l'évêché à l'élu, et l'empereur a celui de confirmer à l'électorat. L'empereur et le pape Innocent XI, persuadés que c'était presque la même chose de laisser Furstenberg sur ce trône électoral et d'y mettre Louis XIV, s'unirent pour donner cette principauté au jeune Bavière, frère du dernier mort. (Octobre 1688) Le roi se vengea du pape en lui ôtant Avignon, et prépara la guerre à l'empereur. Il inquiétait en même temps l'électeur palatin [1], au sujet des droits de la princesse palatine, Madame, seconde femme de Monsieur, droits auxquels elle avait renoncé par son contrat de mariage. La guerre faite à l'Espagne, en 1667, pour les droits de Marie-Thérèse, malgré une pareille renonciation, prouve bien que les contrats sont faits pour les particuliers. Voilà comme le roi, au comble de sa grandeur, indisposa, ou dépouilla, ou humilia presque tous les princes, aussi presque tous se réunissaient contre lui.

1. Charles, comte palatin du Rhin, venait de mourir (1685), sans laisser d'enfant. Sa succession appartenait à son plus proche parent, Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, beau-frère de l'empereur Léopold. Mais la sœur du défunt, Madame, seconde femme de Monsieur, réclama la plus grande partie des domaines de l'électorat; et Louis XIV annonça l'intention de soutenir par les armes les prétentions de sa belle-sœur, d'une justice au moins douteuse.

CHAPITRE XV.

Le roi Jacques détrôné par son gendre Guillaume III, et protégé par Louis XIV.

Le prince d'Orange, plus ambitieux que Louis XIV, avait conçu des projets vastes qui pouvaient paraître chimériques dans un stathouder de Hollande, mais qu'il justifia par son habileté et par son courage. Il voulait abaisser le roi de France et détrôner le roi d'Angleterre. Il n'eut pas de peine à

liguer petit à petit l'Europe contre la France. L'empereur, une partie de l'Empire, la Hollande, le duc de Lorraine s'étaient d'abord secrètement ligués à Augsbourg (1687); ensuite l'Espagne et la Savoie s'unirent à ces puissances[1]. Le pape, sans être expressément un des confédérés, les animait tous par ses intrigues. Venise les favorisait, sans se déclarer ouvertement. Tous les princes d'Italie étaient pour eux. Dans le nord, la Suède était alors du parti des Impériaux, et le Danemark était un allié inutile de la France. Plus de cinq cent mille protestants, fuyant la persécution de Louis, et emportant avec eux hords de France leur industrie et leur haine contre le roi, étaient de nouveaux ennemis qui allaient dans toute l'Europe exciter les puissances déjà animées à la guerre. (On parlera de cette fuite dans le chapitre de la religion.) Le roi était de tous côtés entouré d'ennemis, et n'avait d'ami que le roi Jacques.

Jacques, roi d'Angleterre, successeur de Charles II, son frère, était catholique comme lui; mais Charles n'avait bien voulu souffrir qu'on le fît catholique, sur la fin de sa vie, que par complaisance pour ses maîtresses et pour son frère : il n'avait en effet d'autre religion qu'un pur déisme. Son extrême indifférence sur toutes les disputes qui partagent les hommes n'avait pas peu contribué à le faire régner paisiblement en Angleterre. Jacques, au contraire, attaché depuis sa jeunesse à la communion romaine par persuasion, joignait à sa créance[2] l'esprit de parti et de zèle. S'il eût été mahométan, ou de la religion de Confucius, les Anglais n'eussent jamais troublé son règne[3]; mais il avait formé le desssein de rétablir dans son

1. La ligue d'Augsbourg est du 9 juillet 1686 : l'Espagne, la Savoie, et l'Angleterre après l'expulsion de Jacques II, y adhérèrent successivement. C'était la troisième et la plus redoutable des coalitions formées jusqu'alors contre la France : « Elle dépassait, dit M. Mignet, la *Grande alliance* de 1673, comme la grande alliance avait dépassé la *Triple alliance* de 1668. » A chaque progrès de la France répondait un nouvel effort de l'Europe. « Si jamais devise a été juste à tous égards, disait Louvois à Louis XIV, c'est celle qui a été faite pour Votre Majesté : *Seul contre tous.* » (Mignet, *Introduction*, p. 62 et 65.)

2. *Créance*, foi religieuse. Ce mot vieillit dans ce sens.

3. *Les Anglais n'eussent jamais troublé son règne.* La réflexion est plaisante, mais elle n'est pas juste. Voltaire, qui avait visité l'Angleterre, ne semble y avoir remarqué que l'incrédulité railleuse ou le scepticisme raisonné des libres penseurs, comme Swift et Bolinghroke. S'il avait étudié avec moins de préjugés et plus d'attention la société anglaise, il aurait reconnu qu'elle était loin encore d'être arrivée à l'indifférence religieuse. Le pays qui a vu naître Elisabeth et Cromwell a rejeté le catholicisme, mais il est resté profondément chrétien. On sait que les juifs y ont été longtemps exclus des fonctions publiques et administratives; et de nos jours encore, chez une

royaume le catholicisme[1], regardé avec horreur par ces royalistes républicains comme la religion de l'esclavage. C'est une entreprise quelquefois très-aisée de rendre une religion dominante dans un pays. Constantin, Clovis, Gustave Wasa, la reine Élisabeth firent recevoir sans danger, chacun par des moyens différents, une religion nouvelle, mais pour de pareils changements deux choses sont absolument nécessaires, une profonde politique et des circonstances heureuses : l'une et l'autre manquaient à Jacques.

Il était indigné de voir que tant de rois dans l'Europe étaient despotiques, que ceux de Suède et de Danemark le devenaient alors, qu'enfin il ne restait plus dans le monde que la Pologne et l'Angleterre où la liberté des peuples subsistât avec la royauté. Louis XIV l'encourageait à devenir absolu chez lui, et les jésuites le pressaient de rétablir leur religion avec leur crédit. Il s'y prit si malheureusement qu'il ne fit que révolter tous les esprits. Il agit d'abord comme s'il fût venu à bout de ce qu'il avait envie de faire ; ayant publiquement à sa cour un nonce du pape, des jésuites, des capucins ; mettant en prison sept évêques anglicans, qu'il eût pu gagner ; ôtant les priviléges à la ville de Londres, à laquelle il devait plutôt en accorder de nouveaux ; renversant avec hauteur des lois qu'il fallait saper en silence ; enfin se conduisant avec si peu de ménagement, que les cardinaux de Rome disaient en plaisan-

nation qui se vante de l'esprit libéral de ses institutions, ils ne peuvent siéger au parlement, parce qu'il faut prêter le serment consacré : *Sur la vraie foi d'un chrétien.*

1. « On trouve, dans la compilation des *Mémoires de Maintenon*, au tome III, chapitre IV, intitulé : *Du roi et de la reine d'Angleterre*, un tissu étrange de faussetés. Il y est dit que les jurisconsultes proposèrent cette question : « Un peuple a-t-il le droit de se révolter contre l'autorité qui veut « le forcer à croire ? » Ce fut précisément le contraire. On s'opposa en Angleterre à la tolérance du roi pour la communion romaine. On agita cette question : « Si le roi pouvait dispenser du serment du test ceux qu'il admettait « aux emplois ? »

« Le même auteur dit que le pape Innocent XI donna au prince d'Orange deux cent mille ducats pour aller détruire la religion catholique en Angleterre.

« Le même auteur, avec la même témérité, prétend qu'Innocent XI fit dire des milliers de messes pour l'heureux succès du prince d'Orange. Il est reconnu que ce pape favorisa la ligue d'Augsbourg ; mais il ne fit jamais de démarches si ridicules et si contraires aux bienséances de sa dignité. L'envoyé d'Espagne à la Haye fit des prières publiques pour l'heureux succès de la flotte hollandaise. M. d'Avaux le manda au roi.

« Le même auteur fait entendre que le comte d'Avaux corrompait des membres de l'État : il se trompe, c'est le comte d'Estrades. Il se trompe encore sur le temps : c'était vingt-quatre ans auparavant. Voy. la lettre de M. d'Estrades à M. de Lionne, du 17 septembre 1665. » (Note de Voltaire.)

tant, « qu'il fallait l'excommunier, comme un homme qui allait perdre le peu de catholicisme qui restait en Angleterre. » Le pape Innocent XI n'espérait rien des entreprises de Jacques, et refusait constamment un chapeau de cardinal, que ce roi demandait pour son confesseur le jésuite Peters. Ce jésuite était un intrigant impétueux, qui, dévoré de l'ambition d'être cardinal et primat d'Angleterre, poussait son maître au précipice. Les principales têtes de l'État se réunirent en secret contre les desseins du roi. Ils députèrent vers le prince d'Orange. Leur conspiration fut tramée avec une prudence et un secret qui endormirent la confiance de la cour.

Le prince d'Orange[1] équipa une flotte qui devait porter quatorze à quinze mille hommes. Ce prince n'était rien autre chose qu'un particulier illustre, qui jouissait à peine de cinq cent mille florins de rente; mais telle était sa politique heureuse, que l'argent, la flotte, les cœurs des États-Généraux étaient à lui. Il était roi véritablement en Hollande par sa conduite habile, et Jacques cessait de l'être en Angleterre par sa précipitation. On publia d'abord que cet armement était destiné contre la France. Le secret fut gardé par plus de deux cents personnes. Barillon, ambassadeur de France à Londres, homme de plaisir, plus instruit des intrigues des maîtresses de Jacques que de celles de l'Europe, fut trompé le premier. Louis XIV ne le fut pas : il offrit des secours à son allié, qui les refusa d'abord avec sécurité, et qui les demanda ensuite, lorsqu'il n'était plus temps et que la flotte du prince son gendre était à la voile. Tout lui manqua à la fois comme il se manqua à lui-même. (Octobre 1688) Il écrivit en vain à l'empereur Léopold, qui lui répondit : « Il ne vous est arrivé que ce que nous vous avions prédit. » Il comptait sur sa flotte; mais ses vaisseaux laissèrent passer ceux de son ennemi. Il pouvait au moins se défendre sur terre : il avait une armée de vingt mille hommes; et s'il les avait menés au combat sans leur donner le temps de la réflexion, il est à croire qu'ils eussent

1. « L'auteur des *Mémoires de Maintenon* avance que le prince d'Orange, voyant que les États-Généraux refusaient des fonds, entra dans l'assemblée, et dit ces mots : « Messieurs, il y aura guerre au printemps prochain, et je « demande qu'on enregistre cette prédiction. » Il cite le comte d'Avaux. Il dit que ce ministre pénétrait toutes les mesures du prince d'Orange. Il est difficile d'entasser plus mal plus de faussetés. Les neuf mille matelots étaient prêts dès l'an 1687. Le comte d'Avaux ne dit pas un mot du prétendu discours du prince d'Orange. Il ne soupçonna le dessein de ce prince que le 20 mai 1688. Voy. sa lettre au roi, du 20 mai. » (Note de Voltaire.)

combattu; mais il leur laissa le loisir de se déterminer. Plusieurs officiers généraux l'abandonnèrent, entre autres ce fameux Churchill, aussi fatal depuis à Louis qu'à Jacques, et si illustre sous le nom de duc de Marlborough. Il était favori de Jacques, sa créature, le frère de sa maîtresse, son lieutenant général dans l'armée; cependant il le quitta, et passa dans le camp du prince d'Orange. Le prince de Danemark, gendre de Jacques, enfin sa propre fille, la princesse Anne, l'abandonnèrent.

Alors, se voyant attaqué et poursuivi par un de ses gendres, quitté par l'autre; ayant contre lui ses deux filles, ses propres amis; haï des sujets mêmes qui étaient encore dans son parti, il désespéra de sa fortune : la fuite, dernière ressource d'un prince vaincu, fut le parti qu'il prit sans combattre. Enfin, après avoir été arrêté dans sa fuite par la populace, maltraité par elle, reconduit à Londres; après avoir reçu paisiblement les ordres du prince d'Orange dans son propre palais; après avoir vu sa garde relevée, sans coup férir, par celle du prince; chassé de sa maison, prisonnier à Rochester, il profita de la liberté qu'on lui donnait d'abandonner son royaume; il alla chercher un asile en France.

Ce fut là l'époque de la vraie liberté de l'Angleterre. La nation, représentée par son parlement, fixa les bornes, si longtemps contestées, des droits du roi et de ceux du peuple; et ayant prescrit au prince d'Orange les conditions auxquelles il devait régner, elle le choisit pour son roi, conjointement avec sa femme Marie, fille du roi Jacques [1]. Dès lors ce prince ne fut plus connu, dans la plus grande partie de l'Europe, que sous le nom de Guillaume III, roi légitime d'Angleterre et libérateur de la nation. Mais en France il ne fut regardé que comme le prince d'Orange, usurpateur des États de son beau-père.

(Janvier 1689) Le roi fugitif vint avec sa femme, fille d'un duc de Modène, et le prince de Galles encore enfant, implorer la protection de Louis XIV. La reine d'Angleterre, arrivée avant son mari, fut étonnée de la splendeur qui environnait le roi de France, de cette profusion de magnificence qu'on

1. Cette nouvelle charte de l'Angleterre s'appela *la déclaration des droits*. Elle consacrait à peu près toutes les libertés que réclamait l'opposition libérale, au début de la révolution anglaise, en 1627. Elle a fondé le gouvernement parlementaire, avec tous ces tempéraments et cette sagesse pratique qui devaient en assurer la durée et la grandeur.

voyait à Versailles, et surtout de la manière dont elle fut reçue. Le roi alla au-devant d'elle jusqu'à Chatou. « Je vous rends[1], madame, lui dit-il, un triste service : mais j'espère vous en rendre bientôt de plus grands et de plus heureux. » Ce furent ses propres paroles. Il la conduisit au château de Saint-Germain, où elle trouva le même service qu'aurait eu la reine de France, tout ce qui sert à la commodité et au luxe, des présents de toute espèce, en argent, en or, en vaisselle, en bijoux, en étoffes.

Il y avait parmi tous ces présents une bourse de dix mille louis d'or sur sa toilette. Les mêmes attentions furent observées pour son mari, qui arriva un jour après elle. On lui régla six cent mille francs par an pour l'entretien de sa maison, outre les présents sans nombre qu'on lui fit. Il eut les officiers du roi et ses gardes. Toute cette réception était bien peu de chose, auprès des préparatifs qu'on faisait pour le rétablir sur son trône. Jamais le roi ne parut si grand; mais Jacques parut petit. Ceux qui, à la cour et à la ville, décident de la réputation des hommes, conçurent pour lui peu d'estime. Il ne voyait guère que des jésuites. Il alla descendre chez eux à Paris, dans la rue Saint-Antoine. Il leur dit qu'il était jésuite lui-même; et ce qui est le plus singulier, c'est que la chose était vraie. Il s'était fait associer à cet ordre, avec de certaines cérémonies, par quatre jésuites anglais, étant encore duc d'York. Cette pusillanimité dans un prince, jointe à la manière dont il avait perdu sa couronne, l'avilit au point que les courtisans s'égayaient tous les jours à faire des chansons sur lui. Chassé d'Angleterre, on s'en moquait en France. On ne lui savait nul gré d'être catholique. L'archevêque de Reims, frère de Louvois, dit tout haut à Saint-Germain dans son antichambre : « Voilà un bon homme qui a quitté trois royaumes pour une messe. » Il ne recevait de Rome que des indulgences et des pasquinades. Enfin, dans toute cette révolution, sa religion lui rendit si peu de services que, lorsque le prince d'Orange, le chef du calvinisme, avait mis à la voile pour aller détrôner le roi son beau-père, le ministre du roi catholique à la Haye avait fait dire des messes pour l'heureux succès de ce voyage.

Au milieu des humiliations de ce roi fugitif et des libéralités de Louis XIV envers lui, c'était un spectacle digne de quelque

1. « Voy. les *Lettres* de Mme de Sévigné, et les *Mémoires* de Mme de La Fayette, etc. » (Note de Voltaire.)

attention de voir Jacques toucher les écrouelles au petit couvent des Anglaises, soit que les rois anglais se soient attribué ce singulier privilége, comme prétendants à la couronne de la France, soit que cette cérémonie soit établie chez eux depuis le temps du premier Édouard.

Le roi le fit bientôt conduire en Irlande, où les catholiques formaient encore un parti qui paraissait considérable. Une escadre de treize vaisseaux du premier rang était à la rade de Brest pour le transport. Tous les officiers, les courtisans, les prêtres même, qui étaient venus trouver Jacques à Saint-Germain, furent défrayés jusqu'à Brest aux dépens du roi de France. Le jésuite Innès, recteur du collége des Écossais à Paris, était son secrétaire d'État. Un ambassadeur (c'était M. d'Avaux) était nommé auprès du roi détrôné, et le suivit avec pompe. Des armes, des munitions de toute espèce furent embarquées sur la flotte, on y porta jusqu'aux meubles les plus vils et jusqu'aux plus recherchés. Le roi lui alla dire adieu à Saint-Germain[1]. Là, pour dernier présent, il lui donna sa cuirasse, et lui dit en l'embrassant : « Tout ce que je peux vous souhaiter de mieux est de ne nous jamais revoir. » (12 mai 1689) A peine le roi Jacques était-il débarqué en Irlande avec cet appareil, que vingt-trois autres grands vaisseaux de guerre, sous les ordres de Château-Renaud, et une infinité de navires de transport le suivirent. Cette flotte, ayant mis en fuite et dispersé la flotte anglaise qui s'opposait à son passage, débarqua heureusement; et ayant pris dans son retour sept vaisseaux marchands hollandais, revint à Brest, victorieuse de l'Angleterre, et chargée des dépouilles de la Hollande.

(Mars 1690) Bientôt après un troisième secours partit encore de Brest, de Toulon, de Rochefort. Les ports d'Irlande et la mer de la Manche étaient couverts de vaisseaux français.

Enfin Tourville, vice-amiral de France, avec soixante et douze grands vaisseaux, rencontra une flotte anglaise et hol-

1. Mme de Sévigné raconte à sa fille, avec une sorte d'enthousiasme, cette dernière entrevue des deux rois, 28 février 1689 : « Le roi lui a donné des armes pour armer dix mille hommes. Comme Sa Majesté anglaise lui disait adieu, elle finit par lui dire en riant qu'il n'avait oublié qu'une chose, c'était des armes pour sa personne ; le roi lui a donné les siennes : nos héros de roman ne faisaient rien de plus galant. Que ne fera point ce roi brave et malheureux, avec ces armes toujours victorieuses ? Le voilà donc avec le casque et la cuirasse de Renaud, d'Amadis et de tous nos paladins les plus célèbres ; je n'ai pas voulu dire d'Hector, car il était malheureux. Il n'y a point d'offres de toutes choses que le roi ne lui ait faites : la générosité et la magnanimité ne vont point plus loin. »

landaise d'environ soixante voiles [1]. On se battit pendant dix heures (juillet 1690) : Tourville, Château-Renaud, d'Estrées, Nemond, signalèrent leur courage et une habileté qui donnèrent à la France un honneur auquel elle n'était pas accoutumée. Les Anglais et les Hollandais, jusqu'alors maîtres de l'Océan, et de qui les Français avaient appris depuis si peu de temps à donner des batailles rangées, furent entièrement vaincus. Dix-sept de leurs vaisseaux brisés et démâtés allèrent échouer et se brûler sur leurs côtes. Le reste alla se cacher vers la Tamise, ou entre les bancs de la Hollande. Il n'en coûta pas une seule chaloupe aux Français. Alors ce que Louis XIV souhaitait depuis vingt années, et ce qui avait paru si peu vraisemblable, arriva : il eut l'empire de la mer, empire qui fut à la vérité de peu de durée. Les vaisseaux de guerre ennemis se cachaient devant ses flottes. Seignelay, qui osait tout, fit venir les galères de Marseille sur l'Océan. Les côtes d'Angleterre virent des galères pour la première fois. On fit par leur moyen une descente aisée à Tingmouth.

On brûla dans cette baie plus de trente vaissaux marchands. Les armateurs de Saint-Malo et du nouveau port de Dunkerque s'enrichissaient, eux et l'État, de prises continuelles. Enfin, pendant près de deux années, on ne connaissait plus sur les mers que les vaisseaux français.

Le roi Jacques ne seconda pas en Irlande ces secours de Louis XIV. Il avait avec lui près de six mille Français et quinze mille Irlandais. Les trois quarts de ce royaume se déclaraient en sa faveur. Son concurrent Guillaume était absent : cependant il ne profita d'aucun de ses avantages. Sa fortune échoua d'abord devant la petite ville de Londonderry; il la pressa par un siége opiniâtre, mais mal dirigé, pendant quatre mois. Cette ville ne fut défendue que par un prêtre presbytérien, nommé Walker. Ce prédicant s'était mis à la tête de la milice bourgeoise. Il la menait au prêche et au combat. Il faisait braver aux habitants la famine et la mort. Enfin le prêtre contraignit le roi de lever le siége.

1. La rencontre eut lieu le 10 juillet, sur les côtes de Sussex, à la hauteur de Beachy-Head, non loin d'Hastings. C'est une chose digne de remarque que nos victoires navales n'ont jamais été populaires en France et qu'on en sait à peine le nom. Le combat de Beachy-Head, si brillant et si décisif, passa presque inaperçu; et celui de Fleurus, livré quelques semaines auparavant par Luxembourg, avait eu un retentissement prodigieux. Il est vrai que nous nous rappelons mieux nos défaites navales : qui ne connaît la Hogue, Aboukir, Trafalgar?

Cette première disgrâce en Irlande fut bientôt suivie d'un plus grand malheur : Guillaume arriva et marcha à lui. La rivière de Boyne était entre eux. (11 juillet 1690) Guillaume entreprend de la franchir à la vue de l'ennemi. Elle était à peine guéable en trois endroits. La cavalerie passa à la nage, l'infanterie était dans l'eau jusqu'aux épaules; mais à l'autre bord il fallait encore traverser un marais; ensuite on trouvait un terrain escarpé qui formait un retranchement naturel. Le roi Guillaume fit passer son armée en trois endroits, et engagea la bataille. Les Irlandais, que nous avons vus de si bons soldats en France et en Espagne, ont toujours mal combattu chez eux. Il y a des nations dont l'une semble faite pour être soumise à l'autre. Les Anglais ont toujours eu sur les Irlandais la supériorité du génie, des richesses et des armes. Jamais l'Irlande n'a pu secouer le joug de l'Angleterre, depuis qu'un simple seigneur anglais la subjugua[1]. Les Français combattirent à la journée de la Boyne, les Irlandais s'enfuirent. Leur roi Jacques, n'ayant paru dans l'engagement ni à la tête des Français ni à la tête des Irlandais, se retira le premier. Il avait toujours cependant montré beaucoup de valeur; mais il y a des occasions où l'abattement d'esprit l'emporte sur le courage. Le roi Guillaume, qui avait eu l'épaule effleurée d'un coup de canon avant la bataille, passa pour mort en France. Cette fausse nouvelle fut reçue à Paris avec une joie indécente et honteuse. Quelques magistrats subalternes encouragèrent les bourgeois et le peuple à faire des illuminations. On sonna les cloches. On brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentaient le prince d'Orange, comme on brûle le pape dans Londres. On tira le canon de la Bastille, non point par ordre du roi, mais par le zèle inconsidéré d'un commandant. On croirait, sur ces marques d'allégresse et sur la foi de tant d'écrivains, que cette joie effrénée, à la mort prétendue d'un ennemi, était l'effet de la crainte extrême qu'il inspirait. Tous ceux qui ont écrit, et Français et étrangers, ont dit que ces réjouissances étaient le plus grand éloge du roi Guillaume. Cependant, si on veut faire attention aux circonstances du temps et à l'esprit qui régnait alors, on verra bien que la

1. « L'Irlande était un pays sauvage, qu'un comte de Pembroke avait déjà subjugué en partie avec douze cents hommes seulement. Ce comte de Pembroke voulait retenir sa conquête. Henri II, plus fort que lui, et muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout, 1172. » (Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, chap. L.)

crainte ne produisit pas ces transports de joie. Les bourgeois et le peuple ne savent guère craindre un ennemi que quand il menace leur ville. Loin d'avoir de la terreur au nom de Guillaume, le commun des Français avait alors l'injustice de le mépriser. Il avait presque toujours été battu par les généraux français. Le vulgaire ignorait combien ce prince avait acquis de véritable gloire, même dans ses défaites. Guillaume, vainqueur de Jacques en Irlande, ne paraissait pas encore aux yeux des Français un ennemi digne de Louis XIV. Paris, idolâtre de son roi, le croyait réellement invincible. Les réjouissances ne furent donc point le fruit de la crainte, mais de la haine. La plupart des Parisiens, nés sous le règne de Louis, et façonnés au joug despotique, regardaient alors un roi comme une divinité, et un usurpateur comme un sacrilége. Le petit peuple, qui avait vu Jacques aller tous les jours à la messe, détestait Guillaume hérétique. L'image d'un gendre et d'une fille ayant chassé leur père, d'un protestant régnant à la place d'un catholique, enfin d'un ennemi de Louis XIV, transportait les Parisiens d'une espèce de fureur; mais les gens sages pensaient modérément.

Jacques revint en France, laissant son rival gagner en Irlande de nouvelles batailles, et s'affermir sur le trône. Les flottes françaises furent occupées alors à ramener les Français qui avaient inutilement combattu et les familles irlandaises catholiques qui, étant très-pauvres dans leur patrie, voulurent aller subsister en France des libéralités du roi.

Il est à croire que la fortune eut peu de part à toute cette révolution depuis son commencement jusqu'à sa fin. Les caractères de Guillaume et de Jacques firent tout. Ceux qui aiment à voir dans la conduite des hommes les causes des événements remarqueront que le roi Guillaume, après sa victoire, fit publier un pardon général, et que le roi Jacques vaincu, en passant par une petite ville nommée Galloway, fit pendre quelques citoyens qui avaient été d'avis de lui fermer les portes. De deux hommes qui se conduisaient ainsi, il était bien aisé de voir qui devait l'emporter.

Il restait à Jacques quelques villes en Irlande, entre autres Limerick, où il y avait plus de douze mille soldats. Le roi de France, soutenant toujours la fortune de Jacques, fit passer encore trois mille hommes de troupes réglées dans Limerick. Pour surcroît de libéralité, il envoya tout ce qui peut servir

aux besoins d'un grand peuple et à ceux des soldats. Quarante vaisseaux de transport, escortés de douze vaisseaux de guerre, apportèrent tous les secours possibles en hommes, en ustensiles, en équipages; des ingénieurs, des canonniers, des bombardiers, deux cents maçons; des selles, des brides, des housses, pour plus de vingt mille chevaux; des canons avec leurs affûts, des fusils, des pistolets, des épées, pour armer vingt-six mille hommes; des vivres, des habits, et jusqu'à vingt-six mille paires de souliers. Limerick assiégée, mais munie de tant de secours, espérait de voir son roi combattre pour sa défense. Jacques ne vint point. Limerick se rendit: les vaisseaux français retournèrent encore vers les côtes d'Irlande, et ramenèrent en France environ vingt mille Irlandais, tant soldats que citoyens fugitifs.

Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant, c'est que Louis XIV ne se rebuta pas. Il soutenait alors une guerre difficile contre presque toute l'Europe. Cependant il tenta encore de changer la fortune de Jacques par une entreprise décisive, et de faire une descente en Angleterre avec vingt mille hommes. Il comptait sur le parti que Jacques avait conservé en Angleterre. Les troupes étaient assemblées entre Cherbourg et la Hogue. Plus de trois cents navires de transport étaient prêts à Brest. Tourville, avec quarante-quatre grands vaisseaux de guerre, les attendait aux côtes de Normandie. D'Estrées arrivait du port de Toulon avec trente autres vaisseaux. S'il y a des malheurs causés par la mauvaise conduite, il en est qu'on ne peut imputer qu'à la fortune. Le vent, d'abord favorable à l'escadre de d'Estrées, changea; il ne put joindre Tourville, dont les quarante-quatre vaisseaux furent attaqués par les flottes d'Angleterre et de Hollande, fortes de près de cent voiles. La supériorité du nombre l'emporta. Les Français cédèrent après un combat de dix heures (29 juillet 1692[1]). Russel, amiral anglais, les poursuivit deux jours. Quatorze grands vaisseaux, dont deux portaient cent quatre pièces de canon, échouèrent sur la côte; et les capitaines y firent mettre le feu, pour ne les pas laisser brûler par les ennemis. Le roi Jacques, qui du rivage avait vu ce désastre, perdit toutes ses espérances.

1. La bataille de la Hogue est du 29 mai, et non du 29 juillet. Il paraît que Louis XIV comptait sur la défection d'une partie des vaisseaux anglais: Tourville avait ordre de combattre, et ce fut lui qui attaqua la flotte ennemie. « Cette défaite, dit Voltaire (*Liste des maréchaux de France*), l'a rendu plus célèbre que ses victoires. »

Ce fut le premier échec que reçut sur la mer la puissance de Louis XIV. Seignelay qui, après Colbert son père, avait perfectionné la marine, était mort à la fin de 1690. Pontchartrain, élevé de la première présidence de Bretagne à l'emploi de secrétaire d'État de la marine, ne la laissa point périr. Le même esprit régnait toujours dans le gouvernement. La France eut, dès l'année qui suivit la disgrâce de la Hogue, des flottes aussi nombreuses qu'elle en avait eu déjà; car Tourville se trouva à la tête de soixante vaisseaux de ligne, et d'Estrées en avait trente, sans compter ceux qui étaient dans les ports; (1696) et même, quatre ans après, le roi fit encore un armement plus considérable que tous les précédents, pour conduire Jacques en Angleterre à la tête de vingt mille Français; mais cette flotte ne fit que se montrer, les mesures du parti de Jacques ayant été aussi mal concertées à Londres que celles de son protecteur avaient été bien prises en France.

Il ne resta de ressource au parti du roi détrôné que dans quelques conspirations contre la vie de son rival. Ceux qui les tramèrent périrent presque tous du dernier supplice; et il est à croire que, quand même elles eussent réussi, il n'eût jamais recouvré son royaume. Il passa le reste de ses jours à Saint-Germain, où il vécut des bienfaits de Louis et d'une pension de soixante-dix mille francs qu'il eut la faiblesse de recevoir en secret de sa fille Marie, par laquelle il avait été détrôné. Il mourut en 1701 à Saint-Germain. Quelques jésuites irlandais prétendirent qu'il se faisait des miracles à son tombeau. On parla même de faire canoniser à Rome, après sa mort, ce roi que Rome avait abandonné pendant sa vie.

Peu de princes furent plus malheureux que lui; et il n'y a aucun exemple dans l'histoire d'une maison si longtemps infortunée. Le premier des rois d'Écosse ses aïeux, qui eut le nom de Jacques, après avoir été dix-huit ans prisonnier en Angleterre, mourut assassiné avec sa femme par la main de ses sujets. Jacques II, son fils, fut tué à vingt-neuf ans, en combattant contre les Anglais. Jacques III, mis en prison par son peuple, fut tué ensuite par les révoltés dans une bataille. Jacques IV périt dans un combat qu'il perdit. Marie Stuart, sa petite-fille, chassée de son trône, fugitive en Angleterre, ayant langui dix-huit ans en prison, se vit condamnée à mort par des juges anglais et eut la tête tranchée. Charles Ier, petit-fils de Marie, roi d'Écosse et d'Angleterre, vendu par les Écossais et

jugé à mort par les Anglais, mourut sur un échafaud dans la place publique. Jacques son fils, septième du nom et deuxième en Angleterre, dont il est ici question, fut chassé de ses trois royaumes; et, pour comble de malheur, on contesta à son fils jusqu'à sa naissance. Ce fils ne tenta de remonter sur le trône de ses pères que pour faire périr ses amis par des bourreaux; et nous avons vu le prince Charles-Édouard, réunissant en vain les vertus de ses pères et le courage du roi Jean Sobieski, son aïeul maternel, exécuter les exploits et essuyer les malheurs les plus incroyables. Si quelque chose justifie ceux qui croient une fatalité à laquelle rien ne peut se soustraire, c'est cette suite continuelle de malheurs qui a persécuté la maison de Stuart pendant plus de trois cents années.

CHAPITRE XVI.

De ce qui ce passait dans le continent, tandis que Guillaume III envahissait l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, jusqu'en 1697. Nouvel embrasement du Palatinat. Victoires des maréchaux de Catinat et de Luxembourg, etc.

N'ayant pas voulu rompre le fil des affaires d'Angleterre, je me ramène à ce qui se passait dans le continent.

Le roi, en formant ainsi une puissance maritime telle qu'aucun État n'en a jamais eu de supérieure, avait à combattre l'empereur et l'Empire, l'Espagne, les deux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, devenues toutes deux plus terribles sous un seul chef, la Savoie et presque toute l'Italie. Un seul de ces ennemis, tel que l'Anglais et l'Espagnol, avait suffi autrefois pour désoler la France, et tous ensemble ne purent alors l'entamer. Louis XIV eut presque toujours cinq corps d'armée dans le cours de cette guerre, quelquefois six, jamais moins de quatre. Les armées en Allemagne et en Flandre se montèrent plus d'une fois à cent mille combattants. Les places frontières ne furent pas cependant dégarnies. Le roi avait quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine. L'empire turc, si puissant en Europe, en Asie et en Afrique, n'en a jamais eu autant; et l'empire romain n'en eut jamais davantage, et n'eut en aucun temps autant de guerres à soutenir à la fois. Ceux qui blâmaient Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis l'admiraient

d'avoir pris tant de mesures pour s'en défendre, et même pour les prévenir[1].

Ils n'étaient encore ni entièrement déclarés, ni tous réunis : le prince d'Orange n'était pas encore sorti du Texel pour aller chasser le roi son beau-père, et déjà la France avait des armées sur les frontières de la Hollande et sur le Rhin. Le roi avait envoyé en Allemagne, à la tête d'une armée de cent mille hommes, son fils le Dauphin, qu'on nommait Monseigneur, prince doux dans ses mœurs, modeste dans sa conduite, qui paraissait tenir en tout de sa mère. Il était âgé de vingt-sept ans. C'était pour la première fois qu'on lui confiait un commandement, après s'être bien assuré, par son caractère, qu'il n'en abuserait pas. Le roi lui dit publiquement à son départ (22 septembre 1688) : « Mon fils, en vous envoyant commander mes armées, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite : allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort. »

Ce prince eut une commission spéciale pour commander, comme s'il eût été simplement l'un des généraux que le roi eût choisi. Son père lui écrivait : « A mon fils le Dauphin, mon lieutenant général, commandant mes armées en Allemagne. »

On avait tout prévu et tout disposé pour que le fils de Louis XIV, contribuant à cette expédition de son nom et de sa présence, ne reçût pas un affront. Le maréchal de Duras commandait réellement l'armée, Boufflers avait un corps de troupes en deçà du Rhin ; le maréchal d'Humières, un autre vers Cologne pour observer les ennemis. Heidelberg, Mayence étaient pris. Le siége de Philippsbourg, préalable toujours nécessaire quand la France fait la guerre à l'Allemagne, était commencé. Vauban conduisait le siége. Tous les détails qui n'étaient point de son ressort roulaient sur Catinat, alors lieutenant général, homme capable de tout, et fait pour tous les emplois. Monseigneur arriva après six jours de tranchée ouverte. Il imitait la conduite de son père, s'exposant autant qu'il le fallait, jamais en téméraire, affable à tout le monde, libéral envers les soldats. Le roi goûtait une joie pure d'avoir

1. Cette admiration éclate à chaque page dans les lettres de Mme de Sévigné, écho fidèle de la cour et de l'opinion publique. « Nous sommes sur la défensive, dit-elle à sa fille (28 février 1689), et d'une manière si puissante qu'elle fait trembler. Jamais le roi de France ne s'est vu trois cent mille hommes sur pied ; il n'y avait que les rois de Perse. Tout est nouveau, tout est miraculeux. »

un fils qui l'imitait sans l'effacer, et qui se faisait aimer de tout le monde sans se faire craindre de son père[1].

Philipsbourg fut pris en dix-neuf jours; on prit Manheim en trois jours (11 novembre 1688); Franckendal en deux; Spire, Trèves, Worms et Oppenheim se rendirent dès que les Français furent à leurs portes (15 novembre 1688).

Le roi avait résolu de faire un désert du Palatinat dès que ces villes seraient prises. Il avait la vue d'empêcher les ennemis d'y subsister, plus que celle de se venger de l'électeur palatin, qui n'avait d'autre crime que d'avoir fait son devoir en s'unissant au reste de l'Allemagne contre la France. (Février 1689) Il vint à l'armée un ordre de Louis, signé Louvois, de tout réduire en cendres. Les généraux français, qui ne pouvaient qu'obéir, firent donc signifier, dans le cœur de l'hiver, aux citoyens de toutes ces villes si florissantes et si bien réparées, aux habitants des villages, aux maîtres de plus de cinquante châteaux, qu'il fallait quitter leurs demeures, et qu'on allait les détruire par le fer et par les flammes. Hommes, femmes, vieillards, enfants, sortirent en hâte. Une partie fût errante dans les campagnes; une autre se réfugia dans les pays voisins, pendant que le soldat, qui passe toujours les ordres de rigueur et qui n'exécute jamais ceux de clémence, brûlait et saccageait leur patrie. On commença par Manheim et par Heidelberg, séjour des électeurs : leurs palais furent détruits comme les maisons des citoyens; leurs tombeaux furent ouverts par la rapacité du soldat, qui croyait y trouver des trésors; leurs cendres furent dispersées. C'était pour la seconde fois que ce beau pays était désolé sous Louis XIV; mais les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie. L'Europe en eut horreur. Les officiers qui l'exécutèrent étaient honteux d'être les instruments de ces duretés. On les rejetait sur le marquis de Louvois, devenu plu inhumain par cet endurcissement de cœur que produit un long ministère. Il avait en effet donné ces conseils; mais Louis avait été le maître de ne les pas suivre. Si le roi avait été témoin de

1. « Voilà donc cette bonne place prise (Philippsbourg). Monseigneur y fait des merveilles de fermeté, de capacité, de libéralité, de générosité et d'humanité, jetant l'argent avec choix, disant du bien, rendant de bons offices, demandant des récompenses et écrivant des lettres au roi, qui faisaient l'admiration de la cour. » (Mme de Sévigné au comte de Bussy, le 3 novembre 1688.)

ce spectacle, il aurait lui-même éteint les flammes. Il signa, du fond de son palais de Versailles et au milieu des plaisirs, la destruction de tout un pays, parce qu'il ne voyait dans cet ordre que son pouvoir et le malheureux droit de la guerre; mais de plus près il n'en eût vu que l'horreur[1]. Les nations, qui jusque-là n'avaient blâmé que son ambition en l'admirant, crièrent alors contre sa dureté, et blâmèrent même sa politique : car si les ennemis avaient pénétré dans ses États, comme lui chez les ennemis, ils eussent mis ses villes en cendres.

Ce danger était à craindre. Louis, en couvrant ses frontières de cent mille soldats, avait appris à l'Allemagne à faire de pareils efforts. Cette contrée, plus peuplée que la France, peut aussi fournir de plus grandes armées. On les lève, on les assemble, on les paye plus difficilement; elles paraissent plus tard en campagne : mais la discipline, la patience dans les fatigues les rendent sur la fin d'une campagne aussi redoutables que les Français le sont au commencement. Le duc de Lorraine, Charles V, les commandait. Ce prince, toujours dépouillé de son État par Louis XIV, ne pouvant y rentrer, avait conservé l'Empire à l'empereur Léopold; il l'avait rendu vainqueur des Turcs et des Hongrois. Il vint, avec l'électeur de Brandebourg, balancer la fortune du roi de France. Il reprit Bonn et Mayence, villes très-mal fortifiées, mais défendues d'une manière qui fut regardée comme un modèle de défense de places Bonn ne se rendit qu'au bout de trois mois et demi de siége (12 octobre 1689), après que le baron d'Asfeld, qui y commandait, eut été blessé dans un assaut général.

Le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, l'un des hommes les plus sages et les plus prévoyants, fit pour défendre Mayence des dispositions si bien entendues, que sa garnison n'était presque point fatiguée en servant beaucoup. Outre les

1. Louis XIV eut regret en effet de ces horribles exécutions, et, quand plus tard Louvois lui proposa encore de faire brûler Trèves, il s'y refusa positivement. Mais le ministre était opiniâtre dans ses projets, et quelques jours après il vint déclarer au roi qu'il avait donné de lui-même les ordres qu'un scrupule mal entendu avait seul différés. « Le roi, dit Saint-Simon fut à l'instant, et contre son naturel, si transporté de colère qu'il se jeta sur les pincettes de la cheminée et en allait charger Louvois, sans Mme de Maintenon qui se jeta aussitôt entre deux, en s'écriant : Ah! Sire, qu'allez-vous faire? et lui ôta les pincettes des mains. Louvois cependant gagnait la porte. Le roi cria après lui pour le rappeler, et lui dit, les yeux étincelants: Dépêchez un courrier tout à cette heure avec un contre ordre, et qu'il arrive à temps, et sachez que votre tête en répond si on brûle une seule maison. Louvois, plus mort que vif s'en alla sur-le-champ. » (Chap. CDVII.)

soins qu'il eut au dedans, il fit vingt et une sorties sur les ennemis, et leur tua plus de cinq mille hommes. Il fit même quelquefois deux sorties en plein jour; enfin il fallut se rendre, faute de poudre, au bout de sept semaines. Cette défense mérite place dans l'histoire, et par elle-même, et par la manière dont elle fut reçue dans le public. Paris, cette ville immense, pleine d'un peuple oisif qui veut juger de tout, et qui a tant d'oreilles et tant de langues avec si peu d'yeux, regarda d'Uxelles comme un homme timide et sans jugement. Cet homme, à qui tous les bons officiers donnaient de justes éloges, étant, au retour de la campagne, à la comédie sur le théâtre, reçut des huées du public : on lui cria, *Mayence*. Il fut obligé de se retirer, non sans mépriser, avec les gens sages, un peuple si mauvais estimateur du mérite, et dont cependant on ambitionne les louanges.

(Juin 1689) Environ dans le même temps, le maréchal d'Humières fut battu à Walcourt sur la Sambre, aux Pays-Bas, par le prince de Waldeck; mais cet échec, qui fit tort à sa réputation, en fit peu aux armes de la France. Louvois, dont il était la créature et l'ami, fut obligé de lui ôter le commandement de cette armée. Il fallait le remplacer.

Le roi choisit le maréchal de Luxembourg, malgré son ministre, qui le haïssait comme il avait haï Turenne. « Je vous promets, lui dit le roi, que j'aurai soin que Louvois aille droit. Je l'obligerai de sacrifier au bien de mon service la haine qu'il a pour vous : vous n'écrirez qu'à moi; vos lettres ne passeront pas par lui [1]. » Luxembourg commanda donc en Flandre, et Catinat en Italie. On se défendit bien en Allemagne sous le maréchal de Lorges. Le duc de Noailles avait quelques succès en Catalogne; mais en Flandre sous Luxembourg, et en Italie sous Catinat, ce ne fut qu'une suite continuelle de victoires. Ces deux généraux étaient alors les plus estimés en Europe.

Le maréchal duc de Luxembourg avait dans le caractère des traits du grand Condé, dont il était l'élève; un génie ardent, une exécution prompte, un coup d'œil juste, un esprit avide de connaissances, mais vaste et peu réglé; plongé dans les intrigues des femmes, toujours amoureux et même souvent aimé, quoique contrefait et d'un visage peu agréable; ayant plus de qualités d'un héros que d'un sage [2].

1. « *Mémoires du maréchal de Luxembourg.* » (Note de Voltaire.)
2. « Voyez les *Anecdotes* à l'article de la *Chambre ardente*, chap. XXVI. »

Catinat[1] avait dans l'esprit une application et une agilité qui le rendaient capable de tout, sans qu'il se piquât jamais de rien. Il eût été bon ministre, bon chancelier, comme bon général. Il avait commencé par être avocat, et avait quitté cette profession à vingt-trois ans, pour avoir perdu une cause qui était juste. Il prit le parti des armes, et fut d'abord enseigne aux gardes françaises. En 1667, il fit aux yeux du roi, à l'attaque de la contrescarpe de Lille, une action qui demandait de la tête et du courage. Le roi le remarqua, et ce fut le commencement de sa fortune. Il s'éleva par degrés, sans aucune brigue; philosophe au milieu de la grandeur et de la guerre, les deux plus grands écueils de la modération; libre de tous préjugés, et n'ayant point l'affectation de paraître trop les mépriser. La galanterie et le métier de courtisan furent ignorés de lui; il en cultiva plus l'amitié, et en fut plus honnête homme. Il vécut aussi ennemi de l'intérêt que du faste; philosophe en tout, à sa mort comme dans sa vie.

Catinat commandait alors en Italie. Il avait en tête le duc de Savoie, Victor-Amédée, prince alors sage, politique, et encore plus malheureux; guerrier plein de courage, conduisant lui-même ses armées, s'exposant en soldat, entendant aussi bien que personne cette guerre de chicane qui se fait sur des terrains coupés et montagneux, tels que son pays; actif, vigilant, aimant l'ordre, mais faisant des fautes et comme prince et comme général. Il en fit une, à ce qu'on prétend, en disposant mal son armée devant celle de Catinat. (18 auguste 1690) Le général français en profita, et gagna une pleine victoire, à la vue de Saluces, auprès de l'abbaye de Staffarde, dont cette bataille a eu le nom. Lorsqu'il y a beaucoup de morts d'un côté et presque point de l'autre, c'est une preuve incontestable que l'armée battue était dans un terrain où elle devait être nécessairement accablée. L'armée française n'eut que trois cents hommes de tués; celle des alliés, commandée par

est aujourd'hui généralement regardé par les militaires comme le premier homme de guerre qui ait connu l'art de faire manœuvrer et combattre de grandes armées. » (Note de Voltaire.)

1. « On voit, par les *Lettres de Mme de Maintenon*, qu'elle n'aimait pas le maréchal de Catinat. Elle n'espère rien de lui; elle appelle sa modestie *orgueil*. Il paraît que le peu de connaissance qu'avait cette dame des affaires et des hommes, et les mauvais choix qu'elle fit, contribuèrent depuis aux malheurs de la France. » (Note de Voltaire.) — Cette note, un peu sévère et presque dédaigneuse, semble en contradiction avec le chapitre XXVII, où Voltaire reparlera de l'*Esther-Maintenon* avec plus de modération et de bienveillance.

le duc de Savoie, en eut quatre mille. Après cette bataille, toute la Savoie, excepté Montmélian, fut soumise au roi. (1691) Catinat passe dans le Piémont, force les lignes des ennemis retranchés près de Suse, prend Suse, Villefranche, Montalban, Nice réputée imprenable, Veillane, Carmagnole, et revient enfin à Montmélian, dont il se rend maître par un siége opiniâtre.

Après tant de succès, le ministère diminua l'armée qu'il commandait, et le duc de Savoie augmenta la sienne. Catinat, moins fort que l'ennemi vaincu, fut longtemps sur la défensive; mais enfin, ayant reçu des renforts, il descendit des Alpes vers la Marsaille[1], et là il gagna une seconde bataille rangée (4 octobre 1693), d'autant plus glorieuse que le prince Eugène de Savoie était un des généraux ennemis.

(30 juin 1690) A l'autre bout de la France, vers les Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg gagnait la bataille de Fleurus; et, de l'aveu de tous les officiers, cette victoire était due à la supériorité de génie que le général français avait sur le prince de Waldeck, alors général de l'armée des alliés. Huit mille prisonniers, six mille morts, deux cents drapeaux ou étendards, le canon, les bagages, la fuite des ennemis, furent les marques de la victoire.

Le roi Guillaume, victorieux de son beau-père, venait de repasser la mer. Ce génie fécond en ressources tirait plus d'avantage d'une défaite de son parti que souvent les Français n'en tiraient de leurs victoires. Il lui fallait employer les intrigues, les négociations, pour avoir des troupes et de l'argent, contre un roi qui n'avait qu'à dire *je veux*. Cependant, après la défaite de Fleurus, il vint opposer au maréchal de Luxembourg une armée aussi forte que la française.

Elles étaient composées chacune d'environ quatre-vingt mille hommes; (9 avril 1691) mais Mons était déjà investi par le maréchal de Luxembourg, et le roi Guillaume ne croyait pas les troupes françaises sorties de leurs quartiers. Louis XIV vint au siége. Il entra dans la ville au bout de neuf jours de tranchée ouverte, en présence de l'armée ennemie. Aussitôt il reprit le chemin de Versailles, et il laissa Luxembourg disputer le terrain pendant toute la campagne, qui finit par le

1. La *Marsaille*, petite ville du Piémont, entre Pignerol et Turin, non loin de Staffarde.

combat de Leuze (19 septembre 1691), action très-singulière où vingt-huit escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie défirent soixante-quinze escadrons de l'armée ennemie.

Le roi reparut encore au siége de Namur, la plus forte place des Pays-Bas, par sa situation au confluent de la Sambre et de la Meuse, et par une citadelle bâtie sur des rochers. Il prit la ville en huit jours (juin 1692), et les châteaux en vingt-deux, pendant que le duc de Luxembourg empêchait le roi Guillaume de passer la Méhaigne à la tête de quatre-vingt mille hommes, et de venir faire lever le siége[1]. Louis retourna encore à Versailles après cette conquête, et Luxembourg tint encore tête à toutes les forces des ennemis. Ce fut alors que se donna la bataille de Steinkerque, célèbre par l'artifice et par la valeur. Un espion que le général français avait auprès du roi Guillaume est découvert. On le force, avant de le faire mourir, d'écrire un faux avis au maréchal de Luxembourg. Sur ce faux avis, Luxembourg prend avec raison des mesures qui le devaient faire battre. Son armée endormie est attaquée à la pointe du jour : une brigade est déjà mise en fuite, et le général le sait à peine. Sans un excès de diligence et de bravoure, tout était perdu.

Ce n'était pas assez d'être grand général pour n'être pas mis en déroute; il fallait avoir des troupes aguerries, capables de se rallier, des officiers généraux assez habiles pour rétablir le désordre et qui eussent la bonne volonté de le faire; car un seul officier supérieur qui eût voulu profiter de la confusion pour faire battre son général, le pouvait aisément sans se commettre.

Luxembourg était malade, circonstance funeste dans un moment qui demande une activité nouvelle : (3 auguste 1692) le danger lui rendit ses forces ; il fallait des prodiges pour n'être pas vaincu, et il en fit. Changer de terrain, donner un champ de bataille à son armée qui n'en avait point, rétablir la droite tout en désordre, rallier trois fois ses trou-

1. Saint-Simon, qui loue si rarement Louis XIV, dit dans ses Mémoires (chap. I) : « Il est certain que, sans la présence du roi, dont la vigilance était l'âme du siége, et qui, sans l'exiger, faisait faire l'impossible, tant le désir de lui plaire et de se distinguer était extrême, on n'en serait jamais venu à bout..... Les fatigues de corps et d'esprit que le roi essuya en ce siége lui causèrent la plus douloureuse goutte qu'il eût encore ressentie. » Il faut dire, il est vrai, que le duc satirique assistait au siége de Namur et que le roi daigna plusieurs fois le complimenter.

pes, charger trois fois à la tête de la maison du roi, fut l'ouvrage de moins de deux heures. Il avait dans son armée Philippe duc d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis régent du royaume, petit-fils de France, qui n'avait pas alors quinze ans[1]. Il ne pouvait être utile pour un coup décisif; mais c'était beaucoup, pour animer les soldats, qu'un petit-fils de France, encore enfant, chargeant avec la maison du roi, blessé dans le combat, et revenant encore à la charge malgré sa blessure.

Un petit-fils et un petit-neveu du grand Condé servaient tous deux de lieutenants généraux : l'un était Louis de Bourbon, nommé Monsieur le Duc, l'autre François-Louis, prince de Conti, rivaux de courage, d'esprit, d'ambition, de réputation; Monsieur le Duc, d'un naturel plus austère, ayant peut-être des qualités plus solides, et le prince de Conti de plus brillantes. Appelés tous deux par la voix publique au commandement des armées, ils désiraient passionnément cette gloire; mais ils n'y parvinrent jamais, parce que Louis, qui connaissait leur ambition comme leur mérite, se souvenait toujours que le prince de Condé lui avait fait la guerre.

Le prince de Conti fut le premier qui rétablit le désordre, ralliant des brigades, en faisant avancer d'autres; Monsieur le Duc faisant la même manœuvre, sans avoir besoin d'émulation. Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, était aussi lieutenant général dans cette armée. Il servait depuis l'âge de douze ans; et, quoiqu'il en eût alors quarante, il n'avait pas encore commandé en chef. Son frère le grand prieur était auprès de lui.

Il fallut que tous ces princes se missent à la tête de la maison du roi, avec le duc de Choiseul, pour chasser un corps d'Anglais qui gardait un poste avantageux, dont le succès de la bataille dépendait. La maison du roi et les Anglais étaient les meilleures troupes qui fussent dans le monde. Le carnage fut grand. Les Français, encouragés par cette foule de princes et de jeunes seigneurs qui combattaient autour du général, l'emportèrent enfin. Le régiment de Champagne défit les gardes anglaises du roi Guillaume; et, quand les Anglais furent vaincus, il fallut que le reste cédât.

Boufflers, depuis maréchal de France, accourait dans ce

1. *Qui n'avait pas alors quinze ans.* Le duc de Chartres était né le 2 août 1674; il avait donc, lors de la bataille de Steinkerque, dix-huit ans révolus.

moment même de quelques lieues du champ de bataille avec des dragons, et acheva la victoire[1].

Le roi Guillaume, ayant perdu environ sept mille hommes, se retira avec autant d'ordre qu'il avait attaqué; et toujours vaincu, mais toujours à craindre, il tint encore la campagne. La victoire, due à la valeur de tous ces jeunes princes et de la plus florissante noblesse du royaume, fit à la cour, à Paris et dans les provinces, un effet qu'aucune bataille gagnée n'avait fait encore.

Monsieur le Duc, le prince de Conti, MM. de Vendôme et leurs amis trouvaient, en s'en retournant, les chemins bordés de peuple. Les acclamations et la joie allaient jusqu'à la démence. Toutes les femmes s'empressaient d'attirer leurs regards. Les hommes portaient alors des cravates de dentelle, qu'on arrangeait avec assez de peine et de temps. Les princes, s'étant habillés avec précipitation pour le combat, avaient passé négligemment ces cravates autour du cou : les femmes portèrent des ornements faits sur ce modèle; on les appela des Steinkerques. Toutes les bijouteries nouvelles étaient à la Steinkerque. Un jeune homme qui s'était trouvé à cette bataille était regardé avec empressement. Le peuple s'attroupait partout autour des princes; et on les aimait d'autant plus que leur faveur à la cour n'était pas égale à leur gloire.

Ce fut à cette bataille qu'on perdit le jeune prince de Turenne, neveu du héros tué en Allemagne : il donnait déjà des espérances d'égaler son oncle. Ses grâces et son esprit l'avaient rendu cher à la ville, à la cour et à l'armée.

Le général, en rendant compte au roi de cette bataille mémorable, ne daigna pas seulement l'instruire qu'il était malade quand il fut attaqué.

Le même général, avec ces mêmes princes et ces mêmes troupes surprises et victorieuses à Steinkerque, alla surprendre, la campagne suivante, le roi Guillaume par une marche de sept lieues, et l'atteignit à Nerwinde. Nerwinde est un village près de la Guette, à quelques lieues de Bruxelles. Guillaume eut le temps de se retrancher pendant la nuit, et de se mettre en bataille. On l'attaque à la pointe du jour (29 juillet 1693); on le trouve à la tête du régiment de Ruvigny, tout composé de gentilshommes français que la fatale révocation

1. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien le récit de cette bataille est clair, animé, intéressant. C'est un modèle de narration historique.

de l'édit de Nantes et les dragonnades avaient forcés de quitter et de haïr leur patrie. Ils se vengeaient sur elle des intrigues du jésuite La Chaise et des cruautés de Louvois. Guillaume, suivi d'une troupe si animée, renversa d'abord les escadrons qui se présentèrent contre lui ; mais enfin il fut renversé lui-même sous son cheval tué. Il se releva et continua le combat avec les efforts les plus obstinés.

Luxembourg entra deux fois l'épée à la main dans le village de Nerwinde. Le duc de Villeroi fut le premier qui sauta dans les retranchements des ennemis. Deux fois le village fut emporté et repris.

Ce fut encore à Nerwinde que ce même Philippe, duc de Chartres, se montra digne petit-fils de Henri IV. Il chargeait pour la troisième fois à la tête d'un escadron. Cette troupe étant repoussée, il se trouva dans un terrain creux, environné de tous côtés d'hommes et de chevaux tués ou blessés. Un escadron ennemi s'avance à lui, lui crie de se rendre ; on le saisit, il se défend seul, il blesse l'officier qui le retenait prisonnier, il s'en débarrasse. On revole à lui dans le moment, et on le dégage. Le prince de Condé, qu'on nommait Monsieur le Duc, le prince de Conti, son émule, qui s'étaient tant signalés à Steinkerque, combattaient de même à Nerwinde pour leur vie comme pour leur gloire, et furent obligés de tuer des ennemis de leur main, ce qui n'arrive aujourd'hui presque jamais aux officiers généraux, depuis que le feu décide de tout dans les batailles.

Le maréchal de Luxembourg se signala et s'exposa plus que jamais : son fils, le duc de Montmorency, se mit au-devant de lui lorsqu'on le tirait, et reçut le coup porté à son père. Enfin le général et les princes reprirent le village une troisième fois, et la bataille fut gagnée.

Peu de journées furent plus meurtrières. Il y eut environ vingt mille morts : douze mille du côté des alliés, et huit de celui des Français. C'est à cette occasion qu'on disait qu'il fallait chanter plus de *De profundis* que de *Te Deum*.

Si quelque chose pouvait consoler des horreurs attachées à la guerre, ce serait ce que dit le comte de Salm, blessé et prisonnier dans Tirlemont. Le maréchal de Luxembourg lui rendait des soins assidus : « Quelle nation êtes-vous ! lui dit ce prince, il n'y a point d'ennemis plus à craindre dans une bataille, ni de plus généreux amis après la victoire. »

Toutes ces batailles produisaient beaucoup de gloire, mais peu de grands avantages. Les alliés, battus à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde, ne l'avaient jamais été d'une manière complète. Le roi Guillaume fit toujours de belles retraites, et, quinze jours après une bataille, il eût fallu lui en livrer une autre pour être le maître de la campagne. La cathédrale de Paris était remplie des drapeaux ennemis. Le prince de Conti appelait le maréchal de Luxembourg *le Tapissier de Notre-Dame*. On ne parlait que de victoires. Cependant Louis XIV avait autrefois conquis la moitié de la Hollande et de la Flandre, toute la Franche-Comté, sans donner un seul combat; et maintenant, après les plus grands efforts et les victoires les plus sanglantes, on ne pouvait entamer les Provinces-Unies: on ne pouvait même faire le siége de Bruxelles.

(1 et 2 septembre 1692) Le maréchal de Lorges avait aussi de son côté gagné un grand combat près de Spirebach; il avait même pris le vieux duc de Wurtemberg ; il avait pénétré dans son pays : mais, après l'avoir envahi par une victoire, il avait été contraint d'en sortir. Monseigneur vint prendre une seconde fois et saccager Heidelberg, que les ennemis avaient repris; et ensuite il fallut se tenir sur la défensive contre les Impériaux.

Le maréchal de Catinat ne put, après sa victoire de Staffarde et la conquête de la Savoie, garantir le Dauphiné d'une irruption de ce même duc de Savoie, ni, après sa victoire de la Marsaille, sauver l'importante ville de Casal.

En Espagne, le maréchal de Noailles gagna aussi une bataille (27 mai 1694) sur le bord du Ter. Il prit Girone et quelques petites places; mais il n'avait qu'une armée faible, et il fut obligé, après sa victoire, de se retirer devant Barcelone. Les Français, vainqueurs de tous côtés, et affaiblis par leurs succès, combattaient dans les alliés une hydre toujours renaissante. Il commençait à devenir difficile en France de faire des recrues, et encore plus de trouver de l'argent. La rigueur de la saison, qui détruisit les biens de la terre en ce temps, apporta la famine. On périssait de misère au bruit des *Te Deum* et parmi les réjouissances. Cet esprit de confiance et de supériorité, l'âme des troupes françaises, diminuait déjà un peu. Louis XIV cessa de paraître à leur tête. Louvois[1] était mort (16 juillet 1691); on était très-mécontent de Barbesieux, son

1. Voy. plus loin, au chapitre XXVII, quelques détails curieux sur la mort de Louvois, l'un des mystères de ce règne.

fils[1]. (Janvier 1695) Enfin la mort du maréchal de Luxembourg, sous qui les soldats se croyaient invincibles, sembla mettre un terme à la suite rapide des victoires de la France.

L'art de bombarder les villes maritimes avec des vaisseaux retomba alors sur ses inventeurs. Ce n'est pas que la machine infernale avec laquelle les Anglais voulurent brûler Saint-Malo, et qui échoua sans faire d'effet, dût son origine à l'industrie des Français. Il y avait déjà longtemps qu'on avait hasardé de pareilles machines en Europe. C'était l'art de faire partir les bombes aussi juste d'une assiette mouvante que d'un terrain solide, que les Français avaient inventé ; et ce fut par cet art que Dieppe, le Havre-de-Grâce, Saint-Malo, Dunkerque et Calais furent bombardés par les flottes anglaises. (Juillet 1694 et 1695) Dieppe, dont on peut approcher plus facilement, fut la seule qui souffrit un véritable dommage. Cette ville, agréable aujourd'hui par ses maisons régulières, et qui doit ses embellissements à son malheur, fut presque toute réduite en cendres. Vingt maisons seulement au Havre-de-Grâce furent écrasées et brûlées par les bombes ; mais les fortifications du port furent renversées. C'est en ce sens que la médaille frappée en Hollande est vraie, quoique tant d'auteurs français se soient récriés sur sa fausseté. On lit dans l'exergue en latin : *Le port du Havre brûlé et renversé, etc.* Cette inscription ne dit pas que la ville fut consumée, ce qui eût été faux ; mais qu'on avait brûlé le port, ce qui était vrai.

Quelque temps après, la conquête de Namur fut perdue. On avait, en France, prodigué des éloges à Louis XIV[2] pour l'avoir prise, et des railleries et des satires indécentes contre le roi Guillaume, pour ne l'avoir pu secourir avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Guillaume s'en rendit maître de la même manière qu'il l'avait vu prendre. Il l'attaqua aux yeux d'une armée encore plus forte que n'avait été la sienne, quand Louis XIV l'assiégea. Il y trouva de nouvelles fortifications que Vauban avait faites. La garnison française qui la défendit était une armée ; car, dans le temps qu'il en forma l'investissement, le maréchal de Boufflers se jeta dans la place

1. On lira, au chapitre XXVIII, une lettre sévère du roi à l'archevêque de Reims, frère de Louvois, sur le marquis de Barbesieux.

2. « Voy. l'*Ode* de Boileau, et le *Fragment historique* de Racine. L'expérience, dit Racine, avait fait connaître au prince d'Orange combien il était inutile de s'opposer à un dessein que le roi conduisait lui-même. » (Note de Voltaire.)

avec sept régiments de dragons. Ainsi Namur était défendue par seize mille hommes, et prête à tout moment d'être secouru par près de cent mille.

Le maréchal de Boufflers était un homme de beaucoup de mérite, un général actif et appliqué, un bon citoyen, ne son geant qu'au bien du service, ne ménageant pas plus ses soin que sa vie. Les Mémoires du marquis de Feuquières lui reprochent plusieurs fautes dans la défense de la place et de la citadelle; ils lui en reprochent encore dans la défense de Lille, qui lui a fait tant d'honneur [1]. Ceux qui ont écrit l'histoire de Louis XIV ont copié servilement le marquis de Feuquières pour la guerre, ainsi que l'abbé de Choisy pour les anecdotes. Ils ne pouvaient pas savoir que Feuquières, d'ailleurs excellent officier, et connaissant la guerre par principes et par expérience, était un esprit non moins chagrin qu'éclairé, l'Aristarque et quelquefois le Zoïle des généraux; il altère des faits pour avoir le plaisir de censurer des fautes. Il se plaignait de tout le monde, et tout le monde se plaignait de lui. On disait qu'il était le plus brave homme de l'Europe, parce qu'il dormait au milieu de cent mille de ses ennemis. Sa capacité n'ayant pas été récompensée par le bâton de maréchal de France, il employa trop, contre ceux qui servaient l'État, des lumières qui eussent été très-utiles, s'il eût eu l'esprit aussi conciliant que pénétrant, appliqué et hardi.

Il reprocha au maréchal de Villeroi plus de fautes, et de plus essentielles qu'à Boufflers. Villeroi, à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes, devait secourir Namur; mais, quand même les maréchaux de Villeroi et de Boufflers eussent fait généralement tout ce qui se pouvait faire (ce qui est bien rare), il fallait par la situation du terrain que Namur ne fût point secourue, et se rendît tôt ou tard. Les bords de la Méhaigne, couverts d'une armée d'observation qui avait arrêté les secours du roi Guillaume, arrêtèrent alors nécessairement ceux du maréchal de Villeroi.

Le maréchal de Boufflers, le comte de Guiscard, gouverneur de la ville, le comte du Châtelet de Lomont, commandant de l'infanterie, tous les officiers et les soldats défendirent la ville avec une opiniâtreté et une bravoure admirable, mais qui ne recula pas la prise de deux jours. Quand une ville est assiégée par une armée supérieure, que les travaux sont bien conduits

1. Voy., au chapitre XXI, page 266.

et que la saison est favorable, on sait à peu près en combien de temps elle sera prise, quelque vigoureuse que la défense puisse être. Le roi Guillaume se rendit maître de la ville et de la citadelle, qui lui coûtèrent plus de temps qu'à Louis XIV (septembre 1695).

Le roi, pendant qu'il perdait Namur, fit bombarder Bruxelles: vengeance inutile, qu'il prenait sur le roi d'Espagne, de ses villes bombardées par les Anglais. Tout cela faisait une guerre ruineuse et funeste aux deux partis.

C'est, depuis deux siècles, un des effets de l'industrie et de la fureur des hommes, que les désolations de nos guerres ne se bornent pas à notre Europe. Nous nous épuisons d'hommes et d'argent pour aller nous détruire aux extrémités de l'Asie et de l'Amérique. Les Indiens, que nous avons obligés par force et par adresse à recevoir nos établissements, et les Américains, dont nous avons ensanglanté et ravi le continent, nous regardent comme des ennemis de la nature humaine, qui accourent du bout du monde pour les égorger, et pour se détruire ensuite eux-mêmes.

Les Français n'avaient de colonies dans les grandes Indes que celle de Pondichéry, formée par les soins de Colbert avec des dépenses immenses, dont le fruit ne pouvait être recueilli qu'au bout de plusieurs années. Les Hollandais s'en saisirent aisément, et ruinèrent aux Indes le commerce de la France à peine établi.

(1695) Les Anglais détruisirent les plantations de la France à Saint-Domingue. (1696) Un armateur de Brest ravagea celles qu'ils avaient à Gambie[1] dans l'Afrique. Les armateurs de Saint-Malo portèrent le fer et le feu à Terre-Neuve sur la côte orientale qu'ils possédaient. Leur île de la Jamaïque fut insultée par les escadres françaises, leurs vaisseaux pris et brûlés, leurs côtes saccagées.

Pointis, chef d'escadre, à la tête de plusieurs vaisseaux du roi et de quelques corsaires de l'Amérique, alla surprendre (mai 1697) auprès de la ligne la ville de Carthagène, magasin et entrepôt des trésors que l'Espagne tire du Mexique. Le dommage qu'il y causa fut estimé vingt millions de nos livres, et le gain, dix millions. Il y a toujours quelque chose à rabattre de ces calculs, mais rien des calamités extrêmes que causent ces expéditions glorieuses.

1. La *Gambie* est une rivière et non une ville de la Sénégambie.

Les vaisseaux marchands de Hollande et d'Angleterre étaient tous les jours la proie des armateurs de France, et surtout de Duguay-Trouin, homme unique en son genre, auquel il ne manquait que de grandes flottes pour avoir la réputation de Dragut ou de Barberousse[1].

Jean Bart se fit aussi une grande réputation parmi les corsaires. De simple matelot il devint enfin chef d'escadre, ainsi que Duguay-Trouin. Leurs noms sont encore illustres.

Les ennemis prenaient moins de vaisseaux marchands français, parce qu'il y en avait moins. La mort de Colbert et la guerre avaient beaucoup diminué le commerce.

Le résultat des expéditions de terre et de mer était donc le malheur universel. Ceux qui ont plus d'humanité que de politique remarqueront que, dans cette guerre, Louis XIV était armé contre son beau-frère le roi d'Espagne, contre l'électeur de Bavière, dont il avait donné la sœur à son fils le Dauphin, contre l'électeur palatin, dont il brûla les États après avoir marié Monsieur à la princesse palatine. Le roi Jacques fut chassé du trône par son gendre et par sa fille. Depuis même on a vu le duc de Savoie ligué encore contre la France, où l'une de ses filles était Dauphine, et contre l'Espagne, où l'autre était reine. La plupart des guerres entre les princes chrétiens sont des espèces de guerres civiles.

L'entreprise la plus criminelle de toute cette guerre fut la seule véritablement heureuse. Guillaume réussit toujours pleinement en Angleterre et en Irlande. Ailleurs les succès furent balancés. Quand j'appelle cette entreprise criminelle, je n'examine pas si la nation, après avoir répandu le sang du père, avait tort ou raison de proscrire le fils, et de défendre sa religion et ses droits; je dis seulement que, s'il y a quelque justice sur la terre, il n'appartenait pas à la fille et au gendre du roi Jacques de le chasser de sa maison. Cette action serait horrible entre des particuliers; l'intérêt des peuples semble établir une autre morale pour les princes.

1. Barberousse et Dragut sont deux célèbres corsaires du XVIe siècle, au service de la Turquie. Le premier, dont le véritable nom est *Khaïr-Eddin*, ou *Chéreddin*, d'une famille inconnue, s'empara d'Alger et des villes voisines, fut nommé amiral des flottes ottomanes par le grand Soliman, et ravagea plus d'une fois les côtes de l'Italie pendant que le sultan envahissait la Hongrie et l'Empire. A sa mort (1546), il eut pour successeur son ancien compagnon d'armes, Dragut, né en Asie Mineure, et tué au siége de Malte, en 1565. Voltaire a parlé de Barberousse dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLIX.

CHAPITRE XVII[1].

Traité avec la Savoie. Mariage du duc de Bourgogne. Paix de Ryswick. État de la France et de l'Europe. Mort et testament de Charles II, roi d'Espagne.

La France conservait encore sa supériorité sur tous ses ennemis. Elle en avait accablé quelques-uns, comme la Savoie et le Palatinat; elle faisait la guerre sur les frontières des autres. C'était un corps puissant et robuste, fatigué d'une longue résistance, et épuisé par ses victoires. Un coup porté à propos l'eût fait chanceler. Quiconque a plusieurs ennemis à la fois ne peut avoir, à la longue, de salut que dans leur division ou dans la paix. Louis XIV obtint bientôt l'un et l'autre.

Victor-Amédée, duc de Savoie, était celui de tous les princes qui prenait le plus tôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts. Ce fut à lui que la cour de France s'adressa. Le comte de Tessé, depuis maréchal de France, homme habile et aimable, d'un génie fait pour plaire, qui est le premier talent des négociateurs, agit d'abord sourdement à Turin. Le maréchal de Catinat, aussi propre à faire la paix que la guerre, acheva la négociation. Il n'était pas besoin de deux hommes habiles pour déterminer le duc de Savoie à recevoir ses avantages. On lui rendait son pays; on lui donnait de l'argent; on proposait le mariage de sa fille avec le jeune duc de Bourgogne, fils de Monseigneur, héritier de la couronne de France. On fut bientôt d'accord (juillet 1696): le duc et Catinat conclurent le traité à Notre-Dame de Lorette, où ils allèrent sous prétexte d'un pèlerinage de dévotion qui ne fit prendre le change à personne. Le pape (c'était alors Innocent XII) entrait ardemment dans cette négociation. Son but était de délivrer à la fois l'Italie, et des invasions des Fran-

1. On va lire un admirable chapitre, où sont réunies toutes les qualités historiques de Voltaire. On remarquera avec quelle exactitude l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a raconté le premier les circonstances qui ont précédé ou suivi l'entrée des Bourbons à Madrid, avec quelle sagacité il a exposé les phases diverses de cette grande révolution, alors peu connues ou défigurées par les pamphlets des ennemis de Louis XIV; on remarquera surtout quelle clarté et quel intérêt il a su mettre dans le récit de ces événements extraordinaires : c'est presque un drame, où tout est imprévu et où cependant tout est vrai.

çais, et des taxes continuelles que l'empereur exigeait pour payer ses armées. On voulait que les Impériaux laissassent l'Italie neutre. Le duc de Savoie s'engageait par le traité à obtenir cette neutralité. L'empereur répondit d'abord par des refus; car la cour de Vienne ne se déterminait guère qu'à l'extrémité. Alors le duc de Savoie joignit ses troupes à l'armée française. Ce prince devint, en moins d'un mois, de généralissime de l'empereur, généralissime de Louis XIV. On emmena sa fille en France, pour épouser, à onze ans (1697), le duc de Bourgogne qui en avait treize. Après la défection du duc de Savoie, il arriva, comme à la paix de Nimègue, que chacun des alliés prit le parti de traiter. L'empereur accepta d'abord la neutralité d'Italie. Les Hollandais proposèrent le château de Ryswick, près de la Haye, pour les conférences d'une paix générale. Quatre armées que le roi avait sur pied servirent à hâter les conclusions. Quatre-vingt mille hommes étaient en Flandre sous Villeroi. Le maréchal de Choiseul en avait quarante mille sur les bords du Rhin. Catinat en avait encore autant dans le Piémont. Le duc de Vendôme, parvenu enfin au généralat, après avoir passé par tous les degrés depuis celui de garde du roi, comme un soldat de fortune[1], commandait en Catalogne, où il gagna un combat et où il prit Barcelone (auguste 1697). Ces nouveaux efforts et ces nouveaux succès furent la médiation la plus efficace. La cour de Rome offrit encore son arbitrage, et fut refusée comme à Nimègue. Le roi de Suède, Charles XI, fut le médiateur. (Septembre, octobre 1697) Enfin, la paix se fit, non plus avec cette hauteur et ces conditions avantageuses qui avaient signalé la grandeur de Louis XIV, mais avec une facilité et un relâchement de ses droits qui étonnèrent également les Français et les alliés. On a cru longtemps que cette paix avait été préparée par la plus profonde politique.

1. Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, était né en 1654. Voltaire parlera ailleurs (chap. XVIII, page 229) de son génie militaire, de son caractère et de sa vie privée. Louis XIV avait été longtemps sans l'employer. Mme de Sévigné écrivait à sa fille, le 8 avril 1676: « M. de Vendôme dit au roi, il y a huit jours : Sire, j'espère qu'après la campagne Votre Majesté me permettra d'aller dans le gouvernement qu'elle m'a fait l'honneur de me donner (celui de Provence). — Monsieur, lui dit le roi, quand vous saurez bien gouverner vos affaires, je vous donnerai le soin des miennes. » Cependant, vingt ans plus tard, quand Louis XIV eut apprécié ses grands talents, il l'éleva au commandement de ses armées, bien que le duc de Vendôme ne se fût guère réformé, si nous en croyons Voltaire et surtout Saint-Simon.

On prétendait que le grand projet du roi de France était et devait être de ne pas laisser tomber toute la succession de la vaste monarchie espagnole dans l'autre branche de la maison d'Autriche. Il espérait, disait-on, que la maison de Bourbon en arracherait au moins quelque démembrement, et que peut-être un jour elle l'aurait tout entière. Les renonciations authentiques de la femme et de la mère de Louis XIV ne paraissaient que de vaines signatures, que des conjonctures nouvelles devaient anéantir. Dans ce dessein, qui agrandissait ou la France ou la maison de Bourbon, il était nécessaire de montrer quelque modération à l'Europe, pour ne pas effaroucher tant de puissances toujours soupçonneuses. La paix donnait le temps de se faire de nouveaux alliés, de rétablir les finances, de gagner ceux dont on aurait besoin, et de laisser former dans l'État de nouvelles milices. Il fallait céder quelque chose dans l'espérance d'obtenir beaucoup plus.

On pensa que c'étaient là les motifs secrets de cette paix de Ryswick, qui en effet procura par l'événement le trône d'Espagne au petit-fils de Louis XIV. Cette idée, si vraisemblable, n'est pas vraie; ni Louis XIV ni son conseil n'eurent ces vues qui semblaient devoir se présenter à eux[1]. C'est un grand exemple de cet enchaînement des révolutions de ce monde, qui entraînent les hommes par lesquels elles semblent conduites. L'intérêt visible de posséder bientôt l'Espagne, ou une partie de cette monarchie, n'influa en rien dans la paix de Ryswick. Le marquis de Torcy en fait l'aveu dans ses Mémoires manuscrits[2]. On fit la paix par lassitude de la guerre, et cette guerre avait été presque sans objet : du moins elle n'avait été, du côté des alliés, que le dessein vague d'abaisser la grandeur de Louis XIV, et dans ce monarque, que la suite de cette même grandeur qui n'avait pas voulu plier. Le roi Guillaume avait entraîné dans sa cause l'empereur, l'Empire, l'Espagne, les Provinces-Unies, la Savoie. Louis XIV s'était vu trop engagé pour reculer. La plus belle partie de l'Europe avait été ravagée,

1. M. Mignet ne partage pas entièrement l'opinion de Voltaire : « Vieux à l'âge de trente-six ans, Charles II était frappé de tous les signes précurseurs d'une fin prochaine. Le moment de pourvoir à sa succession était arrivé. La connaissance de son état et la perspective de son héritage ne furent pas étrangères à la modération que Louis XIV montra dans le traité de Ryswick. » (*Introduction aux Négociations*, etc., p. 66.)

2. « Ces *Mémoires de Torcy* ont été imprimés depuis, et confirment combien l'auteur du *Siècle de Louis XIV* était instruit de tout ce qu'il avance. » (Note de Voltaire.)

parce que le roi de France avait usé avec trop de hauteur de ses avantages après la paix de Nimègue. C'était contre sa personne qu'on s'était ligué plutôt que contre la France. Le roi croyait avoir mis en sûreté la gloire que donnent les armes, il voulut avoir celle de la modération; et l'épuisement qui se faisait sentir dans les finances ne lui rendit pas cette modération difficile.

Les affaires politiques se traitaient dans le conseil : les résolutions s'y prenaient. Le marquis de Torcy[1], encore jeune, n'était chargé que de l'exécution. Tout le conseil voulait la paix. Le duc de Beauvilliers surtout y représentait avec force la misère des peuples : Mme de Maintenon en était touchée; le roi n'y était pas insensible. Cette misère faisait d'autant plus d'impression, qu'on tombait de cet état florissant où le ministre Colbert avait mis le royaume. Les grands établissements en tout genre avaient prodigieusement coûté, et l'économie ne réparait pas le dérangement de ces dépenses forcées. Ce mal intérieur étonnait, parce qu'on ne l'avait jamais senti depuis que Louis XIV gouvernait par lui-même. Voilà les causes de la paix de Ryswick[2]. Des sentiments vertueux y influèrent certainement. Ceux qui pensent que les rois et leurs ministres sacrifient sans cesse et sans mesure à l'ambition ne se trompent pas moins que celui qui penserait qu'ils sacrifient toujours au bonheur du monde.

Le roi rendit donc à la branche autrichienne d'Espagne tout ce qu'il lui avait pris vers les Pyrénées, et ce qu'il venait de lui prendre en Flandre dans cette dernière guerre, Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai. Il reconnut pour roi légitime d'Angleterre le roi Guillaume, traité jusqu'alors de prince d'Orange, d'usurpateur et de tyran. Il promit de ne donner aucun secours à ses ennemis. Le roi Jacques, dont le nom fut omis dans le traité, resta dans Saint-Germain, avec le nom inutile de roi, et des pen-

1. Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, ministre des affaires étrangères, venait de mourir (1696), et le roi lui avait donné pour successeur son fils, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, âgé seulement de trente et un ans, mais instruit et laborieux. Le roi le maria à la fille du marquis de Pomponne, rentré en grâce depuis quelque temps, et partagea en quelque sorte, entre le beau-père et le gendre, *le ministère des étrangers*, comme on disait au XVIIe siècle. Pomponne mourut bientôt après (1699). Voltaire a dit de Torcy : « Il joignit la dextérité à la probité, ne donna jamais de promesse qu'il ne tînt, fut aimé et respecté des étrangers. Mort en 1746. » (*Liste des secrétaires d'État.*)

2. « *Paix précipitée par le seul motif de soulager le royaume. Mémoires de Torcy*, t. Ier, p. 50, première édition. » (Note de Voltaire.)

sions de Louis XIV. Il ne fit plus que des manifestes, sacrifié par son protecteur à la nécessité, et déjà oublié de l'Europe.

Les jugements rendus par les chambres de Brisach[1] et de Metz contre tant de souverains, et les réunions faites à l'Alsace, monuments d'une puissance et d'une fierté dangereuse, furent abolis; et les bailliages juridiquement saisis furent rendus à leurs maîtres légitimes.

Outre ces désistements, on restitua à l'Empire Fribourg, Brisach, Kehl, Philippsbourg. On se soumit à raser les forteresses de Strasbourg sur le Rhin, le Fort-Louis, Trarbach, le Mont-Royal, ouvrages où Vauban avait épuisé son art, et le roi ses finances. On fut surpris dans l'Europe et mécontent en France, que Louis XIV eût fait la paix comme s'il eût été vaincu. Harlay, Crécy et Callières, qui avaient signé cette paix, n'osaient se montrer, ni à la cour, ni à la ville; on les accablait de reproches et de ridicules, comme s'ils avaient fait un seul pas qui n'eût été ordonné par le ministère. La cour de Louis XIV leur reprochait d'avoir trahi l'honneur de la France, et depuis on les loua d'avoir préparé par ce traité la succession à la monarchie espagnole; mais ils ne méritèrent ni les critiques ni les louanges.

Ce fut enfin par cette paix que la France rendit la Lorraine à la maison qui la possédait depuis sept cents années. Le duc Charles V, appui de l'Empire et vainqueur des Turcs, était mort. Son fils Léopold prit, à la paix de Ryswick, possession de sa souveraineté; dépouillé à la vérité de ses droits réels, car il n'était pas permis au duc d'avoir des remparts à sa capitale; mais on ne put lui ôter un droit plus beau, celui de faire du bien à ses sujets, droit dont jamais aucun prince n'a si bien usé que lui.

Il est à souhaiter que la dernière postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple. Il trouva la Lorraine désolée et déserte : il la repeupla, il l'enrichit. Il l'a conservée toujours en paix, pendant que le reste de l'Europe a été ravagé par la guerre. Il a eu la prudence d'être toujours bien avec la France et d'être aimé dans l'Empire, tenant heureusement ce

1. « Giannone, si célèbre par son utile *Histoire de Naples*, dit que ces tribunaux étaient établis à Tournai. Il se trompe souvent sur toutes les affaires qui ne sont pas celles de son pays. Il dit, par exemple, qu'à Nimègue Louis XIV fit la paix avec la Suède. Au contraire, la Suède était son alliée. » (Note de Voltaire.)

juste milieu qu'un prince sans pouvoir n'a presque jamais pu garder entre deux grandes puissances. Il a procuré à ses peuples l'abondance qu'ils ne connaissaient plus. Sa noblesse, réduite à la dernière misère, a été mise dans l'opulence par ses seuls bienfaits. Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruine, il la faisait rebâtir à ses dépens : il payait leurs dettes; il mariait leurs filles; il prodiguait des présents, avec cet art de donner qui est encore au-dessus des bienfaits : il mettait dans ses dons la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami. Les arts, en honneur dans sa petite province, produisaient une circulation nouvelle qui fait la richesse des États. Sa cour était formée sur le modèle de celle de France. On ne croyait presque pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville. A l'exemple de Louis XIV, il faisait fleurir les belles-lettres. Il a établi dans Lunéville une espèce d'université sans pédantisme, où la jeune noblesse d'Allemagne venait se former. On y apprenait de véritables sciences dans des écoles où la physique était démontrée aux yeux par des machines admirables. Il a cherché les talents jusque dans les boutiques et dans les forêts, pour les mettre au jour et les encourager. Enfin, pendant tout son règne, il ne s'était occupé que du soin de procurer à sa nation de la tranquillité, des richesses, des connaissances et des plaisirs. « Je quitterais demain ma souveraineté, disait-il, si je ne pouvais faire du bien. » Aussi a-t-il goûté le bonheur d'être aimé; et j'ai vu, longtemps après sa mort, ses sujets verser des larmes en prononçant son nom [1]. Il a laissé, en mourant, son exemple à suivre aux plus grands rois, et il n'a pas peu servi à préparer à son fils [2] le chemin du trône de l'Empire.

Dans le temps que Louis XIV ménageait la paix de Ryswick, qui devait lui valoir la succession d'Espagne, la couronne de Pologne vint à vaquer. C'était la seule couronne royale au monde qui fût alors élective : citoyens et étrangers y peuvent prétendre. Il faut, pour y parvenir, ou un mérite assez éclatant et assez soutenu par les intrigues pour entraîner les suffrages, comme il était arrivé à Jean Sobieski, dernier roi; ou bien des

1. *J'ai vu, longtemps après sa mort*, etc. Le duc Léopold mourut en 1729. On sait que Voltaire passa une grande partie de sa vie (de 1735 à 1749) en Lorraine, au château de Cirey, qui appartenait à la marquise du Châtelet.

2. François Ier, époux de Marie-Thérèse d'Autriche. Voy. le *Précis du Siècle de Louis XV*, par Voltaire, chap. XVII.

trésors assez grands pour acheter ce royaume, qui est presque toujours à l'enchère.

L'abbé de Polignac, depuis cardinal, eut d'abord l'habileté de disposer les suffrages en faveur de ce prince de Conti connu par les actions de valeur qu'il avait faites à Steinkerque et à Nerwinde. Il n'avait jamais commandé en chef; il n'entrait point dans les conseils du roi; Monsieur le Duc avait autant de réputation que lui à la guerre; M. de duc de Vendôme en avait davantage : cependant sa renommée effaçait alors les autres noms par le grand art de plaire et de se faire valoir, que jamais on ne posséda mieux que lui. Polignac, qui avait celui de persuader, détermina d'abord les esprits en sa faveur. Il balança, avec de l'éloquence et des promesses, l'argent qu'Auguste, électeur de Saxe, prodiguait. Louis-François, prince de Conti, fut élu (27 juin 1697) roi par le plus grand parti, et proclamé par le primat du royaume. Auguste fut élu deux heures après par un parti beaucoup moins nombreux : mais il était prince souverain et puissant; il avait des troupes prêtes sur les frontières de Pologne. Le prince de Conti était absent, sans argent, sans troupes, sans pouvoir; il n'avait pour lui que son nom et le cardinal de Polignac. Il fallait, ou que Louis XIV l'empêchât de recevoir l'offre de la couronne, ou qu'il lui donnât de quoi l'emporter sur son rival. Le ministère français passa pour en avoir fait trop en envoyant le prince de Conti, et trop peu en ne lui donnant qu'une faible escadre et quelques lettres de change, avec lesquelles il arriva à la rade de Dantzick. On parut se conduire avec cette politique mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. Le prince de Conti ne fut pas seulement reçu à Dantzick. Ses lettres de change y furent protestées. Les intrigues du pape, celles de l'empereur, l'argent et les troupes de Saxe assuraient déjà la couronne à son rival. Il revint avec la gloire d'avoir été élu. La France eut la mortification de faire voir qu'elle n'avait pas assez de force pour faire un roi de Pologne.

Cette disgrâce du prince de Conti ne troubla point la paix du Nord entre les chrétiens. Le midi de l'Europe fut tranquille bientôt après par la paix de Ryswick. Il ne restait plus de guerre que celle que les Turcs faisaient à l'Allemagne, à la Pologne, à Venise et à la Russie. Les chrétiens, quoique mal gouvernés et divisés entre eux, avaient dans cette guerre la

supériorité. (1er septembre 1697) La bataille de Zenta, où le prince Eugène battit le Grand Seigneur en personne, fameuse par la mort d'un grand vizir, de dix-sept bachas[1] et de plus de vingt mille Turcs, abaissa l'orgueil ottoman, et procura la paix de Carlowitz (1699), où les Turcs reçurent la loi. Les Vénitiens eurent la Morée; les Moscovites, Azof; les Polonais, Kaminieck; l'empereur, la Transylvanie. La chrétienté fut alors tranquille et heureuse; on n'entendait parler de guerre ni en Asie ni en Afrique. Toute la terre était en paix vers les deux dernières années du XVIIe siècle, époque d'une trop courte durée.

Les malheurs publics recommencèrent bientôt. Le Nord fut troublé, dès l'an 1700, par les deux hommes les plus singuliers qui fussent sur la terre. L'un était le czar Pierre Alexiowitz, empereur de Russie, et l'autre le jeune Charles XII, roi de Suède. Le czar Pierre, supérieur à son siècle et à sa nation, a été, par son génie et par ses travaux, le réformateur ou plutôt le fondateur de son empire. Charles XII, plus courageux, mais moins utile à ses sujets, fait pour commander à des soldats et non à des peuples, a été le premier des héros de son temps; mais il est mort avec la réputation d'un roi imprudent. La désolation du Nord, dans une guerre de dix-huit années, a dû son origine à la politique ambitieuse du czar, du roi de Danemark et du roi de Pologne, qui voulurent profiter de la jeunesse de Charles XII pour lui ravir une partie de ses États. (1700) Le roi Charles, à l'âge de seize ans, les vainquit tous trois. Il fut la terreur du Nord, et passa déjà pour un grand homme dans un âge où les autres hommes n'ont pas reçu encore toute leur éducation. Il fut neuf ans le roi le plus redoutable qui fût au monde, et neuf autres années le plus malheureux[2].

Les troubles du midi de l'Europe ont eu une autre origine. Il s'agissait de recueillir les dépouilles du roi d'Espagne, dont la mort s'approchait. Les puissances qui dévoraient déjà en idée cette succession immense, faisaient ce que nous voyons souvent dans la maladie d'un riche vieillard sans enfants. Sa

1. *Bachas.* On dirait aujourd'hui *pachas.*

2. On sait que Voltaire a écrit l'*Histoire de Charles XII* (1731), et l'*Histoire de la Russie sous Pierre le Grand* (1759). Ce qu'on n'a pas peut-être assez remarqué, c'est que le roi de Suède, un héros dans la première histoire, n'est guère qu'un fou extraordinaire dans la seconde. Le jugement que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* porte ici de Charles XII est plus impartial et plus vrai. La postérité l'a ratifié.

femme, ses parents, des prêtres, des officiers préposés pour recevoir les dernières volontés des mourants, l'assiégent de tous côtés pour arracher de lui un mot favorable : quelques héritiers consentent à partager ses dépouilles ; d'autres s'apprêtent à les disputer.

Louis XIV et l'empereur Léopold étaient au même degré : tous deux descendaient de Philippe III par les femmes ; mais Louis était fils de l'aînée. Le Dauphin avait un plus grand avantage encore sur les enfants de l'empereur, c'est qu'il était petit-fils de Philippe IV, et les enfants de Léopold n'en descendaient pas. Tous les droits de la nature étaient donc dans la maison de France. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la table suivante.

Branche française. | ROIS D'ESPAGNE. | *Branche allemande.*

PHILIPPE III.

ANNE-MARIE, l'aînée, femme de LOUIS XIII, en 1615.

PHILIPPE IV.

MARIE-ANNE, la cadette, épouse de FERDINAND III, empereur, en 1631.

LOUIS XIV épouse, en 1660, MARIE-THÉRÈSE, fille aînée de PHILIPPE IV.

CHARLES II.

LÉOPOLD, fils de FERDINAND III et de MARIE-ANNE, épouse, en 1666, MARGUERITE-THÉRÈSE, fille cadette de PHILIPPE IV, dont il eut :

MONSEIGNEUR.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE, mariée à l'électeur de Bavière MAXIMILIEN-EMMANUEL, qui eut d'elle :

Le duc de Bourgogne

Le duc d'Anjou, roi d'Espagne.

Le duc de Berri

JOSEPH-FERDINAND-LÉOPOLD DE BAVIÈRE, nommé héritier de toute la monarchie espagnole, à l'âge de quatre ans.

Mais la maison de l'empereur comptait pour ses droits, premièrement les renonciations authentiques et ratifiées de Louis XIII et de Louis XIV à la couronne d'Espagne, ensuite le nom d'Autriche; le sang de Maximilien, dont Léopold et Charles II descendaient; l'union presque toujours constante des deux branches autrichiennes; la haine encore plus constante de ces deux branches contre les Bourbons; l'aversion que la nation espagnole avait alors pour la nation française; enfin, les ressorts d'une politique en possession de gouverner le conseil d'Espagne.

Rien ne paraissait plus naturel alors que de perpétuer le trône d'Espagne dans la maison d'Autriche. L'Europe entière s'y attendait avant la paix de Ryswick; mais la faiblesse de Charles II avait dérangé dès l'année 1696 cet ordre de succession, et le nom autrichien avait déjà été sacrifié en secret. Le roi d'Espagne avait un petit-neveu, fils de l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel. La mère du roi, qui vivait encore, était bisaïeule de ce jeune prince de Bavière, âgé alors de quatre ans; et, quoique cette reine mère fût de la maison d'Autriche, étant fille de l'empereur Ferdinand III, elle obtint de son fils que la race impériale fût déshéritée. Elle était piquée contre la cour de Vienne. Elle jeta les yeux sur ce prince bavarois sortant du berceau pour le destiner à la monarchie d'Espagne et du Nouveau Monde. Charles II, alors gouverné par elle, fit un testament secret en faveur du prince électoral de Bavière, en 1696[1]. Charles, ayant depuis perdu sa mère, fut gouverné par sa femme, Marie-Anne de Bavière-Neubourg. Cette princesse bavaroise, belle-sœur de l'empereur Léopold, était aussi attachée à la maison d'Autriche que la reine mère autrichienne avait été affectionnée au sang de Bavière. Ainsi le cours naturel des choses fut toujours interverti dans cette affaire, où il s'agissait de la plus vaste monarchie du monde. Marie-Anne de Bavière fit déchirer le testament qui appelait le jeune Bavarois à la succession, et le roi promit à sa femme qu'il n'aurait jamais d'autre héritier qu'un fils de l'empereur Léopold, et qu'il ne ruinerait pas la maison d'Autriche. Les choses étaient en ces termes à la paix de Ryswick. Les maisons de France et d'Autriche se craignaient et s'observaient, et elles avaient l'Europe à craindre. L'Angleterre, et la Hol-

1. « Voyez *Mémoires de Torcy*. t. Ier, p. 52. » (Note de Voltaire.)

lande alors puissante, dont l'intérêt était de tenir la balance entre les souverains, ne voulaient point souffrir que la même tête pût porter avec la couronne d'Espagne celle de l'Empire ou celle de France.

Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que le roi de Portugal, Pierre II, se mit au rang des prétendants. Cela était absurde : il ne pouvait tirer son droit que d'un Jean Ier, fils naturel de Pierre le Justicier, au xve siècle; mais cette prétention chimérique était soutenue par le comte d'Oropeza de la maison de Bragance. Il était membre du conseil : il osa en parler; il fut disgracié et renvoyé.

Louis XIV ne pouvait souffrir qu'un fils de l'empereur recueillît la succession, et il ne pouvait la demander. On ne sait pas positivement quel homme imagina le premier de faire un partage prématuré et inouï de la monarchie espagnole pendant la vie de Charles II. Il est très-vraisemblable que ce fut le ministre Torcy; car ce fut lui qui en fit l'ouverture au comte de Portland Bentinck, ambassadeur de Guillaume III auprès de Louis XIV [1].

(Octobre 1698) Le roi Guillaume entra vivement dans ce projet nouveau. Il disposa dans la Haye, avec le comte de Tallard, de la succession d'Espagne. On donnait au jeune prince de Bavière l'Espagne et les Indes occidentales, sans savoir que Charles II lui avait déjà légué auparavant tous ses États. Le Dauphin, fils de Louis XIV, devait posséder Naples, la Sicile et la province de Guipuscoa, avec quelques villes. On ne laissait à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, que le Milanais, et rien à l'archiduc Joseph, fils aîné de Léopold, héritier de l'Empire.

Le sort d'une partie de l'Europe et de la moitié de l'Amérique ainsi réglé, Louis promit, par ce traité de partage, de renoncer à la succession entière de l'Espagne. Le Dauphin promit et signa la même chose. La France croyait gagner des États; l'Angleterre et la Hollande croyaient affermir le repos d'une partie de l'Europe : toute cette politique fut vaine. Le roi moribond, apprenant qu'on déchirait sa monarchie de son vivant, fut indigné. On s'attendait qu'à cette nouvelle il

1. « L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait écrit la plupart de ces particularités, alors aussi nouvelles qu'intéressantes, longtemps avant que les Mémoires du marquis de Torcy parussent; et ces Mémoires ont enfin confirmé tous les faits rapportés dans cette histoire. » (Note de Voltaire.)

déclarerait pour son successeur ou l'empereur Léopold ou un fils de cet empereur, qu'il lui donnerait cette récompense de n'avoir point trempé dans ce partage, que la grandeur et l'intérêt de la maison d'Autriche lui dicteraient un testament. Il en fit un en effet; mais il déclara pour la seconde fois ce même prince de Bavière unique héritier de tous ses États (novembre 1698). La nation espagnole, qui ne craignait rien tant que le démembrement de sa monarchie, applaudissait à cette disposition. La paix semblait devoir en être le fruit. Cette espérance fut encore aussi vaine que le traité de partage. Le prince de Bavière, désigné roi, mourut à Bruxelles [1] (6 février 1699).

On accusa injustement de cette mort précipitée la maison d'Autriche, sur cette seule vraisemblance que ceux-là commettent le crime à qui le crime est utile. Alors recommencèrent les intrigues à la cour de Madrid, à Vienne, à Versailles, à Londres, à la Haye et à Rome.

Louis XIV, le roi Guillaume et les États-Généraux disposèrent encore une fois en idée de la monarchie espagnole. (Mars 1700) Ils assignaient à l'archiduc Charles, fils puîné de l'empereur, la part qu'ils avaient auparavant donnée à l'enfant qui venait de mourir. Le fils de Louis XIV devait posséder Naples et la Sicile, et tout ce qu'on lui avait assigné par la première convention.

On donnait Milan au duc de Lorraine; et la Lorraine, si souvent envahie et si souvent rendue par la France, devait y être annexée pour jamais. Ce traité, qui mit en mouvement la politique de tous les princes pour le traverser ou pour le soutenir, fut tout aussi inutile que le premier. L'Europe fut encore trompée dans son attente, comme il arrive presque toujours.

L'empereur, à qui on proposait ce traité de partage à signer, n'en voulait point, parce qu'il espérait avoir toute la succes-

1. « Les bruits odieux répandus sur la mort du prince électoral de Bavière ne sont plus répétés aujourd'hui que par de vils écrivains sans aveu, sans pudeur et sans connaissance du monde, qui travaillent pour des libraires et qui se donnent pour des politiques. On trouve dans les prétendus *Mémoires de Mme de Maintenon*, tome V, page 6, ces paroles : « La cour « de Vienne, de tout temps infectée des maximes de Machiavel, et soupçon- « née de réparer par ses empoisonneurs les fautes de ses ministres. » Il semble, par cette phrase, que la cour de Vienne eût de tout temps des empoisonneurs en titre d'office, comme on a des huissiers et des drabans. C'est un devoir de relever des expressions si indécentes, et de combattre des idées si calomnieuses. » (Note de Voltaire.)

sion. Le roi de France, qui en avait pressé la signature, attendait les événements avec incertitude. Quand ce nouvel affront fut connu à la cour de Madrid, le roi fut sur le point de succomber à sa douleur; et la reine, sa femme, fut transportée d'une si vive colère qu'elle brisa les meubles de son appartement, et surtout les glaces et les autres ornements qui venaient de France : tant les passions sont les mêmes dans tous les rangs! Ces partages imaginaires, ces intrigues, ces querelles, tout cela n'était qu'un intérêt personnel. La nation espagnole était comptée pour rien. On ne la consultait pas, on ne lui demandait pas quel roi elle voulait. On proposa d'assembler *las cortes*, les états généraux, mais Charles frémissait à ce seul nom.

Alors ce malheureux prince, qui se voyait mourir à la fleur de son âge, voulut donner tous ses États à l'archiduc Charles, neveu de sa femme, second fils de l'empereur Léopold. Il n'osait les laisser au fils aîné, tant le système de l'équilibre prévalait dans les esprits, et tant il était sûr que la crainte de voir l'Espagne, le Mexique, le Pérou, de grands établissements dans l'Inde, l'Empire, la Hongrie, la Bohême, la Lombardie, dans les mêmes mains, armerait le reste de l'Europe! Il demandait que l'empereur Léopold envoyât son second fils Charles à Madrid, à la tête de dix mille hommes; mais ni la France, ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni l'Italie, ne l'auraient alors souffert : toutes voulaient le partage. L'empereur ne voulait point envoyer son fils seul à la merci du conseil d'Espagne, et ne pouvait y faire passer dix mille hommes. Il voulait seulement faire marcher des troupes en Italie, pour s'assurer cette partie des États de la monarchie autrichienne-espagnole. Il arriva, pour le plus important intérêt entre deux grands rois, ce qui arrive tous les jours entre des particuliers pour des affaires légères. On disputa, on s'aigrit : la fierté allemande révoltait la hauteur castillane. La comtesse de Perlipz[1], qui gouvernait la femme du roi mourant, aliénait les esprits qu'elle eût dû gagner à Madrid; et le conseil de Vienne les éloignait encore davantage par ses hauteurs.

Le jeune archiduc, qui fut depuis l'empereur Charles VI, appelait toujours les Espagnols d'un nom injurieux. Il apprit alors combien les princes doivent peser leurs paroles. Un évê-

1. Ailleurs, aux *Anecdotes*, chap. XXVI, Voltaire l'appelle *Pernits*. Saint-Simon écrit *Berlips* (chap. LXV).

que de Lérida, ambassadeur de Madrid à Vienne, mécontent des Allemands, releva ces discours, les envenima dans ses dépêches, et écrivit lui-même des choses plus injurieuses pour le conseil d'Autriche que l'archiduc n'en avait prononcé contre les Espagnols. « Les ministres de Léopold, écrivait-il, ont l'esprit fait comme les cornes des chèvres de mon pays, petit, dur et tortu. » Cette lettre devint publique. L'évêque de Lérida fut rappelé; et, à son retour à Madrid, il ne fit qu'accroître l'aversion des Espagnols contre les Allemands.

Autant le parti autrichien révoltait la cour de Madrid, autant le marquis depuis duc d'Harcourt, ambassadeur de France, se conciliait tous les cœurs par la profusion de sa magnificence, par sa dextérité et par le grand art de plaire. Reçu d'abord fort mal à la cour de Madrid, il souffrit tous les dégoûts sans se plaindre; trois mois entiers s'écoulèrent sans qu'il pût avoir audience du roi [1]. Il employa ce temps à gagner les esprits. Ce fut lui qui le premier fit changer en bienveillance cette antipathie que la nation espagnole nourrissait contre la française depuis Ferdinand le Catholique; et sa prudence prépara les temps où la France et l'Espagne ont renoué les anciens nœuds qui les avaient unies avant ce Ferdinand, *de couronne à couronne, de peuple à peuple, et d'homme à homme*. Il accoutuma la cour espagnole à aimer la maison de France; ses ministres, à ne plus s'effrayer des renonciations de Marie-Thérèse et d'Anne d'Autriche; et Charles II lui-même, à balancer entre sa propre maison et celle de Bourbon. Il fut ainsi le premier mobile de la plus grande révolution dans le gouvernement et dans les esprits. Cependant ce changement était encore éloigné.

L'empereur priait, menaçait. Le roi de France représentait ses droits, mais sans oser jamais demander pour un de ses petit-fils la succession entière. Il ne s'occupait qu'à flatter le malade. Les Maures assiégeaient Ceuta. Aussitôt le marquis d'Harcourt offre des vaisseaux et des troupes à Charles, qui en

1. « Reboulet suppose que cet ambassadeur fut reçu d'abord magnifiquement. Il fait un grand éloge de sa livrée, de son beau carrosse doré et de l'accueil tout à fait gracieux de Sa Majesté. Mais le marquis, dans ses dépêches, avoue qu'on ne lui fit nulle civilité, et qu'il ne vit le roi qu'un moment dans une chambre très-sombre, éclairée de deux bougies, de peur qu'il ne s'aperçût que ce prince était moribond. Enfin, les Mémoires de Torcy démontrent qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que Reboulet, Limiers et les autres historiens ont dit de cette grande affaire. » (Note de Voltaire.)

fut sensiblement touché; mais la reine, sa femme, en fut effrayée; elle craignit que son mari n'eût trop de reconnaissance, et refusa sèchement ce secours.

On ne savait encore quel parti prendre dans le conseil de Madrid, et Charles II approchait du tombeau, plus incertain que jamais. L'empereur Léopold piqué rappela son ambassadeur, le comte de Harrach; mais bientôt après il le renvoya à Madrid, et les espérances en faveur de la maison d'Autriche se rétablirent. Le roi d'Espagne écrivit à l'empereur qu'il choisirait l'archiduc pour son successeur. Alors le roi de France, menaçant à son tour, assembla une armée vers les frontières d'Espagne; et ce même marquis d'Harcourt fut rappelé de son ambassade pour commander cette armée. Il ne resta à Madrid qu'un officier d'infanterie qui avait servi de secrétaire d'ambassade, et qui fut chargé des affaires, comme le dit le marquis de Torcy. Ainsi le roi moribond, menacé tour à tour par ceux qui prétendaient à sa succession, voyant que le jour de sa mort serait celui de la guerre, que ses États allaient être déchirés, tendait à sa fin sans consolation, sans résolution et au milieu des inquiétudes.

Dans cette crise violente, le cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède, le comte de Monterey et d'autres grands d'Espagne voulurent sauver la patrie. Ils se réunirent pour prévenir le démembrement de la monarchie. Leur haine contre le gouvernement allemand fortifia dans leurs esprits la raison d'État, et servit la cour de France sans qu'elle le sût. Ils persuadèrent à Charles II de préférer un petit-fils de Louis XIV à un prince éloigné d'eux, hors d'état de les défendre. Ce n'était point anéantir les renonciations solennelles de la mère et de la femme de Louis XIV à la couronne d'Espagne, puisqu'elles n'avaient été faites que pour empêcher les aînés de leurs descendants de réunir sous leur domination les deux royaumes, et qu'on ne choisissait point un aîné. C'était en même temps rendre justice aux droits du sang; c'était conserver la monarchie espagnole sans partage. Le roi scrupuleux fit consulter des théologiens, qui furent de l'avis de son conseil; ensuite, tout malade qu'il était, il écrivit de sa main au pape Innocent XII, et lui fit la même consultation. Le pape, qui croyait voir dans l'affaiblissement de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie, écrivit au roi « que les lois d'Espagne et le bien de la chrétienté exigeaient de lui qu'il donnât la préférence à la

maison de France. » La lettre du pape était du 16 juillet 1700. Il traita ce cas de conscience d'un souverain comme une affaire d'État, tandis que le roi d'Espagne faisait de cette grande affaire d'État un cas de conscience.

Louis XIV en fut informé par le cardinal de Janson, qui résidait alors à Rome : c'est toute la part que le cabinet de Versailles eut à cet événement. Six mois s'étaient écoulés depuis qu'on n'avait plus d'ambassadeur à Madrid. C'était peut-être une faute, et ce fut peut-être encore cette faute qui valut la monarchie espagnole à la maison de France. (2 octobre 1700) Le roi d'Espagne fit son troisième testament, qu'on crut longtemps être le seul, et donna tous ses États au duc d'Anjou[1]. On saisit un moment où sa femme n'était pas auprès de lui pour le faire signer. C'est ainsi que toute cette intrigue fut terminée.

L'Europe a pensé que ce testament de Charles II avait été dicté à Versailles. Le roi mourant n'avait consulté que l'intérêt de son royaume, les vœux de ses sujets et même leurs craintes; car le roi de France faisait avancer des troupes sur la frontière pour s'assurer une partie de l'héritage, tandis que le roi moribond se résolvait à lui tout donner. Rien n'est plus vrai que la réputation de Louis XIV et l'idée de sa puissance furent les seuls négociateurs qui consommèrent cette révolution.

Charles d'Autriche, après avoir signé la ruine de sa maison et la grandeur de celle de France, languit encore un mois, et acheva enfin, à l'âge de trente-neuf ans (1er novembre 1700), la vie obscure qu'il avait menée sur le trône. Peut-être n'est-il pas inutile, pour faire connaître l'esprit humain, de dire que, quelques mois avant sa mort, ce monarque fit ouvrir à l'Escurial les tombeaux de son père, de sa mère et de sa première femme, Marie-Louise d'Orléans, dont il était soupçonné d'avoir souffert l'empoisonnement[2]. Il baisa ce qui restait de ces cadavres, soit qu'en cela il suivît l'exemple de quelques anciens rois d'Espagne, soit qu'il voulût s'accoutumer aux horreurs de la mort, soit qu'une secrète superstition lui fît croire que l'ou-

1. « Quelques Mémoires disent que le cardinal Porto-Carrero arracha du roi mourant la signature de ce testament ; ils lui font tenir un long discours pour y disposer ce monarque : mais on voit que tout était déjà préparé et réglé dès le mois de juillet. Qui pourrait d'ailleurs savoir ce que dit le cardinal Porto-Carrero au roi tête à tête ? » (Note de Voltaire.)

« Voy. le chapitre XXVII des *Anecdotes*. » (Note de Voltaire.)

verture de ces tombes retarderait l'heure où il devait être porté dans la sienne.

Ce prince était né aussi faible d'esprit que de corps; et cette faiblesse s'était répandue sur ses États. C'est le sort des monarchies que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme. Telle était la profonde ignorance dans laquelle Charles II avait été élevé, que, quand les Français assiégèrent Mons, il crut que cette place appartenait au roi d'Angleterre. Il ne savait ni où était la Flandre ni ce qui lui appartenait en Flandre[1]. Ce roi laissa au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, tous ses États, sans connaître ce qu'il lui laissait.

Son testament fut si secret que le comte de Harrach, ambassadeur de l'empereur, se flattait encore que l'archiduc était reconnu successeur. Il attendit longtemps l'issue du grand conseil, qui se tint immédiatement après la mort du roi. Le duc d'Abrantès vint à lui les bras ouverts : l'ambassadeur ne douta plus dans ce moment que l'archiduc ne fût roi, quand le duc d'Abrantès lui dit en l'embrassant : *Vengo á despedirme de la casa de Austria.* « Je viens prendre congé de la maison d'Autriche. »

Ainsi, après deux cents ans de guerres et de négociations pour quelques frontières des États espagnols, la maison de France eut, d'un trait de plume, la monarchie entière, sans traités, sans intrigues, et sans même avoir eu l'espérance de cette succession. On s'est cru obligé de faire connaître la simple vérité d'un fait jusqu'à présent obscurci par tant de ministres et d'historiens séduits par leurs préjugés et par les apparences qui séduisent presque toujours. Tout ce qu'on a débité dans tant de volumes, d'argent répandu par le maréchal d'Harcourt, et des ministres espagnols gagnés pour faire signer ce testament, est au rang des mensonges politiques et des erreurs populaires. Mais le roi d'Espagne, en choisissant pour son héritier le petit-fils d'un roi si longtemps son ennemi, pensait toujours aux suites que l'idée d'un équilibre général devait entraîner. Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, n'était appelé à la succession d'Espagne que parce qu'il ne devait pas espérer celle de France, et le même testament qui, au défaut des puînés du sang de Louis XIV, rappelait l'archiduc Charles, depuis l'empereur Charles VI, portait expressément que l'Em-

1. « Voy. les Mémoires de Torcy, tome 1er, page 12. » (Note de Voltaire.)

pire et l'Espagne ne seraient jamais réunis sous un même souverain.

Louis XIV pouvait s'en tenir encore au traité de partage, qui était un gain pour la France. Il pouvait accepter le testament, qui était un avantage pour sa maison. Il est certain que la matière fut mise en délibération dans un conseil extraordinaire. Le chancelier de Pontchartrain et le duc de Beauvilliers furent d'avis de s'en tenir au traité; ils voyaient les dangers d'une nouvelle guerre à soutenir [1]. Louis les voyait aussi; mais il était accoutumé à ne les pas craindre. Il accepta le testament (11 novembre 1700); et rencontrant, au sortir du conseil, les princesses de Conti avec Madame la Duchesse: « Eh bien, leur dit-il en souriant, quel parti prendriez-vous? » Puis sans attendre leur réponse: « Quelque parti que je prenne, ajouta-t-il, je sais bien que je serai blâmé [2]. »

Les actions des rois, tout flattés qu'ils sont, éprouvent toujours tant de critiques, que le roi d'Angleterre lui-même essuya des reproches dans son parlement; et ses ministres furent poursuivis pour avoir fait le traité de partage. Les Anglais, qui raisonnent mieux qu'aucun peuple, mais en qui la fureur de l'esprit de parti éteint quelquefois la raison, criaient à la fois et contre Guillaume qui avait fait le traité, et contre Louis XIV qui le rompait.

L'Europe parut d'abord dans l'engourdissement de la surprise et de l'impuissance, quand elle vit la monarchie d'Es-

1. M. Mignet (*Introduction*, etc., p. 77 à 79) a résumé avec un grand intérêt les délibérations de ce conseil extraordinaire, où les voix furent partagées. Il ajoute : « Louis XIV, longtemps silencieux, décida. Sa décision, qui renfermait tant de revers pour lui et de si longues agitations pour l'Europe, resta trois jours secrète. Il la prit avec cette grandeur calme qui lui était naturelle. Il l'annonça en ces termes au duc d'Anjou, en présence du marquis Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne : Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi. Les grands vous demandent, les peuples vous souhaitent, et moi j'y consens. Songez seulement que vous êtes prince de France. Il le présenta ensuite à sa cour en disant : Messieurs, voilà le roi d'Espagne. Tout était décidé. »

2. « Malgré le mépris où sont en France les prétendus *Mémoires de Mme de Maintenon*, on est pourtant obligé d'avertir les étrangers que tout ce qu'on y dit au sujet de ce testament est faux. L'auteur prétend que lorsque l'ambassadeur d'Espagne vint apporter à Louis XIV les dernières volontés de Charles II, le roi lui répondit : *Je verrai*. Certainement le roi ne fit point une réponse si étrange, puisque, de l'aveu du marquis de Torcy, l'ambassadeur d'Espagne n'eut audience de Louis XIV qu'après le conseil dans lequel le testament fut accepté.

« Le ministre qu'on avait alors en Espagne s'appelait *Blecour*, et non pas *Belcour*. Ce que le roi dit à l'ambassadeur Castel dos Rios, dans les *Mémoires de Maintenon* n'a jamais été dit que dans ce roman. » (Note de Voltaire.)

pagne soumise à la France, dont elle avait été trois cents ans la rivale. Louis XIV semblait le monarque le plus heureux et le plus puissant de la terre. Il se voyait à soixante et deux ans entouré d'une nombreuse postérité; un de ses petit-fils allait gouverner, sous ses ordres, l'Espagne, l'Amérique, la moitié de l'Italie et les Pays-Bas. L'empereur n'osait encore que se plaindre.

Le roi Guillaume, à l'âge de cinquante-deux ans, devenu infirme et faible, ne paraissait plus un ennemi dangereux. Il lui fallait le consentement de son parlement pour faire la guerre; et Louis avait fait passer de l'argent en Angleterre, avec lequel il espérait disposer de plusieurs voix de ce parlement. Guillaume et la Hollande, n'étant pas assez forts pour se déclarer, écrivirent à Philippe V comme au roi légitime d'Espagne (février 1701). Louis XIV était assuré de l'électeur de Bavière, père du jeune prince qui était mort désigné roi. Cet électeur, gouverneur des Pays-Bas au nom du dernier roi Charles II, assurait tout d'un coup à Philippe V la possession de la Flandre, et ouvrait dans son électorat le chemin de Vienne aux armées françaises, en cas que l'empereur osât faire la guerre. L'électeur de Cologne, frère de l'électeur de Bavière, était aussi intimement lié à la France que son frère; et ces deux princes semblaient avoir raison, le parti de la maison de Bourbon étant alors incomparablement le plus fort. Le duc de Savoie, déjà beau-père du duc de Bourgogne, allait l'être encore du roi d'Espagne; il devait commander les armées françaises en Italie. On ne s'attendait pas que le père de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne dût jamais faire la guerre à ses deux gendres.

Le duc de Mantoue, vendu à la France par son ministre, se vendit aussi lui-même, et reçut garnison française dans Mantoue. Le Milanais reconnut le petit-fils de Louis XIV sans balancer. Le Portugal même, ennemi naturel de l'Espagne, s'unit d'abord avec elle. Enfin, de Gibraltar à Anvers, et du Danube à Naples, tout paraissait être aux Bourbons. Le roi était si fier de sa prospérité, qu'en parlant au duc de La Rochefoucauld au sujet des propositions que l'empereur lui faisait alors, il se servit de ces termes : « Vous les trouverez encore plus insolentes qu'on ne vous l'a dit[1]. »

1. « Du moins c'est ce que rapportent les Mémoires manuscrits du mar-

(Septembre 1701) Le roi Guillaume, ennemi jusqu'au tombeau de la grandeur de Louis XIV, promit à l'empereur d'armer pour lui l'Angleterre et la Hollande : il mit encore le Danemark dans ses intérêts; enfin il signa à la Haye la ligue déjà tramée contre la maison de France. Mais le roi s'en étonna peu; et comptant sur les divisions que son argent devait jeter dans le parlement anglais, et plus encore sur les forces réunies de la France et de l'Espagne, il sembla mépriser ses ennemis.

Jacques mourut alors à Saint-Germain (16 septembre 1701). Louis pouvait accorder ce qui paraissait être de la bienséance et de la politique, en ne se hâtant pas de reconnaître le prince de Galles pour roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, après avoir reconnu Guillaume par le traité de Ryswick. Un pur sentiment de générosité le porta d'abord à donner au fils du roi Jacques la consolation d'un honneur et d'un titre que son malheureux père avait eus jusqu'à sa mort, et que ce traité de Ryswick ne lui ôtait pas. Toutes les têtes du conseil furent d'une opinion contraire. Le duc de Beauvilliers surtout fit voir, avec une éloquence forte, tous les fléaux de la guerre qui devaient être le fruit de cette magnanimité dangereuse. Il était gouverneur du duc de Bourgogne, et pensait en tout comme le précepteur de ce prince, le célèbre archevêque de Cambrai, si connu par ses maximes humaines de gouvernement et par la préférence qu'il donnait aux intérêts des peuples sur la grandeur des rois. Le marquis de Torcy appuya, par des principes de politique, ce que le duc de Beauvilliers avait dit comme citoyen. Il représenta qu'il ne convenait pas d'irriter la nation anglaise par une démarche précipitée. Louis se rendit à l'avis unanime de son conseil, et il fut résolu de ne point reconnaître le fils de Jacques II pour roi.

Le jour même, Marie de Modène, veuve de Jacques, vient parler à Louis XIV dans l'appartement de Mme de Maintenon. Elle le conjure en larmes de ne point faire à son fils, à elle, à la mémoire d'un roi qu'il a protégé, l'outrage de refuser un simple titre, seul reste de tant de grandeurs : on a toujours rendu à son fils les honneurs d'un prince de Galles; on le doit donc traiter en roi après la mort de son père : le roi Guillaume ne peut s'en plaindre, pourvu qu'on le laisse jouir de son usurpation. Elle fortifie ces raisons par l'intérêt de la gloire de

quis de Dangeau. Ils sont quelquefois infidèles. » (Note de Voltaire.) — Sur ces Mémoires, voyez notre préface, et le chap. XXV du *Siècle de Louis XIV*.

Louis XIV. Qu'il reconnaisse ou non le fils de Jacques II, les Anglais ne prendront pas moins parti contre la France, et il aura seulement la douleur d'avoir sacrifié la grandeur de ses sentiments à des ménagements inutiles. Ces représentations et ces larmes furent appuyées par Mme de Maintenon. Le roi revint à son premier sentiment, et à la gloire de soutenir autant qu'il pouvait des rois opprimés. Enfin Jacques III fut reconnu le même jour qu'il avait été arrêté dans le conseil qu'on ne le reconnaîtrait pas.

Le marquis de Torcy a fait souvent l'aveu de cette anecdote singulière. Il ne l'a pas insérée dans ses Mémoires manuscrits, parce qu'il pensait, disait-il, qu'il n'était pas honorable à son maître que deux femmes lui eussent fait changer une résolution prise dans son conseil. Quelques Anglais[1] m'ont dit que peut-être sans cette démarche leur parlement n'eût point pris de parti entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, mais que reconnaître ainsi pour leur roi un prince proscrit par eux, leur parut une injure à la nation, et un despotisme qu'on voulait exercer dans l'Europe. Les instructions données par la ville de Londres à ses représentants furent violentes.

« Le roi de France se donne un vice-roi en conférant le titre de notre souverain à un prétendu prince de Galles. Notre condition serait bien malheureuse, si nous devions être gouvernés au gré d'un prince qui a employé le fer, le feu et les galères, pour détruire les protestants de ses États : aurait-il plus d'humanité pour nous que pour ses propres sujets ? »

Guillaume s'expliqua dans le parlement avec la même force. On déclara le nouveau roi Jacques coupable de haute trahison : un bill d'*attainder*[2] fut porté contre lui, c'est-à-dire qu'il fut

1. « Entre autres milord Bolingbroke, dont les Mémoires ont depuis justifié ce que l'auteur du *Siècle* avance. Voyez ses *Lettres*, tome II, page 56. C'est ainsi que pense encore M. de Torcy dans ses Mémoires. Il dit, page 164 du tome Ier, première édition : « La résolution que prit le roi de reconnaître « le prince de Galles en qualité de roi d'Angleterre changea les dispositions « qu'une grande partie de la nation témoignait à conserver la paix, etc. » Le lord Bolingbroke avoue, dans ses *Lettres*, que Louis XIV reconnut le prétendant *par des importunites de femmes*. On voit, par ces témoignages, avec quelle exactitude l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a cherché la vérité, et avec quelle candeur il l'a dite. » (Note de Voltaire.)

2. Les bills d'*attainder*, inventés par Henri VIII, sont l'arme la plus redoutable et, il faut le dire, la plus inique que tienne en réserve la constitution anglaise dans certaines circonstances extraordinaires. Le parlement s'en servit pour la première fois contre le comte de Strafford, le célèbre ministre de Charles Ier, au début de la révolution d'Angleterre (1641). Strafford avait été traduit par la Chambre des Communes devant celle des Lords, conformément aux lois établies ; mais il se défendit avec tant d'habileté et d'élo-

condamné à mort comme son grand-père; et c'est en vertu de ce bill qu'on mit depuis sa tête à prix. Tel était le sort de cette famille infortunée, dont les malheurs n'étaient pas encore épuisés. Il faut avouer que c'était opposer de la barbarie à la générosité du roi de France.

Il paraît très-vraisemblable que l'Angleterre se serait toujours déclarée contre Louis XIV, quand même il eût refusé le vain titre de roi au fils de Jacques II. La monarchie d'Espagne entre les mains de son petit-fils semblait devoir armer nécessairement contre lui les puissances maritimes. Quelques membres du parlement gagnés n'auraient pas arrêté le torrent de la nation. C'est un problème à résoudre, si Mme de Maintenon ne pensa pas mieux que tout le conseil, et si Louis XIV n'eut pas raison de laisser agir la hauteur et la sensibilité de son âme[1].

L'empereur Léopold commença d'abord cette guerre en Italie, dès le printemps de l'année 1701. L'Italie a toujours été le pays le plus cher aux intérêts des empereurs. C'était celui où ses armes pouvaient le plus aisément pénétrer par le Tyrol et par l'État de Venise; car Venise, quoique neutre en apparence, penchait plus cependant pour la maison d'Autriche que pour celle de France. Obligée d'ailleurs par des traités de donner passage aux troupes allemandes, elle accomplissait ces traités sans peine.

quence qu'un acquittement paraissait inévitable. Alors les Communes, sans attendre le jugement et le déclarant inutile, portèrent un bill d'*attainder*, ou loi de proscription. Dès lors il n'était plus nécessaire que l'accusé fût reconnu coupable après une procédure régulière : il suffisait que le *bill*, comme toutes les lois ordinaires, fût accepté par les lords et le roi. En un mot, un bill d'*attainder* est une condamnation capitale sans jugement.

1. La reconnaissance de Jacques III avait été précédée d'une faute plus grave, que d'autres historiens, et particulièrement M. Mignet (*Introduction*, etc., p. 83), ont reprochée à Louis XIV. Au lieu de prévenir ou de calmer les défiances de l'Europe, qui avait le droit de redouter cet agrandissement prodigieux de la maison de Bourbon, le roi les fit naître ou les augmenta comme à plaisir. Malgré les clauses formelles du testament de Charles II, il n'exigea pas que le nouveau roi d'Espagne renonçât au trône de France; et par des lettres patentes, données en décembre 1700, il conserva au duc d'Anjou son rang entre le duc de Bourgogne et le duc de Berri. C'était rendre possible dans un avenir prochain la réunion des deux monarchies, et rétablir peut-être en faveur de la France cette formidable puissance de la maison d'Autriche, que la France avait eu la gloire de combattre et de détruire. Ainsi fut légitimée la dernière coalition des nations européennes. M. Mignet n'approuve pas davantage, et peut-être avec raison, la reconnaissance de Jacques III. « Le peuple anglais, dit-il (page 86), vit un attentat à ses droits dans cette imprudence royale, et il entra avec passion dans une guerre dirigée contre un étranger qui prétendait lui imposer un maître. Cette dernière faute les couronna toutes. »

L'empereur, pour attaquer Louis XIV du côté de l'Allemagne, attendait que le corps germanique se fût ébranlé en sa faveur. Il avait des intelligences et un parti en Espagne; mais les fruits de ces intelligences ne pouvaient éclore, si l'un des fils de Léopold ne se présentait pour les recueillir; et ce fils de l'empereur ne pouvait s'y rendre qu'à l'aide des flottes d'Angleterre et de Hollande. Le roi Guillaume hâtait les préparatifs. Son esprit, plus agissant que jamais dans un corps sans force et presque sans vie, remuait tout, moins pour servir la maison d'Autriche que pour abaisser Louis XIV.

Il devait, au commencement de 1702, se mettre à la tête des armées. La mort le prévint dans ce dessein. Une chute de cheval acheva de déranger ses organes affaiblis; une petite fièvre l'emporta. Il mourut (16 mars 1702), ne répondant rien à ce que des prêtres anglais, qui étaient auprès de son lit, lui dirent sur leur religion, et ne marquant d'autre inquiétude que celle dont le tourmentaient les affaires de l'Europe [1].

Il laissa la réputation d'un grand politique, quoiqu'il n'eût point été populaire, et d'un général à craindre, quoiqu'il eût perdu beaucoup de batailles. Toujours mesuré dans sa conduite, et jamais vif que dans un jour de combat, il ne régna paisiblement en Angleterre que parce qu'il ne voulut pas y être absolu. On l'appelait, comme on sait, le stathouder des Anglais et le roi des Hollandais. Il savait toutes les langues de l'Europe, et n'en parlait aucune avec agrément, ayant beaucoup plus de réflexion dans l'esprit que d'imagination. Son caractère était en tout l'opposé de Louis XIV : sombre, retiré, sévère, sec, silencieux autant que Louis était affable. Il haïssait les femmes autant que Louis les aimait [2]. Louis

1. « Sa fin fut aussi peu occupée de religion que l'avait été toute la suite de sa vie. Il ordonna de tout, et parla à ses ministres et à ses familiers avec une tranquillité surprenante et une présence d'esprit qui ne l'abandonna point jusqu'au dernier moment. Dans les derniers jours de sa vie, uniquement rempli des choses qui la regardaient, il se vit finir sans regret, avec la satisfaction d'avoir consommé l'affaire de la Grande alliance, et dans l'espérance des grands coups que par elle il avait projeté contre la France. Cette pensée, qui le flatta jusque dans la mort même, lui tint lieu de toute consolation; consolation frivole et cruellement trompeuse, qui le laissa bientôt en proie à d'éternelles vérités. On le soutint les deux derniers jours par des liqueurs fortes et des choses spiritueuses. Sa dernière nourriture fut une tasse de chocolat. » (*Mémoires* de Saint-Simon, chap. CVI.)

2. « On a fait dire à Guillaume : « Le roi de France ne devrait point me « haïr; je l'imite en beaucoup de choses, je le crains en plusieurs, et je l'ad- « mire en tout. » On cite sur cela les Mémoires de M. de Dangeau. Je ne me souviens point d'y avoir vu ces paroles : elle ne sont ni dans le caractère ni dans le style du roi Guillaume. Elles ne se trouvent dans aucun Mémoire

faisait la guerre en roi, et Guillaume en soldat. Il avait combattu contre le grand Condé et contre Luxembourg, laissant la victoire indécise entre Condé et lui à Senef, et réparant en peu de temps ses défaites à Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde; aussi fier que Louis XIV, mais de cette fierté triste et mélancolique qui rebute plus qu'elle n'impose. Si les beaux-arts fleurirent en France par le soin de son roi ils furent négligés en Angleterre, où l'on ne connut plus qu'une politique dure et inquiète, conforme au génie du prince.

Ceux qui estiment plus le mérite d'avoir défendu sa patrie, et l'avantage d'avoir acquis un royaume sans aucun droit de la nature, de s'y être maintenu sans être aimé, d'avoir gouverné souverainement la Hollande sans la subjuguer, d'avoir été l'âme et le chef de la moitié de l'Europe, d'avoir eu les ressources d'un général et la valeur d'un soldat, de n'avoir jamais persécuté personne pour la religion, d'avoir méprisé toutes les superstitions des hommes, d'avoir été simple et modeste dans ses mœurs; ceux-là sans doute donneront le nom de grand à Guillaume plutôt qu'à Louis. Ceux qui sont plus touchés des plaisirs et de l'éclat d'une cour brillante, de la magnificence, de la protection donnée aux arts, du zèle pour le bien public, de la passion pour la gloire, du talent de régner; qui sont plus frappés de cette hauteur avec laquelle des ministres et des généraux ont ajouté des provinces à la France sur un ordre de leur roi; qui s'étonnent davantage d'avoir vu un seul État résister à tant de puissances; ceux qui estiment plus un roi de France qui sait donner l'Espagne à son petit-fils qu'un gendre qui détrône son beau-père; enfin, ceux qui admirent davantage le protecteur que le persécuteur du roi Jacques, ceux-là donneront à Louis XIV la préférence.

anglais concernant ce prince, et il n'est pas possible qu'il ait dit qu'il imitait Louis XIV, lui dont les mœurs, les goûts, la conduite dans la guerre et dans la paix, furent en tout l'opposé de ce monarque. » (Note de Voltaire.)

CHAPITRE XVIII.

Guerre mémorable pour la succession à la monarchie d'Espagne. Conduite des ministres et des généraux jusqu'en 1703.

A Guillaume III succéda la princesse Anne, fille du roi Jacques et de la fille d'Hyde, avocat devenu chancelier, et l'un des grands hommes de l'Angleterre [1]. Elle était mariée au prince de Danemark, qui ne fut que son premier sujet. Dès qu'elle fut sur le trône, elle entra dans toutes les mesures du roi Guillaume, quoiqu'elle eût été ouvertement brouillée avec lui. Ces mesures étaient les vœux de la nation. Un roi fait ailleurs entrer aveuglément ses peuples dans toutes ses vues, mais à Londres un roi doit entrer dans celles de son peuple.

Ces dispositions de l'Angleterre et de la Hollande pour mettre, s'il se pouvait, sur le trône d'Espagne l'archiduc Charles, fils de l'empereur, ou du moins pour résister aux Bourbons, méritent peut-être l'attention de tous les siècles. La Hollande devait, pour sa part, entretenir cent deux mille hommes de troupes, soit dans les garnisons, soit en campagne. Il s'en fallait beaucoup que la vaste monarchie espagnole pût en fournir autant dans cette conjoncture. Une province de marchands presque subjuguée en deux mois, trente ans auparavant, pouvait plus alors que les maîtres de l'Espagne, de Naples, de la Flandre, du Pérou et du Mexique. L'Angleterre promettait quarante mille hommes, sans compter ses flottes. Il arrive dans toutes les alliances que l'on fournit à la longue beaucoup moins qu'on n'avait promis. L'Angleterre, au contraire, donna cinquante mille hommes dans la seconde année, au lieu de quarante; et vers la fin de la guerre elle entretint, tant de ses troupes que de celles des alliés, sur les frontières de France, en Espagne, en Italie, en Irlande, en Amérique et sur ses flottes, près de deux cent mille soldats et matelots combattants : dépense presque incroyable pour qui considérera que l'Angleterre proprement dite n'est que le tiers de la France, et qu'elle n'avait pas la moitié tant d'argent monnayé; mais

1. *Hyde* est plus connu sous le nom de comte de Clarendon; célèbre, comme ministre, par son intégrité et son amour du bien public, il fut plus célèbre encore comme historien. Il a laissé une *Histoire des guerres civiles d'Angleterre sous Charles Ier*, qui est justement estimée.

dépense vraisemblable aux yeux de ceux qui savent ce que peuvent le commerce et le crédit. Les Anglais ont porté toujours le plus grand fardeau de cette alliance. Les Hollandais ont insensiblement diminué le leur; car, après tout, la république des États-Généraux n'est qu'une illustre compagnie de commerce, et l'Angleterre est un pays fertile, rempli de négociants et de guerriers.

L'empereur devait fournir quatre-vingt-dix mille hommes, sans compter les secours de l'Empire et des alliés qu'il espérait détacher de la maison de Bourbon; et cependant le petit-fils de Louis XIV régnait déjà paisiblement dans Madrid, et Louis, au commencement du siècle, était au comble de sa puissance et de sa gloire; mais ceux qui pénétraient dans les ressorts des cours de l'Europe, et surtout de celle de France, commençaient à craindre quelques revers. L'Espagne, affaiblie sous les derniers rois du sang de Charles-Quint, l'était encore davantage dans les premiers jours du règne d'un Bourbon. La maison d'Autriche avait des partisans dans plus d'une province de cette monarchie. La Catalogne semblait prête à secouer le nouveau joug, et à se donner à l'archiduc Charles. Il était impossible que le Portugal ne se rangeât tôt ou tard du côté de la maison d'Autriche. Son intérêt visible était de nourrir chez les Espagnols, ses ennemis naturels, une guerre civile dont Lisbonne ne pouvait que profiter. Le duc de Savoie, à peine beau-père du nouveau roi d'Espagne, et lié aux Bourbons par le sang et par les traités, paraissait déjà mécontent de ses gendres. Cinquante mille écus par mois, poussés depuis jusqu'à deux cent mille francs, ne paraissaient pas un avantage assez grand pour le retenir dans leur parti. Il lui fallait au moins le Montferrat-Mantouan et une partie du Milanais. Les hauteurs qu'il essuyait des généraux français et du ministère de Versailles lui faisaient craindre avec raison d'être bientôt compté pour rien par ses deux gendres, qui tenaient resserrés ses États de tous côtés. Il avait déjà quitté brusquement le parti de l'Empire pour la France. Il était vraisemblable qu'étant si peu ménagé par la France il s'en détacherait à la première occasion.

Quant à la cour de Louis XIV et à son royaume, les esprits fins y apercevaient déjà un changement que les grossiers ne voient que quand la décadence est arrivée. Le roi, âgé de plus de soixante ans, devenu plus retiré, ne pouvait plus si

bien connaître les hommes ; il voyait les choses dans un trop grand éloignement, avec des yeux moins appliqués, et fascinés par une longue prospérité. Mme de Maintenon, avec toutes les qualités estimables qu'elle possédait, n'avait ni la force, ni le courage, ni la grandeur d'esprit nécessaires pour soutenir la gloire d'un État. Elle contribua à faire donner le ministère des finances en 1699, et celui de la guerre en 1701, à sa créature Chamillart, plus honnête homme que ministre, et qui avait plu au roi par la modestie de sa conduite, lorsqu'il était chargé de Saint-Cyr. Malgré cette modestie extérieure, il eut le malheur de se croire la force de supporter ces deux fardeaux, que Colbert et Louvois avaient à peine soutenus[1]. Le roi, comptant sur sa propre expérience, croyait pouvoir diriger heureusement ses ministres. Il avait dit, après la mort de Louvois, au roi Jacques : « J'ai perdu un bon ministre, mais vos affaires et les miennes n'en iront pas plus mal. » Lorsqu'il choisit Barbesieux pour succéder à Louvois dans le ministère de la guerre : « J'ai formé votre père, lui dit-il, je vous formerai de même[2]. » Il en dit à peu près autant à Chamillart. Un roi qui avait travaillé si longtemps et si heureusement

1. Chamillart avait été tour à tour conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, intendant à Rouen, intendant des finances, enfin administrateur des revenus de Saint-Cyr, dont Mme de Maintenon avait la direction supérieure : il plut à Louis XIV, qui le nomma contrôleur général, et, deux ans plus tard, ministre de la guerre, malgré les résistances de Chamillart lui-même. Au moment où la coalition européenne allait trouver enfin l'unité et l'ensemble qui lui avaient manqué jusqu'alors, avec le triumvirat habile qui l'animait de son esprit et de sa haine contre la France, le roi comprit la nécessité de concentrer dans les mêmes mains la guerre et les finances : son tort ou son malheur fut de choisir un ministre incapable. Saint-Simon, ami de Chamillart, en parle avec respect, mais sans complaisance : « C'était un bon et très-honnête homme, à mains parfaitement nettes et avec les meilleures intentions, poli, obligeant, bon ami, ennemi médiocre, aimant l'État, mais le roi sur toutes choses, extrêmement bien avec lui et avec Mme de Maintenon, d'ailleurs très-borné, et, comme tous les gens de peu d'esprit et de lumières, très-opiniâtre, très-entêté.... Sa capacité était nulle, et il croyait tout savoir et en tout genre. » Saint-Simon ajoute, et ici nous devons cesser de croire le censeur injuste du gouvernement de Louis XIV : « Le rare est que le grand ressort de la tendre affection du roi pour lui était cette incapacité même. Il l'avouait à chaque instant, et le roi se complaisait à le diriger et à l'instruire ; en sorte qu'il était jaloux de ses succès comme des siens propres et qu'il en excusait tout.... Il ne cessait de le louer, de l'encourager et de s'applaudir d'avoir mis sur de si faibles épaules deux fardeaux dont chacun eût suffi à accabler les plus fortes. » (Chap. LXXXV.)

2. « Voy. les Mémoires manuscrits de Dangeau ; on les cite ici parce que ce fait rapporté par eux a été souvent confirmé par le maréchal de La Feuillade, gendre du secrétaire d'État Chamillart. Louis XIV n'avait que trois ans plus que Louvois ; à la mort de Mazarin le roi avait vingt-trois ans ; Louvois en avait vingt, et était, depuis plusieurs années, adjoint de son père dans la place de ministre de la guerre. » (Note de Voltaire.)

semblait avoir droit de parler ainsi ; mais sa confiance en ses lumières le trompait.

A l'égard des généraux qu'il employait, ils étaient souvent gênés par des ordres précis, comme des ambassadeurs qui ne devaient pas s'écarter de leurs instructions. Il dirigeait avec Chamillart, dans le cabinet de Mme de Maintenon, les opérations de la campagne. Si le général voulait faire quelque grande entreprise, il fallait souvent qu'il en demandât la permission par un courrier qui trouvait, à son retour, ou l'occasion manquée ou le général battu.

Les dignités et les récompenses militaires furent prodiguées sous le ministère de Chamillart. On donna la permission à trop de jeunes gens d'acheter des régiments presque au sortir de l'enfance, tandis que, chez les ennemis, un régiment était le prix de vingt ans de service. Cette différence ne fut ensuite que trop sensible dans plus d'une occasion, où un colonel expérimenté eût pu empêcher une déroute. Les croix de chevalier de Saint-Louis, récompense inventée par le roi en 1693, et qui étaient l'objet de l'émulation des officiers, se vendirent dès le commencement du ministère de Chamillart. On les achetait cinquante écus dans les bureaux de la guerre. La discipline militaire, l'âme du service, si rigidement soutenue par Louvois, tomba dans un relâchement funeste : ni le nombre des soldats ne fut complet dans les compagnies, ni même celui des officiers dans les régiments. La facilité de s'entendre avec les commissaires et l'inattention du ministre produisaient ce désordre. De là naissait un inconvénient qui devait, toutes choses égales d'ailleurs, faire perdre nécessairement des batailles. Car, pour avoir un front aussi étendu que celui de l'ennemi, on était obligé d'opposer des bataillons faibles à des bataillons nombreux. Les magasins ne furent plus ni assez grands ni assez tôt prêts. Les armes ne furent plus d'une assez bonne trempe. Ceux donc qui voyaient ces défauts du gouvernement, et qui savaient à quels généraux la France aurait affaire, craignirent pour elle, même au milieu des premiers avantages, qui promettaient à la France de plus grandes prospérités que jamais[1].

1. « Le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* dit que, vers la fin de la guerre précédente, le marquis de Nangis, colonel du régiment du roi, lui disait qu'on ne pourrait empêcher la désertion de ses soldats qu'en faisant casser la tête aux déserteurs. Remarquez que le marquis, depuis le maréchal de Nangis, ne fut colonel de ce régiment qu'en 1711. » (Note de Voltaire.)

Le premier général qui balança la supériorité de la France fut un Français; car on doit appeler de ce nom le prince Eugène, quoiqu'il fût petit-fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Son père, le comte de Soissons, établi en France, lieutenant général des armées et gouverneur de Champagne, avait épousé Olympe Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin. (18 octobre 1663) De ce mariage, d'ailleurs malheureux, naquit à Paris ce prince si dangereux depuis à Louis XIV, et si peu connu de lui dans sa jeunesse. On le nomma d'abord en France le chevalier de Carignan. Il prit ensuite le petit collet[1]. On l'appelait l'abbé de Savoie. On prétend qu'il demanda un régiment au roi, et qu'il essuya la mortification d'un refus accompagné de reproches. Ne pouvant réussir auprès de Louis XIV, il était allé servir l'empereur contre les Turcs dès l'an 1683. Les deux princes de Conti allèrent le joindre en 1685. Le roi fit ordonner aux princes de Conti, et à tous ceux qui faisaient avec eux le voyage, de revenir. L'abbé de Savoie fut le seul qui n'obéit point[2]. Il avait déjà déclaré qu'il renonçait à la France. Le roi, quand il l'apprit, dit à ses courtisans : « Ne trouvez-vous pas que j'ai fait là une grande perte? » et les courtisans assurèrent que l'abbé de Savoie serait toujours un esprit dérangé, un homme incapable de tout. On en jugeait par quelques emportements de jeunesse, sur lesquels il ne faut jamais juger les hommes.

1 Le *collet* était un ornement en toile fine qu'on portait autour du cou. Le *petit collet* était ce qu'on appelle aujourd'hui un *rabat*. Prendre ou quitter le petit collet, c'était donc embrasser ou abandonner l'état ecclésiastique. On disait même un *petit collet* pour désigner un abbé.

2. « Par les instructions à moi envoyées, et puisées dans le dépôt des affaires étrangères, il est évident que le prince Eugène était déjà parti en 1683, et que le marquis de La Fare s'est mépris dans ses Mémoires, quand il fait partir les deux princes de Conti avec le prince Eugène; ce qui a induit les historiens en erreur.

« Il y eut alors plusieurs jeunes seigneurs de la cour qui écrivirent aux princes de Conti des lettres indécentes, dans lesquelles ils manquaient de respect au roi et d'égards pour Mme de Maintenon, qui n'était encore que favorite. Les lettres furent interceptées, et ces jeunes gens disgraciés pour quelque temps.

« Le compilateur des *Mémoires de Maintenon* est le seul qui avance que le duc de La Roche-Guyon dit à son frère, le marquis de Liancourt : « Mon « frère, si on intercepte votre lettre, vous méritez la mort. » Premièrement, on ne mérite point la mort parce qu'une lettre coupable est interceptée. mais parce qu'on l'a écrite, secondement, on ne mérite point la mort pour avoir écrit des plaisanteries. Il parut bien que ces seigneurs, qui tous rentrèrent en grâce, ne méritaient point la mort. Tous ces prétendus discours qu'on débite avec légèreté dans le monde, et qui sont ensuite recueillis par les écrivains obscurs et mercenaires, sont indignes de croyance. » (Note de Voltaire.)

Ce prince, trop méprisé à la cour de France, était né avec les qualités qui font un héros dans la guerre et un grand homme dans la paix; un esprit plein de justesse et de hauteur, ayant le courage nécessaire et dans les armées et dans le cabinet. Il a fait des fautes comme tous les généraux; mais elles ont été cachées sous le nombre de ses grandes actions. Il a ébranlé la grandeur de Louis XIV et la puissance ottomane; il a gouverné l'Empire; et, dans le cours de ses victoires et de son ministère, il a méprisé également le faste et les richesses. Il a même cultivé les lettres, et les a protégées autant qu'on le pouvait à la cour de Vienne[1]. Agé alors de trente-sept ans, il avait l'expérience de ses victoires remportées sur les Turcs, et des fautes commises par les Impériaux dans les dernières guerres, où il avait servi contre la France.

Il descendit en Italie par le Trentin sur les terres de Venise avec trente mille hommes, et la liberté entière de s'en servir comme il le voudrait. Le roi de France défendit d'abord au maréchal de Catinat de s'opposer au passage du prince Eugène, soit pour ne point commettre le premier acte d'hostilité, ce qui est une mauvaise politique quand on a les armes à la main, soit pour ménager les Vénitiens, qui étaient moins dangereux que l'armée allemande.

Cette faute de la cour en fit commettre d'autres à Catinat. Rarement réussit-on quand on suit un plan qui n'est pas le sien. On sait d'ailleurs combien il est difficile dans ce pays, tout coupé de rivières et de ruisseaux, d'empêcher un ennemi habile de les passer. Le prince Eugène joignait à une grande profondeur de desseins une vivacité prompte d'exécution. La nature du terrain aux bords de l'Adige faisait encore que l'ar-

1. Jean-Baptiste Rousseau, condamné au bannissement perpétuel, par arrêt du parlement de Paris (1712), pour les fameux couplets qui lui furent attribués, se retira dans les Pays-Bas, dont Eugène était gouverneur, et il trouva en lui un protecteur généreux. Le poëte remercia le prince par une ode assez médiocre, dont nous citerons quelques vers :

Mais quel heureux génie, au milieu de vos veilles,
Vous rend encore épris des savantes merveilles
Qui firent de tout temps l'objet de votre amour?
Pouvez-vous des neuf sœurs concilier les charmes
Avec le bruit des armes
Le poids du ministère et les soins de la cour?

C'est ainsi qu'au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur généreux du Granique et d'Arbelles
Cultivait les talents, honorait le savoir,
Et, de Chérile même excusant la manie,
Au défaut du génie,
Récompensait en lui le désir d'en avoir.

mée ennemie était plus ramassée, et la française plus étendue. Catinat voulait aller à l'ennemi; mais quelques lieutenants généraux firent des difficultés et formèrent des cabales contre lui. Il eut la faiblesse de ne se pas faire obéir. La modération de son esprit lui fit commettre cette grande faute. Eugène força d'abord le poste de Carpi, auprès du canal Blanc, défendu par Saint-Fremont, qui ne suivit pas en tout les ordres du général, et qui se fit battre. Après ce succès, l'armée allemande fut maîtresse du pays entre l'Adige et l'Adda; elle pénétra dans le Bressan, et Catinat recula jusque derrière l'Oglio. Beaucoup de bons officiers approuvaient cette retraite qui leur paraissait sage, et il faut encore ajouter que le défaut des munitions promises par le ministre la rendait nécessaire. Les courtisans, et surtout ceux qui espéraient de commander à la place de Catinat, firent regarder sa conduite comme l'opprobre du nom français. Le maréchal de Villeroi persuada qu'il réparerait l'honneur de la nation [1]. La confiance avec laquelle il parla et le goût que le roi avait pour lui obtinrent à ce général le commandement en Italie. Le maréchal de Catinat, malgré les victoires de Staffarde et de la Marsaille, fut obligé de servir sous lui.

Le maréchal duc de Villeroi, fils du gouverneur du roi, élevé avec lui, avait eu toujours sa faveur : il avait été de toutes ses campagnes et de tous ses plaisirs : c'était un homme d'une figure agréable et imposante, très-brave, très-honnête homme, bon ami, vrai [2] dans la société, magnifique en tout [3]. Mais ses

1. « Le maréchal de Villeroi fut quelque temps chez Mme de Maintenon avec le roi : Chamillart y vint ensuite, et comme le roi sortit suivi du maréchal pour se mettre à table, on sut qu'il allait commander l'armée d'Italie. Jamais on ne l'eût pris pour le réparateur des fautes de Catinat. La surprise fut donc complète, et, quoique ce choix fût peu approuvé, le génie courtisan se déborda en compliments et en louanges. A la fin du souper, M. de Duras, qui était en quartier, vint à l'ordinaire se mettre derrière le roi. Un instant après, un brouhaha qui se fit dans le salon annonça le maréchal de Villeroi, qui avait été manger un morceau et revenait voir le roi sortir de table. Il arriva donc auprès de M. de Duras, avec cette pompe dans laquelle on le voyait baigné. Le maréchal de Duras, qui ne l'aimait point et ne l'estimait guère, et qui ne se contraignait pas même pour le roi, écoute un instant le bourdon des applaudissements, puis se tournant brusquement au maréchal de Villeroi, et lui prenant le bras : Monsieur le maréchal, lui dit-il tout haut, tout le monde vous fait des compliments d'aller en Italie, moi j'attends à votre retour à vous faire les miens. Villeroi demeura confondu sans proférer un seul mot, et tout le monde sourit et baissa les yeux. Le roi ne sourcilla pas. » (Saint-Simon, chap. XCVI.)

2. *Vrai*, c'est-à-dire sincère, sans déguisement. Cette acception était toute nouvelle du temps de Mme de Sévigné.

3. « L'auteur, qui dans sa jeunesse eut l'honneur de le voir souvent à droit

ennemis disaient qu'il était plus occupé, étant général d'armée, de l'honneur et du plaisir de commander, que des desseins d'un grand capitaine. Ils lui reprochaient un attachement à ses opinions qui ne déférait aux avis de personne.

Il vint en Italie donner des ordres au maréchal de Catinat et des dégoûts au duc de Savoie. Il faisait sentir qu'il pensait en effet qu'un favori de Louis XIV, à la tête d'une puissante armée, était fort au-dessus du prince : il ne l'appelait que *Mons de Savoie;* il le traitait comme un général à la solde de France, et non comme un souverain, maître des barrières que la nature a mises entre la France et l'Italie. L'amitié de ce souverain ne fut pas aussi ménagée qu'elle était nécessaire. La cour pensa que la crainte serait le seul nœud qui le retiendrait, et qu'une armée française, dont environ six à sept mille soldats piémontais étaient sans cesse environnés, répondrait de sa fidélité. Le maréchal de Villeroi agit avec lui comme son égal dans le commerce ordinaire, et comme son supérieur dans le commandement. Le duc de Savoie avait le vain titre de généralissime, mais le maréchal de Villeroi l'était. Il ordonna d'abord que l'on attaquât le prince Eugène au poste de Chiari, près de l'Oglio. (11 septembre 1701) Les officiers généraux jugeaient qu'il était contre toutes les règles de la guerre d'attaquer ce poste, pour des raisons décisives : c'est qu'il n'était d'aucune conséquence, et que les retranchements en étaient inabordables; qu'on ne gagnait rien en le prenant, et que, si on le manquait, on perdait la réputation de la campagne. Villeroi dit au duc de Savoie qu'il fallait marcher, et envoya un aide de camp ordonner de sa part au maréchal de Catinat d'attaquer. Catinat se fit répéter l'ordre trois fois, puis se tournant vers les officiers qu'il commandait : « Allons donc, messieurs, il faut obéir. » On marcha aux retranchements. Le duc de Savoie, à la tête de ses troupes, combattit

d'assurer que c'était là son caractère. La Beaumelle, qui insulte les maréchaux de Villeroi et de Villars et tant d'autres, dans ses notes du *Siècle de Louis XIV*, parle ainsi de feu M. le maréchal de Villeroi, page 102, tome III des *Mémoires de Mme de Maintenon* : « Villeroi le fastueux, qui amusait les « femmes avec tant de légèreté, et qui disait à ses gens avec tant d'arro- « gance : A-t-on mis de l'or dans mes poches? » Comment peut-il attribuer, je ne dis pas à un grand seigneur, mais à un homme bien élevé, ces paroles qu'on attribuait autrefois à un financier ridicule? Comment peut-il parler de tant d'hommes du siècle passé du ton d'un homme qui les aurait vus? et comment peut-on écrire si insolemment de telles indécences, de telles faussetés et de telles sottises? » (Note de Voltaire.) — Voy. encore sur Villeroi la note 1 de la page 240.

comme un homme qui aurait été content de la France. Catinat chercha à se faire tuer. Il fut blessé ; mais tout blessé qu'il était, voyant les troupes du roi rebutées et le maréchal de Villeroi ne donnant point d'ordre, il fit la retraite ; après quoi il quitta l'armée, et vint à Versailles rendre compte de sa conduite au roi, sans se plaindre de personne.

(2 février 1702) Le prince Eugène conserva toujours sa supériorité sur le maréchal de Villeroi. Enfin, au cœur de l'hiver, un jour que ce maréchal dormait avec sécurité dans Crémone, ville assez forte, et munie d'une très-grande garnison, il est réveillé au bruit des décharges de mousqueterie. Il se lève en toute hâte, monte à cheval; la première chose qu'il rencontre, c'est un escadron ennemi. Le maréchal aussitôt est fait prisonnier et conduit hors de la ville, sans savoir ce qui s'y passait, et sans pouvoir imaginer la cause d'un événement si étrange. Le prince Eugène était déjà à Crémone. Un prêtre, nommé Bozzoli, prévôt de Sainte-Marie-la-Neuve, avait introduit les troupes allemandes par un égout. Quatre cents soldats, entrés par cet égout dans la maison du prêtre, avaient sur-le-champ égorgé la garde des deux portes ; les deux portes ouvertes, le prince Eugène entre avec quatre mille hommes. Tout cela s'était fait avant que le gouverneur, qui était Espagnol, s'en fût douté, et avant que le maréchal de Villeroi fût éveillé. Le secret, l'ordre, la diligence, toutes les précautions possibles avaient préparé l'entreprise. Le gouverneur espagnol se montre d'abord dans les rues avec quelques soldats ; il est tué d'un coup de fusil : tous les officiers généraux sont ou tués ou pris, à la réserve du comte de Revel, lieutenant général, et du marquis de Praslin. Le hasard confondit la prudence du prince Eugène.

Le chevalier d'Entragues devait faire ce jour-là, dans la ville une revue du régiment des vaisseaux, dont il était colonel ; et déjà les soldats s'assemblaient à quatre heures du matin, à un extrémité de la ville, précisément dans le temps que le prince Eugène entrait par l'autre. D'Entragues commence à courir par les rues avec ses soldats. Il résiste aux Allemands qu'il rencontre. Il donne le temps au reste de la garnison d'accourir Les officiers, les soldats, pêle-mêle, les uns mal armés, les autres presque nus, sans commandement, sans ordre, remplissent les rues, les places publiques. On combat en confusion ; on se retranche de rue en rue, de place en place. Deux régi-

ments irlandais, qui faisaient partie de la garnison, arrêtent les efforts des Impériaux. Jamais ville n'avait été surprise avec plus de sagesse, ni défendue avec tant de valeur. La garnison était d'environ cinq mille hommes. Le prince Eugène n'en avait pas encore introduit plus de quatre mille. Un gros détachement de son armée devait arriver par le pont du Pô : les mesures étaient bien prises. Un autre hasard les dérangea toutes. Ce pont du Pô, mal gardé par environ cent soldats français, devait d'abord être saisi par les cuirassiers allemands, qui, dans l'instant que le prince Eugène entra dans la ville, furent commandés pour aller s'en emparer. Il fallait, pour cet effet, qu'étant entrés par la porte du midi, voisine de l'égout, ils sortissent sur-le-champ de Crémone, du côté du nord, par la porte du Pô, et qu'ils courussent au pont. Ils y allaient, le guide qui les conduisait est tué d'un coup de fusil tiré d'une fenêtre ; les cuirassiers prennent une rue pour une autre : ils allongent leur chemin. Dans ce petit intervalle de temps, les Irlandais se jettent à la porte du Pô ; ils combattent et repoussent les cuirassiers : le marquis de Praslin profite du moment ; il fait couper le pont : alors le secours que l'ennemi attendait ne peut arriver, et la ville est sauvée.

Le prince Eugène, après avoir combattu tout le jour, toujours maître de la porte par laquelle il était entré, se retire enfin, emmenant le maréchal de Villeroi et plusieurs officiers généraux prisonniers, mais ayant manqué Crémone, que son activité et sa prudence, jointes à la négligence du gouverneur, lui avaient donnée, et que le hasard et la valeur des Français et des Irlandais lui ôtèrent.

Le maréchal de Villeroi, extrêmement malheureux en cette occasion, fut condamné à Versailles par les courtisans avec toute la rigueur et l'amertume qu'inspiraient sa faveur et son caractère, dont l'élévation leur paraissait trop approcher de la vanité. Le roi, qui le plaignait sans le condamner, irrité qu'on blâmât si hautement son choix, s'échappa à dire[1] : « Or. se déchaîne contre lui, parce qu'il est mon favori ; » terme dont il ne se servit jamais pour personne que cette seule fois

1. « Voy. les Mémoires de Dangeau.
« On chantait à la cour, à Paris et dans l'armée :

« Français, rendez grâce à Bellone.
Votre bonheur est sans égal :
Vous avez conservé Crémone,
Et perdu votre général. » (Note de Voltaire.)

en sa vie[1]. Le duc de Vendôme fut aussitôt nommé pour aller commander en Italie.

Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, était intrépide comme lui, doux, bienfaisant, sans faste, ne connaissant ni la haine, ni l'envie, ni la vengeance. Il n'était fier qu'avec des princes; il se rendait l'égal de tout le reste. C'était le seul général sous lequel le devoir du service, et cet instinct de fureur purement animal et mécanique qui obéit à la voix des officiers, ne menassent point des soldats au combat : ils combattaient pour le duc de Vendôme; ils auraient donné leur vie pour le tirer d'un mauvais pas, où la précipitation de son génie l'engageait quelquefois. Il ne passait pas pour méditer ses desseins avec la même profondeur que le prince Eugène, et pour entendre comme lui l'art de faire subsister les armées. Il négligeait trop les détails; il laissait périr la discipline militaire; la table et le sommeil lui dérobaient trop de temps, aussi bien qu'à son frère. Cette mollesse le mit plus d'une fois en danger d'être enlevé; mais un jour d'action, il réparait tout par une présence d'esprit et par des lumières que le péril rendait plus vives, et ces jours d'action, il les cherchait toujours, moins fait, à ce qu'on disait, pour une guerre défensive, et aussi propre à l'offensive que le prince Eugène.

Ce désordre et cette négligence qu'il portait dans les armées, il l'avait à un excès surprenant dans sa maison et même sur sa personne : à force de haïr le faste, il en vint à une malpropreté cynique dont il n'y a point d'exemple; et son désintéressement, la plus noble des vertus, devint en lui un défaut qui lui fit perdre, par son dérangement, beaucoup plus qu'il n'eût dépensé en bienfaits. On l'a vu manquer souvent du nécessaire. Son frère le grand prieur, qui commanda sous lui en Italie, avait tous ces mêmes défauts, qu'il poussait encore plus loin, et qu'il ne rachetait que par la même valeur. Il était étonnant de voir deux généraux ne sortir souvent de leur lit qu'à quatre heures après midi, et deux princes, petits-fils de

1. « Apprenez, dit Voltaire à La Beaumelle (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I) que c'est dans les Mémoires manuscrits du marquis de Dangeau que se trouvent ces paroles de Louis XIV sur le maréchal de Villeroi. Ce n'est pas assez que je les aie lues dans ces Mémoires pour les rapporter; elles m'ont été confirmées par d'autres personnes, et surtout par le cardinal de Fleury. Ce n'est que sur plusieurs témoignages unanimes qu'il est permis d'écrire l'histoire. Le rapport d'un témoin considérable donne de la probabilité, le rapport de plusieurs peut faire la certitude historique, et la négation de La Beaumelle fait une impertinence. »

Henri IV, plongés dans une négligence de leurs personnes dont les plus vils des hommes auraient eu honte.

Ce qui est plus surprenant encore, c'est ce mélange d'activité et d'indolence avec lequel Vendôme fit contre Eugène une guerre vive et d'artifice, de surprises, de marches, de passages de rivières, de petits combats souvent aussi inutiles que meurtriers, de batailles sanglantes où les deux partis s'attribuaient la victoire : (15 auguste 1702) telle fut celle de Luzara[1], pour laquelle les *Te Deum* furent chantés à Vienne et à Paris. Vendôme était vainqueur toutes les fois qu'il n'avait pas affaire au prince Eugène en personne ; mais, dès qu'il le retrouvait en tête, la France n'avait plus aucun avantage.

(Janvier 1703) Au milieu de ces combats et des siéges de tant de châteaux et de petites villes, des nouvelles secrètes arrivent à Versailles que le duc de Savoie, petit-fils d'une sœur de Louis XIII, beau-père du duc de Bourgogne, beau-père de Philippe V, va quitter les Bourbons, et marchande l'appui de l'empereur. Tout le monde est surpris qu'il abandonne à la fois ses deux gendres, et même, à ce qu'on croit, ses véritables intérêts. Mais l'empereur lui promettait tout ce que ses gendres lui avaient refusé : le Montferrat-Mantouan, Alexandrie, Valence, les pays entre le Pô et le Tanaro, et plus d'argent que la France ne lui en donnait. Cet argent devait être fourni par l'Angleterre ; car l'empereur en avait à peine pour soudoyer ses armées. L'Angleterre, la plus riche des alliés, contribuait plus qu'eux tous pour la cause commune. Si le duc de Savoie consulta peu les lois des nations et celles de la nature, c'est une question morale, laquelle se mêle peu de la conduite des souverains. L'événement seul a fait voir à la fin qu'il ne manqua pas, au moins dans son traité, aux lois de la politique; mais il y manqua dans un autre point bien essentiel : ce fut en laissant ses troupes à la merci des Français, tandis qu'il traitait avec l'empereur. (19 auguste 1703) Le duc de Vendôme les fit désarmer. Elles n'étaient à la vérité que de cinq mille hommes ; mais ce n'était pas un petit objet pour le duc de Savoie.

1. *Telle fut celle de Luzara.* Saint-Simon l'a racontée en quelques mots pleins de vivacité et d'entraînement (chap. CIX) : « Jamais combat si vif, si chaud, si disputé, si acharné ; jamais tant de valeur de toutes parts, jamais une résistance si opiniâtre, jamais un feu ni des efforts si continuels, jamais de succès si incertain : la nuit finit le combat, chacun se retira un très-petit espace et demeura toute la nuit sous les armes, le champ de bataille demeurant vide. »

A peine la maison de Bourbon a-t-elle perdu cet allié, qu'elle apprend que le Portugal est déclaré contre elle. Pierre, roi de Portugal, reconnaît l'archidue Charles pour roi d'Espagne. Le conseil impérial, au nom de cet archiduc, démembrait, en faveur de Pierre II, une monarchie dans laquelle il n'avait pas encore une ville : il lui cédait, par un de ces traités qui n'ont point eu d'exécution, Vigo, Bayonne, Alcantara, Badajoz, une partie de l'Estramadure, tous les pays situés à l'occident de la rivière de la Plata en Amérique; en un mot, il partageait ce qu'il n'avait pas, pour acquérir ce qu'il pourrait en Espagne.

Le roi de Portugal, le prince de Darmstadt, ministre de l'archiduc, l'amirante de Castille, son partisan, implorèrent même le secours du roi de Maroc. Non-seulement ils firent des traités avec ce barbare pour avoir des chevaux et du blé, mais ils demandèrent des troupes. L'empereur de Maroc, Muley Ismaël, le tyran le plus guerrier et le plus politique qui fût alors chez les nations mahométanes, ne voulut envoyer ses troupes qu'à des conditions dangereuses pour la chrétienté et honteuses pour le roi de Portugal : il demandait en otage un fils de ce roi et des villes. Le traité n'eut point lieu. Les chrétiens se déchirèrent de leurs propres mains, sans y joindre celles des barbares. Ce secours d'Afrique ne valait pas, pour la maison d'Autriche, celui d'Angleterre et de Hollande.

Churchill, comte et ensuite duc de Marlborough, déclaré général des troupes anglaises et hollandaises dès l'an 1702, fut l'homme le plus fatal à la grandeur de la France qu'on eût vu depuis plusieurs siècles. Il n'était pas comme ces généraux auxquels un ministre donne par écrit le projet d'une campagne, et qui, après avoir suivi à la tête d'une armée les ordres du cabinet, reviennent briguer l'honneur de servir encore. Il gouvernait alors la reine d'Angleterre, et par le besoin qu'on avait de lui, et par l'autorité que sa femme avait sur l'esprit de cette reine. Il menait le parlement par son crédit et par celui de Godolphin, grand trésorier, dont le fils épousa sa fille. Ainsi, maître de la cour, du parlement, de la guerre et des finances, plus roi que n'avait été Guillaume, aussi politique que lui et beaucoup plus grand capitaine, il fit plus que les alliés n'osaient espérer. Il avait, par-dessus tous les généraux de son temps, cette tranquillité de courage au milieu du tumulte, et cette sérénité d'âme dans le péril, que les Anglais

appellent *cold head*, *tête froide*. C'est peut-être cette qualité, le premier don de la nature pour le commandement, qui a donné autrefois tant d'avantages aux Anglais sur les Français dans les plaines de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt.

Marlborough, guerrier infatigable pendant la campagne, devenait un négociateur aussi agissant pendant l'hiver. Il allait à la Haye et dans toutes les cours d'Allemagne. Il persuadait les Hollandais de s'épuiser pour abaisser la France. Il excitait les ressentiments de l'électeur palatin. Il allait flatter la fierté de l'électeur de Brandebourg, lorsque ce prince voulut être roi. Il lui présentait la serviette à table, pour en tirer un secours de sept à huit mille soldats. Le prince Eugène, de son côté, ne finissait une campagne que pour aller faire lui-même à Vienne les préparatifs de l'autre. On sait si les armées en sont mieux pourvues quand le général est ministre. Ces deux hommes, tantôt commandant ensemble, tantôt séparément, furent toujours d'intelligence; ils conféraient souvent à la Haye avec le grand pensionnaire Heinsius et le greffier Fagel, qui gouvernaient les Provinces-Unies avec autant de lumières que les Barnevelt et les de Witt, et avec plus de bonheur. Ils faisaient toujours de concert mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe contre la maison de Bourbon; et le ministère de France était alors bien faible pour résister longtemps à ces forces réunies. Le secret de leur projet de campagne fut toujours gardé entre eux. Ils arrangeaient eux-mêmes leurs desseins, et ne les confiaient à ceux qui devaient les seconder qu'au point de l'exécution. Chamillart, au contraire, n'étant ni politique, ni guerrier, ni même homme de finance, et jouant cependant le rôle d'un premier ministre, dans l'impuissance où il était de faire des arrangements par lui-même, les recevait de plusieurs mains subalternes. Son secret était quelquefois divulgué, avant même qu'il sût précisément ce qu'on devait faire. C'est ce que le marquis de Feuquières lui reproche avec raison; et Mme de Maintenon avoue dans ses lettres que cet homme qu'elle avait choisi était un ministre incapable. Ce fut là une des principales causes du malheur de la France.

Dès que Marlborough eut le commandement des armées confédérées en Flandre, il fit voir qu'il avait appris l'art de la guerre sous Turenne. Il avait fait autrefois ses premières campagnes, volontaire sous ce général. On ne l'appelait dans l'armée que *le bel Anglais*, mais le vicomte de Turenne avait

ugé que le bel Anglais serait un jour un grand homme. Il commença par élever des officiers subalternes et jusqu'alors inconnus, dont il démêlait le mérite, sans s'assujettir à l'ordre du grade militaire, que nous appelons en France l'*ordre du tableau*. Il savait que, quand les grades ne sont que la suite de l'ancienneté, l'émulation périt, et qu'un officier, pour être plus ancien, n'est pas toujours meilleur[1]. (1702) Il forma d'abord des hommes. Il gagna du terrain sur les Français sans combattre. Le premier mois, le comte d'Athlone, général hollandais, lui disputait le commandement; et dès le second il fut obligé de lui déférer en tout. Le roi de France avait envoyé contre lui son petit-fils le duc de Bourgogne, prince sage et juste, né pour rendre les hommes heureux. Le maréchal de Boufflers, homme d'un courage infatigable, commandait l'armée sous ce jeune prince. Mais le duc de Bourgogne, après avoir vu prendre plusieurs places, après avoir été forcé de reculer par les marches savantes de l'Anglais, revint à Versailles au milieu de la campagne. (Septembre et octobre 1702) Boufflers resta seul témoin des succès de Marlborough, qui prit Venloo, Ruremonde, Liége, avançant toujours et ne perdant pas un moment la supériorité.

Marlborough, de retour à Londres après cette campagne, reçut les honneurs dont on peut jouir dans une monarchie et dans une république; créé duc par la reine, et, ce qui est plus flatteur, remercié par les deux chambres du parlement, dont les députés vinrent le complimenter dans sa maison.

Il s'élevait cependant un homme qui semblait devoir rassurer la fortune de la France : c'était le maréchal duc de Villars, alors lieutenant général, et que nous avons vu depuis généralissime des armées de France, d'Espagne et de Sardaigne, à

1. Voltaire semble condamner ici l'*ordre du tableau* qu'il a approuvé ailleurs. Il avait dit en termes excellents (chap. VIII) : « Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore : par là l'officier de la plus médiocre naissance fut encouragé, sans que ceux de la plus haute eussent à se plaindre. » Le duc de Saint-Simon, plus conséquent, blâme partout et avec passion cette réforme véritablement populaire du ministre Louvois : il trouve qu'elle rabaissait *les gens nés pour commander aux autres, sous prétexte qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander;* qu'elle les forçait *de persévérer dans le service et d'être un vil peuple en toute égalité* (chap. CDX). Il y a des critiques qui sont des éloges. Remarquons d'ailleurs que les grades n'étaient pas uniquement la suite de l'ancienneté : un avancement plus rapide pouvait être le prix d'une action distinguée ou d'un mérite supérieur. L'*ordre du tableau* existe encore de nos jours, sous un autre nom, et personne ne s'en plaint.

l'âge de quatre-vingt-deux ans, officier plein d'audace et de confiance. Il avait été l'artisan de sa fortune par son opiniâtreté à faire au delà de son devoir. Il déplut quelquefois à Louis XIV, et, ce qui était plus dangereux, à Louvois, parce qu'il leur parlait avec la même hardiesse qu'il servait. On lui reprochait de n'avoir pas une modestie digne de sa valeur; mais enfin on s'était aperçu qu'il avait un génie fait pour la guerre, et fait pour conduire des Français. On l'avait avancé en peu d'années, après l'avoir laissé languir longtemps.

Il n'y a guère eu d'hommes dont la fortune ait fait plus de jaloux, et qui ait dû moins en faire. Il a été maréchal de France, duc et pair, gouverneur de province; mais aussi il a sauvé l'État : et d'autres, qui l'ont perdu, ou qui n'ont été que courtisans, ont eu à peu près les mêmes récompenses. On lui a reproché jusqu'à ses richesses, quoique médiocres, acquises par des contributions dans le pays ennemi, prix légitime de sa valeur et de sa conduite, pendant que ceux qui ont élevé des fortunes dix fois plus considérables par des voies honteuses les ont possédées avec l'approbation universelle. Il n'a guère commencé à jouir de sa renommée que vers l'âge de quatre-vingts ans. Il fallait qu'il survécût à toute la cour pour goûter pleinement sa gloire.

Il n'est pas inutile qu'on sache quelle a été la raison de cette injustice dans les hommes : c'est que le maréchal de Villars n'avait point d'art. Il n'avait ni celui de se faire des amis avec de la probité et de l'esprit, ni celui de se faire valoir, quoiqu'il parlât de lui-même comme il méritait que les autres en parlassent.

Il dit un jour au roi devant toute la cour, lorsqu'il prenait congé pour aller commander l'armée : « Sire, je vais combattre les ennemis de Votre Majesté et je vous laisse au milieu des miens[1]. » Il dit aux courtisans du duc d'Orléans, régent du royaume, devenus riches par ce bouleversement de

1. Voltaire a mis en vers ces paroles dans le troisième *Discours sur l'Homme* :

J'ai vu des courtisans, ivres de fausse gloire,
Détester dans Villars l'éclat de la victoire.
Ils haïssaient le bras qui faisait leur appui :
Il combattait pour eux ; ils parlaient contre lui.
Ce héros eut raison, quand, cherchant les batailles,
Il disait à Louis : « Je ne crains que Versailles;
Contre vos ennemis je marche sans effroi;
Défendez-moi des miens : ils sont près de mon roi. »

l'État appelé *système*[1] : « Pour moi, je n'ai jamais rien gagné que sur les ennemis. » Ces discours, où il mettait le même courage que dans ses actions, rabaissaient trop les autres hommes, déjà assez irrités par son bonheur.

Il était, en ces commencements de la guerre, l'un des lieutenants généraux qui commandaient des détachements dans l'Alsace. Le prince de Bade, à la tête de l'armée impériale, venait de prendre Landau, défendue par Mélac[2] pendant quatre mois. Ce prince faisait des progrès. Il avait les avantages du nombre, du terrain et d'un commencement de campagne heureux. Son armée était dans ces montagnes du Brisgaw qui touchent à la Forêt-Noire, et cette forêt immense séparait les troupes bavaroises et françaises. Catinat commandait dans Strasbourg. Sa circonspection l'empêcha d'entreprendre d'aller attaquer le prince de Bade avec tant de désavantages. L'armée de France eût été perdue sans ressource, et l'Alsace eût été ouverte par un mauvais succès. Villars, qui avait résolu d'être maréchal de France ou de périr, hasarda ce que Catinat n'osait faire. Il en obtint permission de la cour. Il marcha aux Impériaux avec une armée inférieure vers Friedlingen, et donna la bataille qui porte ce nom.

(14 octobre 1702) La cavalerie se battait dans la plaine : l'infanterie française gravit au haut de la montagne, et attaqua l'infanterie allemande retranchée dans des bois. J'ai entendu dire plus d'une fois au maréchal de Villars, que la bataille étant gagnée, comme il marchait à la tête de son infanterie, une voix cria : *Nous sommes coupés*. A ce mot, tous ses régiments s'enfuirent. Il court à eux et leur crie : *Allons, mes amis, la victoire est à nous ! vive le roi !* Les soldats répondent : *vive le roi !* en tremblant, et recommencent à fuir. La plus grande peine qu'eut le général, ce fut de rallier les vainqueurs. Si deux régiments ennemis avaient paru dans le moment de cette terreur panique, les Français étaient battus : tant la fortune décide souvent du gain des batailles.

1. Le *système* de Law a été exposé dans le *Siècle de Louis XV*, au chap. II.

2. Ce *Mélac* était un maréchal de camp qui s'était rendu tristement célèbre dans le second incendie du Palatinat. Nous lisons dans les Mémoires de Villars, (Édition Petitot, t. LXVIII, p. 405) qu'il présida presque toujours à ces horribles exécutions, et que, pour se donner l'air plus cruel, il couchait avec deux loups. « Il n'avait de patrie que l'armée, dit Saint-Simon (chap. CX), et toute sa vie il avait fait la guerre, été et hiver. La manie de se rendre terrible aux ennemis l'avait rendu singulier : il avait réussi à faire peur de son nom par ses fréquentes entreprises; il se divertissait à se faire croire sorcier à ces peuples, et il en plaisantait le premier. »

Le prince de Bade, après avoir perdu trois mille hommes, son canon, son champ de bataille, après avoir été poursuivi deux lieues à travers les bois et les défilés, tandis que, pour preuve de sa défaite, le fort de Friedlingen capitulait, manda cependant à Vienne qu'il avait remporté la victoire, et fit chanter un *Te Deum*, plus honteux pour lui que la bataille perdue.

Les Français, remis de leur terreur panique, proclamèrent Villars maréchal de France sur le champ de bataille, et le roi, quinze jours après, confirma ce que la voix des soldats lui avait donné.

(Avril 1703) Le maréchal de Villars joint enfin l'électeur de Bavière avec ses troupes victorieuses : il le trouve vainqueur de son côté, gagnant du terrain, et maître de la ville impériale de Ratisbonne, où l'Empire assemblé venait de conjurer sa perte.

Villars était plus fait pour bien servir l'État en ne suivant que son génie, que pour agir de concert avec un prince. Il mena ou plutôt il entraîna l'électeur au delà du Danube; et quand le fleuve fut passé, l'électeur se repentit, voyant que le moindre échec laisserait ses États à la merci de l'empereur. Le comte de Styrum, à la tête d'un corps d'environ vingt mille hommes, allait se joindre à la grande armée du prince de Bade, auprès de Donawerth. *Il faut les prévenir*, dit le maréchal au prince; *il faut tomber sur Styrum et marcher tout à l'heure*. L'électeur temporisait : il répondait qu'il en devait conférer avec ses généraux et ses ministres. « C'est moi qui suis votre ministre et votre général, lui répliquait Villars. Vous faut-il d'autre conseil que moi, quand il s'agit de donner bataille? » Le prince, occupé du danger de ses États, reculait encore; il se fâchait contre le général : « Eh bien! lui dit Villars, si Votre Altesse Électorale ne veut pas saisir l'occasion avec ses Bavarois, je vais combattre avec les Français; » et aussitôt il donne ordre pour l'attaque. Le prince, indigné [1], et ne voyant dans ce Français qu'un témé-

1. « Tout ceci doit se trouver dans les Mémoires du maréchal de Villars, manuscrits; j'y ai lu ces détails. Le premier tome imprimé de ces Mémoires est absolument de lui; les deux autres sont d'une main étrangère et un peu différente.

« On voit, par les dépêches du maréchal, combien il avait à souffrir de la cour de Bavière : « Peut-être valait-il mieux lui plaire que de le bien servir. « Ses gens en usent ainsi. Les Bavarois, les étrangers, tous ceux qui l'ont

raire, fut obligé de combattre malgré lui. C'était dans les plaines d'Hochstedt, auprès de Donawerth.

(20 septembre 1703) Après la première charge on vit encore un effet de ce que peut la fortune dans les combats. L'armée ennemie et la française, saisies d'une terreur panique, prirent la fuite toutes deux en même temps, et le maréchal de Villars se vit presque seul quelques minutes sur le champ de bataille : il rallia les troupes, les ramena au combat et remporta la victoire. On tua trois mille Impériaux, on en prit quatre mille : ils perdirent leur canon et leur bagage. L'électeur se rendit maître d'Augsbourg. Le chemin de Vienne était ouvert. Il fut agité dans le conseil de l'empereur s'il sortirait de sa capitale.

La terreur de l'empereur était excusable : il était alors battu partout. (6 septembre) Le duc de Bourgogne, ayant sous lui les maréchaux de Tallard et de Vauban, venait de prendre le vieux Brisach. (14 novembre 1703) Tallard venait non-seulement de reprendre Landau, mais il avait encore défait auprès de Spire le prince de Hesse, depuis roi de Suède, qui voulait secourir la ville. Si l'on en croit le marquis de Feuquières, cet officier et ce juge si instruit dans l'art militaire, mais si sévère dans ses jugements, le maréchal de Tallard ne gagna cette bataille que par une faute et par une méprise. Mais enfin il écrivit du champ de bataille au roi : « Sire, votre armée a pris plus d'étendards et de drapeaux qu'elle n'a perdu de simples soldats. »

Cette action fut celle de toute la guerre où la baïonnette fit le plus de carnage. Les Français, par leur impétuosité, avaient un grand avantage en se servant de cette arme. Elle est devenue depuis plus menaçante que meurtrière. Le feu soutenu et roulant a prévalu. Les Allemands et les Anglais s'accoutumèrent à tirer par divisions avec plus d'ordre et de promptitude que les Français. Les Prussiens furent les premiers qui chargèrent leurs fusils avec des baguettes de fer. Le second roi de Prusse les disciplina, de sorte qu'ils pouvaient tirer six coups par minute très-aisément. Trois rangs tirant à la fois, et avançant ensuite rapidement, décident aujourd'hui du sort

volé, friponné au jeu, livré à l'empereur, ont fait avec lui leur fortune, etc. »

« Il entend par ces mots, *livré à l'empereur*, une intrigue que les ministres de l'électeur de Bavière formaient alors pour faire sa paix avec l'Autriche, dans le temps que la France combattait pour lui. » (Note de Voltaire.)

des batailles. Les canons de campagne font un effet non moins redoutable. Les bataillons que ce feu ébranle n'attendent pas l'attaque des baïonnettes, et la cavalerie achève de les rompre. Ainsi la baïonnette effraye plus qu'elle ne tue, et l'épée est devenue absolument inutile à l'infanterie. La force du corps, l'adresse, le courage d'un combattant ne lui servent plus de rien. Les bataillons sont devenus de grandes machines, dont la mieux montée dérange nécessairement celle qui lui est opposée. C'est précisément par cette raison que le prince Eugène a gagné contre les Turcs les célèbres batailles de Témeswar et de Belgrade, où les Turcs auraient eu probablement l'avantage par leur nombre supérieur, s'il y avait eu ce qu'on appelle une mêlée. Ainsi l'art de se détruire est non-seulement tout autre de ce qu'il était avant l'invention de la poudre, mais de ce qu'il était il y a cent ans.

Cependant, la fortune de la France se soutenant d'abord si heureusement du côté de l'Allemagne, on présumait que le maréchal de Villars la pousserait encore plus loin avec cette impétuosité qui déconcertait la lenteur allemande ; mais ce même caractère qui en faisait un chef redoutable le rendait incompatible avec l'électeur de Bavière. Le roi voulait qu'un général ne fût fier qu'avec l'ennemi; et l'électeur de Bavière fut assez malheureux pour demander un autre maréchal de France.

Villars lui-même, fatigué des petites intrigues d'une cour orageuse et intéressée, des irrésolutions de l'électeur et plus encore des lettres du ministre d'État Chamillart, plein de prévention contre lui comme d'ignorance, demanda au roi sa retraite. Ce fut la seule récompense qu'il eut des opérations de guerre les plus savantes, et d'une bataille gagnée. Chamillart, pour le malheur de la France, l'envoya dans le fond des Cévennes réprimer des paysans fanatiques, et il ôta aux armées françaises le seul général qui pût alors, ainsi que le duc de Vendôme, leur inspirer un courage invincible. On parlera de ces fanatiques dans le chapitre de la religion. Louis XIV avait alors des ennemis plus terribles, plus heureux et plus irréconciliables que ces habitants des Cévennes.

CHAPITRE XIX.

Perte de la bataille de Bleinheim ou d'Hochstedt, et ses suites.

Le duc de Marlborough était revenu vers les Pays-Bas au commencement de 1703, avec la même conduite et la même fortune. Il avait pris Bonn, résidence de l'électeur de Cologne. De là il avait repris Huy, Limbourg, et s'était rendu maître de tout le bas Rhin. Le maréchal de Villeroi, au sortir de sa prison, commandait en Flandre, et n'était pas plus heureux contre Marlborough qu'il l'avait été contre le prince Eugène. En vain le maréchal de Boufflers venait de remporter, avec un détachement de l'armée, un petit avantage au combat d'Eckeren, contre Obdam, général hollandais. Un succès qui n'a point de suite n'est rien.

Cependant, si le général anglais ne marchait pas au secours de l'empereur, la maison d'Autriche semblait perdue. L'électeur de Bavière était maître de Passau. Trente mille Français, sous les ordres du maréchal de Marsin, qui avait succédé à Villars, inondaient le pays au delà du Danube. Des partis couraient dans l'Autriche. Vienne était menacée d'un côté par les Français et les Bavarois, de l'autre par le prince Ragotski, à la tête des Hongrois combattant pour leur liberté, et secourus de l'argent de la France et de celui des Turcs. Alors le prince Eugène accourt d'Italie; il vient prendre le commandement des armées d'Allemagne : il voit à Heilbronn le duc de Marlborough. Ce général anglais, que rien ne gênait dans sa conduite, et que sa reine et les Hollandais laissaient maître de ses desseins, marche au secours du centre de l'Empire. Il prend d'abord avec lui dix mille Anglais d'infanterie et vingt-trois escadrons. Il hâte sa marche : il arrive vers le Danube, auprès de Donawerth, vis-à-vis les lignes de l'électeur de Bavière, dans lesquelles environ huit mille Français et autant de Bavarois retranchés gardaient les pays conquis par eux. Après deux heures de combat (2 juillet 1704), Marlborough perce à la tête de trois bataillons anglais, renverse les Bavarois et les Français. On dit qu'il tua six mille hommes, et qu'il en perdit presque autant. Peu importe à un général le nombre des morts, quand il vient à bout de son entreprise. Il

prend Donawerth, il passe le Danube : il met la Bavière à contribution.

Le maréchal de Villeroi, qui l'avait voulu suivre dans ses premières marches, l'avait tout d'un coup perdu de vue, et n'apprit où il était qu'en apprenant cette victoire de Donawerth [1].

Le maréchal de Tallard, avec un corps d'environ trente mille hommes, vient pour s'opposer à Marlborough par un autre chemin, et se joint à l'électeur; dans le même temps le prince Eugène arrive, et se joint à Marlborough.

Enfin les deux armées se rencontrent assez près de ce même Donawerth, et dans les mêmes campagnes où le maréchal de Villars avait remporté une victoire un an auparavant. Il était alors dans les Cévennes. Je sais qu'ayant reçu une lettre de l'armée de Tallard, écrite la veille de la bataille, par laquelle on lui mandait la disposition des deux armées, et la manière dont le maréchal de Tallard voulait combattre, il écrivit au président de Maisons, son beau-frère, que si le maréchal de Tallard donnait bataille en gardant cette position, il serait infailliblement défait. On montra la lettre à Louis XIV; elle a été publique.

(13 auguste 1704) L'armée de France, en comptant les Bavarois, était de quatre-vingt-deux bataillons et de cent soixante escadrons, ce qui faisait à peu près soixante mille combattants, parce que les corps n'étaient pas complets. Soixante-quatre bataillons et cent cinquante-deux escadrons composaient l'armée ennemie, qui n'était forte que d'environ cinquante-deux mille hommes, car on fait toujours les armées plus nombreuses qu'elles ne le sont. Cette journée si sanglante

1. Le marquis de Feuquières, plus sévère que Voltaire, explique, dans le récit de c tte campagne malheureuse, comment les fautes de Villeroi, le prisonnier de Crémone, amenèrent encore en partie le désastre qui suivit. Le maréchal avait été chargé de défendre la Moselle contre Marlborough : il le laissa passer sans combattre, et pénétrer en Allemagne, où il put se joindre au prince Eugène sous les murs d'Hochstedt. Villeroi avait été l'un des protecteurs du jeune Voltaire : la reconnaissance explique peut-être les ménagements et l'indulgence de l'historien. Dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV* (partie III), il dit avec plus de générosité et d'esprit que de raison : « A l'égard du maréchal de Villeroi, je voudrais bien savoir s'il faut flétrir un homme parce qu'il a été malheureux à la guerre, et parce qu'il avait à combattre des généraux plus habiles. Il est pardonnable au peuple de s'emporter contre un homme dont les mauvais succès ont fait l'infortune de la patrie, mais l'historien doit voir dans le général qui a fait des fautes l'honnête homme qui n'en a pas fait dans la société, qui a été fidèle à l'amitié, généreux et bienfaisant. N'y a-t-il donc pas d'autre gloire que celle d'avoir fait tuer des hommes avec succès? »

et si décisive mérite une attention particulière. On a reproché bien des fautes aux généraux français : la première était de s'être mis dans la nécessité de recevoir la bataille, au lieu de laisser l'armée ennemie se consumer faute de fourrage, et de donner au maréchal de Villeroi le temps de tomber sur les Pays-Bas dégarnis, ou de s'avancer en Allemagne. Mais il faut considérer, pour réponse à ce reproche, que l'armée française, étant un peu plus forte que celle des alliés, pouvait espérer de la défaire, et que la victoire eût détrôné l'empereur. Le marquis de Feuquières compte douze fautes capitales que firent l'électeur, Marsin et Tallard, avant et après la bataille. Une des plus considérables était de n'avoir point un gros corps d'infanterie à leur centre, et d'avoir séparé leurs deux corps d'armée. J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars que cette disposition était inexcusable.

Le maréchal de Tallard était à l'aile droite, l'électeur avec Marsin à la gauche. Le maréchal de Tallard avait dans le courage toute l'ardeur et la vivacité française, un esprit actif, perçant, fécond en expédients et en ressources. C'était lui qui avait conclu les traités de partage. Il était allé à la gloire et à la fortune par toutes les voies d'un homme d'esprit et de cœur. La bataille de Spire lui avait fait un très-grand honneur, malgré les critiques de Feuquières; car un général victorieux n'a point fait de fautes aux yeux du public, de même que le général battu a toujours tort, quelque sage conduite qu'il ait eue.

Mais le maréchal de Tallard avait un malheur bien dangereux pour un général; sa vue était si faible qu'il ne distinguait pas les objets à vingt pas de lui. Ceux qui l'ont bien connu m'ont dit encore que son courage ardent, tout contraire à celui de Marlborough, s'enflammant dans la chaleur de l'action, ns laissait pas à son esprit une liberté assez entière. Ce défaut lui venait d'un sang sec et allumé. On sait assez que notre tempérament fait toutes les qualités de notre âme.

Le maréchal de Marsin n'avait jusque-là jamais commandé en chef; et, avec beaucoup d'esprit et un sens droit, il avait, disait-on, l'expérience d'un bon officier plus que d'un général[1].

1. Saint-Simon le ménage peu dans ses Mémoires : il est vrai que Marsin ou Marchin était de basse extraction, *moins que rien*, comme dit sèchement l'aristocratique historien (chap. CLXIV). « C'était un extrêmement petit

Pour l'électeur de Bavière, on le regardait moins comme un grand capitaine que comme un prince vaillant, aimable, chéri de ses sujets, ayant dans l'esprit plus de magnanimité que d'application.

Enfin la bataille commença entre midi et une heure. Marlborough et ses Anglais, ayant passé un ruisseau, chargeaient déjà la cavalerie de Tallard. Ce général, un peu avant ce temps-là, venait de passer à la gauche pour voir comment elle était disposée. C'était déjà un assez grand désavantage que l'armée de Tallard combattît sans que son général fût à sa tête. L'armée de l'électeur et de Marsin n'était point encore attaquée par le prince Eugène. Marlborough entama l'aile droite française près d'une heure avant qu'Eugène eût pu arriver vers l'électeur à la gauche.

Sitôt que le maréchal de Tallard apprend que Marlborough attaque son aile, il y court : il trouve une action furieuse engagée, la cavalerie française trois fois ralliée et trois fois poussée. Il va vers le village de Bleinheim, où il avait posté vingt-sept bataillons et douze escadrons. C'était une petite armée séparée : elle faisait un feu continuel sur celle de Marlborough. De ce village, où il donne ses ordres, il revole à l'endroit où Marlborough, avec de la cavalerie et des bataillons entre les escadrons, poussait la cavalerie française.

M. de Feuquières se trompe assurément, quand il dit que le maréchal de Tallard n'y était pas, et qu'il fut pris prisonnier en revenant de l'aile de Marsin à la sienne. Toutes les relations conviennent, et il ne fut que trop vrai pour lui, qu'il y était présent. Il y fut blessé; son fils y reçut un coup mortel auprès de lui. Toute sa cavalerie est mise en déroute en sa présence. Marlborough vainqueur perce d'un côté entre les deux armées françaises, de l'autre ses officiers généraux percent aussi entre ce village de Bleinheim et l'armée de Tallard, séparée encore de la petite armée qui est dans Bleinheim.

Le maréchal de Tallard, dans cette cruelle situation, court

homme, grand parleur, plus grand courtisan ou plutôt grand valet, tout occupé de sa fortune, sans toutefois être malhonnête homme, dévot à la flamande, plutôt bas et complimenteur à l'excès que poli, cultivant avec un soin qui l'absorbait tous ceux qui pouvaient le servir ou lui nuire, esprit futile, léger, de peu de fonds, de peu de jugement, de peu de capacité, dont tout l'art et le mérite allait à plaire. Il était moins que rien, du pays de Liége. » Saint Simon traite un peu moins mal *le comte* de Tallard, et il reconnaît qu'il aurait pu faire un excellent *munitionnaire*. (Chap. CXVI.)

pour rallier quelques escadrons. La faiblesse de sa vue lui fait prendre un escadron ennemi pour un français. Il est fait prisonnier par les troupes de Hesse, qui étaient à la solde de l'Angleterre. Au moment que le général était pris, le prince Eugène, trois fois repoussé, gagnait enfin l'avantage. La déroute était déjà totale et la fuite précipitée dans le corps d'armée du maréchal de Tallard. La consternation et l'aveuglement de toute cette droite étaient au point qu'officiers et soldats se jetaient dans le Danube, sans savoir où ils allaient. Aucun officier général ne donnait d'ordre pour la retraite; aucun ne pensait ou à sauver ces vingt-cinq bataillons et ces douze escadrons des meilleures troupes de France, enfermés si malheureusement dans Bleinheim, ou à les faire combattre. Le maréchal de Marsin fit alors la retraite. Le comte du Bourg, depuis maréchal de France, sauva une petite partie de l'infanterie, en se retirant par les marais d'Hochstedt; mais ni lui, ni Marsin, ni personne ne songea à cette armée qui restait encore dans Bleinheim, attendant des ordres et n'en recevant point. Elle était de onze mille hommes effectifs, c'étaient les plus anciens corps. Il y a plusieurs exemples de moindres armées qui ont battu des armées de cinquante mille hommes, ou qui ont fait des retraites glorieuses; mais l'endroit où on se trouve posté décide de tout. Ils ne pouvaient sortir des rues étroites d'un village, pour se mettre d'eux-mêmes en ordre de bataille devant une armée victorieuse, qui les eût à chaque instant accablés par un plus grand front, par son artillerie et par les canons mêmes de l'armée vaincue, qui étaient déjà au pouvoir du vainqueur. L'officier général qui devait les commander, le marquis de Clérembault, fils du maréchal de Clérembault, courut pour demander les ordres au maréchal de Tallard; il apprend qu'il est pris : il ne voit que des fuyards; il fuit avec eux, et va se noyer dans le Danube.

Sivières, brigadier[1], qui était posté dans ce village, tente alors un coup hardi : il crie aux officiers d'Artois et de Provence de marcher avec lui : plusieurs officiers même des autres régiments y accourent; ils fondent sur l'ennemi, comme on fait une sortie d'une place assiégée; mais, après la sortie, il faut rentrer dans la place. Un de ces officiers,

1. Le grade de *brigadier* tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp.

nommé Des-Nonvilles, revint à cheval un moment après dans le village avec milord Orkney du nom d'Hamilton. « Est-ce un Anglais prisonnier que vous nous amenez? » lui dirent les officiers en l'entourant. « Non, messieurs, je suis prisonnier moi-même, et je viens vous dire qu'il n'y a d'autre parti pour vous que de vous rendre prisonniers de guerre. Voilà le comte d'Orkney qui vous offre la capitulation. » Toutes ces vieilles bandes frémirent; Navarre [1] déchira et enterra ses drapeaux; mais enfin il fallut plier sous la nécessité, et cette armée se rendit sans combattre. Milord Orkney m'a dit que ce corps de troupes ne pouvait faire autrement dans sa situation gênée. L'Europe fut étonnée que les meilleures troupes françaises eussent subi en corps cette ignominie. On imputait leur malheur à lâcheté: mais quelques années après, quatorze mille Suédois se rendant à discrétion aux Russes en rase campagne ont justifié les Français [2].

Telle fut la célèbre bataille qui en France a le nom d'Hochstedt, en Allemagne de Pleintheim, et en Angleterre de Bleinheim. Les vainqueurs y eurent près de cinq mille morts et près de huit mille blessés, et le plus grand nombre du côté du prince Eugène. L'armée française y fut presque entièrement détruite. De soixante mille hommes, si longtemps victorieux, on n'en rassembla pas plus de vingt mille effectifs.

Environ douze mille morts, quatorze mille prisonniers, tout le canon, un nombre prodigieux d'étendards et de drapeaux, les tentes, les équipages, le général de l'armée et douze cents officiers de marque au pouvoir du vainqueur, signalèrent cette journée. Les fuyards se dispersèrent; près de cent lieues de pays furent perdues en moins d'un mois. La Bavière entière, passée sous le joug de l'empereur, éprouva tout ce que le gouvernement autrichien, irrité avait de rigueur, et ce que le soldat vainqueur a de rapacité et de barbarie. L'électeur, se réfugiant à Bruxelles, rencontra sur le chemin son frère l'électeur de Cologne, chassé comme lui de ses États; ils s'embrassèrent en versant des larmes. L'étonnement et la consternation saisirent la cour de Versailles, accoutumée à la prospérité. La nouvelle de la défaite vint au milieu des

1. Sous l'ancienne monarchie, les gouvernements donnaient souvent leur nom à nos régiments : *Navarre*, c'est le régiment de Navarre.

2. Quelques jours après la bataille de Pultava (1709), les débris de l'armée suédoise, commandés par le comte de Löwenhaupt, déposèrent les armes, et capitulèrent sans combat. Voy. l'*Histoire de Charles XII*, livre IV

réjouissances pour la naissance d'un arrière-petit-fils de Louis XIV. Personne n'osait apprendre au roi une vérité si cruelle. Il fallut que Mme de Maintenon se chargeât de lui dire qu'il n'était plus invincible.

On a dit, et on a écrit, et toutes les histoires ont répété que l'empereur fit ériger dans les plaines de Bleinheim un monument de cette défaite, avec une inscription flétrissante[1] pour le roi de France · mais ce monument n'exista jamais. Il n'y a eu que l'Angleterre qui en ait érigé un à la gloire du duc de Marlborough. La reine et le parlement lui ont fait bâtir dans sa principale terre un palais immense qui porte le nom de Bleinheim. Cette bataille y est représentée dans les tableaux et sur les tapisseries. Les remerciments des chambres du parlement, ceux des villes et des bourgades, les acclamations de l'Angleterre furent le premier prix qu'il reçut de sa victoire. Le poëme du célèbre Addison, monument plus durable que le palais de Bleinheim, est compté par cette nation guerrière et savante parmi les récompenses les plus honorables du duc de Marlborough. L'empereur le fit prince de l'Empire, en lui donnant la principauté de Mindelheim, qui fut depuis échangée contre une autre; mais il n'a jamais été connu sous ce titre, le nom de Marlborough étant devenu le plus beau qu'il pût porter.

L'armée de France dispersée laisse aux alliés une carrière ouverte du Danube au Rhin. Ils passent le Rhin, ils entrent en Alsace. Le prince Louis de Bade, général célèbre pour les campements et pour les marches, investit Landau, que les Français avaient repris. Le roi des Romains, Joseph, fils aîné de l'empereur Léopold, vient à ce siége. On prend Landau, on prend Trarbach (19 et 23 novembre 1704).

Cent lieues de pays perdues n'empêchent pas que les frontières de la France ne fussent encore reculées. Louis XIV soutenait son petit-fils en Espagne, et était victorieux en Italie. Il fallait de grands efforts en Allemagne pour résister à Marl-

1 « Reboulet assure que l'empereur Léopold fit ériger cette pyramide : on le crut en effet en France; le maréchal de Villars, en 1707, envoya cinquante maîtres pour la détruire: on ne trouva rien. Le continuateur de Thoyras, qui n'a écrit que d'après les journaux de la Haye, suppose cette inscription, et propose même de la changer en faveur des Anglais. Elle fut imaginée en effet par des Français réfugiés oisifs. Il était très-commun alors, et il l'est encore aujourd'hui, de donner ses imaginations ou des contes populaires pour des vérités certaines. Autrefois les Mémoires manquaient à l'histoire, aujourd'hui la multiplicité des Mémoires lui nuit. Le vrai est noyé dans un océan de brochures. » (Note de Voltaire.)

borough, et on les fit. On rassembla les débris de l'armée, on épuisa les garnisons, on fit marcher des milices. Le ministère emprunta de l'argent de tous côtés. Enfin on eut une armée, et on rappela du fond des Cévennes le maréchal de Villars pour la commander[1]. Il vint, et se trouva près de Trèves, avec des forces inférieures, vis-à-vis le général anglais. Tous deux voulaient donner une nouvelle bataille. Mais le prince de Bade n'étant pas venu assez tôt joindre ses troupes aux Anglais, Villars eut au moins l'honneur de faire décamper Marlborough (mai 1705). C'était beaucoup alors. Le duc de Marlborough, qui estimait assez le maréchal de Villars pour vouloir en être estimé, lui écrivit en décampant : « Rendez-moi la justice de croire que ma retraite est la faute du prince de Bade, et que je vous estime encore plus que je ne suis fâché contre lui. »

Les Français avaient donc encore des barrières en Allemagne. La Flandre, où commandait le maréchal de Villeroi délivré de sa prison, n'était pas entamée. En Espagne, le roi Philippe V et l'archiduc Charles attendaient tous deux la couronne : le premier, de la puissance de son grand-père et de la bonne volonté de la plupart des Espagnols; le second, du secours des Anglais et des partisans qu'il avait en Catalogne et en Aragon. Cet archiduc, depuis empereur, et alors second fils de l'empereur Léopold, n'ayant rien que ce titre, était allé sur la fin de 1703, presque sans suite, à Londres, implorer l'appui de la reine Anne.

Alors parut toute la puissance des Anglais. Cette nation, si étrangère dans cette querelle, fournit au prince autrichien deux cents vaisseaux de transport, trente vaisseaux de guerre joints à dix vaisseaux hollandais, neuf mille hommes de troupes, et de l'argent pour aller conquérir un royaume. Mais cette supériorité que donnent le pouvoir et les bienfaits n'empêchait pas que l'empereur, dans sa lettre à la reine Anne, présentée par l'archiduc, ne refusât à cette souveraine sa bienfaitrice le titre de *Majesté* : on ne la traitait que de *Sérénité*[2], selon le

1. Le maréchal de Villars répondit au roi, qui lui avait offert le commandement de son armée de la Moselle : « Servez-vous de moi, car je suis le seul général de l'Europe dont le bonheur à la guerre n'ait jamais été altéré. Dieu me conserve cette fortune pour le service de Votre Majesté! » (*Mémoires* de Villars, Édition Petitot, t. LXIX, p. 170.) On reconnaît le général dont Voltaire a dit plus haut : *Il parlait de lui comme il méritoit que les autres en parlassent.*

2. « Reboulet dit que la chancellerie allemande donnait aux rois le titre de *Dilection* : mais c'est celui des électeurs. » (Note de Voltaire.)

style de la cour de Vienne, que l'usage seul pouvait justifier, et que la raison a fait changer depuis, quand la fierté a plié sous la nécessité.

CHAPITRE XX.

Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies et de Turin, et leurs suites.

Un des premiers exploits[1] de ces troupes anglaises fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison pour imprenable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendent toute approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal sûre et orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes et à l'artillerie de la forteresse et du môle : les bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux et cent mille hommes; mais cette force même fut la cause de la prise. Il n'y avait que cent hommes de garnison : c'en était assez; mais ils négligeaient un service qu'ils croyaient inutile. Le prince de Hesse avait débarqué avec dix-huit cents soldats dans l'isthme qui est au nord derrière la ville : mais de ce côté-là un rocher escarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin des matelots, dans une de leurs réjouissances, s'approchèrent dans des barques, sous le môle, dont l'artillerie devait les foudroyer; elle ne joua point. Ils montent sur le môle; ils s'en rendent maîtres; les troupes y accourent; il fallut que cette ville imprenable se rendît (4 auguste 1704). Elle est encore aux Anglais dans le temps que j'écris[2]. L'Espagne, redevenue une puissance sous le gouvernement de la princesse de Parme, seconde femme de Philippe V, et victorieuse depuis en Afrique et en Italie, voit encore, avec une douleur impuissante,

1. On peut regretter que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'ait pas indiqué, avec la précision et la clarté à laquelle il nous a habitués, le plan de la coalition européenne. Après la victoire d'Hochstedt, qui avait délivré l'Empire, Marlborough et le prince Eugène s'étaient séparés : l'un était retourné dans les Pays-Bas, et l'autre en Italie, tandis que le comte de Péterborough débarquait avec neuf mille hommes sur les côtes de l'Andalousie. Les alliés voulaient d'abord conquérir toutes les provinces de la monarchie espagnole, avant d'attaquer la France elle-même : de là les trois théâtres différents où la guerre va se faire à la fois, l'Espagne, le Milanais et la Flandre.

2. « En 1740. » (Note de Voltaire.)

Gibraltar aux mains d'une nation septentrionale, dont les vaisseaux fréquentaient à peine, il y a deux siècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la prise de Gibraltar, la flotte anglaise, maîtresse de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Toulouse, amiral de France : bataille indécise à la vérité, mais dernière époque de la puissance de Louis XIV. Son fils naturel, le comte de Toulouse, amiral du royaume, y commandait cinquante vaisseaux de ligne et vingt-quatre galères. Il se retira avec gloire et sans perte. (Mars 1705) Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaisseaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de Tessé l'assiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois et l'armée et la flotte. Une partie des vaisseaux fut brisée par la tempête; une autre prise par les Anglais à l'abordage, après une résistance admirable; une autre brûlée sur les côtes d'Espagne. Depuis ce jour, on ne vit plus de grandes flottes françaises, ni sur l'Océan, ni sur la Méditerranée. La marine rentra presque dans l'état dont Louis XIV l'avait tirée, ainsi que tant d'autres choses éclatantes, qui ont eu sous lui leur orient et leur couchant.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquirent en six semaines le royaume de Valence et de Catalogne pour l'archiduc Charles. Ils prirent Barcelone par un hasard qui fut l'effet de la témérité des assiégeants.

Les Anglais étaient sous les ordres d'un des plus singuliers hommes qu'ait jamais portés ce pays si fertile en esprits fiers, courageux et bizarres. C'était le comte Péterborough, homme qui ressemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Espagnols a rempli tant de livres. A quinze ans il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique : il avait à vingt ans commencé la révolution d'Angleterre, et s'était rendu le premier en Hollande, auprès du prince d'Orange; mais, de peur qu'on ne soupçonnât la raison de son voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique, et de là il était allé à la Haye sur un vaisseau hollandais. Il perdit, il donna tout son bien, et rétablit sa fortune plus d'une fois. Il faisait alors la guerre en Espagne, presque à ses dépens, et nourrissait l'archiduc et toute sa maison. C'était lui qui assiégeait Barcelone avec le prince de Darmstadt[1]. Il lui propose une attaque sou-

1. « L'histoire de Reboulet appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un Espagnol révolté contre Philippe V. » (Note de Voltaire.)

daine aux retranchements qui couvrent le fort Mont-Jouy et la ville. Ces retranchements, où le prince de Darmstadt périt, sont emportés l'épée à la main. Une bombe crève dans le fort sur le magasin des poudres et le fait sauter; le fort est pris, la ville capitule. Le vice-roi parle à Péterborough, à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore signés, quand on entend tout à coup des cris et des hurlements. « Vous nous trahissez, dit le vice-roi à Péterborough : nous capitulons avec bonne foi, et voilà vos Anglais qui sont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent. — Vous vous méprenez, répondit le comte Péterborough : il faut que ce soit des troupes du prince de Darmstadt. Il n'y a qu'un moyen de sauver votre ville : c'est de me laisser entrer sur le champ avec mes Anglais; j'apaiserai tout, et je reviendrai à la porte achever la capitulation. » Il parlait d'un ton de vérité et de grandeur qui, joint au danger présent, persuada le gouverneur : on le laisse entrer. Il court avec ses officiers; il trouve des Allemands et des Catalans, qui, joints à la populace de la ville, saccageaient les maisons des principaux citoyens, il les chasse, il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient; il rencontre la duchesse de Popoli entre les mains des soldats, prête à être déshonorée; il la rend à son mari. Enfin, ayant tout apaisé, il retourne à cette porte et signe la capitulation. Les Espagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans les Anglais, que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques.

A la perte de Barcelone se joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. Philippe V, qui avait pour lui la plus grande partie de l'Espagne, n'avait ni généraux, ni ingénieurs, ni presque de soldats. La France fournissait tout. Le comte de Toulouse revient bloquer le port avec vingt-cinq vaisseaux qui restaient à la France. Le maréchal de Tessé forme le siége avec trente et un escadrons et trente-sept bataillons : mais la flotte anglaise arrive; la française se retire; le maréchal de Tessé lève le siége avec précipitation. Il laisse dans son camp des provisions immenses : il fuit et abandonne quinze cents blessés à l'humanité du comte Péterborough. Toutes ces pertes étaient grandes : on ne savait s'il en avait plus coûté auparavant à la France pour vaincre l'Espagne qu'il lui en coûtait alors pour la secourir. Toutefois le petit-fils de Louis XIV se soutenait par l'affection de la nation castillane,

qui met son orgueil à être fidèle, et qui persistait dans son choix.

Les affaires allaient bien en Italie. Louis XIV était vengé du duc de Savoie. Le duc de Vendôme avait d'abord repoussé avec gloire le prince Eugène, à la journée de Cassano, près de l'Adda (16 auguste 1705) : journée sanglante, et l'une de ces batailles indécises pour lesquelles on chante des deux côtés des *Te Deum,* mais qui ne servent qu'à la destruction des hommes, sans avancer les affaires d'aucun parti. (19 avril 1706) Après la bataille de Cassano, il avait gagné pleinement celle de Calcinato [1], en l'absence du prince Eugène; et ce prince étant arrivé le lendemain de la bataille avait vu encore un détachement de ses troupes entièrement défait. Enfin les alliés étaient obligés de céder tout le terrain au duc de Vendôme. Il ne restait plus guère que Turin à prendre. On allait l'investir : il ne paraissait pas possible qu'on le secourût. Le maréchal de Villars, vers l'Allemagne, poussait le prince de Bade. Villeroi commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes, et il se flattait de réparer contre Marlborough le malheur qu'il avait essuyé en combattant le prince Eugène. Son trop de confiance en ses propres lumières fut plus que jamais funeste à la France.

Près de la Méhaigne, et vers les sources de la petite Ghette, le maréchal de Villeroi avait campé son armée. Le centre était à Ramillies, village devenu aussi fameux qu'Hochstedt [2]. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers généraux lui conseillaient ce parti ; mais le désir aveugle de la gloire l'emporta. (23 mai 1706) Il fit, à ce qu'on prétend, la disposition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais succès. Des troupes de recrue, ni disciplinées ni complètes, étaient au centre : il laissa des bagages entre les lignes de son armée ; il posta sa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi [3].

1. « C'était à la vérité un comte de Revontlau, né en Danemark, qui commandait au combat de Calcinato; mais il n'y avait que des troupes impériales.

« La Beaumelle dit à ce sujet, dans ses *Notes sur l'Histoire du Siècle de Louis XIV*, que, « les Danois ne valent pas mieux ailleurs que chez eux. » Il faut avouer que c'est une chose rare de voir un tel homme outrager ainsi toutes les nations. » (Note de Voltaire.)

2. *Ramillies* (Brabant méridional) est près d'un autre village devenu plus fameux encore, Waterloo.

3. « Voy. les Mémoires de Feuquières. » (Note de Voltaire.)

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange son armée pour en profiter. Il voit que la gauche de l'armée française ne peut aller attaquer sa droite; il dégarnit aussitôt cette droite pour fondre vers Ramillies avec un nombre supérieur. M. de Gassion, lieutenant général, qui voit ce mouvement des ennemis, crie au maréchal : « Vous êtes perdu, si vous ne changez votre ordre de bataille. Dégarnissez votre gauche, pour vous opposer à l'ennemi à nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davantage. Si vous tardez un moment il n'y a plus de ressource. » Plusieurs officiers appuyèrent ce conseil salutaire. Le maréchal ne les crut pas. Marlborough attaque. Il avait affaire à des ennemis rangés en bataille, comme il les eût voulu poster lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit, et l'histoire est en partie le récit des opinions des hommes : mais ne devait-on pas dire aussi que les troupes des alliés étaient mieux disciplinées, que leur confiance en leurs chefs et en leurs succès passés leur inspirait plus d'audace? N'y eut-il pas des régiments français qui firent mal leur devoir? Et les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la destinée des États? L'armée française ne résista pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochstedt, et on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs; mais à la journée de Ramillies, on ne leur en tua pas deux mille cinq cents : ce fut une déroute totale; les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation et l'espérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne avaient été perdues par la bataille d'Hochstedt; toute la Flandre espagnole le fut par celle de Ramillies. Marlborough entra victorieux dans Anvers, dans Bruxelles; il prit Ostende; Menin se rendit à lui.

Le maréchal de Villeroi, au désespoir, n'osait écrire au roi cette défaite. Il resta cinq jours sans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle qui consternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : « Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge [1]. »

1. C'est le mot attribué à Charles-Quint, après le siége désastreux de Metz: *La fortune n'aime pas les vieillards.* Il en est peut-être de ces paroles mémorables, comme de tant d'autres prêtées aux rois. Saint-Simon, si bien instruit de toutes les particularités de la cour, raconte autrement que Voltaire le retour du maréchal. Aussitôt après la bataille, Louis XIV avait écrit au duc de Villeroi, et « lui avait demandé comme à son ami de donner lui-

Le roi tire aussitôt le duc de Vendôme d'Italie, où il ne le croyait pas nécessaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il est possible, ce malheur. Il espérait du moins, avec apparence de raison, que la prise de Turin le consolerait de tant de pertes. Le prince Eugène n'était pas à portée de paraître pour secourir cette ville. Il était au delà de l'Adige; et ce fleuve, bordé en deçà d'une longue chaîne de retranchements, semblait rendre le passage impraticable. Cette grande ville était assiégée par quarante-six escadrons et cent bataillons.

Le duc de La Feuillade, qui les commandait, était l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume; et, quoique gendre du ministre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de La Feuillade qui érigea la statue de Louis XIV dans la place des Victoires. On voyait en lui le courage de son père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'esprit. Il attendait, pour récompense de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. Chamillart, son beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui assurer le succès. L'imagination est effrayée du détail des préparatifs de ce siége. Les lecteurs qui ne sont point à portée d'entrer dans ces discussions, seront peut-être bien aises de trouver ici quel fut cet immense et inutile appareil.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon; et il est à remarquer que chaque gros canon monté revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent six mille cartouches d'une façon et trois cent mille d'une autre, vingt et un mille bombes, vingt-sept mille sept cents grenades, quinze mille sacs à terre[1], trente mille instruments pour le pionnage, douze cent mille livres de poudre. Ajoutez à ces munitions le plomb, le fer et le fer-blanc, les cordages, tout ce qui sert aux mineurs, le soufre, le salpêtre, les outils de toute espèce. Il est certain que les frais de tous ces préparatifs de destruction suffiraient pour fonder et pour faire fleurir la

même sa démission, afin qu'il parût que ce n'était que sur ses instances qu'il le déchargeait du commandement. » Le maréchal répondit avec hauteur à cette nouvelle marque de la bonté royale, et, quand il revint à la cour, il fut accueilli froidement par Louis XIV : « Ce retour fut bien différent de ceux de toutes les précédentes années. Il arriva à Versailles le vendredi 6 août, et vit le roi chez Mme de Maintenon : cela fut court et sec..... Ce n'était plus le temps où le langage, les grands airs et les secouements de perruque passaient pour des raisons : la faveur qui soutenait ce vide était passée. » (Chap. CLIX et CLXII.)

1. Des *sacs* remplis de terre protégent contre le feu de l'ennemi les soldats qui travaillent aux tranchées et ceux qui manœuvrent les batteries

plus nombreuse colonie. Tout siége de grande ville exige ces frais immenses; et quand il faut réparer chez soi un village ruiné, on le néglige

Le duc de La Feuillade, plein d'ardeur et d'activité, plus capable que personne des entreprises qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigaient de l'art, de la méditation et du temps, pressait ce siége contre toutes les règles. Le maréchal de Vauban, le seul général peut-être qui aimât mieux l'État que soi-même[1], avait proposé au duc de La Feuillade de venir diriger le siége comme ingénieur, et de servir dans son armée comme volontaire; mais la fierté de La Feuillade prit les offres de Vauban pour de l'orgueil caché sous de la modestie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe lui voulût donner des avis. Il manda, dans une lettre que j'ai vue : *J'espère prendre Turin à la Cohorn*. Ce Cohorn était le Vauban des alliés, bon ingénieur, bon général, et qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par Vauban. Après une telle lettre, il fallait prendre Turin : mais l'ayant attaqué par la citadelle, qui était le côté le plus fort, et n'ayant pas même entouré toute la ville, des secours, des vivres pouvaient y entrer; le duc de Savoie pouvait en sortir; et plus le duc de La Feuillade mettait d'impétuosité dans des attaques réitérées et infructueuses, plus le siége traînait en longueur.

Le duc de Savoie sortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de La Feuillade. Celui-ci se détache du siége pour courir après le prince, qui,

1. « Vauban s'appelait Le Prêtre, petit gentilhomme de Bourgogne tout au plus, mais peut-être le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, et, avec la réputation du plus savant homme dans l'art des siéges et de la fortification, le plus simple, le plus vrai et le plus modeste. C'était un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avait fort l'air de guerre, mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'était rien moins. Jamais homme plus doux, plus compatissant, plus obligeant, mais respectueux sans nulle politesse, et le plus avare ménager de la vie des hommes avec une valeur qui prenait tout sur soi et donnait tout aux autres. » (*Mémoires* de Saint-Simon, chap. CXVI.) Ailleurs, (chap. CLXXI) Saint-Simon crée pour lui un mot que notre langue n'avait pas encore et dont on a tant abusé, celui de *patriote*, par lequel il le désigne. Qui croirait cependant, après tous ces éloges, qu'il a reproché au roi d'avoir nommé Vauban chevalier de Saint-Louis, parce que sa naissance n'était pas assez relevée? « Vauban, dit-il (chap. CXLIII), était de Nivernais; s'il était gentilhomme, c'était bien tout au plus : rien de si court, de si nouveau, de si plat, de si mince. Voilà ce que les grandes et uniques parties militaires et de citoyen ne pouvaient couvrir dans un sujet d'ailleurs si digne du bâton et de toutes les grâces que le seul mérite doit et peut acquérir. » Il faut avouer que les critiques de Saint-Simon sont souvent la justification éclatante de la politique et du gouvernement de Louis XIV.

connaissant mieux le terrain, échappe à ses poursuites. La Feuillade manque le duc de Savoie, et la conduite du siége en souffre.

Presque tous les historiens ont assuré que le duc de La Feuillade ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à Mme la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père; ils débitent que cette princesse engagea Mme de Maintenon à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été longtemps persuadés; mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvellistes, et qui déshonorent les histoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin et prendre le duc de Savoie.

Depuis le 13 mai jusqu'au 20 juin, le duc de Vendôme, au bord de l'Adige, favorisait ce siége; et il comptait, avec soixante-dix bataillons et soixante escadrons, fermer tous les passages au prince Eugène.

Le général des Impériaux manquait d'hommes et d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ six millions de nos livres · il fit enfin venir des troupes des cercles de l'Empire. La lenteur de ces secours eût pu perdre l'Italie; mais la lenteur du siége de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il souffre que le prince Eugène passe l'Adige; il lui laisse traverser le canal Blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large et en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince Eugène en état de pénétrer jusqu'auprès de Turin. Ainsi il laissa les affaires dans une grande crise en Italie, tandis qu'elles paraissaient désespérées en Flandre, en Allemagne et en Espagne.

Le duc de Vendôme va donc rassembler vers Mons les débris de l'armée de Villeroi, et le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, vient commander vers le Pô les troupes du duc de Vendôme. Ces troupes étaient en désordre, comme si elles avaient été battues. Eugène avait passé le Pô à la vue de Vendôme; il passe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans; il prend Carpi, Correggio, Reggio; il dérobe une marche aux Français; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Asti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans, ce fut de venir joindre le duc de La Feuil-

lade au camp devant Turin. Le prince Eugène le suit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre : celui d'attendre le prince Eugène dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui lorsqu'il était encore auprès de Veillane. Le duc d'Orléans assemble un conseil de guerre : ceux qui le composaient étaient le maréchal de Marsin, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochstedt, le duc de La Feuillade, Albergotti, Saint-Fremont et d'autres lieutenants généraux. « Messieurs, leur dit le duc d'Orléans, si nous restons dans nos lignes, nous perdons la bataille. Notre circonvallation est de cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border tous ces retranchements. Vous voyez ici le régiment de la marine qui n'est que sur deux hommes de hauteur ; là vous voyez des endroits entièrement dégarnis. La Doire, qui passe dans notre camp, empêchera nos troupes de se porter mutuellement de prompts secours. Quand le Français attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de ses avantages, cette impétuosité et ces premiers moments d'ardeur qui décident si souvent du gain des batailles. Croyez-moi, il faut marcher à l'ennemi. » Tous les lieutenants généraux répondirent : *Il faut marcher*. Alors le maréchal de Marsin tire de sa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à son avis en cas d'action : et son avis fut de rester dans les lignes[1].

Le duc d'Orléans indigné vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme un prince du sang, et non comme un général ; et, forcé de suivre le conseil du maréchal de Marsin, il se prépara à ce combat si désavantageux.

Les ennemis paraissaient vouloir former à la fois plusieurs attaques. Leurs mouvements jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une chose, Mar-

1. Saint-Simon raconte autrement les délibérations de ce conseil extraordinaire, qui devait, selon son énergique expression, *égorger la France*. Il était l'ami du duc d'Orléans, et, dans son château de La Ferté, il en recevait presque tous les jours des lettres avec les nouvelles de l'Italie. « Marsin consentit à un conseil de guerre où tous les lieutenants généraux furent appelés. La matière y fut débattue. Mais La Feuillade, gendre favori du ministre, et Marsin, dépositaire, disait-on, du secret, n'avaient garde de n'être pas suivis. Le seul d'Estaing parla en homme d'un courage libre ; Albergotti, Italien raffiné, prévit la honte et l'orage, et se tint à son poste sous prétexte de l'éloignement. Tous les autres opinèrent servilement, de sorte que ce remède rendit le mal incurable. M. le duc d'Orléans protesta, devant tous, des malheurs qui allaient arriver. » (Chap. CLXIII et CLXIV.) Ce récit est moins dramatique que celui de Voltaire, mais il semble plus vraisemblable.

sin et La Feuillade une autre : on disputait, on ne concluait rien. Enfin on laisse les ennemis passer la Doire. Ils avancent sur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'instant leur opposer des bataillons d'une épaisseur assez forte.

Albergotti, placé loin de l'armée sur la montagne des Capucins, avait avec lui vingt mille hommes, et n'avait en tête que des milices qui n'osaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut se dégarnir : il donne des raisons spécieuses; on les écoute : le temps se perd. (7 septembre 1706) Le prince Eugène attaque les retranchements, et au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans blessé s'était retiré pour se faire panser. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout est perdu, que les ennemis sont maîtres du camp, et que la déroute est générale. Aussitôt il faut fuir; les lignes, les tranchées sont abandonnées, l'armée dispersée. Tous les bagages, les provisions, les munitions, la caisse militaire, tombent dans les mains du vainqueur.

Le maréchal de Marsin, blessé à la cuisse, est fait prisonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuisse, et le maréchal mourut quelques moments après l'opération. Le chevalier Méthuin, ambassadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie, le plus généreux, le plus franc et le plus brave homme de son pays qu on ait jamais employé dans les ambassades, avait toujours combattu à côté de ce souverain. Il avait vu prendre le maréchal de Marsin, et il fut témoin de ses derniers moments. Il m'a raconté que Marsin lui dit ces propres mots : « Croyez au moins, monsieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes. » Ces paroles semblaient contredire formellement ce qui s'était passé dans le conseil de guerre, et elles étaient pourtant vraies : c'est que le maréchal de Marsin, en prenant congé à Versailles, avait représenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'ils parussent pour secourir Turin; mais Chamillard, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre et non présenter la bataille; et cet ordre, donné dans Versailles, fut cause que soixante mille hommes furent dispersés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille; mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la consternation. L'impossibilité de

subsister, qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite. Tout était si en désordre que le comte de Médavi-Grancei, qui était alors dans le Mantouan avec un corps de troupes (9 septembre 1706), et qui battit à Castiglione les Impériaux commandés par le landgrave de Hesse, depuis roi de Suède[1], ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont, et enfin le royaume de Naples.

1. *Depuis roi de Suède.* Sous le nom de Frédéric Ier. Il avait épousé la sœur de Charles XII, Ulrique-Éléonore, et il fut appelé au trône, après la mort de son beau-frère, par le libre choix des États, en 1720.

CHAPITRE XXI.

Suite des disgrâces de la France et de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander en vain la paix. Bataille de Malplaquet perdue, etc.

La bataille d'Hochstedt avait coûté à Louis XIV la plus florissante armée, et tout le pays du Danube au Rhin; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses États. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis Charlemagne. Il restait des troupes dans le Milanais, et cette petite armée victorieuse sous le comte de Médavi; on occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples et de Sicile lui fut assurée. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Lucques, Gênes, malgré leur liberté, furent comprises dans ces impositions.

L'empereur qui jouit de tous ces avantages n'était pas ce Léopold, ancien rival de Louis XIV, qui, sous les apparences

de la modération, avait nourri sans éclat une ambition profonde. C'était son fils aîné Joseph, vif, fier, emporté, et qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que son père. Si jamais empereur parut fait pour asservir l'Allemagne et l'Italie, c'était Joseph Ier. Il domina delà les monts; il rançonna le pape; il fit mettre de sa seule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière et de Cologne au ban de l'Empire; il les dépouilla de leur électorat; il retint en prison les enfants du Bavarois, et leur ôta jusqu'à leur nom. Leur père n'eut d'autre ressource que d'aller traîner sa disgrâce en France et dans les Pays-Bas. Philippe V lui céda depuis toute la Flandre espagnole en 1712[1]. S'il avait gardé cette province, c'était un établissement qui valait mieux que la Bavière et qui le délivrait de l'assujettissement à la maison d'Autriche : mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur et de Charleroi; le reste était aux vainqueurs.

Tout semblait déjà menacer ce Louis XIV qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie pouvait entrer en France. L'Angleterre et l'Écosse se réunissaient pour ne plus composer qu'un seul royaume; ou plutôt l'Écosse, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puissance de son ancienne rivale. Tous les ennemis de la France semblaient, vers la fin de 1706 et au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, et la France touchait à sa ruine. Elle était pressée de tous côtés, et sur mer et sur terre. De ces flottes formidables que Louis XIV avait formées, il restait à peine trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière; mais Landau perdu laissait toujours l'Alsace exposée. La Provence était menacée d'une invasion par terre et par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre faisait craindre pour le reste. Cependant, malgré tant de désastres, le corps de la France n'était point encore entamé; et, dans une guerre si malheureuse, elle n'avait encore perdu que des conquêtes.

Louis XIV fit face partout. Quoique partout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut aussi malheureux en Espagne qu'en Italie, en Allemagne et en Flandre. On prétend que le siége de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin.

1. « Dans l'histoire de Reboulet, il est dit qu'il eut cette souveraineté dès l'an 1700; mais alors il n'avait que la vice-royauté. » (Note de Voltaire.)

Le comte de Toulouse n'avait paru que pour ramener sa flotte à Toulon. Barcelone secourue, le siége abandonné, l'armée française diminuée de moitié s'était retirée sans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on conservait aux Espagnols, et dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un usage qui semble au-dessous de leur grandeur.

A ces désastres s'en joignait un autre, qui parut décisif. Les Portugais, avec quelques Anglais, prirent toutes les places devant lesquelles ils se présentèrent, et s'avancèrent jusque dans l'Estramadure espagnole, différente de celle du Portugal. C'était un Français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord Galloway, autrefois comte de Ruvigny; tandis que le duc de Berwick, Anglais et neveu de Marlborough, était à la tête des troupes de France et d'Espagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux.

Philippe V, incertain de sa destinée, était dans Pampelune. Charles, son compétiteur, grossissait son parti et ses forces en Catalogne : il était maître de l'Aragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, et lui avaient donné Minorque, Iviça et Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts jusqu'à Madrid. (26 juin 1706) Galloway y entra sans résistance, et fit proclamer roi l'archiduc Charles. Un simple détachement le fit aussi proclamer à Tolède.

Tout parut alors si désespéré pour Philippe V, que le maréchal de Vauban, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, et tous singuliers, proposa à la cour de France d'envoyer Philippe V régner en Amérique; ce prince y consentit. On l'eût fait embarquer avec les Espagnols attachés à son parti. L'Espagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou et du Mexique n'eût plus été que pour les Français; et dans ce revers de la famille de Louis XIV, la France eût encore trouvé sa grandeur. On délibéra sur ce projet à Versailles; mais la constance des Castillans et les fautes des ennemis conservèrent la couronne à Philippe V. Les peuples aimaient dans Philippe le choix qu'ils avaient fait, et dans sa femme, fille du duc de Savoie, le soin qu'elle prenait de leur plaire, une intrépidité au-dessus de son sexe et une constance agissante dans le malheur. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le

zèle et recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainsi à son mari plus de deux cent mille écus en trois semaines. Aucun des grands qui avaient juré d'être fidèles ne fut traître. Quand Galloway fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria : *Vive Philippe!* et à Tolède, le peuple ému chassa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

Les Espagnols avaient jusque-là fait peu d'efforts pour soutenir leur roi; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, et montrèrent en cette occasion une espèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, et qui se rebutent. Il est difficile de donner un roi à une nation malgré elle. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens qui étaient en Espagne, furent harcelés partout, manquèrent de vivres, firent des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail. (22 septembre 1706) Enfin Philippe V, trois mois après être sorti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, et fut reçu avec autant d'acclamations que son rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Louis XIV redoubla ses efforts quand il vit que les Espagnols en faisaient, et tandis qu'il veillait à la sûreté de toutes les côtes sur l'Océan et sur la Méditerranée, en y plaçant des milices, tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Roussillon, il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de Berwick dans la Castille.

(25 avril 1707) Ce fut avec ces troupes, secondées des Espagnols, que Berwick gagna la bataille importante d'Almanza sur Galloway. Almanza, ville bâtie par les Maures, est sur la frontière de Valence : cette belle province fut le prix de la victoire. Ni Philippe V ni l'archiduc ne furent présents à cette journée; et c'est sur quoi le fameux comte Péterborough, singulier en tout, s'écria « qu'on était bien bon de se battre pour eux. » C'est ce qu'il manda au maréchal de Tessé, et c'est ce que je tiens de sa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des esclaves qui combattissent pour un homme, et qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action et qui devait commander en Espagne, n'arriva que le lendemain, mais il profita de la victoire; il prit plusieurs places, et entre autres Lérida, l'écueil du grand Condé.

(22 mai 1707) D'un autre côté le maréchal de Villars, remis en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait besoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochstedt. Il avait forcé les lignes de Stolhoffen au delà du Rhin, dissipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde, pénétré jusqu'au Danube. Ce succès passager faisait respirer sur les frontières de l'Allemagne; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples sans défense, et accoutumé à changer de maître, était sous le joug des victorieux; et le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes passassent par son territoire, voyait, sans oser murmurer, que l'empereur se fît son vassal malgré lui. C'est un grand exemple de la force des opinions reçues et du pouvoir de la coutume, qu'on puisse toujours s'emparer de Naples sans consulter le pape, et qu'on n'ose jamais lui en refuser l'hommage.

Pendant que le petit-fils de Louis XIV perdait Naples, l'aïeul était sur le point de perdre la Provence et le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie et le prince Eugène y étaient entrés par le col de Tende. Ces frontières n'étaient pas défendues comme le sont la Flandre et l'Alsace, théâtre éternel de la guerre, hérissé de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi et qui donnent le temps d'assembler des armées. Cette frontière a été négligée jusqu'à nos jours, sans que peut-être on puisse en alléguer d'autre raison, sinon que les hommes étendent rarement leurs soins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec une indignation douloureuse, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait presque plus que sa capitale, et le prince Eugène qui avait été élevé dans sa cour, fussent prêts de lui enlever Toulon et Marseille.

(Auguste 1707) Toulon était assiégé et pressé; une flotte anglaise, maîtresse de la mer, était devant le port et le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions et de concert aurait fait tomber Toulon. Marseille sans défense n'aurait pas tenu; et il était vraisemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraisemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des secours. On avait détaché des troupes de l'armée du maréchal de Villars, dès que ces provinces avaient été menacées; et on sacrifia les avantages

qu'on avait en Allemagne pour sauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient est sec, stérile, hérissé de montagnes; les vivres rares, la retraite difficile. Les maladies qui désolèrent l'armée ennemie combattirent encore pour Louis XIV. (22 auguste 1707) Le siége de Toulon fut levé, et bientôt la Provence délivrée, et le Dauphiné hors de danger : tant le succès d'une invasion est rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays. Charles-Quint y avait échoué; et de nos jours les troupes de la reine de Hongrie[1] y échouèrent encore[2].

Cependant cette irruption, qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français : elle avait ravagé une grande étendue de terrain, et divisé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuisement, et lorsque la France comptait pour un grand succès d'être échappée à une invasion, Louis XIV aurait assez de grandeur et de ressources pour tenter lui-même une invasion dans la Grande-Bretagne, malgré le dépérissement de ses forces maritimes, et malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut proposé par des Écossais attachés au fils de Jacques II. Le succès était douteux; mais Louis XIV envisagea une gloire certaine dans la seule entreprise. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé autant que l'intérêt politique.

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en soutenait le fardeau si difficilement en tant d'autres endroits, et tenter de rétablir du moins sur le trône d'Écosse le fils de Jacques II, pendant qu'on pouvait à peine maintenir Philippe V sur celui d'Espagne, c'était une idée pleine de grandeur, et qui, après tout, n'était pas destituée de vraisemblance.

Parmi les Écossais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémissaient d'être dans la dépendance des

1. En 1746, pendant la guerre de la succession d'Autriche : la reine de Hongrie était Marie-Thérèse.

2. « Le respect pour la vérité dans les plus petites choses oblige encore de relever le discours que le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* fait tenir par le roi de Suède, Charles XII, au duc de Marlborough : « Si « Toulon est pris, je l'irai reprendre. » Ce général anglais n'était point auprès du roi de Suède dans le temps du siége. Il le vit dans Alt-Ranstadt en avril 1707, et le siége de Toulon fut levé au mois d'auguste. Charles XII, d'ailleurs, ne se mêla jamais de cette guerre; il refusa constamment de voir tous les Français qu'on lui députa. On ne trouve, dans les *Mémoires de Maintenon*, que des discours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir; et on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré. » (Note de Voltaire.)

Anglais. Leurs vœux secrets appelaient unanimement le descendant de leurs anciens rois, chassé au berceau des trônes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et à qui on avait disputé jusqu'à sa naissance. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes qui combattraient pour lui, s'il pouvait seulement débarquer vers Édimbourg avec quelques secours de la France.

Louis XIV, qui dans ses prospérités passées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils dans le temps même de ses revers. Huit vaisseaux de guerre, soixante et dix bâtiments de transport furent préparés à Dunkerque. (Mars 1708) Six mille hommes furent embarqués. Le comte de Gacé, depuis maréchal de Matignon, commandait les troupes. Le chevalier de Forbin-Janson, l'un des plus grands hommes de mer, conduisait la flotte. La conjoncture paraissait favorable; il n'y avait en Écosse que trois mille hommes de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie; ses soldats étaient occupés en Flandre sous le duc de Marlborough. Mais il fallait arriver, et les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaisseaux de guerre. Cette entreprise fut entièrement semblable à celle que nous avons vue, en 1744, en faveur du petit-fils de Jacques II. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le ministère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On se saisit dans Édimbourg des hommes les plus suspects. Enfin, le prétendant s'étant présenté aux côtes d'Écosse, et n'ayant point vu les signaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de Forbin, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il sauva la flotte, mais tout le fruit de l'entreprise fut perdu. Il n'y eut que Matignon qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les provisions de maréchal de France, récompense de ce qu'il voulut et qu'il ne put faire.

Quelques historiens[1] ont supposé que la reine Anne était d'intelligence avec son frère. C'est une trop grande simplicité

1. « Entre autres Reboulet, page 233 du tome VIII. Il fonde ses soupçons sur ceux du chevalier de Forbin. Celui qui a donné au public tant de mensonges, sous le titre de *Mémoires de Mme de Maintenon*, et qui fit imprimer, en 1752, à Francfort, une édition frauduleuse du *Siècle de Louis XIV* demande, dans une des notes, qui sont ces historiens qui ont prétendu que la reine Anne était d'intelligence avec son frère. *C'est un fantôme*, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'est point un fantôme, et que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main : il n'est pas permis d'écrire l'histoire autrement. » (Note de Voltaire.)

de penser qu'elle invitât son compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps; on a cru qu'elle le favorisait alors, parce que depuis elle le regarda en secret comme son héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chassé par son successeur?

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaises, le roi crut qu'en faisant paraître le duc de Bourgogne, son petit-fils, à la tête des armées de Flandre, la présence de l'héritier présomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à se perdre. Ce prince, d'un esprit ferme et intrépide, était pieux, juste et philosophe. Il était fait pour commander à des sages. Élève de Fénelon archevêque de Cambrai, il aimait ses devoirs; il aimait les hommes; il voulait les rendre heureux. Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain et comme une nécessité malheureuse, que comme une source de véritable gloire. On opposa ce prince philosophe au duc de Marlborough : on lui donna pour l'aider le duc de Vendôme[1]. Il arriva ce qu'on ne voit que trop souvent : le grand capitaine ne fut pas assez écouté, et le conseil du prince balança souvent les raisons du général. Il se forma deux partis, et dans l'armée des alliés il n'y en avait qu'un, celui de la cause commune. Le prince Eugène était alors sur le Rhin; mais toutes les fois qu'il fut avec Marlborough, ils n'eurent jamais qu'un sentiment.

Le duc de Bourgogne était supérieur en forces : la France, que l'Europe croyait épuisée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes, et les alliés n'en avaient alors que quatre-vingt mille. Il avait encore l'avantage des négociations dans un pays si longtemps espagnol, fatigué de garnisons hollan-

1. Ce fut une faute d'envoyer, avec une autorité presque égale, deux généraux si différents de caractère et de capacité. Au début de cette campagne, Saint-Simon (chap. CXCV) avait dit au duc de Beauvilliers, gouverneur du jeune prince, et cette fois avec raison, « que le feu et l'eau n'étaient pas plus différents ni plus incompatibles que l'étaient Monseigneur le duc de Bourgogne et M. de Vendôme, l'un dévot timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et compassant toute chose, vif néanmoins et absolu, mais, avec tout son esprit, simple, retenu, considéré, craignant le mal et de former des soupçons, connaissant peu ceux à qui il avait affaire, quelquefois incertain, ordinairement distrait et trop porté aux minuties, l'autre au contraire hardi, audacieux, avantageux, impudent, méprisant tout, abondant en son sens avec une confiance dont nulle expérience ne l'avait pu déprendre, incapable de contrainte, de retenue, de respect, surtout de joug, orgueilleux au comble en toutes les sortes de genres, âcre et intraitable à la dispute; que, cela étant ainsi, il était impossible qu'ils ne se brouillassent, et bientôt, que les affaires n'en souffrissent, etc. »

daises, et où beaucoup de citoyens penchaient pour Philippe V. Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand et d'Ypres; mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La division, qui mettait de l'incertitude dans le conseil de guerre, fit que d'abord on marcha vers la Dendre, et que deux heures après on rebroussa vers l'Escaut, à Oudenarde : ainsi on perdit du temps. On trouva le prince Eugène et Marlborough qui n'en perdaient point, et qui étaient unis. (11 juillet 1708) On fut mis en déroute vers Oudenarde : ce n'était pas une grande bataille, mais ce fut une fatale retraite[1]. Les fautes se multiplièrent. Les régiments allaient où ils pouvaient, sans recevoir aucun ordre. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie, à quelques milles du champ de bataille.

L'armée découragée se retira sans ordre sous Gand, sous Tournai, sous Ypres, et laissa tranquillement le prince Eugène, maître du terrain, assiéger Lille avec une armée moins nombreuse.

Mettre le siége devant une ville aussi grande et aussi fortifiée que Lille, sans être maître de Gand, sans pouvoir tirer ses convois que d'Ostende, sans les pouvoir conduire que par une chaussée étroite, au hasard d'être à tout moment surpris, c'est ce que l'Europe appela une action téméraire, mais que la mésintelligence et l'esprit d'incertitude qui régnaient dans l'armée française rendirent excusable; c'est enfin ce que le succès justifia. Leurs grands convois, qui pouvaient être enlevés, ne le furent point. Les troupes qui les escortaient, et qui devaient être battues par un nombre supérieur, furent victorieuses. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchements de l'armée ennemie encore imparfaits, ne les attaqua pas. (23 octobre 1708) Lille fut prise, au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'assiéger Eugène et Marlborough, que ces généraux en état d'assiéger Lille. Le maréchal de Boufflers la défendit pendant près de quatre mois.

1. On avait à peine perdu 1500 hommes, et le duc de Vendôme voulait rester sur le champ de bataille pour attaquer le lendemain. Le duc de Bourgogne objecta que, dans l'état de désordre où étaient les troupes, ce serait les exposer à une entière destruction, et son avis prévalut. « Vendôme, poussé à bout de rage : Eh bien! s'écria-t-il, Messieurs, je vois bien que vous le voulez tous, il faut donc se retirer. Aussi bien, ajouta-t-il en regardant le duc de Bourgogne, il y a longtemps, Monseigneur, que vous en avez envie. » (Saint-Simon, chap. CCIII.) Le prince ne répondit rien à ce cruel reproche

Les habitants s'accoutumèrent tellement au fracas du canon et à toutes les horreurs qui suivent un siége, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentés qu'en temps de paix, et qu'une bombe qui tomba près de la salle de la comédie n'interrompit point le spectacle.

Le maréchal de Boufflers avait mis si bon ordre à tout, que les habitants de cette grande ville étaient tranquilles sur la foi de ses fatigues. Sa défense lui mérita l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens et les récompenses du roi. Les historiens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû se souvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin et témoin éclairé, ou prouver ce qu'on avance[1].

Cependant l'armée, qui avait regardé faire le siége de Lille, se fondait peu à peu; elle laissa prendre Gand, Bruges et tous ses postes l'un après l'autre. Peu de campagnes furent aussi fatales. Les officiers attachés au duc de Vendôme reprochaient toutes ces fautes au conseil du duc de Bourgogne, et ce conseil rejetait tout sur le duc de Vendôme. Les esprits s'aigrissaient par le malheur. Un courtisan[2] du duc de Bourgogne dit un jour au duc de Vendôme : « Voilà ce que c'est que de n'aller jamais à la messe; aussi vous voyez quelles sont nos disgrâces. — Croyez-vous, lui répondit le duc de Vendôme, que Marlborough y aille plus souvent que moi[3]? » Les succès ra-

1. « Telle est l'histoire qu'un libraire; nommé Van-Duren, fit écrire par le jésuite La Motte, réfugié en Hollande sous le nom de La Hode, continuée par La Martinière; le tout sur les prétendus Mémoires d'un comte de..., secrétaire d'État. Les *Mémoires de Mme de Maintenon*, encore plus remplis de mensonges, disent, tome IV, page 119, que les assiégeants jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes : « Rassurez-vous, Français, « la Maintenon ne sera pas votre reine; nous ne lèverons pas le siége. — On « croira, ajoute-t-il, que Louis, dans la ferveur du plaisir que lui donnait la « certitude d'une victoire inattendue, offrit ou promit le trône à Mme de « Maintenon. » Comment, dans *la ferveur* de l'impertinence, peut-on mettre sur le papier ces nouvelles et ces discours des halles? Comment cet insensé a-t-il pu pousser l'effronterie jusqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi son grand-père, et fit prendre Lille par le prince Eugène, de peur que Mme de Maintenon ne fût déclarée reine? » (Note de Voltaire.)

2. « Le marquis d'O. » (Note de Voltaire.)

3. Il faudrait lire dans les Mémoires de Saint-Simon (chap. CCI à CCIV) l'histoire de cette campagne désastreuse. Il rejette tous les torts sur le duc de Vendôme qu'il n'aimait pas, on sait pourquoi; et cependant on peut trouver dans son récit même bien des faits qui justifieraient le petit-fils de Henri IV et condamneraient le duc de Bourgogne. Albéroni, plus tard cardinal; Campistron, « l'un de ces poëtes crottés qui meurent de faim et qui font tout pour vivre » (Saint-Simon, chap. CCV); le comte d'Évreux, « qui se mit de niveau avec ces deux valets, » prirent la défense de Vendôme dans de longues lettres qu'il avait peut-être inspirées. Fénelon lui-même,

pides des alliés enflaient le cœur de l'empereur Joseph. Despotique dans l'Empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris presque ouvert par la prise de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardiesse de pénétrer de Courtrai jusqu'auprès de Versailles, et avait enlevé sur le pont de Sèvres le premier écuyer du roi, croyant se saisir de la personne du Dauphin, père du duc de Bourgogne[1]. La terreur était dans Paris.

L'empereur avait autant d'espérance au moins d'établir son frère Charles en Espagne, que Louis XIV d'y conserver son petit-fils. Déjà cette succession, que les Espagnols avaient voulu rendre indivisible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie et le royaume de Naples. Charles, son frère, avait encore la Catalogne et une partie de l'Aragon. L'empereur força alors le pape Clément XI à reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disait qu'il ressemblait à saint Pierre, parce qu'il affirmait, niait, se repentait et pleurait, avait toujours reconnu Philippe V, à l'exemple de son prédécesseur; et il était attaché à la maison de Bourbon. L'empereur l'en punit en déclarant dépendants de l'Empire beaucoup de fiefs qui relevaient jusqu'alors des papes, et surtout Parme et Plaisance, en ravageant quelques terres ecclésiastiques, en se saisissant de la ville de Comacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait disputé le droit le plus léger, et cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône; mais la puissance des clefs étant réduite à peu près au point où elle doit l'être, Clément XI, animé par la France, avait osé un moment se servir de la puissance du glaive. Il arma et s'en repentit bientôt. Il

dont le témoignage ne saurait être suspect, reproche à son élève (Lettres du 15 et du 25 octobre 1708) d'être *amusé, inappliqué, irrésolu; d'écrire à des gens indiscrets et indignes de sa confiance les mêmes choses qu'il écrivait au roi avec un chiffre; de trop écouter les mauvais conseils des gens faibles et timides, et même de son confesseur, qui se mêlait de lui parler de la guerre,* etc.

1. « Ce furent des officiers au service de Hollande qui firent ce coup hardi. Presque tous étaient des Français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choisir une nouvelle patrie; ils prirent la chaise du marquis de Beringhen pour celle du Dauphin, parce qu'elle avait l'écusson de France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval; mais, comme il était âgé et infirme, ils eurent la politesse en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaise de poste. Cela consuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivré, et ceux qui l'avaient enlevé furent prisonniers eux-mêmes; quelques minutes plus tard, ils auraient pris le Dauphin, qui arrivait après Beringhen avec un seul garde. » (Note de Voltaire.)

vit que les Romains, sous un gouvernement tout sacerdotal, n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il désarma, il laissa Comacchio en dépôt à l'empereur; il consentit à écrire à l'archiduc : *A notre très-cher fils, roi catholique en Espagne.* Une flotte anglaise dans la Méditerranée et des troupes allemandes sur ses terres le forcèrent bientôt d'écrire : *A notre très-cher fils, roi des Espagnes.* Ce suffrage du pape, qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne, pouvait quelque chose sur le peuple espagnol, à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner, parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar.

(Auguste 1708) Restait à la monarchie espagnole, au delà du continent, l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. Une flotte anglaise donna la Sardaigne à l'empereur Joseph; car les Anglais voulaient que l'archiduc son frère n'eût que l'Espagne. Leurs armes faisaient alors les traités de partage. Ils réservèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps, et aimèrent mieux employer leurs vaisseaux à chercher sur les mers les galions de l'Amérique dont ils prirent quelques-uns, qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres.

La France était aussi humiliée que Rome, et plus en danger; les ressources s'épuisaient; le crédit était anéanti; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités, murmuraient contre Louis XIV malheureux [1].

Des partisans [2], à qui le ministère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ses besoins pressants, s'engraissaient du malheur public, et insultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était dissipé. Sans l'industrie hardie de quelques négociants et surtout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou et rapportèrent trente millions dont ils prêtèrent la moitié à l'État, Louis XIV n'aurait pas eu

1. Saint-Simon applaudit presque, avec une sorte de joie sauvage, à ces malheurs et à ces humiliations de Louis XIV : « Voilà où conduisit l'aveuglement des choix, l'orgueil de tout faire, la jalousie des anciens ministres et capitaines, la vanité d'en choisir de tels qu'on ne pût leur rien attribuer, pour ne partager la réputation de grand avec personne, enfin toute cette déplorable façon de gouverner, qui précipita dans le plus évident péril d'une perte entière et qui jeta dans le dernier désespoir ce maître de la paix et de la guerre, ce distributeur des couronnes, ce châtieur des nations, ce conquérant, ce grand par excellence, cet homme immortel pour qui en épuisait le marbre et le bronze, pour qui tout était à bout d'encens. » (Chap. CDVIII.)

2. On nommait *partisans* ou *fermiers* ceux qui prenaient à ferme les impôts indirects, en vertu d'un traité avec le roi; ce traité s'appelait *parti*. Quant à la taille, elle était levée directement par les gens du roi.

de quoi payer ses troupes. La guerre avait ruiné la France, et des marchands la sauvèrent. Il en fut de même en Espagne. Les galions qui ne furent pas pris par les Anglais servirent à défendre Philippe. Mais cette ressource de quelques mois ne rendait pas les recrues de soldats plus faciles. Chamillart, élevé au ministère des finances et de la guerre, se démit en 1708 des finances, qu'il laissa dans un désordre que rien ne put réparer sous ce règne; et, en 1709, il quitta le ministère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus sévère qu'il souffrait, ne songeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes sont inévitables [1]. Voisin, qui après lui gouverna l'état militaire, et Desmarets, qui administra les finances, ne purent ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti [2].

(1709) Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. On avait très-peu de magasins. Les grains qu'on pouvait faire venir à grands frais des Échelles du Levant et de l'Afrique pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait presque plus de vaisseaux de guerre à opposer. Le fléau de cet hiver était général dans l'Europe, mais les ennemis avaient plus de ressources. Les Hollandais surtout, qui ont été si longtemps les facteurs des nations, avaient assez de magasins pour mettre les armées florissantes des alliés dans l'abondance, tandis

1. « L'histoire de l'ex-jésuite La Motte, rédigée par La Martinière, dit que Chamillart fut destitué du ministère des finances en 1703, et que la voix publique y appela le maréchal d'Harcourt. Les fautes de cet historien sont sans nombre. » (Note de Voltaire.)

2. Nous lisons dans une lettre de Mme de Maintenon à la princesse des Ursins (4 mars 1708) que la réputation seule de Desmarets, neveu du grand Colbert, renouvela le crédit comme par enchantement, et fit trouver au nouveau ministre huit à dix millions que l'État emprunta sans peine. Ce fut assez pour payer les armées de 1708. Voyez plus loin, au chap. XXX, l'administration financière de Desmarets. Voltaire a dit de lui, dans la *Liste des secrétaires d'État* : « Zélé, laborieux, intelligent, il ne put réparer les maux de la guerre. Démis après la mort de Louis XIV. En quittant sa place, il donna au régent une apologie de son administration qu'on a imprimée depuis. Il y parle avec franchise des opérations injustes en elles-mêmes auxquelles il a été forcé par le malheur des temps, pour prévenir de nouveaux malheurs et de plus grandes injustices. Ce mémoire prouve qu'il avait des talents, une grande modestie et des intentions droites. On peut le regarder comme un modèle de la manière simple, noble, respectueuse et ferme qui convient à un ministre obligé de rendre compte de son administration. Il fut immolé à la haine publique, et ses successeurs le firent regretter. Mort en 1721. »

que les troupes de France, diminuées et découragées, semblaient devoir périr de misère.

Le roi vendit pour quatre cent mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent leur vaisselle d'argent à la Monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Mme de Maintenon en donna l'exemple.

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'hésita pas, dans ces circonstances funestes, à la demander à ces mêmes Hollandais autrefois si maltraités par lui.

Les États-Généraux n'avaient plus de stathouder depuis la mort du roi Guillaume, et les magistrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commissaires hollandais députés à l'armée traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur solde. *Qu'on fasse venir Holstein*, disaient-ils; *qu'on dise à Hesse de nous venir parler*[1]. Ainsi s'expliquaient des marchands qui, dans la simplicité de leurs vêtements et dans la frugalité de leurs repas, se plaisaient à écraser à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages, et la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

On les avait vus vendre à bas prix leur attachement à Louis XIV en 1665, soutenir leurs malheurs en 1672 et les réparer avec un courage intrépide; et alors ils voulaient user de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de simples démonstrations de supériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puissance : ils voulaient que leur État eût en souveraineté dix villes en Flandre, entre autres Lille, qui était entre leurs mains, et Tournai, qui n'y était pas encore. Ainsi les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non-seulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche pour laquelle ils combattaient, comme Venise avait autrefois augmenté son territoire des terres de tous ses voisins. L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit monarchique.

Il y parut bien quelques mois après; car, lorsque ce fantôme de négociation fut évanoui, lorsque les armes des alliés

1. « C'est ce que l'auteur tient de la bouche de vingt personnes qui les entendirent parler ainsi à Lille, après la prise de cette ville. Cependant il se peut que ces expressions fussent moins l'effet d'une fierté grossière que d'un style laconique assez en usage dans les armées. » (Note de Voltaire.)

eurent encore de nouveaux avantages, le duc de Marlborough, plus maître alors que sa souveraine en Angleterre, et gagné par la Hollande, fit conclure avec les États-Généraux, en 1709, ce célèbre traité de la Barrière, par lequel ils resteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait sur la France, auraient garnison dans vingt places de la Flandre aux dépens du pays, dans Huy, dans Liége et dans Bonn, et auraient en toute souveraineté la haute Gueldre. Ils seraient devenus en effet souverains des dix-sept provinces des Pays-Bas; ils auraient dominé dans Liége et dans Cologne. C'est ainsi qu'ils voulaient s'agrandir sur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourrissaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya secrètement le président Rouillé pour essayer de traiter avec eux.

Ce négociateur vit d'abord dans Anvers deux magistrats d'Amsterdam, Bruys et Vanderdussen, qui parlèrent en vainqueurs, et qui déployèrent, avec l'envoyé du plus fier des rois, toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672. On affecta ensuite de négocier quelque temps avec lui, dans un de ces villages que les généraux de Louis XIV avaient mis autrefois à feu et à sang. Quand on l'eut joué assez longtemps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi son petit-fils à descendre du trône sans aucun dédommagement, que l'électeur de Bavière François-Marie et son frère l'électeur de Cologne demandassent grâce, ou que le sort des armes ferait les traités.

Les dépêches désespérantes du président de Rouillé arrivaient coup sur coup au conseil, dans le temps de la plus déplorable misère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funestes. L'hiver de 1709 laissait des traces affreuses; le peuple périssait de famine. Les troupes n'étaient point payées; la désolation était partout. Les gémissements et les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le conseil était composé du Dauphin, du duc de Bourgogne son fils, du chancelier de France Pontchartrain, du duc de Beauvilliers, du marquis de Torcy, du secrétaire d'État de la guerre Chamillart, et du contrôleur général Desmarets. Le duc de Beauvilliers fit une peinture si touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en versa des larmes, et tout le conseil y mêla les siennes. Le chancelier conclut à faire la paix à quelque prix que ce pût être. Les ministres de la

guerre et des finances avouèrent qu'ils étaient sans ressources. « Une scène si triste, dit le marquis de Torcy, serait difficile à décrire, quand même il serait permis de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant. » Ce secret n'était que celui des pleurs qui coulèrent.

Le marquis de Torcy, dans cette crise, proposa d'aller lui-même partager les outrages qu'on faisait au roi dans la personne du président Rouillé : mais comment pouvait-il espérer d'obtenir ce que les vainqueurs avaient déjà refusé? Il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures[1].

Les alliés commençaient déjà la campagne. Torcy va sous un nom emprunté jusque dans la Haye (22 mai 1709). Le grand pensionnaire Heinsius est bien étonné quand on lui annonce que celui qui est regardé chez les étrangers comme le principal ministre de France est dans son antichambre. Heinsius avait été autrefois envoyé en France par le roi Guillaume, pour y discuter ses droits sur la principauté d'Orange. Il s'était adressé à Louvois, secrétaire d'Etat ayant le département du Dauphiné, sur la frontière duquel Orange est située. Le ministre de Guillaume parla vivement, non-seulement pour son maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que Louvois lui répondit *qu'il le ferait mettre à la Bastille*[2]? Un tel discours tenu à un sujet eût été odieux; tenu à un ministre étranger, c'était un insolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laissé des impressions profondes dans le cœur du magistrat d'un peuple libre.

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil suivi de tant d'humiliations. Le marquis de Torcy, suppliant dans la Haye, au nom de Louis XIV, s'adressa au prince Eugène et au duc de Marlborough, après avoir perdu son temps avec Heinsius. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait sa grandeur et sa vengeance; le duc, sa gloire et une fortune immense qu'il aimait également; le troisième, gouverné par les deux autres, se regardait comme un Spartiate qui abaissait un roi de Perse. Ils proposèrent non pas une paix, mais

1. Louis XIV, en envoyant Torcy, lui dit ces belles paroles : « Je me suis toujours soumis à la volonté divine, et les maux dont il lui plaît d'affliger mon royaume ne me permettent plus de douter du sacrifice qu'elle demande que je lui fasse de tout ce qui me pouvait être le plus sensible. J'oublie donc ma gloire. » (*Mémoires* de Torcy, Édition Petitot, t. LXVII, p. 235.)

2. « Voyez les Mémoires de Torcy, tome III, page 2; ils ont confirmé tout ce qui est avancé ici. » (Note de Voltaire.)

une trêve; et pendant cette trêve une satisfaction entière pour tous leurs alliés, et aucune pour les alliés du roi, à condition que le roi se joindrait à ses ennemis pour chasser d'Espagne son propre petit-fils dans l'espace de deux mois, et que pour sûreté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg et Brisach, et par renoncer à la souveraineté de l'Alsace. Louis XIV ne s'était pas attendu, quand il refusait autrefois un régiment au prince Eugène, quand Churchill n'était pas encore colonel en Angleterre, et qu'à peine le nom de Heinsius lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui imposeraient de pareilles lois. En vain Torcy voulut tenter Marlborough par l'offre de quatre millions : le duc, qui aimait autant la gloire que l'argent, et qui, par ses gains immenses produits par des victoires, était au-dessus de quatre millions, laissa au ministre de France la douleur d'une proposition honteuse et inutile. Torcy apporta au roi les ordres de ses ennemis. Louis XIV fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ses sujets. Il se justifia devant eux; il adressa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire[1] par laquelle, en rendant compte à ses peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore soutenir, il excitait leur indignation, leur honneur et même leur pitié[2]. Les politiques dirent que Torcy n'était allé s'humilier à la Haye que pour mettre les ennemis dans leur tort, pour justifier Louis XIV aux yeux de l'Europe, et pour

1. Torcy a rapporté (Édit. Petitot, t. LXVII, p. 349) cette noble lettre qui fait oublier bien des fautes : « Que ceux, disait le roi, qui depuis tant d'années me donnent des marques de leur zèle en contribuant de leurs peines, de leurs biens et de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante, connaissent le prix que mes ennemis prétendent mettre à une suspension d'armes de deux mois !... Quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais sincèrement les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français. » L'effet de cette lettre fut prodigieux : « Le succès en fut tel qu'on avait espéré, dit Saint-Simon avec une ironie mal dissimulée (chap. CCXXXIII) : ce ne fut qu'un cri d'indignation et de vengeance; ce ne furent que propos de donner tout son bien pour soutenir la guerre, et d'extrémités semblables pour signaler son zèle. »

2. « L'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon* dit, pages 92 et 93 du tome V, que « le duc de Marlborough et le prince Eugène gagnèrent Heinsius, » comme si Heinsius avait eu besoin d'être gagné. Il met dans la bouche de Louis XIV, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein conseil, ces mots bas et plats : *Alors comme alors*. Il cite l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et le reprend d'avoir dit que « Louis XIV fit afficher sa lettre circulaire dans « les rues de Paris. » Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV*; il n'y a pas un seul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition subreptice qu'il fit à Francfort en 1752. » (Note de Voltaire.)

animer les Français par le ressentiment de l'outrage fait en sa personne à la nation; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laissa même encore quelques jours le président Rouillé à la Haye, pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes : et, pour toute réponse, les États ordonnèrent à Rouillé de partir dans vingt-quatre heures.

Louis XIV, à qui l'on rapporta des réponses si dures, dit en plein conseil : « Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants. » Il se prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine, qui désolait les campagnes, fut une ressource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain se firent soldats. Beaucoup de terres restèrent en friche, mais on eut une armée. Le maréchal de Villars, qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur, et qui avait eu quelques petits succès, fut rappelé en Flandre, comme celui en qui l'État mettait son espérance.

Déjà Marlborough avait pris Tournai (29 juillet 1709), dont Eugène avait couvert le siége. Déjà ces deux généraux marchaient pour investir Mons. Le maréchal de Villars s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de Boufflers, son ancien, qui avait demandé à servir sous lui. Boufflers aimait véritablement le roi et la patrie. Il prouva en cette occasion (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'esprit) que dans un État monarchique, et surtout sous un bon maître, il y a des vertus. Il y en a sans doute tout autant que dans les républiques, avec moins d'enthousiasme peut-être, mais avec plus de ce qu'on appelle honneur[1].

1. « Cet endroit mérite d'être éclairci. L'auteur célèbre de l'*Esprit des lois* dit que l'honneur est le principe des gouvernements monarchiques, et la vertu le principe des gouvernements républicains. Ce sont là des idées vagues et confuses qu'on a attaquées d'une manière aussi vague, parce que rarement on convient de la valeur des termes, rarement on s'entend. L'honneur est le désir d'être honoré, d'être estimé : de là vient l'habitude de ne rien faire dont on puisse rougir. La vertu est l'accomplissement des devoirs, indépendamment du désir de l'estime; de là vient que l'honneur est commun, la vertu rare.

« Le principe d'une monarchie ou d'une république n'est ni l'honneur ni la vertu. Une monarchie est fondée sur le pouvoir d'un seul; une république est fondée sur le pouvoir que plusieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un seul. La plupart des monarchies ont été établies par des chefs d'armées, les républiques par des citoyens assemblés. L'honneur est commun à tous les hommes, et la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour-propre de chaque membre d'une république veille sur l'amour-propre des autres; chacun voulant être maître, personne ne l'est; l'ambition de chaque particulier est un frein public, et l'égalité règne. Dans une monarchie affermie, l'ambition

Dès que les Français s'avancèrent pour s'opposer à l'investissement de Mons, les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies et du village de Malplaquet.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingt mille combattants, et celle du maréchal de Villars d'environ soixante et dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés quarante. Le duc de Marlborough commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la solde d'Angleterre. Le prince Eugène était au centre; Tilly et un comte de Nassau à la gauche, avec les Hollandais.

(11 septembre 1709) Le maréchal de Villars prit pour lui la gauche, et laissa la droite au maréchal de Boufflers. Il avait retranché son armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, longtemps malheureuses, dont la moitié était composée de nouvelles recrues[1], et convenable encore à la situation de la France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers abois. Quelques historiens ont blâmé le général dans sa disposition. *Il devait*, disaient-ils, *passer une large trouée, au lieu de la laisser devant lui*. Ceux qui de leur cabinet jugent ainsi ce qui se passe sur un champ de bataille, ne sont-ils pas trop habiles?

Tout ce que je sais, c'est que le maréchal dit lui-même que les soldats, qui, ayant manqué de pain un jour entier, venaient de le recevoir, en jetèrent une partie pour courir plus légèrement au combat. Il y a eu, depuis plusieurs siècles, peu de

ne peut s'élever qu'en plaisant au maître ou à ceux qui gouvernent sous le maître. Il n'y a dans ces premiers ressorts ni honneur ni vertu, de part ni d'autre; il n'y a que de l'intérêt. La vertu est en tout pays le fruit de l'éducation et du caractère. Il est dit dans l'*Esprit des lois* qu'il faut plus de vertu dans une république; c'est, en un sens, tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour pour résister à tant de séductions. Le duc de Montausier, le duc de Beauvilliers étaient des hommes d'une vertu très-austère. Le maréchal de Villeroi joignit des mœurs les plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de Torcy a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs généraux Le Pelletier et Chamillart passèrent pour être moins habiles que vertueux. Il faut avouer que Louis XIV, dans cette guerre malheureuse, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables; c'est une observation très-vraie et très-importante dans une histoire où les mœurs ont tant de part. » (Note de Voltaire.)

1. Les Mémoires de Villars (Édition Petitot, t. LXIX, p. 257 à 259) nous apprennent dans quel état déplorable le général avait trouvé l'armée : point d'habits, point d'armes, point de pain; il lui arrivait à peine chaque jour le blé nécessaire à la subsistance du lendemain. « Pour donner du pain aux brigades que je fais marcher, je fais jeûner celles qui restent, dit-il; dans ces occasions, je passe dans les rangs, je caresse le soldat, je lui parle de manière à lui faire prendre patience, et j'ai eu la consolation d'en entendre plusieurs dire : Monsieur le maréchal a raison, il faut souffrir quelquefois.

batailles plus disputées et plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre chose de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut presque toute détruite, et même poursuivie la baïonnette au bout du fusil. Marlborough, à la droite, faisait et soutenait les plus grands efforts. Le maréchal de Villars dégarnit un peu son centre pour s'opposer à Marlborough, et alors même ce centre fut attaqué. Les retranchements qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put résister. Le maréchal, en accourant de sa gauche à son centre, fut blessé, et la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourants

On marchait sur les cadavres entassés, surtout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laissèrent environ vingt et un mille tués ou blessés; mais le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

Le maréchal de Boufflers[1] fit la retraite en bon ordre, aidé du prince de Tingry-Montmorency, depuis maréchal de Luxembourg, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le Quesnoy et Valenciennes, emportant plusieurs drapeaux et étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent Louis XIV; et on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si longtemps, et de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de Villars, en revenant à la cour, assura le roi que sans sa blessure il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général persuadé, mais j'ai vu peu de personnes qui le crussent.

On peut s'étonner qu'une armée qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu n'essayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage

1. « Dans le livre intitulé *Mémoires du maréchal de Berwick*, il est dit que le maréchal de Berwick fit cette retraite. C'est ainsi que tant de Mémoires sont écrits. On trouve dans ceux de Mme de Maintenon, par La Beaumelle, t. V, page 99, que les alliés accusèrent le maréchal de Villars « de s'être blessé « lui-même, et que les Français lui reprochèrent de s'être retiré trop tôt. » Ce sont deux impostures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine au-dessous du genou, qui lui fracassa l'os, et qui le fit boiter toute sa vie. Le roi lui envoya le sieur Maréchal, son premier chirurgien, qui seul empêcha qu'on lui coupât la cuisse. C'est ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de Villars et de ce chirurgien célèbre; c'est ce que tous les officiers ont su; c'est ce que M. le duc de Villars daigne me confirmer par ses lettres. Il n'oppose que le mépris aux sottises insolentes et calomnieuses de La Beaumelle. » (Note de Voltaire.)

que celui de coucher au milieu de leurs morts allassent faire le siége de Mons. Les Hollandais craignirent pour cette entreprise : ils hésitèrent. Mais le nom de bataille perdue impose aux vaincus et les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire, et le soldat à qui on dit qu'il a été battu craint de l'être encore. Ainsi Mons fut assiégé et pris (20 octobre 1709), et toujours pour les Hollandais, qui le gardèrent ainsi que Tournai et Lille.

CHAPITRE XXII.

Louis XIV continue à demander la paix et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.

Non-seulement les ennemis avançaient ainsi pied à pied, et faisaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France, mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller surprendre la Franche-Comté, et pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général Merci, chargé de faciliter cette entreprise en entrant dans la haute Alsace par Bâle, fut heureusement arrêté près de l'île de Neubourg, sur le Rhin, par le comte depuis maréchal Dubourg (26 auguste 1709). Je ne sais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de Merci ont toujours été aussi malheureux qu'estimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie ; mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre ; et l'intérieur du royaume était dans un état si languissant, que le roi demanda encore la paix en suppliant. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils et de l'abandonner à sa fortune, de donner quatre places en otage, de rendre Strasbourg et Brisach, de renoncer à la souveraineté de l'Alsace et de n'en garder que la préfecture, de raser toutes ses places, depuis Bâle jusqu'à Philippsbourg, de combler le port si longtemps redoutable de Dunkerque et d'en raser les fortifications, de laisser aux États-Généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient servir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter

les soumissions de Louis XIV. On permit à ses plénipotentiaires de venir, au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertruydenberg les prières de ce monarque. Il choisit le maréchal d'Uxelles, homme froid, taciturne, d'un esprit plus sage qu'élevé et hardi, et l'abbé depuis cardinal de Polignac[1], l'un des plus beaux esprits et des plus éloquents de son siècle, qui imposait par sa figure et par ses grâces. L'esprit, la sagesse, l'éloquence ne sont rien dans des ministres, lorsque le prince n'est pas heureux. Ce sont les victoires qui font les traités. Les ambassadeurs de Louis XIV furent plutôt confinés qu'admis à Gertruydenberg. Les députés venaient entendre leurs offres, et les rapportaient à la Haye au prince Eugène, au duc de Marlborough, au comte de Zinzendorf, ambassadeur de l'empereur; et ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageants, tous composés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de Louis XIV que Marlborough et Eugène.

Les plénipotentiaires de France poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détrôner Philippe V, et ne furent point écoutés. On exigea que Louis XIV, pour préliminaires, s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils, dans deux mois, par la voie des armes. Cette inhumanité absurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inspirée par de nouveaux succès.

Tandis que les alliés parlaient ainsi en maîtres irrités contre la grandeur et la fierté de Louis XIV également abaissées, ils prenaient la ville de Douai (juin 1710). Ils s'emparèrent bientôt après de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant, et le lord Stair proposa d'envoyer des partis jusqu'à Paris[2].

Presque dans le même temps, l'armée de l'archiduc, commandée en Espagne par Gui de Staremberg, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince Eugène, remporta, près de Saragosse (20 auguste 1710), une victoire

1. C'était le même dont l'habileté avait failli donner le trône de Pologne au prince de Conti, treize années auparavant. (Voy. plus haut, au chap. XVII.)

2. Le résultat de cette campagne racontée trop rapidement par l'historien fut regardé presque comme un succès en France. Jamais les alliés n'avaient encore réuni une armée aussi formidable, et cent quarante mille hommes commandés par le prince Eugène et Marlborough pouvaient espérer les plus heureux succès. Ils prirent quatre villes en huit mois, et, suivant la remarque du maréchal de Villars, ils perdirent plus de monde que n'en comptait la garnison de ces places. Cette résistance héroïque, venant après la défaite glorieuse de Malplaquet, annonçait le terme du succès de la coalition. (Voy. *Mémoires* de Villars, Édit. Petitot, t. LXIX, p. 300 et suivantes.)

complète sur l'armée en qui le parti de Philippe V avait mis son espérance, à la tête de laquelle était le marquis de Bay, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes qui se disputaient l'Espagne, et qui étaient l'un et l'autre à portée de leur armée, ne se trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fît la guerre par lui-même. Il était triste qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ses deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain sur lequel l'empereur Joseph lui faisait déjà des difficultés, et dont on l'aurait dépouillé à la première occasion.

Cet empereur était heureux partout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. Il démembrait de sa seule autorité la Bavière, il en donnait les fiefs à ses parents et à ses créatures. Il dépouillait le jeune duc de La Mirandole en Italie; et les princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, sans penser qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient : tant était encore dominante dans les esprits la vieille haine contre le nom de Louis XIV, qui semblait le premier des intérêts. La fortune de Joseph le fit encore triompher des mécontents de Hongrie. La France avait suscité contre lui le prince Ragotski, armé pour ses prétentions et pour celles de son pays. Ragotski fut battu, ses villes prises, son parti ruiné. Ainsi Louis XIV était également malheureux au dehors, au dedans, sur mer et sur terre, dans les négociations publiques et dans les intrigues secrètes.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc Charles, frère de l'heureux Joseph, régnerait sans concurrent en Espagne. L'Europe était menacée d'une puissance plus terrible que celle de Charles-Quint; et c'était l'Angleterre, longtemps ennemie de la branche d'Autriche espagnole, et la Hollande, son esclave révoltée, qui s'épuisaient pour l'établir. Philippe V, réfugié à Madrid, en sortit encore, et se retira à Valladolid, tandis que l'archiduc Charles fit son entrée en vainqueur dans la capitale.

Le roi de France ne pouvait plus secourir son petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ses ennemis exigeaient à Gertruydenberg, d'abandonner la cause de Philippe, en faisant revenir, pour sa propre défense, quelques troupes demeurées en Espagne. Lui-même à peine pouvait résister

vers la Savoie, vers le Rhin, et surtout en Flandre, où se portaient les plus grands coups.

L'Espagne était encore bien plus à plaindre que la France. Presque toutes ses provinces avaient été ravagées par leurs ennemis et par leurs défenseurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périssait, la disette était générale; mais cette disette fut plus funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus, parce que dans une grande étendue de pays l'affection des peuples refusait tout aux Autrichiens et donnait tout à Philippe. Ce monarque n'avait plus ni troupes ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie sa fortune chancelante, loin de continuer de commander ses armées, était regardé alors comme son ennemi. Il est certain que, malgré l'affection de la ville de Madrid pour Philippe, malgré la fidélité de beaucoup de grands et de toute la Castille, il y avait contre Philippe V un grand parti en Espagne. Tous les Catalans, nation belliqueuse et opiniâtre, tenaient obstinément pour son concurrent. La moitié de l'Aragon était aussi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement; une autre haïssait plus l'archiduc qu'elle n'aimait Philippe. Le duc d'Orléans, du même nom de Philippe, mécontent d'ailleurs des ministres espagnols, et plus mécontent de la princesse des Ursins qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre; et lorsque Louis XIV avait proposé lui-même d'abandonner son petit-fils, et qu'on parlait déjà en Espagne d'une abdication, le duc d'Orléans se crut digne de remplir la place que Philippe V semblait devoir quitter. Il avait à cette couronne des droits que le testament du feu roi d'Espagne avait négligés, et que son père avait maintenus par une protestation.

Il fit par ses agents une ligue avec quelques grands d'Espagne, par laquelle ils s'engageaient à le mettre sur le trône en cas que Philippe V en descendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'Espagnols empressés à se ranger sous les drapeaux d'un prince qui savait combattre. Cette entreprise, si elle eût réussi, pouvait ne pas déplaire aux puissances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Espagne et la France réunies dans une même main, et elle aurait apporté moins d'obstacle à la paix. Le projet fut découvert à Madrid, vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Versailles. Ses agents furent emprisonnés en Espagne. Phi-

lippe V ne pardonna pas à son parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, et d'avoir eu la pensée de lui succéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monseigneur, père de Philippe V, opina dans le conseil qu'on fît le procès à celui qu'il regardait comme coupable; mais le roi aima mieux ensevelir dans le silence un projet informe et excusable, que de punir son neveu dans le temps qu'il voyait son petit-fils toucher à sa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragosse, le conseil du roi d'Espagne et la plupart des grands, voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à opposer à Staremberg, qu'on regardait comme un autre Eugène, écrivirent en corps à Louis XIV pour lui demander le duc de Vendôme. Ce prince, retiré dans Anet[1], partit alors, et sa présence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, et que la malheureuse campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Espagnols; sa popularité, sa libéralité qui allait jusqu'à la profusion, sa franchise, son amour pour les soldats, lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Espagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à Bertrand Duguesclin. Son nom seul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent; les communautés des villes, des villages et des religieux en donnèrent. Un esprit d'enthousiasme saisit la nation. (Auguste 1710) Les débris de la bataille de Saragosse se rejoignirent sous lui à Valladolid. Tout s'empressa de fournir des recrues. Le duc de Vendôme, sans laisser ralentir un moment cette nouvelle ardeur, poursuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi de se retirer vers le Portugal, le suit, passe le Tage à la nage, fait prisonnier dans Brihuega Stanhope avec cinq mille Anglais (9 décembre), atteint le général Staremberg, et le lendemain lui livre la bataille de Villa-Viciosa. Philippe V, qui n'avait point encore combattu avec ses autres généraux, animé de l'esprit du duc de Vendôme, se met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière, de sorte qu'en quatre mois de temps ce prince, qui était arrivé quand tout était désespéré, rétablit tout, et affermit pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe[2].

1. Le duc de Vendôme, disgracié après la malheureuse campagne de Flandre (1708), s'était retiré dans son château d'Anet, à quelques lieues de Dreux, sur l'Eure.

2. « On assure qu'après la bataille, Philippe V n'ayant point de lit, le duc

Elle s'en repentit ensuite : elle vint demander pardon, elle pleura, et la reine ne lui répondit autre chose, sinon : « Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, et je ne vous répondrai pas. » Alors la rupture fut sans retour. La duchesse ne parut plus à la cour ; et quelque temps après on commença par ôter le ministère au gendre de Marlborough, Sunderland, pour déposséder ensuite Godolphin et le duc lui-même. Dans d'autres États cela s'appelle une disgrâce : en Angleterre, c'est une révolution dans les affaires ; et la révolution était encore très-difficile à opérer[1].

1. On a reproché avec raison à Voltaire d'expliquer ici *les grands événements par de petites causes*. Il répond à La Beaumelle, dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV* (partie I) : « La Beaumelle peut porter son ignorance téméraire jusqu'à dire que les petites querelles de la duchesse de Marlborough et de milady Masham n'influèrent en rien sur les affaires. « Ce « conte, dit-il, est pris de l'*Anti-Machiavel* (ouvrage de Frédéric II) et n'en « est pas le meilleur endroit. » « Ce conte est une vérité reconnue de toute l'Angleterre, que Mme la duchesse de Marlborough avoua elle-même plusieurs fois à M. de Voltaire, et qu'elle a confirmé depuis dans ses Mémoires. » On peut pardonner à la duchesse de Marlborough de s'être trompée sur les causes de ces grands événements : on s'étonne qu'un historien, d'ordinaire si pénétrant, les ait ignorées. Les hauteurs de la duchesse furent l'occasion et non la cause de cette révolution ministérielle, dans un pays déjà habitué, comme l'Angleterre, au gouvernement de l'opinion publique. On nous permettra de prouver que la France dut à elle-même et à son héroïque persévérance plutôt qu'au caprice d'une reine les conditions honorables de la paix d'Utrecht. Déjà, dès l'année 1709, il semble que la lassitude commençait à gagner les alliés, et surtout les puissances maritimes, qui par leurs subsides portaient le principal poids de la guerre. Dans les Pays-Bas, la province d'Utrecht déclarait aux États-Généraux qu'elle était incapable de suffire plus longtemps à des charges si accablantes ; en Angleterre, le parti de la paix grossissait tous les jours, et les torys étaient favorablement accueillis quand, au parlement ou dans la presse, ils déclamaient contre la lourdeur des taxes. Bientôt la bataille de Malplaquet, qui fut presque une défaite pour les alliés, et surtout la campagne de 1710, où le prince Eugène et Marlborough, avec cent quarante mille hommes, purent prendre à peine quatre places, relevèrent la France aux yeux de ses ennemis et rendirent le désir de la paix plus vif encore. La disgrâce de la duchesse de Marlborough précipita une crise devenue inévitable ; les whigs furent renvoyés ; les torys prirent la direction des affaires, et ce qui prouve que ce changement de politique était un besoin et non un accident, c'est que le nouveau ministère obtint une majorité imposante dans la chambre des Communes, que l'élection populaire venait de renouveler (7 décembre 1710). Quelques jours plus tard, car les dates sont importantes ici, on apprit que le duc de Vendôme avait remporté (10 décembre) la victoire de Villa-Viciosa, qui affermissait Philippe V sur le trône, et il devint évident qu'enlever désormais l'Espagne à la maison de Bourbon était au-dessus des forces de la coalition. Alors les torys ouvrirent des négociations secrètes avec la France : ils les avouèrent bientôt, quand la mort de Joseph Ier (17 avril 1711) eut livré l'Empire et toutes les provinces autrichiennes à son frère l'archiduc Charles, qui prétendait encore à l'héritage entier de la monarchie espagnole. Continuer la guerre, c'était, suivant la remarque judicieuse de M. Mignet (*Introduction*, p. 95), « rétablir en sa personne la puissance formidable de Charles V, remplacer une domination par une autre, et créer un danger pour dissiper les derniers restes d'une crainte. » Telles sont les causes qui ont amené la paix d'Utrecht.

Les torys, maîtres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui, dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour distinguer les factions[1]. Les whigs penchaient pour le presbytérianisme. C'était la faction qui avait détrôné Jacques II, persécuté Charles II et immolé Charles Ier. Les torys étaient pour les épiscopaux, qui favorisaient la maison de Stuart, et qui voulaient établir l'obéissance passive envers les rois, parce que les évêques en espéraient plus d'obéissance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de Saint-Paul cette doctrine, et à désigner d'une manière odieuse l'administration de Marlborough, et le parti qui avait donné la couronne au roi Guillaume[2]. Mais la reine, qui favorisait ce prêtre, ne fut pas assez puissante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans par les deux chambres, dans la salle de Westminster, et que son sermon ne fût brûlé[3]. Elle sentit encore plus sa faiblesse en n'osant jamais, malgré ses secrètes inclinations pour son sang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à son frère par le parti des whigs. Les écrivains qui disent que Marlborough et son parti tombèrent quand la faveur de la reine ne les soutint plus, ne connaissent pas l'Angleterre. La reine, qui dès lors voulait la paix, n'osait pas même ôter à Marlborough le commandement des armées; et, au printemps de 1711, Marlborough pressait encore la France, tandis qu'il était disgracié dans sa cour.

Sur la fin de janvier de cette même année 1711, arrive à Versailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé Gautier, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de Tallard, dans son ambassade auprès du roi Guillaume. Il avait depuis ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la messe dans la chapelle privée du comte de

1. Nous avons déjà dit que Voltaire se trompe en jugeant ainsi l'Angleterre protestante. Voyez au chapitre XV, note 3 de la page 168.

2. « Le marquis de Torcy l'appelle, dans ses Mémoires, *ministre prédicant* : il se trompe; c'est un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. Henri Sacheverel, dont il est question, était docteur d'Oxford, et du parti épiscopal. Il avait prêché dans la cathédrale de Saint-Paul l'obéissance absolue aux rois et l'intolérance. Ses maximes furent condamnées par le parlement; mais ses invectives contre le parti de Marlborough le furent bien davantage. » (Note de Voltaire.)

3. Ce fait, qui contredirait ce que nous avons dit tout à l'heure sur les causes de la chute des whigs, est antérieur de plusieurs années à l'époque où l'a placé l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. Sacheverel fut condamné, avant la disgrâce des whigs, par le parlement, qui leur était dévoué.

Gallas, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Le hasard l'avait introduit dans la confidence d'un lord ami du nouveau ministère opposé au duc de Marlborough. Cet inconnu se rend chez le marquis de Torcy, et lui dit sans autre préambule : Voulez-vous faire la paix, monsieur? je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de Torcy, demander à un mourant s'il voulait guérir [1].

On entama bientôt une négociation secrète avec le comte d'Oxford, grand trésorier d'Angleterre, et Saint-Jean, secrétaire d'État, depuis lord Bolingbroke. Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France que celui d'ôter au duc de Marlborough le commandement des armées, et d'élever leur crédit sur les ruines du sien. Le pas était dangereux : c'était trahir la cause commune des alliés; c'était rompre tous ses engagements, et s'exposer sans aucun prétexte à la haine de la plus grande partie de la nation, et aux recherches du parlement, qui auraient pu leur coûter la tête. Il est fort douteux qu'ils eussent pu réussir ; mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. (17 avril 1711) L'empereur Joseph Ier mourut, et laissa les États de la maison d'Autriche, l'empire d'Allemagne, et les prétentions sur l'Espagne et sur l'Amérique, à son frère Charles, qui fut élu empereur quelques mois après [2].

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations commencèrent à se dissiper en Angleterre par les soins du nouveau ministère. On avait voulu empêcher que Louis XIV ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile sous le nom de son petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'États dans la main de l'empereur Charles VI? pourquoi la nation anglaise aurait-elle épuisé ses trésors? Elle payait plus que l'Allemagne et la Hollande ensemble. Les frais de la présente année allaient à sept mil-

1. « *Mémoires de Torcy,* tome III, page 33. » (Note de Voltaire.)

2. « Le lord Bolingbroke rapporte dans ses lettres qu'alors il y avait d grandes cabales à la cour de Louis XIV ; il ne doute pas (tome II, page 244) « qu'il ne se formât dans sa cour d'étranges projets d'ambition particulière : » il en juge par un discours que lui tinrent depuis à souper les ducs de La Feuillade et de Mortemart : « Vous auriez pu nous écraser; pourquoi ne l'a- « vez-vous pas fait? » Bolingbroke, malgré ses lumières et sa philosophie, tombe ici dans le défaut de quelques ministres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit signifient quelque chose. On connaît assez l'état de la cour de France et celui de ces deux ducs pour savoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni desseins, ni factions, ni aucun homme en situation de rien entreprendre. » (Note de Voltaire.)

lions de livres sterling. Fallait-il qu'elle se ruinât pour une cause qui lui était étrangère, et pour donner une partie de la Flandre aux Provinces-Unies rivales de son commerce? Toutes ces raisons, qui enhardissaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation; et, un nouveau parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Mais, en la préparant en secret, elle ne pouvait pas encore se séparer publiquement de ses alliés; et, quand le cabinet négociait, Marlborough était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; (auguste 1711) il forçait les lignes que le maréchal de Villars avait tirées de Montreuil jusqu'à Valenciennes, (septembre) il prenait Bouchain; il s'avançait au Quesnoy; et de là vers Paris, il y avait à peine un rempart à lui opposer.

Ce fut dans ce temps malheureux que le célèbre Duguay-Trouin, aidé de son courage et de l'argent de quelques marchands, n'ayant encore aucun grade dans la marine, et devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, et alla prendre une des principales villes du Brésil, Saint-Sébastien de Rio-Janeiro. (Septembre et octobre 1711) Son équipage revint chargé de richesses, et les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on faisait au Brésil ne soulageait pas les maux de la France.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du maréchal de Villars à Denain. Rétablissement des affaires. Paix générale.

Les négociations qu'on entama enfin ouvertement à Londres furent plus salutaires. La reine envoya le comte de Strafford, ambassadeur en Hollande, communiquer les propositions de Louis XIV. Ce n'était plus alors à Marlborough qu'on demandait grâce. Le comte de Strafford obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires et à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'opposaient toujours à cette paix. Marlborough, le prince Eugène et Heinsius persistaient à vouloir accabler Louis XIV. Mais quand le général anglais retourna dans Londres, à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle chambre basse et n'eut pas pour lui la

pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc et fortifie celui de la couronne. Il fut accusé, comme Scipion, d'avoir malversé; mais il se tira d'affaire à peu près de même, par sa gloire et par la retraite. Il était encore puissant dans sa disgrâce. Le prince Eugène n'hésita pas à passer à Londres pour seconder sa faction. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à son nom et à sa renommée, et les refus qu'on devait à ses propositions. La cour prévalut, le prince Eugène retourna seul achever la guerre; et c'était encore un nouvel aiguillon pour lui d'espérer de nouvelles victoires, sans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'assemble à Utrecht, tandis que les ministres de France, tant maltraités à Gertruydenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal Villars, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras et Cambrai. Le prince Eugène prenait la ville du Quesnoy (6 juillet 1712), et il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattants. Les Hollandais avaient fait un effort; et n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au delà de leur contingent cette année. La reine Anne ne pouvait encore se dégager ouvertement; elle avait envoyé à l'armée du prince Eugène le duc d'Ormond avec douze mille Anglais, et payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince Eugène, ayant brûlé le faubourg d'Arras, s'avançait sur l'armée française. Il proposa au duc d'Ormond de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'Angleterre et la France avançaient. Une suspension d'armes fut publiée entre les deux couronnes. Louis XIV fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque pour sûreté de ses engagements (19 juillet 1712). Le duc d'Ormond se retira vers Gand. Il voulut emmener avec les troupes de sa nation celles qui étaient à la solde de sa reine; mais il ne put se faire suivre que de quatre escadrons de Holstein et d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Hesse, de Danemark, restèrent sous les drapeaux du prince Eugène, et furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait succéder à la reine Anne, laissa malgré elle ses troupes aux alliés, et fit voir que, si sa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas sur la faveur de la reine Anne qu'elle comptait.

Le prince Eugène, privé des Anglais, était encore supérieur de vingt mille hommes à l'armée française; il l'était par sa position, par l'abondance de ses magasins, et par neuf ans de victoires.

Le maréchal de Villars ne put l'empêcher de faire le siége de Landrecies. La France, épuisée d'hommes et d'argent, était dans la consternation. Les esprits ne se rassuraient point par les conférences d'Utrecht, que les succès du prince Eugène pouvaient rendre infructueuses. Déjà même des détachements considérables avaient ravagé une partie de la Champagne, et pénétré jusqu'aux portes de Reims.

Déjà l'alarme était à Versailles comme dans le reste du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an, le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne (février 1712), leur fils aîné (mars), enlevés rapidement depuis quelques mois, et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfants, moribond; toutes ces infortunes domestiques[1], jointes aux étrangères et à la misère publique, faisaient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité; et l'on s'attendait à plus de désastres que l'on n'avait vu auparavant de grandeur et de gloire.

(11 juin 1712) Précisément dans ce temps-là, mourut en Espagne le duc de Vendôme. L'esprit de découragement, généralement répandu en France, et que je me souviens d'avoir vu, faisait encore redouter que l'Espagne, soutenue par le duc de Vendôme, ne retombât par sa perte.

Landrecies ne pouvait pas tenir longtemps. Il fut agité dans Versailles si le roi se retirerait à Chambord sur la Loire. Il dit au maréchal d'Harcourt qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête.

Une faute que fit le prince Eugène délivra le roi et la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ses lignes étaient trop étendues; que le dépôt de ses magasins dans Marchiennes était trop éloigné; que le général Albemarle, posté à Denain, entre Marchiennes et le camp du prince, n'était pas à portée d'être

1. Il faut lire dans les Mémoires de Saint-Simon le récit de toutes ces morts royales, et surtout de celle de Monseigneur (chap. CCXCII et suivants), du Dauphin et de la Dauphine (chap. CCCXXI et suivants). Peu de pages, dans notre langue, peuvent être comparées à celles-là.

secouru assez tôt s'il était attaqué. On m'a assuré qu'une Italienne fort belle, que je vis quelque temps après à la Haye, et qui était alors entretenue par le prince Eugène, était dans Marchiennes, et qu'elle avait été cause qu'on avait choisi ce lieu pour servir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre justice au prince Eugène de penser qu'une femme pût avoir part à ses arrangements de guerre.

Ceux qui savent qu'un curé et un conseiller de Douai nommé Le Fèvre d'Orval, se promenant ensemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aisément attaquer Denain et Marchiennes, serviront mieux à prouver par quels secrets et faibles ressorts les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. Le Fèvre donna son avis à l'intendant de la province ; celui-ci, au maréchal de Montesquiou, qui commandait sous le maréchal de Villars; le général l'approuva et l'exécuta. Cette action fut en effet le salut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de Villars donna le change au prince Eugène. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme si on se préparait à l'attaquer; et, tandis que ces dragons se retirent ensuite vers Guise, le maréchal marche à Denain, avec son armée, sur cinq colonnes. (24 juillet 1712) On force les retranchements du général Albemarle, défendus par dix-sept bataillons; tout est tué ou pris. Le général se rend prisonnier avec deux princes de Nassau, un prince de Holstein, un prince d'Anhalt, et tous les officiers. Le prince Eugène arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes; il veut attaquer un pont qui conduisait à Denain et dont les Français étaient maîtres ; il y perd du monde, et retourne à son camp après avoir été témoin de cette défaite.

Tous les postes vers Marchiennes, le long de la Scarpe, sont emportés l'un après l'autre avec rapidité. (30 juillet 1712) On pousse à Marchiennes, défendue par quatre mille hommes; on en presse le siége avec tant de vivacité, qu'au bout de trois jours on les fait prisonniers, et qu'on se rend maître de toutes les munitions de guerre et de bouche amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de Villars. (Septembre et octobre 1712) L'ennemi déconcerté lève le siége de Landrecies, et voit reprendre Douai, le Quesnoy, Bouchain. Les frontières sont en sûreté. L'armée du prince Eugène se retire, diminuée de près de cin-

quante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Denain jusqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages[1].

Si le maréchal de Villars avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le restaurateur de la France;* mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait, et, dans la joie publique d'un succès inespéré, l'envie prédominait encore[2].

1. Saint-Simon ne sait jamais louer ses ennemis. Il n'aimait pas Villars, le protégé et l'ami de Mme de Maintenon : aussi, dans cette campagne si glorieuse, il n'a que des paroles de reproche pour le maréchal. Au début, il l'accuse d'impéritie et presque de lâcheté : « Villars mandait force gasconnades, il en publiait, mais il tâtonnait et reculait toujours; et il manqua plus d'une occasion de prêter le collet au prince Eugène, dont quelques-unes furent si visibles et même d'une apparence si avantageuse, que toute l'armée en murmura publiquement. » Plus loin, il attribue, comme on devait s'y attendre, au maréchal de Montesquiou, l'honneur non-seulement d'avoir conçu, mais encore d'avoir exécuté le plan de la bataille de Denain : « Villars arriva avec le reste de l'armée, comme tout était fait, enfonça son chapeau, et dit merveilles aux tués et aux ennemis delà l'eau qui se retiraient, et dépêcha Nangis au roi. » Enfin, dans son récit, c'est encore le maréchal de Montesquiou qui profita seul de la victoire : « Villars, fort étourdi d'une action faite malgré lui et sans lui, s'en voulait tenir là; mais Montesquiou détacha Broglio avec douze bataillons sur Marchiennes et le suivit en personne avec dix-huit autres bataillons, sans que Villars osât s'y opposer formellement. » (Chap. CCCXXXII.) Le chevalier de Folard, le *Végèce français*, qui est souvent aussi sévère et aussi partial dans ses jugements que le marquis de Feuquières, a condamné à un autre point de vue le vainqueur de Denain, en blâmant les dispositions qu'il avait prises avant et après la bataille. Voltaire se moque de ses critiques dans une lettre au duc de Richelieu (1er octobre 1775) : « Ce que M. de Guibert dit contre le héros de Denain, notre ancien ami et un peu votre modèle, me fait souvenir de M. de Folard qui, dans ses Commentaires de Polybe, dit : « *Le maréchal de Villars, après avoir donné le change aux ennemis, attaqua le corps qui était dans Denain, le fit tout entier prisonnier de guerre, s'empara de Marchiennes et prit cinq villes en douze mois : je n'aurais rien fait de tout cela.* » L'auteur du *Siecle de Louis XIV* a suivi, dans le récit de cette campagne, les Mémoires de Villars (Edition Petitot, t. LXIX, p. 371 à 392), confirmés par l'unanimité de l'opinion publique et la reconnaissance de la France.

2. « Le maréchal de Villars eut à Versailles une partie de l'appartement qu'avait occupé Monseigneur, et le roi vint l'y voir. L'auteur des *Mémoires de Maintenon*, qui confond tous les temps, dit, tome V, page 119 de ces Mémoires, que le maréchal de Villars arriva dans les jardins de Marly, et que le roi lui ayant dit « qu'il était très-content de lui, » le maréchal, se tournant vers les courtisans, leur dit : « Messieurs, au moins vous « l'entendez. » Ce conte, rapporté dans cette occasion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de si grands services. Ce n'est pas dans ces moments de gloire qu'on fait ainsi remarquer aux courtisans que le roi est content. Cette anecdote défigurée est de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de Marlborough. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de Villars. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content : et c'est alors qu'il pouvait convenir à un général d'imposer silence aux reproches des courtisans, en leur disant que son souverain était satisfait de sa conduite, quoique malheureuse. Ce fait est très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choses. » (Note de Voltaire.)

Chaque progrès du maréchal de Villars hâtait la paix d'Utrecht. Le ministère de la reine Anne, responsable à sa patrie et à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la sûreté publique Il exigea d'abord que Philippe V, affermi en Espagne, renonçât à ses droits sur la couronne de France, qu'il avait toujours conservés, et que le duc de Berri, son frère, héritier présomptif de la France après l'unique arrière-petit-fils qui restait à Louis XIV, renonçât aussi à la couronne d'Espagne en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue qui oblige les descendants à se priver du droit de régner auquel auront renoncé les pères.

Ces renonciations ne sont efficaces que lorsque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient, pour le moment présent, une tempête de douze années; et il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie soutiendrait ces renonciations, devenues la base de l'équilibre et de la tranquillité de l'Europe.

On donnait, par ce traité, au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi; et dans le continent, Fénestrelle, Exilles et la vallée de Pragelas. Ainsi on prenait pour l'agrandir sur la maison de Bourbon.

On donnait aux Hollandais une barrière considérable qu'ils avaient toujours désirée; et si l'on dépouillait la maison de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie, on prenait en effet sur la maison d'Autriche de quoi satisfaire les Hollandais, qui devaient devenir à ses dépens les conservateurs et les maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le commerce; on stipulait ceux du Portugal.

On réservait à l'empereur la souveraineté des huit province et demie de la Flandre espagnole, et le domaine utile de villes de la barrière. On lui assurait le royaume de Naples e la Sardaigne, avec tout ce qu'il possédait en Lombardie, et les quatre ports sur les côtes de la Toscane. Mais le conseil de Vienne se croyait trop lésé, et ne pouvait souscrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, sa gloire et ses intérêts étaient en sûreté. Elle faisait démolir et combler le port de Dun-

kerque, objet de tant de jalousie. L'Espagne la laissait en possession de Gibraltar et de l'île Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve et l'Acadie. Elle obtenait, pour le commerce en Amérique, des droits qu'on ne donnait pas aux Français, qui avaient placé Philippe V sur le trône. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au ministère anglais d'avoir fait consentir Louis XIV à faire sortir de prison ceux de ses propres sujets qui étaient retenus pour leur religion. C'était dicter des lois, mais des lois bien respectables.

Enfin la reine Anne, sacrifiant à sa patrie les droits de son rang et les secrètes inclinations de son cœur, faisait assurer et garantir sa succession à la maison de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière et de Cologne, le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg et le comté de Namur, jusqu'à ce que son frère et lui fussent rétablis dans leurs électorats; car l'Espagne avait cédé ces deux souverainetés au Bavarois en dédommagement de ses pertes, et les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France, qui démolissait Dunkerque et qui abandonnait tant de places en Flandre, autrefois conquises par ses armes et assurées par les traités de Nimègue et de Ryswick, on lui rendait Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant.

Ainsi il paraissait que le ministère anglais rendait justice à toutes les puissances. Mais les whigs ne la lui rendirent pas; et la moitié de la nation persécuta bientôt la mémoire de la reine Anne, pour avoir fait le plus grand bien qu'un souverain puisse jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France et de ne l'avoir pas fait[1].

Tous ces traités furent signés l'un après l'autre, dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâtreté du prince Eugène, soit mauvaise politique du conseil de l'empereur, ce monarque

1. « La reine Anne envoya au mois d'auguste son secrétaire d'État, le vicomte de Bolingbroke, consommer la négociation. Le marquis de Torcy fait un très-grand éloge de ce ministre, et dit que Louis XIV lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix; et, lorsqu'il vint à l'Opéra, tout le monde se leva pour lui faire honneur : c'est donc une grande calomnie, dans les *Mémoires de Maintenon*, de dire, page 115 du tome V : « Le mépris que Louis XIV té« moigna pour milord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre « de ses pensionnaires. » Il est plaisant de voir un tel homme parler ainsi des plus grands hommes. » (Note de Voltaire.)

n entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau et peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la reine Anne. Il s'obstina à la guerre, et il n'eut rien. Le maréchal de Villars, ayant mis ce qui restait de la Flandre française en sûreté, alla vers le Rhin; et après s'être rendu maître de Spire, de Worms, de tous les pays d'alentour, (22 auguste 1713) il prend ce même Landau, que l'empereur eût pu conserver par la paix; il force les lignes que le prince Eugène avait fait tirer dans le Brisgaw; (20 septembre) défait dans ces lignes le maréchal Vaubonne; (30 octobre) assiége et prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

Le conseil de Vienne pressait de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'Empire, et ces secours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, sans l'Angleterre et la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France, et il se résolut trop tard à la paix.

Le maréchal de Villars, après avoir ainsi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Rastadt, avec le prince Eugène [1]. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux opposés, au sortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent tous deux la franchise de leur caractère. J'ai ouï conter au maréchal de Villars qu'un des premiers discours qu'il tint au prince Eugène fut celui-ci : « Monsieur, nous ne sommes point ennemis; vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles. » En effet, l'un et l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre,

Il ne fut point question dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours sur la monarchie d'Espagne, ni du vain titre de roi catholique que Charles VI prit toujonrs, tandis que le royaume restait assuré à Philippe V. Louis XIV garda Strasbourg et Landau, qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue et le nouveau Brisach, qu'il avait proposé lui-même de raser, la souveraineté de l'Alsace, à laquelle il avait offert de renoncer. Mais, ce qu'il y eut de plus hono-

1. Dans le septième chant de *la Henriade*, saint Louis fait voir à Henri IV les héros français qui doivent naître après lui; il dit de Villars:

Regardez dans Denain l'audacieux Villars
Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars,
Arbitre de la paix que la victoire amène,
Digne appui de son roi, digne rival d'Eugène.

rable, il fit rétablir dans leurs États et dans leurs rangs les électeurs de Bavière et de Cologne [1].

C'est une chose très-remarquable que la France, dans tous ses traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes et des États de l'Empire. Elle posa les fondements de la liberté germanique à Munster, et fit ériger un huitième électorat pour cette même maison de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Westphalie. Elle fit rendre, par le traité de Ryswick, tous les biens du cardinal de Furstemberg. Enfin par la paix d'Utrecht elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que, dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre, et la fit à l'Empire.

Les Mémoires historiques du temps, sur lesquels on a forme les compilations de tant d'histoires de Louis XIV, disent que le prince Eugène, en finissant les conférences, pria le duc de Villars d'embrasser pour lui les genoux de Louis XIV, et de présenter à ce monarque les assurances du plus profond respect *d'un sujet envers son souverain*. Premièrement, il n'est pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un souverain, demeure le sujet d'un autre prince pour être né dans ses États. Secondement, il est encore moins vrai que le prince Eugène, vicaire général de l'Empire, pût se dire sujet du roi de France.

Cependant chaque État se mit en possession de ses nouveaux droits. Le duc de Savoie se fit reconnaître en Sicile, sans consulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. Louis XIV fit recevoir ses troupes dans Lille. Les Hollandais se saisirent des villes de leur barrière; et la Flandre leur a payé toujours douze cent cinquante mille florins par an, pour être les maîtres chez elle [2]. Louis XIV fit combler le port de Dunkerque, raser la citadelle et démolir toutes les fortifications du côté de la mer, sous les yeux d'un commissaire anglais. Les Dunkerquois, qui

1. Les conférences de Rastadt, ouvertes le 27 novembre 1713, avaient duré jusqu'au 7 mars de l'année suivante. Les conditions, acceptées par l'empereur, furent présentées à la sanction de la diète germanique qui représentait tous les souverains allemands. Les États, pour aller plus vite, confièrent leurs pleins pouvoirs à l'empereur; et Villars, avec le prince Eugène, fut encore chargé de cette négociation. Ce fut le traité de Bade (7 juin 1714), confirmatif en tous points du précédent. Ainsi trois traités terminèrent la guerre de la succession d'Espagne. On voit que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a pas mentionné le dernier.

2. Quelques années avant la Révolution française, en 1787, l'empereur Joseph II, fils et successeur de Marie-Thérèse, s'affranchit de ce tribut, et fit démolir les fortifications de presque toutes les places de la barrière.

voyaient par là tout leur commerce périr, députèrent à Londres pour implorer la clémence de la reine Anne. Il était triste pour Louis XIV que ses sujets allassent demander grâce à une reine d'Angleterre; mais il fut encore plus triste pour eux que la reine Anne fût obligée de les refuser.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick; et, au moyen des écluses, on fit un port qu'on disait déjà égaler celui de Dunkerque. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il est dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons [1], que Louis XIV répondit au lord Stair : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir. » Je sais de science certaine que jamais Louis XIV ne fit une réponse si peu convenable [2]. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui; mais il s'agissait de savoir s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait son repos et peut-être une grande partie de son royaume [3].

La clause du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque et de ses écluses ne stipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a osé imprimer que lord Bolingbroke, qui rédigea le traité, fit cette omission, gagné par un présent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'*Histoire de Louis XIV*, sous le nom de La Martinière; et ce n'est pas la seule qui déshonore cet ouvrage. Louis XIV paraissait être en droit de profiter de la négligence des ministres anglais, et de s'en tenir à la lettre du traité; mais il aima mieux en remplir l'esprit, uniquement pour le bien de la paix; et loin de dire au lord Stair *qu'il ne le fît pas souvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien céder à ses représentations, auxquelles il pouvait résister. Il fit

1. L'*Abrégé chronologique du président Hesnault*, « la plus courte et la meilleure histoire de France, » dit ailleurs Voltaire (*Liste des écrivains français*).

2. Le président Hesnault, dans une conversation qu'il eut avec Voltaire (voy. le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I), lui déclara qu'il avait rapporté ces paroles « sur la foi des hommes les plus considérables de la cour, » mais il convint lui-même que M. de Torcy lui avait affirmé qu'elles n'avaient jamais été prononcées. Cependant le président Hesnault a maintenu son récit, sans aucun correctif, dans les nouvelles éditions de son ouvrage.

3. « Jamais le lord Stair ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'État Torcy, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. Ce discours aurait été bien humiliant pour Louis XIV, quand il fit cesser les ouvrages de Mardick. » (Note de Voltaire.)

discontinuer les travaux de Mardick au mois d'avril 1715. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence, et le traité accompli dans tous ses points.

Après cette paix d'Utrecht et de Rastadt, Philippe V ne jouit pas encore de toute l'Espagne; il lui resta la Catalogne à soumettre, ainsi que les îles de Majorque et d'Iviça.

Il faut savoir que l'empereur Charles V, ayant laissé sa femme à Barcelone, ne pouvant soutenir la guerre d'Espagne, et ne voulant ni céder ses droits ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la reine Anne que l'impératrice et ses troupes, devenues inutiles en Catalogne, seraient transportées sur des vaisseaux anglais. En effet, la Catalogne avait été évacuée; et Staremberg, en partant, s'était démis de son titre de vice-roi. Mais il laissa toutes les semences d'une guerre civile, et l'espérance d'un prompt secours de la part de l'empereur et même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province se flattèrent qu'ils pourraient former une république sous une protection étrangère, et que le roi d'Espagne ne serait pas assez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que Tacite leur attribuait il y a si longtemps : « Nation intrépide, dit-il, qui compte la vie pour rien quand elle ne l'emploie pas à combattre. »

La Catalogne est un des pays les plus fertiles de la terre et des plus heureusement situés. Autant arrosée de belles rivières, de ruisseaux et de fontaines, que la Vieille et la Nouvelle Castille en sont dénuées, elle produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme, et tout ce qui peut flatter ses désirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute espèce. Barcelone est un des beaux ports de l'Europe, et le pays fournit tout pour la construction des navires. Ses montagnes sont remplies de carrières de marbre, de jaspe, de cristal de roche; on y trouve même beaucoup de pierres précieuses. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol, y sont abondantes; la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut se passer de l'univers entier, et ses voisins ne peuvent se passer d'elle.

Loin que l'abondance et les délices aient amolli les habitants, ils ont toujours été guerriers, et les montagnards surtout ont été féroces. Mais, malgré leur valeur et leur amour extrême pour la liberté, ils ont été subjugués dans tous les

temps : les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrasins les conquirent.

Ils secouèrent le joug des Sarrasins, et se mirent sous la protection de Charlemagne. Ils appartinrent à la maison d'Aragon, et ensuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu[1] que sous Philippe IV, poussés à bout par le comte-duc d'Olivarès, premier ministre, ils se donnèrent à Louis XIII en 1640. On leur conserva tous leurs priviléges; ils furent plutôt protégés que sujets. Ils rentrèrent sous la domination autrichienne en 1652, et, dans la guerre de la Succession, ils prirent le parti de l'archiduc Charles contre Philippe V. Leur opiniâtre résistance prouva que Philippe V, délivré même de son compétiteur, ne pouvait seul les réduire. Louis XIV, qui, dans les derniers temps de la guerre, n'avait pu fournir ni soldats ni vaisseaux à son petit-fils contre Charles, son concurrent, lui en envoya alors contre ses sujets révoltés. Une escadre française bloqua le port de Barcelone; et le maréchal de Berwick l'assiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidèle à ses traités qu'aux intérêts de son pays, ne secourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés; ils se faisaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laissé détruire Sagonte. L'empereur d'Allemagne promit de vains secours. Les assiégés se défendirent avec un courage fortifié par le fanatisme. Les prêtres, les moines coururent aux armes sur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit sourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents ecclésiastiques moururent dans ce siége, les armes à la main. On peut juger si leurs discours et leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent sur la brèche un drapeau noir, et soutinrent plus d'un assaut. Enfin, les assiégeants ayant pénétré, les assiégés se battirent encore de rue en rue; et retirés dans la ville neuve, tandis que l'ancienne était prise, ils demandèrent en capitulant qu'on leur conservât tous leurs priviléges (12 septembre 1714). Ils n'obtinrent que la vie et leurs biens. La plupart de leurs priviléges leur furent ôtés; et de tous les moines qui avaient soulevé le peuple et combattu contre leur roi, il n'y en eut que soixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les

1. « Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXVII. » (Note de Voltaire.)

condamner qu'aux galères. Philippe V avait traité plus rudement la petite ville de Xativa[1] dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble pour faire un exemple. Mais si l'on rase une ville de peu d'importance, on n'en rase point une grande qui a un port de mer, et dont le maintien est utile à l'État.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animés quand Charles VI était parmi eux, et qui les transporta quand ils furent sans secours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé si longtemps la plus belle partie de l'Europe pour le testament de Charles II, roi d'Espagne.

1. « Cette ville de Xativa fut rasée en 1707, après la bataille d'Almanza, Philippe V fit bâtir sur ses ruines une autre ville qu'on nomme à présent *San-Felipe*. » (Note de Voltaire.)

CHAPITRE XXIV

Tableau de l'Europe depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.

J'ose appeler encore cette longue guerre une guerre civile. Le duc de Savoie y fut armé contre ses deux filles. Le prince de Vaudemont, qui avait pris le parti de l'archiduc Charles, avait été sur le point de faire prisonnier dans la Lombardie son propre père, qui tenait pour Philippe V. L'Espagne avait été réellement partagée en factions. Des régiments entiers de calvinistes français avaient servi contre leur patrie. C'était enfin pour une succession entre parents que la guerre générale avait commencé; et l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône son frère que Louis XIV protégeait, et qu'elle fut obligée de le proscrire.

Les espérances et la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le sont toujours. Charles VI, deux fois reconnu dans Madrid, fut chassé d'Espagne Louis XIV, près de succomber, se releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conseil d'Espagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le dessein de ne jamais démembrer la monarchie, en vit beaucoup de parties séparées. La Lombardie, la Flandre[1], restèrent à la maison

1. « On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maison d'Autriche, comme on appelle les sept Provinces-Unies la Hollande. » (Note de Voltaire)

d'Autriche : la maison de Prusse eut une petite partie de cette même Flandre, et les Hollandais dominèrent dans une autre; une quatrième partie demeura à la France. Ainsi l'héritage de la maison de Bourgogne resta partagé entre quatre puissances; et celle qui semblait le plus y avoir de droit n'y conserva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur, lui resta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'est arraché si souvent et si aisément[1]. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, et ne l'eut que pour soutenir contre le pape le droit singulier, mais ancien, d'être pape lui-même dans cette île, c'est-à-dire d'être, au dogme près, souverain absolu dans les affaires ecclésiastiques[2].

La vanité de la politique parut encore plus apres la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il est indubitable que le nouveau ministère de la reine Anne voulait préparer en secret le rétablissement du fils de Jacques II sur le trône. La reine Anne elle-même commençait à écouter la voix de la nature par celle de ses ministres, et elle était dans le dessein de laisser sa succession à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les discours de Mme Masham sa favorite, intimidée par les représentations des prélats torys qui l'environnaient, elle se reprochait cette proscription dénaturée. J'ai vu la duchesse de Marlborough persuadée que la reine avait fait venir son frère en secret, qu'elle l'avait embrassé, et que, s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre et chez tous les protestants comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait désigner pour son successeur. Son aversion pour la maison de Hanovre augmentait encore son inclination pour le sang des Stuarts. On a prétendu que la

1. En 1718, sous l'administration du régent, le traité de la quadruple alliance donna la Sicile à la maison d'Autriche, en échange de la Sardaigne qui fut cédée au duc de Savoie. En 1735, pendant le ministère du cardinal Fleury, la paix de Vienne assura le royaume de Naples et de Sicile à un prince espagnol, don Carlos, fils de Philippe V.

2. Roger Guiscard, qui avait enlevé la Sicile aux Sarrasins et l'avait rendue à la foi catholique, reçut le premier, de la cour de Rome, ce droit singulier dont Voltaire avait déjà parlé dans l'*Essai sur les Mœurs* (chap. XLI). « Le pape Urbain II accorda, la dernière année de sa vie (1098), une bulle au comte Roger, par laquelle il créa Roger et ses successeurs légats-nés du saint-siége en Sicile, leur attribuant tous les droits et toute l'autorité de cette dignité. C'est là ce fameux droit qu'on appelle la *Monarchie de Sicile*, c'est-à-dire le droit attaché à cette monarchie, droit que depuis les papes ont voulu anéantir et que les rois de Sicile ont maintenu. »

veille de sa mort elle s'écria plusieurs fois : Ah, mon frère! mon cher frère! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 auguste 1714.

Ses partisans et ses ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les Édouard III et les Henri V, il n'y eut point de règne si glorieux ; jamais de plus grands capitaines ni sur terre ni sur mer ; jamais plus de ministres supérieurs, ni de parlements plus instruits, ni d'orateurs plus éloquents.

Sa mort prévint tous ses desseins. La maison de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère et qu'elle n'aimait pas, lui succéda: ses ministres furent persécutés.

Le vicomte de Bolingbroke, qui était venu donner la paix à Louis XIV avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un asile en France, et d'y reparaître en suppliant. Le duc d'Ormond, l'âme du parti du prétendant, choisit le même refuge. Harlay, comte d'Oxford, eut plus de courage C'était à lui qu'on en voulait; il resta fièrement dans sa patrie; il y brava la prison où il fut renfermé, et la mort dont on le menaçait. C'était une âme sereine, inaccessible à l'envie, à l'amour des richesses et à la crainte du supplice. Son courage même le sauva, et ses ennemis dans le parlement l'estimèrent trop pour prononcer son arrêt.

Louis XIV touchait alors à sa fin. Il est difficile de croire qu'à son âge de soixante et dix-sept ans, dans la détresse où était son royaume, il osât s'exposer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, et qu'on appelait alors le chevalier de Saint-George; cependant le fait est très-certain. Il faut avouer que Louis eut toujours dans l'âme une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, l'avait bravé. Il avait été forcé de renvoyer de France Jacques III, comme dans sa jeunesse on avait chassé Charles II et son frère. Ce prince était caché en Lorraine, à Commercy. Le duc d'Ormond et le vicomte de Bolingbroke intéressèrent la gloire du roi de France; ils le flattèrent d'un soulèvement en Angleterre et surtout en Écosse contre George Ier. Le prétendant n'avait qu'à paraître : on ne demandait qu'un vaisseau, quelques officiers et un peu d'argent. Le vaisseau et les officiers furent accordés sans délibérer; ce ne pouvait être un vaisseau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'Épine

d'Anican, célèbre armateur, fournit le navire de transport, du canon et des armes. A l'égard de l'argent, le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cent mille écus, et ils ne se trouvèrent pas. Louis XIV écrivit de sa main au roi d'Espagne Philipppe V, son petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce secours que le prétendant passa secrètement en Écosse. Il y trouva en effet un parti considérable; mais il venait d'être défait par l'armée anglaise du roi George.

Louis était déjà mort; le prétendant revint cacher dans Commercy la destinée qui le poursuivit toute sa vie, pendant que le sang de ses partisans coulait en Angleterre sur les échafauds.

Nous verrons dans les chapitres réservés à la vie privée et aux anecdotes comment mourut Louis XIV au milieu des cabales odieuses de son confesseur, et des plus méprisables querelles théologiques qui aient jamais troublé des esprits ignorants et inquiets. Mais je considère ici l'état où il laissa l'Europe.

La puissance de la Russie s'affermissait chaque jour dans le Nord, et cette création d'un nouveau peuple et d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France, en Italie et en Espagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, et autrefois la terreur de la maison d'Autriche, ne pouvait plus se défendre contre les Russes, et il ne restait à Charles XII que de la gloire.

Un simple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puissance prépondérante. Le second roi de Prusse, électeur de Brandebourg, avec de l'économie et une armée, jetait les fondements d'une puissance jusque-là inconnue.

La Hollande jouissait encore de la considération qu'elle avait acquise dans la derniere guerre contre Louis XIV ; mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins considérable [1]. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conserva

1. « Toute vigueur, dit Saint-Simon (chap. CDXCIII), semblait éteinte dans la république, parce qu'elle était en effet dans une situation très-fâcheuse: la dernière guerre avait épuisé ses finances. » Et ailleurs (chap. DLIV) : « La paix faite, la république, désenivrée d'espérances fondées sur une guerre heureuse jusqu'au prodige, et ramenée sur elle-même, s'aperçut enfin jusqu'où la passion d'Heinsius l'avait menée, et vit avec horreur la profondeur des engagements où il l'avait jetée, et l'immensité des dettes dont elle se trouva accablée. »

toute sa force et toute son influence. Les États de la maison d'Autriche languirent sous Charles VI, mais la plupart des princes de l'Empire firent fleurir leurs États. L'Espagne respira sous Philippe V, qui devait son trône à Louis XIV. L'Italie fut tranquille jusqu'à l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle ecclésiastique en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ses prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conservées. Le jansénisme seul troubla la France, mais sans faire de schisme, sans exciter de guerre civile.

CHAPITRE XXV.

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV[1].

Les anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire; ce sont de petits détails longtemps cachés, et de là vient le nom d'*anecdotes* : ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les *Vies des grands hommes*, dans Plutarque, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des Mémoires fidèles de la vie privée de Thésée et de Lycurgue? Il y a, dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros, plus d'utilité morale que de vérité historique.

L'*Histoire secrète de Justinien* par Procope est une satire dictée par la vengeance; et, quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de Procope, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter Plutarque, encore moins Procope. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains,

1. Ici commence la seconde partie du *Siècle de Louis XIV*, divisée en quatre chapitres : elle traite de la vie privée du roi et des particularités de sa cour. C'est un recueil d'anecdotes choisies avec discrétion et racontées avec esprit. Voltaire avait trouvé les unes dans les Mémoires du temps; il avait appris les autres des contemporains mêmes qui avaient survécu au grand roi. Au reste ces pages, si curieuses pour l'époque où elles avaient été écrites, ont perdu une grande partie de leur intérêt, depuis que nous possédons cette mine inépuisable qu'on appelle les Mémoires de Saint-Simon. On peut et on doit souvent ne pas partager les opinions et les jugements de Saint-Simon, mais il est impossible de connaître la cour de Louis XIV quand on ne l'a pas lu.

comme le cardinal de Retz et le duc de La Rochefoucauld, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs Mémoires, ce fait est indubitable; quand ils se contredisent, il faut douter : ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur âme se manifeste dans ces monuments : tels sont ceux que je rapporte de Louis XIV [1].

Les détails domestiques amusent seulement la curiosité; les faiblesses qu'on met au grand jour ne plaisent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faiblesses n'instruisent, ou par les malheurs qui les ont suivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les Mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent user de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré et combattre la satire.

Louis XIV mit dans sa cour, comme dans son règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en France, de savoir les particularités de sa cour que les révolutions de quelques autres États. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet et dans la cour d'Auguste, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV pour la baronne de Beauvais, pour Mlle d'Argencourt, pour la nièce du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soissons, père du prince Eugène; surtout pour Marie Mancini, sa sœur, qui épousa ensuite le connétable Colonne.

Il ne régnait pas encore quand ces amusements occupaient l'oisiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. L'attachememt seul pour Marie Man-

1. « Voyez les deux Mémoires de Louis XIV rapportés dans ce volume, au chapitre XXVIII. » (Note de Voltaire.)

cini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire qu'il remporta sur sa passion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande âme. Il en remporta une plus forte et plus difficile en laissant le cardinal Mazarin maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : « Je ne sais pas ce que j'aurais fait, s'il avait vécu plus longtemps [1]. »

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir ; il lisait surtout avec la connétable Colonne, qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de Corneille, et se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière qui commençaient dès lors à caractériser la cour. Anne d'Autriche y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agréments, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences sous son précepteur, l'abbé de Beaumont, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et surtout de l'histoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une traduction des *Commentaires de César*, et une de Florus sous le nom de son frère ; mais ces princes n'y eurent d'autre part que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi, sous le premier

1. « Cette anecdote est accréditée par les Mémoires de La Porte, pages 255 et suivantes. On y voit que le roi avait de l'aversion pour le cardinal ; que ce ministre, son parrain et surintendant de son éducation, l'avait très-mal élevé, et qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. » (Note de Voltaire.)

maréchal de Villeroi, son gouverneur, était tel qu'il le fallait, savant et aimable; mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, et le cardinal Mazarin souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'italien pour elle, et, dans le temps de son mariage, il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin[1], firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme Louis XIII, son père.

Il n'y eut qu'une occasion où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il devait être : ce fut lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne et son sacre, le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits. Le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça ces propres mots : « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les demander[2]. »

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après, et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie, qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie, qui était devenue un art sublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de Saint-Germain l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre

1. Voy. au commencement du chap. VII, page 84, une note sur l'éducation du jeune roi.

2. « Ces paroles, fidèlement recueillies sont dans tous les Mémoires authentiques de ce temps-là : il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note : « Son discours ne fut pas tout « à fait si beau, et ses yeux en dirent plus que sa bouche. » Où a-t-il pris que le discours de Louis XIV ne fut pas tout à fait si beau, puisque ce furent là ses propres paroles ? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte. » (Note de Voltaire.)

ces spectacles dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y assister; il fit même signer cet anathème par sept docteurs de Sorbonne; mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la reine; et, quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les Mémoires de la sincère Mme de Motteville.

Il faut observer que depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non-seulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 et en 1654, fit représenter sur le théâtre du Palais-Royal et du Petit-Bourbon, près du Louvre, des opéras italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens et les calvinistes en avaient agi ainsi du temps du pape Léon X. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits qui bouleverseraient un État pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocents nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV.

La danse, qui peut encore se compter parmi les arts[1], parce qu'elle est asservie à des règles et qu'elle donne de la grâce

1. « Le cardinal de Richelieu avait déjà donné des ballets, mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient, dans la jeunesse de Louis XIV, que des danses espagnoles, comme la sarabande, la courante, la pavane, etc. » (Note de Voltaire.)

au corps, était un des plus grands amusements de la cour. Louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet, en 1625; et ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, et qui ne blessaient pas celle de son rang[1]. Les courses de bagues qu'on faisait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner après les horreurs d'une guerre civile et après la tristesse de la vie sombre et retirée de Louis XIII. Ce prince malade et chagrin n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenant à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze cent mille; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

(1660) Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine, qui avait de la beauté, portée dans un char superbe, d'une invention nouvelle; le roi à cheval, à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre, et il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessin. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie, monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourants de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel et rendaient grâces d'un si heureux changement.

1. L'historien dira, dans le chapitre suivant, page 330, comment quelques vers de Racine dans *Britannicus* décidèrent le roi à ne plus danser en public : « Le poëte réforma le monarque. »

Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'État de Lionne se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lysis* et *Hespérie*. *Lysis* signifiait la France et *Hespérie* l'Espagne. Quinault fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de *Lysis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdeac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, la *Toison d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinault, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour ; Corneille avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanteries depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de Monsieur, frère du roi, avec Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II ; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir

dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être [1].

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île de Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. » Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore [2]. M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange se-

1. « Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance; et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a souvent confirmé. » (Note de Voltaire.)

2. « Ceci a été écrit en 1750. » (Note de Voltaire.) — Le personnage *très-digne de foi* dont parle Voltaire est Riousse, ancien commissaire des guerres à Cannes. Voy. le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I.

cret. Le second maréchal de La Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillart lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

Louis XIV cependant partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, et travaillait ensuite secrètement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'État Guénégaud, Pellisson, Gourville et tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue [1] quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq [2]. Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par Le Nostre, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux

1. « Ses voleries m'étaient connues, dit Louis XIV lui-même dans ses Mémoires (t. I, p. 33) ; mais je savais qu'il avait de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État ; ce qui me faisait imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et qu'il me promît de se corriger, il pouvait me rendre de grands services. Cependant, pour prendre avec lui mes sûretés, je lui donnai dans les finances Colbert pour contrôleur, sous le titre d'*intendant*, homme en qui je prenais toute la confiance possible, parce que je savais qu'il avait beaucoup d'application, d'intelligence et de probité. » Mais Fouquet ne s'était pas *corrigé*, et il continua à tromper le roi : « Il lui donnait, dit l'abbé de Choisy (Édition Petitot, t. LXIII, p. 235), des états de sa dépense qu'il grossissait, et de ses revenus qu'il diminuait. Le roi montrait tous les soirs ces états à Colbert, qui lui en faisait remarquer les faussetés. Le roi insistait le lendemain avec Fouquet, sans pourtant vouloir lui paraître trop instruit ; et Fouquet insolent persistait dans le mensonge. Cette épreuve, plusieurs fois réitérée, détermina enfin le roi à perdre Fouquet. C'est de Pellisson que je tiens ces particularités. »

2. « Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de Villars, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez, dans les Mémoires de l'abbé de Choisy, que le marquis de Louvois lui disait, en lui parlant de Meudon : « Je suis sur le quatorzième million. » (Note de Voltaire.)

jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marly et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. Louis XIV le sentit, et en fut irrité. On voit partout, dans cette maison, les armes et la devise de Fouquet. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quo non ascendam? Où ne monterai-je point?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint partout poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la première fois les *Fâcheux* de Molière. Pellisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que, sans la reine mère, le surintendant et Pellisson auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que Mlle de La Vallière, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à Mlle de La Vallière deux cent mille livres; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur, et cela même irritait encore.

Le roi, qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant au milieu de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout-puissant, eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur général du parlement, et cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces

voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cent mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours; et, par un malentendu, il ne la vendit que quatorze cent mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon que huit cent mille livres.

C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales [1], c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'État, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'âme. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences et des libéralités. (1661) Il fit porter à l'Épargne [2] le prix de sa charge, et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire. Louis XIV parut sortir de son caractère; mais on lui avait fait entendre que Fouquet faisait de grandes for-

1. Tout le monde n'approuvait pas la vénalité des charges consacrée par un si long usage. Mme de Sévigné la condamne avec infiniment d'esprit, en parlant à sa fille d'un jeune président de la cour des comptes de Nantes : « Il faut que je vous conte ce que c'est que ce premier président : vous croyez que c'est une barbe sale et un vieux fleuve comme votre *Ragusse*, point du tout : c'est un jeune homme de vingt-sept ans, que j'ai vu mille fois sans jamais imaginer que ce pût être un magistrat ; cependant il l'est devenu par son crédit, et moyennant quarante mille francs il a acheté toute l'expérience nécessaire pour être à la tête d'une compagnie souveraine. » (Lettre du 27 mai 1680.)

2. *A l'Épargne*. On appelait ainsi le trésor royal.

tifications à Belle-Ile, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la Bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre Mme de Sévigné, Pellisson, Gourville, Mlle Scudéri, plusieurs gens de lettres se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur qu'ils lui sauvèrent la vie.

On connaît ces vers de Hesnault [1], le traducteur de Lucrèce, contre Colbert, le persécuteur de Fouquet :

Ministre avare et lâche, esclave malheureux
Qui gémis sous le poids des affaires publiques
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux ;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux ;
Contemple de Fouquet les funestes reliques,
Et, tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux :

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour et la Fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice ;
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui de que non. « Je ne le suis donc pas, » répondit le ministre.

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. Colbert paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de Fouquet avec acharnement. On peut être bon ministre et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était Michel Le

1. « HESNAULT (Jean), qui aurait une très-grande réputation si les trois premiers chants de sa traduction de Lucrèce, qui furent perdus, avaient paru et avaient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. Mort en 1682. » (Voltaire. *Liste des Écrivains français.*)

Tellier, alors secrétaire d'État, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation? Mais le chancelier Séguier, président de la commission, fut celui des juges de Fouquet qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Il est vrai que faire le procès du surintendant [1], c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'État. Il avait traité en son nom et à son profit des munitions des armées. « Il imposait, dit Fouquet dans ses défenses, par lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur les généralités [2]; ce qui ne s'était jamais fait que par lui et pour lui, et ce qui est punissable de mort par les ordonnances. » C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de Caumartin, intendant des finances, que dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeait le duc son héritier et la duchesse Hortense; qu'il y vit une

1. Le crime de malversation n'était pas le seul qui fût reproché à Fouquet: on l'accusait encore de conspiration contre l'État et la personne du roi. On avait trouvé chez lui, derrière une glace, un projet de résistance et de soulèvement qu'il avait jeté sur le papier, quinze années auparavant, dans le moment où les factions de la Fronde partageaient la France, et où lui-même croyait avoir à se plaindre de l'ingratitude de Mazarin : ses amis devaient se saisir de Calais, d'Amiens, de Belle-Ile, et se joindre aux ennemis du cardinal. Fouquet n'eut pas de peine à prouver que ces projets n'étaient pas sérieux, et qu'il n'avait jamais songé à les exécuter; il répondit avec chaleur au chancelier Séguier, qui insistait sur la grandeur d'un pareil crime : « Monsieur, dans tous les temps et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du roi; et dans ce temps-là vous étiez, Monsieur, le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnaient passage à l'armée qui était contre lui. » (Mme de Sévigné, lettre du 4 décembre 1664, à M. de Pomponne.)

2. Dans les premières années du règne de Louis XIV, la France était divisée, pour l'administration financière, en vingt-sept *généralités*, à la tête desquelles était un intendant général, chargé de recevoir et de centraliser les revenus des contributions directes ou indirectes. Il y en avait de deux sortes, les généralités des *pays d'états*, et celles des *pays d'élection*. Les unes étaient celles où les états provinciaux avaient conservé le droit de consentir et de répartir les impôts (Alsace, Béarn, Bourgogne, Bretagne, Dauphiné, Languedoc, Provence, Roussillon); dans les autres, qui étaient beaucoup plus nombreuses, la *taille*, c'est-à-dire l'impôt direct, était fixée par le roi, et répartie entre les communes par l'intendant général et par des officiers inférieurs appelés *élus*.

grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtemps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles. Mme de Mazarin en jeta au peuple des poignées par les fenêtres pendant plus de huit jours [1].

L'abus que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier Séguier contre lui, le temps qui éteint l'envie publique et qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations, toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes, tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; et les treize autres [2], parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présents, opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens, c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé Roquesante, qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence [3]. Fouquet fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut en 1680; mais Gourville assure, dans ses Mémoires, qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

Le secrétaire d'État Guénégaud, qui vendit sa charge à

1. « J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans Saint-Évremond. » (Note de Voltaire.)

2. « Voyez les Mémoires de Gourville. » (Note de Voltaire.)

3. « Racine assure, dans ses *Fragments historiques*, que le roi dit chez Mlle de La Vallière : « S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laissé mourir. » S'il prononça ces paroles on ne peut les excuser : elles paraissent trop dures et trop ridicules. » (Note de Voltaire.)

Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune. Ce qu'il y eut de plus singulier dans les arrêts de cette chambre, c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait Boislève : c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions [1].

Saint-Évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. Colbert, qui cherchait partout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à Mme du Plessis-Bellière; et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Évremond sur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'État. Colbert, qui dédaignait de se venger d'Hesnault, homme obscur, persécuta, dans Saint-Évremond, l'ami de Fouquet qu'il haïssait, et le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait longtemps contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, et le fut après sa mort.

Saint-Évremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de Miremond, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce, et que Saint-Évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque Louis XIV permit à Saint-Évremond de revenir dans sa patrie, sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'État.

La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à ras-

1. « Voyez Gui Patin et les Mémoires du temps. » (Note de Voltaire.)

sembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait sur tous ses courtisans par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits [1]. Le son de sa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait [2] à ceux qui lui parlaient flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier, qui se troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever son discours, lui dit : « Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis, » n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine mère, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français, et la bonté faisait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agréments d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'esprit de Charles II son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don et par le désir de plaire. La cour de Louis XIV respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de Charles II était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs

Il y eut d'abord entre Madame et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète qui se

1. « On peut dire qu'au milieu de tous les autres hommes sa taille, son port, ses grâces, sa beauté et sa grande mine, jusqu'au son de sa voix, l'adresse, la grâce naturelle et majestueuse de toute sa personne, le faisaient distinguer comme le roi des abeilles. » (Saint-Simon, chap. CDVI.)

2. « Dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé; et il fallait commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne voulait s'exposer à demeurer court. Ses réponses, en ces occasions, étaient toujours courtes, justes, pleines, et très-rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur, quand le discours le méritait. Le respect aussi qu'apportait sa présence, en quelque lieu qu'il fût, imposait un silence et jusqu'à une sorte de frayeur. » (Saint-Simon, chap. CDX.)

remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétés. Le roi lui envoyait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis Dangeau. Le roi le chargait d'écrire pour lui, et la princesse l'engagait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre ; et ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque Madame fit depuis travailler Racine et Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine :

> Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
> Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Ces amusements firent place à la passion plus sérieuse et plus suivie qu'il eut pour Mlle de La Vallière, fille d'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusements galants et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé Belloc, composa plusieurs récits qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez Madame ; et ces récits exprimaient avec mystère le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissements publics que le roi donnait étaient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries [1], dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de *place du Carrousel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; son frère, des Persans ; le prince de Condé, des Turcs ; le duc d'Enghien, son fils, des Indiens ; le duc de Guise, des Américains. Ce duc de Guise était petit-fils du Balafré. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours

1. « Non dans la place Royale, comme le dit l'*Histoire de La Hode*, sous le nom de La Martinière » (Note de Voltaire.)

romanesques, ses profusions, ses aventures le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé : « Voilà les héros de l'histoire et de la fable. »

La reine mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguières, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé Douvrier, imagina dès lors pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du Nouveau Monde et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même ; et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes et ont de l'agrément quand les allusions sont justes, nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de Louis XII ; c'était un porc-épic avec ces paroles : « Qui s'y frotte s'y pique. » Les devises sont, par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles, en 1664, surpassa celle du carrousel par sa singularité, par sa magnificence, et les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissements, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

(1664) Le 5 mai, le roi y vint avec la cour composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantements. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monuments construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains : mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Perigni et par Benserade. Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger : tous les diamants de la couronne brillaient sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de Mlle de La Vallière. La fête était pour elle seule; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du Soleil. Les quatre Ages, d'or, d'argent, d'airain et de fer, les Signes célestes, les Saisons, les Heures suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les musettes et les violons. Quelques personnages qui suivaient le char d'Apollon vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames. Les courses finies et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des ven-

dangeurs, des moissonneurs. Pan et Diane avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertants. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de *la Princesse d'Élide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très-entêté, à la cour, de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, père de la duchesse de Bourgoge, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Molière osa attaquer cette illusion dans *les Amants magnifiques*, joués dans une autre fête, en 1670.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans *la Princesse d'Élide*. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus longtemps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusements, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de Louis XIV avait appartenu au prince de Condé : il s'appelait l'Angeli. Le comte de Gramont disait que, de tous les fous qui avaient suivi Monsieur le Prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit « qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le *brailler*, et qu'il n'entendait pas le *raisonner*. »

(1664) La farce du *Mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartufe*. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé.

Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer; et il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs[1], tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles. Ce qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour; mais quand les chefs-d'œuvre de l'art, comme le *Tartufe*, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le Soleil :

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaéthon,
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'est point là de piége où vous puissiez donner :
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amusements qui perfectionnaient en France le goût, la politesse et les talents, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre ; il avait remis au peuple trois millions de tailles; nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée; son gouvernement était respecté au dehors. Le roi d'Espagne, obligé de lui céder la préséance ; le pape forcé de lui faire satisfaction ; Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur ; enfin toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

(1664) Le légat *a latere*, Chigi, neveu du pape Alexandre VII, venant au milieu de toutes les réjouissances de Versailles faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la

1. Voltaire lui-même, dans la *Vie de Molière* (Mélanges littéraires)

cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient la satisfaction plus éclatante. Il reçut, sous un dais, les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand Condé à sa droite et le fils de ce prince à sa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec Louis XIV après l'audience, et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence et de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de Gênes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à sa personne, rejaillît sur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fussent honorés, et qu'aucun ne fût puissant[1], à commencer par son frère et par Monsieur le Prince. C'est dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidents du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence

1. Voltaire apprécie en passant, mais avec une grande justesse, la politique intérieure de Louis XIV. Saint-Simon n'a vu dans ses Mémoires qu'un côté de la question. Il remarque (chap. CDVI) que le duc de Beauvilliers fut *le seul homme noble qui ait été admis dans son conseil depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la sienne, c'est-à-dire pendant cinquante ans;* que ses ministres étaient tous de condition médiocre, afin de pouvoir sans danger les *replonger dans la profondeur du néant d'où cette place les avait tirés;* que toutes les fonctions dans l'Église comme dans l'administration étaient réservées à des *cuistres sans naissance* (chap. CDXV); en un mot, ce règne n'est pour lui qu'*un règne de vile bourgeoisie.* Il ne faudrait pas voir cependant en Louis XIV une sorte de roi bourgeois. Sa politique, et, on peut le dire, la haute idée qu'il avait de sa personne le portait à honorer les grands, à les élever au-dessus des autres par les marques constantes et prodiguées d'une considération extérieure, afin que lui-même, le premier des seigneurs, en parût plus grand aux yeux de la foule. Tous ces carrousels, ces fêtes si brillantes, étaient faites pour la noblesse et non pour le peuple. Il y a plus, ces hommes de rien, dont il faisait ses ministres, quittaient leur roture avant d'entrer à la cour et dans ses conseils : l'un devenait M. de Colbert, l'autre s'appelait le marquis de Louvois. Enfin le roi, qui cassait sa canne sur le dos d'un valet de chambre coupable d'avoir dérobé un biscuit (Saint-Simon, chap. XXX), respectait dans le duc de Lauzun, qui l'avait insulté, le gentilhomme de bonne famille, et jetait sa canne par la fenêtre pour ne pas *frapper un homme de qualité.* « C'est peut-être, ajoute gravement Saint-Simon, la plus belle action de sa vie. » (Chap. DCX.) On voit que Voltaire a eu raison de dire : *Il voulait que tous les grands fussent honorés et qu'aucun ne fût puissant.*

du roi, avant les présidents, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence; et il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleues, brodées d'or et d'argent. La permission de les porter était une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre[1]. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque partout d'imiter la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore, régla les rangs et les fonctions, créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par François Ier, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités; cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marly, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait on voyait de la splendeur et de la générosité. Il faisait présent de deux cent mille francs aux filles de ses ministres, à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoyé des présents à quelques savants étrangers qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il

1. Sous l'ancienne monarchie, il y avait trois ordres de chevalerie, institués à différentes époques : celui de Saint-Michel, sous Louis XI; celui du Saint-Esprit, sous Henri III; et celui de Saint-Louis, sous Louis XIV, en 1693 (voy. p. 393).

fût loué; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres Lionne et Colbert de choisir un nombre de Français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. Lionne ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les unes eurent des présents, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. (1663) Le bibliothécaire du Vatican, Allacci; le comte Graziani, secrétaire d'État du duc de Modène; le célèbre Viviani, mathématicien du grand-duc de Florence; Vossius, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien Huygens; un résident hollandais en Suède; enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. Colbert, par lesquelles il leur mandait que, si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; et toutes étaient accompagnées ou de gratifications considérables ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer Racine, Quinault, Fléchier, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeune : ils eurent des présents. Il est vrai que Chapelain et Cotin eurent des pensions; mais c'était principalement Chapelain que le ministre Colbert avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poésie, n'étaient pas sans mérite. Chapelain avait une littérature immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que Ronsard et Chapelain. C'est qu'on était barbare dans le temps de Ronsard, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Costar, le compagnon d'études de Balzac et de Voiture, appelle Chapelain le premier des poëtes héroïques [1].

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait

1. Il nous est resté dans les manuscrits de Colbert une liste des pensions accordées en 1663 aux poëtes et aux savants français; elle prouve que la ostérité n'a pas toujours été de l'avis du grand roi : « Le roi envoya les

encore fait que des satires, et l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savants que le ministre avait consultés. Le roi le distingua, quelques années après, sans consulter personne.

Les présents faits dans les pays étrangers furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le frontispice : *Ædes a Deo datæ :* allusion au surnom de *Dieu-Donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; et, si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV, en diverses villes d'Italie : hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'espérance, et que le marquis Zampieri envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinault, surtout celle de Lulli et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles-douces de ses *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux :* libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans Benserade le petit mérite qu'il avait dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de Louis XIV ; mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magna-

sommes qu'il avait destinées, dont voici la liste avec la note : au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde, 2000 livres ; au sieur Desmarets, le plus fertile auteur, et doué de la plus belle imagination qui fut jamais, 1200 ; au sieur Molière, excellent poëte comique, 1000 ; au sieur abbé Cotin, poëte et orateur français, 1200 ; au sieur Douvrier, savant ès lettres humaines, 3000 ; au sieur Ogier, consommé dans la théologie et les belles-lettres, 1500 ; au sieur Fléchier, poëte français et latin, 800 ; au sieur Racine, poëte français, 800 ; au sieur Chapelain, le plus grand poëte français qui ait jamais été et du plus solide jugement, 3000. » Il faut remarquer que Fléchier n'avait encore prononcé aucune de ses oraisons funèbres, et que Racine n'était connu que par son ode sur la *Nymphe de la Seine :* quant à Douvrier, le mieux renté avec Chapelain, c'est lui qui avait imaginé pour Louis XIV l'emblème du soleil avec la devise *Nec pluribus impar.*

nimité et le goût de son maître. Ce ministre, qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'esprit ce goût et cette élévation du roi; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'État peut être avare comme un particulier; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets [1], ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talents par tant de bienfaits, l'usage que le comte de Bussy fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson où le roi était trop compromis [2], et dont alors on renouvela le souvenir pour perdre Bussy, à qui on l'imputait :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue; il avait du

1. Voltaire ne fait qu'exprimer ici quelques-unes des idées de Louis XIV : « Les rois, dit-il, dans ses Mémoires (t. II, p. 121), sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tout temps, comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur État.... Tout ce qui se trouve dans l'étendue de leurs États, de quelque nature qu'il soit, leur appartient au même titre, les deniers qui sont dans leur cassette, ceux qui demeurent entre les mains de leurs trésoriers, et ceux qu'ils laissent dans le commerce de leurs peuples. » Il est vrai qu'aux yeux de Louis XIV, la royauté, qui a des droits si étendus, a des devoirs plus rigoureux encore; il ajoute un peu plus loin (page 153). « Nos sujets sont nos véritables richesses. Si Dieu me fait la grâce d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y ait plus personne ni pauvre ni riche (car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes), mais au moins qu'on ne voie plus dans tout le royaume ni indigence ni mendicité, je veux dire personne, quelque misérable qu'elle puisse être, qui ne soit assurée de sa subsistance ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé. » On le voit, c'est presque la fameuse parole de Henri IV sur *la poule au pot*.

2. Ainsi que Mlle de La Vallière.

mérite, mais plus d'amour-propre encore, et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement s'il lui avait pardonné; il vengea son injure personnelle en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussy fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut privé de ses charges, et resta dans la disgrâce tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse que ni le roi ni personne ne croyait sincère.

CHAPITRE XXVI

Suite des particularités et anecdotes.

A la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour Mme de La Vallière. On sait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre Mme de La Vallière, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche et la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne, son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de Navailles. (1665.) Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connue; et Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocents qu'il avait accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lauzun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident.

et si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec Mademoiselle, et qu'il fit ensuite secrètement, malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigants. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : « Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat. »

Ni les plaisirs, ni les embellissements des maisons royales et de Paris, ni les soins de la police du royaume ne discontinuèrent pendant la guerre de 1667.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus;* il fut frappé de ces vers .

> Pour toute ambition, pour vertu singulière,
> Il excelle à conduire un char dans la carrière,
> A disputer des prix indignes de ses mains,
> A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès lors il ne dansa plus en public, et le poëte réforma le monarque. Son union avec Mme la duchesse de La Vallière subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de soins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui résistassent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de son caractère, par un amour vrai et même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art; mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que Mme de Montespan prenait de l'ascendant : elle combattit avec sa douceur ordinaire; elle supporta le chagrin d'être témoin longtemps du triomphe de sa rivale, et sans presque se plaindre; elle se crut encore heureuse, dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir sans en être aimée.

Enfin, en 1675, elle embrassa la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris, et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue, tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de

gloire, de mollesse et de plaisirs[1]. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom seul de sœur Louise de la Miséricorde. Un roi qui punirait ainsi une femme coupable serait un tyran; et c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemple de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les âmes n'ont guère d'empire que sur les faibles.

On sait que, quand on annonça à sœur Louise de la Miséricorde la mort du duc de Vermandois, qu'elle avait eu du roi, elle dit : « Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort. » Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfants du roi la plus ressemblante à son père, et qui épousa le prince Armand de Conti, neveu du grand Condé.

Cependant la marquise de Montespan jouissait de sa faveur avec autant d'éclat et d'empire que Mme de La Vallière avait eu de modestie.

Tandis que Mme de La Vallière et Mme de Montespan se disputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre, dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut une Mme Dufresnoy, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine. On la fit dame du lit[2] : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amants, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri IV d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV,

1. Mme de Sévigné, dans une lettre du 6 janvier 1680, raconte à sa fille une visite qu'elle fit aux Grandes Carmélites, et où elle revit Mlle de La Vallière : « Quel ange m'apparut à la fin ! Ce fut à mes yeux tous les charmes que nous avons vus autrefois. Je ne la trouvai ni bouffie ni jaune; elle est moins maigre et plus contente; elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards : l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les lui ont ni creusés ni battus; cet habit si étrange n'ôte rien à la bonne mine ni au bon air; pour la modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti. »

2. La *dame du lit* présidait au lever et au coucher de la reine.

voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser Péguilin, du nom de Caumont, comte de Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au bec-de-corbin [1], qui ne subsistent plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs ; les filles des souverains de l'Asie, plus puissants et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de Lauzun, quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. (1670) Elle ne se réservait rien, abandonnée tout entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé : Lauzun fut un jour duc de Montpensier. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi, assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiselle malheureuse ; mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauzun, en novembre 1671, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque n'a pas cette puissance : ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'État doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'État? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à son souverain et trahir son souverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

1. Les gentilshommes *au bec-de-corbin* étaient une compagnie préposée à la garde du roi ; ils étaient armés d'une sorte de hallebarde ou de pertuisane dont le fer ressemblait à un bec de corbeau, et dont ils ne se servaient que dans les grandes cérémonies.

Ceux qui ont écrit[1] que Mme de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lauzun qui éclatait en reproches violents, exigea de Louis XIV cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité à sacrifier à la colere d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de Mme de Montespan. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que Louis XIV n'ayant fait dans tout son règne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité un mariage clandestin, une liaison innocente qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très-juste, la prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont qu'à lire attentivement les Mémoires de Mademoiselle. Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas; et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne peux ni ne dois changer pour lui*, elles seraient décisives.

Lauzun et Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison ; mais Fouquet surtout, qui, dans sa gloire et dans sa puissance, avait vu de loin Péguilin dans la foule, comme un gentilhomme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens et les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin, mais ce ne fut qu'après que Mme de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de Lauzun serait reconnu pour son époux ; elle se trompa : le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de

1. « L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Ségraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de Ségrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions, et l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance. » (Note de Voltaire.)

Thiers, avec d'autres revenus considérables que Lauzun ne trouva pas suffisants. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions, elle mourut en 1693 [1].

Pour le comte de Lauzun, il passa en Angleterre en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine épouse de Jacques II, et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié [2], comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événements sans avoir fait de grandes choses.

Cependant Mme de Montespan était toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemart, femme du marquis de Montespan, sa sœur aînée, la marquise de Thianges; et sa cadette, pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevrault, étaient les plus belles femmes de leur temps, et toutes trois joignaient à cet avantage des agréments singuliers dans l'esprit. Le duc de Vivonne, leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avaient le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : « Mais à quoi sert de lire? » Le duc de Vivonne, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : « La lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joues. »

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlée de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des Mortemart. Elles écri-

1. « On a imprimé, à la fin de ses Mémoires, une *Histoire des amours de Mademoiselle et de M. de Lauzun*. C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande. On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les *Mémoires de Mme de Maintenon*, faits par le nommé La Beaumelle : il y est dit qu'en 1681 un des ministres du duc de Lorraine vint, déguisé en mendiant, se présenter dans une église à Mademoiselle, lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit : « De la part du duc de Lorraine; » et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son héritier (t. II, p. 204). Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fausse de la reine Clotilde. Mademoiselle n'en parle point dans ses Mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de Mademoiselle, de plus elle avait fait en 1679 le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers. » (Note de Voltaire.)

2. Lauzun mourut le 19 novembre 1723, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Voltaire en avait alors vingt-neuf.

vaient toutes avec une légèreté et une grâce particulière. On voit par là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que Mme de Montespan était obligée de faire écrire ses lettres au roi par Mme Scarron, et que c'est là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.

Mme Scarron, depuis Mme de Maintenon, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très-élégant. Mais Mme de Montespan n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne; et elle fut longtemps favorite avant que Mme de Maintenon lui fût présentée.

Le triomphe de Mme de Montespan éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaisirs : ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces; les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, Madame, sa belle-sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres; et quand Mme de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. Le Dauphin arriva ensuite avec sa cour, Mademoiselle avec la sienne : c'était avant la fatale aventure de son mariage; elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaisance son amant, favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Mme de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cepen-

dant cette dame n était pas du secret. Le roi savait distinguer es affaires d'État des plaisirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre, Charles II, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de Kéroual, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de Montespan. Elle fut depuis en Angleterre ce que Mme de Montespan était en France, mais avec plus de crédit Le roi Charles fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus longtemps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frère à Cantorbéry, et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en était persuadé; la cour n'en doutait pas, et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. « Cet homme, me disait-il, qui n'était pas riche, se retira immédiatement après en Normandie, où il acheta une terre dans laquelle il vécut longtemps avec opulence. Ce poison, ajoutait-il, était de la poudre de diamant mise au lieu de sucre dans des fraises. » La cour et la ville pensèrent que Madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée[1], après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque Mme de La Fayette et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin[2]

1. « Voy. l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, par Mme la comtesse de La Fayette, p. 187, édition de 1742. » (Note de Voltaire.)

2. « Des fragments de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles et la déchirer; mais aussi on ne pourrait les avaler, et on serait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui

que la poudre de corail. Il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-malsaine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur, et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire

On prétendit que le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de Madame lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse [1].

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indiscrétion du vicomte de Turenne avaient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses qu'on se plaît encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de Mme de Coëtquen, et sa dupe, comme il l'avait été de Mme de Longueville. Il révéla à cette dame le secret de l'État, qu'on cachait au frère du roi. Mme de Coëtquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit Monsieur. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les jalousies. Ces troubles éclatèrent avant le

ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé. » (Note de Voltaire.)

1. Saint-Simon est un de ceux qui attribuent le crime au chevalier de Lorraine et à deux de ses amis, d'Effiat et le comte de Beuvron. Le chevalier aurait envoyé de Rome un poison sûr et prompt, que d'Effiat aurait mêlé à la boisson de la princesse. Le roi, soupçonnant que le premier maître d'hôtel, Purnon, était dans le secret du crime, le fit venir et chercha par des menaces à lui arracher la vérité : « Madame, lui dit-il, n'a-t-elle pas été empoisonnée ? — Oui, Sire, lui répondit-il. — Et qui l'a empoisonnée, dit le roi, et comment l'a-t-on fait ? — Il répondit que c'était le chevalier de Lorraine qui avait envoyé le poison à Beuvron et à d'Effiat, et lui conta ce que je viens d'écrire. Alors le roi, redoublant d'assurance de grâce et de menace de mort : Et mon frère, le savait-il ? — Non, Sire, aucun de nous trois n'était assez sot pour le lui dire : il n'a point de secret, il nous aurait perdus. » « C'est cet homme, ajoute Saint-Simon, qui l'a conté lui-même, longues années depuis, à M. Joly de Fleury, procureur général du parlement, duquel je tiens cette anecdote. » (Chap. XXXIV.) Si le fait était exact, comment supposer que Louis XIV aurait jamais pardonné au chevalier de Lorraine ? Il le rappela cependant bientôt après de son exil, et même plus tard lui donna le collier de l'ordre. (Saint Simon, chap. II.)

voyage de Madame. L'amertume redoubla à son retour. Les emportements de Monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de Madame remplirent sa maison de confusion et de douleur. Madame, quelque temps avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendrissantes à la marquise de Coëtquen les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit, et arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceslas* :

> J'allais.... j'étais.... l'amour a sur moi tant d'empire....
> Je me confonds, *Madame*, et ne vous puis rien dire.

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-Encise ; le comte de Marsan, de la maison de Lorraine, et le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces démêlés la mort naturelle de cette malheureuse princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un s'appelait Exili, travaillèrent longtemps avec un apothicaire allemand, nommé Glaser, à rechercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier, la confession, dis-je, fit connaître au grand pénitencier [1] de Paris que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille ; l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu, et du fond de sa prison il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coûtèrent la vie au lieutenant civil d'Aubray et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomma *la chambre ardente*.

1. *Grand pénitencier*. Le *pénitencier* est un prêtre commis par l'évêque pour absoudre des cas réservés.

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant civil d'Aubray, logea chez lui Sainte-Croix[1], capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquise, fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se venger : on en sait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères et sa sœur. Au milieu de tant de crimes elle avait de la religion ; elle allait souvent à confesse, et même, lorsqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre elle, mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux, comme il est écrit dans les *Causes célèbres*, ouvrage d'un avocat sans causes[2], et fait pour le peuple : mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-Croix, des liaisons secretes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée[3]. Mais depuis 1670 qu'Exili avait commencé à faire des poisons, jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que Penautier, le receveur général du clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque temps après d'avoir mis ses secrets en usage, et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

La Voisin, la Vigoureux, un prêtre nommé Le Sage et d'autres trafiquèrent des secrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les âmes curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On

1. « L'*Histoire de Louis XIV*, sous le nom de La Martinière, le nomme l'abbé de La Croix. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates et les événements. » (Note de Voltaire.)

2. François Gayot de Pitaval, mort en 1743.

3. On lit dans une lettre de Mme de Sévigné à sa fille (22 juillet 1676) : « La Brinvilliers est morte comme elle a vécu, c'est-à-dire résolûment. Le lendemain on cherchait ses os, parce que le peuple croyait qu'elle était sainte. » Il est difficile de ne pas croire Mme de Sévigné, plus difficile encore de comprendre comment la marquise pouvait être devenue une sainte.

crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'Arsenal, près de la Bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon[1], et la comtesse de Soissons, mère du prince Eugène.

La duchesse de Bouillon ne fut décrétée que d'ajournement personnel, et n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de Louis XIV on avait fait entrer l'astrologue Morin dans la chambre même de la reine mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité; et toute la philosophie du célèbre comte de Boulainvilliers ne put jamais le guérir de cette chimère[2]. Elle était bien pardonnable à la duchesse de Bouillon et à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre Le Sage, la Voisin et la Vigoureux s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorants qui étaient en très-grand nombre. Ils prédisaient l'avenir; ils faisaient voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des présidents de cette chambre, fut assez malavisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

L'affaire de la comtesse de Soissons et du maréchal de

1. « L'*Histoire de Reboulet* dit « que la duchesse de Bouillon fut décrétée « de prise de corps, et qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle « n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. » Tout cela est très-faux; il n'y eut point de décret de prise de corps contre elle, et alors nuls amis n'auraient pu la soustraire à la justice. » (Note de Voltaire.)

2. Le comte de Boulainvilliers, aussi célèbre par son immense érudition que par ses paradoxes historiques, s'était adonné à l'astrologie et se mêlait de prédire l'avenir. Saint-Simon, qui le voyait quelquefois, assure qu'il avait annoncé longtemps à l'avance l'année, le mois, le jour et l'heure où il mourut en effet. Les grands seigneurs venaient souvent le consulter, comme on consultait les oracles dans l'antiquité. (Chap. CCCLXXXIX et DXCVIII.)

Luxembourg fut plus sérieuse. Le Sage, la Voisin, la Vigoureux et d'autres complices encore étaient en prison, accusés d'avoir vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession;* ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus consulter. La comtesse de Soissons fut du nombre. Le roi eut la condescendance de dire à cette princesse que, si elle se sentait coupable, il lui conseillait de se retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles, où elle est morte sur la fin de 1708, lorsque le prince Eugène son fils la vengeait par tant de victoires, et triomphait de Louis XIV.

François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de Montmorency à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé Bonard, voulant recouvrer des papiers importants qui étaient perdus, s'adressa au prêtre Le Sage pour les lui faire retrouver. Le Sage commença par exiger de lui qu'il se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

Malgré la confession et les psaumes, les papiers ne se retrouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée Dupin. Bonard, sous les yeux de Le Sage, fit, au nom du maréchal de Luxembourg, une espèce de conjuration : la Dupin ne rendit rien. Bonard, désespéré, se fit donner un nouveau plein pouvoir par le maréchal; et entre ce plein pouvoir et la signature il se trouva deux lignes d'une écriture différente par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, Bonard, la Voisin, la Vigoureux et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la Bastille, Le Sage déposa que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir cette Dupin qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assassiné la Dupin par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers et jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger : ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la

Bastille, démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

(1679) Le secrétaire d'État Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès : injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre; on ne le lui permit pas : il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la Dupin et une fille qu'il entretenait.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans pouvoir tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin on lui confronta Le Sage et un autre prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortiléges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois Le Sage, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, Le Sage dit que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répondit : « Quand Mathieu de Montmorency épousa la veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux états généraux [1], qui déclarèrent que, pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorency, il fallait faire ce mariage. »

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois; il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La Voisin, la Vigoureux et son frère le prêtre, qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec Le Sage à la Grève. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir Louvois, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

1. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les états généraux ne datent que du règne de Philippe le Bel, deux cents ans après Louis VI. L'assemblée dont parlait le duc de Luxembourg n'a pu être qu'une réunion des barons de l'Ile de France : l'autorité des premiers Capétiens ne s'étendait guère au delà de cette province.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la Voisin et ses complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste[1] à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame Henriette d'Angleterre, on le crut ensuite de sa fille, Marie-Louise, qu'on maria en 1679 au roi d'Espagne Charles II. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. Mademoiselle avait souvent dit à Monsieur, frère du roi : « Ne menez pas si souvent votre fille à la cour ; elle sera trop malheureuse ailleurs. » Cette jeune princesse voulait épouser Monseigneur. « Je vous fais reine d'Espagne, lui dit le roi ; que pourrais-je de plus pour ma fille? — Ah! répondit-elle, vous pourriez plus pour votre nièce. » Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de Charles II voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison : précaution très-incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les Mémoires compilés par le marquis de Dangeau trouveront que le roi dit en soupant : « La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguille ; la comtesse de Pernitz, les caméristes Zapata et Nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison. »

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui

1. On trouve dans la correspondance de Mme de Sévigné une allusion piquante à ce *penchant funeste* signalé par l'historien. Le marquis de Sévigné interrompt une lettre de sa mère pour écrire à sa sœur (2 février 1680) : « Ce n'est pas M. Le Sage qui prend la plume, comme vous voyez; me revoilà enfin, ma belle petite sœur, à côté de maman mignonne, que l'on ne m'accuse point encore d'avoir voulu empoisonner; et je vous assure que, dans le temps qui court, ce n'est pas un petit mérite. »

n'avait presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Mme la duchesse de Saint-Pierre, qui arrivait d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine; elle me donna des attestations que toutes trois avaient survécu longtemps à leur maîtresse. Enfin je sus que ces Mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli [1]. Après toutes ces idées funestes, où la mort de Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événements de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser Monsieur; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités [2] :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime.... etc.

1. Ces Mémoires, qui portent le nom de *Journal de la cour de Louis XIV*, commencent en 1680 et finissent en 1720. La marquise de Pompadour en fit faire une copie en cinquante-huit volumes in-4°. Voltaire, Mme de Genlis, et Lémontey de nos jours, en ont donné des extraits qui ne font pas beaucoup regretter le reste. Saint-Simon a jugé ces Mémoires avec la même sévérité que Voltaire : « Tout ce que le roi a fait chaque jour, même de plus indifférent, s'y trouve avec sécheresse pour les faits, mais tant qu'il se peut avec les plus serviles louanges, et pour des choses que nul autre que lui ne s'aviserait de louer. Il est difficile de comprendre comment un homme a pu avoir la patience d'écrire un pareil ouvrage tous les jours pendant plus de cinquante ans, si maigre, si sec, si contraint, si précautionné, si littéral, à n'écrire que des écorces de la plus repoussante aridité. » (Chap. DLIV.)

2. Ces vers sont de Jean Hesnault, dont Voltaire a déjà cité le sonnet en faveur de Fouquet.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur qui embellissaient la cour de la reine douze dames du palais; et depuis, la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris et les parents de ces dames; ce qui augmentait la société et répandait plus d'opulence.

La princesse de Bavière, épouse de Monseigneur, ajouta, dans les commencements, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de Montespan attirait toujours l'attention principale; mais enfin elle cessait de plaire, et les emportements altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine, et au roi par ses enfants, par l'habitude et par son ascendant.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération et de l'amitié, qui ne la consolait pas; et le roi, affligé de lui causer des chagrins violents, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la conversation de Mme de Maintenon une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé entre Mme de Montespan qu'il ne pouvait quitter, Mlle de Fontange qu'il aimait, et Mme de Maintenon de qui l'entretien devenait nécessaire à son âme tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour Louis XIV qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avait une âme aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'État, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été soulevé par tant d'historiens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités et anecdotes.

La jeunesse, la beauté de Mlle de Fontange, un fils qu'elle donna au roi en 1680, le titre de duchesse dont elle fut décorée, écartaient Mme de Maintenon de la première place, qu'elle n'osait espérer et qu'elle eut depuis : mais la duchesse de Fontange et son fils moururent en 1681.

La marquise de Montespan, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante; le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. La nouvelle favorite, Mme de Maintenon, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art qui est si naturel aux femmes, et qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivit un jour à Mme de Fontenac, sa cousine, en qui elle avait une entière confiance : « Je le renvoie toujours affligé, et jamais désespéré. » Dans ce temps où sa faveur croissait, où Mme de Montespan touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler et la lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens [1]. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des Mémoires de tout ce qui se passait à la cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Mme de Montespan se plaisait à lire quelque chose de ces Mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévotion, qui se mêlait à toutes ces intrigues secrètes, affer-

1. « Les *Mémoires* donnés sous le nom de *Mme de Maintenon* rapportent qu'elle dit à Mme de Montespan, en parlant de ses rêves : « J'ai rêvé « que nous étions sur le grand escalier de Versailles : je montais, vous « descendiez; je m'élevais jusqu'aux nues, vous allâtes à Fontevrault. » Ce conte est renouvelé d'après le fameux duc d'Épernon, qui rencontra le cardinal de Richelieu sur l'escalier du Louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau. « Non, lui dit le duc, sinon que « vous montez, et je descends. » Ce conte est gâté en ajoutant que d'un escalier on s'éleva jusqu'aux nues. Il faut remarquer que dans presque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue presque toujours à ceux qu'on fait parler des choses dites un siècle et même plusieurs siècles auparavant. » (Note de Voltaire.)

missait encore la faveur de Mme de Maintenon, et éloignait Mme de Montespan. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée, et sentait surtout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté le désespoir et la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à Versailles; Trianon et Marly bâtis; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand Condé avec Mademoiselle de Nantes, fille du roi et de Mme de Montespan, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfants qu'il avait eus d'elle : Mademoiselle de Blois avec le duc de Chartres, que nous avons vu depuis régent du royaume; et le duc du Maine à Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé et sœur de Monsieur le Duc, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du Palais-Royal et de Sceaux savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages [1].

(1685) Avant la célébration du mariage de Monsieur le Duc avec Mademoiselle de Nantes, le marquis de Seignelay, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par Le Nôtre avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de la Paix, composée par Racine. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel, et après le mariage le roi étala une magnificence singulière,

1. « Il y a plus de vingt volumes dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans et la maison de Condé s'indignèrent de ces propositions; vous lirez que la princesse mère du duc de Chartres menaça son fils; vous lirez même qu'elle le frappa. Les *Anecdotes de la constitution* rapportent sérieusement que, le roi s'étant servi de l'abbé Dubois, sous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réussir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompense le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires. » (Note de Voltaire.) — Saint-Simon prétend (chap. IV) que Monsieur le Prince « ressentit une joie extrême de cette alliance qui le rapprochait du roi; » mais il avoue que Monsieur, Madame et le duc de Chartres lui-même ne consentirent à l'autre mariage que par faiblesse et avec une répugnance marquée. Il raconte tous ces événements avec une telle précision de détails qu'il est bien difficile de ne pas le croire ici : il assistait lui-même à la fameuse scène *du soufflet*. « M. le duc de Chartres s'approcha de Madame, comme il faisait tous les jours, pour lui baiser la main. En ce moment Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étais, d'un prodigieux étonnement. » (Chap. II.)

LIBRARY OF THE UNIVERSITY

dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit dans le salon de Marly quatre boutiques remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Mme de Montespan en tenait une avec Monseigneur. Sa rivale, Mme de Maintenon, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacune la leur : Monsieur le Duc avec Mme de Thianges ; et Madame la Duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de Chevreuse. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présents à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, Mme de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage, qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination, frappée par de vives impressions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Un an après le mariage de Mademoiselle de Nantes avec Monsieur le Duc, mourut à Fontainebleau le prince de Condé, à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Duchesse, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement, qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de Mme de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une *Histoire du prince de Condé* [1], sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion

1. *Dans une Histoire du prince de Condé.* C'est une histoire en sept livres, dont l'auteur est resté inconnu. On l'a quelquefois attribuée à Pierre Coste, protestant réfugié en Angleterre et qui s'est fait un nom par des traductions estimables. Quant au titre des princes du sang, on sait qu'ils

à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princesse de Conti, fille de Mme de La Vallière, le secrétaire d'État lui refusa le titre de *haut et puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain qui a composé l'*Histoire de Louis XIV* [1], dans Avignon, en partie sur ces malheureux Mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde et les usages de notre cour pour rapporter des faussetés pareilles ?

Cependant, après le mariage de Madame la Duchesse, après l'éclipse totale de la mère, Mme de Maintenon, victorieuse, prit un tel ascendant, et inspira à Louis XIV tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du P. La Chaise, l'épousa secrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, Harlay de Chanvalon, leur donna la bénédiction ; le confesseur y assista ; Montchevreuil [2] et Bontems, premiers valets de chambre, y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu et sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang. Il fut toujours problématique à la cour si Mme de Maintenon était mariée : on respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

La destinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencements

étaient appelés, dans les actes officiels, *très-hauts et très-puissants princes* : le titre de *haut et puissant seigneur* était réservé aux ministres ou aux personnages d'une naissance moins illustre.

1. C'est Reboulet (1744, trois volumes in-4°), dont Voltaire a déjà parlé.

2. « Et non pas le chevalier de Forbin, comme le disent les Mémoires de Choisy. On ne prend pour confidents d'un tel secret que des domestiques affidés, et des hommes attachés par leur service à la personne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour constater un état ; et il ne s'agissait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conscience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, Harlay, en 1695, près de dix ans après le mariage, « ses laquais trouvèrent dans « ses vieilles culottes l'acte de célébration ? » Ce conte, qui n'est pas même fait pour des laquais, ne se trouve que dans les *Mémoires de Maintenon*. » (Note de Voltaire.)

plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne, Victor-Amédée, épousa, n'était pas au-dessus de Mme de Maintenon; l'impératrice de Russie, Catherine, était au-dessous; et la première femme de Jacques II, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. Son père, Constant d'Aubigné, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé Cardillac, gentilhomme bordelais. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit en 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Mme de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il faisait profession l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mlle d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté et son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris; et ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie[1]. Après la mort de son mari, arrivée

1. « Il est dit, dans les prétendus *Mémoires de Maintenon*, tome I, page 216, « qu'elle n'eut longtemps qu'un même lit avec la célèbre Ninon « Lenclos, sur les ouï-dire de l'abbé de Châteauneuf et de l'auteur du *Siècle* « *de Louis XIV*. » Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbé de Châteauneuf. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les Mémoires du marquis de La Fare, page 190, édition de Rotterdam. C'était encore la mode de partager

en 1660, elle fit longtemps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres, dont Scarron avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui disant : « Madame, je vous ai fait attendre longtemps; mais vous avez tant d'amis que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. »

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV lui avait fait le même compliment en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il est prouvé par les lettres mêmes de Mme de Maintenon qu'elle dut à Mme de Montespan ce léger secours qui la tira de la misère. On se ressouvint d'elle quelques années après, lorsqu'il fallut élever en secret le duc du Maine, que le roi avait eu en 1670 de la marquise de Montespan. Ce ne fut certainement qu'en 1672 qu'elle fut choisie pour présider à cette éducation secrète. Elle dit dans une de ses lettres : « Si les enfants sont au roi, je le veux bien; car je ne me chargerais pas sans scrupule de ceux de Mme de Montespan : ainsi il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot. » Mme de Montespan n'avait deux enfants qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de Vexin. Les dates des lettres de Mme de Maintenon, de 1670, dans lesquelles elle parle de ces deux enfants, dont l'un n'était pas encore né, sont donc évidemment fausses. Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur l'authenticité de ces lettres, si d'ailleurs on n'y reconnaissait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il est presque impossible de contrefaire.

Il n'est pas fort important de savoir en quelle année cette dame fut chargée du soin des enfants naturels de Louis XIV; mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Baréges. On chercha une

son lit avec ses amis; et cette mode, qui ne subsiste plus, était très-ancienne, même à la cour. On voit dans l'histoire de France que Charles IX, pour sauver le comte de La Rochefoucauld des massacres de la Saint-Barthélemy, lui proposa de coucher au Louvre dans son lit, et que le duc de Guise et le prince de Condé avaient longtemps couché ensemble. » (Note de Voltaire.)

personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt [1]. Le roi se souvint de Mme Scarron. M. de Louvois alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par Mme de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune : son mérite fit tout le reste.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle sont un monument bien plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité et de faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de Louis XIV. Celui de Mme de Maintenon paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur Gobelin approuve également l'une et l'autre; il est directeur et courtisan; sa pénitente, devenue ingrate envers Mme de Montespan, se dissimule toujours son tort; le confesseur nourrit cette illusion : elle fait venir de bonne foi la religion au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa bienfaitrice devenue sa rivale.

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1684 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plain-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que Mme de Maintenon s'occupait à la lecture ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'État, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son

1. « L'auteur du roman des *Mémoires de Mme de Maintenon* lui fait dire à la vue du château Trompette : « Voilà où j'ai été élevée, etc. » Cela est évidemment faux; elle avait été élevée à Niort. » (Note de Voltaire.)

crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'Aubigné, ancien lieutenant général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts secrètes [1] dans les fermes générales, furent sa seule fortune : aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frère de Mme de Montespan, « qu'il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant. »

Le marquis de Villette, son neveu ou son cousin, ne fut que chef d'escadre [2]. Mme de Caylus, fille de ce marquis de Villette, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par Louis XIV. Mme de Maintenon, en mariant sa nièce d'Aubigné au fils du premier maréchal de Noailles [3], ne lui donna que deux cent mille francs ; le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon, qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de Villette, depuis Mme de Bolingbroke, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu qu'elle faisait pour sa famille, et qu'elle lui avait dit en colère : « Vous voulez jouir de votre modération, et que votre famille en soit la victime. » Mme de Maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de Noailles contre le P. Le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut ; et

1. « Voy. les lettres à son frère : « Je vous conjure de vivre commodé-« ment, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons « faite : nous en ferons d'autres. » (Note de Voltaire.)

2. *Chef d'escadre.* C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui *contre-amiral.*

3. « Le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* dit, tome IV, page 200 : « Rousseau, vipère acharnée contre ses bienfaiteurs, fit des cou-« plets satiriques contre le maréchal de Noailles. » Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. Rousseau, très jeune alors, ne connaissait pas le premier maréchal de Noailles. Les chansons satiriques dont il parle étaient d'un gentilhomme nommé de Cabanac, qui les avouait hautement. » (Note de Voltaire.)

en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau [1].

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de Choisy rapporte que le ministre Louvois s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'abbé de Choisy savait ce fait, Mme de Maintenon en était instruite, et non-seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle apaisa le roi dans les mouvements de colère que l'humeur brusque du marquis de Louvois inspirait quelquefois à son maître [2].

1. « Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre Racine, dans la Vie de son père. » (Note de Voltaire.) — Saint-Simon attribue à une autre cause la disgrâce de Racine. Un jour, par une distraction inconcevable, le pauvre poëte parla du cul-de-jatte Scarron devant sa veuve, et *devant le successeur*, qui ne lui pardonna pas une pareille maladresse. « Oncques depuis, le roi ni Mme de Maintenon ne parlèrent à Racine, ni même le regardèrent. Il en conçut un si profond chagrin qu'il en tomba en langueur et ne vécut pas deux ans depuis. » (Chap. LXVI.)

2. « Qui croirait que, dans les *Mémoires de Mme de Maintenon*, tome III, page 273, il est dit que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât? Il est bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs si insensées, à la suite de tant de contes ridicules. Cette sottise atroce est fondée sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de Louvois. Ce ministre prenait des eaux (de Balaruc) que Séron, son médecin, lui avait ordonnées, et que La Ligerie, son chirurgien, lui faisait boire. C'est ce même La Ligerie qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des Chartreux*. Ce La Ligerie m'a souvent dit qu'il avait averti M. de Louvois qu'il risquait sa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le ministre continua son travail; il mourut presque subitement, le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des *faux Mémoires*. La Ligerie l'ouvrit, et ne trouva d'autre cause de sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avisa de soupçonner le médecin Séron d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin (Victor-Amédée, duc de Savoie), que Louvois avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin Séron. On trouve une partie de ces anecdotes dans les Mémoires du marquis de La Fare, chapitre X. La famille même de Louvois fit mettre en prison un Savoyard qui frottait dans la maison; mais ce pauvre homme très-innocent fut bientôt relâché. Or, si l'on soupçonna, quoique très-mal à propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un ministre de Louis XIV, ce n'était pas certainement une raison pour en soupçonner Louis XIV lui-même.

« Le même auteur qui, dans les *Mémoires de Maintenon*, a rassemblé tant de faussetés, prétend, au même endroit, que le roi dit « qu'il avait « été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait souffrir, le « maréchal de La Feuillade, le marquis de Seignelay et le marquis de Lou- « vois. » Premièrement, M. de Seignelay ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui Louis XIV, qui s'exprimait toujours avec circonspection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes et si odieuses? à qui a-t-il développé une âme si ingrate et si dure? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien aise d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle? Est-il permis de calomnier

Louis XIV, en épousant Mme de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisy plusieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les règlements avec Godet Desmarets, évêque de Chartres, et fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et, quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à Mme de La Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme :

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté les plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux [1]. »

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Mme de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné son frère : « Je n'y peux plus tenir, je voudrais être morte. » On sait quelle ré-

ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures, dont le public est surchargé; et l'auteur des *Mémoires de Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition. » (Note de Voltaire.) — Voy. plus loin, au chap. XXVIII, p. 376, les bruits accrédités à la cour sur la mort de Louvois.

1. « Cette lettre est authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand Racine l'eût fait imprimer. » (Note de Voltaire.)

ponse il lui fit : « Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père? »

A la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point avilissant, et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être [1].

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec Mme de Maintenon une vie plus retirée; et la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette ma-

1. Mme de Maintenon a été diversement jugée. C'est surtout au XVIIIe siècle qu'elle a été attaquée avec une vivacité qui contraste avec l'impartialité bienveillante de Voltaire. Depuis, la connaissance des Mémoires de Saint-Simon est venue fournir des armes nouvelles, et en apparence plus solides, aux ennemis de Mme de Maintenon. Il faut lire les chapitres pleins de verve (CDXII et suivants) où l'éloquent duc et pair raconte « l'épouvantable fortune de cette fée incroyable, qui gouverna sans lacune, sans obstacle, sans nuage le plus léger, plus de trente ans entiers et même trente-deux. » Il attribue presque à son influence pernicieuse tous les malheurs de la France pendant la dernière partie du règne, de même qu'il avait attribué aux conseils de Louvois les fautes des années précédentes. On peut dire qu'il y a beaucoup d'exagération et d'injustice dans toutes ces accusations. On a reproché surtout à Mme de Maintenon les persécutions contre les protestants et le mauvais choix des généraux. La révocation de l'édit de Nantes, nous le verrons plus tard, ne fut pas l'œuvre de Mme de Maintenon; quant aux généraux, si elle n'aimait pas Catinat et *son orgueilleuse philosophie*, si elle aimait trop Villeroi, meilleur courtisan que capitaine, elle soutint de tout son crédit, contre les attaques mêmes de la cour, les maréchaux de Boufflers, Vendôme et Villars, dont les victoires ont sauvé la France. Dans une lettre du 18 décembre 1752 écrite au comte d'Argental, Voltaire semble regretter d'avoir trop favorablement jugé Mme de Maintenon : « J'aurais ajouté quelques couleurs rembrunies à son portrait, si j'avais vu plus tôt ses lettres. Elle est tout ce que vous dites, et toutes les dévotes de cour sont comme elle. De l'ignorance, de la faiblesse, de la fausseté, de l'ambition, du manége, des messes, des sermons, des galanteries, des cabales, voilà ce qui compose une Esther; mais l'Esther-Maintenon écrit bien, et j'aime à la voir s'ennuyer d'être reine. » Toutefois il ne paraît pas que Voltaire ait modifié sensiblement son opinion dans les éditions suivantes de son ouvrage, et il défend vivement la mémoire de Mme de Maintenon dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV* (partie III) : « Quelques personnes m'ont reproché d'avoir ménagé sa mémoire. A qui Mme de Maintenon fit-elle du mal? qui persécuta-t-elle? Elle fit servir les charmes de son esprit et sa dévotion même à sa grandeur; elle dompta son caractère pour dompter Louis XIV. Mais quel abus odieux fit-elle de son pouvoir? »

ladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que Louis XIV ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril : il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instruments qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même; et, afin que la nouvelle de son danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix : il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, et resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Mme de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. Elle voulut un sujet tiré de la Bible : Racine composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel, et que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, longtemps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport; et *Esther*, en 1721, n'inspira

que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent avec flatterie Esther dans Mme de Maintenon, et avec malignité Vasthi dans Mme de Montespan, Aman dans M. de Louvois, et surtout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir, sans s'informer même qui elle est; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfants, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même ministre assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les Juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps d'échapper ou de se défendre; un roi imbécile, qui sans prétexte signe cet ordre ridicule, et qui sans prétexte fait pendre subitement son favori : tout cela, sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du sens et du goût[1]. Mais, malgré le vice du sujet, trente vers d'*Esther* valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands succès[2].

1. « Il est dit, dans les *Mémoires de Maintenon*, que Racine, voyant le mauvais succès d'*Esther* dans le public, s'écria : « Pourquoi m'y suis-je « exposé ? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux? » Mille louis « le consolèrent. »

« 1° Il est faux qu'*Esther* fût alors mal reçue.

« 2° Il est faux et impossible que Racine ait dit qu'on l'avait empêché alors de se faire chartreux, puisque sa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hasard et tout confondu, devait consulter les *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, par Louis Racine, son fils ; il y aurait vu que Jean Racine voulait se faire chartreux avant son mariage.

« 3° Il est faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fausseté est encore prouvée par les mêmes Mémoires. Le roi lui fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1690, après la représentation d'*Athalie*, à Versailles. Ces minuties acquièrent quelque importance quand il s'agit d'un aussi grand homme que Racine. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de Louis XIV sont répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres sont en si grand nombre, tant de lecteurs oisifs et mal instruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et, si l'on dément souvent l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui. » (Note de Voltaire.)

2. Mme de Sévigné, qui n'aimait pas Racine, est cependant beaucoup moins sévère que Voltaire. Elle écrit à sa fille (21 février 1689) : « Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce ; c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès ; on est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce : tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant; cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect; tous les chants, convenables aux paroles, qui sont tirées des *Psaumes* et de la *Sagesse*, et mis dans le sujet, sont d'une beauté qu'on ne soutient pas sans larmes. J'en fus charmée. » Il est vrai, car il faut tout dire, que Mme de

Ces amusements ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de Maintenon. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talents. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons et jouait avec eux. La plupart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé Genest, aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'esprit et animaient la société[1].

Aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV ne peut disconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochstedt, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand, presque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme Jean Sobieski, et des rois de Suède, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts, il

Sévigné avait été admise à l'honneur, fort envié alors, de voir représenter *Esther* à Saint-Cyr, et que le roi avait daigné lui adresser après la pièce quelques paroles aimables : sa bonne fortune en ce jour-là adoucit peut-être la sévérité ordinaire de sa critique. La fin de cette lettre est un témoignage, trop curieux de l'esprit du temps pour ne pas la citer : « Le roi vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi et me dit : Madame, je suis assuré que vous avez été contente. Moi, sans m'étonner, je répondis : Sire, je suis charmée, ce que je sens est au-dessus des paroles. Le roi me dit : Racine a bien de l'esprit. Je lui dis : Sire, il en a beaucoup; mais en vérité ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet comme si elles n'avaient jamais fait autre chose. — Ah! pour cela, reprit-il, il est vrai. Et puis Sa Majesté s'en alla et me laissa l'objet de l'envie. Monsieur le Prince et Madame la Princesse vinrent me dire un mot; Mme de Maintenon un éclair : elle s'en allait avec le roi : je répondis à tout, car j'étais en fortune. »

1. « Comment le marquis de La Fare peut-il dire dans ses Mémoires que « depuis la mort de Madame ce ne fut que jeu, confusion et impolitesse? » On jouait beaucoup dans les voyages de Marly et de Fontainebleau, mais jamais chez Mme de Maintenon; et la cour fut en tout temps le modèle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres, la princesse de Conti, Madame la Duchesse démentaient bien ce que le marquis de La Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement; il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour; et cette société fit d'un homme très aimable un historien quelquefois injuste. » (Note de Voltaire.)

a fait de grandes fautes; mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur, en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils [1], un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône; la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de son époux. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV, de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante [2]; et un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils, le Dauphin duc de Bourgogne, la Dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfants, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

1. Louis XV.

2. « L'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, tome IV, dans un chapitre intitulé : *Mademoiselle Choin*, dit que « Monseigneur fut amoureux d'une de ses propres sœurs, et qu'il épousa ensuite Mlle Choin. » Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-seulement contemporain, mais être muni de preuves, pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que Monseigneur eût épousé Mlle Choin. Renouveler ainsi, au bout de soixante ans, des bruits de ville si vagues, si peu vraisemblables, si décriés, ce n'est point écrire l'histoire, c'est compiler au hasard des scandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, page 244, que Mme la duchesse de Bourgogne dit au prince son époux : « Si j'étais morte, auriez-vous fait le troisième tome de votre famille? » Il fait parler Louis XIV, tous les princes, tous les ministres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ces Mémoires qui ne soient remplies de ces mensonges hardis qui soulèvent tous les honnêtes gens. » (Note de Voltaire.) — Voy. Saint-Simon sur tous ces bruits fort répandus à la cour (chap. CCXCIV). Il incline à penser que Monseigneur avait épousé Mlle Choin, comme Louis XIV la veuve de Scarron. « C'est peut-être, dit-il, l'unique endroit par où le fils ait ressemblé au père. »

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de Louis XV, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de Madame et à celle de Marie-Louise, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le Dauphin duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de Bourbon, petit-fils du prince de Condé, le duc de La Trimouille, Mme de La Vrillière, Mme de Listenois, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, Francois, destiné à être un jour empereur et à relever la maison d'Autriche.

Cependant ce fut assez qu'un médecin, nommé Boudin, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : « Nous n'entendons rien à de pareilles maladies ; » c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eut point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac[1], l'un des plus honnêtes hommes du royaume.

1. La Beaumelle, dans son édition frauduleuse du *Siècle de Louis XIV*, avait écrit : « Le récit du marquis de Canillac ne prouve ni de près ni de loin l'innocence du duc d'Orléans. » Ce fut pour cette note qu'il fut mis à la Bastille, sur les plaintes de la famille d'Orléans. Il y resta six mois. Voy. la préface.

intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, Homberg, court se rendre à la Bastille, pour se constituer prisonnier; mais on n'avait point d'ordre de le recevoir; on le refuse. Le prince (qui le croirait?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie; mais elle n'est point signée; et le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, et son neveu qui la demandait, étaient également malheureux [1].

1. « L'auteur de la *Vie du duc d'Orléans* est le premier qui ait parlé de ces soupçons atroces : c'était un jésuite nommé La Motte, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant sa régence, et qui se réfugia ensuite en Hollande sous le nom de La Hode. Il était instruit de quelques faits publics. Il dit, tome Ier, page 112, que « le prince, si injustement soupçonné, « demanda à se constituer prisonnier; » et ce fait est très-vrai. Ce jésuite n'était pas à portée de savoir comment M. de Canillac s'opposa à cette démarche trop injurieuse à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte sont fausses. Reboulet, qui l'a copié, dit après lui, page 143, tome VIII, que « le dernier enfant du duc et de la duchesse de Bourgogne « fut sauvé par du contre-poison de Venise. » Il n'y a point de contre-poison de Venise qu'on donne ainsi au hasard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puissent guérir un mal dont on ne connaît point la source. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne sont qu'un amas d'erreurs populaires.

« C'est une fausseté de peu de conséquence dans le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, de dire que « le duc du Maine fut alors à « l'agonie; » c'est une calomnie puérile de dire que « l'auteur du *Siècle de « Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit. »

« Jamais l'histoire n'a été déshonorée par de plus absurdes mensonges que dans ces prétendus Mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc et la duchesse de Bourgogne et leur fils aîné moururent de la petite vérole; il avance cette fausseté pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi, dans la même page, il se trouve qu'il parle, en 1753, de ce qui est arrivé en 1756. La littérature a été infectée de tant de sortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux Mémoires, tant d'impostures sur le gouvernement et sur les citoyens, que c'est un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles. » (Note de Voltaire.)

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

Louis XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire; mais, en secret, les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions [1].

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite Le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Privé de presque tous ses enfants, sa tendresse, qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendants, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance en 1714. Il tempérait ainsi par la loi naturelle la sévérité des lois de

1. Saint-Simon lui-même est touché de la magnanimité du roi dans ces circonstances douloureuses. Il dit (chap. CDXVI): « Accablé au dehors par des ennemis irrités qui se jouaient de son impuissance et qui insultaient à sa gloire passée, il se trouvait sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir faits et soutenus par goût et par fantaisie et par le fatal orgueil de les avoir voulu former lui-même. Déchiré au dedans par les catastrophes les plus intimes et les plus poignantes, sans consolation de personne, en proie à sa propre faiblesse, cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin, toujours le même, de tenir tant qu'il pouvait le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage et par sagesse, non par aveuglement, c'est ce dont peu d'hommes auraient été capables, c'est ce qui aurait pu lui mériter le nom de *grand* qui lui avait été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui rappela tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés. Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnaître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne : il les touchs au contraire par le sentiment de sa magnanimité, en adorant la main qui le frappait. »

convention, qui privent les enfants nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfants ce qu'il avait fait passer au parlement, sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang, en 1715. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux princes légitimés est connu. Ceux-ci ont conservé pour leur personne et pour leurs enfants les honneurs donnés par Louis XIV [1]. Ce qui regarde leur postérité dépendra du temps, du mérite et de la fortune.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois auguste 1715, au retour de Marly, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui, au voyage de Marly, avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. « Si le roi mange une seconde fois, dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus personne. » Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très-limitée par son testament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : « Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance [2]. » C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât, dans une minorité, un

1. Ceci est peu exact; car les princes légitimés perdirent le bénéfice des deux déclarations de Louis XIV : ils furent réduits au titre et au rang de *pairs de France*. Voy. dans les Mémoires de Saint-Simon l'admirable récit de la fameuse séance où le parlement (août 1718) adopta cette résolution importante, sur la proposition même du régent. (Chap. DXIV et suivants.)

2. « Les *Mémoires de Mme de Maintenon*, tome V, page 194, disent que Louis XIV voulut faire le duc du Maine lieutenant général du royaume. Il faut avoir des garants authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans; c'eût été tout bouleverser : aussi le fait est-il faux. » (Note de Voltaire.)

pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume[1]. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père.

(1er septembre 1715) D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'âme il vit approcher la mort, disant à Mme de Maintenon : « J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ; » et à ses domestiques : « Pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel? » donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. Louis XIII, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis* qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras. Ces paroles ne sont point telles qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèlement copiées :

« Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous recommande plus fortement est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conservez la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus

1. Le duc du Maine et le comte de Toulouse, les fils légitimés de Louis XIV, devaient faire partie du conseil de régence, et le premier avait encore obtenu la tutelle avec la surintendance de l'éducation du jeune roi. Le maréchal de Berwick, dans ses Mémoires, assure que ces dispositions furent arrachées à Louis XIV par les importunités de Mme de Maintenon et du duc du Maine, et qu'il n'y consentit que *pour acheter son repos*. Saint-Simon confirme presque dans les mêmes termes le témoignage de Berwick, et cette faiblesse du vieux monarque lui arrache ces paroles éloquentes : « Étrange violence, étrange misère! Quel contraste de force et de grandeur supérieure à tous les désastres, de petitesse et de faiblesse sous un domestique honteux, ténébreux, tyrannique! Quelle fin d'un règne si longuement admiré, et, jusque dans ses derniers revers, si étincelant de grandeur, de générosité, de courage et de force! Et quel abîme de faiblesse, de misère, de honte sentie, goûtée, savourée, abhorrée, et toutefois subie dans toute son étendue! O Nabuchodonosor! Qui pourra sonder les jugements de Dieu, et qui osera ne pas s'anéantir en leur présence? » (Chap. CDXVI.)

tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc. »

Ce discours est très-éloigné de la petitesse d'esprit qu'on lui impute dans quelques Mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté sur lui des reliques, les dernières années de sa vie. Ses sentiments étaient grands; mais son confesseur, qui ne l'était pas, l'avait assujetti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui désusitées[1], pour l'assujettir plus pleinement à ses insinuations; et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faiblesse de porter, lui avaient été données par Mme de Maintenon[2].

Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune, la querelle de la *Constitution*[3] qui aigrissait les esprits, tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : « Mon fils, ressemblez à votre grand-père, et non pas à votre père. » Le roi en ayant demandé la raison « C'est, dit-elle, qu'à la mort de Henri IV on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII[4]. »

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes,

1. *Désusités*. Vieux mot que Voltaire a voulu rajeunir. L'Académie ne l'a pas admis, ce qui est regrettable, car *inusité* ne le remplace pas toujours.

2. Saint-Simon confirme à peu près le fait, et il l'explique par une raison étrange et fort invraisemblable, à savoir que le P. Tellier avait décidé Louis XIV à entrer dans la compagnie de Jésus, et à porter un scapulaire, insigne de l'ordre. Cependant il avoue que Maréchal, médecin ordinaire du roi, consulté par lui-même à ce sujet, « l'assura qu'il ne s'était jamais aperçu de rien qui eût trait à cela, ni de formule de prière ou de bénédiction particulière, ni que le roi ait eu aucune marque ni manière de scapulaire sur lui, et qu'il était très-persuadé qu'il n'y avait pas la moindre vérité dans tout ce qui s'était dit là-dessus. » (Chap. CDXVI.)

3. La *constitution* ou *bulle Unigenitus*. Voy. pages 507 et suiv.

4. « J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentiments des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre. » (Note de Voltaire.)

de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés, cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps, qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation; et, malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de sa grandeur, mais affable, ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

J'ai déjà remarqué ailleurs[1] qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la chambre et le grand maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir : « Qu'importe lequel de mes valets me serve? » Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de La Rochefoucauld au sujet de ses dettes : « Que ne parlez-vous à vos amis? » Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de La Rochefoucauld : « Je vous fais mon compliment, comme votre ami, sur la charge de grand maître de la garde-robe, que je vous donne comme votre roi. » Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que Henri IV aurait pu dire au duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, Rose, écrivit cette lettre, et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit sup-

1. Dans un petit recueil intitulé *Anecdotes sur Louis XIV*, et publié en 1748, trois années avant le *Siècle*.

primer les inscriptions fastueuses dont Charpentier, de l'académie française, avait chargé les tableaux de Lebrun, dans la galerie de Versailles : *L'incroyable passage du Rhin*, *la merveilleuse prise de Valenciennes*, etc. Le roi sentit que *la prise de Valenciennes*, *le passage du Rhin* disaient davantage. Charpentier avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monuments de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution [1].

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit : « Mon grand-père aimait les huguenots, et ne les craignait pas; mon père ne les aimait point, et les craignait; moi je ne les aime ni ne les crains. »

Ayant donné en 1658 la place de premier président du parlement de Paris à M. de Lamoignon, alors maître des requêtes, il lui dit : « Si j'avais connu un plus homme de bien et un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Il usa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de Noailles, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que Louis XIV se contenta de lui dire : « Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon; mais je n'aime pas qu'on me la fasse. » Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain [2]. Lorsque

1. « CHARPENTIER (François), né à Paris, en 1620, académicien utile. On a de lui une traduction de la *Cyropédie*. Il soutint vivement l'opinion que les inscriptions des monuments publics de France doivent être en français. En effet, c'est dégrader une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas oser s'en servir; c'est aller contre son but, que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. Il y a une espèce de barbarie à latiniser des noms français que la postérité méconnaîtrait, et les noms de Rocroi et de Fontenay font un plus grand effet que les noms de *Rocrosium* et *Fontenïacum*. Mort en 1702. » (Voltaire, *Liste des écrivains français*.)

2. « Il parlait bien, dit Saint-Simon (chap. CDVI), en bons termes, avec justesse : il faisait un conte mieux qu'homme du monde et aussi bien un récit. Ses discours les plus communs n'étaient jamais dépourvus d'une naturelle et sensible majesté. » « Ses moindres paroles, dit également Choisy (Édition Petitot, t. LXIII, p. 160), ont toujours un certain sel qui leur donne la force et l'agrément. Il est véritablement roi de la langue et peut servir de

le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le mémoire suivant, qu'on a tout entier écrit de sa main [1].

« Les rois sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination, et qui blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent et perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de l'État doit marcher le premier. On doit forcer son inclination, et ne pas se mettre en état de se reprocher, dans quelque chose d'importance, qu'on pouvait faire mieux; mais quelques intérêts particuliers m'en ont empêché, et ont détourné les vues que je devais avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de l'État. Souvent il y a des endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il est difficile de démêler; on a des idées confuses. Tant que cela est, on peut demeurer sans se déterminer, mais, dès que l'on se fixe l'esprit à quelque chose, et qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies, ont été par complaisance, et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'est si dangereux que la faiblesse, de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux autres, il faut s'élever au-dessus d'eux; et, après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits, on se doit déterminer par le jugement, qu'on doit faire sans préoccupation, et pensant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'État. Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque connaissance de leurs affaires, soit par expérience, soit par étude, et une grande application à se rendre capables, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils se peuvent faire connaître, qu'ils doivent avoir un soin particulier et une application universelle à tout. Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination, et être toujours en garde contre son naturel. Le

modèle à l'éloquence française. Les réponses qu'il fait sur-le-champ effacent les harangues étudiées. »

1. « Il est déposé à la bibliothèque du roi depuis plusieurs années. » (Note de Voltaire.) — Voy. plus haut, au chap. VII, page 85, une note sur les Mémoires de Louis XIV.

métier de roi est grand, noble et flatteur, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage ; mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétudes. L'incertitude désespère quelquefois ; et, quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer et prendre le parti qu'on croit le meilleur [1].

« Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi ; le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand on s'est mépris, il faut réparer sa faute le plus tôt qu'il est possible, et que nulle considération n'en empêche, pas même la bonté.

« En 1671, un homme mourut [2], qui avait la charge de secrétaire d'État, ayant le département des étrangers. Il était homme capable, mais non pas sans défauts : il ne laissait pas de bien remplir ce poste, qui est très-important.

« Je fus quelque temps à penser à qui je ferais avoir cette charge ; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme qui avait longtemps servi dans les ambassades était celui qui la remplirait le mieux [3].

« Je lui fis mander de venir. Mon choix fut approuvé de tout le monde ; ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en possession de cette charge à son retour. Je ne le connaissais que de réputation, et par les commissions dont je l'avais chargé et qu'il avait bien exécutées ; mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres

1. « L'abbé Castel de Saint-Pierre, connu par plusieurs ouvrages singuliers, dans lesquels on trouve beaucoup de vues philosophiques et très-peu de praticables, a laissé des *Annales politiques* depuis 1658 jusqu'à 1739. Il condamne sévèrement en plusieurs endroits l'administration de Louis XIV. Il ne veut pas surtout qu'on l'appelle Louis le Grand. Si *grand* signifie *parfait*, il est sûr que ce titre ne lui convient pas ; mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il avait d'aussi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de Saint-Pierre. Ces mémoires de l'abbé de Saint-Pierre n'ont rien de curieux que la bonne foi grossière avec laquelle cet homme se croit fait pour gouverner. » (Note de Voltaire.)

2. Le marquis Hugues de Lionne. Voy. plus haut, au chap. VIII, page 97, une note sur ce célèbre ministre des affaires étrangères.

3. « M. de Pomponne. » (Note de Voltaire.)

d'un roi de France. Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État. J'ai fait ce détail pour faire voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. »

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son âme. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de Pomponne, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix de ce prince, confirmé par l'approbation universelle; et, s'il se condamne sur le choix de M. de Pomponne, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de Chamillart, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du Dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événements. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie [1] des instructions qu'il donne à son petit-fils Philippe V partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien mieux l'âme qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

« Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez pas ceux qui vous

1. *Voici une partie*, etc. Voltaire n'a pas publié en effet toutes les instructions de Louis XIV à son petit-fils : il a omis quelques articles qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu.

« Conservez-vous dans la pureté de votre éducation.

« Faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir; procurez sa gloire; donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire.

« N'ayez jamais d'attachement pour personne.

« Aimez votre femme; vivez bien avec elle; demandez-en une à Dieu qui vous convienne. Je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne. »

flatteront le plus, estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

« Faites le bonheur de vos sujets; et dans cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

« Essayez de remettre vos finances; veillez aux Indes et à vos flottes; pensez au commerce; vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister [1].

« Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

« Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre.

« Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir, mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

« Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

« Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans les commencements, sans rien décider.

« Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais, quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil, avant que de faire cette décision.

« Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

« Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours espagnols.

« Traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de fâcheux à personne : mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

« Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

« Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il a tenue.

« Je crois que vous devez faire quelque chose de considé-

1 « On voit qu'il se trompa dans cette conjecture. » (Note de Voltaire.)

rable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet.

« N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite et qui est capable de vous servir.

« Ayez une entière créance au duc d'Harcourt ; il est habile homme et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

« Tenez tous les Français dans l'ordre.

« Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages : renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

« N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

« Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses comme dans les petites. Demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir qui ne se trouve pas chez vous : nous en userons de même avec vous.

« N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Naples et en Sicile : passez à Milan et venez en Flandre [1] ; ce sera une occasion de nous revoir : en attendant, visitez la Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

« Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant dans Madrid.

« Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays a ses manières particulières ; et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

1. « Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens qui, sur la foi des Mémoires infidèles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, signé par Philippe V avant son départ, par lequel traité ce prince cédait à son grand-père la Flandre et le Milanais. » (Note de Voltaire.)

« Évitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce soit des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en à ceux qui vous en auront donné de plus considérables, après avoir laissé passer quelques jours.

« Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

« Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez point gouverner. Soyez le maître ; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions [1]. »

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillies; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour, Mme la duchesse de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. « Je le trouve, madame, dit

1. « Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux. « L'auteur des *Mémoires de Maintenon*, tome V, page 200 et suiv., l'accuse d'avoir fait « un souper scandaleux avec la princesse des Ursins le lendemain de la mort de sa première femme, et d'avoir voulu épouser cette « dame, » qu'il charge d'opprobres. Remarquez que Anne-Marie de La Trimouille, princesse des Ursins, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de soixante-dix ans, et que c'était cinquante-cinq ans après son premier mariage, et quarante après le second. Ces contes populaires, qui ne méritent que l'oubli, deviennent des calomnies punissables, quand on les imprime, et qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans apporter la plus légère preuve. » (Note de Voltaire.)

le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume; car c'est un des plus braves. »

Un officier général, homme un peu brusque, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on le peut faire pour un bras cassé : « Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, et ne plus servir Votre Majesté. — J'en serais bien fâché pour vous et pour moi, » lui répondit le roi; et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries, tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptu, aux chansons agréables; et quelquefois même il faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

Et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne il quitte tout pour elle;
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agréments de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Reims au sujet du marquis de Barbesieux, quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de Louvois son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'État, il veut le

corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout; c'est un père qui parle.

« Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois[1]; mais, si votre neveu ne change de conduite, je serai forcé de prendre un parti. J'en serai fâché; mais il en faudra prendre un. Il a des talents; mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, au lieu de travailler; il néglige les affaires pour ses plaisirs; il fait attendre trop longtemps les officiers dans son antichambre; il leur parle avec hauteur, et quelquefois avec dureté. »

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que Louis XIV n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, et qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre Académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence?* le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de Quinault; mais c'était dans les plus beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. Virgile et Horace par reconnaissance, et Ovide par une indigne faiblesse, prodiguèrent à Auguste

1. « Ces mots démentent bien l'infâme calomnie de La Beaumelle, qui ose dire que « le marquis de Louvois avait craint que Louis XIV ne l'empoison- « nât. » Au reste, cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde des sceaux, Chauvelin. » (Note de Voltaire.) — Saint-Simon rapporte les mêmes bruits, et prête à Louvois les paroles de Henri de Guise : *Il n'oserait*. Peut-être ces soupçons injurieux du ministre s'expliquent-ils par la disgrâce à laquelle il s'attendait chaque jour. « Il était, quand il mourut, dit Saint-Simon (chap. CDVII), tellement perdu qu'il devait être arrêté le lendemain et conduit à la Bastille. Le fait de cette résolution prise et arrêtée par le roi est certain, je l'ai su depuis par des gens bien informés; mais ce qui demeure sans réplique, c'est que le roi même l'a dit à Chamillart, lequel me l'a conté. » Louvois, qui n'avait pas toujours été fort scrupuleux, pouvait craindre que Louis XIV ne bornât pas son ressentiment à une destitution ou même à un emprisonnement. Saint-Simon prétend qu'en effet il fut empoisonné, mais il n'ose en soupçonner le roi. « Qui a fait ce coup? C'est ce qui est demeuré dans les plus épaisses ténèbres. Les amis de Louvois ont cru l'honorer en soupçonnant des puissances étrangères : mais elles auraient attendu bien tard à s'en défaire, si quelqu'une avait conçu ce détestable dessein. Ce qui est certain, c'est que le roi en était entièrement incapable et qu'il n'est entré dans l'esprit de qui que ce soit de l'en soupçonner. » Voy. au chapitre précédent, page 354, une note de Voltaire sur cette mort mystérieuse.

des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Si Corneille avait dit dans la chambre du cardinal de Richelieu à quelqu'un des courtisans : « Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui, » jamais ce ministre ne lui eût pardonné; c'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du roi, dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que Despréaux condamnait. « Il a raison, dit le roi ; il s'y connaît mieux que moi. » Le duc de Vendôme avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir, qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de Louis XIV, en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, Villiers trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le roi, que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : « Eh bien ! lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? — Non, répondit Villiers. — Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontents. — Cela peut être, repartit Villiers, chacun a son avis. » Le roi, en riant, répondit : « On ne peut pas plaire à tout le monde. »

Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Gramont arrive. « Jugez-nous, lui dit le roi. — Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. — Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit ? — Eh ! sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause? »

Le duc d'Antin se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. « C'est parce que Votre Majesté les a condamnés qu'elle ne les voit plus, » répond le duc.

Nous avons aussi rapporté ailleurs[1] que le même homme, ayant remarqué qu'un bois assez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade; et, tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits sont d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé Louis XIV d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme[2]. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'âme et de la reconnaissance du premier maréchal de La Feuillade pour son souverain. Il y dépensa cinq cent mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à Louis XIV le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves; mais ils figurent des vices domptés, aussi bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'hérésie détruite : les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue, elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois. Il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux; mais enfin, on voit des esclaves aux pieds du clément Henri IV et de Louis XIII, à Paris; on en voit à Livourne sous la statue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna assurément aucune nation; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur[3] qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie[4], comme si ce mot signifiait autre chose que

1. Dans les *Anecdotes sur Louis XIV*, dont nous avons déjà parlé.
2. Ces deux statues ont été détruites en 1792, et les *esclaves enchaînés* ont été transportés aux Invalides. C'est seulement sous Louis XVIII, en 1821, que le célèbre sculpteur Bosio a érigé la statue équestre que l'on voit aujourd'hui sur la place des Victoires.
3. Frédéric-Guillaume, surnommé *le grand électeur*, et père du premier roi de Prusse (1640-1688).
4. On trouve dans les lettres de Mme de Sévigné une preuve bien singu-

l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence, *Ædes a deo datæ*, *Maison donnée par un dieu*, serait bien plus idolâtre : elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom de *Dieu-donné*, et au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit*. (Égl. I, v. 6.)

A l'égard de la statue de la place de Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines qui remplissent les quatre faces de la base sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus longtemps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtiments de cette place pour sa bibliothèque publique. La place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense dont les murs étaient déjà élevés, lorsque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini; ainsi la fontaine et l'obélisque que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault n'ont paru que dans les dessins; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué; et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que Louis XIV eût préféré son Louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de Créqui appelait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince qui, ayant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encore simple et modeste, serait le premier des rois, et Louis XIV le second.

lière de ces flatteries voisines de l'idolâtrie, auxquelles s'abandonnait toute a nation : « On nous mande que les minimes de votre province ont dédié une thèse au roi, où ils le comparent à Dieu, mais d'une manière qu'on voit clairement que Dieu n'est que la copie. On l'a montrée à M. de Meaux qui l'a portée au roi, disant que Sa Majesté ne la doit pas souffrir. Le roi a été de cet avis. *Trop est trop.* » (Lettre à Mme de Grignan, 13 juin 1685.)

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait pas par les événements; car de toutes ses guerres la plus juste et la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre Monseigneur, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfants naturels qui moururent au berceau; huit autres vécurent, furent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle, attachée à Mme de Montespan, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé de La Queue.

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret d'être sa fille. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait [1]. Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Mme de Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; et voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. « Madame, lui dit cette personne, la peine que prend une dame de votre élévation de venir exprès ici me dire que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je le suis. » Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe; mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

1. « L'auteur l'a vue avec M. de Caumartin, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent. » (Note de Voltaire.) — Saint-Simon parle aussi dans ses Mémoires de cette Mauresse inconnue : « Il lui échappa une fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment : C'est mon frère qui chasse. On prétendait qu'elle était fille du roi et de la reine, que sa couleur l'avait fait cacher et disparaître et beaucoup de gens de la cour en étaient persuadés. » (Chap. LII.)

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, etc.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changements qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour et perfectionner les arts.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes qui les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être, et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main, et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fît lire.

A peine Colbert, après la chute de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656, et surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq cent mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisy paraît ou bien mal instruit ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point

la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises, et augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Bellièvre, aidé des libéralités de la duchesse d'Aiguillon et de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux.

Le génie de Colbert [1] se tourna principalement vers le com-

1. Aujourd'hui que les questions de commerce et de douanes ont le privilége d'occuper et même de passionner tous les esprits, il n'est pas inutile de faire connaître les principes généraux qui ont présidé à l'administration de Colbert. Avant ce grand ministre, la France était tributaire des autres peuples, non-seulement pour les objets de luxe, mais encore pour toutes les industries qui contribuent à la prospérité et à la richesse d'une nation. L'Italie nous fournissait ses broderies, ses glaces et son orfévrerie; l'Allemagne, ses chevaux et ses cristaux déjà renommés; la Flandre, ses dentelles et ses tapisseries; l'Angleterre, ses draps et ses étoffes de laine : notre industrie languissait sous le poids d'une concurrence qui l'écrasait, et le royaume s'appauvrissait chaque année d'une énorme quantité d'argent qui allait enrichir nos voisins. Colbert pourvut au mal par des mesures énergiques et efficaces : il écarta par des droits élevés les denrées et les marchandises étrangères, força la France à les produire ou à les fabriquer elle-même, et réserva à l'activité nationale le monopole du marché intérieur: ce fut le système *protecteur*, appelé quelquefois de son nom système *colbertiste*. Il appliqua les mêmes principes au commerce maritime : « Les étrangers, dit Louis XIV dans un édit de 1664, s'étaient rendus maîtres de tout le commerce par mer, même de celui qui se fait de port en port au dedans du royaume. » Les Hollandais surtout, ces facteurs du monde au XVIIe siècle, nous apportaient sur leurs vaisseaux les cotons de l'Inde, les sucres et les épices de l'Océanie, les porcelaines de la Chine et du Japon, les pelleteries du Canada. Colbert frappa leurs navires d'impositions nouvelles dont il exempta les nôtres, établit des compagnies ou des colonies sur tous les points du globe, et assura à notre marine marchande les bénéfices de cet immense commerce. Les contemporains, émerveillés de ces grands résultats, rendirent hommage à la hardiesse prévoyante du ministre réformateur. Boileau, dans son Épître au roi, rappelle

> Nos artisans grossiers rendus industrieux,
> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Mais plus tard, et surtout de nos jours, les partisans du *libre échange* ont condamné les idées de Colbert, comme si la grandeur industrielle de la France contemporaine n'était pas la meilleure justification du ministre de Louis XIV. C'est le succès même de ses réformes qui leur permet de les attaquer aujourd'hui; car, si l'industrie française n'avait pas atteint, sous l'influence de ces principes toujours respectés au milieu de tant d'autres révolu-

merce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença dès 1662 à exempter ses sujets d'une imposition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi, et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs, et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde, devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix, et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toujours subsisté; car, encore que les Hollandais eussent pris Pondichéry en 1694, et que le com-

tions, à la puissance et à l'éclat que toutes les nations de l'Europe admiraient encore naguère à l'*Exposition universelle* auraient-ils songé à la livrer sans réserve à la concurrence étrangère?

merce des Indes languit depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéry devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singulières, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume. Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les grandes maisons s'intéressaient à ces établissements, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau[1] d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de Choisy ait censuré ces établissements dans ses Mémoires, qu'il faut lire avec défiance[2]. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du royaume; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'Hôtel de ville acquises à vil prix depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'Épargne, prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et rétrécit l'esprit; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand nommé Hazon, qui, consulté par ce ministre, lui dit : « Vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre, » était encore citée avec

1. Le *tonneau* est un poids de mille kilogrammes.

2. « L'abbé Castel de Saint-Pierre s'exprime ainsi, page 105 de son manuscrit intitulé *Annales politiques* : « Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime pour avoir plus de soin des « sciences curieuses et des beaux-arts, prit l'ombre pour le corps. » Mais Colbert fut si loin de négliger le commerce maritime, que ce fut lui seul qui l'établit : jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe. » (Note de Voltaire.)

complaisance dans ma jeunesse[1]; et cette anecdote se retrouve dans Moréri[2]. Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sully, et des vues beaucoup plus étendues L'un ne savait que ménager, l'autre savait faire de grands établissements. Sully, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère; et il fallut que Colbert trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667 et pour celle de 1672. Henri IV secondait l'économie de Sully : les magnificences de Louis XIV contrarièrent toujours le système de Colbert.

Cependant presque tout fut réparé ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt[3] des emprunts du roi et des particuliers fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'État par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce

1. Ce *Hazon* était probablement un *libre échangiste* du XVIIe siècle, un des partisans de la doctrine économique : *laisser faire et laisser passer*, si fort à la mode aujourd'hui dans un certain monde.

2. Moréri, savant compilateur, qui avait publié en 1673 un *Dictionnaire historique et géographique* justement estimé. « Ce grand travail, dit Voltaire dans sa *Liste des écrivains français*, lui coûta la vie. L'ouvrage, réformé et très-augmenté, porte encore son nom et n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile. Mort en 1680. On a fait des suppléments remplis d'erreurs. »

3. Le taux *au denier vingt* représente cinq pour cent.

temps-là; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença dès 1666 à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie[1]. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Ce vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait : les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrières de Venise et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent en 1686 ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présents.

1. *La Savonnerie*, manufacture de Chaillot; on y fabrique aujourd'hui des étoffes de laine.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté[1]. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville tout entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa en 1667 un magistrat uniquement pour veiller à la police[2]. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après, et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris, et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle : aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite; et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres États, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement que, depuis les environs du Palais-Royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces car-

1. Nous voyons dans une lettre de Mme de Sévigné (20 février 1671), que les capucins étaient alors chargés du service des incendies. Le corps des pompiers ne fut institué qu'en 1699, sous le ministère de Chamillart.

2. Le premier lieutenant général de police fut Gabriel-Nicolas de La Reynie, de 1667 à 1697. Le second fut le marquis d'Argenson, dont Voltaire va parler (1697-1718), nommé plus tard chancelier sous le régent, après la disgrâce de d'Aguesseau, qui s'était montré trop opposé aux réformes financières de Law.

rosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts[1]; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe, et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur général Colbert eut en 1664 la direction des bâtiments, qui est proprement le ministère des arts[2], il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. François Mansard[3], l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de Constantin et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux

1. Les carrosses furent inventés au commencement du XVIIe siècle; mais on s'en servit peu d'abord, et il y en avait à peine cent dans Paris sous le règne de Henri IV : les rues étaient trop étroites, à peine pavées. C'était le privilége des grandes dames, surtout de la maison du roi; les hommes allaient à cheval. Le prince de Condé, au retour de son exil, amena de Bruxelles vers 1660 un carrosse où il y avait des vitres; et bientôt, avec les améliorations qui changèrent la face de Paris, la mode devint générale.

2. « L'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales politiques*, page 104 de son manuscrit, dit que « ces choses prouvent le nombre des fainéants; leur « goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir et à nourrir d'autres espèces « de fainéants...; que c'est présentement ce qu'est la nation italienne, où « ces arts sont portés à une haute perfection; ils sont gueux, fainéants, pa- « resseux, vains, occupés de niaiseries, etc. »

« Ces réflexions grossières et écrites grossièrement n'en sont pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts, c'était sous les Médicis, pendant que Venise était la plus guerrière et la plus opulente des républiques. C'était le temps où l'Italie produisit de grands hommes de guerre et des artistes illustres en tout genre; et c'est de même dans les années florissantes de Louis XIV que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de Saint-Pierre s'est trompé dans beaucoup de choses, et a fait regretter que la raison n'ait pas secondé en lui les bonnes intentions. » (Note de Voltaire.)

3. Il y a eu, au XVIIe siècle, deux architectes célèbres de ce nom, François Mansard, qui construisit le palais de Maisons près de Saint-Germain et inventa les *mansardes*; Jules-Hardouin Mansard, son neveu, qui éleva la chapelle des Invalides et celle de Versailles.

mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin fut encore plus grande que la magnificence de François Ier pour Raphaël. Le Bernin, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monuments d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessin, exécuté par Louis Levau et Dorbay. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce Perrault que Boileau osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses : il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achèvement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marly[1], et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité par sa grandeur et par ses difficultés, fut ce canal du Langue doc qui joint les deux mers[2], et qui tombe dans le port de

1. On peut lire dans Saint-Simon (chap. CDX) un récit piquant sur l'origine de Marly. Le roi, fatigué de la pompe et du bruit de Versailles, chercha un pied-à-terre plus simple, tranquille et solitaire; il choisit Marly : « Il crut choisir un ministre, un favori, un général d'armée. » Mais bientôt l'ermitage devint un palais, les bâtiments furent augmentés, les embellissements succédèrent aux embellissements, les dépenses aux dépenses, la fameuse machine fut créée, et « c'est peu de dire que Versailles, tel qu'on l'a vu, n'a pas coûté Marly. » — Quant à la machine hydraulique, elle fut l'œuvre d'un mécanicien, Rennequin Sualem, fils d'un charpentier de Liége, appelé en France par Colbert : commencée en 1675, elle fut achevée en 1682, et fonctionna l'année suivante. Elle est regardée comme un chef-d'œuvre pour l'époque où elle fut exécutée, et elle fit à son auteur une réputation immense. En 1826, elle a été remplacée par une machine à vapeur beaucoup plus simple et d'un entretien moins dispendieux.

2. Ce canal fut exécuté par le célèbre Riquet, issu d'une famille florentine

Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664, et on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des Invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire[1]. Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins, deux cent cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former pour élever cinq cents gentilshommes[2]; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et surtout le conseiller d'État Pussort. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile[3] parut

réfugiée en France, sur les dessins de l'ingénieur français Andréossy. Les travaux coûtèrent environ trente-quatre millions, et employèrent chaque année dix à douze mille ouvriers. Boileau a dit, dans son Épître au roi :

J'entends déjà frémir les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis aux pieds des Pyrénées.

1. « L'abbé de Saint-Pierre critique cet établissement, que presque toutes les nations ont imité. » (Note de Voltaire.)

2. L'*École militaire*, fondée en 1751, ouverte de nos jours à toutes les conditions et à toutes les fortunes.

3. L'ordonnance civile avait pour but de régler la forme et la marche des procès : un arrêté qui date de la même époque devait les rendre moins nombreux, en réformant les registres de l'état civil. Depuis François Ier qui les avait institués, ils étaient tenus par les curés des paroisses, mais presque toujours sans ordre et sans exactitude, quelquefois illisibles, souvent remplis de notes étrangères aux actes de la vie religieuse et civile. Voici quelques exemples pris au hasard dans les registres de la paroisse Saint-Paul : « Le mardi 18 août 1649, notre pauvre petit roi Louis XIV nous fut ramené par celles et ceux qui nous l'avaient ravi de la bonne ville de Paris. Le mercredi 6 janvier, année présente, je suppliai bien humblement le bon Dieu de lui vouloir donner la grâce et la conduite de son bisaïeul saint Louis pour le bon gouvernement, la paix de ses peuples et de tous ses sujets. — Le dernier jour de l'année 1647, reçu de Mlle Forest deux bouteilles de vin et un grand morceau de pâté; de Mme de Montplaisir, deux quarts d'écu. — La nuit d'entre le jeudi 9 et vendredi 10 janvier 1642, qui était la fête de saint Guillaume, ma bichonne fit deux chiennes et un chien : je donnai la plus petite et la plus belle à M. Hallard, et le lendemain je coupai les oreilles aux deux autres etc. » (Francois Barrière, *Essai sur les Mœurs et les usages*

d'abord, ensuite le code des eaux et forêts, puis des statuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle, le code du commerce, celui de la marine, tout cela se suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies, espèces d'hommes qui n'avaient pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain; mais le roi était instruit des lois principales : il en possédait l'esprit, et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le conseil des secrétaires d'État, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*[1]. Il y a de lui deux jugements célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un Persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan, Mehemet Rizabeg, nous l'avons trouvé instruit dès longtemps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlements même et par l'Église; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat des La Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII.

du XVII*e siècle*, en tête des Mémoires de Brienne, tome I, p. 157.) Pour remédier à ces abus, qui multipliaient nécessairement les procès de succession, une ordonnance de 1667 régla la forme et la teneur des registres de l'état civil.

1. Le *conseil des parties* ou *grand conseil* était une des quatre cours supérieures. Voy. la note 1 de la page 34.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées[1]. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; règlement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui qui institua les brigadiers[2], et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable, et, après la mort du duc d'Épernon, plus de colonel général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres : il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de Gramont, simple mestre de camp des gardes françaises sous le duc d'Épernon, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton[3], quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi, qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant, et ils furent d'une grande ressource pour remonter la cavalerie : ressource importante, depuis trop négligée.

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme.

1. Les réformes dans l'armée furent principalement l'œuvre de Louvois. La haine de Saint-Simon ne s'y trompe pas : c'est le ministre plus encore que le roi qu'il poursuit de ses attaques passionnées et souvent injustes. Sur le caractère de Louvois, voy. plus haut, au chapitre XI, page 131, une lettre de Mme de Sévigné.

2. « L'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales*, ne parle que de cette institution de brigadiers, et oublie tout ce que Louis XIV fit pour la discipline militaire. » (Note de Voltaire.)

3. L'*esponton* était une sorte de demi-pique. L'usage en fut aboli en 1753.

Point d'usage uniforme, point d'exercice ; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes et qu'on forma à cet exercice fut celui des fusiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due tout entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siége. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers et un de houssards : avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régiments de milice, fournis et équipés par les communautés[1]. Ces milices s'exerçaient à la guerre sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le dessin et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner; mais le corps des ingénieurs, que le roi forma et auquel il donna les règlements qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban et ses élèves, qui surpassèrent le comte de Pagan[2]. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; et on voyait par leur rapport si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis

1. *Par les communautés*. On dirait aujourd'hui *par les communes*.

2. Blaise-François de Pagan, né en 1604, mort en 1665, auteur d'un *Traité des fortifications*, passait pour le meilleur ingénieur de son temps. Il avait été employé par Richelieu et Mazarin dans les guerres d'Italie, de Picardie et de Flandre.

augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait; et il eut toujours ou de grands succès ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante-dix mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissés pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède, et, dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates dès l'an 1665; et, deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement: mais, tandis qu'on fait de nouveaux règlements et de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi Charles II insiste sur ce droit, que la force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrit au comte d'Estrades, son ambassadeur : « Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur. »

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir; et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et a la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais, tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentiments de hauteur. On bâ-

tit la ville et le port de Rochefort, à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse[1] des matelots qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de Grâce. Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges[2]; et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service mille gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre : ce sont les gardes-marine; ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Estrées fut le premier maréchal, en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue, en 1692, lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua avec quarante-quatre voiles une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais: il fallut céder au nombre; on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces

1. Le verbe *enclasser* n'a pas été admis par le dictionnaire de l'Académie, on ne sait trop pourquoi.

2. Petits bâtiments dont la fonction est en effet d'*alléger* les grands navires, de porter une partie de leur charge pendant leur armement et leur désarmement.

maritimes se soutinrent toujours; mais elles déclinèrent dans la guerre de la Succession. Le cardinal de Fleury les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent, mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors; car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissements avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne, bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eus si longtemps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changements Louis XIV fit dans l'État; changements utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés, tout cela de concert, et en même temps, et avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public; il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par là on pouvait avoir une notice exacte du royaume et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendants n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monuments du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan,

en n'assujettissant pas tous les intendants au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection [1], des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y sont peu approfondies et peu exactes; il faut y chercher, souvent avec peine, les connaissances dont on a besoin, et qu'un ministre doit trouver sous sa main et embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins et les ressources. Le projet était excellent, et une exécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé de l'amour du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre qui finit par la paix de Ryswick commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi; et la guerre de la Succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du Pont-Royal, et serait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'est dans les affaires criminelles, dans

1. *De chaque élection.* L'*élection* était une juridiction populaire, un corps de magistrats *élus* par le roi (de là leur nom), et dont la fonction était de répartir les impôts entre les communes et les habitants, sous la direction des intendants généraux. On appelait aussi *élection* toute l'étendue du pays qui était du ressort de ce tribunal.

celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très-grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal qui ne subsiste plus : ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents; mais il est à souhaiter sans doute que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé[1].

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes[2], la France n'eût pas perdu tant de citoyens. Ce pays cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, et que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine dont le sens est : *A Louis le Grand après sa mort*. Don Ustariz, homme d'État, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle Louis XIV *un homme prodigieux*.

1. Toutes ces réformes que Voltaire réclamait, et celles même qu'il ne réclamait pas, devaient être accomplies quelques années plus tard. Au début de la révolution française, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, les droits féodaux, les privilèges des classes, des villes et des provinces furent abolis, et l'égalité civile proclamée, au milieu des applaudissements unanimes et prolongés des trois ordres.

2. « Voyez ci-après le chapitre XXXVI, *Du Calvinisme*. » (Note de Voltaire.)

Tous les changements qu'on vient de voir dans le gouvernement et dans tous les ordres de l'État en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rébellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importants à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain; et l'État devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'État pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conjuration, en 1674, imaginée par La Truaumont, gentilhomme normand perdu de débauches et de dettes, et embrassée par un homme de la maison de Rohan, grand veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de Louvois l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de Caumartin, et se jetant sur un lit de repos : «Il faudra, dit-il, que ce.... Louvois meure ou moi.» Caumartin ne prit cet emportement que pour une colère passagère; mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des desseins dangereux. « Les temps de la Fronde sont passés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne serez regretté de personne.» Le chevalier ne le crut pas; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de La Truaumont. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de La Truaumont, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, la marquise de Villiers. Leur but et leur espérance n'étaient pas et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume : ils prétendaient seulement vendre et livrer Quillebeuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé et inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées[1].

1. On peut lire dans Mme de Sévigné le récit d'une émeute populaire en

Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples Enfin, le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore longtemps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables, et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers et des Voisin ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatants de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la Trappe[1].

Tous les différents états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes avaient une vivacité emportée, les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient et qu'ils allaient chez les ministres, et les plus grands commerçants étaient alors de hommes grossiers; mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour

Bretagne. Elle n'a pas le cœur bien sensible à l'endroit des paysans mécontents; à la fin elle dit assez lestement: « A force d'avoir pendu, on ne pendra plus. » (3 novembre 1675.)

1. « RANCÉ (Armand-Jean Le Bouthillier de), né en 1626, commença par traduire Anacréon et institua la réforme effrayante de la Trappe en 1664. Mort en 1700. » (Voltaire, *Liste des écrivains français.*) La *Trappe* était une abbaye de la Normandie, à quelques lieues de Mortagne.

goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changements.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens, tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talents, sont un témoignage honorable à leur pays; ou c'est le rebut de la nation, qui essaye de profiter de la considération qu'elle inspire; ou bien ce sont des émigrants qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand Henri IV, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*Édit de Nantes;* ou enfin ce sont des officiers mécontents du ministère, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée: et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la Fronde, et sous Louis XIII, et dans les siècles précédents; mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si longtemps avilie à servir auparavant des sujets trop puissants. On voit des gentilshommes, des citoyens qui s'auraient crus honorés autre-

fois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux, et très-souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un État est florissant.

On a comparé le siècle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance et les événements personnels soient comparables. Rome et Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde que Louis XIV et Paris; mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que, s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très-supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'Auguste qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV.

CHAPITRE XXX[1].

Finances et règlements.

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais se rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1702, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'État. Un

1. Ce chapitre est peut-être un des plus faibles de l'ouvrage, bien que la fin contienne quelques vues neuves et intéressantes sur les monnaies, leur valeur relative, les revenus du royaume comparés à différentes époques, etc. On peut regretter que Voltaire n'ait pas appliqué sa vive intelligence à débrouiller le chaos des finances sous Louis XIV. Forbonnais avait publié son grand ouvrage en 1758, sept ans après la première édition du *Siècle de Louis XIV*. Voltaire le cite plus tard avec éloge, et parle « des grandes lumières qu'il a fournies sur les finances de France; » mais il ne paraît pas qu'il en ait beaucoup profité dans les éditions suivantes.

Bois-Guillebert[1], lieutenant général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689; et, même dans cette guerre, le corps de l'État, commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660 les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraisemblable. Cependant ces arguments captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissants, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'État est ruiné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard que de nos jours même on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans que « la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres; » comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinsèque que celle du poids et du titre : et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie[2]. Il commença, comme le duc de Sully, par

1. Bois-Guillebert ou plutôt Boisguilbert ne mérite pas le mépris avec lequel Voltaire va en parler. C'était un homme de bien et un écrivain instruit, ami du grand Vauban, un des pères de l'*Economie politique*, un de ceux qui, rêvant une modification profonde de notre système financier, ont entrevu quelques-unes des réformes accomplies plus tard par Turgot et la Révolution française. Son tort est d'attaquer l'administration libérale de Colbert, tandis que ses projets, inspirés du même esprit, ne font que la continuer. Saint-Simon loue beaucoup Boisguilbert (chap. CLXXI), sans se douter que l'écrivain réformateur est le plus grand adversaire des priviléges de la noblesse en matière d'impôts. La base de son système est l'établissement d'une taille générale qui frapperait *tous* les revenus et *toutes* les fortunes. Le *Détail de la France* fut publié en 1697 ou peut-être seulement en 1707

2. On ne lira pas sans intérêt le portrait que l'abbé de Choisy a tracé de Colbert dans ses Mémoires (Édition Petitot, t. LXIII, p. 215): « Jean-Baptiste Colbert avait le visage naturellement renfrogné. Ses yeux creux, ses sourcils épais et noirs lui faisaient une mine austère, et lui rendaient le

arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible; et, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles[1]. On voit, par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que des négociants anglais

premier abord sauvage et négatif; mais dans la suite, en l'apprivoisant, on le trouvait assez facile, expéditif, et d'une sûreté inébranlable. Il était persuadé que la bonne foi dans les affaires en est le fondement solide. Une application infinie et un désir insatiable d'apprendre lui tenaient lieu de science.... Il fut le restaurateur des finances, qu'il trouva en fort mauvais état à son avénement au ministère. Esprit solide mais pesant, né principalement pour le calcul, il débrouilla tous les embarras que les surintendants et les trésoriers de l'Épargne avaient mis exprès dans les affaires pour y pêcher en eau trouble. »

1. Voltaire admire beaucoup Colbert, sans trop nous dire pourquoi; il aurait dû nous faire connaître avec plus de précision l'esprit même de ses réformes : elles font honneur à la prévoyance et à l'équité du ministre qui les proposa, du roi qui les accomplit. On sait que sous l'ancienne monarchie la taille ne pesait que sur la bourgeoisie et le peuple; la noblesse et le clergé en étaient exempts. Colbert ne pouvait la généraliser et l'étendre à tous les ordres, dans une société constituée comme celle du XVIIe siècle : il voulut du moins en adoucir le fardeau. Il réduisit la taille annuelle, en créant ou en augmentant les impôts indirects, auxquels tous contribuaient. Il en diminua encore le poids d'une autre manière. Au milieu des désordres de la Fronde, un grand nombre de bourgeois et de paysans s'étaient anoblis de leur propre autorité, et étaient devenus autant de privilégiés. Dès 1662, Molière, dans *l'École des femmes*, se moquait de cette vanité ou plutôt de cet abus, et Chrysalde disait à Arnolphe, qui s'était fait appeler M. de La Souche :

Qui diable vous a fait aussi vous aviser,
A quarante-deux ans, de vous débaptiser,
Et d'un vieux tronc pourri de votre métairie
Vous faire dans le monde un nom de seigneurie?

Chrysalde ajoutait :

Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Colbert fit la chasse à ces privilégiés de contrebande, puisqu'il était obligé de respecter les véritables; et près de quarante mille familles, parmi les plus riches des paroisses, furent de nouveau soumises à la taille. Ajoutons, enfin, que l'idée toute moderne de nos *budgets* est encore une idée de ce ministre. Jusqu'alors on dépensait au hasard, sans dessein arrêté, sans consulter l'état des recettes. « Il ne fit plus que deux chapitres, dit l'abbé de Choisy (Édition Petitot, t. LXIII, p. 216), l'un des revenus du roi, et l'autre de sa dépense. Il présentait au roi, tous les premiers jours de l'an, un *agenda* où ses revenus étaient marqués en détail; et chaque fois que le roi signait des ordonnances, Colbert le faisait souvenir de les marquer sur son *agenda*, afin qu'il pût voir, quand il lui plairait, combien il lui restait encore de fonds, au lieu que dans les temps passés il ne pouvait jamais savoir ce qu'il avait. »

s'étant adressés à M. Colbert de Croissy, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changements exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis François Ier. Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits, en 1664.

Il se souvenait toujours de la Fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'État, il ordonna en 1667 que le parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi, dans tout le cours de son administration, il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'État par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que, si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitants qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'État, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité Louis XIV, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 (13 auguste), il alla encore lui-même au parlement, pour y révoquer les priviléges de noblesse qu'il avait

accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

Mais, malgré cet édit, enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui sont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats, il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà, par son édit de 1666, il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitants des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou qui avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition.

Il est vrai que le ministre Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés, et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre et même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. Il y avait longtemps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de Richelieu; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit, dans cette année malheureuse, un arrêt qui paraissait juste dans son principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue, et découragait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt, dans un temps de crise et de préjugés, c'eût été soulever les peuples.

Le ministre n'eut d'autres ressources que d'acheter chère-

ment chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'État; et l'ordre que M. Colbert avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant, dans sa province, se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine. On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration étant florissantes empêchèrent Colbert de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère : elle est grande; mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est malaisé de détruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre, pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un contrôleur général[1] plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on use en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtiments et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti[2], rentes, charges nouvelles, augmentations de gages;

1. La liberté du commerce des grains, décrétée une première fois en 1754, mais bientôt révoquée pendant la guerre de Sept ans, fut rétablie en 1764, sous l'influence de Choiseul, ministre principal, par le contrôleur général Laverdy. Elle fut suspendue de nouveau, en 1770, par l'abbé Terray, au milieu des plaintes qu'avaient excitées les accaparements des blés et *le Pacte de famine*; et il fallut toute l'énergie de Turgot, sous Louis XVI, pour l'imposer au parlement, en 1776.

2. *Impôts en parti*. Voy. la note 2 de la page 268.

enfin ce qui soutient l'État quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industrieux et le commerce : on voit que le roi, possédant très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'État aux traitants, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri IV, elle reparut dans tout le règne de Louis XIII, et infecta surtout les derniers temps de Louis XIV.

Enfin Sully enrichit l'État par une économie sage, que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. Colbert soutint l'État, malgré le luxe d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

On sait qu'après la mort de Colbert, lorsque le roi se proposa de mettre Le Pelletier à la tête des finances, Le Tellier lui dit : « Sire, il n'est pas propre à cet emploi. — Pourquoi? dit le roi. — Il n'a pas l'âme assez dure, dit Le Tellier. — Mais vraiment, reprit le roi, je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple. » En effet, ce nouveau ministre était bon et juste; mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que Colbert avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première

ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe, ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la Monnaie. Le roi donna l'exemple : il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin[1], homme unique en son genre, et tous exécutés sur les dessins de Lebrun. Ils avaient coûté dix millions : on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministère ne s'est corrigé que dans nos derniers temps : ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts. Il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même pour subsister encore avec force après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit : la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitants étaient des charlatans qui trompaient le ministère; il en coûta quatre-vingts millions à l'État. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'État parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtiments, dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie enrichissent un État. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par

1. « De simples orfévres, tels que Claude Ballin et Pierre Germain, ont mérité d'être mis au rang des plus célèbres artistes par la beauté de leur dessin et par l'élégance de leur exécution. » (Voltaire, *Liste des artistes célèbres.*)

des victoires. L'Italie, au XVIe siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté longtemps si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols[1], et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises; et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très-misérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achètent, par ces avances, le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent, et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695[2]. Elle fut supprimée à la paix de Ryswick, et rétablie ensuite. Le contrôleur général, Pontchartrain, vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent; mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers[3] traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

1. *La flotte d'argent des Espagnols*, c'est-à-dire les galions. Voy. la note 1 de la page 69.

2. « Au tome IV, page 136, des *Mémoires de Maintenon*, on trouve que la capitation « rendit au delà des espérances des fermiers. » Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il est dit que « les laquais de Paris allèrent à « l'Hôtel de ville prier qu'on les imposât à la capitation. » Ce conte ridicule se détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domestiques. » (Note de Voltaire.)

3. *Des maltôtiers*. Dans l'origine, le mot *maltôte*, comme l'indique son étymologie (du latin *male* et *tollere*), signifiait un impôt qui n'était pas dû, qui n'était pas légal. Plus tard, et par extension, il se dit de toute espèce d'impôts, mais en conservant toujours un sens un peu injurieux. *Le maltôtier* était celui qui levait la maltôte.

On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710[1]. Mais ce dixième, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales: ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment pour être ruiné ensuite; car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres en 1668 donnait un marc, et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait de commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit, mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre Chamillart commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensile[2]; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne[3].

1. Ce nouvel impôt, emprunté peut-être au système de Vauban et de Boisguilbert, fut établi par le contrôleur général Desmarets, neveu du grand Colbert; c'était le dixième des revenus de toutes les terres, même de la noblesse et du clergé. La noblesse témoigna un vif mécontentement de « cette invention affreuse qui rendait toute condition simple peuple, » et le dixième fut aboli bientôt après. (Saint-Simon, chap. CCLXXXIV.)

2. On appelait *billets de monnaie*, des billets donnés aux particuliers qui portaient leurs vieilles espèces à la Monnaie, à l'époque des refontes générales; ils représentaient la valeur des sommes qui avaient été déposées. Les *billets de subsistance et d'ustensile* étaient une autre sorte de papier-monnaie. Quand les habitants d'une ville fournissaient à des troupes de passage les provisions et les objets nécessaires, appelés dans le langage spécial de cette époque *ustensile*, ou plutôt *utensile*, on les payait en billets qui étaient la garantie de leurs créances. Ces billets furent discrédités le jour où les ministres refusèrent de les recevoir dans les coffres du roi.

3. « Il est dit dans l'histoire écrite par La Hode, et rédigée sous

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages considérables attachés à ces nouvelles charges invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin, et cela produisit cent quatre-vingt mille livres. On imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendants des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilements des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui; mais alors elles faisaient pleurer.

Le contrôleur général Desmarets, neveu de l'illustre Colbert, ayant en 1708 succédé à Chamillart, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'État. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cent vingt et un millions, et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'État pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, longtemps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en

La Martinière, qu'il en coûtait soixante-douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que M. de Chamillart, pour payer les armées, se servait du crédit du chevalier Bernard. Ce ministre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent sortît du royaume, comme si l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était possible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant : ce ministre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger sans faire sortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change, qui allait à cinq ou six pour cent de perte; et le banquier était obligé, malgré sa promesse, de solder son compte en argent avec l'étranger, ce qui produisait une perte considérable. » (Note de Voltaire).

espèces. Enfin, il laissa à sa mort deux milliards six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites, ce qui fait environ quatre milliards cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande; car, lorsqu'un État puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer : mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards, ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlements du royaume, et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de payements. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'Hôtel de ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de François Ier l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'Hôtel de ville et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec

ceux de Louis XV ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était en 1730, avec près de deux cents millions; et cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne; car cent dix-sept millions numéraires au marc de vingt-huit livres sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730; et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne : mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, se sont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741[1], il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur système de finances, ainsi que leur philosophie; et si, dans un État purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie[2].

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683; et il y en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, sous le ministère du cardinal de Fleury, fut presque le double du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui en 1600; et vers l'an 1730 on en possédait autant que d'espèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accru, lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de

1. Il s'agit de la guerre de la succession d'Autriche.

2. « L'abbé de Saint-Pierre, dans son *Journal politique*, à l'article du *Système*, dit qu'en Angleterre et en Hollande il n'y a de papier qu'autant qu'il y a d'espèces; mais il est avéré que le papier l'emporte beaucoup, et ne subsiste que par la confiance. » (Note de Voltaire.)

Nantes, et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses et de plus grandes encore que sous Louis XIV, parce que le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes étoffes sont moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux serait très-misérable : un peuple qui, sans ces métaux, mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie, s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde, et ces murmures sont presque partout ceux des oisifs opulents, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance, ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées et de porter le fardeau de l'État sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance ; car certainement ce sont ces

campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours réglés, dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les aliments de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs, travail toujours chèrement payé.

On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées; on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la séve et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroissements, et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains; et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France; et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au nécessaire pour travailler : telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable.

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulents, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointements et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double : c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires sont partout restés sur l'ancien pied. Un électeur qui reçoit l'investiture de ses États ne paye que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur Charles IV, au XIVe siècle;

et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paye du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq sous numéraires aux fantassins, comme on les donnait du temps de Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants qui vendent leur vie à si bon marché ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de Henri IV[1]. S'il le savait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointements de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'État soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitants un trésor inestimable.

1. *Moins que les soldats de Henri IV.* Cette remarque piquante n'est plus vraie aujourd'hui. La paye du soldat est restée à peu près la même qu'au temps de Henri IV et de Louis XIV (sept sous au lieu de cinq) ; mais elle a subi une augmentation réelle par les fournitures faites en nature, gratuitement ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie des soldats est non-seulement plus assurée, mais plus douce que celle de bien des ouvriers.

CHAPITRE XXXI.

Des sciences.

Ce siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence, du temps de

Louis XIII, qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France et les querelles du calvinisme n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que ne le fut le fanatisme du temps de Cromwell en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens, oublié depuis si longtemps, cette vérité était condamnée à Rome ; et la congrégation du saint-office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non-seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre, sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand Galilée ayant demandé pardon, à l'âge de soixante-dix ans, d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre[1].

Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir; Galilée avait découvert les lois de la chute des corps ; Torricelli commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire : au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire[2].

Ce qu'il y avait de romanesque réussit, et le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin

1. Ce *chanoine de Thorn* est Nicolas Copernic né en 1473, mort en 1543; Galilée, né à Pise en 1564, est mort en 1642.

2. « Habent sua fata libelli. »

Le système philosophique de Descartes, admiré au XVIIe siècle, abandonné au XVIIIe pour les doctrines nouvelles de Locke et de Condillac, a été remis de nos jours en honneur. Voltaire, qui retournerait volontiers aux doctrines d'Épicure et aux atomes (voy. l'article *Bernier* dans la *Liste des écrivains français*), l'attaque partout et avec vivacité. Il dit ailleurs (voy. l'article *Descartes*) que *son sort a été celui de Ronsard en poésie*; mais le philosophe spiritualiste qui a eu pour disciples Malebranche, Bossuet, Fénelon, le grand Arnauld; le penseur qui a exercé tant d'influence sur l'esprit français au XVIIe siècle par l'originalité féconde de sa méthode, n'a pas besoin d'être défendu contre les critiques ou les épigrammes des admirateurs de

ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe, et du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre, et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences, sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On sentait déjà, dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de Galilée, et dès le temps de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes, en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwell, s'assemblèrent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles II, rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation, donna des lettres patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La Société royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, et cent autres inventions qui pourraient, à cet égard, faire appeler ce siècle le *siècle des Anglais*, aussi bien que celui de Louis XIV.

En 1666, M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; et, à la prière de quelques savants, il fit agréer à Louis XIV l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre, et comme l'académie française[1]. Colbert attira d'Italie Dominique Cassini, Huygens de Hollande, et Roëmer

Condillac. Le bon La Fontaine, assez ignorant à la vérité, mais écho de la voix publique, disait de lui naïvement :

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Dans les siècles passés, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme
Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.

1. En 1699, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, contrôleur général des finances et surintendant des bâtiments, soumit, d'après l'avis de l'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, toutes les académies au ministre sécrétaire d'État, excepté l'académie française, qui ne pouvait dépendre que du roi. Voy. Voltaire, *Liste des secrétaires d'État*, à l'article *Phélypeaux*.

de Danemark, par de fortes pensions. Roëmer détermina la vitesse des rayons solaires; Huygens découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne, et Cassini les quatre autres. On doit à Huygens, sinon la première invention des horloges à pendule, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvements, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. On acquit peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout système. Le public fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au delà des bornes de la nature ; une astronomie qui ne prédisait pas les événements du monde, une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ses productions.

La géographie reçut des accroissements étonnants. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'Observatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par Dominique Cassini et par Picard. Elle est continuée vers le nord en 1683 par Lahire; et enfin Cassini la prolonge en 1700 jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, et il suffit pour éterniser ce siècle.

On envoie en 1672 des physiciens à Cayenne, faire des observations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, démontré depuis par le grand Newton ; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illustré le règne de Louis XV.

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichissent le Jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La Bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente mille volumes; et cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation.

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le *Journal des Savants*, qui commença en 1665, est le père de

tous les ouvrages de ce genre[1] dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu près dans l'histoire ce que l'académie des sciences faisait dans la physique : elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri IV et sous Louis XIII ; et si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison[2].

Il était très-commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes ; s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves, et elles continuèrent encore longtemps parmi le peuple. Tout berger était sorcier ; et les amulettes,

1. Le plus ancien journal est la *Gazette de France*, créée par le médecin Théophraste Renaudot, et le célèbre généalogiste P. d'Hozier : elle parut en mai 1631. Richelieu, le ministre absolu et despotique, protégea les premiers journalistes de France, comme Louis XI, le roi défiant et jaloux de son autorité, avait protégé les premiers imprimeurs. Ce fut trente-quatre ans plus tard que Denis de Sallo commença le *Journal des Savants*. Voy. Voltaire, articles *Sallo* et *Renaudot*, dans la *Liste des écrivains français*.

2. « En 1609, six cents sorciers furent condamnés, dans le ressort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. Nicolas Remi, dans sa *Demonolâtrie*, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé Louis Gauffridi, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était sorcier, et les juges l'avaient cru.

« C'est une chose honteuse que le P. Lebrun, dans son *Traité des pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais sortiléges : il va même jusqu'à dire, page 524, que « le parlement de Paris reconnaît des sortiléges ; » il se trompe : le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le diable. Le livre de dom Calmet sur les vampires et sur les apparitions a passé pour un délire ; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition. » (Note de Voltaire.)—Le livre de dom Calmet dont il est question ici, est intitulé : *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenants de Hongrie, de Moravie*, etc., 1746.

les anneaux constellés [1] étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors et les voleurs, passaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fît tirer son horoscope. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savants, des magistrats avaient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés d'avec les faux : enfin, jusque vers ces temps-là, on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernouilli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant, à propos de cette comète, aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle, mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois [2], il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles

1. *Constellés*, c'est-à-dire faits sous l'influence supposée de certaine constellation.
2. Platon, *République*, livre V.

entre des hommes qui auraient dû être sages ; mais, avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'État; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoyens ; et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose à cause de leur nombre, et la gloire du siècle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII[1].

Des beaux-arts.

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence[2]; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était partout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau.

1. On lira avec un vif intérêt ce remarquable chapitre d'histoire littéraire, cette revue rapide des principaux chefs-d'œuvre du XVIIe siècle par le plus grand écrivain du XVIIIe, ces aperçus ingénieux, ces appréciations brillantes et surtout judicieuses. On peut comparer les jugements de Voltaire avec ceux d'un critique contemporain, La Bruyère, dans son chapitre sur les *Ouvrages de l'esprit*, et dans son *Discours à l'académie française* : on verra, comme nous l'avons déjà fait remarquer, que dans les questions de goût et de littérature l'auteur du *Siècle de Louis XIV* est plus sévère, plus classique que La Bruyère, et même que Boileau.

2. Quoi qu'en dise Voltaire, la *saine* philosophie compta d'illustres représentants en France au XVIIe siècle. Nous avons déjà cité Descartes; le P. Malebranche, connu par son bel ouvrage de *la Recherche de la vérité;* Bossuet, qui, dans le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même,* expliqua ou développa avec une raison supérieure les doctrines cartésiennes : Fénelon, qui écrivit la *Démonstration de l'existence de Dieu*, et quelques autres. Voltaire, partisan de la philosophie expérimentale de Bacon et de Locke, ne rend pas justice à cette grande école spiritualiste qui a été une des gloires de la France au XVIIe siècle.

Les prédicateurs citaient Virgile et Ovide; les avocats, saint Augustin et saint Jérôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de Thou, un chancelier de L'Hospital, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amyot, de Marot, de Montaigne, de Régnier, de la *satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé *le Grand* dans son pays, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier, longtemps après, en prit l'exorde tout entier aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de Turenne [1].

Balzac en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le sceptre des rois et la livrée des roses. » Il écrivait de Rome à Boisrobert, en parlant des eaux de senteur : « Je me sauve à la nage dans ma chambre, au milieu des parfums. » Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac dans son temps pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles, et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

1. Cette oraison funèbre n'est pas consacrée à la mémoire de Charles-Emmanuel, surnommé *le Grand*, mais à celle de son fils, Victor-Amédée, beau-frère de Louis XIII, qui mourut en 1637. Deux passages seulement, formant tout au plus trois pages, ont été empruntés par Fléchier (voy. l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, par le cardinal Maury, chap. xxx).

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit [1].

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme constante. On en était redevable à l'académie française, et surtout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et, quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours, mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François duc de La Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des lettres.

Mais le premier livre de génie qu'on vit en prose fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1656. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre Bussy, m'a dit qu'ayant demandé à M. de Meaux quel

1. « Je ne sais si l'on pourra jamais mettre dans des lettres plus d'esprit, plus de tour, plus d'agrément et plus de style que l'on en voit dans celles de Balzac et de Voiture.... Balzac, pour les termes et pour l'expression, est moins vieux que Voiture; mais si ce dernier, pour le tour, pour l'esprit et pour le naturel, n'est pas moderne et ne ressemble en rien à nos écrivains, c'est qu'il leur a été plus facile de le négliger que de l'imiter, et que le petit nombre de ceux qui courent après lui ne peut l'atteindre. » (La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit.*)

ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit : *Les Lettres provinciales*. Elles ont beaucoup perdu de leur piquant lorsque les jésuites ont été abolis, et les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis longtemps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étala dans la chaire une raison toujours éloquente fut le P. Bourdaloue, vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le P. Massillon, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher, et jamais il ne songe à plaire.

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler longtemps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son discours sur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministère. Le texte devient une espèce de devise, ou plutôt d'énigme, que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage. C'est dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a consacré.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points des choses qui, comme la morale, n'exigent aucune division, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverse, est encore une coutume gênante, que le P. Bourdaloue trouva introduite, et à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par Bossuet, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un si grand homme, s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser Mlle Desvieux, fille d'un rare mérite. Ses talents pour la théologie, et pour cette espèce d'éloquence qui le caractérise, se montrèrent de si bonne heure, que ses parents et ses amis le déterminèrent à ne se donner qu'à l'Église. Mlle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre

avec lui [1]. Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine mère, en 1662, longtemps avant que le P. Bourdaloue fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le roi fit écrire en son nom à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils [2].

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoique avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la reine mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce discours n'était pas encore digne de lui; et il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, et morte entre ses bras, eut le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : « O nuit désastreuse! nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte, etc. » L'auditoire éclata en sanglots; et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre

1. Cette tradition ou plutôt cette fable, avancée pour la première fois par un protestant réfugié à Genève, Jean-Baptiste Denys, a été souvent réfutée. Nous renvoyons à la *Vie de Bossuet*, par le cardinal Bausset (tome I, *Pièces justificatives*). Remarquons cependant que, si l'auteur du *Siècle de Louis XIV* s'est trompé, il avait été trompé lui-même par un contemporain. Il écrivait à M. de Burigny, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres (juillet 1761) : « Tout ce que je peux vous dire, monsieur, c'est que M. Secousse m'écrivit, il y a quelques années, à Berlin, que son oncle avait réglé les droits et les reprises de Mlle Desvieux, fondés sur son contrat ave M. Bossuet. C'est une chose que je vous assure sur mon honneur. »

2. Bossuet avait prêché l'Avent de 1661. Son père vécut et mourut conseiller au parlement de Metz. C'est un frère de l'évêque de Meaux qui, plus tard, fut intendant de Soissons.

d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son *Discours sur l'histoire universelle*, composé pour l'éducation du Dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le système qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations a trouvé des contradicteurs chez les savants, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires, et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénelon, le disciple, l'ami de Bossuet, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme M. de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et surtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain, morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfants de France, dont il fut le précepteur, ainsi que Bossuet avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de Monseigneur. Mais son neveu, le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire[1]. En effet il n'eût pas été convenable que les amours de Calypso et d'Eucharis eussent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfants de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai[2]. Plein de la lecture des anciens, et né

1. Cependant Fénelon lui-même écrivait au P. Tellier, confesseur du roi, en 1710 : « Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le duc de Bourgogne par ces aventures et qu'à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. Tout le monde sait qu'il ne m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste. » Saint-Simon, lié avec l'archevêque de Cambrai, dit également (chap. CCCII) : « C'étaient les thèmes de son pupille, qu'on déroba, qu'on joignit, qu'on publia à son insu. »

2. Voltaire se trompe encore ici. C'est en 1697 que Fénelon fut relégué dans son archevêché de Cambrai ; et le *Télémaque* avait été composé au plus

avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quiétisme, ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ses occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer. Si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste, Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi, quoique, après tout, il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'État et non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, qui depuis ébranlèrent son trône dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux qui insinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous et si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite [1], les juges d'un goût

tard en 1695, bien qu'il n'eût été imprimé que quatre années après, par l'infidélité d'un copiste. Fénelon dit lui-même au P. Tellier dans la lettre que nous venons de citer : « Je l'ai fait dans un temps où j'étais charmé des marques de bonté et de confiance dont le roi me comblait. Il aurait fallu que j'eusse été l'homme le plus ingrat, pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolents. » On sait que ce fut en effet en 1695 que Louis XIV le nomma archevêque de Cambrai.

1. Dans la même lettre, Fénelon se défend avec chaleur d'avoir voulu censurer la conduite du roi et de ses ministres : « Il est vrai, ajoute-t-il, que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le

sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monuments d'un siècle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de La Bruyère. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque* [1]. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand La Bruyère montra son ouvrage manuscrit à M. de Malézieu, celui-ci lui dit : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. » Ce livre baissa dans l'esprit des hommes quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de La Bruyère en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent que d'écrire un long ouvrage d'imagination qui plaise et qui instruise à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes* [2]

gouvernement, et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine; mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait ni caractère. Plus on lira cet ouvrage, plus on verra que j'ai voulu tout dire, sans peindre personne de suite. » Il faut croire sans doute Fénelon, mais il faut avouer que le roi pouvait s'y tromper avec tant d'autres. Nous n'avons pas à apprécier ici les principes politiques de l'auteur du *Télémaque;* mais Louis XIV n'avait pas tort peut-être, quand il disait de l'archevêque de Cambrai, au sortir d'un entretien qu'il avait eu avec lui : *C'est le plus bel esprit et le plus chimérique de mon royaume.* (Voy. plus loin le chap. XXXVIII, page 522.)

1. Théophraste, philosophe de Lesbos et disciple d'Aristote, avait composé des *Caractères* que La Bruyère a traduits, et qu'il a imités ensuite. La Bruyère nous dit lui-même (*Discours sur Théophraste*) « qu'il s'est trouvé excité par un si grand modèle à suivre, selon ses forces, une semblable manière d'écrire des mœurs.... En effet, les hommes n'ont pas changé selon le cœur et selon les passions : ils sont encore tels qu'ils étaient alors et qu'ils sont marqués dans Théophraste, vains, dissimulés, flatteurs, intéressés, effrontés, importuns, défiants, médisants, querelleurs, superstitieux. »

2. Ce livre est de Bernard Le Bovier de Fontenelle, né à Rouen en 1657, mort en 1757, âgé de cent ans moins un mois et deux jours. « Sa *Pluralité des mondes*, dit ailleurs Voltaire, fut un ouvrage unique en son genre. » (Voy., dans la *Liste des écrivains français*, l'intéressant article consacré à la mémoire et aux ouvrages du neveu de Pierre Corneille.)

fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté et surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère des tourbillons de Descartes.

Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit Bayle en donnant une espèce de dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave et de la postérité. Au reste, en placant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siècle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse, qui, en déclarant son testament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expressément « qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger. »

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de Bossuet et de Bourdaloue, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de Cicéron : c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pellisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'État, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des historiens, mais point de Tite Live. Le style de la *Conjuration de Venise* est comparable à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modèle, et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout ce qui distingue cet âge illustre; car, pour des savants et des commentateurs, le XVIe et le XVIIe siècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie? C'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans

toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfants du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon et Cicéron commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; et il y a grande apparence que, sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompensait de misérables écrivains qui d'ordinaire sont rampants; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur *le Cid*. Je remarquerai seulement que l'Académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille et Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur; mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur [1].

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'abbé d'Aubignac [2] nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*.

1. La Bruyère est moins sévère pour l'œuvre de Chapelain, rapporteur de l'Académie dans cette grave affaire : « *Le Cid* est l'un des plus beaux poëmes que l'on puisse faire; et l'une des meilleures critiques qui aient été faites sur aucun sujet est celle du *Cid*. » (*Des ouvrages de l'esprit*.)

2. « AUBIGNAC (François d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *Pratique du théâtre* est peu lue : il prouva par sa tragédie de *Zénobie* que les connaissances ne donnent pas des talents. Mort en 1676. » (Voltaire, *Liste des écrivains français*.)

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de Guilhem de Castro, et en plusieurs endroits une traduction[1]. *Cinna*, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé, qui disait que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

Je suis maître de moi comme de l'univers;
Je le suis, je veux l'être. O siècles! ô mémoire!
Conservez à jamais ma dernière victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous :
Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit plusieurs années après n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme, ainsi que les fautes considérables d'Homère n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide contribuèrent tous à former Racine. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans[2] pour le mariage du roi lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine, dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai, qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

1. « Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet : *le Cid* de Guilhem de Castro, et *el Honrador de su padre* de Jean-Baptiste Diamante. Corneille imita autant de scènes de Diamante que de Castro. » (Note de Voltaire.)

2. Racine, né en 1639, avait près de vingt et un ans, quand il composa cette ode, intitulée *la Nymphe de la Seine*.

Il y avait très-peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid* ; et en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez Mme la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur ; mais ce grand homme est mort sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à Racine. Mme de Sévigné, la première personne de son siècle pour le style épistolaire, et surtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que Racine *n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*[1]. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

La singulière destinée de ce siècle rendit Molière contemporain de Corneille et de Racine. Il n'est pas vrai que Molière, quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comedies. Corneille lui-même avait donné *le Menteur*, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espagnol, comme *le Cid* ; et Molière n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait *la Mère coquette* de Quinault, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664 ; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclait et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux et cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura longtemps. Molière l'attaqua souvent et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes,

1. Peut-être Mme de Sévigné a-t-elle laissé échapper ces paroles dans quelque salon de Paris, où la tradition les aura recueillies ; mais il est certain qu'on ne les retrouve dans aucune de ses lettres. Du reste elle n'aimait pas Racine, et son admiration pour Corneille la rendait souvent injuste. Elle écrit quelque part à sa fille, à propos de *Bajazet*, 16 mars 1672 : « Il y a des choses agréables, mais rien de parfaitement beau, rien qui enlève, point de ces tirades de Corneille qui font frissonner. Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine, sentons-en toujours la différence : les pièces de ce dernier ont des endroits froids et faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'*Andromaque*. Il fait des comédies pour la Champmêlé : ce n'est pas pour les siècles à venir. » Mme de Sévigné ne fait grâce qu'à la *comédie* d'*Esther*, nous avons dit pourquoi. (Voy. la note 2 de la page 358.)

ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe et du latin des médecins. Molière fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle : on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, les symphonies de Lulli, toutes nouvelles pour la nation, et, puisqu'il ne s'agit ici que des arts, les voix des Bossuet et des Bourdaloue, se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se retrouvera plus, où un duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, au sortir de la conversation d'un Pascal et d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premières satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *embarras de Paris* et sur les noms des Cassaigne et des Cotin; mais il instruisait cette postérité par ses belles épîtres, et surtout par son *Art poétique*, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes[1].

Quinault, dans un genre tout nouveau et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux grâces : il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scènes entières de Quinault; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune na-

1. « Plus égal que Marot et plus poëte que Voiture, il a le jeu, le tour et la naïveté de tous les deux ; il instruit en badinant, persuade aux hommes la vertu par l'organe des bêtes, élève les petits sujets jusqu'au sublime ; homme unique dans son genre d'écrire, toujours original, soit qu'il invente, soit qu'il traduise, qui a été au delà de ses modèles, modèle lui-même difficile imiter. » (La Bruyère, *Discours à l'Académie française.*)

tion; mais la simple et belle nature, qui se montre souvent dans Quinault avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue, et qui ont le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu! Mais Quinault était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de Louis XIV, excepté La Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas; mais le duc de Bourgogne l'accueillit, et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. Un prêtre de l'Oratoire, nommé Pouget, se fit un grand mérite d'avoir traité cet homme, de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers et à la Voisin. Ses contes ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste et de la reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pourrait appliquer à La Fontaine son admirable fable des *Animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours; et un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux qu'on ne met pas à côté des Poussin, des Lesueur, des Lebrun, des Lemoine et des Vanloo.

Cependant, vers la fin du règne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, et eurent beaucoup de réputation. L'un était La Motte Houdart, homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie, et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il

prouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang [1].

L'autre était Rousseau, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que La Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après La Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéras, qui demandent de la sensibilité, dans les comédies, qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales, qui veulent de la vérité : tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique qu'il employa dans des ouvrages sérieux avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers, soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que, son principal mérite consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talents; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres [2].

1. C'est une réponse à ces vers de Boileau (*Art poétique*, chant IV):

Il est dans tout autre art des degrés différents;
On peut avec honneur remplir les seconds rangs:
Mais dans l'art dangereux de rimer et d'écrire,
Il n'est point de degré du médiocre au pire.

2 On voit combien Voltaire a voulu rester impartial dans le *Siècle de Louis XIV* : il sait rendre justice même à ses ennemis. On connaît ses longues discussions avec Rousseau et l'animosité violente dont ils se poursuivirent l'un l'autre. Il y a dans sa correspondance quelques paroles que nous voudrions pouvoir effacer : « Je hais Rousseau, mais qui ne sait pas

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres; et, à peu près vers le temps de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché; elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait. Enfin une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siècles de Léon X, d'Auguste, d'Alexandre. Les terres qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été longtemps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que, chez les peuples qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talents. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé Dubos, homme d'un très-grand sens, qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture vers l'an 1719, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poëme épique que la destruction de la Ligue par Henri le Grand. Il devait ajouter que les embellissements de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du XVe et

haïr ne sait pas aimer. » (14 août, 1733.) Et ailleurs : « C'est un homme que je méprise infiniment comme homme, et que je n'ai jamais beaucoup estimé comme poëte. » (18 février 1737.) Cependant, quand il apprend la mort de Rousseau, il en parle avec plus d'estime : « Il semblait que la destinée, en me conduisant à la ville (Bruxelles) où l'illustre et malheureux Rousseau a fini ses jours, me ménageait une réconciliation avec lui. L'amour de la paix l'eût emporté sur tous les sujets d'aigreur qu'on avait semés entre nous. Ses talents, ses malheurs ont banni de mon cœur tout ressentiment. » (Octobre 1741.) Voltaire a tenu parole dans le *Siècle de Louis XIV*.

du XVIe siècle, étant proscrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortiléges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poëme épique sont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare des seuls ornements convenables au temps, au sujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé Dubos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences qui sont dans les caractères des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre ; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et surtout celle des oraisons funèbres, sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un La Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère [1].

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un esprit commun, peuvent

1. Dans la *Liste des écrivains français*, à la fin du chapitre, Voltaire dit avec plus de raison : « Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, à moins que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement ne donnent un tour nouveau aux esprits. » Avec cette restriction judicieuse, la pensée de l'auteur nous semble à l'abri de la critique.

plus aisément se soutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut, en peinture en en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets : on peint encore la Sainte Famille, quoique Raphaël ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art; mais on ne serait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, *l'Art poétique*, *le Tartufe*.

Il faut encore observer que, le siècle passé ayant instruit le siècle présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, et, ce qui est encore pis, de livres sérieux inutiles; mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellents ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué : les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un Bayle surtout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; un Saint-Évremond, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire; Mme d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français : c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et par là elle contribue, dans toute l'Europe, à un des plus grands agréments de la vie.

CHAPITRE XXXIII[1].

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France avant le temps qu'on nomme le siècle de Louis XIV. La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare et de téorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; et Paris même alors n'en avait pas : vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent ont fait tant de progrès que, sur la fin du règne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse, de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très-grands architectes du temps de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie et pour embellir la nôtre. Le même de Brosse, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de Richelieu, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le Palais-Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais-Royal, en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances quand nous vîmes élever cette belle façade du Lou-

1. Ce chapitre n'est qu'un résumé rapide et à peine complet d'une notice plus considérable que Voltaire avait consacrée, dans son *Catalogue*, aux artistes célèbres du siècle de Louis XIV. Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire en entier. Aujourd'hui que les œuvres de la plupart de ces artistes ont été réunies par une main royale dans le nouveau Musée de Versailles, il n'est plus permis d'ignorer leur nom.

vre qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques; mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves, il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot[1], on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet Hôtel de ville mal construit et mal situé, cette place si petite et si irrégulière, qui n'est célèbre que par des gibets et de petits feux de joie, ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reste de barbarie au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous Louis XIII avec le Poussin. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie : mais, sans nous arrêter à un Lesueur, qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un Lebrun, qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi[2] des galeries et des appartements qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de Santerre. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture que le plafond de Lemoine à Versailles, et je ne sais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis Vanloo, qui, chez les étrangers mêmes, passait pour le premier de son temps.

Non-seulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui, mais en 1667 il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont

1. Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands sous Louis XIV, est le père du célèbre Turgot, ministre de Louis XVI.

2. Frédéric II, roi de Prusse, dont Voltaire était l'hôte et le commensal, au moment même où il composait le *Siècle de Louis XIV*

ren porté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont conduits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques; ils étudient Raphaël et Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le désir de l'imiter, et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie, amassées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon, exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles ; le tombeau du cardinal de Richelieu, trop peu montré au public, dans la chapelle de Sorbonne [1] ; la statue équestre de Louis XIV, faite à Paris pour décorer Bordeaux ; le Mercure dont Louis XV a fait présent au roi de Prusse, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Warin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité sur la fin du règne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces carrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes [2]. Il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce siècle. C'est un des arts les plus agréables et les plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du XVe siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été sou-

1. Le tombeau du cardinal de Richelieu et les bains d'Apollon sont l'œuvre de Girardon, né en 1630 et mort, dit-on le même jour que Louis XIV.
2. Ces poinçons et ces carrés sont aujourd'hui à la *Monnaie*.

vent un des plus magnifiques présents qu'il ait fait aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'État, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellents chirurgiens qu'en France, mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires ; il en fournissait tous ses voisins, et je tiens du célèbre Cheselden, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres en 1715 les instruments de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre et sous le fameux Boerhaave[1] en Hollande ; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français, dans ce siècle qui commença au temps du cardinal de Richelieu, et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé ; et, s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

1. « Chez les Hollandais, la diphthongue *oe* se prononce comme *ou*. » (Note de Voltaire.)

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV.

Nous avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les res-

sorts de la politique tombent dans l'oubli : les bonnes lois, les instituts, les monuments produits par les sciences et par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pèlerins, mais en hommes de goût, s'informent peu de Grégoire VII et de Boniface VIII ; ils admirent les temples que les Bramante et les Michel-Ange ont élevés, les tableaux des Raphaël, les sculptures des Bernini ; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'Arioste et le Tasse, et ils respectent la cendre de Galilée. En Angleterre, on parle un moment de Cromwell ; on ne s'entretient plus des guerres de la *rose blanche*, mais on étudie Newton des années entières ; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup, si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'État honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle celui de Louis XIV, non-seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant Louis XIV, et à quelques années après lui ; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection presque en tous les genres depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédents. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de Milton [1]. Il est vrai que plusieurs critiques lui reprochent de la bizarrerie dans ses peintures, son paradis des sots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre ; ses diables qui de géants qu'ils étaient se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or bâtie en enfer ; les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête ; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions ; on dit qu'il n'a égalé ni Ovide ni Hésiode dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux

1. Dans le chapitre IX de l'*Essai sur la poésie épique*, qui accompagne le poëme de *la Henriade*.

et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie qu'on croit trop sèches, et ses inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes : telles sont une longue chaussée sur le chaos; le Péché et la Mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfants de leur inceste; et la Mort « qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui sent les cadavres, » cette Mort qui flaire l'odeur du Péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec; ce froid et ce sec avec le chaud et l'humide qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges. Milton reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre : on le compare à Homère, dont les défauts sont aussi grands; et on le met au-dessus de Dante, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorèrent le règne de Charles II[1], comme les Waller, les comtes de Dorset et de Rochester, le duc de Buckingham, etc., on distingue le célèbre Dryden, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie : ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois et brillants, animés, vigoureux, hardis, passionnés, mérite qu'aucun poëte de sa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a surpassé. Si Pope, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme*, il ne serait pas comparable à Dryden.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise; c'est là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poëtes.

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit encore plus cultivé et plus universel; c'est celle qu'Addison a possédée : non-seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance et une noblesse continue, mais ses autres ouvrages de morale et de critique respirent le goût : on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen Swift plusieurs

1. Il faut lire les brillantes leçons de M. Villemain sur la littérature anglaise après la restauration des Stuarts : elles développent, expliquent, corrigent quelquefois les jugements de Voltaire. (*Tableau du dix-huitième siècle*, 5e, 6e et 7e leçons).

morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité : c'est Rabelais perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-grossière à Londres avant Charles II, se forma tout d'un coup. L'évêque Burnet avoue dans ses Mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il est encore remarquable que ces insulaires, séparés du reste du monde et instruits si tard, aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome, qui a été si longtemps le centre des nations. Marsham a percé dans les ténèbres de l'ancienne Égypte. Il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de Zoroastre comme le savant Hyde. L'histoire de Mahomet et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'Anglais Sale, qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis Henri VIII jusqu'à Cromwell, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène un cimeterre à la main et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles; et quand, depuis la Restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est surtout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis longtemps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier Bacon avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : Boyle[1] passa sa vie à en faire. Ce n'est

1. Quelques éditeurs ont lu à tort *Bayle*. Richard Boyle est un écrivain et un savant né en Irlande, dans la province de Munster, vers 1627, et mort en 1691. Admirateur et disciple du philosophe Bacon, il consacra une fortune considérable et sa vie entière à l'étude des sciences naturelles. La physique lui doit l'invention de la *machine pneumatique*, et la ville de Londres

pas ici le lieu d'une dissertation physique; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches Newton est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les éléments de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui on ne la connaissait pas.

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe, au savant Halley, « qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité. »

Une foule de bons géomètres, de bons physiciens, fut éclairée par ses découvertes et animée par lui. Bradley trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même Halley que je viens de citer eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi en 1698 C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la boussole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaison que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de Halley.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choses, devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites est encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siècle sur les anciens. Boileau en France, le chevalier Temple en Angleterre, s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité : ils voulaient dépriser leur siècle pour se mettre eux-mêmes au-dessus de lui. Cette dispute entre les anciens et les modernes est enfin décidée, du moins en philosophie. Il n'y a pas un ancien philosophe qui serve aujourd'hui à l'instruction de la jeunesse chez les nations éclairées.

Locke seul serait un grand exemple de cet avantage que notre siècle a eu sur les plus beaux âges de la Grèce. Depuis

l'établissement du *Collége philosophique*, devenu, en 1661, la *Société royale*.

Platon jusqu'à lui, il n'y a rien : personne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre âme; et un homme qui saurait tout Platon, et qui ne saurait que Platon, saurait peu et saurait mal.

C'était à la vérité un Grec éloquent; son apologie de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations; il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, et les persécuteurs si odieux. On crut longtemps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique; on en fit presque un Père de l'Église, à cause de son *Ternaire*, que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est l'*autre*, que le monde est une figure de douze pentagones, que le feu, qui est une pyramide, est lié à la terre par des nombres? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempsycoses de l'âme, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant? Ce sont là les raisonnements qu'on a admirés pendant tant de siècles; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé l'*entendement humain*, dans un livre où il n'y a que des vérités; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siècle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord. Un Hevelius, à Dantzick, est le premier astronome qui ait bien connu la planète de la lune; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de Louis XIV. Hevelius perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Mercator, dans le Holstein, fut en géométrie le précurseur de Newton; les Bernouilli, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme. Leibnitz passa quelque temps pour son rival.

Ce fameux Leibnitz naquit à Leipsick; il mourut en sage à Hanovre, adorant un Dieu comme Newton, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Eu-

rope : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude; métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique; poëte latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand Newton l'invention du calcul de l'*infini*, et pour faire douter quelque temps entre Newton et lui.

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre, à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Égypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle; Leibnitz servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe, malgré les guerres et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin Boerhaave était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers, et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations; les véritables savants dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits, répandue partout, et partout indépendante. Cette correspondance dure encore; elle est une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie, dans ce siècle, a conservé son ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux Tasse, ni de nouveaux Raphaël : c'est assez de les avoir produits une fois. Les Chiabrera, et ensuite les Zappi, les Filicaia ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La *Mérope* de Maffei, et les ouvrages dramatiques de Metastasio, sont de beaux monuments du siècle.

L'étude de la vraie physique, établie par Galilée, s'est toujours soutenue, malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les Cassini, les Viviani, les Manfredi,

les Bianchini, les Zanotti et tant d'autres ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; et, quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre, les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'essor à l'esprit chez d'autres nations [1]. Ce siècle surtout a mieux connu l'antiquité que les précédents. L'Italie fournit plus de monuments que toute l'Europe ensemble; et plus on a déterré de ces monuments, plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous longtemps obscurs, et souvent persécutés : ils ont éclairé et consolé la terre pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que, dans le siècle passé, les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédents.

1. Voltaire a dit cependant au commencement du chapitre XXXII : « La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à *Florence*. »

CHAPITRE XXXV.

Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.

Des trois ordres de l'État, le moins nombreux est l'Église, et ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'État. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante : on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'État, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siége de Rome, et soutenir les libertés de l'Église gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Église; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat;

les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'État, et ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que Louis XIV eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires [1], ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évêché de Metz n'étant pas même sous-diacre, et le duc de Verneuil qui en avait aussi joui étant séculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des villes conquises allait, année commune, à environ deux millions cinq cent mille livres; et depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'État d'environ quatre millions par année sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilége de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'État. Les évêques et les abbés, étant seigneurs de fiefs par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'État par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Église, et cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres*; non qu'elle prétende ne devoir rien à l'État dont elle tient tout, car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre; mais elle allègue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; et Louis XIV exigea toujours ces secours de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye i peu; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possé-

1. Les *confidentiaires*, comme leur nom l'indique, étaient ceux qui avaient acquis des bénéfices sous condition de les réserver à d'autres et de les leur résigner au bout d'un certain temps.

dait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits sur les consommations qu'il paye comme les autres sujets; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Il est incontestable que l'Église de France est de toutes les Églises catholiques celle qui a le moins accumulé de richesses. Non-seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Cassin et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les plus forts; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Église d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Giannone, dans son histoire de Naples, assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Église possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions; et les abbayes commendataires [1] allaient à quatre millions cinq cent mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais, et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint-siége : elle dépouille l'État, dans l'espace d'un siècle, de plus de quatre cent mille marcs d'argent; ce qui dans la suite des temps appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome. il faut join-

1. *Abbayes commendataires*, ou abbayes en *commende*. « COMMENDE. Titre de bénéfice que le pape donnait à un ecclésiastique nommé par le roi pour une abbaye régulière, avec permission au commendataire de disposer des fruits pendant sa vie. » (*Dictionnaire de l'Académie française.*)

dre les cures, les couvents, les collégiales [1], les communautés et tous les autres bénéfices ensemble; mais, s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs n'ont pu porter les revenus de toute l'Église gallicane séculière et régulière au delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante [2] pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers qui jouissent de deux cent mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralités, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé et non moins oisif, possède une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et surtout dans les États catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de lois dans presque toute la terre; et, si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'État dont la forme subsistât entière?

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte; et après en avoir payé les intérêts il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'État et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages.

1. Les *collégiales* étaient les églises desservies par un chapitre de chanoines sans un siége épiscopal.

2. Tout ce passage, que l'on ne s'attendait guère à trouver dans un ouvrage de Voltaire, prouve assez combien l'historien du *Siècle de Louis XIV* a voulu rester impartial. Il est piquant de voir l'auteur des *Lettres philosophiques* défendre l'Église de France et le clergé contre les attaques des protestants, et même contre celles de ses amis, les philosophes.

C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la Ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de Louis XIII, et dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers état, et qui est le fonds de l'État, demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale, « qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu seul; et que c'est un crime de lèse-majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut déposer et tuer les rois. » C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de Henri le Grand fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal Duperron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Église. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers état voulait faire? Mais il en était si loin qu'il s'emporta jusqu'à dire « que la puissance du pape était pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte au temporel, et qu'il avait charge du clergé de dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient que le pape ne peut déposer les rois. » On gagna la noblesse, on fit taire le tiers état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis le Débonnaire. Cet esprit prévalut au point que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne; c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche.

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les

rois, que Jacques Ier, roi d'Angleterre, ecrivit contre le cardinal Duperron; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu; et Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Perez avait recommandé trois choses à Henri IV, *Roma*, *Consejo*, *Pielago* [1]. Louis XIV eut les deux dernières avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois; car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'État contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Église gallicane contre les prétentions de la cour de Rome : de sorte que les évêques ont regardé les parlements comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs; et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes : c'est au législateur à les balancer.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

Ce mot de *libertés* suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Église gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Églises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Église de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siége de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsque, après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouver-

1. Antonio Perez, ministre de Philippe II, avait été emprisonné pour une cause restée inconnue : il parvint à s'échapper, et finit ses jours en France auprès de Henri IV. M. Mignet vient de publier un travail intéressant sur Antonio Perez. Quant aux trois mots cités par Voltaire, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*, ils signifient : Rome, Prudence, Haute mer.

nement civil, et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *a latere* avec pouvoir de juger, réformer, dispenser et lever de l'argent sur les peuples;

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome;

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates[1];

D'excommunier les officiers du roi, pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges;

De rendre les bâtards capables de succéder;

De casser les testaments de ceux qui sont morts sans donner une partie de leurs biens à l'Église;

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles;

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de soixante et dix usurpations contre lesquelles les parlements du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jésuites sous Louis XIV, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlements depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome; et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France

1. *Vacances, dépouilles, déports, successions*, etc. Il faut savoir en quoi consistaient ces droits, dont la plupart étaient déjà abolis à l'époque de Louis XIV. Le droit de *dépouille* était celui d'hériter de quelques meubles d'un bénéficiaire ecclésiastique, déterminés par la coutume; le droit de *déport* était celui de percevoir la première année du revenu des églises paroissiales, après le décès du titulaire; le droit d'*annate*, qui était à peu près le même que le précédent, était exigé de tous les bénéfices consistoriaux; le *neuvième* et le *dixième* (décime ou dîme) étaient la neuvième ou la dixième partie du revenu annuel des églises, abandonnée au saint-siége dans certaines circonstances extraordinaires. Le mot *incompatibilité* se disait, dans le langage canonique, de deux ou plusieurs bénéfices qui ne pouvaient être possédés en même temps par la même personne, comme une abbaye et un prieuré qui en dépendait, etc.: les papes pouvaient dispenser de cette loi, moyennant une somme d'argent proportionnée à la valeur des bénéfices.

de pourvoir à tous les bénéfices simples[1] d'un diocèse, pendant la vacance du siége, et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particulière aujourd'hui aux rois de France; mais chaque État a les siennes. Les rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'empereur a le droit des premières prières; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient de leur seule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742 Carloman créa archevêque de Mayence ce même Boniface qui depuis sacra Pépin par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monuments du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes: plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'État. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux; et la nomination réservée à cet évêque étranger a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilége de disposer du revenu, et de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne sous la troisième race ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques; et ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement, en 1608, sous Henri IV, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume; le clergé se plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à son conseil, et se garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu et Mazarin firent rendre plusieurs arrêts du conseil, par lesquels les évêques qui se disaient exempts étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; et le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au delà de la Loire, pendant la vacance d'un siége.

1. On appelait *bénéfices simples* ou *à simple tonsure* ceux qui n'obligeaient qu'à la tonsure, sans qu'on fût tenu de prendre les ordres ni de résider.

Enfin, en 1673, le chancelier Étienne d'Aligre scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement[1] les deux plus vertueux des hommes du royaume, refusèrent opiniâtrément de se soumettre : c'étaient Pavillon, évêque d'Aleth[2], et Caulet, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire : elle était très-obscure; mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité, et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises.

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale[3]. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eu contre eux le pape Innocent X; mais, quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux Innocent XI, Odescalchi : ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Aleth, dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers restait seul et n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Église à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus, et il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit point la querelle : des chanoines, nommés par le roi, viennent pour prendre possession; des religieux, qui se prétendaient chanoines et grands vicaires, les font sortir de l'église et les excommunient. Le métropolitain Montpezat, ar-

1. *Malheureusement* pour Louis XIV.
2. Alet ou Aleth (et non pas Alais) est une petite ville du Languedoc près de Limoux, aujourd'hui dans le département de l'Aude. L'évêché d'Aleth est un de ceux qui ont été supprimés par le concordat de 1801.
3. *Les pourvus en régale*, c'est-à-dire ceux qui étaient pourvus de bénéfices en vertu de la régale.

chevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands vicaires : ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France; usage qui contredit les libertés gallicanes : mais tous les gouvernements des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine, nommé Cerle, qui était l'un de ces grands vicaires, casse et les sentences du métropolitain et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus : persuadé, comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Église, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse; il excommunie les nouveaux grands vicaires que ce prélat a nommés, et les pourvus en régale et leurs fauteurs.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti du pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince : de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe et de l'Église, il fallait que le roi Jacques se fît huguenot[1] et le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré dans un faubourg de Paris commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris et annulé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement, et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis longtemps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté natu-

1. *Il fallait que le roi Jacques se fît huguenot*, etc. La Fontaine, dans une lettre au duc de Vendôme (septembre 1689), attribue ce bon mot au chevalier depuis marquis de Sillery.

relle de se gouverner soi-même dans son pays et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : c'est « qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix. » Le roi, l'Église gallicane, les parlements furent contents. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de quoi séparer à jamais l'Église de France de celle de Rome. On avait parlé, sous le cardinal de Richelieu et sous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint-siége*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot : il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui, seul de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder aux temps; mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions et plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance :

1. Dieu n'a donné à Pierre et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Église gallicane approuve le concile de Constance, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matière de foi, ne sont sûres qu'après que l'Église les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire. Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestants de l'Europe comme un faible effort d'une Église née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Ces quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de Louis XIV, elles commencèrent à devenir problématiques; et le cardinal de Fleury les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans le ministère du cardinal de Fleury rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Cependant Innocent XI s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma; de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus; mais ils n'osaient se faire sacrer ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Église *catholique-apostolique* qui ne serait point *romaine*. Le procureur général de Harlay et l'avocat général Talon le firent assez entendre quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises[1], et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs; mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent XI devint cependant la cause du saint-siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient

1. *La bulle contre les franchises.* Voy. pages 165 et suiv.

le fantôme de l'infaillibilité et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII et Innocent XII suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé; ils refusèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi et de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément « qu'il était douloureusement affligé des procédés de l'assemblée; » chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. Pignatelli (Innocent XII), plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps; mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus, et la dispute resta couverte d'un voile sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un État qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'État sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles[1].

Sous lui ce clergé devint respectable par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps

1. Louis XIV suivit, à l'égard du clergé français, la même politique qu'envers la noblesse. Tout en le respectant et en l'honorant, il eut soin de ne lui laisser aucune influence politique. Il savait, c'est lui-même qui parle (*Mémoires*, t. II, p. 121) « que les gens d'Église sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur état, et qu'ils semblent quelquefois s'en vouloir servir pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes. » Pendant tout son règne, il ne nomma aux évêchés, en vertu du Concordat, que des hommes dévoués à son gouvernement, et d'ailleurs plus recommandables par leur savoir et leurs vertus que par l'illustration de leur naissance : les grands seigneurs, à peu d'exceptions près, furent écartés de l'Église, comme ils l'étaient du ministère et de l'administration. Aussi Saint-Simon lui reproche-t-il (chap. CDXV) « d'avoir perdu l'épiscopat en France, en le remplissant de cuistres de séminaires et de leurs élèves, sans science, sans naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisaient tout le mérite. » Il est permis de ne pas être de l'avis de Saint-Simon, ici comme ailleurs. Toutes ces raisons expliquent comment Louis XIV fut maître du clergé et de l'Église gallicane plus absolument qu'aucun autre de ses prédécesseurs.

encore plus barbare du gouvernement féodal, absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de Louis XIII, et surtout pendant la Fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du monde sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les carmes, de savoir que Lazare et Magdeleine n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que Denis l'Aréopagite eût gouverné l'Église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques commencèrent à être décriés [1]. La saine raison qui éclairait les philosophes pénétrait partout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, Gaston-Louis de Noailles, frère du cardinal, eut une piété assez éclairée pour enlever en 1702 et faire jeter une relique conservée précieusement depuis plusieurs siècles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du nombril de Jésus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidents, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protestèrent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, et alléguant la robe de Jésus-Christ conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin et à Laon, un des clous de la croix à Saint-Denis, et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on méprise, et qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestants en ont triomphé : mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'Église catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissensions qui font la honte de la raison humaine.

1. « LAUNOY (Jean de), né en Normandie en 1603, docteur en théologie, savant laborieux et critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, et surtout de l'existence de plusieurs saints. On sait qu'un curé de Saint-Eustache disait : « Je lui fais toujours de profondes révérences, de peur qu'il ne « ôte mon saint Eustache. » Mort en 1678. » (Voltaire. *Liste des écrivains français.*)

CHAPITRE XXXVI.

Du calvinisme du temps de Louis XIV.

Il est affreux sans doute que l'Église chrétienne ait toujour été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendan tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; et si quelquefois, chez les Juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouements, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes et les bramines, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre dans ce combat naturel de l'esprit républicain qui anima les premières Églises contre l'autorité qui hait la résistance en tout genre? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un État dans l'État : c'était une république cachée au milieu de l'empire. Constantin la tira de dessous terre pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve pour lui résister un prétexte qu'on croit sacré, on se

fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant Dieu des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les disputes du prêtre Arius contre un évêque, la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de Dieu, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourments éternels de l'âme, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes; et résister à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Essai sur les Mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis Théodose une lutte perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique; et depuis Charlemagne les efforts réitérés des grands fiefs contre les souverains. les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques.

On disputait peu dans l'Église latine aux premiers siècles. Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser, et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images au siècle de Charlemagne. Un évêque de Turin, nommé Claude, les proscrivit avec chaleur, et retint plusieurs dogmes qui font encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestants. Ces opinions se perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc; elles éclatèrent au XIIe siècle; elles produisirent bientôt après la guerre des albigeois; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de Jean Huss et de Jérôme de Prague, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les vaudois, les albigeois, les hussites, renouvelés et différemment expliqués par Luther et Zwingle, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemark, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépen-

dance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Écosse dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérable que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Écosse que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et y fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison; et elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicants. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un État entièrement républicain en devenant calviniste.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses États autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les États du duc de Savoie[1], qui ont été leur berceau. Les habitants des vallées piémontaises ont éprouvé en 1655 ce que les peuples de Mérindol et de Cabrières éprouvèrent en France sous François Ier. Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a paru dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de François Ier et de Henri II; mais, dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé et les Coligny, devenus calvinistes parce que les Guise étaient catholiques, bouleversèrent l'État à l'envi. La légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

1. Il faut dire qu'un cardinal de l'Église romaine montra alors plus de tolérance que le duc de Savoie. Mazarin qui gouvernait la France, écrivit à Charles-Emmanuel pour blâmer ces exécutions odieuses; et son ambassadeur, Abel Servien, obtint quelques adoucissements au sort des Vaudois. (Voy. Sismondi, année 1655.)

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si longtemps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne, et, s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissants : des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois; on avait été contraint de leur donner des places de sûreté; Henri III leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc; Saumur, et surtout la Rochelle, qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main, et que Henri le Grand, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée; tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'État; et il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de La Trimouille et de Rosny.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi

les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre, composée de catholiques, rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-partie catholiques et calvinistes. Leurs Églises s'assemblaient en synodes, comme l'Église gallicane. Ces priviléges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble ; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de Henri IV, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux ; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon et surtout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès 1616 ; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut longtemps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte et rompues de même ; c'est ce qui faisait dire au célèbre cardinal Bentivoglio, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Églises réformées de France offrirent à Lesdiguières, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais Lesdiguières, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; et pour réponse à

leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui, conjointement avec son frère Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connétable de Luynes mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance; mais il échoua devant Montauban : le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle, elle résistait par elle-même et par les secours de l'Angleterre; et le duc de Rohan, coupable du crime de lèse-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de Luynes, il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre son souverain avec l'Angleterre et avec les calvinistes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de Richelieu et contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrait toutes les extrémités de la faim; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les siens à Guiton, et les priviléges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti; et, abandonné des Anglais, quoique protestants, il se liguait avec les Espagnols, quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé *l'édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu et si audacieux, n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicants que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*; de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importants, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présents et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Église, laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin Joseph d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes [1]. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres civiles cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé et surtout les jésuites cherchaient à convertir des huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à

1. Rien ne prouve que Richelieu *se soit proposé d'écraser les calvinistes*. Il avait détruit leurs priviléges politiques : il respecta leurs opinions religieuses. Pendant tout son ministère, il les encouragea à se livrer au commerce et à l'industrie, les protégea dans leurs biens et dans leurs personnes; et il n'eut plus à les combattre, au milieu de tant de conspirations qui semblaient les inviter à de nouvelles révoltes. C'est un fait digne de remarque que Richelieu, et après lui Mazarin, avaient donné à Louis XIV et à son gouvernement l'exemple de la modération et de la tolérance religieuse.

rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterrements, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations et de saccagements, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, et que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la Fronde et des guerres civiles que des princes, des parlements et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur général des finances à un calviniste étranger, nommé Hervart. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine [1]. Tous ces objets utiles qui les occupaient adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'État, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les psaumes de Marot et de Bèze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces psaumes, qui avaient charmé la cour de François II, n'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des

1. Colbert, pendant son ministère, protégea toujours les protestants, comme des sujets utiles et industrieux, et il les défendit plus d'une fois dans le conseil du roi. Mme de Maintenon écrivait à la comtesse de Saint-Géran, août 1681 : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets; si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque

hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'État; car, les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités : ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots; ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites; les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'État était occupé de grandes choses et que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les réformés par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier Le Tellier et Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés [1] de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte; on leur défendit d'épouser des filles catholiques, et en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfants. Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant

1. Louis XIV nous a exposé lui-même dans ses Mémoires (t. I, p. 84), quelle fut d'abord sa conduite envers les protestants. « Dès 1661, je formai le plan de toute ma conduite envers mes sujets de la religion prétendue réformée. Il me semble que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes. Je crus que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvaient permettre. Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus de ne leur en faire aucune, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'était avec quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets. » Bientôt il alla beaucoup plus loin comme l'historien va le raconter.

qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux [1]. On mêla les insinuations aux sévérités, et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formalités de la justice.

On employa surtout un moyen souvent efficace de conversion : ce fut l'argent ; mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pellisson fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même Pellisson longtemps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion, dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain des Prés et de Cluny vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats [2], pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. Pellisson, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes distribuées à des indigents enflaient la liste que Pellisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès, que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration par laquelle les enfants étaient reçus à re-

1. En 1682, le roi recommande en effet aux intendants dans une lettre circulaire « de ménager les esprits avec douceur et sagesse, de n'employer que la force des raisons, et de ne donner aucune atteinte aux édits concernant la tolérance. » Quelques années auparavant, Mme de Maintenon, qui n'était pas encore la femme de Louis le Grand, écrivait elle-même à son frère qui faisait alors la guerre en Hollande (1672) : « On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur : vous maltraitez les huguenots, vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions; cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables; ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes et d'où la violence ne nous aurait pas tirés. Ne les inquiétez donc pas : il faut attirer les hommes par la douceur et la charité; Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et telle est l'intention du roi. » Mais le roi et Mme de Maintenon furent débordés par les passions qu'ils avaient excitées eux-mêmes ou tolérées.

2. On appelait *économat* l'administration des revenus d'une abbaye, d'un évêché, ou de tout autre bénéfice pendant la vacance.

noncer à leur religion à l'âge de sept ans [1]; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfants pour les faire abjurer [2], et on logea des gens de guerre chez les parents.

Ce fut cette précipitation du chancelier Le Tellier et de Louvois son fils qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemark, et surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs États, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leur immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes laissées par testament aux consistoires furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille [3]; on ôta la noblesse aux maires protestants. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestants, eurent

1. *A l'âge de sept ans.* « Age auquel, disait le préambule de l'édit (17 juin 1681), ils sont capables de raison et de choix dans une matière aussi importante que celle de leur salut. »

2. C'est principalement pour placer les jeunes filles nobles arrachées à leur famille, que fut fondé Saint-Cyr. Mme de Caylus, fille du marquis de Villette et cousine de Mme de Maintenon, raconte ainsi son entrée dans la maison : « Je pleurai d'abord beaucoup; mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours et qu'on me garantirait du fouet : c'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis. » (*Souvenirs* de Mme de Caylus, Édition Petitot, t. LXVI, p. 373.)

3. *On mit les ministres à la taille*, c'est-à-dire on imposa les ministres jusqu'alors exempts de la taille, comme les prêtres catholiques.

ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction des procureurs [1].

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes, et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfants de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pellisson continuait d'acheter des convertis; mais Mme Hervart, veuve du contrôleur général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions que Pellisson pour en faire.

(1682) Enfin, les huguenots osèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua; ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chefs, sans places et même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure : les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier, qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte, et ce nom de Chamier a été longtemps en vénération chez les protestants.

(1683) L'intendant du Languedoc [2] fit rouer vif le prédicant Chomel. On condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

1. Les choses furent poussées beaucoup plus loin après la mort de Colbert. Il fut défendu aux calvinistes de se faire experts (1684), libraires, imprimeurs (9 juillet 1685), médecins, chirurgiens, et même apothicaires. Les femmes ne furent pas mieux traitées : déjà, en août 1665, un arrêt du conseil avait porté qu'aucune fille ou femme ne pourrait « être reçue marchande lingère, si elle ne faisait profession de la religion catholique. »

2. C'était Henri d'Aguesseau, père du chancelier : il eut pour successeur, en 1685, Nicolas Lamoignon de Bâville, qui traita les protestants avec plus de rigueur encore, et que Mme de Sévigné appelle *la terreur du Languedoc*. (Lettre à Mme de Grignan, 2 octobre 1689.)

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestants. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : « Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri. »

Louis XIV, qui, en se saisissant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses États le calvinisme, que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel et protestants et catholiques, et Français et étrangers, avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat de gloire

dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuadèrent que ses soldats, en se montrant seulement, achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 et au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade*.

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Église. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religio au nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfants des réfugiés, dans les pays étrangers, jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères; ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Église dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main, de cette année 1685, conçues en ces termes : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

Paris ne fut point exposé à ces vexations ; les cris se seraient

tait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

(1685) Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les temples et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé au mois d'octobre 1685, et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts [1].

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal fut l'ordre d'arracher les enfants aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parents catholiques; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il

1. Cette persécution contre les protestants fut la plus grande faute du règne; mais il faut reconnaître, avec Voltaire, que l'erreur du prince fut celle de la nation. C'est aussi l'avis de Rulhière (*Eclaircissements historiques sur la révocation de l'édit de Nantes*, t. I, p. 26) : « Non-seulement le clergé, mais les parlements, les cours souveraines, les universités, les corps municipaux, les communautés des marchands et des artisans se livraient en toute occasion à leur pieuse animosité : dès qu'on pouvait, dans quelque cas particulier, enfreindre l'édit de Nantes, abattre un temple, restreindre un exercice, ôter un emploi à un protestant, on croyait remporter une victoire sur l'hérésie. » Quand l'edit eut été révoqué (21 octobre 1685), ce ne fut qu'un concert d'acclamations pour célébrer la piété et la magnanimité du roi. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier* (25 janvier 1686), loua le chancelier « à qui Dieu réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion; » Fléchier, dans une autre oraison funèbre de Le Tellier (29 mai 1686), montra avec admiration le chancelier « scellant la révocation de l'édit de Nantes, et consacrant par cette sainte fonction tout le mérite et tous les travaux de sa charge ; » Mme de Sévigné, écho fidèle de la cour et des salons de Paris, écrivait à son cousin le comte de Bussy (28 octobre 1685) : « Le P. Bourdaloue s'en va par ordre du roi prêcher à Montpellier, et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi : le P. Bourdaloue le leur apprendra, et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici : les prédicateurs qu'on envoie rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes : rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » Enfin Saint-Simon, qui a blâmé avec une admirable éloquence (chap. CDXIII) toutes ces persécutions contre les protestants, avoue cependant qu'elles étaient sollicitées et accueillies avec joie, presque avec reconnaissance, par la plus grande partie des catholiques du royaume : « Le roi s'applaudissait de sa puissance et de sa piété. Il se croyait au temps de la prédication des apôtres, et il s'en attribuait tout l'honneur. Les évêques lui écrivaient des panégyriques, les jésuites en faisaient retentir les chaires et les missions. Toute la France était remplie d'horreur et de confusion, et jamais tant de triomphes et de joie, jamais tant de profusions et de louanges. Le monarque avalait ce poison à longs traits. Il ne s'était jamais cru si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. »

paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Église dans le royaume. Gourville, homme très-judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les pasteurs une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier Le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie : « Nunc dimittis servum tuum, Domine.... quia viderunt oculi mei salutare tuum. » Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France [1].

Louvois, son fils, se trompait encore en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume et furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la

1. « Si vous lisez l'*Oraison funèbre de Le Tellier*, par Bossuet, ce chancelier est un juste et un grand homme. Si vous lisez les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, c'est un lâche et dangereux courtisan, un calomniateur adroit, dont le comte de Gramont disait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, en se « léchant le museau plein de leur sang. » (Note de Voltaire.)

France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent[1]. Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitants, une quantité prodigieuse d'espèces, et surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellents officiers et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régiments entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leur pays, soudoyaient ceux de France; et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célèbre Duquesne, lieutenant général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas prospéré; ceux qui s'embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourments? Comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques; et l'année d'après, un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'a-

1. « Le comte d'Avaux, dans ses lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa soixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait passer: on lui avait fait un rapport trop exagéré. » (Note de Voltaire.)

gissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus de quatre cent mille dans le royaume[1]. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements à la mort étaient traînés sur la claie, et jetés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent partout pour chanter leurs psaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain, dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait en France le calvinisme. Mais, dans la guerre de 1701, la rébellion et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines.

Cette rébellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les fanatiques. De cent événements que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés, et celui-là reste comme un gage de la faveur de Dieu, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens; les enthousiastes l'adoptent, et les imbéciles le croient.

Le ministre Jurieu fut un des plus ardents prophètes. Il commença par se mettre au-dessus d'un Cotterus, de je ne sais quelle Christine, d'un Justus Velsius, d'un Drabitius[2], qu'il regarde comme gens inspirés de Dieu. Ensuite il se mit

1. « On a imprimé plusieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération est intolérable. M. de Bâville n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point. » (Note de Voltaire.)

2. Christophe Kotter ou Cotterus, corroyeur et prophète, mort en 1647; Christine Poniatowia, fille d'un moine polonais défroqué, morte en 1644; Justus Velsius ou Welsens, médecin et prophète, mort dans la deuxième moitié du XVIIe siècle; Nicolas Drabitius décapité en 1671.

presque à côté de l'auteur de l'*Apocalypse* et de saint Paul ; ses partisans ou plutôt ses ennemis firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue, *Jurius Propheta*. Il promit la délivrance du peuple de Dieu pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicants.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie sur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de Serre, y annonça la ruine de Babylone et le rétablissement de Jérusalem. Il montrait aux enfants les paroles de l'Écriture qui disent : « Quand trois ou quatre sont assemblés en mon nom, mon esprit est parmi eux; et avec un grain de foi on transportera des montagnes. » Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche, parce qu'il est dit dans saint Matthieu que Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort : il était hors de lui-même; il avait des convulsions; il changeait de voix; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfants recevaient ainsi le don de prophétie; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres, qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson, d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correspondances avec les ennemis de l'État. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de sa main et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis longtemps, et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interrogèrent; il répondit qu'il était

l'apôtre de Jésus-Christ, qu'il avait reçu le Saint-Esprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. (1698) Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'État, ne vit en lui qu'un saint, qui avait scellé sa foi de son sang; et on imprima *le Martyre de M. de Brousson.*

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un abbé de la maison du Chaila, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent; on enfonce les portes; on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé du Chaila; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : « Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi : » et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de La Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier Robert Harley, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au

nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promettre de puissants secours.

(1703) Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts et liberté de conscience*. Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu Louis XIV d'extirper le calvinisme ; mais, sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers ; mais aussi les soldats qui tombent entre les mains des révoltés périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de Montrevel succéda en 1704 le maréchal de Villars. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était Jean Cavalier. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait David dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

(1704) Il promit de former quatre régiments des révoltés.

qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régiments devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de France; mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs. On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de Cavalier les principaux fanatiques; mais ayant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars qu'il avait demandé à ce jeune homme comment il pouvait à son âge avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables. Il répondit que, quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur-le-champ inspirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner [1]. Ayant fait depuis la même question a Cavalier, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstedt. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de Villars lui présenta le brevet de colonel et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit et haussa les épaules. Cavalier, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne, composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il

1. « Ce trait doit se trouver dans les véritables Mémoires du maréchal de Villars. Le premier tome est certainement de lui; il est conforme au manuscrit que j'ai vu: les deux autres sont d'une main étrangère et bien différente. » (Note de Voltaire.)

ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier est mort officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Berwick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient les secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de Berwick et l'intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné et d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Berwick fit exterminer par le fer et le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre; mais, trouvant que l'Église épiscopale tenait trop de l'Église romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Partout le peuple est peuple; et les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, Fatio de Duiller et un homme de lettres fort savant nommé Daudé, fussent à la tête de ces énergumènes? Le fanatisme rend la science même sa complice et étouffe la raison.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déter-

rer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes [1].

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée y étaient également protégées par les traités de Westphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, sur la fin de ce siècle, que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison, si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

1. Fatio de Duiller et quelques-uns ses adhérents furent condamné en effet au pilori, année 1707.

CHAPITRE XXXVII.

Du jansénisme.

Le calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles et ébranler les fondements des États. Le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume; car, les réformateurs du XVIe siècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Église romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, ayant ouvert les portes de ses cloîtres et remis ses trésors dans les mains des séculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de Calvin et de Luther ait paru sans exciter des persécutions et des guerres. Mais les jansénistes n'attaquant point l'Église, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre

les constitutions[1] des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur secte méprisée dans presque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très-respectables par leurs talents et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étaient venues d'ailleurs, comme bien d'autres. D'abord, un certain docteur de Louvain, nommé Michel Bay, qu'on appelait Baïus, selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir vers l'an 1552 quelques propositions sur la grâce et sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'est égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduise. L'esprit de curiosité donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire nous emporte sans cesse au delà du but, comme tous les autres ressorts de notre âme, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi on a disputé sur tout ce qu'on connaît et sur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles, et celles des théologiens souvent sanglantes et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renversé et la doctrine de Scot en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus, au sujet d'une querelle à peu près dans le même goût, ils déférèrent soixante-seize propositions de Baïus au pape Pie V. Ce fut Sixte-Quint, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour des thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires et suspectes, sans rien spécifier et sans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la suprême puissance, et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une

1. *Constitution* ou *bulles*, désignées ordinairement par les premiers mots écrits en latin; ainsi la bulle *Vineam Domini*, la bulle *Unigenitus*, etc.

place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'université députa à Rome, pour savoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces Flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. Le grand vicaire, nommé Morillon, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce Morillon avait raison en politique; car assurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adversaires. Baïus crut Morillon, et se rétracta paisiblement.

Quelques années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en philosophes, produisit Molina le jésuite, qui crut avoir découvert précisément comment Dieu agit sur les créatures, et comment les créatures lui résistent. Il distingua l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la prédestination à la grâce et la prédestination à la gloire, la grâce prévenante et la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moyenne et du congruisme. Cette science moyenne et ce congruisme étaient surtout des idées rares. Dieu, par sa science moyenne, consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa grâce; et ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ses arrangements en conséquence pour déterminer l'homme, et ces arrangements sont le congruisme[1].

Les dominicains espagnols qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurseur de l'antechrist*.

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse le silence aux deux partis, qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre. Enfin on plaida sérieusement devant Clément VIII, et, à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé Achille Gaillard, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Église; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les

1. Pascal, dans les *Provinciales*, s'est moqué, et avec justice, de ces subtilités théologiques. Cependant il faut avouer que, dans la question principale, les jésuites, partisans de Molina, avaient raison contre les jansénistes, défenseurs de la prédestination absolue, qui est la négation même de la liberté humaine.

dominicains admettraient la science moyenne, et qu'on ajusterait ces deux systèmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'Achille Gaillard. Leur célèbre Lemos soutint le concours prévenant et le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les arguments pour et contre à un sens clair. Paul V reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, Cornélius Jansénius [1], évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de Baïus, dans un gros livre sur saint Augustin qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre qui a causé tant de troubles; mais Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ami de Jansénius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de Jansénius comme une suite de celle de Baïus, et l'obtinrent en 1641; mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec Jansénius que Dieu commande des choses impossibles; cela n'est ni philosophique ni consolant : mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer et l'inquiétude d'esprit formèrent une secte.

La faculté condamna cinq propositions de Jansénius à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très-fidèlement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus, et la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

1. Jansénius était né dans la province de Hollande en 1586, et il mourut en 1638.

Les parties ne comparurent point; mais d'un côté un docteur, nommé Habert, soulevait les esprits contre Jansénius; de l'autre le fameux Arnauld, disciple de Saint-Cyran, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'Université contre leur établissement. Ses parents s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée. Son génie et les circonstances où il se trouva le déterminèrent à la guerre de plume, et à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques qui honorent le siècle de Louis XIV, et qui sont la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa *Géométrie*, la *Grammaire raisonnée*, la *Logique*, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'Université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la Sorbonne, et par les jansénistes, et par les jésuites, et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans Jansénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome, à la page 138, édition de Paris, 1641; on y lira mot à mot: « Tout cela démontre pleinement et évidemment qu'il n'est

rien de plus certain et de plus fondamental dans la doctrine de saint Augustin, qu'il y a certains commandements impossibles, non-seulement aux infidèles, aux aveugles, aux endurcis, mais aux fidèles et aux justes, malgré leurs volontés et leurs efforts selon les forces qu'ils ont; et que la grâce, qui peut rendre ces commandements possibles leur manque. » On peut aussi lire, à la page 165, « que Jésus-Christ n'est pas, selon saint Augustin, mort pour tous les hommes. »

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'Église de France : mais les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant saint Augustin, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de Liancourt, parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans Jansénius, et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur Arnauld se signala; et dans une nouvelle lettre à un duc et pair, ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de Jansénius condamnées n'étaient pas dans Jansénius, mais qu'elles se trouvaient dans saint Augustin et dans plusieurs Pères. Il ajouta que « saint Pierre était un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué. »

Il est vrai que saint Augustin et saint Jean Chrysostome avaient dit la même chose; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints Pères; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condamné et exclu de la Sorbonne en 1654. La présence du chancelier parmi les théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public, et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines mendiants, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à Pascal, dans ses *Provinciales*, « qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons. »

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de Molina ; mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir, et ne consent jamais; une grâce efficace à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas, et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnauld et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens[1]. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France; mais elle devint en Hollande une faction politique plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire Barnevelt : violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance, ressource des sages qui gouvernent contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandements, des bulles, des lettres de cachet et des brochures, parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnaud fut donc seulement exclu de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis, mais lui et les jansénistes eurent toujours contre eux l'Église et le pape. Une des premières démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée. »

1. Ces deux sectes tirent leur nom de François Gomar, ministre protestant, né à Bruges en 1563, mort en 1641, et de Jacques Arminius, né en 1560 dans la province de Hollande, et mort en 1609 : l'une admettait, en l'exagerant encore, la prédestination telle que Calvin l'avait enseignée; l'autre la combattait, en paraissant se rapprocher de l'Église romaine. Bientôt elles devinrent des factions politiques; et les arminiens, défenseurs des libertés républicaines, se prononcèrent contre les prétentions ambitieuses de la maison d'Orange. Le plus illustre de leurs chefs, Barnevelt, fut condamné à mort, en 1619, par l'influence du stathouder Maurice de Nassau.

Il fallut depuis souscrire cette formule, et les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : Saint-Cyran et Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-Royal des Champs une maison où s'étaient retirés plusieurs savants vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentiments : ils y instruisaient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti Racine, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. Pascal, le premier des satiriques français, car Despréaux ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-Royal de Paris et de Port-Royal des Champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en concience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de Jansénius qu'elles n'avaient pas lu; qu'assurément on n'avait pas pris sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que Jansénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant civil d'Aubray (il n'y avait pas encore de lieutenant de police), alla à Port-Royal des Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastères : un miracle les sauva.

Mlle Perrier, pensionnaire de Port-Royal de Paris, nièce du célèbre Pascal, avait mal à un œil : on fit à Port-Royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jésus-Christ. Cette épine était depuis quelque temps à Port-Royal. Il n'est pas trop aisé de savoir comment elle avait été sauvée et transportée de Jérusalem au faubourg Saint-Jacques. La malade la baisa : elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes qui ont longtemps vécu avec elle m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue, et c'est ce qui est bien vraisemblable; mais ce qui ne l'est guère, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-

neuf vingtièmes de la terre, à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses qui prétendaient que Cornélius Jansénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuait, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle eut un si grand éclat, que les jésuites écrivirent contre lui. Un P. Annat, confesseur de Louis XIV, publia le *Rabat-joie des jansénistes, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, par un docteur catholique.* Annat n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite Perrier, c'était pour lui prouver que Jésus est mort pour *tous*, et non pour *plusieurs* : tous sifflèrent le P. Annat. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-Royal une sœur Gertrude guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé, et sœur Gertrude n'avait point un Pascal pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de Henri le Grand, médité par Barrière, exécuté par Châtel leur écolier, le supplice du P. Guignard, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Pascal fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors (1656), étaient un modèle d'éloquence et de plaisanterie. Les meilleures comédies de Molière n'ont pas plus de sel que les premières *Lettres provinciales* : Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières [1].

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux.

1. « Quelquefois, pour nous divertir, nous lisons les *Petites lettres* : peut-on avoir un style plus parfait, une raillerie plus fine, plus naturelle, plus délicate, plus digne fille de ces dialogues de Platon qui sont si beaux? Et lorsqu'après les dix premières lettres il s'adresse aux révérends, quel sérieux! quelle solidité! quelle force! quelle éloquence! quel amour pour Dieu et pour la vérité! quelle manière de la soutenir et de la faire entendre! C'est tout cela qu'on trouve dans les huit dernières lettres, qui sont sur un ton tout différent. » (Mme de Sévigné à sa fille, 21 décembre 1689.)

On attribuait adroitement à toute la société des opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains et franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France; mais il leur arriva dans leurs querelles la même chose à peu près qu'au cardinal Mazarin. Les Blot, les Marigny et les Barbançon avaient fait rire toute la France à ses dépens; et il fut le maître de la France. Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales* par un arrêt du parlement de Provence : ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-Royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvents : on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament et que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution. Quatre prélats, Arnauld, évêque d'Angers, frère du docteur; Buzanval, de Beauvais; Pavillon, d'Aleth, et Caulet, de Pamiers, le même qui depuis résista à Louis XIV sur la régale, se déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire composé par le pape Alexandre VII lui-même, semblable en tout pour le fond au premier, reçu en France par les évêques et même par le parlement. Alexandre VII, indigné, nomma neuf évêques français pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansénius, Rospigliosi, de-

venu pape sous le nom de Clément IX, pacifia tout pour quelque temps. (1668) Il engagea les quatre évêques à signer *sincèrement* le formulaire, au lieu de *purement et simplement*; ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de Jansénius. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications : l'accortise[1] italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX*, et même *la paix de l'Église*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que, depuis le temps de Baïus, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses, dans lesquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux partis à enseigner la même morale, que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable, mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la Bastille, et entre autres Sacy, auteur de la *Version du Testament*. On fit revenir les religieuses exilées; elles signèrent *sincèrement*, et crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un Père de l'Église; il s'engagea dès lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la Perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole; et ce fut le sujet de la grande controverse entre eux et Claude le ministre[2], controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de Clément IX ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trêve passagère. Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

La duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote; et, comme elle haïssait la cour et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal des Champs, où elle se

1. *Accortise*, complaisance, caractère accommodant. Vieux mot tiré de l'italien *accortezza*, et rajeuni par Voltaire.

2. « CLAUDE (Jean), né en Agénois, en 1619, ministre de Charenton, et l'oracle de son parti, émule digne des Bossuet, des Arnauld et des Nicole. Il a composé quinze ouvrages, qu'on lut avec avidité dans le temps des disputes. Mort à la Haye en 1687. » Voltaire, *Liste des écrivains français*.

retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les Le Maistre, les Hermant, les Sacy, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel esprit, que la duchesse de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs conversations solides et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et animé, qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse en renonçant à ces vaines disputes.

(1679) La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Mme de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déjà résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte[1]. Il menaça;

1. Le roi n'aimait pas les jansénistes, et à cause de leurs opinions religieuses, et parce qu'il les croyait peu dévoués à son gouvernement. « Je m'appliquai, dit-il dans ses Mémoires (t. I, p. 83) à détruire le jansénisme, et à dissiper les communautés où se formait cet esprit de nouveauté, bien intentionné peut-être, mais qui ignorait ou voulait ignorer les dangereuses suites qu'il pouvait avoir. » Saint-Simon dit la même chose à sa manière, avec passion : « Séduit par les jésuites, il s'était laissé persuader par eux le contradictoire exact et précis de la vérité, savoir que toute autre école que la leur en voulait à l'autorité royale et n'avait qu'un esprit d'indépendance et républicain : le roi là-dessus ni sur bien d'autres choses n'en savait pas plus qu'un enfant. Il leur fut donc aisé de le préoccuper, jusqu'à l'infatuation la plus complète, que quiconque parlait autrement qu'eux était janséniste et que janséniste doit être ennemi du roi et de son autorité. » (Chap. CDXIII.) Le même historien nous raconte ailleurs une anecdote qui prouverait qu'au besoin Louis XIV préférait un athée à un janséniste (chap. CLXX). Le duc d'Orléans venait d'être nommé pour commander en Espagne. « Il fit donc ses préparatifs. Le roi lui demanda qui il menait en Espagne : M. le duc d'Orléans lui nomma parmi eux Fontpertuis. Comment, mon neveu, reprit le roi avec émotion, le fils de cette folle qui a couru M. Arnauld partout! un janséniste! Je ne veux point de cela avec vous. — Ma foi, Sire, lui répondit le duc d'Orléans, je ne sais pas ce qu'a fait la mère; mais pour le fils, être janséniste! Il ne croit pas en Dieu. — Est-il possible, reprit le roi, et m'en assurez-vous? Si cela est, il n'y a point de mal : vous pouvez l'emmener. L'après-dîner même, M. le duc d'Orléans me le conta en pâmant de rire. » Cette anecdote, rapportée deux fois par Saint-Simon presque dans les mêmes

et enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de Mme de Longueville, que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques, lui dont le neveu avait été ministre d'État, lui qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, et où les bulles des papes sont des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question « si les cinq propositions se trouvaient en effet dans Jansénius » était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* et du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin en 1701 un problème théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence* : « Pouvait-on donner les sacrements à un homme qui aurait signé le formulaire, en croyant dans le fond de son cœur que le pape et même l'Église peut se tromper sur les faits? » Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine, et le *fait* d'une foi humaine. Les autres, et même l'archevêque de Cambrai, Fénelon, qui n'était pas content de M. de Noailles, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna en 1705 la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'Église de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuses de Port-Royal des Champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle pour les éprouver. Elles

termes, se retrouve dans les Mémoires d'Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, mère du Régent.

signèrent, sans déroger à la paix de Clément IX, et se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape pour la suppression de leur monastère. Le cardinal de Noailles les priva des sacrements. Leur avocat fut mis à la Bastille. Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble; et enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'église et dans le cimetière, pour les transporter ailleurs [1].

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites se rendre nécessaires. Le P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire, ami du célèbre Arnauld, et qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du Nouveau Testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés; et le mal, il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, et les confirmèrent quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa dernière perfection. Je sais même que l'abbé Renaudot, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape, qui aimait les savants et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. « Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. Nous n'avons per-

1. « Il fut enjoint aux familles qui avaient des parents enterrés à Port-Royal de les faire exhumer et porter ailleurs, et on jeta dans le cimetière d'une paroisse voisine tous les autres comme on put, avec l'indécence qu'on se peut imaginer. Ensuite on procéda à raser la maison, l'église et tous les bâtiments, comme on fait les maisons des assassins des rois, en sorte qu'enfin il n'y resta pas pierre sur pierre. Tous les matériaux furent vendus, et on laboura et sema la place : à la vérité ce ne fut pas de sel, c'est toute la grâce qu'elle reçut. Le scandale en fut grand jusque dans Rome. Je me borne à ce simple et court récit d'une expédition si militaire et si odieuse. » (Saint-Simon, chap. CCL.) Fénelon, qui avait toujours combattu le jansénisme, écrivit au duc de Chevreuse (novembre 1709) : « Un coup d'autorité comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre leurs persécuteurs. »

sonne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. » C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats qui avaient donné en France l'approbation la plus sincère au livre de Quesnel, était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur lorsqu'il était évêque de Châlons; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être, et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le P. de La Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, était en effet à la tête de l'Église gallicane. Le P. Quesnel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode, et plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux Arnauld, et jouissait comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'âme d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que sa faction et plus puissants, déterrèrent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de Philippe V, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi Arnauld, son maître, auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. (1703) Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs et fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon, célèbre visionnaire, femme riche, et qui avait

acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encore dans les manuscrits de Quesnel un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. Louis XIV ayant envoyé en Hollande en 1684 le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom des *disciples de saint Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si longtemps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'État. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison que le pape Clément XI mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que, quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de Sfondrate, et que M. de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'Albani, devenu pape, ferait au moins, contre les approbations données à Quesnel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfondrate.

On ne se trompa point : le pape Clément XI donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quesnel. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de Clément XI, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en France ; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de La Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de Mme de Maintenon.

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministère considérable. Ce poste fut donné à Le Tellier, fils d'un procureur de Vire, en basse Normandie, homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent[1] : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises[2]. Il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles, et il ne savait rien ménager. Il remua toute l'Église de France. Il dressa en 1714 des lettres et des mandements que des évêques devaient signer. Il leur envoyait des accusations contre le cardinal de

1. « Sa vie était dure par goût et par habitude : il ne connaissait qu'un travail assidu et sans interruption ; il l'exigeait pareil des autres sans aucun égard, et ne comprenait pas qu'on en dût avoir. Sa tête et sa santé étaient de fer, sa conduite en était aussi, son naturel cruel et farouche. Confit dans les maximes et dans la politique de sa société, il était profondément faux, trompeur, caché sous mille plis et replis, exigeant tout, ne donnant rien, se moquant des paroles les plus expressément données, et poursuivant avec fureur ceux qui les avaient reçues. Son extérieur ne promettait rien moins et tint exactement parole. Il eût fait peur au coin d'un bois. Sa physionomie était ténébreuse, fausse, terrible ; ses yeux ardents, méchants, extrêmement de travers : on était frappé en le voyant. La première fois qu'il vit le roi dans son cabinet, après lui avoir été présenté, le roi lui demanda s'il était parent de MM. Le Tellier. Le père s'anéantit : Moi, Sire, répondit-il, parent de MM. Le Tellier ! Je suis bien loin de là : je suis un pauvre paysan de basse Normandie, où mon père était un fermier. » (Saint-Simon, chap. CCXV.)

2. Voy. au chap. XXXIX, note 1 de la page 533.

Noailles, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies; elles furent découvertes, et n'en réussirent pas moins [1].

La conscience du roi était alarmée par son confesseur autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mystères d'iniquité;* le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines pour faire réussir les choses divines; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Église, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au Dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condamner; et Quesnel payait alors pour Mme Guyon [2].

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Mme de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame, qui n'avait guère de sentiments à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi.

1. « Il est dit dans la *Vie du duc d'Orléans,* imprimée en 1737, que le cardinal de Noailles accusa le P. Le Tellier de vendre les bénéfices, et que le jésuite dit au roi : « Je consens à être brûlé vif, si l'on prouve cette accusa« tion, pourvu que le cardinal soit brûlé vif aussi, en cas qu'il ne la prouve « pas. » Ce conte est tiré des pièces qui coururent sur l'affaire de la Constitution, et ces pièces sont remplies d'autant d'absurdités que la *Vie du duc d'Orléans.* La plupart de ces écrits sont composés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne savent pas qu'un homme qui doit ménager sa considération auprès d'un roi qu'il confesse, ne lui propose pas, pour se disculper, de faire brûler vif son archevêque. Tous les petits contes de cette espèce se retrouvent dans les *Mémoires de Maintenon.* Il faut soigneusement distinguer entre les faits et les ouï-dire. » (Note de Voltaire.)

2. Dans ses lettres, écrites avec un grand air de sincérité, Fénelon se défend, il est vrai, de ces sentiments peu chrétiens. S'il a combattu le cardinal, c'est dans l'intérêt de l'Église et de la foi. « Plus M. de Noailles est élevé par sa dignité, plus il est essentiel de le décréditer pour l'empêcher d'accréditer le jansénisme, s'il en demeure le protecteur dans une place de si grande autorité. » Lettre du 9 juin 1711.) Il dit ailleurs : « Il n'a tenu qu'à moi d'attaquer les livres du P. Quesnel avant tous les autres évêques, c'était une très-avantageuse occasion de contenter mon ressentiment contre M. le cardinal de Noailles ; mais Dieu m'a fait la grâce d'avoir une horreur infinie de tout ressentiment. » (Lettre du 12 mars 1711.) Et ailleurs encore : « La personne de ce cardinal doit être épargnée autant qu'on le pourra. Dieu m'est témoin que personne ne le désire plus que moi : je rejette avec horreur tous les traits par lesquels il serait facile de le flétrir sans ressource dans le public. » (Lettre du 8 mai 1711.) Cette insistance loyale avec laquelle l'archevêque de Cambrai répète qu'il veut être plein de modération et de mesure prouve peut-être qu'il n'avait pas oublié le passé autant qu'il le croyait et qu'il l'aurait désiré lui-même.

Trois lignes de sa main au cardinal de Noailles développent tout ce qu'il faut penser et d'elle et de l'intrigue du P. Le Tellier, et des idées du roi, et de la conjoncture. « Vous me connaissez assez pour savoir ce que je pense sur la découverte nouvelle; mais bien des raisons doivent me retenir de parler. Ce n'est point à moi à juger et à condamner; je n'ai qu'à me taire et à prier pour l'Église, pour le roi et pour vous. J'ai donné votre lettre au roi; elle a été lue : c'est tout ce que je puis vous en dire, étant abattue de tristesse. »

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher Le Tellier de confesser le roi; mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi [1]. « Je crains, écrivit-il à Mme de Maintenon, de marquer au roi trop de soumission, en donnant les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je prie Dieu de lui faire connaître le péril qu'il court en confiant son âme à un homme de ce caractère [2]. »

On voit dans plusieurs Mémoires que le P. Le Tellier dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, ou le cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du P. Le Tellier, des évêques qui espéraient le chapeau employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, et de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, et de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux; au lieu d'accabler

1. « Consultez les *Lettres* de Mme de Maintenon. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, et qu'il n'a rien hasardé. » (Note de Voltaire.)

2. « Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer : ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de Noailles : « ....J'ai travaillé le « premier à la ruine du clergé pour sauver votre État et pour soutenir votre « trône.... Il ne vous est pas permis de demander compte de ma conduite. » Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage et aussi modéré que le cardinal de Noailles ait écrit à son souverain une lettre si insolente et si outrée? Ce n'est qu'une imputation maladroite : elle se trouve page 141, tome V, des *Mémoires de Maintenon* : et comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance on ne doit y ajouter aucune foi. » (Note de Voltaire.)

enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison et par tous les magistrats, Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, et de faire venir la fameuse constitution *Unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le jésuite Le Tellier et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint, et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme; et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que, parmi ces cent et une propositions, il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix, mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par là satisfaire à la fois le pontife, le roi et la multitude; mais le cardinal de Noailles et sept autres évêques de l'assemblée, qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs mêmes à Sa Sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas: il empêcha que la lettre no parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion : cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle, et cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants.

(1714) Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec

la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Église gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissy, l'un des plus ardents défenseurs de la bulle, avoua, dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite Le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux; mais, s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis longtemps de citoyens accusés de jansénisme. On faisait accroire à Louis XIV, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques[1]. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite Le Tellier les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monuments de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlements du royaume, par les vœux de la nation et enfin par un édit de Louis XV[2].

(1715) Le Tellier osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national. Ainsi un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on détermina Louis XIV à faire enregistrer au parlement une déclaration par laquelle tout évêque qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et simplement* serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la

1. Cette opinion est tellement invraisemblable qu'on ne peut l'accepter. Elle paraît cependant avoir été accréditée à cette époque, car on la retrouve dans les Mémoires de Saint-Simon (chap. CDXIII) : « On lui voila avec soin ce que l'Évangile, et d'après cette divine loi les apôtres et tous les Pères enseignent sur la manière de prêcher Jésus-Christ, de convertir les infidèles et les hérétiques, et de se conduire en ce qui regarde la religion. On toucha un dévot de la douceur de *faire aux dépens d'autrui une pénitence facile*, qu'on lui persuada sûre pour l'autre monde. »

2. Edit de novembre 1764, enregistré au parlement de Paris, le 1er décembre de la même année, sous le ministère du duc de Choiseul.

rigueur des canons. Le chancelier Voisin, secrétaire d'État de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet édit. Le procureur général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de Mesme en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant : ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers moments. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre, et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'État, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On exila le jésuite Le Tellier, chargé de la haine publique, et peu aimé de ses confrères.

Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel ; et enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Église de France resta divisée en deux factions, les *acceptants* et les *refusants*. Les acceptants étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous Louis XIV avec les jésuites et les capucins. Les refusants étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptants se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlements et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de Mailly, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su fit chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa : il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé Languet, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant

signifié à ce corps que « ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté, » il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches; on se consumait en négociations; on appelait, on réappelait: et tout cela pour quelques passages, aujourd'hui oubliés, du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam[1].

La folie du système des finances[2] contribua plus qu'on ne croit à rendre la paix à l'Église. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on faisait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques; et le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'Église de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne et cent évêques[3]

Il fallait engager le cardinal de Noailles non-seulement à recevoir cette constitution, qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que Louis XIV, son bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine* qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand conseil, avec les princes et les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce

1. Le P. Quesnel mourut en 1719 : « Trente pages changées et adoucies dans son livre auraient épargné des querelles à sa patrie; mais il eût été moins célèbre. » (Voltaire, *Liste des écrivains français.*)

2. Le système de Law, contrôleur général sous le Régent.

3. « On peut voir, dans le *Siècle de Louis XV*, quelles furent les vues et la conduite du Régent. » (Note de Voltaire.)

que le grand conseil avait enregistré, mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire le maintien des libertés de l'Église gallicane et des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; et on afficha son mandement de rétractation le 20 auguste 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de Louis XIV avait échoué. Personne n'ignore quelles étaient la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux Dubois subjugua le pieux Noailles. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent, quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule servirent encore à la paix. On se lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelants restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentiments.

Mais il y eut quelques évêques connus et quelques ecclésiastiques ignorés qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadèrent que Dieu allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font des évêques de province et des habitués de paroisse, ils n'auraient pas écrit que Dieu anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux, et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de Fleury eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'État.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape Benoît XIII, de l'ancienne maison Orsini, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de Dieu même. Orsini et Fleury firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner Soanen, évêque d'un village nommé Senez[1], âgé de quatre-

1. L'évêché de Senez (Basses-Alpes) a été supprimé par le concordat de 1801.

vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'Oratoire, janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était Tencin, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti Law, le banquier, contrôleur général; et de presbytérien écossais il en avait fait un Français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria Dieu pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et surtout le président du concile, indignèrent toute la France, et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janséniste eut recours à des miracles; mais les miracles ne faisaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims, nommé Rousse, mort, comme on dit, en odeur de sainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorses; le saint sacrement, porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, guérit en vain la femme Lafosse d'une perte de sang, au bout de trois mois, en la rendant aveugle [1].

Enfin des enthousiastes s'imaginèrent qu'un diacre, nommé Pâris, frère d'un conseiller au parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetière de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti, qui allèrent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y pres-

1. Voltaire, encore jeune alors, avait été voir Mme Lafosse avec la foule des curieux ou des enthousiastes, et il pouvait parler du miracle en connaissance de cause. Il en plaisante dans ses lettres, et il écrit à Mme la présidente de Bernières (20 août 1725) : « J'ai dans le monde un petit vernis de dévotion que le miracle du faubourg Saint-Antoine m'a donné. La femme au miracle est venue ce matin dans ma chambre. Voyez-vous quel honneur je fais à votre maison, et en quelle odeur de sainteté nous allons être? M. le cardinal de Noailles a fait un beau mandement à l'occasion du miracle; et, pour comble ou d'honneur ou de ridicule, je suis cité dans le mandement On m'a invité en cérémonie à assister au *Te Deum* qui sera chanté à Notre-Dame en actions de grâces. »

sait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secousses qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaien cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qu avaient marché droit quelques moments. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui le avaient presque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait; les miracles redoublaient; et il fallut enfin fermer le cimetière, et y mettre une garde [1]. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre Pâris fut en effet le tombeau du jansénisme dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient affaire.

La superstition alla si loin, qu'un conseiller du parlement, nommé Carré, et surnommé *Montgeron*, eut la démence de présenter au roi en 1736 un recueil de tous ces prodiges, muni d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe et victime d'insensés, dit, dans son mémoire au roi, « qu'il faut croire aux témoins qui se font égorger pour soutenir leurs témoignages. » Si son livre subsistait un jour, et que les autres fussent perdus, la postérité croirait que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte qui, n'étant plus soutenue par des Arnauld, des Pascal et des Nicole, et n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison et font tort à la religion, s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuants, qui cherchent dans cos cendres éteintes quelques restes de feu dont ils essayent de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent, la dispute du molinisme et du jansé-

1. On sait qu'un bel esprit écrivit sur les portes du cimetière :

De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Le scepticisme profitait seul de ces malheureuses querelles.

nisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas du siècle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire, comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont Le Tellier avait abusé; leur *Journal de Trévoux*[1] ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé les confondirent avec les autres religieux, et ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlements leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'Université, qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse; et ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie et des conjonctures favorables; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances: leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien Louis XIV avait eu tort de leur donner sa confiance.

Il serait très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

1. Ce journal littéraire, plus connu sous le nom de *Mémoires de Trévoux*, fut publié par les jésuites, à partir de 1701, à Trévoux (Ain), où le duc du Maine, prince de Dombes, avait établi une imprimerie. Ses principaux rédacteurs furent Buffier, Tournemine et le P. Tellier lui-même. Voltaire juge sévèrement ici le journal de Trévoux. Cependant on voit, dans sa correspondance, qu'il envoya plus d'une fois ses ouvrages aux révérends pères, en leur demandant leur avis, c'est-à-dire quelques mots d'éloge.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Église. Son nom était Jeanne Bouvier de La Motte. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de Guyon, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*. Un barnabite[1] du pays d'Annecy, près de Genève, nommé Lacombe, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une sainte Thérèse[2] en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que sainte Thérèse. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara tout entière de son cœur.

Son directeur Lacombe la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Annecy, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de

1. Les *barnabites* étaient des clercs réguliers de la congrégation de Saint-Barnabé, instituée à Milan, au milieu du XVIe siècle, pour confesser, prêcher, instruire la jeunesse, etc.

2. Sainte Thérèse, née en 1515 à Avila, dans la Vieille-Castille, morte en 1582, canonisée en 1621. Ses principaux ouvrages, dont le titre seul indique assez les tendances mystiques, sont le *Chemin de la perfection*, le *Château de l'âme* les *Pensées sur l'amour de Dieu* etc.

conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte : ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Annecy par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences; elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'âme, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, surtout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélytes. L'évêque d'Annecy obtint qu'on la fit sortir du pays, elle et son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*[1], et un autre sous le nom des *Torrents*, écrits du style dont elle parlait, et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa. Elle envoya sa prophétie au P. Lacombe. « Tout l'enfer se bandera, dit-elle, pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de Jésus-Christ dans les âmes. La tempête sera telle qu'il ne restera pas pierre sur pierre, et il me semble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle. »

La prophétie se trouva vraie en partie : l'enfer ne se banda point; mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'archevêque de Harlay de Chanvalon obtint un ordre du roi pour faire enfermer Lacombe comme un séducteur, et pour mettre dans un couvent Mme Guyon comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir; mais Mme Guyon, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée Mme de La Maisonfort, favorite de Mme de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de Harlay,

1. Ce livre est intitulé : *Moyen court et très-facile de faire l'oraison.* (Grenoble, 1685.)

connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute-puissante de Mme de Maintenon imposa silence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à Mme Guyon. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir dîné en tiers avec Mme de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Charost étaient de ces mystères.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfants de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de Mme Guyon, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans Mme Guyon qu'une âme pure éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle [1].

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties et à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle; mais Fénélon, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentiments qui l'avaient charmé.

Mme Guyon, assurée et fière d'un tel disciple qu'elle appelait son fils, et comptant même sur Mme de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres, Godet, dans le diocèse duquel est Saint-Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

1. « Dans ces temps-là, obscur encore, il entendit parler de Mme Guyon, qui a fait depuis tant de bruit dans le monde. Il la vit, leur esprit se plut l'un à l'autre, leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans les suites; mais ils se le persuadèrent, et la liaison se forma entre eux. » (Saint-Simon, chap. XXXI.)

Mme de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espèce de secte, et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos, rompit tout commerce avec Mme Guyon et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voyait un orage se former, et craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célèbre Bossuet, évêque de Meaux, regardé comme un Père de l'Église. Elle se soumit aux décisions de ce prélat, communia de sa main, et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de Noailles, et l'abbé Tronson, supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent secrètement au village d'Issy, près de Paris L'archevêque de Paris, Chanvalon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocèse, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Mme Guyon se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, et promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, et sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais Mme Guyon, accusée de dogmatiser toujours, après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'État. Elle ne pouvait l'être, et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose; elle parodiait les vers des opéras. Elle chantait souvent:

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense;
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance,
S'il n'eût connu le pur amour[1].

1. Ces vers sont parodiés de Quinault, *Thésée*, acte II, scène I.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison Mme Guyon, qui avait épousé Jésus-Christ dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques; dans ce temps-là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de Marie d'Agréda, qui avait eu plus de visions et de révélations que tous les mystiques ensemble : et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la Sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie; mais c'en est sans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois [1].

Bossuet, qui s'était longtemps regardé comme le père et le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât Mme Guyon avec lui et souscrivît à ses instructions pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentiments ni son amie. On proposa des tempéraments; on donna des promesses : on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des saints,* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les âmes ordinaires n'aspirent guère L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible[2].

1. « Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le quiétisme est dans *don Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir Dulcinée sans autre récompense que celle d'être son chevalier. Sancho lui répond : « Con esta « manera de amor he oido yo predicar que se ha de amar á Nuestro Señor « por sí solo, sinque nos mueva esperanza de gloria, ó temor de pena : aunque « yo le querria amar y servir por lo que pudiese. » (Note de Voltaire.) — Le texte espagnol signifie : J'ai entendu prêcher qu'il faut aimer Notre-Seigneur pour lui-même, et d'un amour qui ne soit inspiré ni par l'espérance des béatitudes célestes ni par la crainte des châtiments : et cependant je voudrais l'aimer et le servir par quelque motif que ce fût.

2. « Il fit un livre inintelligible à qui n'est pas théologien versé dans le

Le roi en parla à Bossuet, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci, se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plus tôt de la fatale hérésie de M. de Cambrai.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de Fénelon. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme Bossuet regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer Dieu pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrète pour Fénelon, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations qui déshonoreraient un homme de guerre honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Le roi et Mme de Maintenon consultent aussitôt le P. de La Chaise; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées, et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. Bossuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape Innocent XII, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à Fénelon : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol Molinos, le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi Molinos. Ce cardinal d'Estrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agré-

plus mystique, qu'il intitula *Maximes des saints*, et le mit en deux colonnes : la première contenait les maximes qu'il donne pour orthodoxes et pour celles des saints; l'autre, les maximes dangereuses, suspectes ou erronées, qui est l'abus qu'on a fait et qu'on peut faire de la bonne et saine mysticité. Si on fut choqué de ne le trouver appuyé d'aucune approbation, on le fut bien davantage du style confus et embarrassé, de la barbarie des termes qui faisait comme une langue étrangère, enfin de l'élévation et de la recherche des pensées qui faisaient perdre haleine, comme dans l'air trop subtil de la moyenne région. On ne parlait d'autre chose jusque chez les dames : à propos de quoi on renouvela ce mot échappé à Mme de Sévigné lors de la chaleur des disputes sur la grâce : « Épaississez-moi un peu la religion, qui y s'évapore toute à force d'être substilisée. » (Saint-Simon, chap. XLV.)

ments de la société que de théologie, avait persécuté Molinos pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément: de sorte que Louis XIV se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge des passages ressemblants à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, et le cardinal de Bouillon, depuis peu ambassadeur de France à Rome. M. de Meaux avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de Bossuet, que le P. de La Chaise n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que Mme de Maintenon abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape Innocent XII qu'on lui avait déféré le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait Sa Sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de Mme de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le P. de La Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de Fénelon, et que ce précepteur des enfants de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour prévenir un éclat dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie[1].

Il est très-vrai que, Fénelon ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec Mme Guyon et avec Mme de La

1. « Ce conte se retrouve dans l'*Histoire de Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de Mme de Maintenon, savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité. » (Note de Voltaire.)

Maisonfort. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. Fénélon, plein de ses idées, laissi entrevoir au roi une partie des maximes qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de Platon que de la maniere dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume [1].

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de Malezieu, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de Malezieu, et ce que le cardinal de Fleury m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le roi crut aisément que Fé-

1. Nous n avons pas à exposer les principes politiques de Fénelon et dans le *Télémaque* et dans ses autres ouvrages : disons seulement que de nos jours on a fait honneur à l'archevêque de Cambrai d'un *libéralisme* qui n'était pas dans sa pensée. Fénelon est libéral comme le duc de Saint-Simon. A côté de maximes excellentes et véritablement chrétiennes, on voit percer un attachement exclusif pour la noblesse à laquelle il appartenait, et un dédain mal dissimulé pour le tiers état. Il suffit de rappeler quelques-unes des réformes qu'il proposa au duc de Bourgogne, après la mort du grand Dauphin, alors que ce jeune prince semblait appelé à succéder à son grand-père : « Maison du roi remplie des seuls nobles choisis : gardes, gendarmes, chevau-légers. Nulle place militaire vénale : nobles préférés. Maîtres d'hôtel, gentilshommes ordinaires, tous nobles vérifiés ; seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service : toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés. — Ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté sans origine connue ; ordre de Saint-Michel pour honorer le service de bonne noblesse inférieure : ni l'un ni l'autre pour les militaires sans naissance proportionnée. — Le chancelier, chef du tiers état, devrait avoir un moindre rang, comme autrefois. Grand choix des premiers présidents et des procureurs généraux ; préférence des nobles aux roturiers, à mérite égal, pour les places de présidents et de conseillers ; magistrats d'épée et avec l'épée au côté au lieu de robe, quand on pourra ; rétablir le droit du bailli d'épée ; lieutenant général et lieutenant criminel, nobles, s'il se peut ; conservation aux seigneurs de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, ainsi que les droits de garde et service militaire sur leurs paysans, etc., etc. » (*Plans de gouvernement*, concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne, novembre 1711.) Voilà le *libéralisme* de Fénelon, dont on a voulu faire un des précurseurs de la Révolution française dans notre temps de paradoxes et d'erreurs historiques. Le contraire serait bien plutôt la vérité : c'est dans le passé, et dans un passé de trois siècles, que l'auteur du *Télémaque* et son illustre ami cherchaient le modèle de la monarchie et l'idéal de la France moderne

nelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

Il est très-certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui gouvernait Mme de Maintenon et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule dans laquelle il n'entendait rien. Il était sans doute très-aisé de la laisser tomber, puisque en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour, qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre Fénelon.

Le roi ordonna au cardinal de Bouillon, alors son ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'auguste (que nous nommons si mal à propos *aoust*) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique. Il écrivit de sa propre main au pape Innocent XII pour le presser de décider.

La congrégation du saint office nomma, pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant et un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux et les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté [1].

Les consulteurs examinèrent, pendant trente-sept conférences, trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre [2]. Cet exemple unique de la docilité d'un savant,

1. « Le nonce Roverti disait : « Bisogna infarinarsi di teologia e fare un « fondo di politica. » (Note de Voltaire.) — Cette phrase italienne signifie Il faut s'enfariner de théologie et se faire un fond de politique.

2. « Il allait monter en chaire : il ne se troubla point : il laissa le sermon qu'il avait préparé, et, sans différer un moment de prêcner, il prit son thème sur la soumission due à l'Église : il traita cette matière d'une manière forte et touchante, annonça la condamnation de son livre, rétracta l'opinion qu'il y avait exposée, et conclut son sermon par un acquiescement et une soumission parfaite au jugement que le pape venait de prononcer. Deux jours après il publia un mandement fort court par lequel il se rétracta, con-

qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire Fénelon vécut toujours depuis dans son diocèse en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répandue dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution et son *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais surtout, qui firent la guerre dans son diocèse, s'empressaient à lui témoigner leur respect. Le duc de Marlborough prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne, qu'il avait élevé ; et il aurait eu part au gouvernement, si ce prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique et honorable, on voyait combien il était difficile de se détacher d'une cour telle que celle de Louis XIV ; car il y en a d'autres que plusieurs hommes célèbres ont quittées sans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation[1]. Plusieurs écrits de philosophie, de théologie de

damna son livre, en défendit la lecture, acquiesça et se soumit de nouveau à sa condamnation ; et par les termes les plus concis, les plus nets, les plus forts, il s'ôta tous les moyens d'en pouvoir revenir. Une soumission si prompte, si claire, si publique, fut généralement admirée. » (Saint-Simon, chap. LXVI.) Quelques mois après, Fénelon écrivait au P*** une lettre fort triste, quoiqu'elle commence par une citation du poëte Tibulle, et qui prouve assez combien cette soumission avait dû lui coûter (9 mars 1700) : « Rome a parlé, mon révérend Père ; c'est à moi à me soumettre et à m'humilier. Que M. de Meaux jouisse de sa victoire ; il le peut : je ne l'en estimerai pas moins pour cela. Celui qui lit au fond des cœurs nous jugera un jour, et c'est à son tribunal que je l'attends. »

1. On voit en effet dans la correspondance de Fénelon combien la politique l'occupait encore au sein de la retraite. Il écrivait souvent aux personnages les plus considérables de la cour, au duc de Beauvilliers, au duc de Chevreuse, et surtout au duc de Bourgogne, et il leur donnait son avis sur les événements du jour comme aurait pu le faire un homme d'État et un premier ministre. Il composa plusieurs mémoires sur la guerre de la succession d'Espagne ; il envoya au duc de Bourgogne des lettres paternelles et sévères après la désastreuse campagne d'Oudenarde ; quand son élève devint Dauphin par la mort de Monseigneur et que, suivant l'expression de Saint-Simon (chap. CCCII), « il parvint à une sorte d'avant-règne, » il lui proposa un plan de gouvernement et d'administration qu'il avait concerté avec le duc de Chevreuse ; enfin, lorsque ce jeune prince eut été enlevé à Louis XIV et à la France, il indiquait encore à ses amis quelles mesures devaient être prises et comment on devait composer le futur conseil de régence. Toutes ces pensées politiques prouvent assez que l'archevêque de Cambrai espérait toujours revenir à la cour ; mais il mourut en 1715, quelques mois après le roi, au moment où le duc d'Orléans permettait l'impression de son *Télémaque* et lui faisait porter par le duc de Saint-Simon l'assurance de son respect et de son admiration : « les premières places lui étaient destinées, mais il était arrêté qu'il n'aurait jamais que des espérances. Les eaux, ainsi qu'à Tantale, s'étaient trop persévéramment retirées du bout de ses

belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le consulta sur des points épineux qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes pensent. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si l'on peut l'offenser en choisissant mal. Il faisait beaucoup de questions de cette nature en philosophe qui cherchait à s'instruire; et l'archevêque répondait en philosophe et en théologien.

Après avoir été vaincu sur les disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât point des querelles du jansénisme; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendrait à la cour et qu'il y serait consulté : tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses désirs cependant étaient modérés comme ses écrits; et même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes : semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches, Huet, l'un des plus savants hommes de l'Europe, qui, sur la fin de ses jours, reconnut la vanité de la plupart des sciences et celle de l'esprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait!) parodia ainsi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir :
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu, le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur à la Haye. C'est de lui que je les tiens[1]. Je garantis la certitude de ce fait. Il serait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nou

fièvres toutes les fois qu'il croyait y toucher pour y éteindre l'ardeur de sa soif. » (Chap. CCCLXXX.)

1. « Ces vers se trouvent dans les poésies de Mme Guyon; mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant assuré plus d'une fois qu'ils étaient de son oncle, et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû restituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du *Télémaque*, faite par les soins du marquis de Fénelon en Hollande, et supprimés dans les autres exemplaires.

« Je suis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains une lettre de Ramsay, élève de M. de Fénelon, dans laquelle il me dit : « S'il était né en Angleterre,

voyons souvent avec des regards différents, dans la triste tranquillité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand et si intéressant dans l'âge où l'esprit, plus actif, est le jouet de ses désirs et de ses illusions[1].

Ces disputes, longtemps l'objet de l'attention de la France, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisivité, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités. L'esprit philosophique, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique; et les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philosophes, leur doivent la paix dont ils jouissent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétisme, si malheureusement importante sous Louis XIV, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, perdit à la cour le cardinal de Bouillon. Il était neveu de ce célèbre Turenne à qui le roi avait dû son salut dans la guerre civile, et depuis, l'agrandissement de son royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant, par ses lettres, qu'il ne trahit jamais son ministère en étant fidèle à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

« il aurait développé son génie et donné l'essor à ses principes, qu'on n'a « jamais bien connus. »

« L'auteur du *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, à Avignon, 1759, dit, à l'article FÉNELON, « qu'il était artificieux, souple, flatteur, et « dissimulé. » Il se fonde, pour flétrir ainsi sa mémoire, sur un libelle de l'abbé Phélypeaux, ennemi de ce grand homme. Ensuite il assure que l'archevêque de Cambrai était *un pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janséniste. Nous sommes inondés depuis peu de dictionnaires qui sont des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été si déshonorée, ni la vérité si attaquée. Le même auteur nie que M. Ramsay m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une grossièreté insultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de ses articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires jansénistes ne sont pas polis : moi qui ne suis ni quiétiste, ni janséniste, ni moliniste, je n'ai autre chose à lui répondre, sinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : « Were he born in a free country, he would have display'd « his whole genius, and given a full career to his own principles never « known. » (Note de Voltaire.) — Ce *Dictionnaire historique* est celui de l'abbé Barral et du P. oratorien Guibaud : Voltaire l'a plusieurs fois cité dans le *Siècle de Louis XIV*.

1. « Par quelle rage diabolique révoquez-vous en doute la chanson de l'archevêque de Cambrai? Je vous dis devant Dieu que le marquis de Fénelon me la récita à la Haye en présence de sa femme et de l'abbé de Laville. Faites comme l'archevêque de Cambrai : détrompez-vous de tout. » (Lettre de Voltaire à M. Formey, Potsdam, 1752.) Ces vers ont été composés en effet par Fénelon et réimprimés quelquefois à la suite du *Télémaque*; mais ils sont extraits d'un *Cantique sur l'enfance*. Ainsi tombent les inductions hasardées de l'historien sur les sentiments de Fénelon vers la fin de sa vie.

Un prêtre italien, nommé Giori, qui était auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance et le calomnia dans ses lettres; et, poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus; et après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais. Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de Bouillon à la cour. Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'État. Il paraît pourtant, par toutes ses dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité.

Il obéissait aux ordres du roi en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques, qui sont les alchimistes de la religion; mais il était fidèle à l'amitié en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de Fénelon. Supposé qu'il importât à l'Église qu'on n'aimât pas Dieu pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureusement voulut que Fénelon fût condamné: soit aigreur contre lui, ce qui semblait au-dessous d'un grand roi; soit asservissement au parti contraire, ce qui semble encore plus au-dessous de la dignité du trône. Quoi qu'il en soit, il écrivit au cardinal de Bouillon, le 16 mars 1699, une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle est d'un homme piqué. Le *Télémaque* faisait alors un grand bruit dans toute l'Europe; et les *Maximes des saints*, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le *Télémaque*, qu'il avait lues[1].

On rappela aussitôt le cardinal de Bouillon. Il partit; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir sur ses pas pour prendre possession de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du sacré collége donne à Rome de très-grandes prérogatives; et, selon la manière de penser de ce temps-là, c'était une chose agréable pour la France qu'elle fût occupée par un Français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de se mettre

1. Voltaire se trompe, car le *Télemaque* ne parut qu'après la condamnation des *Maximes des saints* : les premières feuilles de cet ouvrage, dérobées par un secrétaire infidèle, furent imprimées au mois d'avril 1699, quelques semaines après le bref du pape Innocent XII. (Voy. au chap. XXXII les deux notes de la page 428.)

en possession de son bien, et de partir ensuite. Cependant cette démarche aigrit le roi sans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, et cet exil dura dix années entières.

Enfin, lassé d'une si longue disgrâce, il prit le parti de sortir de France pour jamais en 1710, dans le temps que Louis XIV semblait accablé par les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince Eugène et le prince d'Auvergne, ses parents, le reçurent sur les frontières de Flandre, où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et la démission de sa charge de grand aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : « Je reprends la liberté que me donnaient ma naissance de prince étranger, fils d'un souverain, ne dépendant que de Dieu, et ma dignité de cardinal de la sainte Église romaine et de doyen du sacré collége.... Je tâcherai de travailler le reste de mes jours à servir Dieu et l'Église dans la première place après la suprême, etc. »

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée, non-seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, et que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qu'en effet ce cardinal était né à Sedan dans le temps que son père était encore souverain de Sedan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable; et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement avant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur général d'Aguesseau, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui rendirent contre lui un décret de prise de corps, et confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome, honoré, quoique pauvre, et mourut victime du quiétisme qu'il méprisait, et de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de La Trimouille, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte : « On peut tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu

de l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il suffira que la place dont le cardinal de Bouillon est présentement ébloui lui paraisse inférieure à sa naissance et à ses talents; il se croira toute voie permise pour parvenir à la première place de l'Église, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur de plus près. »

Ainsi, en décrétant le cardinal de Bouillon, et en donnant ordre *qu'on le mît dans les prisons de la Conciergerie si on pouvait se saisir de lui*, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique, et qu'alors, en s'unissant avec les ennemis de Louis XIV, il ne se vengeât encore plus que le prince Eugène, les armes de l'Église ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX.

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

Ce n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvements, mais elle caractérisa plus qu'aucune autre cet esprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite Matthieu Ricci, sur la fin du XVIIe siècle[1], avait été un des premiers missionaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore en philosophie et en littérature à peu près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit; mais la morale et la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de

1. Voltaire aurait dû dire *sur la fin du* XVIe *siècle;* car le P. Ricci s'établit en Chine vers 1580 : il y mourut en 1610.

deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrèrent dans ce vaste empire; et à la faveur des sciences de l'Europe ils parvinrent à jeter secrètement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfants du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir en Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble et le plus sacré, le respect des enfants pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et surtout a Confutzée, nommé par nous Confucius, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer Confutzée. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs; ce que les Romains, qui trouvèrent cet usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des pastilles. Des colaos [1], que les Portugais ont nommés *mandarins*, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère Confutzée, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses pères et Confutzée pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique dont quelques Chinois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome en 1645. Le saint office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois et de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire sans

1. *Colaos*, sorte de ministres d'État en Chine.

fermer toute entrée à la religion chrétienne dans un empire si jaloux de ses usages : ils représentèrent leurs raisons. L'inquisition, en 1656, permit aux lettrés de révérer Confutzée, et aux enfants chinois d'honorer leur pères, *en protestant contre la superstition, s'il y en avait.*

L'affaire étant indécise et les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité à Rome de temps en temps; et cependant les jésuites qui étaient à Pékin se rendirent si agreables à l'empereur Kang-hi, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par sa bonté et par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires, et d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique, et petit-fils du conquérant de la Chine[1], était cependant soumis par l'usage aux lois de l'empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme; qu'il fallut s'adresser à un tribunal, et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin, en 1692, le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables et par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangères. Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé Maigrot, pour aller présider en qualité de vicaire à la mission de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoise dans le Fo kien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non-seulement les rites observés pour les morts superstitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées : c'était le sentiment de tous les rigoristes de France. Ces mêmes hommes qui se sont tant récriés contre Bayle, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une société d'athées pouvait subsister, qui ont tant écrit qu'un tel établissement est impossible, soutenaient froidement que cet établissement florissait à la Chine dans le plus sage des gouvernements. Les jésuites eurent alors à combattre les missionnaires, leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils représentèrent à Rome qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées et idolâtres. On

1. Les Tartares Mandchoux venaient de conquérir la Chine quelques années auparavant, vers 1640, sous la conduite de Chaoun-tchi, grand-père de Kang-hi.

reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière; en ce cas il était difficile qu'ils invoquassent les âmes de leurs pères et celle de Confutzée. Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous; mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura longtemps en cour de Rome : cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savants missionnaires, le P. Lecomte, avait écrit dans ses *Mémoires de la Chine* « que ce peuple a conservé pendant deux mille ans la connaissance du vrai Dieu; qu'il a sacrifié au Créateur dans le plus ancien temple de l'univers; que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur et dans la corruption. »

Nous avons vu que cette nation remonte, par une histoire authentique et par une suite de trente-six éclipses de soleil calculées, jusqu'au delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge universel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être suprême. Leur culte fut la justice. Ils ne purent connaître les lois successives que Dieu donna à Abraham, à Moïse, et enfin la loi perfectionnée du Messie, inconnue si longtemps aux peuples de l'Occident et du Nord. Il est constant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion, étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaste empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaissant un seul Dieu, dont le culte simple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient justifier les expressions du jésuite Lecomte. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne.

L'abbé Boileau, frère de Despréaux, non moins critique que son frère, et plus ennemi des jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blasphème. L'abbé Boileau était un esprit vif et singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies. Il est l'auteur du livre des *Flagellants* et de quelques autres de cette espèce. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; et Despréaux, son frère, disait de lui : « S'il n'avait été docteur de

Sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne. » Il déclama violemment contre les jésuites et les Chinois, et commença par dire « que l'éloge de ces peuples avait ébranlé son cerveau chrétien. » Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats : un docteur, nommé Lesage, opina qu'on envoyât sur les lieux douze de ses confrères les plus robustes s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente, mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois fausses, scandaleuses, téméraires, impies et hérétiques[1].

Cette querelle, qui fut aussi vive que puérile, envenima celle des cérémonies; et enfin le pape Clément XI envoya, l'année d'après, un légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome et à Paris. Cela est plus absurde que si la république de Saint-Marin se portait pour médiatrice entre le Grand Turc et le royaume de Perse.

L'empereur Kang-hi reçut d'abord le patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprètes de ce légat lui apprirent que les chrétiens qui prêchaient leur religion dans son empire ne s'accordaient point entre eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, et qu'on soupçonnait même Sa Majesté chinoise et les lettrés d'être des athées qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon qui expliquerait tout cela, si Sa Majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son pays et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son au-

1. Le P. Tellier ou Le Tellier avait composé quelques livres dans le même esprit : ils furent condamnés comme ceux du P. Lecomte, et en même temps. Cependant la destinée des deux théologiens fut bien différente : Lecomte, directeur de la duchesse de Bourgogne, fut disgracié et renvoyé à Rome, et Tellier devint plus tard le confesseur du roi. (Voy. les Mémoires de Saint-Simon, chap. LXXVIII.)

dience. Il savait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux; mais il soutint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna que tous les Européans qui voudraient rester dans le sein de l'empire viendraient désormais prendre de lui des lettres patentes, et subir un examen.

Pour le légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur pour signifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée lorsque la cour, ayant apporté plus d'attention à connaître les Européans, sut que non-seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négociants qui abordaient à Canton il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur Kang-hi mourut en 1722. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils, Young-tching, nommé par lui à l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans

que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

Le nouvel empereur Young-tching surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé par les magistrats de son canton le plus diligent, le plus industrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi pour exercer les fonctions de la judicature, qu'il n'aurait pas connues; il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, et de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce règlement si éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, subsiste encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même. L'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme; l'autre, la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les disettes. Toutes les provinces faisaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles, et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monuments. « Quand j'ai accordé des grâces, dit-il dans son rescrit aux mandarins, ce n'est pas pour avoir une vaine réputation : je veux que le peuple soit heureux; je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monuments que j'accepte. »

Tel était cet empereur, et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne. Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés

au Japon faisaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme, trop généralement méconnu, n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes qui aigrissaient les missionnaires de différents ordres les uns contre les autres avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tonquin ; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Canton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice du christianisme. L'arrêt fut porté le 11 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires : l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao, accompagnés d'un mandarin pour avoir soin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé Parennin, dont j'ai déjà fait l'éloge[1], homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, qui parlait très-bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur Kang-hi, et conservait encore celle d'Young-tching. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres jésuites, audience du prince frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt et d'en faire le rapport. Parennin rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince, qui les protégeait, leur dit : « Vos affaires m'embarrassent ; j'ai lu les accusations portées contre vous : vos querelles continuelles

1 Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. 1.

avec les autres Européans sur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite que vous tenez ici? en bonne foi, le souffririez-vous? » Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur; et, lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté ses paroles. « Si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même[1]. »

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrètement dans les provinces sous le successeur du célèbre Young-tching; ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous faisons exécuter en France les prédicants huguenots qui viennent faire des attroupements malgré les ordres du roi. Cette fureur des prosélytes est une maladie particulière à nos climats, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; elle a toujours été inconnue dans la haute Asie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe, et nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe.

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs Chinois, et surtout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le dernier supplice? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe en prétendant que Dieu se déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées sur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieuses*; mais, si Dieu avait voulu que la Chine fût chrétienne, se serait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois?

1. « Voyez l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CXCV. » (Note de Voltaire.

FIN.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

NOTICE sur le *Siècle de Louis XIV*.... i
LISTE des enfants de Louis XIV, des princes de la maison de France, des principaux ministres, des confesseurs du roi, des archevêques de Paris, etc..... xxi
LETTRE de Voltaire à milord Harvey, garde des sceaux d'Angleterre... xxix

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

CHAP. I. Introduction..... 1
CHAP. II. Des États de l'Europe avant Louis XIV..... 6
CHAP. III. Minorité de Louis XIV. Victoires des Français sous le grand Condé, alors duc d'Enghien..... 23
CHAP. IV. Guerre civile..... 20
CHAP. V. Suite de la guerre civile jusqu'à la fin de la rébellion en 1653.. 50
CHAP. VI. État de la France jusqu'à la mort du cardinal Mazarin, en 1661.. 62
CHAP. VII. Louis XIV gouverne par lui-même. Il force la branche d'Autriche espagnole à lui céder partout la préséance, et la cour de Rome à lui faire satisfaction. Il achète Dunkerque. Il donne des secours à l'empereur, au Portugal, aux États-Généraux, et rend son royaume florissant et redoutable..... 84
CHAP. VIII. Conquête de la Flandre..... 95
CHAP. IX. Conquête de la Franche-Comté. Paix d'Aix-la-Chapelle.... 101
CHAP. X. Travaux et magnificence de Louis XIV. Aventure singulière en Portugal. Casimir en France. Secours en Candie. Conquête de la Hollande..... 107
CHAP. XI. Évacuation de la Hollande. Seconde conquête de la Franche-Comté..... 126
CHAP. XII. Belle campagne et mort du maréchal de Turenne. Dernière bataille du grand Condé à Senef..... 134
CHAP. XIII. Depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678..... 145
CHAP. XIV. Prise de Strasbourg. Bombardement d'Alger. Soumission de Gênes. Ambassade de Siam. Le pape bravé dans Rome. Électorat de Cologne disputé..... 15
CHAP. XV. Le roi Jacques détrôné par son gendre Guillaume III, et protégé par Louis XIV..... 167
CHAP. XVI. De ce qui se passait dans le continent, tandis que Guillaume III envahissait l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, jusqu'en 1697. Nouvel embrasement du Palatinat. Victoires des maréchaux de Catinat et de Luxembourg, etc..... 179

Pages.

CHAP. XVII. Traité avec la Savoie. Mariage du duc de Bourgogne. Paix de Ryswick. État de la France et de l'Europe. Mort et testament de Charles II, roi d'Espagne..... 195
CHAP. XVIII. Guerre mémorable pour la succession à la monarchie d'Espagne. Conduite des ministres et des généraux jusqu'en 1703... 219
CHAP. XIX. Perte de la bataille de Bleinheim ou d'Hochstedt, et ses suites.. 239
CHAP. XX. Pertes en Espagne : pertes de la bataille de Ramillies et de celle de Turin, et leurs suites..... 247
CHAP. XXI. Suite des disgrâces de la France et de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander en vain la paix. Bataille de Malplaquet perdue, etc..... 257
CHAP. XXII. Louis XIV continue à demander la paix et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône..... 277
CHAP. XXIII. Victoire du maréchal de Villars à Denain. Rétablissement des affaires. Paix générale..... 287
CHAP. XXIV. Tableau de l'Europe depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV..... 346
CHAP. XXV. Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV..... 303
CHAP. XXVI. Suite des particularités et anecdotes..... 329
CHAP. XXVII. Suite des particularités et anecdotes..... 346
CHAP. XXVIII. Suite des anecdotes..... 363
CHAP. XXIX. Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, etc..... 381
CHAP. XXX. Finances et règlements..... 402
CHAP. XXXI. Des sciences..... 417
CHAP. XXXII. Des beaux-arts..... 423
CHAP. XXXIII. Suite des beaux-arts..... 441
CHAP. XXXIV. Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV..... 444
CHAP. XXXV. Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables..... 451
CHAP. XXXVI. Du calvinisme du temps de Louis XIV..... 465
CHAP. XXXVII. Du jansénisme..... 488
CHAP. XXXVIII. Du quiétisme..... 515
CHAP. XXXIX. Dispute sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine... 529

FIN DE LA TABLE.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

17374. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

Oct 15 '61 LH
IN STACKS

SEP 21 1961

REC'D LD

NOV 26 1961

DEC 5 1965 44

REC'D LD

JAN 31 '66 -1 PM

LD 21A-50m-8,'61
(C1795s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

249 - 310
346 - 380
417 - 451

515 - 537

YB 57559

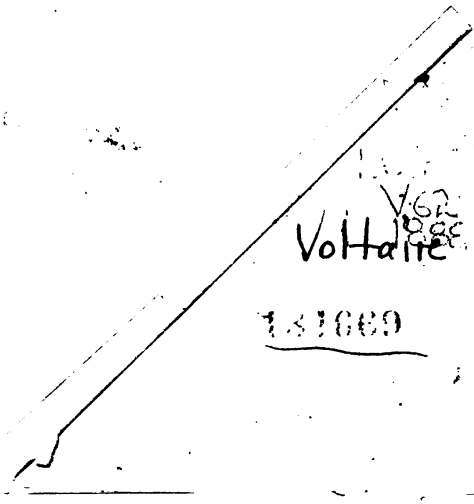

A LA MÊME LIBRAIRIE

CLASSIQUES FRANÇAIS

(Éditions annotées par les auteurs dont les noms sont indiqués entre parenthèses).

FORMAT IN-16

Bossuet : Discours sur l'histoire universelle (Olleris) 2 50
— Oraisons funèbres (C. Aubert) 1 60
Corneille : Théâtre choisi (Geruzez) 2 50
Fénelon : Dialogues des morts (B. Julien) 1 60
— Dialogues sur l'éloquence (Delzons) ..... » 80
— Opuscules académiques (Delzons) ..... » 80
La Bruyère : Caractères (G. Servois) 2 50
— Des Ouvrages de l'esprit, séparément ..... » 30
Massillon : Petit Carême (Colincamp) 1 25
Montesquieu : Grandeur et décadence des Romains (C. Aubert) 1 25
Racine : Théâtre choisi (Geruzez) 2 50
Rousseau (J.-B.) : Œuvres lyriques (Geruzez) 1 50
Voltaire : Histoire de Charles XII (Brochard-Bauteuille) 1 60
— Siècle de Louis XIV (Garnier) 2 70
— Théâtre choisi (Geruzez) ..... [illegible]

FORMAT PETIT IN-16

Boileau : [illegible] (Geruzez) 1 50
— [illegible]
Bou[illegible] ..... » 40
— Serm[illegible] 1 60
Buffon : [illegible] ..... 3 »
— Discours [illegible] 1 50
Chanson de Roland de Julleville : (Extraits) (G. Paris) ..... » 30
Corneille : Cinna (Petit de Julleville) 2 50
— Horace (Petit de Julleville) ..... 1 »
— Le Cid (Petit de Julleville) ..... 1 »
— Le Menteur (Lavigne) ..... 1 »
— Nicomède (Petit de Julleville) ..... 1 »
Descartes : Discours de la méthode ; première méditation (Charpentier) ..... 1 »
— Principes de la philosophie. Livre I. (Charpentier) 1 50
Fénelon : Fables (Ad. Regnier) 1 50
— Sermon pour la fête de l'Épiphanie (G. Merlet) ..... » 75
— Télémaque (A. Chassang) ..... » 80
Florian : Fables (Geruzez) ..... [illegible]
Joinville : Histoire de saint Louis (Natalis de Wailly) ..... » 75
La Fontaine : Fables (E. Geruzez) ..... 2 »
Lamartine : Morceaux choisis 1 60
Leibniz : Extraits de la Théodicée (Janet) ..... 1 »
— Monadologie (Lachelier) 2 50
— Nouveaux essais (Lachelier) ..... 1 »
Molière : L'avare (Lavigne) 1 75
— Le misanthrope (Lavigne) ..... 1 »
— Le tartufe (Lavigne) ..... 1 »
— Les femmes savantes (Larroumet) ..... 1 »
Montaigne : Extraits (G. Guizot) ..... [illegible]
Racine : Andromaque (Lavigne) ..... » »
— Les plaideurs (Lavigne) ..... » 75
— Esther (Lanson) ..... » 75
— Iphigénie (Lapaze) ..... 1 »
Sévigné : Lettres [illegible] (Ad. Regnier) ..... » »
Théâtre classique [illegible] ..... » 80
Voltaire : choix [illegible] (Fournel) ..... » »
[illegible] auteurs sont en [illegible] ..... » 25

Imp. [illegible] Aubert, rue de Fleurus [illegible]